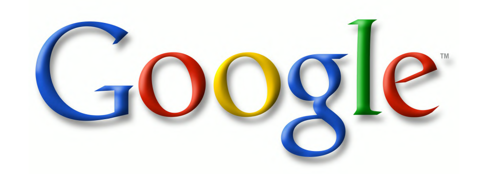
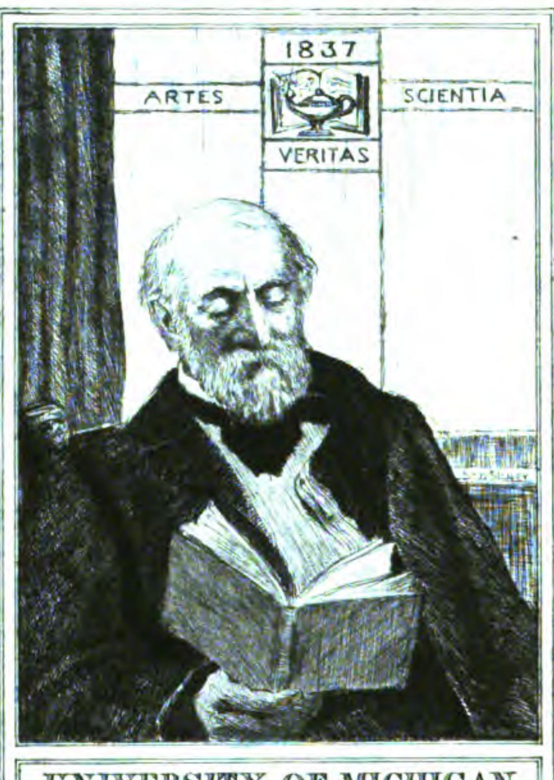



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS

ŒUVRES CHOISIES

DE

A.-J. LETRONNE

TOME DEUXIÈME

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

ŒUVRES CHOISIES

DE

A.-J. LETRONNE

MEMBRE DE L'INSTITUT

ASSEMBLÉES, MISES EN ORDRE ET AUGMENTÉES D'UN INDEX

PAR

E. FAGNAN

PREMIÈRE SÉRIE

ÉGYPTE ANCIENNE

TOME DEUXIÈME

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1881

Vignaud Lib,

LA STATUE VOCALE

DE

MEMNON

CONSIDÉRÉE

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉGYPTE ET LA GRÈCE

AVANT-PROPOS

Quelques amis éclairés m'ont conseillé de réunir en un seul corps deux Mémoires qui ont été composés pour deux collections académiques différentes. J'ai beaucoup hésité à suivre cet avis. A une époque où les esprits sont détournés des travaux qui ont l'antiquité pour objet, où les moments s'écoulent et se perdent dans des préoccupations qui laissent si peu de place aux études sérieuses et tranquilles, il était permis de reculer devant l'idée de faire paraître un volume in-4°, de 300 pages sur un colosse égyptien mutilé. Tant de gens ne connaissent la statue de Memnon que par la belle phrase de Thomas Diafoirus, dans le *Malade imaginaire!* N'était-ce pas s'exposer à conquérir la réputation d'un nouveau Chrysostome Mathanasius, et la gloire peu désirable d'avoir fait, le plus sérieusement du monde, un pendant au *Chef-d'œuvre d'un inconnu?*

Mais on m'a dit que le livre n'est réellement ni trop long, ni hors de proportion avec le sujet; que, tiré à peu d'exemplaires, il ne sortira pas de ce cercle restreint de vrais connaisseurs qui sont le public pour de tels ouvrages; qu'ainsi il

échappera aux regards de cet autre public pour lequel il n'est point fait, et qui pourrait se méprendre sur l'objet, le caractère, l'importance quelconque d'un travail de ce genre. Ces considérations m'ont décidé. J'espère n'avoir pas lieu de m'en repentir.

Les deux Mémoires que j'ai réunis dans ce volume forment deux parties distinctes.

Dans la première, qui est historique, je me suis proposé de discuter tous les faits relatifs à la statue vocale de Memnon, et d'en faire sortir une théorie qui embrasse et explique tous les détails de ce curieux problème, dont la solution, inconnue des anciens eux-mêmes, était à peu près désespérée des modernes.

La seconde, qui est épigraphique et philologique, contient le texte restitué et l'explication de toutes les inscriptions grecques et latines qu'on lit encore sur les jambes et sur le socle de la statue vocale. Comme elles ont pour auteurs les témoins mêmes du phénomène, qui en racontent les circonstances, en indiquent l'époque, et nous peignent tantôt en vers, tantôt en prose, les impressions qu'ils en ont reçues, ces inscriptions contiennent une foule de renseignements utiles pour l'étude de la question générale : on n'avait pu s'en servir jusqu'à présent, parce que ces fragments paraissaient tellement mutilés, dans les copies qu'on en possédait, qu'il avait été presque impossible de les restituer, et par conséquent de les comprendre.

A la suite, j'ai placé, en Appendice, les inscriptions que d'anciens voyageurs grecs et latins ont déposées dans les syringes ou tombes royales de Thèbes.

Ces deux collections comprennent environ cent trente pièces, la plupart inédites, ou, ce qui est presque la même chose, pour la première fois rendues à leur état d'intégrité, et acquises à la science. Elles sont précieuses pour la connaissance de l'Égypte grecque et romaine; des faits entièrement neufs et de l'intérêt le plus varié sortent de leur texte rétabli : on y voit paraître une foule de personnages plus ou

moins distingués, des administrateurs, des militaires, des poètes, un empereur, une impératrice, des noms historiques, et d'autres auxquels il n'a manqué qu'un hasard heureux pour le devenir. Elles forment une suite naturelle à un précédent ouvrage que les savants ont accueilli avec indulgence, et qui, dans la nouvelle forme que je travaille à lui donner, sera, je l'espère, moins indigne de leurs suffrages.

La réunion de ces deux parties, qui tiennent intimement l'une à l'autre, compose une étude, une monographie historique et archéologique complète et, je crois, unique en son genre. Les amis de l'antiquité qui donneront quelque attention à la lecture de ce volume y verront, sans doute avec plaisir, qu'il n'y a point de question à dédaigner; que la moins importante en apparence, la plus restreinte par son objet, peut faire connaître des rapports inattendus, qui éclairent vivement des points très éloignés; il ne faut qu'avoir la patience de la considérer sous toutes ses faces, et de la creuser dans toute sa profondeur. Assurément personne ne s'attendait à la portée de celle-ci, et j'étais loin moi-même de m'y attendre en commençant. Qui se serait douté que l'étude d'un colosse égyptien toucherait aux anciennes traditions helléniques, se lierait à toute l'histoire de la domination romaine en Égypte, et fournirait quelques traits nouveaux à la peinture des efforts du paganisme pour étouffer le christianisme naissant?

Je ne soupçonnais pas davantage que cette étude amènerait des conséquences importantes pour le résultat des autres recherches relatives aux opinions religieuses des anciens peuples.

En effet, d'après cet examen attentif d'un point spécial, les explications savantes et ingénieuses données récemment sur les mystères de la statue de Memnon doivent être regardées maintenant comme tout à fait chimériques : il n'est plus possible de compter sur les merveilleux rapports qu'on a cru pouvoir établir entre cette statue et la symbolique de l'Orient; expression sonore dont l'usage est maintenant fort répandu,

parce qu'elle dispense ceux qui l'emploient de savoir au fond ce qu'ils disent, et qu'elle leur donne le courage d'expliquer aux autres ce qu'ils ne comprennent pas eux-mêmes : enfin toute la question memnonienne, que le génie poétique d'érudits célèbres avait réussi à élever dans les régions vaporeuses du mysticisme, se trouve prosaïquement ramenée tout entière dans le domaine de l'histoire réelle et positive.

Or, cette grave méprise sur une question isolée, jette nécessairement de la défaveur, ou répand des doutes légitimes sur d'autres explications du même genre. Ne donne-t-elle pas lieu de soupçonner que, si l'on pouvait leur appliquer aussi des observations exactes et des faits précis, on les verrait de même tomber et disparaître, comme ces images fantastiques qui s'évanouissent lorsqu'on s'en approche ou qu'on cherche à les saisir ?

Le grand nombre de rapports qui viennent se rattacher à ce curieux problème historique, et les vues entièrement nouvelles qui ressortent de faits observés pour la première fois, peuvent montrer quelles riches moissons restent encore à recueillir dans le champ de l'antiquité. Chaque jour on entend dire qu'il est épuisé, qu'il ne saurait plus rien produire. Ceux qui parlent ainsi n'ont sans doute fait que le parcourir légèrement; s'ils avaient essayé d'en remuer le sol, ils tiendraient un tout autre langage; car ils auraient bientôt appris que la science dont le but est de reconstruire un monde tout entier trouve sans cesse un nouvel aliment. C'est qu'elle exploite une mine où les filons s'étendent à mesure qu'on y pénètre.

Quand cet ouvrage ne servirait qu'à rendre plus évidente cette vérité, et qu'à exciter l'esprit de recherche par l'espoir certain de conquêtes sur le domaine de l'inconnu, je le croirais encore assez utile, et je ne regretterais pas le temps que j'y ai consacré.

S'il avait cet heureux résultat, on le devrait en premier lieu à la société savante qui m'a donné l'occasion d'entreprendre ce travail. En ne craignant pas de demander à un étranger les lumières qu'elle pouvait trouver facilement dans son

propre sein, elle a fait voir qu'elle considère les sciences d'un point de vue si élevé, que les préjugés de l'orgueil national ne sauraient l'atteindre. Elle a donné là un exemple qui l'honore aux yeux des amis des lettres et lui assure leur reconnaissance ; car ils ne peuvent rien désirer tant que de voir se multiplier entre les savants de tous les pays ces communications franches et libérales, si utiles au progrès des lumières et de la civilisation, si propres à resserrer peu à peu les liens de la grande famille européenne.

PREMIÈRE PARTIE

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Pendant les deux premiers siècles de la domination romaine en Égypte, la statue vocale de Memnon fut le monument de Thèbes qui excita le plus vivement l'attention des voyageurs. Les pyramides et Memnon, voilà les objets qu'ils venaient surtout admirer sur la terre des antiques Pharaons.

La cause de la voix de Memnon leur fut toujours inconnue ; ce singulier phénomène eut à leurs yeux, tant qu'il subsista, le caractère d'un miracle, puisqu'ils ne cessèrent pas de le regarder comme le résultat surnaturel de quelque pouvoir magique ou d'une volonté divine.

Dès la renaissance des lettres, ce prodige attira l'attention des érudits, dont il exerça la science et la sagacité. Avant qu'on sût que le colosse à la voix merveilleuse existait encore sur les bords du Nil, Scaliger (1), Marsham (2), Van Dale (3), Perizonius (4), et beaucoup d'autres, en parlèrent dans leurs

(1) *In Euseb.*, p. 24 *h.*
(2) *Canon Chronic.*, p. 424-426.
(3) *De Oracul.*, II, p. 280-287.
(4) *Orig. Ægypt.*, p. 286, sq.

écrits, mais seulement d'après les renseignements donnés par les anciens auteurs; et, bien qu'ils n'eussent rien expliqué du tout, on crut qu'ils n'avaient laissé rien à dire.

Pococke ramena l'attention sur cette question qui semblait épuisée, en rapportant le dessin des deux colosses de Thèbes, et particulièrement de celui qui devait avoir été la fameuse statue vocale, à en juger par les nombreuses inscriptions qui se lisaient encore sur ses jambes. Il donna de plus toutes celles de ces inscriptions qu'il put lire, en ayant le soin de les figurer sur un dessin à grande échelle de la partie inférieure des jambes de la statue.

Ces inscriptions authentiques, contenant les témoignages irrécusables d'anciens voyageurs, prouvaient la réalité de la voix de Memnon, quelle qu'en fût d'ailleurs la cause. Elles confirmaient les récits des anciens. Plusieurs critiques essayèrent de lire et de restituer ces précieux fragments. Leich, Hagenbuch, Bouhier, d'Orville et Pott, y réussirent médiocrement, tant les copies de Pococke étaient imparfaites.

Jablonski (1) essaya de reprendre la question dans tout son ensemble; mais, d'une part, l'insuffisance de renseignements positifs, de l'autre le défaut de critique de ce savant orientaliste, et son goût pour les étymologies forcées, l'écartèrent du but : ses dissertations, d'ailleurs fort érudites, embrouillèrent au dernier point un sujet déjà fort obscur. L'autorité de son nom donnant crédit à ses idées, elles furent reproduites fidèlement dans plusieurs ouvrages (2).

M. Jacobs est le seul qui, depuis Jablonski, ait envisagé la question d'une manière qui lui soit propre. Il ne s'est pas contenté d'améliorer la leçon et l'interprétation de plusieurs des inscriptions métriques, il a repris toute la discussion dans son Mémoire sur les *tombeaux de Memnon* (3). Il a proposé

(1) *Syntagm. III, de Memnone.*

(2) Langlès, *Mémoire sur Memnon,* dans le t. II de Nordén. — *Description générale de Thèbes*, dans la *Descr. de l'Égypte.*

(3) Dans les *Denkschriften der Akad. der Wissensch. zu München*, 1810, réimprimés dans le tome IV de ses *Vermischte Schriften,* qui a paru après que

sur le mythe de ce personnage une hypothèse d'après laquelle Memnon serait une divinité éthiopienne, transportée successivement en différents pays. Cette idée ingénieuse, soutenue avec esprit et érudition, est contredite, comme on le verra, par l'ensemble des faits (1); mais il est juste de reconnaître que cet habile critique a avancé la discussion en montrant, le premier, que la voix de Memnon était un phénomène fort récent, contre l'opinion, mise en faveur par Jablonski, qui le reportait jusqu'au temps des anciens Pharaons.

Les difficultés principales restaient encore à résoudre ; et peut-être étaient-elles insolubles, à moins qu'on n'examinât d'une manière analytique quelques indications assez importantes qu'on doit aux auteurs de la *Description générale de Thèbes,* et surtout qu'on ne possédât des copies plus complètes et plus exactes des inscriptions memnoniennes.

Ces difficultés sont de deux genres : les unes sont relatives à la cause du phénomène; les autres concernent les traditions égyptiennes et grecques rattachées au personnage appelé *Memnon.*

Quant au phénomène, la plupart des critiques modernes, s'appuyant sur quelques textes d'une époque récente et d'une autorité douteuse, se sont accordés à le regarder comme l'effet d'une jonglerie. Plusieurs même ont pris la peine de nous décrire le mécanisme qui servait à l'opérer. Cette explication, si elle était juste, dispenserait de toute recherche ultérieure; mais, comme elle se trouve en contradiction avec un grand nombre de faits positifs, elle est réellement inadmissible, ainsi qu'on le verra dans la suite. Quelques personnes (2) se sont récemment rangées à l'opinion, que ce phénomène pouvait bien être un effet naturel causé par la chaleur des rayons du soleil. Cette opinion (émise pour la première fois, je pense,

mon Mémoire a été lu à l'Académie. M. Fr. Jacobs y rectifie en quelques endroits son premier travail.

(1) Bien qu'elle ait paru à Buttmann (*Mytholog.,* I, S. 198) porter les caractères de l'évidence.

(2) MM. de Rozière, Von Minutoli, W. J. Bankes, et Jacobs dans les récentes additions à son Mémoire (*Abhandlung.* S. 40, ff.).

par le P. G... de l'Oratoire (1), et rejetée fort loin par De Pauw (2), n'a été présentée que comme une possibilité, mais il y a loin de la possibilité à la certitude, et cette certitude ne pouvait être acquise que par une discussion approfondie de la partie historique de la question.

En effet, quelle que soit la cause naturelle ou artificielle de la voix de Memnon, et quelque parti qu'on prenne à ce sujet, il restera toujours à expliquer les notions obscures et contradictoires que les anciens ont rattachées au personnage de Memnon et au colosse qui était censé le représenter à Thèbes. Dans l'une et l'autre hypothèse, on se demandera toujours d'où vient le nom que ce colosse avait reçu ; quel rapport a pu exister entre une statue égyptienne et un héros de la mythologie grecque ; pourquoi ce personnage, homme, héros ou dieu, grec ou égyptien, est tantôt un prince asiatique, fils de l'Aurore aux doigts de rose ; tantôt un roi d'Égypte, le grand Aménophis, le fameux Sésostris ou l'inconnu Ismandès ; tantôt un roi éthiopien, dont on montrait les monuments et les tombeaux depuis Suse jusqu'à Méroé, depuis Méroé jusqu'à Troie.

Tous ces faits obscurs et contradictoires sont-ils les traits à demi effacés de quelque histoire perdue, et les souvenirs confus, soit d'antiques migrations, soit d'un état politique qui avait amené des alliances entre les peuples de l'Éthiopie et ceux de l'Asie Mineure ? Ou bien faut-il n'y voir qu'un nouvel exemple du mélange inconsidéré de quelques faits réels avec des fictions poétiques et des préjugés locaux ? Telles sont, au fond, les questions graves qui sortent de toutes ces obscurités. C'est ainsi qu'un sujet limité en apparence à l'examen d'une statue mutilée ou d'une jonglerie sacerdotale touche en réalité aux questions les plus ardues de l'histoire et de la mythologie anciennes.

Il serait long de rapporter les noms de tous ceux qui se sont hasardés plus ou moins dans ce labyrinthe de notions

(1) *Mém. sur les obélisques,* par le P. G... de l'Oratoire.

(2) *Rech. philosophiques sur les Égypt..et les Chinois,* I, p. 261 ; Berlin, 1773.

contradictoires, et plus encore de dire les solutions diverses qu'ils ont données de ces difficultés : je ne l'entreprendrai pas. Dans ces derniers temps, Memnon est devenu un objet de prédilection pour quelques mythologues qui semblent ne pas mettre la critique au rang des qualités de l'érudit. Ils ont pris ce personnage pour centre de leurs élucubrations fantastiques ; tels sont principalement Plessing (1) et Dornedden (2), dont il faut regretter que le savant Creuzer ait adopté et refondu toutes les rêveries dans son éloquent et spirituel chapitre sur Memnon : nous trouvons là que « ce « personnage est un être allégorique, qui avait de grands « rapports avec Osiris, avec Horus, avec le Soleil, avec Persée, « voire même avec Mithra ; et que sa statue est un symbole « flottant entre le jour et la nuit, le cercle d'or de la nuit, un « cycle annuel de cantiques quotidiens, l'harmonie retentis- « sante des sphères, un emblème de la lumière éternelle, un « gnomon, une horloge solaire rattachée aux incarna- « tions du Soleil (3). » Il est fâcheux qu'avec d'aussi beaux rapprochements on ne puisse pas rendre compte du moindre des faits *positifs* qui vont ressortir d'un examen réfléchi ; et malheureusement c'est plus ou moins le cas de toutes ces explications fondées sur la réunion systématique et forcée de notions de tout temps et de tout pays.

Les auteurs de la *Description de Thèbes* ont déclaré que la question memnonienne est « destinée à rester toujours enveloppée de l'obscurité des siècles ». Quand on a lu tout ce qui a été écrit sur ce sujet, on est tenté de ne pas trouver l'arrêt trop sévère. J'en appelle cependant, et voici ce qui m'en donne la hardiesse.

(1) Dans son *Memnonium* et ses *Versuch. zur Aufklærung der Philos. des Alterth.*, 2 B. I Th.

(2) Dans son *Phaménophis* et sa *Neue Theorie zur Erklær. der griech. Mythol.*, Gött., 1802. Il y a un autre ouvrage dont je ne connais que le titre, et qui, à en juger par ce seul caractère, doit être à peu près aussi concluant que les autres ; c'est : *Memnons Harfe und Titans Strahl, oder über die Wirkungen der Phantasie, von Heidemann,* Leipz., 1811.

(3) Tom. I, p. 387, 483, 490, 931, de la trad. de M. Guigniaut.

En 1823 ou 1824, feu Salt, consul de Sa Majesté Britannique en Égypte, fit copier de nouveau toutes les inscriptions memnoniennes, et envoya ses copies à la Société royale de littérature de Londres. Cette société m'en donna communication, en me demandant mon avis sur l'importance qu'elles pouvaient avoir. Non-seulement j'y retrouvai, plus complètement et plus exactement copiées, toutes les inscriptions déjà publiées par Pococke, Norden, M. Hamilton et la Commission d'Égypte, mais encore j'y reconnus une trentaine d'inscriptions inédites, et, dans le nombre, quelques-unes assez curieuses pour l'histoire de la domination grecque en Égypte. Le résultat de mes observations sur ces précieux fragments épigraphiques est le sujet d'un Mémoire qui fait partie du tome II des *Transactions* de cette société savante, et que j'ai reproduit dans ce volume, avec des additions considérables.

Il était impossible d'examiner avec soin toutes ces inscriptions, sans y chercher en même temps les notions qui pouvaient se rapporter, soit à la cause du phénomène vocal, soit à la discussion des faits historiques qui dépendent de la question générale. Ces inscriptions en elles-mêmes, leur époque, la place qu'elles occupent sur les jambes du colosse, m'ont fourni des indications entièrement nouvelles, d'où est résultée une analyse plus complète et plus exacte des textes des auteurs anciens. En combinant les données, inconnues jusqu'ici, que ce travail m'a fait découvrir, j'en ai tiré une théorie qui les embrasse et les explique toutes sans exception. Je crois pouvoir la présenter comme un exemple de la possibilité d'appliquer à un sujet historique la méthode qui a tant contribué aux progrès des sciences naturelles.

La question, dégagée du symbolisme et du merveilleux dont on l'avait embarrassée, va se développer avec une simplicité et une clarté parfaites. Ramenée des profondeurs de l'antiquité égyptienne dans l'époque de la domination grecque et romaine en Egypte, elle nous présente maintenant l'un des traits les plus propres à bien faire connaître comment se

mêlèrent les croyances et les traditions grecques et égyptiennes, tout en conservant leur caractère primitif.

SECTION PREMIÈRE.

Observations générales sur les Inscriptions memnoniennes, dans leur rapport avec l'histoire du Colosse.

Ces inscriptions servent de lien à tous les faits qui entrent dans la question dont je vais m'occuper. Il importe donc de commencer par réunir toutes les observations qui ressortent de leur examen attentif, pour les comparer ensuite aux résultats de la discussion historique.

J'ai dit que Pococke a dessiné à part les deux jambes du colosse, et qu'il a marqué sur sa planche la place qu'occupe chaque inscription. On doit beaucoup regretter que Salt n'ait pas recommandé à son dessinateur de suivre cet exemple; car l'indication de la place relative qu'occupe chaque inscription est importante; et c'est faute d'y avoir fait attention que Jablonski et M. Jacobs n'ont pu tirer aucun parti des inscriptions pour l'histoire du colosse et de sa voix merveilleuse. J'avouerai que, sans la copie de Pococke, je n'aurais pas pu entreprendre ce Mémoire, malgré les lumières nouvelles que m'ont fournies les copies de Salt. Ne leur ayant point conservé, comme son prédécesseur, l'ordre et la relation qu'elles ont sur le monument, Salt m'a forcé à bien des tâtonnements, et m'a laissé bien des incertitudes; mais, rapprochées du dessin de Pococke, ces copies, telles qu'elles sont, m'ont fourni tout ce qu'il y avait d'essentiel à obtenir pour une solution complète.

Sur les soixante et douze inscriptions que Salt a recueillies, il y en a seulement deux, outre quelques noms propres, qui ont été gravées sur le socle : les autres l'ont été sur les deux jambes et sur le pied. La plus élevée est à peu près à trois mètres au-dessus du plan du socle : mais, comme le cou-de-pied a environ un mètre de haut, un homme debout, monté

sur le pied, a pu facilement graver la plus haute ; il ne lui a fallu, pour cela, ni escabeau ni échelle. Disposées en deux colonnes sur chaque jambe, elles sont plus nombreuses sur la jambe gauche que sur la droite, qui n'en contient que quatorze, d'après Pococke.

Au premier abord, on pourrait croire que les plus hautes sont les plus anciennes ; mais un léger examen suffit pour faire évanouir cette idée. En effet, on trouve une inscription du temps de Vespasien au bas de la jambe droite, sur le pied, tandis qu'une autre, du règne d'Adrien, est placée au-dessus de toutes celles que porte cette même jambe, et qu'au-dessous on en voit une du règne de Domitien. La même observation s'applique aux inscriptions de la jambe gauche. On ne peut donc tirer de là aucune induction chronologique. On voit que les premiers voyageurs qui en ont fait graver les ont fait écrire où ils ont voulu ; les autres ont pris la place qui restait, et n'ont eu égard, dans le choix, qu'à l'espace dont ils croyaient avoir besoin. Les deux inscriptions du socle sont au nombre des plus récentes.

Trente-cinq seulement ont des dates. La plus ancienne est du règne de Néron ; la plus récente, de Septime Sévère. Quant à celles qui ne sont point datées, à en juger par des caractères qui ne peuvent pas égarer beaucoup, elles se renferment dans le même intervalle. Sur les trente-cinq qui ont des dates, il y en a vingt-sept du seul règne d'Adrien.

Quand on examine attentivement le dessin de Pococke, on ne saurait douter qu'on ne possède encore presque toutes les inscriptions qui ont été gravées sur le colosse. Celles dont nous avons les copies couvrent toute la partie antérieure des jambes, depuis la hauteur de trois mètres jusqu'en bas. La surface latérale des jambes a éclaté en beaucoup d'endroits : mais sur le côté intérieur il n'y a jamais eu d'inscriptions ; car la proximité des deux jambes était un obstacle à ce qu'on se plaçât commodément entre elles pour écrire sur le côté : et d'ailleurs les inscriptions qu'on y aurait gravées à grand'peine n'auraient pu être lues ; raison suffisante pour

qu'on n'en écrivît pas dans cet endroit. Quant au côté extérieur, il n'a pu y en avoir qu'un très petit nombre de plus que celles qui s'y lisent encore, si même il y en a jamais eu davantage. Dans tous les cas, elles n'étaient certainement pas plus anciennes que celles qui ont été conservées. En voici la raison :

Comme les auteurs de ces sortes d'hommages religieux choisissaient toujours, quand ils le pouvaient, la place le plus en vue, on ne saurait douter que les premiers qui en ont fait graver sur les jambes du colosse, n'aient choisi dans les parties antérieures les endroits le plus en évidence. Or les inscriptions du règne d'Adrien occupent la plus grande partie du devant de la jambe gauche depuis le haut jusqu'en bas, et sur la jambe droite celles de ce même règne occupent encore les parties de devant : preuve que cette place était restée libre jusqu'alors ; à plus forte raison, le côté extérieur des jambes, le seul où l'on pût écrire.

A la vérité, on pourrait dire qu'il y avait peut-être en ces mêmes endroits de plus anciennes inscriptions qui auront été effacées au temps de Trajan ou d'Adrien, pour faire place à celles qu'on voulait alors y graver. Mais cette objection aurait peu de solidité, parce que ces inscriptions ont un caractère religieux qui a dû les protéger contre toute mutilation. D'ailleurs personne n'a remarqué que la superficie de la pierre ait été grattée pour remplacer d'anciennes inscriptions par de nouvelles.

Il résulte de ces observations un fait certain, c'est que, s'il a existé, sur les parties détruites des jambes du colosse, d'autres inscriptions, elles étaient au nombre des plus récentes.

J'ai dit que la plus ancienne est du règne de Néron [an IX]. Cette inscription fixe donc à peu près l'époque où les voyageurs ont commencé d'écrire sur les jambes du colosse. Si l'usage en eût existé lors du voyage de Germanicus (1), ce

(1) M. de Forbin (*Voyage au Levant,* p. 90) assure avoir lu le nom de *Claude Germanicus* sur le colosse. On voit, en effet, ce nom écrit en gros caractères sur son dessin, près du petit orteil du pied gauche. Il est étrange que personne,

prince, grand admirateur des antiquités de l'Égypte, y aurait fait graver, comme les autres, son nom en gros caractères dans une partie bien visible d'une des jambes, et nous le retrouverions maintenant à côté de ceux d'Adrien et de Sabine.

Le règne de Néron est donc, selon toute apparence, l'époque où l'on a commencé de placer des noms sur le colosse. Cette conséquence, s'il était nécessaire, pourrait être appuyée d'un texte ancien qu'on n'a point cité, peut-être parce qu'on ne savait comment s'en rendre compte. Dion Chrysostome, parlant des statues des dieux qui ne portent point d'inscriptions, ajoute : « Et l'on dit que le colosse de Memnon est dans ce cas (1). » Ce rhéteur avait voyagé en Égypte ; il le dit dans son discours sur Troie, où il rapporte son entretien avec un prêtre du nome Onuphites (2) : mais il ne s'était pas avancé plus loin que la basse Égypte ou que l'Égypte moyenne ; car la manière dont il s'exprime sur le colosse prouve qu'il ne l'avait pas vu, et, conséquemment, qu'il n'avait pas été à Thèbes. Dion se trouvait en Égypte (3), au dire de Philostrate (ou plutôt de Damis, l'historien et l'ami d'Apollonius de Tyane), lorsque Vespasien fut déclaré empereur, en 69 ; et même Vespasien le consulta, ainsi qu'Apollonius, sur ce qu'il avait à faire (4). Pour qu'on lui eût dit, à cette époque, que le

excepté ce voyageur, n'ait aperçu cette inscription si distincte, placée, d'après son dessin, dans l'endroit le plus en vue.

Je n'hésite point à déclarer qu'elle n'existe pas. Il y a là une méprise que j'explique ainsi : sur le pied droit, près de l'orteil, se trouve l'inscription (n° VIII) du centurion L. Licinius-Pudens, de l'an IV de Domitien, laquelle se termine par les mots DOMITIANI . CAESARIS . AVGVSTI . GERMANICI . AVDI . MEMNONEM. C'est ce mot GERMANICI qu'on aura pris pour le nom de Germanicus, et que l'artiste chargé du *dessin pittoresque* aura transporté sur l'autre jambe, où l'on ne voit rien de semblable.

(1) Καὶ Μέμνονος ἐν Αἰγύπτῳ κολοσσὸν εἶναι λέγουσι (id est, ἀνεπίγραφον). *Orat.*, XXXI, 338, 44.

(2) *Orat.*, XI, 161, p. 22, ἐν τῷ Ὀνουφίτῃ. Reiske dit : « Unde sit, et à quo profectum, ignoramus. » Il ne se souvenait pas d'Hérodote (*Hist.*, II, 166), de Pline (*Hist. nat.*, V, 9), d'Hiéroclès (*Synecd.*, p. 725), et des médailles d'Adrien, qui font mention de ce nome du Delta.

(3) *Vit. A. Tyan.*, V, § 27, p. 210 ; 28, p. 211.

(4) *Ead.*, VIII, § 7, p. 330.

colosse ne portait pas d'inscriptions, il fallait qu'il n'y en eût point, ou qu'il n'y en eût qu'une ou deux de peu d'étendue, outre quelques noms qui auront échappé à l'attention des voyageurs. De fait, il n'y en a qu'une, celle de l'an IX de Néron, qui soit antérieure à cette époque.

Même après cet empereur, on n'en écrivit qu'assez rarement jusqu'au règne d'Adrien. En effet, la plupart des inscriptions sont du règne de ce prince. Parmi celles qui portent des dates, il y en a une du règne de Néron, trois de celui de Vespasien, trois de celui de Domitien, et une seule de celui de Trajan : en tout, huit seulement antérieures à Adrien ; et celles qui ont été écrites sous ce prince, mais avant son voyage à Thèbes, ne sont qu'au nombre de six.

A l'époque où cet empereur vint à Thèbes et entendit le colosse, il n'y en avait donc probablement encore qu'un très petit nombre. Adrien et Sabine y firent graver leurs noms, qui s'y lisent distinctement. Plusieurs personnes de leur suite placèrent le leur à côté, en l'accompagnant de pièces de vers où elles exprimaient leur admiration et celles des augustes voyageurs pour la belle voix de Memnon. Depuis on suivit cet exemple, jusqu'à ce que toute la place eût été prise. C'est à cette époque, je pense, qu'il faut rapporter la plupart des inscriptions sans date : car toutes celles de ce genre dont il m'a été possible de découvrir l'époque à l'aide de quelque caractère certain, sont du temps du voyage d'Adrien, ou postérieures ; et l'on peut supposer raisonnablement qu'il en est de même des autres.

Après le règne d'Adrien, il restait encore un peu de place ; car on trouve deux inscriptions du temps de Septime Sévère et de Caracalla : mais elles sont fort courtes. Il n'y en avait plus assez pour qu'on en écrivît d'un peu longues, lorsqu'un certain Gémellus, peut-être préfet de l'Égypte sous Antonin, voulut faire graver une inscription en quatorze ou quinze lignes : il fut obligé de l'écrire sur le piédestal ; ce qu'on n'avait pas encore fait jusque-là ; sans doute, parce que les inscriptions s'y seraient trouvées trop exposées à être effacées

par les désœuvrés ou les malveillants : on n'y eut recours que quand les jambes n'en purent plus contenir aucune. Cette considération doit nous faire regarder comme postérieure à Adrien, et du temps des deux Antonins, ou même de Septime Sévère, l'inscription du poète Asclépiodote, gravée sur la partie antérieure du piédestal ; comme elle n'a que huit lignes, elle ne tient pas beaucoup de place : il en restait donc bien peu sur les jambes, puisque le poète fut obligé de recourir au piédestal.

On doit reconnaître aussi qu'il n'y a jamais eu en cet endroit que ces deux inscriptions. Sans doute le piédestal est fort détérioré ; mais la surface n'en est pas tellement érasée, qu'on ne puisse y apercevoir, le plus souvent au moins, les traces des lettres qui auraient été gravées jadis. D'ailleurs, il est enterré aux deux tiers : la surface de la partie enfouie, protégée ainsi depuis des siècles, est peu endommagée ; elle ne porte qu'une seule inscription de quatorze lignes, qui se lit encore assez distinctement pour qu'on puisse la rétablir presque en son entier. S'il y en avait eu d'autres à côté, on en verrait au moins les traces. Cette circonstance remarquable nous montre que l'usage d'en graver de pareilles n'a pas dû se conserver longtemps au-delà de l'époque à laquelle appartient la plus récente, qui est du règne de Septime Sévère et de Caracalla.

Presque tous les personnages qui les ont fait graver ont déduit leurs titres et qualités : d'autres se sont contentés d'écrire leurs noms. En mettant à part les inscriptions d'Adrien, de Sabine et de leur suite, il en reste encore bon nombre dont les auteurs ont donné leurs titres : ce sont tous des personnages d'un rang assez distingué. On trouve huit gouverneurs d'Égypte, deux femmes de gouverneur, trois épistratèges ou commandants de la Thébaïde, quatre stratèges ou chefs de nome, deux procurateurs de César, un greffier royal, deux archidicastes ou grands juges, un néocore du Sérapis d'Alexandrie : le moindre personnage est un poète homérique du Musée. Parmi les militaires, deux préfets

de légion et un préfet de camp. Il y a bien aussi deux décurions, un centurion et un primipilaire ; mais ces chefs de cohorte ou de centurie, campés probablement dans l'*Amenophium* (1), étaient de ces gens auxquels les prêtres n'avaient rien à refuser.

Les inscriptions latines ont toutes pour auteurs des Romains, à deux exceptions près. Entre les inscriptions grecques, beaucoup ont été écrites aussi par des Romains. On remarque que tous les militaires ont écrit en latin, ainsi que les huit préfets d'Égypte : seulement l'un d'eux a joint à son nom deux vers grecs qui ne sont pas mauvais. Tous les épistratèges, quoique Romains, ont écrit en grec. Adrien a fait écrire son nom en latin ; Sabine, le sien en grec, et elle a été imitée par toutes les personnes de sa suite et de celle de l'empereur : elles ont accompagné leur nom de vers élégiaques ou ïambiques, quelquefois assez bons, d'autre fois mauvais ou même détestables, soit qu'elles les aient composés elles-mêmes, soit qu'ils l'aient été par quelqu'un de ces Grecs que les riches Romains d'alors traînaient partout après eux.

Je termine par une observation de quelque conséquence. Les noms propres qui se lisent dans les soixante et douze inscriptions sont au nombre de plus d'une centaine. Parmi ces noms il n'y en a pas un seul qui ne soit grec ou romain ; et parmi tant d'inscriptions il n'en est pas une seule égyptienne, soit démotique, soit hiéroglyphique (2). La conséquence naturelle de ce fait, c'est que les Égyptiens n'ont pris aucun intérêt à la voix de Memnon, et qu'elle a été exclusivement célébrée par les Grecs et les Romains. On en verra plus bas la raison.

Telles sont les observations générales qui ressortent de ces inscriptions, considérées indépendamment du sens de chacune d'elles. Aucune de ces observations n'est inutile à l'histoire

(1) Ou palais d'Aménophis, maintenant détruit, à l'entrée duquel se trouvaient les deux colosses. Voyez le Mémoire sur le tombeau d'Osymandyas.

(2) On sent bien que je ne parle pas des hiéroglyphes qui sont de l'époque même de l'érection de la statue.

du colosse ; elles y prendront par la suite une place proportionnée à leur importance. Dès à présent on peut en faire sortir ces conséquences remarquables :

1° Le phénomène vocal n'attira l'attention que depuis la conquête des Romains, puisqu'on ne trouve sur la statue aucune inscription de l'époque des Lagides, ni d'une époque antérieure.

2° Ce phénomène a dû cesser de se produire vers le temps de Septime Sévère, puisque la plus récente des inscriptions gravées sur les jambes est de cette époque, et que le piédestal, qui offrait une place si commode pour en recevoir une multitude, n'en contient que deux, dont l'une est du règne d'Antonin.

3° Les Grecs seuls ont fait du phénomène un objet de dévotion, puisqu'eux seuls ont adressé leur hommage religieux à l'être divin qui produisait le miracle.

De là se tire une autre conséquence : c'est que le prodige n'a point été le résultat d'une fraude pieuse.

En effet, on ne la concevrait pas de la part des prêtres égyptiens; car, dans ce cas, les nationaux en auraient été dupes plus encore que les étrangers, et l'on devrait trouver le tribut de leurs hommages à côté de celui des Grecs et des Romains.

On la concevrait encore moins de la part de ceux-ci. Le moyen de croire que, dans un temple égyptien, ils auraient pu pratiquer impunément une telle supercherie, et tromper pendant deux siècles des empereurs, des gouverneurs, des généraux, des nomarques, en un mot tout ce que l'Égypte renfermait de Grecs et de Romains influents !

Il faut donc admettre que le prodige avait quelque cause indépendante de la volonté des nationaux et des étrangers, et qui leur est demeurée également inconnue.

Voilà où conduisent les observations tirées des inscriptions seules. Il s'agit maintenant de voir jusqu'à quel point ces inductions sont confirmées par l'examen critique des textes

anciens, et principalement de ceux des auteurs qui ont entendu le colosse.

La question a été si imparfaitement examinée jusqu'ici, et embarrassée de tant de conjectures hasardées ou fausses, qu'il est nécessaire de ne s'y engager qu'avec précaution, et de déblayer la route à mesure qu'on s'y avancera.

J'examinerai donc, en premier lieu, tous les textes qui nous apprennent en quel état les anciens voyageurs ont vu la statue de Memnon, quelles furent la cause et l'époque de sa mutilation et de son rétablissement: je rechercherai ensuite à quelle époque elle a commencé et elle a fini de se faire entendre; puis je tâcherai de découvrir l'origine du nom qu'elle a porté, et j'analyserai les traditions que les anciens ont rattachées au personnage de Memnon, pour connaître la nature de leur rapport avec le colosse de Thèbes; enfin, par la comparaison des textes anciens et des inscriptions, j'établirai les vraies conditions dans lesquelles s'est produit le phénomène : ce qui fournira le moyen de démontrer d'une manière rigoureuse s'il était, ou non, le résultat d'une cause naturelle.

La question amenée dans cet état, il restera à déterminer quelle était au juste cette cause. Là finit la tâche du critique et commence celle du physicien.

SECTION II.

Dans quel état les Voyageurs anciens dont les témoignages nous restent, ont-ils vu le Colosse?

Les inscriptions gravées sur le colosse du nord sont une preuve manifeste de son identité avec la fameuse statue vocale. D'après le but et la teneur de ces attestations authentiques, il serait absolument impossible de comprendre que la statue sur laquelle on les lit encore ne fût pas celle qui, chaque matin, rendait un son, ou faisait entendre une voix. Cette identité avait cependant été révoquée en doute par plus

d'un voyageur et d'un critique dont il est inutile de rapporter ici les raisonnements. Il suffira de dire que ces doutes se fondaient sur une différence caractéristique entre le colosse du nord et celui qu'ont décrit les anciens, notamment Strabon et Pausanias, deux témoins oculaires, dont les paroles sont formelles. La contradiction n'est qu'apparente : elle s'explique facilement ; il en sort même un fait remarquable dont il importe de bien apprécier les diverses circonstances. Pour y parvenir, il est nécessaire de distinguer les époques des témoignages, et d'estimer le degré d'autorité de chacun d'eux.

§ 1er. Le Colosse était brisé par le milieu, lorsqu'il a été vu par Strabon, Pausanias, et les auteurs des inscriptions.

Les deux colosses de la plaine paraissent d'abord exactement semblables l'un à l'autre ; ils ont même pose, même hauteur ; ils sont formés de la même substance, qui est une brèche, à laquelle M. de Rozière donne le nom de brèche agatifère, et M. Cordier, celui de poudingue quartzeux (1). Mais, quand on les examine d'un peu plus près, une différence essentielle se manifeste. Le colosse du sud est d'un seul bloc, des pieds à la tête. Celui du nord, au contraire, se compose de deux parties distinctes : la première, depuis les pieds jusqu'au-dessus des genoux, est d'un seul morceau de brèche ; la seconde, comprenant toute la partie supérieure, se compose de treize blocs, formant cinq assises : ces blocs ne sont pas de même substance que la partie monolithe ; car ils sont de ce grès qui a servi à bâtir les palais et les temples de Thèbes (2). Or, indépendamment de toute autorité historique, on ne peut voir là qu'une restauration d'une époque postérieure à l'érection du monument. Tout colosse égyptien, quelle qu'en fût la grandeur, était monolithe ; et l'on ne saurait douter que le colosse du nord n'ait été primitivement, comme celui du sud, formé d'un seul morceau de brèche : la partie supérieure, par

(1) *Constit. de l'Égypte, Descript. de l'Égypte,* H. N., II, 644.
(2) Jollois et Devill., *Descript. de Thèbes*, p. 78.

un accident quelconque, aura été séparée du tronc, et plus tard on l'aura rebâtie par assises avec les matériaux qu'on avait sur les lieux.

Quand l'examen seul du monument ne suffirait pas pour démontrer qu'il en fut ainsi, le fait serait prouvé par les textes de Strabon et de Pausanias, qui ont causé tant d'embarras, et ceux de plusieurs inscriptions.

Le premier (1) dit : « Des deux colosses monolithes, l'un « est entier, l'*autre brisé par le milieu;* la moitié supérieure « est tombée par l'effet, dit-on, d'un tremblement de terre. » Pausanias, qui a vu le colosse cent cinquante ans plus tard, le décrit en termes analogues : « La partie supérieure, depuis « la tête jusqu'au milieu du corps, est renversée à terre : le « reste est assis (2). » Pausanias a voyagé en Égypte à la fin

(1) XVII, p. 816. L'époque où Strabon a visité l'Égypte n'est pas facile à déterminer au juste; on ne peut que fixer les deux termes de l'intervalle pendant lequel son voyage s'est exécuté. Il dit lui-même qu'il a parcouru l'Égypte dans la compagnie du gouverneur Ælius Gallus. J'ai fait voir (tome V de la traduction française, page 435) que celui-ci n'a pu être préfet avant l'année 734, l'an 20 ou 19 avant J.-C. On ignore jusqu'à quelle année il resta en charge, parce que la série des préfets sous le règne d'Auguste présente des lacunes. On sait, par une inscription de Philes (que j'ai expliquée dans le *Bulletin de Férussac*, partie histor., avril 1825), que l'an 23 d'Auguste, c'est-à-dire, l'an 7 avant J.-C. (date fixée depuis par la copie de M. Lenormant), le préfet se nommoit *Turranius;* mais était-ce la première année de sa préfecture, et était-il le successeur immédiat d'Ælius Gallus? Voilà ce qu'on ignore absolument. Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut donc faire autrement que de placer le voyage de Strabon entre les années 19 ou 18 et 7 avant J.-C., intervalle d'une douzaine d'années, que des découvertes ultérieures fourniront peut-être le moyen de resserrer.

(2) Je dois rapporter le passage de Pausanias (I, 42, 3), en entier, parce qu'il offre des difficultés. L'auteur parle d'une pierre sur laquelle Apollon avait posé sa lyre, et qui, lorsqu'on la frappait, rendait un son pareil à celui d'une lyre pincée : κατὰ ταὐτὰ οὕτός τε ἤχησε καὶ κιθάρα κρουσθεῖσα. Il ajoute : Παρέχε δὲ πολλῷ μάλιστα Αἰγυπτίων ὁ κολοσσὸς ἐν Θήβαις ταῖς Αἰγυπτίαις διαβᾶσι τὸν Νεῖλον πρὸς τὰς Σύριγγας καλουμένας. C'est-à-dire : « J'ai éprouvé beaucoup plus d'éton« nement du colosse égyptien qu'on voit à Thèbes d'Égypte, quand on a passé « le Nil pour aller à ce qu'on appelle les *syringes.* » Clavier traduit à tort, « de l'autre côté du Nil, près du lieu nommé les syringes ». Le colosse était sur la route qui conduisait aux tombeaux pour ceux qui venaient de Diospolis sur la rive droite. Les syringes étaient un but d'excursion pour les voyageurs : c'est ce que prouvent les inscriptions qu'on y lit encore. Pausanias continue :

du règne d'Adrien, entre les années 130 et 138. Son témoignage est confirmé par plusieurs inscriptions, l'une du règne de Domitien; les autres, d'une époque postérieure : deux, au moins, ont été gravées après le voyage d'Adrien, qui a visité

Εἶδον ἔτι καθήμενον ἄγαλμα ΗΛΕΙΟΝ, Μέμνονα ὀνομάζουσιν οἱ πολλοί... ἀλλὰ γὰρ οὐ Μέμνονα οἱ Θηβαῖοι λέγουσιν, Φαμένωφα δὲ εἶναι τῶν ἐγχωρίων, οὗ τοῦτο τὸ ἄγαλμα ἦν · ἤκουσα δὲ ἤδη καὶ Σέσωστριν φαμένων εἶναι τοῦτο τὸ ἄγαλμα ὃ Καμβύσης διέκοψε. Le mot ΗΛΕΙΟΝ a embarrassé tous les commentateurs. Facius a lu ἡῷον; Clavier (t. VI, p. 58), ἡλίου ὄν, et M. Siebelis simplement ἡλίου d'après un manuscrit. Mais personne n'a dit que le colosse représentât ou que Memnon fût le *Soleil*. Si le colosse eût passé pour une statue du Soleil, Pausanias n'aurait pu s'exprimer comme il l'a fait. En disant « on voit là une statue du Soleil, que l'on appelle vulgairement Memnon, d'autres Sésostris, d'autres Phaménoph », il aurait laissé une extrême incohérence dans ses expressions et ses idées.

Scaliger (*ad Euseb.*, page 24) a eu l'idée la plus raisonnable, lorsqu'il a pensé que l'adjectif ΗΛΕΙΟΝ devait cacher le mot qui exprime le caractère distinctif du colosse, à savoir, la propriété de rendre des sons. C'est en effet l'idée appelée nécessairement par tout ce qui précède. Il a lu ΗΧΕΙΟΝ, leçon excellente pour le sens, mais peu admissible sous le rapport de la langue, l'adjectif ἠχεῖος étant inconnu. Si Scaliger a pensé que ἠχεῖον est un substantif placé comme apposition de ἄγαλμα, il a fait une construction évidemment forcée. L'adjectif ΗΧΗΕΝ serait très bon s'il n'était poétique. Je suis persuadé que Pausanias a écrit ΗΧΟΥΝ, qui s'éloigne peu de la forme ΗΛΕΙΟΝ. Les mots ἄγαλμα ἠχοῦν reviennent au λίθος φθεγγόμενος, *lapis loquens*, expression d'Eusèbe et de S. Jérôme, et rendent l'idée qu'on trouve dans la plupart des inscriptions du temps, où Memnon reçoit les épithètes de φωνήεις, αὐδήεις, λάλος, *canorus*. De même Alciphron désigne Memnon par les mots ἄγαλμα περιηχοῦν (*Epistol.*, II, 4); Lucien, à la même époque, dit ἐπὶ Μέμνονα ἐλθὼν...... ἠχοῦντα (*Philops.*, t. III, § 3, p. 60, 2); Himérius, ἠχεῖ καὶ φθέγγεται (*Eclog.*, 20, 3; *Orat.*, XVI, 1).

Je doute aussi de la leçon ΦΑΜΕΝΩΦΑ ΔΕ ΕΙΝΑΙ : le nom de *Phaménoph* ou *Phaménoth* est indéclinable. Si l'on eût voulu le décliner en grec, on n'aurait pu guère lui donner d'autre désinence que ΗΣ, génitif ΟΥ, ou ΙΣ, génitif ΙΟΣ, dont l'accusatif seroit ΦΑΜΕΝΩΦΗΝ ou ΦΑΜΕΝΩΦΙΝ. Ainsi le nom ΑΜΕΝΩΘ, qui désigne le personnage dans une inscription memnonienne (n° XXV), fait au datif ΑΜΕΝΩΘΗΙ dans une autre des syringes (n° 4). L'accusatif Φαμένωφα suppose que Pausanias a décliné ainsi, Φαμένωφ, Φαμένωφος : ce qui est bien peu vraisemblable. Pour moi, je crois qu'il n'a pas plus décliné que l'auteur de l'inscription n° XXI, et qu'il a écrit ΦΑΜΕΝΩΦΔΕ : puis le Δ ayant été pris pour un Α, on l'aura joint au mot précédent, et l'on aura rétabli le Δ devant l'Ε; de là ΦΑΜΕΝΩΦΑΔΕ.

Je traduis ainsi le passage entier de Pausanias : « ..... S'il arrive que « quelqu'un frappe cette pierre avec un petit caillou, elle *résonne* comme une « lyre pincée. Cela m'a causé de l'étonnement; mais ce qui m'en a causé beau

Thèbes l'an 130 de notre ère (1). Elles font mention de l'état de mutilation du colosse, et attestent qu'il n'en restait que la moitié inférieure. C'est précisément cet état que Juvénal, qui avait vu Thèbes sous Domitien, a voulu peindre en disant : *Dimidio magicæ resonant ubi Memnone chordæ*. (*S*. XV, 5.)

Il est donc certain que, dans la période qui s'étend depuis la soumission de l'Égypte aux Romains jusqu'à la fin du règne d'Adrien, il ne restait du colosse du nord que la partie inférieure, laquelle est monolithe ; mais que la partie supérieure, actuellement formée de cinq assises de blocs de grès, n'avait pas encore été restaurée.

§ II. Le Colosse fut brisé, l'an 27 avant J.-C., par l'effet d'un tremblement de terre.

Quant à l'époque où le colosse a été brisé, elle ne serait pas difficile à déterminer, si l'on pouvait s'en rapporter à la tradition qui avait cours à Thèbes lors du voyage d'Adrien en Égypte : on disait que le farouche Cambyse avait renversé la statue. Cette tradition, qu'admet Pausanias, se retrouve dans plusieurs inscriptions du temps d'Adrien ; il n'est donc pas étonnant qu'elle ait été recueillie par Jules Africain dans sa Chronique, par Eusèbe et le Syncelle, qui l'ont copié, et par d'autres compilateurs d'une époque récente (2).

D'après cette tradition, il y aurait eu environ cinq cents ans que le colosse était rompu, lorsque Strabon le visita. Mais ici un doute bien légitime s'élève. Les *ciceroni* thébains s'étaient,

« coup plus, c'est le colosse égyptien qu'on voit à Thèbes d'Égypte, quand on a « passé le Nil pour se rendre à ce qu'on nomme *les syringes*. En effet, j'ai vu « là une statue *résonnante,* que l'on appelle vulgairement *Memnon*.... ; mais « les Thébains disent que cette statue représente, non pas Memnon, mais Pha- « ménoph, personnage du pays. J'ai aussi entendu des gens dire que cette « statue, mutilée par Cambyse, est celle de Sésostris. »

(1) Respectivement n°s IX, XLII et XLIX. Les numéros des inscriptions memnoniennes sont ceux qui résultent du classement que j'en ai fait. (*Voy.* la 2e partie.)

(2) *Schol. Juv. ad Sat.,* XV, 5. *Eustath. ad D. P.,* v. 250. Tzetzès, *Chil.,* VI, 64.

à ce qu'il paraît, avisés fort tard d'ajouter ce méfait à la liste déjà bien longue de ceux qu'ils mettaient sur le compte du monarque persan. Bien certainement ils n'y songeaient pas encore au temps de Strabon. On lui parla de Cambyse à Thèbes ; on lui assura qu'il avait mutilé la plupart des monuments de cette ville (1) : mais on en excepta formellement le colosse ; et, bien loin d'en attribuer la mutilation à ce prince fanatique, on lui dit que *le colosse avait été brisé par un tremblement de terre* (2). Cette raison, la seule qu'on lui donna, montre assez qu'on ne pensait point à l'autre. Il faut se souvenir, en effet, que la folie de Cambyse, son intolérance et ses ravages, étaient le thème ordinaire des doléances des Thébains ; pour eux, Cambyse était un Typhon incarné : le temps ou la main des hommes avaient-ils ruiné quelque monument, toujours Cambyse avait fait le mal. Ainsi les Thébains devaient dire, avant tout, que Cambyse avait brisé le colosse, à moins que la vraie cause ne fût tellement connue, qu'il devînt impossible d'en supposer une autre, sans être démenti par trop de monde. Il fallait donc que le tremblement de terre fût un fait bien avéré au temps de Strabon, pour que les Thébains, laissant la mémoire de Cambyse en repos sur ce point seulement, attribuassent à un phénomène naturel la rupture du colosse. C'est là bien certainement la dernière des causes qu'ils eussent imaginées (3).

Cette observation, qui me semble frappante, donne une grande autorité au passage de Strabon ; à moins de rejeter toutes les règles de la critique historique, on doit regarder comme indubitable le fait qu'il nous a transmis. Il faut même admettre que l'évènement avait eu lieu depuis peu : autrement la mémoire s'en serait plus ou moins oblitérée ; il serait devenu un objet de doute, et les Thébains auraient eu recours

(1) Καὶ τούτων δὲ τὰ πολλὰ ἠκρωτηρίασε Καμβύσης (p. 816, a).

(2) Τοῦ δ' ἑτέρου, τὰ ἄνω μέρη τὰ ἀπὸ τῆς καθέδρας πέπτωκε, σεισμοῦ γενηθέντος, ὥς φασιν.

(3) C'est à quoi M. Mannert n'a pas pensé quand il a critiqué Strabon à ce sujet (*Geogr. der G. und der R. X.*, Th. I, Abth. S. 351).

impunément à leur thème favori : ce qu'ils faisaient cent cinquante ans plus tard, sous Adrien. Alors le souvenir du tremblement de terre s'était effacé, et Cambyse fut regardé comme coupable d'un attentat dont, au temps de Strabon, il était encore innocent. Il avait donc suffi d'un siècle et demi pour effacer la mémoire d'un fait qui, lors du voyage de ce géographe, était connu et encore admis de tout le monde, parce qu'il n'avait que quelques années de date.

Cette induction, qui se tire d'un témoignage aussi positif, est confirmée par un autre passage, d'où il résulte précisément que, *quelques années* avant le voyage de Strabon, Thèbes avait été dévastée par un violent tremblement de terre. C'est Eusèbe qui parle de cet évènement, et le place à la 188e olympiade, la seizième année du règne d'Auguste, laquelle répond, selon son calcul, à l'an 27 avant J.-C.; *Thebæ Ægypti,* dit Eusèbe, *usque ad solum dirutæ sunt* (1). L'expression est exagérée sans doute; mais elle prouve que les secousses furent violentes, et que les monuments antiques durent beaucoup en souffrir.

Cet évènement fut d'autant plus remarqué que, dans l'antiquité, les tremblements de terre ont toujours été rares en Égypte. L'opinion de cette rareté était répandue chez les anciens : Pline en parle ; mais il en donne une raison tout à fait ridicule (2). Eusèbe (3) en parle également. Selon Agathias, quelques physiciens soutenaient même qu'il n'y en avait jamais : cette opinion est rapportée par l'Égyptien Cosmas, qui la combat; il affirme que *souvent* des villes ont été renversées

(1) *Chron. à S. Hieronym., vers.* p. 154. La version arménienne place le même évènement trois ans plus tard, la première année de la 189e olympiade, l'an 19 d'Auguste (tom. II, pag. 257, ed. Venet.).

(2) *Ideo Galliæ et Ægyptus minimè quatiuntur, quoniam hic æstatis causa obstat, illic hiemis* (II, 82 [80]). Quand Aristide dit, ὡς δὲ καὶ ΣΕΙΣΜΟΙΣ καὶ λοιμοῖς καὶ τοῖς ἐξ οὐρανοῦ κατακλυσμοῖς ἀνάλωτος ἡ χώρα δι' αὐτόν ἐστιν οὐδὲ τοὺς πρὸ ἡμῶν Ἕλληνας ἔλαθεν (*in Ægypt.*, t. III, p. 617, Cant.; t. II, p. 489, 15, Dindorf), il fait simplement allusion au passage de Platon dans le Timée (pag. 17, Serran. — 3, Bekker).

(3) *Chron. græc.*, pag. 42, l. 25 : τῆς Αἰγύπτου σειομένης παρ' ἔθος.

en Égypte par des tremblements de terre (1). Ainsi l'on ne peut douter que des villes n'aient souffert beaucoup par l'effet de ce fléau (2), puisqu'enfin on ne saurait mettre de côté, en cette circonstance, l'assertion d'un homme du pays ; cette assertion se fondait, on n'en saurait douter, sur des souvenirs conservés de son temps, au nombre desquels devait être celui du violent tremblement dont Eusèbe a rappelé les funestes effets.

Le voyage de Strabon en Égypte a eu lieu, comme on l'a vu, entre les années 18 et 7 avant J.-C. Il y avait donc une dizaine et peut-être une vingtaine d'années que ce terrible fléau avait exercé ses ravages. Cet espace est assez court pour expliquer la fraîcheur des souvenirs qui n'ont pas permis aux Thébains d'attribuer à Cambyse la rupture du colosse.

Sans doute, on concevrait avec quelque peine qu'un tremblement de terre eût été assez violent pour briser le colosse par le milieu, sans renverser du même coup la plupart des édifices de Thèbes ; mais plus d'une circonstance peut servir à expliquer le fait d'une manière très naturelle.

Un savant minéralogiste de la Commission d'Égypte, M. de Rozière, nous apprend « qu'une altération propre à cette es- « pèce de brèche consiste en ce que, par le laps du temps, et « par l'action alternative de l'humidité des nuits et de la cha- « leur des jours, elle est exposée à se fendre ; que ces fentes « se propagent dans les blocs à de grandes profondeurs, les « rompent ou en détachent des parties plus ou moins considé- « rables (3). » Il n'y a nulle difficulté à admettre qu'une fis-

(1) Καίτοι πολλάκις σεισμῶν γενομένων ἐν Αἰγύπτῳ, ὥστε πόλεις πεσεῖν καὶ ἐδαφιαθῆναι. (*Topogr. christ. in Collect. nov. Patr.*, II, p. 121, C. — Agat., p. 52, A-B. Paris ; 96 Bonn).

(2) En 554, Alexandrie éprouva des secousses (Agath., p. 52 A, Par. — 96, Bonn.). Dans l'époque arabe, plusieurs tremblements de terre ont eu lieu. Abdallatif décrit celui du 20 mai 1202, qui se fit sentir de Koûs à Damiette, et dans toute la Syrie. Il remarque que des tremblements de terre aussi violents sont rares en Égypte (*Relation de l'Égypte*, p. 414 de la traduction de M. de Sacy). En 1811, un tremblement de terre a renversé une partie du temple de Syouah (Cailliaud, *Voyage à Méroé*, t. I, p. 123). — Cet article pourra servir à compléter celui que M. de Hoff a consacré à l'Égypte dans sa savante *Geschichte der natürl. Verænderungen der Erdoberflache,* II, 276.

(3) *De la const. de l'Égypte* dans la grande *Description*, H. N., t. II, 644.

sure considérable existait peut-être dans la masse du colosse, lors de l'extraction de la pierre, et qu'elle devint, par un laps de quinze à seize cents ans, plus large et plus profonde. On ne doit pas ici négliger une observation sur la manière dont les assises de la reconstruction s'adaptent avec la partie antique du colosse. Le dossier du trône, qui s'élève jusqu'à la moitié du dos, existe encore, tandis que, par devant, la statue est brisée jusqu'aux cuisses. Cette inclinaison et cette irrégularité annoncent assez la direction d'une fissure naturelle, et montrent comment la partie supérieure, si massive, aura pu, après une faible secousse, glisser facilement sur une surface inclinée.

Une autre observation vient à l'appui de la précédente. On a remarqué « que, par l'effet d'un tassement inégal, le piédes-« tal du colosse est incliné à l'horizon de 2° 40′ ; en sorte que « la statue est tout à fait hors d'aplomb. » Les auteurs de la *Description de Thèbes*, auxquels on doit cette observation (p. 86), ajoutent : « Cette inclinaison, qui est considérable, a « dû beaucoup favoriser les destructeurs de la statue. » Dans cet état, il a pu suffire d'une secousse assez faible pour faire éclater entièrement la partie supérieure, et la déplacer ; cette partie si massive, son aplomb une fois perdu, a été précipitée sur le sol.

Tous ces faits nous rendent pleinement compte de l'opinion des Thébains sur la cause qui avait brisé le colosse de Memnon. Du reste, quand la nature de la pierre ne l'expliquerait pas suffisamment ; quand on n'admettrait pas la relation, bien probable cependant, entre les circonstances du tassement du piédestal, du plan incliné que formait la surface du colosse brisé, et la rupture de ce colosse par une cause naturelle, cette cause n'en devrait pas moins être admise, puisqu'elle était attestée par les Thébains, qui ont dû parfaitement la connaître, et qui n'avaient nul intérêt à la supposer, ou plutôt qui devaient être portés à en supposer une autre.

§ III. Que le rétablissement du Colosse a eu lieu postérieurement au règne d'Adrien.

A quelle époque la statue, brisée peu de temps avant Strabon, a-t-elle été rétablie, ou plutôt rebâtie, dans l'état où nous la voyons maintenant ? C'est ce qu'une analyse exacte des faits va nous amener à découvrir.

Nous avons démontré que, dans la période qui s'étend depuis la soumission de l'Égypte aux Romains jusqu'à la fin du règne d'Adrien, il ne restait du colosse du nord que la partie inférieure, laquelle est monolithe ; et que la partie supérieure, maintenant formée de cinq assises, n'avait pas encore été restaurée.

Quant à l'époque de cette restauration, on l'ignore.

A la vérité, Lucien fait dire à son *ami du mensonge,* Eucrate : « Pendant mon séjour en Égypte, étant jeune encore... « j'allai vers Memnon pour l'entendre faire retentir son éton- « nante voix au lever du soleil. Je l'entendis en effet : mais « ce ne fut pas seulement une voix inarticulée qu'il produisit, « *comme il fait communément pour le vulgaire;* Memnon lui- « même, ouvrant la bouche, me prononça un oracle *en sept* « *vers* (1), que je vous rapporterais bien si cela n'était pas su- « perflu (2). » Mais n'y a pas moyen de prendre au sérieux un tel récit, et d'en conclure que Memnon avait alors sa tête, puisqu'il ouvrait la bouche. Lucien (3), qui connaissait bien l'Égypte, où il avait exercé une charge, savait à quoi s'en tenir sur les exagérations dont le fameux colosse était l'objet,

(1) On ne saurait lire sans quelque étonnement les conjectures de M. Creuzer sur tout ce passage. Il trouve ici *sept sons*, qui servaient de réponse aux *sept voyelles* que prononçaient les prêtres égyptiens (*Symbol.*, tom. I, p. 487, tr. fr.). Il ne s'agit pas de *sept sons*, mais de *sept vers* [ἐν ἔπεσιν ἑπτά].

(2) Εἴ γε μὴ περιττὸν ἦν. (*Philopseud.*, § 33, tom. III, pag. 60.) La correction de M. Jacobs (*ad Philostr. Icon.*, pag. 251), ἀπόῤῥητον, dont le sens est *si cela n'était pas défendu*, me semble très spirituelle, et tout-à-fait conforme à l'ironie qui règne dans tout ce passage.

(3) *Pro mercede cond.*, § 12, t. I, p. 721.

et il a voulu les décréditer en mettant l'une des plus fortes dans la bouche d'un menteur de profession.

Il existe un passage de Philostrate où l'on a cru trouver une preuve certaine que le colosse était rétabli de son temps (1). Ce sophiste, dans la *Vie d'Apollonius*, fait une description pompeuse du *téménos* de Memnon et de sa statue qu'il se représente comme entière; mais (chose singulière!) personne, pas même M. Jacobs, n'a fait attention que Philostrate, de son propre aveu, rapporte en cet endroit les paroles mêmes de Damis (2), le compagnon, le disciple et le biographe d'Apollonius; or cette remarque est capitale dans la question, puisqu'il en résulte que cette description est tirée d'un ouvrage composé dans le cours du premier siècle, près de cent cinquante ans avant l'époque où le colosse fut rétabli. Quand on voit donc ce Damis nous peindre Memnon sous la figure d'un beau jeune homme imberbe (3) dont les yeux et la bouche annoncent qu'il va parler, on ne peut méconnaître dans son récit une description imaginaire; et l'on jugerait, par ce seul exemple, de ce que devait être le reste des commentaires de Damis, quand l'ouvrage de Philostrate, dont ils sont une des sources principales, ne serait pas là pour nous en montrer l'exagération et l'extravagance. Il est encore étonnant qu'on ait pris pour de l'exactitude ce que Damis raconte de la position du colosse, « lequel, dit-il, appuie ses « deux mains sur son trône, et se penche en avant, dans l'at- « titude d'un homme qui se lève pour saluer », position qui n'est celle d'aucun colosse égyptien. Que dire de pareils détails, sinon que Damis, ou n'avait pas vu Thèbes non plus que Philostrate, ou se jouait de la crédulité de ses lecteurs?

Du reste, on reconnaît, à plus d'une circonstance, qu'il ne

(1) *Descript. gén. de Thèbes*, p. 99.

(2) Περὶ δὲ Μέμνονος τάδε ἀναγραφεῖ Δάμις. (*Vit. Ap. Tyan.*, VI, § 4, p. 232.)

(3) C'est sans doute d'après ce portrait que les auteurs de la Description de Thèbes, dans leur restitution du colosse, l'ont représenté sans la barbe. Je n'ai pas balancé à la lui restituer (*fig. C*).

s'en faisait pas scrupule. C'est ainsi que, transportant son héros à Babylone, il trace une description magnifique de l'état florissant de cette ville, alors détruite, et nous parle, comme existants, des monuments construits par Sémiramis, sans oublier le fameux souterrain sous l'Euphrate (1). N'est-ce pas ce même Damis qui conduit Apollonius aux catadoupes du Nil, formées par des montagnes aussi hautes que le Tmolus, et d'où (2) le Nil se précipite avec un fracas qui rend sourds les gens du pays ? Ce conte, qui se trouve déjà dans Cicéron, et que Pline a répété (3), n'a jamais pu s'appliquer aux cataractes de Syène, trop bien connues des anciens pour qu'on en fît l'objet d'exagérations aussi ridicules ; et l'auteur de la *Description de Syène* (p. 13, 14) a eu tort d'en conclure qu'il s'était fait un changement dans la constitution physique des cataractes : car ce n'est pas avec de pareilles données qu'il convient de faire de la géologie. Ce conte ne peut s'appliquer qu'à des cataractes imaginaires qu'on plaçait vers Méroé (4). Cicéron n'y fait qu'une allusion légère ; Pline l'a recueilli, parce qu'il recueillait tout : mais il n'y avait qu'un romancier de profession qui pût se permettre de parler, en témoin oculaire, de ces cataractes et d'autres encore plus éloignées, dont la prodigieuse hauteur était de huit stades ou de quatre mille huit cents pieds.

On n'a pas non plus remarqué, et le fait en valait la peine, que, dans la description donnée par Damis de la statue de Memnon et de son magnifique *téménos*, il n'y a rien absolument qui s'applique au colosse de Thèbes : il ne s'agit là que de Méroé, où Damis, comme Strabon et Pline, a placé les

(1) Dont parle Diodore, II, 9 (t. II, p. 32, Bipont.). Wesseling a ici raison contre Oléarius.

(2) ....καταῤῥοῦς δὲ ἐπ' αὐτῶν φερόμενος· peut-être ἀπ' αὐτῶν, comme il y a dans Cicéron (*Somn. Scip.*, c. 5), *præcipitat ex altissimis montibus*.

(3) Sainte-Croix, *Mém. de l'Académie des inscr.*, t. XLVIII, p. 20 et suiv. *Vit. A. Tyan.*, I, § 25, p. 33 ; VI, 23, p. 264. Cic., *Somn. Scip.*, § 5. Plin., V, 9 ; VI, 28.

(4) Un Éthiopien avait dit au rhéteur Aristide qu'il y a trente-six cataractes entre Pselcis et Méroé (*in Ægypt.*, t. III, 582, *init.* Cant. ; et t. II, p. 461, Dindorf).

Éthiopiens macrobiens (1). En effet, selon ce biographe, Memnon n'avait jamais été à Troie; il avait vécu et il était mort à Méroé, après un règne glorieux de cinq âges d'homme : mais cela n'était rien pour les heureux Macrobiens, et, malgré ce long règne d'au moins cent cinquante ans, Memnon était encore de la première jeunesse [κομιδῇ νέον], lorsqu'il mourut; aussi les Éthiopiens pleuraient-ils sa mort prématurée (2). On voit qu'Isigonus était fort modeste quand il ne donnait que cent quarante ans de vie à ces hommes fortunés (3).

Voilà les contes que nous débite le biographe d'Apollonius, et telle est la source où l'on a cru puiser des renseignements historiques certains sur Memnon et son colosse vocal à Thèbes. Tout cela nous montre que la relation des voyages de ce thaumaturge est en grande partie fabuleuse. Philostrate, en remaniant toutes ces extravagances, prouve assez qu'il n'avait jamais vu et qu'il ne connaissait pas l'Égypte. Il le prouve encore plus clairement dans les *Héroïques* (p. 699, Olear. -p. 114, Boiss.) où il parle des Éthiopiens et des Égyptiens, qui adorent Memnon, les uns à Méroé (car il n'est pas non plus ici question de Thèbes), les autres à Memphis, et qui lui font des sacrifices, lorsque, frappée par le premier rayon du soleil, sa statue rend un son et salue ses adorateurs. Placer à Memphis le colosse de Thèbes est un trait d'ignorance un peu fort. Philostrate aura tiré cette belle découverte de quelque récit romanesque du temps. Nous avons là

(1) L. XVII, p. 1176, A.

(2) Il est singulier qu'un aussi bon critique que M. Jacobs prenne ce fait comme une preuve indubitable que les Égyptiens rattachaient une fête de deuil à leur Aménophis (*Denkscrift. der Königl. Akad.* u. s. w. 1810, S. 23, et dans les *Abhandlungen,* p. 20).

(3) Plin., VII, 2, 373, 29. Qu'il soit arrivé aux Grecs quelques renseignements, plus ou moins exacts, relatifs à une prétendue longévité des Éthiopiens, sur quoi ils ont fondé leurs fables macrobiennes, cela se peut; mais il est possible aussi qu'elles n'aient d'autre fondement que l'usage où furent leurs anciens poètes d'attribuer le bonheur, la vertu et de longues années aux peuples placés à l'extrémité du monde. C'est ainsi que les Hyperboréens se présentent à nous tout juste avec les mêmes caractères que les Macrobiens. Je crains que M. de Heeren n'ait cherché ici plus d'histoire qu'il n'y en a réellement (*Ideen über die Politik* u. s. f. IV, S. 338).

un échantillon des contes que, dès le IIIe siècle, débitaient sur Memnon et sa statue certains auteurs de récits merveilleux et de voyages imaginaires. Bientôt, j'aurai l'occasion de revenir sur ces passages de Philostrate et sur d'autres encore, à la discussion desquels il faut bien attacher de l'importance, puisque non-seulement les mythologues, en général peu scrupuleux sur le choix des sources, mais des critiques exacts et sévères, tels que MM. Jacobs et de Heeren (1), continuent à citer ces passages comme des autorités historiques.

§ IV. — Le Colosse a été rétabli sous le règne et par les ordres de Septime Sévère.

Il n'y a donc réellement aucun texte ancien qui fixe l'époque à laquelle la restauration du colosse a pu avoir lieu. Il a été rétabli postérieurement au voyage d'Adrien : c'est un fait, que le témoignage de Pausanias et des inscriptions met hors de doute. M. de Heeren (2) conjecture que la restauration a dû avoir lieu sous le règne de Septime Sévère. C'est en effet l'époque la plus convenable, ou plutôt c'est la seule qu'on puisse admettre.

D'abord il faut remarquer que, par sa grandeur et sa difficulté, cette opération exigeait beaucoup de dépenses, et qu'elle a été exécutée aussi bien qu'elle aurait pu l'être par les anciens Égyptiens, dans toute la ferveur de leur zèle religieux. Ils n'auraient pu restaurer le colosse détruit autrement qu'on ne le fit à l'époque romaine, c'est-à-dire, qu'au moyen d'assises de blocs, façonnés ensuite par le marteau et le ciseau, à l'imitation du colosse voisin, ou plutôt de la partie antique qui gisait encore sur le sol au temps de Pausanias. La grosseur de ces blocs est considérable ; le dernier de tous, qui forme la tête et le cou, a 15 pieds de large, 10 de haut et 9 d'épaisseur, et l'on a dû l'élever à 50 pieds de haut. Enfin, pour établir solidement ces assises sur un plan inégal et

(1) *Ideen über die Politik* u. s. f. V, S. 232.
(2) Ouvrage cité, V, S. 231.

incliné, il fallait beaucoup de peine et d'adresse. Tout, dans cette étonnante reconstruction, est digne des anciens travaux de l'Égypte.

Il est impossible de n'y voir qu'un simple effet de la piété des gens du pays ; car pourquoi auraient-ils attendu si tard pour rendre cet hommage à l'un de leurs anciens rois ? Deux cents ans de la domination romaine s'étaient écoulés, pendant lesquels le culte national avait éprouvé des altérations successives par le mélange avec la religion grecque ; les anciennes croyances avaient perdu de leur ferveur et de leur influence. Concevrait-on, à une époque si tardive, cet élan extraordinaire de piété religieuse, s'il eût été entièrement spontané? Il y a là évidemment quelque impulsion étrangère ; et l'on ne peut se refuser à l'idée que le rétablissement du colosse a eu lieu par l'ordre même d'un empereur qui aura visité Memnon.

Antonin, selon Malalas (p. 367, Oxon.), vint en Égypte, sur la fin de son règne, pour punir les Égyptiens ; ce qui ne devait pas le disposer beaucoup à faire entreprendre un travail aussi considérable que le rétablissement du colosse. Marc-Aurèle et Vérus firent réparer la corniche du temple d'Antæopolis (1) ; mais ni l'un ni l'autre ne vinrent alors en Égypte. Dix ans plus tard, après la ruine de Cassius, Marc-Aurèle vint avec Commode à Alexandrie, d'où il partit pour Antioche (2), sans avoir visité l'intérieur du pays. Alexandre Sévère mourut avant d'y arriver. Quand on pense que le colosse n'avait point été rétabli pendant les deux premiers siècles de la domination romaine, on ne peut guère en attribuer la restauration qu'à la volonté personnelle d'un empereur visitant le pays. Or Septime Sévère est le seul, depuis Adrien, qui ait parcouru l'Égypte jusqu'aux frontières de l'Éthio-

(1) *Recherches sur l'Égypte*, etc., p. 51.

(2) *Fuit Alexandriæ clementer iis agens; postea tamen Antiochiam vidit* (Julius Capitol., *in Anton. Philos.*, § 26). Quand l'historien ajoute, *Apud Ægyptios civem se agit et philosophum in omnibus stadiis, templis, locis,* cela ne peut s'entendre, d'après ce qu'il a dit plus haut, que des villes égyptiennes sur la route qui le menait d'Alexandrie en Syrie.

pie (1) : il en visita tous les lieux, presque sans exception ; il en examina d'un œil curieux toutes les antiquités et tous les monuments (2), Memphis, les pyramides, le labyrinthe et Memnon (3).

Ajoutons que cet empereur avait le goût non seulement de bâtir de nouveaux édifices, mais de réparer les anciens. « Il « en restaura un grand nombre, » dit Dion Cassius, « et il y fit « mettre son nom, comme s'il les eût construits de nouveau « de ses deniers ; il dépensa sans utilité de grosses sommes « pour restaurer ou pour reconstruire des monuments que « d'autres avaient bâtis (4). »

Les découvertes récentes viennent à l'appui de ce témoignage. Champollion a constaté que les sculptures égyptiennes du *pronaos* du grand temple d'Esné, commencées sous Commode, ont été en grande partie exécutées sous le règne de Septime Sévère, dont on y retrouve exclusivement le nom exprimé en hiéroglyphes avec ceux de Caracalla et de Géta (5). On a peine à croire qu'un si grand ouvrage n'ait pas été commandé par cet empereur lors de sa visite : il aura voulu laisser là un monument de son respect pour la religion égyptienne. Dans de telles dispositions, pouvait-il voir d'un œil indifférent l'état de mutilation du colosse ? L'ordre de le rétablir dut être également un effet de sa présence.

S'il est presque impossible de placer l'époque de ce grand travail avant Septime Sévère, il l'est tout à fait de le placer

(1) *Xiphil. ex Dion. Cass.*, LXXV, 13.

(2) Καὶ ἐπολυπραγμόνησε πάντα, καὶ πάνυ κεκρυμμένα· ἦν γὰρ οἷος μηδὲν, μήτε ἀνθρώπινον μήτε θεῖον, ἀδιερεύνητον καταλιπεῖν. Xiphil., l. l.

(3) *Nam et Memphim, et Pyramides, et Labyrinthum, et Memnonem*, diligenter *inspexit* (Æl. Spart., *in Severo*, § 17); ce qui revient aux paroles de Xiphilin. Remarquez que la ville même de Thèbes ici disparaît; *Memnon* tient lieu de tout.

(4) Καὶ πλεῖστά γε καὶ τῶν ἀρχαίων οἰκοδομημάτων ἀνεκτήσατο, καὶ σφίσι τὸ ἑαυτοῦ ὄνομα, ὡς καὶ ἐκ καινῆς αὐτὰ καὶ ἐξ ἰδίων χρημάτων κατεσκευακὼς, ἐπέγραψε· πολλὰ δὲ καὶ μάτην ἔς τε ἐπισκευὰς καὶ κατασκευὰς ἑτέρων ἀνάλωσε. Xiphil. *ex Dion Cass.*, LXXVI, 16.

(5) Champollion (*Lettres écrites d'Égypte*, p. 86) remarque que le nom de Géta a été gratté. Ainsi la haine de Caracalla a poursuivi ce malheureux nom jusque dans les caractères hiéroglyphiques sous lesquels il était caché.

plus bas. Après lui, nul autre empereur n'a parcouru la haute Égypte, du moins pendant le court période de la célébrité de Memnon. Depuis, les monuments du culte égyptien furent de plus en plus négligés, jusqu'à ce que le christianisme eût pris peu à peu la place de l'ancienne religion et de ses temples. On voit donc que le rétablissement du colosse au temps de Sévère, sans être appuyé d'aucun témoignage positif, réunit tant de probabilités qu'il en résulte une certitude historique (1).

C'est ici qu'il convient de signaler deux faits importants.

Bien qu'il soit certain que Septime Sévère ait visité le colosse, son nom ne se trouve ni sur les jambes ni sur le piédestal de la statue. Quand les noms d'Adrien et de Sabine se reproduisent si souvent dans les inscriptions memnoniennes, on a lieu d'être surpris que celui de Septime Sévère ne s'y trouve nulle part, ni qu'aucune inscription ne nous apprenne qu'à tel jour, à telle heure, il a entendu cette voix mélodieuse. On ne conçoit pas qu'un empereur superstitieux et curieux des antiquités égyptiennes, comme nous le représente Spartien, n'ait pas, à l'exemple d'Adrien et de Sabine, laissé sur le colosse un témoignage de son admiration pour la belle voix du héros. Je ne puis absolument expliquer une telle négligence que dans l'hypothèse où Memnon aura gardé le silence le jour où l'empereur le visita. En effet, les inscriptions nous apprennent qu'il se taisait souvent, et dans des circonstances où l'on

(1) Dans les additions faites plus tard à son Mémoire (*vermischte Schriften*, t. IV, ou *Abhandlungen*, S. 38), M. Jacobs attribue à Probus, sous Aurélien, cette grande restauration, d'après ce passage de Vopiscus : *Exstant apud Ægyptum ejus opera, quæ per milites struxerat in pluribus civitatibus. In Nilo autem tam multa fecit, ut vectigal frumentarium solus adjuverit; pontes, templa, porticus, basilicas, labore militum* (Vopisc., *in Probo*, c. IX). Il s'agit là principalement d'ouvrages civils. Quant aux *templa,* il est difficile de croire qu'il s'agisse d'édifices relatifs à la religion égyptienne, alors si profondément déchue; ce ne pouvaient être que des chapelles pour l'usage de leurs compatriotes, que les soldats romains construisirent : les Égyptiens seuls faisaient de l'architecture égyptienne. Dans tous les cas, comment, sous Aurélien, aurait-on pensé à restaurer avec tant de dépenses le colosse de Memnon, puisque depuis un siècle il avait perdu sa voix, et que personne n'en parlait plus, fait qui sera établi dans la section suivante?

désirait fort qu'il se fît entendre, comme, par exemple, quand Sabine fut obligée de revenir un autre jour, le dieu n'ayant pas jugé à propos de saluer l'Aurore (*inscr.* n° XXIII), au moment où l'impératrice vint la première fois le visiter. Il a donc pu se taire devant Septime Sévère. Ce silence, lorsque l'on comptait le plus sur l'effet du prodige, aura élevé dans l'esprit de l'empereur, païen fort zélé, quelque terreur religieuse : de là l'idée de reconquérir la faveur du dieu en faisant réparer sa statue. Nous verrons bientôt qu'un intérêt religieux vint influer encore sur cette résolution.

Une autre omission doit nous surprendre encore davantage. Toutes les fois que, sous la domination des Grecs et des Romains, un monument égyptien était construit, achevé ou réparé, on gravait sur une partie bien en vue une dédicace, soit en grec, soit en hiéroglyphes quand le monument était religieux, destinée à conserver le souvenir du travail qu'on avait exécuté. On s'attendrait donc à trouver sur le socle de la statue une inscription conçue dans la forme ordinaire : « Tel empereur a fait restaurer », ou bien, « Pour le salut de tel empereur, on a restauré le colosse à telle époque. » Mais rien de pareil ne se voit sur aucun endroit de la statue : or, si une inscription de ce genre y avait existé, gravée en gros caractères comme toutes ces dédicaces, elle n'aurait pu entièrement disparaître ; il en resterait des traces visibles, à côté des autres inscriptions qui, bien que gravées légèrement sur le piédestal, se lisent encore à peu près dans leur entier. Certes, une restitution si remarquable, que personne n'avait osé entreprendre jusqu'alors, méritait bien une de ces inscriptions dont la vanité des empereurs ou la flatterie du peuple était si prodigue. Une telle omission étonnerait surtout de la part de Septime Sévère, qui était si empressé de mettre son nom sur les monuments réparés par son ordre. Il a donc fallu une circonstance toute particulière pour qu'il se privât d'un honneur auquel il devait tenir par le motif même qui lui avait fait entreprendre cette restauration. Quelle est cette circonstance? On l'apprendra dans la section suivante.

SECTION III.

A quelle époque Memnon a-t-il commencé de se faire entendre, et quand sa voix a-t-elle cessé?

On vient de voir que le colosse de Memnon, brisé par le milieu vingt-sept ans avant l'ère chrétienne, n'a été rebâti par assises qu'environ deux cent trente ans après. Il va résulter des faits contenus et discutés dans cette section que sa voix s'est fait entendre pendant le même intervalle de temps.

§ Ier. **La voix de Memnon n'a commencé a se faire entendre que peu de temps avant l'ère chrétienne, a l'époque ou sa statue fut brisée.**

J'ai dit que la tradition qui attribuait à Cambyse la mutilation du colosse de Memnon est postérieure à l'époque où Strabon parcourait l'Égypte, de l'an 18 à l'an 7 de J.-C. On ne sait pas au juste quand elle s'établit ; mais il est certain qu'elle avait cours lorsqu'Adrien vint à Thèbes, et que depuis elle fut exclusivement admise. Plus tard, on y joignit une nouvelle circonstance. On prétendit que Cambyse, croyant que la voix de Memnon était l'effet d'un prestige, brisa le colosse pour en pénétrer le secret. Cette opinion est restée inconnue à Pausanias et aux auteurs des nombreuses inscriptions memnoniennes ; elle ne se trouve pas non plus dans aucun des textes grec, latin et arménien d'Eusèbe, à l'endroit où il parle de Memnon. C'est le Syncelle (pag. 151, c.) qui ajoute cette circonstance au récit d'Eusèbe ; et il cite pour garant un Polyen d'Athènes, qui est resté inconnu à Eusèbe (1);

(1) Fabricius dit que ce Polyen est cité par Eusèbe dans sa Chronique (*Bibl. Gr.*, V, p. 321, col. 1, Harl.). C'est probablement une inadvertance ; Fabricius aura confondu Eusèbe avec le Syncelle.

mais que d'anciens lexiques (1) citent comme auteur d'un ouvrage intitulé *Memnon* (2), dont le sujet était certainement la statue vocale (3). La circonstance reproduite parles auteurs de la Chronique alexandrine (4), par le scholiaste de Juvénal (5), par Tzetzès (6) et Eustathe (7), a pu être imaginée en même temps que s'est établie l'opinion de la mutilation du colosse par Cambyse : il fallait bien trouver un motif à cette barbarie. Ce Polyen est probablement un auteur de l'époque des Antonins.

Quoi qu'il en soit, le passage de Strabon cité ci-dessus nous met en état d'apprécier la validité de cette explication. C'est pourtant le fondement unique de l'opinion de Jablonski, qui fait remonter l'origine du phénomène à l'époque même de l'érection de la statue : d'où il conclut que la voix tenait à quelque mécanisme intérieur, établi par ceux qui avaient élevé le colosse. Sur cette autorité périlleuse, quelques auteurs modernes ont recherché quel était ce mécanisme, et nous l'ont ingénieusement restitué. Jablonski (8) cherche à s'appuyer encore sur un passage d'Hérodote, qu'il interprète de la manière la plus fausse ; ce qu'a déjà prouvé M. Jacobs.

Il existe un texte, présumé de Manéthon, allégué par Jablonski, et auquel on a donné une grande importance, non sans raison, puiqu'il en résulterait que la statue vocale était déjà célèbre sous Ptolémée Philadelphe. Il s'agit de la liste des rois égyptiens de la dix-huitième dynastie, liste tirée de Manéthon par Jules l'Africain, et reproduite par Eusèbe et le Syncelle. Après le nom d'Aménophis ou Aménophthis, on lit : « C'est celui qui passe pour être Memnon et la pierre

(1) *Anecd.*, Bekk., I, p. 129, 31 ; 130, 1.
(2) Bast, *Lett. crit.*, p. 138.
(3) Wyttenb., *Bibl. crit. part.* XI, p. 125 et 178.
(4) P. 144, *c.*
(5) *Ad sat.*, XV, v. 5.
(6) Chiliad., VI, 64.
(7) *Ad Dionys. Perieg.*, v. 250.
(8) *Synt. de Memnone*, III, 4, 2, p. 99.

sonore (1). » Non seulement Jablonski, mais M. de Heeren (2) et même Champollion (3) ont cité cette phrase comme étant de Manéthon : or, si leur opinion était fondée, tout ce qui vient d'être dit serait détruit par le fait. M. Jacobs fait observer que ce passage peut fort bien être une des additions faites en divers temps au texte original de Manéthon. Mais cet habile critique (4) ne se serait pas renfermé dans un argument négatif, s'il avait remarqué que Josèphe (5) rapporte cette même liste de rois, en annonçant qu'il copie textuellement Manéthon (6), et que tout se trouve dans ce texte, excepté précisément la circonstance relative à Memnon et à la pierre sonore (7). Ainsi il est positif qu'elle n'existait point dans la liste originale, et que Manéthon n'a pas plus parlé du héros ni de sa statue qu'Hérodote et Diodore.

Nous pouvons donc admettre maintenant, comme un point historiquement établi, que Strabon est le premier auteur qui ait parlé de la statue vocale, à laquelle il ne donne pas encore le nom devenu depuis si célèbre.

Sans doute il ne faut pas trop se hâter de conclure, du silence des auteurs sur un fait, que ce fait n'existe pas ; mais il est des cas, et celui-ci est du nombre, où ce silence est bien significatif. Ainsi l'on voit le colosse de Memnon acquérir, à l'époque romaine, une renommée extraordinaire. Tacite (*Annal.* II, 61), le place au même rang que les pyramides, parmi les principales merveilles (*præcipua miracula*) de l'Égypte. Lucien (*Toxar.*, § 33. — *Philops.*, § 33), parle deux

(1) *Quem quidam Memnonem putant, lapidem loquentem* (Euseb., *Chron.*, p. 72, *latin.*). — Οὗτός ἐστιν ὁ Μέμνων νομιζόμενος εἶναι καὶ φθεγγόμενος λίθος (*græc.*, p. 16). — (*vers. armen.*, p. 215). — Conf. Sync., *Chronic.*, p. 72.

(2) *Ideen über die Politik*, u. s. f., t. V, § 312.

(3) Du moins, quant à la synonymie d'Aménophis et de Memnon. *Précis du syst. hiérogl.*, pp. 223 et suiv.

(4) Mémoire cité, p. 28, 29, n° 80, et dans les *Abhandl.*, S. 93.

(5) *Joseph. contrà Apion.*, I, 15, t. II, p. 446, Haverc.

(6) Τὰ τοῦ Μανεθῶνος... ὑπογράψω, φησὶ δὲ οὕτω· puis la liste.

(7) L'addition manque aussi dans la récapitulation que Théophile d'Antioche, à la fin du IIe siècle, donne de la dix-huitième dynastie (*ad Autolyc.*, III, p. 130, A).

fois d'un particulier qui voyagea dans le pays pour visiter les pyramides et Memnon, comme ce qu'il y avait de plus remarquable. Le rhéteur Alciphron, contemporain de Lucien, énumérant les objets les plus dignes de l'admiration du voyageur en Égypte, cite les pyramides, le labyrinthe et la statue sonore (1) ; et de même Spartien, dans le passage déjà cité, lorsqu'il parle des lieux et des monuments visités par Septime Sévère. La statue parlante avait, pour ainsi dire, éclipsé toutes les merveilles de Thèbes, dont ces auteurs ne disent pas un mot. Sous le premier des Antonins, elle était devenue un objet si remarquable, que Ptolémée la nomme, dans son catalogue, comme un point géographique : ce qu'il ne fait pour aucun monument de l'Égypte, pas même pour les pyramides (2). Denys le Périégète (v, 252), dans son poème écrit sous les règnes simultanés de Sévère et de Caracalla, ne cite, à l'article de Thèbes, que ses cent portes, et Memnon qui salue sa mère.

Si le phénomène eût existé avant l'époque romaine, comment expliquerait-on qu'Hérodote et Diodore de Sicile (3), qui tous deux ont visité Thèbes et qui donnent sur l'Égypte tant de détails divers, eussent entièrement passé sous silence ce qui depuis fut regardé comme la merveille de l'Égypte ? Concevrait-on que toute la littérature grecque et latine (4),

(1) ...καὶ τῶν αὐτόθι Πυραμίδων, καὶ τῶν ΠΕΡΙΗΧΟΥΝΤΩΝ ἈΓΑΛΜΑΤΩΝ, και τὸν περιβόητον Λαβύρινθον (Alciphr., II, 4, tom. I, p. 326, 62). Le pluriel ἀγαλμάτων est ici emphatique.

(2) Ὁ Μέμνων, καὶ ἡ μεσόγειος Τάθυρις (*lisez* Πάθυρις, *Geogr.*, p. 107). Je n'adopte point l'opinion de M. Mannert (*Geogr. der Griech. und Römer*, X, S. 355). L'expression ὁ Μέμνων ne désigne ni le *Memnonium*, ni un quartier de Thèbes : c'est le colosse, et rien autre chose.

(3) M. Mannert (X, S. 350), qui est resté sur tout ceci dans les idées de Jablonski, explique le silence de Diodore, en disant *qu'il n'a point été à Thèbes;* mais Diodore lui-même affirme le contraire. *Voyez* mon Mémoire sur le monument d'Osymandyas, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* t. IX, p. 317 [et t. I de la présente publication].

(4) Ovide, qui s'étend avec tant de complaisance sur la mort de Memnon, sur la douleur de l'Aurore, sur les pleurs qu'elle répand le matin, et sur la métamorphose des cendres de son fils en oiseaux, ne dit pas un mot de sa statue et de la voix dont il saluait sa présence (*Metam.*, XIII, 576, sq.). Si le poète avait connu ce phénomène, aurait-il pu se dispenser d'en parler après les vers, *Luc-*

jusqu'au premier siècle de notre ère, n'offrît pas même une allusion détournée à la statue de Memnon et à sa voix extraordinaire, tandis qu'elle se présentait à la pensée de Juvénal, de Denys le Périégète, et de tant d'autres écrivains, comme l'objet le plus frappant de la ville aux cent portes?

§ II. Le phénomène n'acquiert de célébrité que vers le règne de Néron, et il finit au temps de Septime Sévère, époque où le colosse a été rétabli.

Il faut donc le reconnaître: le phénomène ne s'est manifesté, ou du moins sa voix n'est devenue assez intense pour attirer l'attention, que peu de temps avant l'époque romaine, et probablement dans l'intervalle de quarante années qui a séparé le voyage de Diodore de celui de Strabon.

Ce fait est confirmé par les expressions mêmes dont se sert ce voyageur à propos du colosse de Thèbes. C'est encore là une observation importante dans la question qui nous occupe. A peine Strabon (*lib.* XVII, p. 816) distingue-t-il le colosse du nord de celui qui est à côté et de même grandeur: « Il y a là, dit-il, deux colosses monolithes, l'un encore entier, « l'autre dont la partie supérieure a été renversée, disent-ils, « par un tremblement de terre. On croit aussi qu'une fois par « jour un bruit comme serait celui d'un coup médiocre sort « de la partie qui reste dans le trône et sur la base. Quand « à moi, étant venu visiter ces lieux avec Ælius Gallus....., « j'entendis en effet du bruit vers la première heure. Pro- « venait-il de la base, ou du colosse, ou de quelqu'un de « ceux qui entouraient la base? Le firent-ils à dessein? C'est « ce que je ne puis affirmer; car, dans l'ignorance de la cause, « il vaut mieux tout imaginer que d'admettre que des pierres « ainsi disposées puissent rendre des sons. »

tibus est Aurora suis intenta, piasque Nunc quoque dat lacrymas et toto rorat in orbe? Quel beau parti le disert Ovide aurait pu tirer ici de Memnon qui répond tous les matins à la douleur de sa mère, thème si souvent retourné dans les inscriptions métriques du colosse!

Ainsi, à ses yeux, les deux colosses avaient la même importance : ils étaient tous deux dans la partie libyque de Thèbes ; voilà tout. Du reste, le son que l'un des deux rendait au lever du soleil n'était, pour le voyageur, qu'un préjugé populaire ; du moins, il ne paraît pas sûr de sa réalité, et il craint une mystification. La statue prétendue vocale n'était pas même encore distinguée par un nom particulier ; Strabon ignore tout à fait celui qui devint depuis si fameux. Quel changement se montre moins d'un siècle après ! Alors l'un des deux colosses disparaît en quelque sorte ; il n'est plus question que de celui du nord ; il devient la merveille de l'Égypte : c'est Memnon, fils de l'Aurore, qui salue miraculeusement sa mère.

Plus on comparera ce passage de Strabon avec ceux des auteurs moins anciens, plus on sera convaincu que le phénomène avait été peu remarqué jusque-là, et seulement comme une singularité dont on ne cherchait pas même la cause, et qui était sans rapport avec aucune idée religieuse, sans liaison avec le personnage quelconque que la statue représentait : elle n'avait encore nulle célébrité. On disait bien aux voyageurs : « Le colosse rend des sons chaque « matin ; » ils écoutaient : et, quand ils avaient entendu quelque chose, ils doutaient encore : ce que personne ne faisait plus une cinquantaine d'années après, lorsque la réalité du phénomène eut été attestée par des témoignages irrécusables.

Même après Strabon, la célébrité de Memnon fut lente à s'établir. Germanicus, dans son voyage à Thèbes, vint écouter sa voix ; on ne sait pas s'il l'entendit : mais on peut en douter, puisque son nom n'existe sur aucune partie de la statue ; et il est fort probable que les expressions magnifiques de Tacite (*Annal.* II, 61) représentent moins l'impression même du prince que l'opinion de l'historien, et celle qu'on se faisait du colosse au moment où Tacite écrivait ses Annales, dans les dernières années de Trajan et les premières d'Adrien, époque de la grande renommée de la statue. Pomponius Méla (I. 19, fin.), qui rédigea son résumé géogra-

phique sous Claude, et qui parle des pyramides, du labyrinthe et de Thèbes, ne dit rien du colosse ; d'où l'on peut conclure qu'il n'en était pas question dans les livres les plus récents qu'il avait sous les yeux, ou, du moins, que ce qu'on en racontait n'avait rien qui pût le frapper assez pour qu'il en enrichît son ouvrage.

C'est principalement à partir de Néron que la renommée de la statue devint assez grande pour franchir les limites de l'Égypte ; et l'on doit se souvenir que c'est en effet au règne de Néron que remonte la plus ancienne des inscriptions gravées sur le colosse. Cette coïncidence entre l'époque où elles commencent à paraître et celle où le colosse devint célèbre, est on ne peut plus remarquable. Depuis, il est cité ou décrit, non seulement par ceux qui ont entendu sa voix, ou qui du moins ont visité le pays, par Juvénal, Dion Chrysostome, Lucien, Pausanias, Ptolémée, mais encore par ceux qui écrivaient loin de l'Égypte, Pline, Tacite, Denys le Périégète. La célébrité de Memnon continua de croître sous Trajan, Adrien, les Antonins, et Septime Sévère pendant le règne duquel on a vu que son rétablissement avait eu lieu.

On se souvient encore que les inscriptions cessent précisément au règne simultané de Septime Sévère et de Caracalla, et qu'il n'en existe pas qui soit postérieure au voyage du premier en Égypte.

Ainsi les hommages disparaissent en même temps qu'on rétablit le colosse. Mais comment auraient-ils cessé, si le miracle lui-même avait continué de se produire? D'où se tire la conséquence que la voix s'est éteinte à peu près à l'époque où la statue a été restaurée.

Il est digne d'attention que cette conséquence, fondée sur des faits dont on ne saurait contester l'exactitude, soit confirmée d'une manière décisive par le silence que l'histoire elle-même garde sur la voix de Memnon, à partir de la même époque.

En effet, l'histoire se tait en même temps que les inscriptions cessent. La visite de Septime Sévère est le dernier ves-

tige de la renommée du colosse de Memnon : on peut dire qu'il disparaît tout à coup. Il avait donc perdu sa voix matinale. Or, à quelle époque la voyons-nous s'éteindre ?

C'est celle où le christianisme commençait à sortir triomphant des persécutions, où le nombre toujours croissant de ses prosélytes tirait enfin les polythéistes de leur indifférence sceptique et de leur profond assoupissement. Alors, voyant l'impuissance des tortures pour étouffer la religion nouvelle, ils cherchèrent à la combattre par les mêmes armes qui la rendaient si redoutable. Non contents de tâcher, par des allégories forcées et des subtilités métaphysiques, de donner une apparence de raison aux plus révoltantes absurdités, ils voulurent opposer miracles à miracles. De là ces prodiges de tout genre, ces guérisons miraculeuses, ces résurrections, et surtout ces prédictions à point nommé, dont les écrits des derniers païens sont remplis, et dont ceux des Pères contiennent la réfutation vigoureuse. De là, enfin, de nouveaux oracles ; d'autres, tels que ceux de Claros, de Milet, de Mallos et de Daphné, rétablis et remis en honneur.

Quel parti ces quêteurs de prodiges n'auraient-ils pas tiré de la voix de Memnon, si elle avait continué de se produire ? Cette manifestation journalière d'un de leurs dieux, ce miracle qui pouvait chaque jour avoir tant de témoins, aurait valu à lui seul tous ces miracles controuvés auxquels les païens eux-mêmes avaient peine à croire ; et la célébrité du colosse de Memnon aurait grandi par la ferveur même des disputes qu'il aurait fait naître. Mais, au contraire, les hommages cessent précisément alors : son nom ne se montre plus, ni dans les écrits des païens, ni dans ceux des Pères ; silence vraiment inexplicable ! à moins que sa voix n'eût cessé au moment même où commençaient ces longues et mémorables controverses dont elle aurait été un aliment inépuisable.

En descendant jusqu'au dernier effort tenté par Julien pour relever le paganisme expirant (1), on voit cet empereur

(1) Gibbon, *Hist. de la décad. de l'empire romain*, IV, 411 et suiv., édit. de M. Guizot.

rétablir les autels de Daphné, et tâcher de redonner un peu de vie au culte égyptien, en encourageant la découverte d'un nouvel Apis (1) : mais nulle tentative à l'égard de Memnon, dont la voix, sans doute, était morte depuis trop longtemps pour qu'il songeât même à la ranimer. Le souvenir ne s'en montre que dans un rhéteur tel qu'Himérius (2), qui, n'ayant jamais vu l'Égypte, a cousu dans trois de ses déclamations, gonflées de mots et vides de sens, tout ce qu'il trouvait dans les livres. Il cite Memnon et sa statue comme on aurait pu le faire au temps de Trajan ou d'Adrien. Mais, pour apprécier l'autorité de pareilles citations, où se montre la manie d'érudition qui possédait tous ces rhéteurs, il suffira de remarquer qu'Himérius fait *réciter des vers lyriques* à Memnon (3); absurdité qu'il aura trouvée dans les récits romanesques que Lucien avait depuis longtemps tournés en ridicule.

Qu'on lise la description qu'un contemporain d'Himérius, Ammien Marcellin, donne de l'Égypte (4) : il passe soigneusement en revue les principales curiosités du pays ; il vante les *pyramides* et les *syringes des rois à Thèbes,* que les voyageurs visitaient encore : mais de Memnon, pas un mot ; de Memnon qui, un siècle avant, éclipsait toutes les merveilles de la ville aux cent portes.

Un autre contemporain d'Himérius, le romancier Héliodore, fait raconter à Calasiris les curiosités de l'Égypte. Comme Ammien Marcellin, il vante les *pyramides* et les *syringes ;* mais il ne parle pas plus de Memnon que de sa voix (5). Il en parle ailleurs (6), seulement pour le mettre au rang des héros de l'Éthiopie, avec Persée et Andromède, qui avaient construit de magnifiques palais à Méroé.

Vers le même temps, saint Jérôme croyait que Memnon

(1) *Amm. Marcell.,* XXII, p. 227.
(2) *Orat.,* VIII, 5 ; XVI, 1. *Eclog.*, XX, 3.
(3) ...καὶ μέλη κατὰ τῆς μητρὸς ἀναφθέγγεται (*Orat.,* XVI, 1).
(4) *Lib.,* XXII, p. 232, Vales.
(5) *Æthiop.,* II, p. 92, Coray.
(6) IV, pag. 149, Cor.

avait cessé de se faire entendre *à la venue de Jésus-Christ* (1). Cette opinion tient certainement à l'idée (adoptée par les principaux Pères de l'Église, Origène (2), Tatien (3), Eusèbe (4), saint Athanase (5), saint Cyrille (6), Théodoret (7), saint Jérôme (8) lui-même), que les oracles des faux dieux, n'étant que l'inspiration du diable, avaient cessé depuis la venue du Sauveur. On voit par les inscriptions du colosse, nos 13, 14, 20, 21, 31, 32, 45, 48, que les Grecs attribuaient sa voix à un pouvoir surnaturel, soit magique, soit dû à l'action d'un dieu ou d'un génie. Mais les chrétiens ne pouvaient voir dans ce phénomène qu'une supercherie des prêtres païens, ou bien l'œuvre d'un de ces démons que l'apparition de Jésus-Christ et la publication de son évangile avaient forcés de fuir pour toujours. C'est cette dernière opinion que saint Jérôme nous représente : elle est complètement fausse sans nul doute ; mais cette erreur montre du moins que tous les souvenirs historiques relatifs à ce phénomène, qui ne se produisait plus depuis deux siècles, devaient être alors entièrement effacés ; autrement un auteur savant (et qui l'était plus que saint Jérôme?) n'aurait pas embrassé une opinion contraire à ce qui s'était passé réellement.

(1) Dans la traduction d'Eusèbe, à l'article de Memnon (ci-dessus, p. 39, n. 1), S. Jérôme ajoute : *Quippe cujus statua* usque ad adventum Christi, *sole oriente, vocem dare dicebatur*. Scaliger a rejeté cette addition, comme n'étant pas d'Eusèbe; et la version arménienne, faite sur le grec, prouve qu'il a eu raison, puisque cette phrase n'y est pas : mais Vallarsi, l'éditeur de S. Jérôme, n a pas eu tort non plus de l'insérer dans son édition, parce que rien ne dit qu'elle ne soit pas de cet auteur, dans l'opinion duquel elle rentre d'ailleurs parfaitement; témoin ce passage : *Hoc autem significat, quod post ADVENTUM CHRISTI omnia idola conticuerunt* (S. Hieronym. *in cap. XLII Esaïæ*). La phrase manque dans quelques manuscrits, il est vrai ; mais elle est donnée par d'autres, et par les anciennes éditions (*voyez* Vallarsi, p. 165, E, t. VIII). Cette addition n'est pas de celles qu'on peut attribuer à des copistes du moyen âge.

(2) *Contra Cels.*, VII, p. 333.

(3) *Ad Græc.*, p. 51, 5.

(4) *Præp. evang.*, V, 15-17. — *Demonstr. evang.*, V, *proœm*, p. 204, A.

(5) *De incarnat. Verb. Dei,* § 47, p. 88, D.

(6) *Contra Julian.*, VI, p. 198, E. — *In Esaïam,* IV, *Orat. II.*

(7) *Advers. Gr. serm.* 10, *de oracul. Opp.*, IV, p. 624, A; 632, B, C.

(8) *In cap.* XLII, *Esaïæ.*

Ainsi l'époque où cessent les hommages rendus à Memnon par ceux qui visitaient Thèbes a coïncidé avec celle où l'histoire cesse d'en faire mention, et où sa célébrité aurait été la plus grande, si le prodige avait continué de se produire.

La discussion de tous les faits nous amène donc à ce résultat : c'est que le colosse a été brisé, et que sa voix s'est fait entendre peu de temps avant l'ère chrétienne (1) ; qu'il a été rétabli sous le règne de Septime Sévère, et qu'il a gardé le silence à partir de cette époque ; de sorte qu'il semble exister une relation entre son état d'intégrité et son silence, entre son état de mutilation et l'émission de sa voix. Ce résultat introduit un élément nouveau dans la discussion : car on verra bientôt qu'il doit tenir à la cause même du phénomène, cause indépendante de la volonté des hommes. Mais continuons cette analyse.

§ III. Pourquoi Septime Sévère a-t-il fait rétablir le colosse ? Liaison de ce fait avec la lutte entre le paganisme et le christianisme.

Il faut suivre les conséquences des observations qui ont été faites précédemment, pour y trouver l'explication des deux singularités que j'ai signalées ci-dessus ; savoir, l'absence tout à la fois du nom de Septime Sévère parmi ceux qui ont été gravés sur le colosse, et de toute inscription relative à son rétablissement. Leur liaison avec l'histoire de la lutte entre le paganisme et le christianisme me paraît ressortir avec évidence du simple exposé des faits.

J'ai déjà insisté sur l'époque tardive de ce rétablissement, et j'ai dit qu'une opération si dispendieuse et si difficile,

(1) Dans une inscription métrique (n° XLVI), malheureusement trop mutilée, il semblerait que l'auteur reconnût que la statue ne disait rien quand elle était entière. Il ne serait pas impossible que ce fait, entièrement contraire à l'opinion commune, eût été consigné dans quelque tradition, dont l'auteur, plus savant que les autres, aurait été instruit. Toutefois il faudrait qu'un fait de ce genre, pour être admis, reposât sur quelque chose de plus sûr qu'une restitution conjecturale.

exécutée avec un si grand appareil, n'avait pu être conseillée que par un intérêt puissant. De quelle nature pouvait-il être? on peut le deviner, quand on connaît l'esprit de Septime Sévère et celui de son siècle.

Cet empereur fut un païen zélé ; c'est ce que reconnaît son biographe Spartien. Selon lui, le culte de Sérapis, dont Alexandrie avait été le berceau, et qui s'était étendu sur toute l'Égypte, notamment à Memphis et à Thèbes, fut une des causes qui engagèrent cet empereur à parcourir l'Égypte pour en examiner curieusement les endroits les plus célèbres (1). Mais, à cette époque, le zèle pour le paganisme n'allait pas sans une haine prononcée pour la religion chrétienne, sa redoutable rivale. En effet, nous voyons Septime Sévère tâcher d'en comprimer l'essor par un édit formel qu'il publia en 202, au moment où il allait mettre le pied en Égypte : il défendit, sous des peines rigoureuses, d'embrasser le judaïsme ou le christianisme (2). Bien loin que son voyage en Égypte ait pu ralentir son zèle religieux, les progrès du christianisme dans ce pays durent l'irriter encore : aussi voyons-nous qu'il persécuta violemment les chrétiens d'Égypte, et que la persécution s'étendit *jusqu'à la Thébaïde,* où il avait sans doute trouvé un grand nombre de chrétiens établis (3).

D'un autre côté, sa femme, Julia Domna, n'avait pas moins de ferveur. C'est elle qui donna l'ordre à Philostrate de rédiger, d'après Damis et trois autres disciples d'Apollonius qu'on assimilait aux évangélistes, cette indigeste compilation dont on espérait faire un évangile (4). Les meilleurs critiques ont reconnu dans cette extravagante biographie l'intention formelle d'opposer Apollonius à Jésus-

(1) *Jucundam sibi peregrinationem hanc propter religionem Serapidis ..... Severus ipse posteà semper ostendit. Nam et Memphim, et Memnonem, et pyramides, et labyrinthum, diligenter inspexit.* (Spart. *in Severo,* § 17.)

(2) *Judæos fieri sub gravi pœna vetuit. Idem etiam de christianis sanxit.* (Id. ibid.)

(3) Euseb., *Hist. eccl.*, VI, 1.

(4) *Vita Apollon. Tyan,* I, 3.

Christ ; et, de fait, quand on examine la vie de ce thaumaturge, et l'opinion qu'en avaient ses contemporains avant et après sa mort, l'intention n'est pas douteuse, quoi qu'en aient dit Lardner (1) et Gibbon (2). Celle des païens, de faire d'Apollonius un être divin, égal pour le moins au Dieu des chrétiens, est de toute certitude. Des villes de Grèce et d'Asie lui élèvent des temples (3) ; Caracalla lui consacre un *heroüm* (4) ; Alexandre Sévère place dans son *lararium* le buste d'Apollonius à côté de celui de Jésus-Christ (5) ; Aurélien lui construit un temple et lui dresse des autels (6). Apollonius avait fait pendant sa vie des miracles éclatants, avoués des chrétiens eux-mêmes (7) ; et après sa mort, sa statue rendit des oracles qui s'accomplissaient. La solution que saint Justin, ou l'auteur des *Quæstiones et Responsiones*, essaie de donner de ces difficultés, annonce assez l'embarras qu'elles lui causaient ; mais il lui vient si peu dans la pensée de nier la réalité des miracles ou l'efficacité des prédictions, qu'il n'hésite pas à regarder les uns comme le résultat des connaissances d'Apollonius dans les sciences naturelles, et les autres comme l'œuvre du démon renfermé dans la statue (8). Rien ne prouve mieux la vénération des païens pour cet insigne charlatan, et la foi en ses miracles, que ce passage de Vopiscus, écrit plus de deux cents ans après sa

(1) *Testimonies*, III, 252, 352.

(2) *Décad. de l'empire rom.*, III, p. 241.

(3) *Philostr. Vita Apoll. Tyan.*, I, 5.

(4) *Dio Cassius*, LXXVII, 18.

(5) *Lamprid. in Alexandro Sev.*, § 29, 31.

(6) *Vopisc. in Aurel.*, § 24. Il les lui promet à la suite d'une vision. Ces sortes de promesses ne sont pas de celles qui ne s'exécutent point.

(7) Témoin la question XXVI, à la suite des œuvres de S. Justin. Un néophyte demande : Εἰ θεός ἐστιν δημιουργὸς καὶ δεσπότης τῆς κτίσεως, πῶς τὰ Ἀπολλωνίου τελέσματα ἐν τοῖς μέρεσι τῆς κτίσεως δύνανται ; καὶ γὰρ θαλάττης ὁρμὰς, καὶ ἀνέμων φορὰς, καὶ μυῶν καὶ θηρίων ἐπιδρομὰς, ὩΣ ὉΡΩΜΕΝ, κωλύουσι (*Q. et R. ad orthodoxos, inter S. Justini Opp.*, p. 405, A). Les mots ὡς ὁρῶμεν sont bien remarquables dans la bouche d'un chrétien.

(8) Αὐτὸν δὲ τὸν δαίμονα τὸν ἐν τῷ ἐκείνου ἀγάλματι ἱδρύμενον, τὸν ἐν ταῖς μαντείαις ἀπατήσαντα τοὺς ἀνθρώπους ὡς θεὸν σέβειν καὶ τιμᾷν τὸν Ἀπολλώνιον, ἐφίμωσε, καταργήσας αὐτοῦ τὰς μαντείας (p. 405, D).

mort : *Quid enim illo viro sanctius, venerabilius, antiquius diviniusque inter homines fuit! Ille mortuis reddidit vitam; ille multa ultra homines et fecit et dixit..... Ipse autem, si vita suppetat, atque ipsius viri favori usquequaque placuerit, breviter saltem facta in litteras mittam : non quo illius viri gesta munere mei sermonis indigeant, sed ut ea quæ miranda sunt omnium voce prædicentur* (Ib.). Ce ton de persuasion et d'enthousiasme nous annonce de quel style Vopiscus a dû écrire la biographie de cet homme *admirable, si puissant en œuvres miraculeuses,* à moins toutefois que la mort n'ait mis obstacle à l'exécution de son *pieux* dessein.

L'édit de Septime Sévère contre les chrétiens, leur persécution, l'ordre de Julia Domna de composer la vie de celui qu'on voulait opposer à Jésus-Christ, tendaient évidemment au même but, celui de comprimer l'essor du christianisme et d'affaiblir l'impression des vertus et des miracles de son fondateur. Peut-on maintenant se défendre de l'idée que le rétablissement du colosse de Memnon, ordonné à l'époque de la persécution des chrétiens de la Thébaïde, tient encore à cette intention, et qu'il devait, dans la pensée de Sévère, porter un dernier coup à la religion nouvelle?

Malgré la présence de l'empereur, le colosse ne s'était pas fait entendre. Le dieu était donc irrité : il fallait apaiser sa colère. A cette époque, où la cause du phénomène était restée inconnue, où l'on avait perdu la mémoire des faits que l'histoire écrite et les inscriptions nous révèlent maintenant, on croyait qu'avant d'avoir été brisé le colosse faisait entendre une voix plus belle et plus distincte : le rétablir devait paraître un moyen infaillible de la lui rendre (inscr. n°s 24 et 46). On pouvait même espérer que, reconnaissant d'un hommage qui, pour avoir été retardé, en devait avoir plus de prix à ses yeux, Memnon allait faire entendre une voix plus mélodieuse que jamais, et peut-être rendre de véritables oracles. Le prodige, ranimant le zèle près de s'éteindre, ramènerait peut-être une foule d'adorateurs autour des autels des dieux qui opéraient de tels miracles. L'attente fut trom-

pée. Mais qui pouvait soupçonner un si fâcheux résultat, et imaginer que rétablir la statue était lui enlever sa puissance? Il aurait fallu se douter de la véritable cause de la voix pour deviner que la surcharge des cinq assises allait l'étouffer et la rendre impossible.

C'est le mauvais succès de cette entreprise qui nous explique l'absence de toute inscription pour en perpétuer le souvenir. Lorsqu'on vit qu'en dépit de si grands travaux le colosse ingrat gardait obstinément le silence, on fut peu disposé à se vanter d'une restauration qui avait été suivie de la cessation du prodige. On dut plutôt désirer d'en effacer les traces, pour faire oublier les espérances qu'on en avait conçues, et qui avaient été si cruellement trompées. Bientôt, en effet, personne n'en parla plus ; tout retomba dans un profond oubli ; et Memnon s'en alla pour toujours, chez les heureux Macrobiens de Méroé, tenir compagnie au vaillant Persée et à la belle Andromède.

SECTION IV.

Histoire de Memnon dans son rapport avec le Colosse de Thèbes.

Parvenu à ce point, il semble que je devrais aborder la discussion des faits qui se rapportent à la nature de la voix de Memnon : mais la question historique n'est encore qu'effleurée ; il faut maintenant l'approfondir pour parvenir à la solution de plusieurs difficultés. On a vu que cette voix se faisait entendre dès le temps de Strabon, une vingtaine d'années avant notre ère, et que cependant la plus ancienne inscription est du temps de Néron. Pourquoi ne s'en trouve-t-il pas de plus anciennes? Pourquoi les voyageurs ont-ils tant tardé à rendre hommage à l'être divin qui produisait ce miracle? Cela vient, comme nous allons le voir, de l'époque tardive où s'introduisit l'idée que la statue d'Aménophis représentait Memnon, le fils de l'Aurore, tant célébré par les poètes grecs et latins.

C'est le point qu'il reste à établir. Il nous faut pour cela rechercher l'origine du nom que les anciens ont donné à cette statue, et suivre la route par laquelle le héros d'Homère et d'Hésiode est venu du siège de Troie prendre possession d'un colosse égyptien dans la plaine de Thèbes. Cet itinéraire est plus compliqué et plus long que je ne l'aurais voulu ; mais il est des plus curieux à connaître, parce qu'indépendamment de son intime liaison avec la question qui nous occupe, il montre l'influence que le progrès de la géographie a exercée sur le développement de certaines traditions mythologiques.

§ Ier. — Le Colosse n'a jamais été pour les Égyptiens que celui d'Aménophis ; il n'a été celui de Memnon que pour les Grecs et les Romains.

Le colosse représentait selon les Égyptiens un personnage tout autre que celui qu'il représentait selon les Grecs ; c'est d'abord ce qu'établit un passage formel de Pausanias : « Les Thébains, dit-il, prétendent que c'est non pas *Memnon,* mais bien *Phaménoph,* personnage du pays..... J'ai encore entendu des gens dire que c'était la statue de *Sésostris.* » Ainsi la dénomination de *Memnon* n'était pas admise par les Thébains. On a déjà plusieurs fois rapproché ce passage de celui où Eusèbe dit qu'*Aménophis est Memnon ou la pierre parlante.* Le nom d'Aménophis se présente avec les formes *Aménophthis* et *Aménothès.* La synonymie est confirmée par les cartouches qui se lisent sur le colosse lui-même, et sur les stèles trouvées aux environs : partout on lit les noms d'*Aménoph* (1) ou *Aménoth'ph* (2) ou *Aménoftès,* identiques avec ceux de *Phaménoph* et d'*Aménophis,* qui tous désignent également le huitième roi de la dix-huitième dynastie. Le double nom se trouve encore dans une inscription du colosse

(1) Champollion, *Système hiérogl.,* pag. 233, suiv. — *Ire lettre à M. le duc de Blacas,* p. 40.
(2) Salt, *Essay on phonetic system,* p. 70.

où il est parlé de la belle voix de *Memnon* ou *Phaménoth* (n° 21), et dans une autre des syringes, où se lit la forme *Aménothès* (n° 4), que portent aussi des papyrus grecs (1). Enfin le témoignage de Pausanias est confirmé de tous points par une inscription du colosse où il est dit que Memnon est *Aménoth, selon les prêtres égyptiens* (n° 25). Voilà encore ici l'opinion égyptienne et l'opinion grecque en présence. Ainsi, pour les Grecs et les Romains, le colosse était Memnon, fils de l'Aurore, saluant sa mère ; pour les Égyptiens, c'était *Aménof, Aménofth, Aménothès, Aménoth, Phaménoth* ou *Phaménoph,* c'est-à-dire *Aménophis,* l'un de leurs anciens rois, qui avait fait construire le grand temple à l'entrée duquel on avait placé ses deux statues.

Des papyrus grecs du temps d'Évergète II font mention des *pastophores* (porte-édicules) d'Aménophis, dans le quartier des *Memnonia* (2). On ne peut douter (3) que ces pastophores ne fussent attachés au service du temple, appelé par les Égyptiens *Amenophium*, du nom de son fondateur, comme l'édifice plus au nord s'appelait *Ramesseum*, du nom de son fondateur Ramessès (4). On conçoit facilement que les Égyptiens ne pouvaient consentir à enlever à l'un de leurs anciens rois, fondateur d'un temple magnifique, où son culte subsistait encore, le nom consacré dans leurs annales ; et cela, pour y substituer celui d'un personnage fabuleux, étranger à leur religion comme à leur histoire. La double autorité de Pausanias et de l'inscription grecque établit donc que la statue n'était réellement Memnon que pour les Grecs, mais que, pour les Égyptiens, elle ne fut et ne pouvait être qu'Aménophis.

On remarquera sans doute la relation de ce fait certain avec un autre que j'ai déjà signalé, et sur lequel je reviendrai bientôt : c'est que, parmi plus de cent dix noms qui se

(1) *Papyr. Taurin.*, VIII, IX, XII, XIV.
(2) *Papyr. Taurin.,* V, VI.
(3) *Peyron ad papyr. Taurin.,* pag. 37-39.
(4) Voy. mon *Mémoire sur le tombeau d'Osymandyas.*

lisent dans les soixante-douze inscriptions du colosse, il n'y a pas un seul nom égyptien ; tous sont romains ou grecs. On n'expliquerait pas suffisamment bien ce fait remarquable en disant que les Égyptiens n'avaient pas voulu, par respect pour leur ancien roi Aménophis, écrire sur les jambes de sa statue : car ce respect ne les eût pas empêchés d'écrire au moins sur le socle, eux qui ont bien écrit, souvent même en grec, leurs *proscynémata,* ou actes d'adoration, sur les murs des temples et des syringes, et jusque dans celle qu'ils attribuaient à Memnon (1). Une autre raison les en aura détournés ; et cette raison, c'est que le mythe qu'on avait rattaché à la statue était étranger pour eux.

Il a été dit ci-dessus qu'au temps de Strabon le colosse ne portait pas de nom particulier, et que celui de *Memnon* ne lui était pas encore donné ; ce qui prouve qu'on n'avait point encore imaginé de chercher l'explication du phénomène vocal dans la mythologie grecque. Il y aurait lieu de s'étonner d'une époque si tardive, puisque Strabon lui-même, et Diodore plus anciennement, parlent de *palais memnoniens* à Thèbes, et que, dans les papyrus grecs du temps des Ptolémées, un quartier de Thèbes portait déjà le nom de *memnonien ;* d'où il semblerait résulter que le héros grec Memnon jouait déjà un rôle dans les traditions locales. Mais encore ici on a confondu bien des choses qu'il faut maintenant distinguer.

§ II. — Que la dénomination de palais ou quartier MEMNONIEN est égyptienne, et n'a primitivement aucun rapport avec Memnon.

On a dit que les Grecs ont été conduits à donner au colosse de Thèbes le nom de Memnon, par son analogie avec celui d'*Aménophis* ou de *Phaménoph* (2). Quoique les Grecs ne fussent pas fort scrupuleux sur de telles analogies, ces deux

(1) *Inscr. des tomb.*, n[os] 4, 7, 20.
(2) Cf. Creuzer, dans les *Briefe über Homer und Hesiod.* S, 215.

noms pourtant sont assez différents pour qu'on soupçonne que l'un pourrait bien n'avoir pas amené l'autre ; et, dans le fait, leur origine n'est pas du tout la même.

Il est souvent question, dans les papyrus grecs de Thèbes, des *Memnonia* [Μεμνόνεια]. La comparaison des divers passages où il en est question prouve que ce nom était employé en opposition avec celui de *Diospolis*, qui ne désignait que la Thèbes du temps des Grecs et des Romains, située sur la rive droite du Nil. Celui de *Memnonia* désignait au contraire la partie située sur l'autre rive, du côté des tombeaux, et qui s'étendait depuis l'endroit qu'on a pris pour un *hippodrome* jusqu'à Qournah, plus au nord, dont le temple était compris parmi les édifices *memnoniens,* aussi bien que l'*Amenophium* et le *Ramesseum* (1).

Je ne doute plus maintenant que ce ne soit cette partie que Strabon a désignée par le mot *Memnonium*, et non l'un des grands édifices de cette partie de Thèbes, comme on l'a cru généralement, et comme je l'ai cru moi-même (2) ; car il résulte des passages d'Agatharchide, de Diodore et de Strabon, que tous les grands édifices de la rive gauche étaient compris sous la dénomination de Μεμνόνεια βασίλεια, et que l'*Amenophium* n'était ni plus ni moins un *Memnonium* que tous les autres.

D'ailleurs, Strabon met évidemment ce mot en opposition avec celui de la *ville,* c'est-à-dire de *Diospolis* (3). « Maintenant, dit-il, Thèbes se compose de bourgades séparées ; une partie est en Arabie, *où est la ville ;* une autre sur la rive opposée, *où est le Memnonium ;* là sont deux colosses, etc. » Le *Memnonium* est donc, pour lui, la portion libyque de l'ancienne Thèbes, comme *la ville* ou *Diospolis* en est la portion arabique. C'est encore dans ce sens que cet auteur prend

(1) *Peyron ad pap. Taurin.,* p. 40, sq.

(2) *Trad. de Strabon,* t. V, pag. 422.

(3) Νυνὶ δὲ κωμηδὸν συνοίκεῖται, μέρος μέν τι ἐν τῇ Ἀραβίᾳ, ἐν ἧπερ ἡ πόλις· μέρος δέ τι καὶ ἐν τῇ περαίᾳ, ὅπου τὸ Μεμνόνειον· ἐνταῦθα δὲ δυεῖν κολοσσῶν, κ. τ. λ. (Lib. XVII, p. 816.) Ἐνταῦθα, c'est-à-dire, ἐν τῇ περαίᾳ.

le mot un peu plus loin : « Au-dessus du *Memnonium*, sont les tombeaux des rois. » Ces tombeaux ne sont pas au-dessus de l'*Amenophium* seulement : ils sont creusés dans toute la montagne libyque, depuis Médynet-Abou jusqu'à Qournah, et plutôt au-dessus du *Ramesseum* que de l'*Amenophium :* c'est même là ce qui avait engagé Pococke à prendre le *Ramesseum* pour le *Memnonium* de Strabon. Mais la difficulté est levée, si l'on admet que ce que le géographe appelle τὸ Μεμνόνειον (peut-être sous-entendu μέρος ou χωρίον), la *partie* ou le *quartier memnonien,* est la même chose que ce que les papyrus désignent par les mots τὰ Μεμνόνεια (μέρη ou χωρία), les *parties memnoniennes* de Thèbes. Elle servait principalement d'habitation à ceux qui préparaient les corps pour l'embaumement, et qui n'avaient pas la permission de demeurer à Diospolis. Sur le revers de la montagne libyque il y avait grand nombre de sépultures ; et c'est près de ce revers qu'habitaient les embaumeurs : mais dans le reste se trouvaient des habitations d'autres classes de personnes, telles que des artisans de divers genres, des cholchytes, prêtres officiants pour les cérémonies funèbres, et d'autres corporations sacerdotales attachées aux grands édifices qui s'y trouvaient compris. C'est là ce que les papyrus grecs nous apprennent.

Il était assez naturel de croire que ce nom provenait du mot grec *Memnon ;* mais on a maintenant la certitude qu'il est d'origine égyptienne. Dans le papyrus de Turin cité ci-dessus, il est question des *pastophores d'Aménophis dans les Memnonia,* παστοφόροι Ἀμενώφιος τοῦ ἐν τοῖς Μεμνονείοις. La discussion de M. Peyron (*l. l.*) sur ce passage est lumineuse. Il montre d'abord que cet Aménophis ne peut être que le roi qui avait élevé l'édifice à l'entrée duquel étaient les deux grands colosses, et que ces pastophorés devaient être attachés au culte de ce roi divinisé. Il doit être bien entendu toutefois qu'Aménophis n'était pas la divinité principale du temple : il devait être une de celles qu'on appelait πάρεδροι ou σύνναοι, dont le culte était subordonné à celui du grand dieu [κυριώ-

τατος θεός] (1). En effet, Pline dit que le temple était consacré à Sérapis : d'où l'on peut conclure que les Grecs y avaient établi le culte de ce dieu, de ce composé d'éléments égyptiens et grecs au moyen duquel Soter avait habilement préparé la fusion et l'alliance des deux religions ; à moins qu'ici Pline ne confonde Sérapis, qui occupait alors le premier rang, avec tout autre grand dieu, Ammon, Osiris, etc. Quoi qu'il en soit, la durée du culte d'un des anciens Pharaons, conservant ses *pastophores* jusque sous les Ptolémées, est un fait remarquable. Il n'a toutefois rien de surprenant, puisque les Lagides s'étaient faits Égyptiens, et avaient adopté pour eux-mêmes toutes les formes de l'apothéose pharaonique.

L'expression, *les pastophores d'Aménophis dans les Memnonia,* donne lieu à une observation qui ne pouvait échapper à l'habile interprète des papyrus de Turin. Si le mot *Memnonia* eût été formé de *Memnon,* et que celui-ci eût été dérivé par les Grecs de celui d'*Aménophis,* on aurait dit évidemment, *les pastophores de Memnon dans les Memnonia,* ou bien, en conservant le nom égyptien, *les pastophores d'Aménophis dans les Aménophia.* L'association du nom égyptien d'Aménophis avec celui de *Memnonia* prouve qu'ils appartiennent tous deux à la même langue, et que *Memnonia* est tout aussi égyptien qu'*Aménophis,* sauf la terminaison grecque.

Dans la décomposition de ses éléments égyptiens, M. Peyron trouve le sens de *locus cryptorum, locus mortuorum,* très convenable pour désigner la partie de Thèbes où se trouvaient les sépultures. M. Champollion le jeune dit que le mot *Mennoun* ou *Mannoun* se lit sur les grands édifices de Thèbes, et spécialement sur ceux de Médynet-Abou et le *Ramesseum,* c'est-à-dire sur des édifices à la fois religieux et commémoratifs, où le culte des rois divinisés était établi après leur mort : double destination qui causa l'erreur fort explicable des auteurs grecs, lesquels ont pris ces monuments pour des tombeaux, comme on le voit par la description de

(1) Voy. le *Mémoire sur le tombeau d'Osymandyas.*

ce que Diodore, d'après Hécatée, appelle le *tombeau d'Osymandyas*. Par le fait, ce n'est qu'un édifice semblable au temple de Médynet-Abou et au *Ramesseum*, mais plus vaste et plus magnifique.

Dans tous les cas, le mot *Memnonia* n'a aucun rapport avec le nom du héros grec ; il n'y tient que parce que les Grecs, ayant à gréciser un mot égyptien, lui ont donné de préférence la forme qui rentrait le mieux dans le mot grec auquel il ressemblait.

L'origine égyptienne du nom des *Memnonia*, étant établie, devient un trait de lumière qui éclaire les points les plus difficiles de la discussion. Ainsi, bien loin que ce nom ait été formé avec le *Memnon* des Grecs, c'est, au contraire, la ressemblance fortuite de ce nom égyptien avec celui d'un de leurs plus fameux héros qui leur a donné l'idée de les rapprocher l'un de l'autre ; mais d'autres causes ont encore contribué à amener le héros de la mythologie grecque dans la plaine de Thèbes. Je vais les indiquer en analysant les diverses traditions que les anciens ont successivement accueillies sur ce personnage fabuleux, sans se donner plus de peine pour les concilier que pour en découvrir l'origine.

§ III. Que Memnon, dans toutes les traditions poétiques antérieures a Alexandre, est un héros asiatique, sans rapport ni avec l'Égypte, ni avec l'Éthiopie proprement dite.

On sait que, grâce à l'imagination de leurs poètes et même de leurs historiens, les Grecs ne furent jamais embarrassés pour donner une origine aux dénominations géographiques de la Grèce et des autres pays : ils avaient toujours sous la main des héros et des héroïnes dont le nom était fabriqué avec celui-là même dont il fallait rendre compte. Les noms de ces personnages imaginaires, et souvent leurs généalogies qui ne le sont pas moins, se retrouvent dans leurs mythographes, leurs historiens, leurs géographes et leurs grammai-

riens ou scholiastes, qui n'élèvent aucun doute sur ces origines fabuleuses.

Pour nous renfermer dans l'Égypte et les contrées adjacentes, citons *Canopus*, pilote de Ménélas, fondateur de Canope; *Pharus*, de l'île de Pharos; *Abydus*, d'Abydos; *Pélée*, père d'Achille, de Péluse; *Syénus*, de la ville de Syène; une belle nymphe, appelée *Memphis*, femme d'Épaphus et fille de Nilus, avait fondé la grande capitale de ce nom; le continent de Libye devait son nom à *Libya*, aïeule de Danaüs; la mer Érythrée devait le sien à *Erythras*, fils de Persée; l'Égypte, à *Egyptus*, frère de Danaüs; le Nil, à *Nilus;* l'Éthiopie, à *Éthiops*, fils de Vulcain (1); et il était tout naturel que le fils du dieu du feu eût le teint brûlé. Enfin, quoiqu'il fût constant que la ville et le nome de *Ménélas* près d'Alexandrie avaient pris leur nom de Ménélas frère de Ptolémée Soter, il se trouvait, sous le règne même des Lagides, de graves auteurs, tels qu'Artémidore, qui s'obstinaient à donner à ces lieux une origine héroïque, et en faisaient remonter le nom jusqu'à Ménélas frère d'Agamemnon (2).

Certes, pour des gens si bien préparés, c'était une bonne fortune que des dénominations locales qui formaient naturellement une homonymie avec quelques-uns de leurs noms fameux, tels, par exemple, que ceux d'*Antéopolis* et de *Memnonia* (3) : aussi la ville se trouva avoir été fondée par *Antée*, l'antagoniste d'Hercule, dont on fit, pour aider à la vraisemblance, un général d'Osiris; et les *Memnonia* devinrent l'ouvrage du fameux Memnon. Ici la rencontre des noms était heureuse (4).

Memnon est cité deux fois dans l'Odyssée (5) : la première, comme un fils de l'Aurore qui avait tué Antiloque; la seconde, comme *le plus beau des guerriers* (6), fils de Tithon, le

(1) *Schol. Venet. ad Iliad.* A', v. 423.
(2) Strab., XVII, p. 801.
(3) Voy. mes *Recherches sur l'Égypte,* p. 64.
(4) Diod., I, 17.
(5) *Odyss.* Δ', v. 184, 185.
(6) *Odyss.* Λ', v. 522. Cette expression d'Homère influa sur les représentations

frère de Priam. Il n'y a rien de plus sur Memnon dans les poèmes homériques (1). Ce personnage n'y est qu'un membre de la famille de Priam, venu au secours de Troie, ainsi que son fidèle ami Sarpédon, d'une contrée voisine, située à l'orient.

Mais, bientôt après, ce héros prit place dans la mythologie grecque. Hésiode qualifia le fils de l'Aurore de *roi des Éthiopiens* (2) : cette qualification nouvelle est due à l'idée d'*orient* comprise dans le titre de *fils de l'Aurore;* car, selon la géographie primitive des Grecs, le mot *Éthiopie*, le *pays des hommes à visage brûlé,* était une expression vague qui désignait principalement la partie sud-est de la terre connue, et comprenait tous les peuples dont la peau est noire ou basanée. Cette dénomination, quand Homère l'applique à une contrée déterminée, s'entend de la partie méridionale de la Phénicie (3). On sait, en effet, que Céphée, père d'Andromède et roi d'Éthiopie, avait pour capitale *Joppé,* port de la Méditerranée. Par une étymologie forcée on faisait même venir de *Joppé* le nom d'*Éthiopie* (4), et plusieurs exemples prouvent combien on croyait à cette identité prétendue: ainsi, au nombre des merveilles que Scaurus montra au peuple, lors de son édilité, il y eut la carcasse de la baleine à laquelle Andromède avait été exposée : cette précieuse relique avait été apportée de Joppé, dit Pline (IX, 5), qui croit tout, ou qui a

que l'art fit des héros (Naeke *ad Chœril.*, p. 187). Le fils de l'Aurore ne fut que tard le *noir* Memnon. M. de Bohlen, dans son utile et savant livre sur l'Inde (*das alte Indien, mit Rücksicht auf Ægypten,* S. 10), a eu tort de conclure de l'épithète homérique, que le poète faisait les Éthiopiens orientaux *moins noirs* que les occidentaux : car, pour lui, Memnon n'était pas un Éthiopien. C'est aller aussi trop loin que de dire que le passage d'Homère sur la double Éthiopie trahit quelque connaissance de l'Inde.

(1) *Iliad.*, Υ', 237. Ce qui se lit, au sujet de Tithon, dans l'hymne homérique à Vénus (*v.* 219 *sq.*), est un emprunt fait aux vers cypriaques, source où doit avoir puisé l'auteur de cet hymne (Matth., *ad Hymn. proleg.*, p. 69 sq.). Les fables relatives à Tithon et à l'Aurore semblent dériver d'un vers de l'*Iliade* (Λ', v. 1), répété dans l'*Odyssée* (E', v. 1).

(2) *Theog.,* 984.

(3) *Odyss.* Δ', 83, sq.

(4) *Steph. Byz. v.* Ἰοππή.

l'air de tout croire; il dit encore (V, 13), de même que Josèphe (1) avant lui, que l'on montrait près de cette ville, sur un rocher, les vestiges des chaînes où fut attachée la belle Andromède.

La confusion des deux idées d'Orient et d'Éthiopie est perpétuelle chez les anciens (2) : nous en voyons des vestiges dans l'époque historique jusqu'au temps d'Alexandre. Hérodote (VII, 70) place encore des Éthiopiens à l'orient de la Perse. Telle était l'influence que les traditions antiques exerçaient sur l'esprit des Grecs, qu'Alexandre et ses Macédoniens, arrivés au bord de l'Indus, crurent avoir découvert les sources du Nil, parce qu'ils virent dans le fleuve des crocodiles et des fèves d'Égypte, et, sur ses bords, des peuples d'un brun foncé comme ceux de la Nubie (3).

C'est l'alliance et la confusion des deux notions d'orient et d'Éthiopie, réunies dès le temps d'Alexandre, qui donna lieu aux changements que nous apercevons dans le local du mythe memnonien; primitivement placé en Asie, ce mythe passa dans la suite en Égypte et dans les régions au sud de cette contrée.

Cette distinction importante n'avait point été faite; mais elle n'en est pas moins certaine.

Le cycle de Memnon paraît être du nombre de ceux que les poètes posthomériques inventèrent (4) en les fondant sur quelque circonstance des ouvrages attribués à Homère. Les trois vers de l'Odyssée combinés avec deux autres de l'Iliade, et les deux vers d'Hésiode, sont la base étroite sur laquelle les poètes posthomériques, comme Arctinus, l'auteur de

(1) *Bellum Jud.*, III, 9, 13.

(2) M. Kanngiesser, dans un livre plein d'aperçus ingénieux, mais hasardés et fantastiques, croit que la *première Éthiopie* des anciens était en Colchide. Il a pris, je crois, une exception pour la règle. (*Grundriss der Alterthumswissenschaft,* S. 179 ff.)

(3) Arrian., *Anab.*, VI, 1. — Strab., XV, pag. 696. — *Voyez,* sur cette idée d'Alexandre, ce que j'ai dit dans le *Journal des Savants,* 1831, p. 480.

(4) Ταῦτα δὲ λέγουσιν οἱ τὰ μεθ' Ὅμηρον γράψαντες. (Schol. Pind. *ad Olymp.* II, 148.)

l'*Éthiopide* (1), fondèrent de longs poèmes, où ils chantèrent la naissance et les exploits de Memnon, roi d'Éthiopie, fils de l'Aurore, tué par Achille sous les murs de Troie. Les poètes lyriques, tels que Simonide et Pindare (2), célébrèrent dans leurs chants le beau Memnon, venu à Troie avec une armée d'Éthiopiens; de leur côté, les tragiques Eschyle, Sophocle et Théodecte, en firent le sujet de pièces dont le titre s'est conservé. Les principaux exploits du héros furent bientôt au rang des sujets favoris de l'art grec : ils étaient traités dans les ouvrages des anciens artistes, tels que le coffre de Cypsélus (3) et le trône d'Apollon Amycléen; et on le retrouve sur des vases du plus ancien travail (4). Mais les poètes traitèrent ce mythe comme tous les autres, c'est-à-dire qu'ils l'arrangèrent à leur guise, et le surchargèrent d'incidents nouveaux, tout en lui conservant le caractère primitif qu'il avait reçu d'Homère et d'Hésiode.

Voilà pourquoi *l'Éthiopie,* où Arctinus, Pindare, Simonide et tous les anciens poètes, ont placé les États de Memnon, est constamment *l'Éthiopie asiatique,* c'est-à-dire la région de l'Asie située à l'orient de l'Euphrate. En effet, tous les vestiges que, selon les plus anciennes traditions, Memnon avait laissés de son empire ou du passage de sa nombreuse armée, ne se retrouvent qu'en Asie, depuis Troie jusqu'à l'Océan oriental.

Ainsi le royaume de Memnon fut placé dans la Susiane, où son père Tithon avait bâti Suse; ce qui rentre dans la tradition suivie par Eschyle (5), puisque, selon ce poète, la Cissie, pays dont Suse était la capitale, avait été appelée ainsi de *Cissia,* mère de Memnon. Selon une autre tradition, Tithon n'était qu'un satrape de Perse dépendant du roi d'Assyrie, Teutamus, qui tenait la Troade sous sa domination. Ce satrape envoya son fils Memnon, à la tête de cent mille *Éthio-*

(1) *Ap. Procl. in Chrestom.,* pag. 477, sq., édit. Gaisf. — *Ap. Strab.,* XV, p. 708.

(2) *II Olymp.,* 148. — *V Isthm.,* 51. — *III Nem.,* III; VI, 83.

(3) Pausan., V, 19, 1; X, 31, 6.

(4) Voyez *Millingen, Unedited monum. painted greek vases,* pag. 11-16.

(5) Strab. XV, 708.

piens, d'autant de Susiens, et de dix mille chars, secourir Priam, qui était son tributaire. Cette histoire, racontée par Ctésias (1), Diodore, Jules Africain et Eusèbe, bien que formellement contraire à la tradition homérique, avait déjà cours au temps de Platon, qui l'adopte et fonde dessus une prétendue alliance entre Troie et l'Assyrie (2). Beaucoup de chronologistes modernes ont pris le fait à la lettre, et en ont tiré des inductions historiques et chronologiques; on s'étonne que Volney (3) lui-même n'ait pas hésité à admettre un fait pareil, que rejette avec raison le clairvoyant Karl Ottfried Müller (4).

Au reste, ceux qui s'en tenaient à la tradition homérique ne savaient trop expliquer comment *un neveu de Priam* pouvait avoir été *roi d'Éthiopie*, titre que lui donne Hésiode. Voici ce qu'imagina quelque poète, homme d'esprit, pour concilier deux qualifications qui semblaient s'exclure : Priam ne fut plus un tributaire de l'Assyrie, il resta un souverain indépendant; mais son frère Tithon devint un prince possédé de la manie des conquêtes, qui, avec une armée troyenne, s'en alla soumettre les contrées les plus orientales de l'Asie : cette expédition, disait-on, fit croire qu'il avait épousé l'Aurore, dont il eut Memnon (5).

La plupart des poètes grecs et latins d'une époque récente, les faiseurs de généalogies et les collecteurs de traditions mythologiques, suivirent les anciens poètes. Les Éthiopiens qu'ils font commander par Memnon sont toujours des Asiatiques. Dans Pausanias, Memnon, né à Suse, conduit à Troie une armée d'Éthiopiens (X, 31, 7); Dictys de Crète (IV, 4), et plus tard Malalas (pag. 162, Oxf. — 128, Bonn) et Cedrenus, lui en font commander une d'Éthiopiens et d'Indiens. Quintus, l'écho des poèmes cycliques ou des compilations faites

(1) *Ap. Diod. Sic.*, II, 22. — Cf. *Euseb. Chronic.*, I, 86, ed. Armen. Venet.
(2) *Legg.*, III, 6, p. 685, C.
(3) Volney, *Rech. nouv. sur l'hist. anc.*, tom. II, pag. 157.
(4) Orchomenos, 102, 103.
(5) Diodor., IV, 75.

d'après ces poèmes, place les États de Memnon à l'extrémité de l'Orient sur l'Océan supérieur (II, 117), et il le fait chef des *noirs Éthiopiens* (1).

Mais un héros si fameux devait, de toute nécessité, avoir laissé des monuments. En effet, une route en Assyrie portait son nom (2). On disait qu'il avait bâti des murs à Babylone (3); selon quelques-uns, ce n'était pas son père, c'était lui qui avait fondé Suse (4), à laquelle on avait donné son nom, comme on le voit dans Hérodote (V, 53). Il y avait construit de magnifiques édifices dits *Memnoniens* ou *Cissiniens* (5), qui n'existèrent jamais que dans l'imagination des romanciers et des poètes : aussi Ctésias, qui savait à quoi s'en tenir sur leur réalité, pour épargner aux voyageurs la peine inutile de venir les chercher, les avertissait que ces beaux palais n'avaient subsisté que jusqu'au règne de Cyrus (6); ils avaient donc disparu (7) comme le fameux tombeau d'Osymandyas, dont il ne restait plus de trace au temps d'Alexandre, et comme le

(1) Cette épithète de *noir* donnée à Memnon lui-même (Naeke, *ad Chœril.*, pag. 186, 187) se rapporte à la qualité d'*Éthiopien*, l'adjectif *memnonius* étant même devenu synonyme de *noir* (Ovid., III, *Pont.*, 3, 96).

(2) Diodor., II, 22.

(3) *Ampel. lib. memor.*, 8.

(4) *Steph. Byz.*, v. Σοῦσα.

(5) *Æschyl. Prom.*, 17. — Cf. *Welker, die Æschyl. Trilog.*, p. 432.

(6) Τὰ διαμείναντα μέχρι τῆς Περσῶν ἡγεμονίας. (Ctes., *apud Diodor. Sicul.*, loco laudato.)

(7) Il faut en dire autant du prétendu palais de Cyrus à Ecbatane, que des compilateurs d'une époque récente, tels qu'Hygin (*fab.* 222), Isidore (*Orig.*, XVI, 1), Ampélius (*lib. mem.*, c. 8) et Cassiodore (*Variar.*, VII, 15), donnent pour une des merveilles du monde. Ils en célèbrent la beauté en termes dignes des Mille et une Nuits. Ce palais, soutenu par des colonnes d'or, avait été bâti par Memnon, qui s'était servi des marbres les plus précieux, ornés des plus belles couleurs, dont les blocs étaient assemblés avec de l'or. Ce qu'il y a de curieux, c'est de voir le fondateur imaginaire de ce palais de fées paraître en qualité d'architecte dans le catalogue d'anciens artistes rédigé par Adrien Junius (*Catal. artif.*, p. 120), et même dans celui de M. Sillig, qui a paru à Leipzig, l'an de grâce 1827 (*Catal. artif.*, p. 269). M. Mannert aussi fait de Memnon un célèbre *architecte et sculpteur* [*berühmteste Baumeister und Bildhauer*], et il attribue à Diodore d'avoir dit que les statues d'*Osymandyas, de sa femme et de sa mère, sont de lui* (*Geogr. der Gr. ünd Röm.*, X, Abth. I, S. 348); mais le passage a un tout autre sens (*voyez* le Mémoire *sur le tombeau d'Osymandyas*, pag. 282). Selon le même savant (S. 349), Memnon était un architecte né à

tombeau de Porsenna, qui, au siècle de Varron, n'existait plus que dans les traditions fabuleuses de l'Étrurie (1).

Grâce à la célébrité du héros, la route de Suse à Troie garda des vestiges de son passage. En Phrygie, on montrait encore, au temps de Pausanias (X, 31, 7), l'endroit où il avait passé avec sa nombreuse armée. Les prêtres d'Esculape à Nicomédie montraient même son épée (*id.,* III, 3, 8), comme une de ces reliques divines ou héroïques que les prêtres aimaient à posséder pour donner du relief à leur temple : témoin la *lettre autographe* de Sarpédon, l'œuf de Léda et les dents du sanglier d'Érymanthe, à Tégée ; celles du sanglier de Calydon à Bénévent ; à Sicyone, les flèches de Teucer, la tunique d'Ulysse, le vase d'airain où Pélias avait bouilli ; en Troade, la cithare de Pâris et les enclumes que Jupiter avait attachées aux pieds de Junon ; à Memphis et à Coptos, une boucle des cheveux d'Isis, etc.

Le tombeau du héros était aussi en bien des endroits à la fois : on le montrait en Troade, sur les bords de l'Ésépus, où se trouvait un bourg de son nom (2) ; à Paphos en Cypre (3), et à Suse où l'Aurore sa mère avait fait transporter son corps (4) ; enfin à Paltos (5) en Syrie, près du fleuve *Balas* (6) :

Syène (*ein Baumeister aus Syene gebürtig*). Voilà où en était la critique de tous ces textes !

(1) Voy. mon *Mémoire sur le tombeau de Porsenna*, dans les *Annal. dell' instituto di corrisp. archeol.*, t. I, pag. 386-395.

(2) Strab., XIII, 878, Cf. Paus., X, 31, 7.

(3) *Dict. Cret.*, VI, 10.

(4) Ælian., *Histor. anim.*, V, 1. C'est à ce tombeau de Suse que se rapportent les deux vers d'Oppien :

Μεμνόνιον περὶ νηὸν, ὅθ' Ἀσσύριοι ναετῆρες
Μέμνονα κωκύουσι, κλυτὸν γόνον Ἠριγενείης.
(*Cyneg.*, B. 152, 153.)

et ceux de Moschus :

Οὐ τόσον ἀῴοισιν ἐν ἄγκεσι παῖδα τὸν Ἀοῦς,
Ἱπτάμενος περὶ σᾶμα, κινύρατο Μέμνονος ὄρνις.
(*Idyll.*, III, 42.)

La correction de Brunck, Ἰδαίοισιν pour ἀῴοισιν, est forcée et inutile.

(5) *Simonid. ap. Strab. l. l.* Le *Paltos* est peut-être le *Paliochis* de Dictys de Crète.

(6) Παρὰ Βαδᾶν ποταμόν. Il me paraît qu'au lieu de ΒΑΔΑΝ, il faut lire

c'est sans doute le même que Josèphe (1) avait vu sur les bords du fleuve *Belus* ou *Beleüs*, près de Ptolémaïs ; on disait que c'était le tombeau de Memnon, c'est-à-dire qu'on n'en savait pas l'origine. Au dire d'Hérodote (2), on voyait en Ionie un rocher, taillé en forme de statue, qui paraissait avoir un caractère égyptien ou éthiopien : selon les uns, il représentait Sésostris ; selon les autres, Memnon, fils de l'Aurore et roi d'Éthiopie. Il est vraisemblable qu'il s'agit là de quelque roche de couleur foncée à laquelle un jeu de la nature ou le caprice des hommes avait donné une forme approchant de la figure humaine.

On voit que, dans toutes ces traditions, nées, soit médiatement, soit immédiatement, des fictions des poètes sur l'origine du héros, sur la situation de ses États, ou sur les monuments qu'on lui attribuait, Memnon est toujours *l'Oriental* et *l'Asiatique ;* c'est toujours le Memnon de l'ancienne poésie grecque, dont la poésie d'un âge postérieur fut constamment l'écho fidèle.

§ IV. — QUE MEMNON PASSA EN ÉGYPTE ET EN ÉTHIOPIE POSTÉRIEUREMENT A ALEXANDRE.

Ce n'est qu'à partir de l'époque alexandrine qu'on aperçoit la notion de la véritable Éthiopie rattachée au mythe de Memnon. Si M. Jacobs avait fait cette observation, il n'aurait pas présenté Méroé comme le point de départ des traditions memnoniennes. C'est, au contraire, à cette époque tardive que les faits de l'ancienne mythologie, dont le théâtre avait été

ΒΑΛΑΝ, et alors on aura le même fleuve que le *Belus* ou *Beleüs* de Josèphe : celui-ci nous a donné le nom grécisé, et Simonide, la forme orientale, à moins qu'on n'aime mieux dire que le nom avait la double forme ΒΗΛΟΣ et ΒΗΛΑΣ, et que Simonide, ayant employé le dialecte dorique dans son dithyrambe, aura écrit ΒΑΛΑΣ. L'autre explication serait favorisée par la circonstance que ΒΑΛΑΣ est un nom propre connu en Syrie. Ainsi Βάλας ou Βαλὰς, roi de Sodome (Joseph., *Antiq.*, I, 9), et Alexandre Βάλας, roi de Syrie.

(1) *Bell. Jud.*, II, 10, 2. — Tzetzes, *Posthom.*, v. 345.

(2) *Lib.* II, 106.

jusqu'alors *l'Éthiopie primitive* ou des contrées asiatiques, furent transportés dans l'Éthiopie au midi de l'Égypte.

Ainsi, par exemple, le mythe de Persée et d'Andromède, dont la scène s'était passée en Phénicie à Joppé, capitale de Céphée, roi des Éthiopiens, fut plus tard porté à Méroé et sur les bords de la mer Rouge. Au temps de Pline et de Tacite, on était loin de se douter de la cause du changement. Aussi l'un, dans l'histoire de Persée et d'Andromède, voit une preuve que les Macrobiens de Méroé possédaient la Syrie sous le règne de Céphée (1); et l'autre cite l'opinion de certains auteurs qui rapportaient l'origine des Juifs aux Éthiopiens que la crainte ou la haine forcèrent, sous le règne de Céphée, à venir s'établir en Phénicie (2).

Les critiques modernes n'ont pas vu plus que les anciens l'origine de cette contradiction dans les localités de ce mythe, et plusieurs ont fait comme eux de l'histoire avec une erreur géographique. C'est par suite de cette mutation que Persée et Andromède devinrent des héros éthiopiens qui avaient construit de magnifiques palais à Méroé; que Properce donne à Méroé l'épithète de *Cephea*, et que l'Éthiopie avait, disait-on, porté le nom de *Cephenia*. Un historien inconnu d'ailleurs, Clinias (3), racontait même à ce sujet que Persée partit d'Argos pour aller secourir Andromède dans le fond de l'Éthiopie, sur la mer Rouge. Agatharchide donne cela pour une tradition argienne: il a toutefois le bon esprit de faire un reproche aux historiens de prendre de telles licences, permises seulement aux poètes.

Il en fut de même de l'Asiatique Memnon, qui, à l'époque alexandrine, passa de la Syrie, de la Susiane et de l'Inde, dans les contrées reculées vers le midi, à Méroé et au delà. Des passages de Diodore de Sicile et d'Agatharchide fournissent les premières preuves de ce changement notable dans la situation de ses États. Diodore (II, 22), parlant de l'Assyrien

(1) Plin., VI, 29, p. 344.
(2) Tacit., *Hist.*, V, 2.
(3) *Clin. ap. Agatharch. ap. Photium,* p. 442, A. Bekk.

Memnon, dit que « *les Éthiopiens d'Égypte* contestent cette « origine de Memnon » ; ces *Éthiopiens d'Égypte* sont ceux du Midi, par opposition à ceux de l'Orient, c'est-à-dire aux *Asiatiques*. « Ils prétendent, ajoute-t-il, que cet homme est né « chez eux, et ils montrent des palais antiques qu'ils disent se « nommer encore à présent *Memnoniens*. »

Pline (VI, 35, pag. 344, 17) nous parle fort sérieusement de la puissance des Éthiopiens, qui avait duré jusqu'au temps de la guerre de Troie, et au règne de Memnon, dont les exploits pendant cette guerre furent si célèbres. Déjà, dans Properce (I *Eleg.* VI, 3, 4), l'expression *domus Memnoniæ* sert pour désigner les contrées les plus reculées vers le midi, en opposition aux monts Rhiphées, qui, dès l'origine de la poésie grecque, servaient d'expression à la partie la plus boréale de la terre.

On ne peut guère douter que ce changement n'ait amené des additions considérables à l'ancien cycle de Memnon. Des circonstances nouvelles y furent certainement ajoutées par les poëtes alexandrins, et rattachées, selon l'usage, à des localités de l'Égypte et de l'Éthiopie. J'en trouve un exemple assez frappant dans le mythe qu'Athénée (XV, 680) rapporte d'après un auteur inconnu, nommé *Démétrius*. Cet auteur racontait que Tithon avait envoyé à Troie une armée d'Éthiopiens pour aller au secours de son fils. L'armée était à peine descendue jusqu'à Abydos dans la haute Égypte, qu'elle apprit la mort du héros : elle n'alla pas plus loin, et tous les soldats déposèrent leurs couronnes sur les acacias qui décoraient le *temenos* du temple (1). Ce mythe était fondé, sans nul doute, sur ce qu'Abydos, célèbre par son bois d'acacias (2), dont parle déjà Hellanicus (3), et par son temple d'Osiris, contenait des édifices, au dire de Pline (V, 9) et de Strabon (XVII, p. 813), appelés *Memnoniens*, regardés en conséquence comme ayant été bâtis par Memnon.

(1) *Schneid. ad Theophr. Hist.*, pl. IV, 2, 8.

(2) *Ap. Athen. l. l.* — Cf. *Sturz ad Hellan. fragm.*, p. 41, sq.

(3) Je crois avec tous les critiques que le mot altéré TINAION, dans Hellanicus, nous cache le nom égyptien de la ville d'Abydos.

A la même époque appartient encore un autre mythe. Depuis longtemps les poètes avaient parlé des oiseaux dits *memnonides* (1), nés des cendres de Memnon, mythe chanté par Ovide (2). Déjà, dans les peintures du Lesché à Delphes, ouvrage de Polygnote, ces oiseaux étaient figurés sur la chlamyde de Memnon (3); et l'on disait que tous les ans, à certains jours, ils venaient nettoyer avec soin son monument, et l'arroser de l'eau de l'Ésépus, dont ils humectaient leurs plumes. Il s'agit là, comme on le voit, du Memnon asiatique. Mais, au temps de Pline (X, 26 [37]), on ajoutait au mythe primitif cette circonstance, que *les oiseaux memnonides* arrivaient, chaque année, *dans le fond de l'Éthiopie,* pour rendre cet hommage au héros (4).

C'est que Memnon était alors installé avec sa royale famille dans ses États d'Éthiopie. Aussi, vers le même temps, Damis, l'extravagant biographe d'Apollonius, nie qu'il ait jamais été à Troie : il le fait mourir à Méroé, après un règne égal à cinq âges d'homme. Selon Pausanias (I, 42, 3), on disait que Memnon avait fait une irruption d'Éthiopie en Égypte, et de là dans les pays qui s'étendent jusqu'à Suse : tradition inventée pour rattacher l'ancien Memnon de Suse à celui qu'il avait bien fallu transporter plus tard en Éthiopie.

Depuis, sauf les allusions poétiques rattachées ordinairement aux traditions antérieures, et les indications des compilateurs qui mêlent les temps et les lieux, on peut dire que Memnon régna définitivement à Méroé. L'extinction de sa voix à Thèbes contribua sans doute à lui assurer la possession paisible de son nouveau royaume.

Ainsi Quinte-Curce (IV, 8), qui, d'après les observations de

(1) Moschus, sous Ptolémée Évergète, parle de l'oiseau de Memnon, qui venait pleurer sur son tombeau *oriental* (Mosch., III, 43, passage cité plus haut).

(2) *Met.,* XVII, 601, sq.

(3) Pausan., X, 31, 3. — Cf. Ælian., *Hist. anim.*, VI, 1, c.

(4) On ne saurait dire toutes les imaginations de M. Dornedden à l'occasion de ces oiseaux (*Neue Theorie zur Erklär. des griech. Myth.* S. 241-257).

Niebuhr (1), écrivait dans le troisième siècle, et devait être contemporain de Philostrate, nous parle du désir qu'Alexandre avait de visiter l'Éthiopie, pour voir les célèbres palais de Memnon et de Tithon (2), situés *presque au-delà des bornes du soleil* (3). Il est fort douteux qu'Alexandre ait jamais eu cette envie ; mais l'historien nous montre ce qu'il pensait de l'antique royaume de Memnon, alors reculé dans les profondeurs de l'Éthiopie (4).

Le romancier Héliodore (5) débite sur les gymnosophistes éthiopiens des contes qui se trouvent déjà dans le biographe d'Apollonius. A l'en croire, Memnon, Persée et Andromède sont au nombre des héros que les Éthiopiens de Méroé honorent d'un culte particulier. Ces trois personnages y avaient élevé de magnifiques palais, et les rois d'Éthiopie les regardaient comme auteurs de leur race (6).

Grâce aux noms de Persée et d'Andromède, on ne peut être tenté de chercher ici une ombre de réalité. Du reste, Memnon, roi des Macrobiens, devait avoir laissé son nom à quelque nation éthiopienne. Aussi Pline place un peuple de *Memnones* (VI, 30) dans le pays des Macrobiens (7) ; Ptolémée fixe leur situation entre le Nil et l'Astapus, au-delà de Méroé (8) ; et

(1) *Kleine histor. und philol. Schriften,* I, S. 305 ff.

(2) *Cupido... incesserat... sed etiam Æthiopiam invisere. Memnonis Tithonique celebrata regia cognoscendæ vetustatis avidum trahebat penè extra terminos solis.*

(3) Ces mots me paraissent ne pouvoir signifier que *presque au-delà des points où le soleil s'arrête pour revenir sur ses pas;* ce qui ne saurait s'appliquer qu'au *tropique du Capricorne.* Une position si méridionale attribuée aux Éthiopiens appartient aux systèmes de Marin de Tyr et de Ptolémée, qui, par des combinaisons *à eux particulières* (*Geograph.*, I, c. 8, 9), plaçaient *Agisymba,* pays des Éthiopiens, au 24° de latitude méridionale (Gossellin, *Géographie des Grecs analysée*, p. 114 ; *Géographie systématique,* III, p. 35-38). C'est encore une preuve de l'époque récente de Quinte-Curce, conformément à l'opinion de Niebuhr.

(4) Encore une observation qui vient à l'appui de l'opinion de cet habile critique.

(5) *Æth.*, IV, p. 149, Cor.

(6) Heliod., *Æth.,* X, p. 396.

(7) Il en était fait mention déjà dans Polyhistor, qui écrivait au temps de Sylla (Steph. Byz. verbo Μέμνονες).

(8) IV, 8, p. 130. — Cf. *Agathem.*, II, 5. p. 226.

nous voyons, par un passage des Commentaires d'Eustathe (1) et par les scholies de Venise (2), que certains commentateurs d'Homère essayèrent de retrouver dans son texte ce peuple de *Memnoniens*, en lisant κατὰ Μέμνονας, au lieu de κατ' ἀμύμονας (Αἰθιοπῆας). Il est maintenant impossible de savoir si en effet quelque dénomination locale ressemblait au nom du héros, et facilitait l'homonymie au moyen d'une altération plus ou moins légère, ou si les *Memnones* doivent uniquement leur origine à quelque fiction de poète, convertie en un fait géographique (3). Dans l'un et l'autre cas, cette dénomination n'est pour nous qu'une trace évidente de la tradition nouvelle sur le siège de l'empire de Memnon dans l'Éthiopie supérieure.

Il paraît qu'une fois que Memnon eut été définitivement établi à Méroé, on fut un peu effrayé de la longueur du chemin qu'on était obligé de lui faire parcourir pour l'amener au secours de Priam. Les uns ne furent point arrêtés par cette difficulté : le Memnon éthiopien fut mis par eux en rapport avec Troie, comme l'avait été le Memnon asiatique. D'autres, qui trouvaient la route de Méroé à Troie décidément tróp longue, employèrent le moyen que les anciens généalogistes tenaient en réserve pour concilier les contradictions qui dérangeaient par trop leurs synchronismes. Ils imaginèrent *deux Memnons*, l'un fils de l'Aurore, neveu et auxiliaire de Priam; l'autre, roi éthiopien, né, mort et enterré en Éthiopie. Déjà Damis avait dit que Memnon n'alla jamais à Troie : mais Philostrate parle formellement des deux Memnons dans les *Héroïques*, l'un qu'on honorait à Memphis et à Méroé, l'autre qui fut tué par Achille sous les murs de Troie; et Jablonski approuve fort cette distinction, sans se douter de la nécessité qui lui a donné naissance (4).

(1) *In Iliad.* A', 423, p. 128, 41.

(2) Pag. 35, l. 8, éd. Bekker.

(3) Eustathe dit en effet de ces Memnoniens : .....Μέμνονας.... οὕτω καλουμένους ἀπὸ Μέμνονος υἱοῦ Τιθωνοῦ καὶ Ἡμέρας.

(4) *Synt. de Memn.*, I, p. 10; et Langlès après lui, *Dissertat. sur la statue de Memnon*, p. 167.

§ V. — QUE CE CHANGEMENT DANS LE LOCAL DU MYTHE A ÉTÉ AMENÉ PAR LA CONNAISSANCE QUE LES GRECS ONT EUE DES MEMNONIA DE THÈBES.

Cette translation tardive de l'empire de Memnon dans l'Éthiopie est liée avec la connaissance que les Grecs acquirent des *Memnonia* de Thèbes. Ils ne pouvaient résister à la séduction d'une homonymie si frappante. Il ne leur était guère possible non plus de laisser désormais Memnon dans la Perse ou dans l'Inde. Force était de l'amener en Éthiopie. Ce héros d'Homère, qui avait bâti déjà les palais de Suse et d'Ecbatane, devint alors le fondateur des grands édifices placés dans les *Memnonia* de Thèbes, et qu'on ne désigna plus que par les mots Μεμνόνεια βασίλεια.

Quant aux Thébains, ils savaient bien à quoi s'en tenir làdessus. Les noms de Ramessès et d'Aménophis, qui couvraient les parois de ces édifices, ne permettaient pas qu'à Thèbes on prît le change sur leurs fondateurs. On laissa dire les Grecs qui les attribuaient à leur Memnon ; et tout ce qu'on leur accorda, fut que ce Memnon était apparemment le même personnage que les annales égyptiennes appelaient *Aménophis*. Cette synonymie devait répugner d'autant moins aux Égyptiens qu'elle flattait leur orgueil national : car elle attestait que les étrangers avaient gardé le souvenir des grandes conquêtes de leurs anciens rois. C'est un genre de fusion auquel les Égyptiens se prêtèrent toujours avec complaisance, quand il flattait leurs prétentions. Il suffit de citer, comme exemple, les extravagants récits que les prêtres de Memphis prétendaient tenir de Ménélas en personne (1), et le soin qu'ils eurent plus tard de s'attribuer la fondation du royaume de Macédoine. Les Grecs la rapportaient à un certain *Macédon*, qu'ils disaient fils de Jupiter et d'Æthria (2). Les Égyptiens métamorphosèrent le fils de Jupiter en un fils d'Osiris, qui,

(1) Herod., II, 119.
(2) *Eustath. ad Dion. P.*, v. 427.

ayant accompagné son père dans ses expéditions lointaines, fut laissé sur le trône de Macédoine et lui donna son nom (1). Cette tradition, ajoutée à la légende d'Osiris sous les Ptolémées, avait déjà pris place, au temps de Diodore de Sicile, dans les livres sacrés de l'Égypte, à côté des véritables traditions nationales (2). C'est ainsi que les Égyptiens purent admettre dans la suite le Memnon des Grecs (3); mais ce fut toujours à condition que ce serait un de leurs anciens rois sous un nom différent.

Le mot égyptien dont *Memnonia* était la forme grecque avait, comme on l'a vu, une signification relative aux grands

(1) *Schol. Ven. ad Iliad.* Ξ', 226, p. 394, *a*, 47, Bekk. — Diod. Sic., I, 18, 20.

(2) On peut, je crois, en dire autant d'une histoire mise sur le compte de *Nectanébo* ou *Nectonabo,* le dernier roi d'Égypte sous la domination persane. On racontait que ce prince, après sa défaite par les Perses en 350, réfugié en Macédoine à la cour de Philippe, s'était servi du secours de la magie, dans laquelle il était fort habile, pour avoir commerce avec Olympias, et qu'Alexandre était son fils, quoique ce prince, en 350, fût déjà depuis six ans au monde. Ce conte, qui nous a été transmis par le Syncelle et Malalas, vient de plus loin, comme le pensait Sainte-Croix (*Examen critique des Histoires d'Alexandre*, pag. 162, 163) : ces auteurs l'auront puisé dans Jules Africain; lui-même l'avait tiré d'autres sources. En effet, des papyrus grecs égyptiens du IIe ou du IIIe siècle de J.-C. font mention de la science de Nectanébo dans la magie (Reuvens, *Lettres à M. Letronne sur les papyrus bilingues, grecs,* etc., III, 177). C'est donc à une source assez ancienne que le conte a été puisé, pour passer ensuite dans les histoires romanesques d'Alexandre, qui ont commencé d'assez bonne heure chez les Grecs : on le trouve détaillé dans le Faux-Callisthène, et dans l'ouvrage de Julius Valérius, publié par M. A. Mai, comme un livre du IVe siècle, mais qui n'est qu'une mauvaise traduction assez récente du Faux-Callisthène, ainsi que je l'ai démontré ailleurs (*Journal des Savants,* 1818, pag. 619, 620).

Pour moi, je pense que l'aventure de Nectanébo et d'Olympias remonte à l'époque des Ptolémées, et qu'elle a été imaginée par les Égyptiens eux-mêmes pour rattacher Alexandre à leurs dynasties nationales. C'est une assimilation qui me paraît tout à fait analogue à celle du *Macédon* grec, qu'ils avaient métamorphosé en un fils d'Osiris.

(3) C'est encore ainsi que le nom de *Petoüs*, fils de Mnesthée, chef des Athéniens, dans Homère (*Iliad.* B', 552), est considéré par Diodore de Sicile (I, 28, p. 81, éd. Bipont.) comme une preuve qu'il y avait des *chefs égyptiens* parmi les Athéniens. Cette opinion, il l'aura prise aux Égyptiens eux-mêmes, qui, trouvant dans le poète grec un nom dont la physionomie était égyptienne (on connaît *PETisis, PETosiris, PÉTéménoph, PETammon,* etc., c'est-à-dire, *qui appartient* à Isis, Osiris, Ammon, etc.), le revendiquèrent comme étant un des leurs; ce à quoi le poète n'avait jamais pensé.

monuments religieux et commémoratifs élevés par les anciens Pharaons. On doit donc le retrouver autre part qu'à Thèbes, ainsi que des monuments du prétendu Memnon, c'est-à-dire des *Memnonia*, car l'un des deux noms amenait l'autre.

Ceci nous explique plusieurs passages qu'on ne pouvait comprendre auparavant; par exemple, celui-ci de Strabon (1). Après avoir dit qu'il existe à Abydos le *Memnonium*, construction analogue au labyrinthe, il ajoute : « Si, comme on le « dit, Memnon est appelé *Ismandès* par les Égyptiens, le la- « byrinthe (construit par ce roi) serait aussi un *Memnonium*, « et un ouvrage de ce même prince auquel appartiendraient « encore les monuments qui sont à Thèbes et à Abydos ; car « là aussi certains [édifices] sont dits *Memnoniens*. » Strabon part du préjugé grec, que le mot *Memnonium* ou *Memnonia* vient de Memnon; et voici son raisonnement : « A Thèbes et « à Abydos sont des édifices appelés *Memnoniens:* donc ils « avaient été construits par Memnon : mais ce Memnon était, « selon quelques-uns, le même qu'Ismandès; or, comme cet « Ismandès avait construit le grand labyrinthe où il était en- « terré, il s'ensuivrait que ce labyrinthe serait un *Memno-* « *nium*, et que les édifices de Thèbes et d'Abydos l'auraient « eu pour fondateur. » Ce raisonnement de Strabon nous montre la cause de la diversité des opinions sur le roi égyptien que l'on croyait être le Memnon des Grecs; car on en faisait tantôt Aménophis, tantôt Ismandès, et tantôt Sésostris, ou même tout autre prince. Le Memnon des Grecs n'était rien de tout cela : mais, comme les édifices appelés *Memnonia* étaient censés son ouvrage; quand ils avaient été fondés par Ismandès, Memnon était Ismandès; par Sésostris, par Aménophis, il était Sésostris, Aménophis : il pouvait ainsi devenir tour à tour huit ou dix rois différents; mais, dans le fait, son nom n'était qu'un nom héroïque grec, enté sur une homonymie locale.

De la même manière s'explique aussi le passage où Aga-

(1) Strab., XVII, p. 813. Cf. Plin., V, 9.

tharchide (1), parlant des Éthiopiens, qui avaient séjourné longtemps en Égypte, ajoute, en parenthèse : « et l'on dit que « ce sont eux qui ont achevé les *Memnonia.* » Comme Memnon était un Éthiopien, il était tout simple que les *Memnonia*, qu'on croyait élevés par lui, l'eussent été pendant la domination éthiopienne en Égypte.

Ce passage prouve qu'au temps d'Agatharchide (148 ans avant J.-C.) le nom des *Memnonia* avait déjà été rapporté au héros Memnon; et en effet, comme nous l'avons dit, la ressemblance est trop grande pour que l'idée de cette synonymie ne soit pas venue aux Grecs peu de temps après leur établissement dans le pays.

Voilà donc par quelle voie Memnon est venu en Égypte et en Éthiopie; ce personnage, d'origine homérique, tout comme le Memnon de Suse, de l'Assyrie et de l'Inde, est également étranger aux traditions originales de ces contrées. Ce n'est ni un conquérant éthiopien, comme l'ont dit Marsham, Jablonski et d'autres, ni une pure allégorie ou un symbole religieux, comme le croit M. Creuzer, ni une divinité éthiopienne, transportée en différents pays, comme le pense M. Jacobs; c'est tout simplement un héros d'Homère, un demi-dieu d'Hésiode, dont la naissance, les exploits et la mort ont été placés, par la fantaisie des poètes grecs, dans tous les pays que désigna successivement le nom d'Éthiopie, et dont l'introduction tardive en Égypte a été de plus favorisée par la dénomination locale des *Memnonia.*

§ VI. — POURQUOI LA CÉLÉBRITÉ DU COLOSSE NE DATE-T-ELLE QUE DU TEMPS DE NÉRON, ET LES INSCRIPTIONS QU'IL PORTE NE REMONTENT-ELLES PAS PLUS HAUT ?

Cette discussion va nous faire comprendre clairement pourquoi le colosse, qui rendait déjà des sons quelques années avant J.-C., n'a acquis de la célébrité et obtenu des

(1) *De mare Rubro, ap. Phot.*, p. 449, A, Bekk.

hommages qu'environ quatre-vingts ans après. C'est la seule difficulté qu'il nous reste à éclaircir.

Memnon était, aux yeux des Grecs, le fondateur de tous les *Memnonia* de Thèbes. Les grands édifices de la rive gauche lui devaient leur existence, l'*Amenophium* comme le *Ramesseum*, comme le temple de Médynet-Abou. Mais, dans la multitude des colosses qui peuplaient cette partie de la ville, lequel, pour eux, était Memnon? Ils n'en savaient rien, et ne s'en souciaient guère; c'étaient des dieux, des rois, des héros : peu leur importait. Aussi voyons-nous qu'au temps de Strabon les deux colosses de la plaine n'avaient pas encore de nom particulier : ni l'un ni l'autre ne portaient spécialement ce nom, qui devint peu après si célèbre. Le colosse tronqué rendait, à ce qu'on disait, des sons le matin. Voilà tout ce qu'on dit à Strabon; mais d'expliquer ce phénomène par la voix du beau Memnon qui salue sa mère, cela n'était encore venu à la pensée de personne.

Avant que ce rapprochement eût été imaginé, et il ne pouvait l'être que par des Grecs ou des Romains, la voix de la statue n'était qu'une curiosité dont on ignorait, dont on ne cherchait pas la cause : on écoutait cette voix quand elle se produisait; mais on n'était pas toujours sûr de l'avoir entendue, et l'on se prenait souvent à douter de son existence. Voilà précisément l'impression qu'elle produisit sur le géographe grec. Enfin quelqu'un, un poète peut-être, imagina que cette voix, qui se faisait entendre au lever de l'Aurore dans le quartier des *Memnonia* fondés par Memnon, pourrait bien être celle de ce héros, saluant la venue de sa mère (1). Le rappro-

(1) Rien n'était plus dans l'esprit grec que d'inventer un mythe pour expliquer un fait. Ainsi il y avait à Mégare une pierre tellement sonore, qu'elle résonnait comme la corde d'une lyre quand on la touchait légèrement (Pausan., I, 42, 1. *Voyez* ci-dessus). On expliquait cette propriété en disant qu'Apollon avait placé sa lyre sur cette pierre, pour aider Alcathoüs à élever les murailles de la ville. (*Voy.* Paus. *l. l.;* Ovid., *Met.*, VIII, 14; Virgil., *Ceir.*, 105. — *Anthol.* adespot., 204. — *Anth. Palat.*, II, 710. Cf. Jacobs, *Delect. epigr.*, p. 332). Une pierre de ce genre se trouve encore dans le temple de Khalabsché. M. Riffaut m'a remis à ce sujet la note suivante :

« C'est sur le derrière du temple de *Kalapché,* en Nubie, que se trouve une

chement dut paraître lumineux. Retrouver le héros d'Homère et d'Hésiode dans un colosse égyptien, entendre tous les matins l'hommage pieux qu'il rendait à l'Aurore aux doigts de rose, au moment où elle le baignait de ses larmes (1), était une idée qui réveillait tous les souvenirs poétiques et religieux de la Grèce et de Rome. Il n'en fallait pas tant pour attirer l'attention des Grecs et des Romains. Aussi cette voix, naguère si peu remarquée, devint tout à coup l'objet d'une curiosité générale; chacun voulut entendre des accents qui, après tant de siècles, sortaient d'un colosse brisé, comme pour attester la vérité des plus antiques traditions.

C'est donc à l'explication *mythologique* du phénomène que le colosse de Memnon dut la célébrité qu'il acquit bientôt. On ne peut savoir au juste quand cette explication fut imaginée. Mais on sait qu'elle ne l'était pas au temps de Strabon. Le premier exemple du nom de Memnon appliqué au colosse de Thèbes se montre dans Pline (*lib.* XXXVI, pag. 734, 8); encore s'exprime-t-il de manière à montrer que le fait n'était pas

« pierre sonore, rendant un son tel qu'une pièce métallique et creuse, lorsqu'on « la frappe, soit avec un corps de fer, soit avec tout autre métal.

« Elle rend un son mélodieux et un peu sourd, qui dure à peu près dix à « douze minutes, et qui, en s'affaiblissant, devient plus doux.

« Cette pierre est une brèche siliceuse. Elle se trouve sur le pavé d'un petit « appartement qui donne dans le deuxième mur d'enceinte, au derrière de cet « édifice, à la partie ouest.

« On se rend dans cet appartement par une ouverture élevée. Cette porte est « à l'ouest. La pierre se trouve à vos pieds, sitôt en entrant. Elle paraît avoir « fait partie d'un linteau qui probablement appartenait à quelque dessus de « porte ou au plancher.

« Maintenant la forme de cette pierre est plus correcte (?) : elle peut peser « de 250 à 260 livres de France : elle est facile à transporter.

« Les naturels du pays lui attribuent plusieurs propriétés talismaniques pour « bien des maladies cutanées, comme ils le font à l'égard de tant d'autres ma- « tériaux de ce genre.

« Ce fut en 1816 et 1817 que je vis cette pierre; et, en battant dessus avec la « noix de ma baïonnette, elle rendit un son comme celui d'une cloche, et qui « dura assez longtemps. Je répétai cette expérience plusieurs fois. »

D'après cela, rien n'empêche d'ajouter foi au témoignage, suspect en tant d'occasions, de Pietro della Valle, lorsqu'il assure avoir trouvé dans la pyramide de Memphis une pierre extrêmement dure, qui, frappée, rendait un son comme une cloche, très-aigu et cependant agréable (t. I, p. 277).

(1) Ἀποῤῥοῇ στέφει, expression de Funisulanus dans l'inscription n° VII.

généralement admis, et n'était qu'un *on dit* (1). Pline publia son ouvrage l'année d'avant sa mort, l'an 78 de J.-C. Comme la réunion de si nombreux matériaux et leur rédaction ensuite durent être l'ouvrage de longues années, on doit faire remonter le renseignement qu'il nous donne à une époque plus ancienne de quinze à vingt ans, pour le moins; ce qui mène à l'an 64 ou 67, sous le règne de Claude ou de Néron. C'est encore à cette époque qu'appartient le passage de Dion Chrysostome, cité ci-dessus, où il est dit que le colosse n'avait pas encore d'inscriptions; enfin cette époque est précisément, comme on l'a vu, celle des plus anciennes inscriptions que porte la statue. Il y a donc ici un accord qui commande la conviction. Maintenant il est clair que les inscriptions ne doivent pas être un simple témoignage en faveur de la voix de Memnon; elles doivent encore avoir un caractère religieux qui se rattache aux divinités de la Grèce. Tel est, en effet, le caractère qu'offrent toutes celles que leurs auteurs ont pu assez développer pour y exprimer leurs sentiments. Ce sont de véritables *proscynemata*, dans le genre de ceux qui couvrent les parois des temples (2). Memnon y est toujours appelé *le fils de Tithon et de l'Aurore* (nos XXV, XLI); il est même toujours roi de l'Orient (nos XXXVI, XLII), conformément aux traditions les plus antiques : mais en même temps c'est un *dieu* (nos VII, XLVIII, XLIX) : sa voix est *divine* (no XXI); il est qualifié d'*être très-divin* (nos XXVI, XXXIII), et l'un de ses auditeurs annonce qu'il lui a fait des libations et des sacrifices (no XIII, v. 6). Il avait donc fallu que l'admiration eût divinisé le personnage représenté par la statue,

(1) *Ut putant.*

(2) Ici, encore une observation. La plus grande et la plus belle des tombes royales à Thèbes, la troisième à l'est de la vallée des Tombeaux, a servi de sépulture à Ramessès VI : elle n'a rien de commun avec *Aménophis*, que représente le colosse. Cependant les inscriptions trouvées dans cette syringe lui donnent le titre de *syringe de Memnon* (no 5). En voici, je crois, la raison : les inscriptions, comme le prouvent le style et les caractères, sont de l'époque romaine et du temps où Memnon était dans toute sa gloire. Il est naturel que les voyageurs, qui n'en savaient pas davantage, lui aient attribué la plus grande et la plus belle des tombes qui étaient alors ouvertes à leur curiosité.

avant qu'on songeât à la couvrir d'hommages religieux. En effet, l'époque des plus anciens coïncide avec celle où l'on a commencé d'appliquer au phénomène le mythe grec de Memnon fils de l'Aurore.

Une autre circonstance importante s'explique aussi facilement : je veux parler de l'absence de tout nom égyptien, parmi plus d'une centaine que l'on peut recueillir dans les inscriptions du colosse. Rien de plus naturel. Comme c'était à l'application d'un mythe grec que le colosse devait sa célébrité, peu importait aux Égyptiens la voix de Memnon. Pour eux, elle resta ce qu'elle avait été pour les Grecs avant qu'ils eussent imaginé le rapprochement mythologique, c'est-à-dire, une particularité curieuse, sans aucun rapport avec la religion. Ils devaient même être d'autant plus portés à en rabaisser le merveilleux, qu'ils voyaient les Grecs en abuser pour dénaturer l'objet d'une de leurs plus grandes statues, et pour la transporter dans un ordre d'idées religieuses et poétiques qu'ils ne pouvaient admettre. Je ne serais pas surpris que le miracle eût continué à trouver parmi eux des sceptiques, comme l'était encore Strabon, et même des détracteurs qui cherchaient à rabaisser les effets de cette voix merveilleuse. Les Égyptiens laissèrent aux étrangers leur enthousiasme, mais ils ne se joignirent pas à eux ; tandis que ceux-ci s'extasiaient sur Memnon et invoquaient tous les souvenirs de la poésie homérique pour le célébrer dignement, eux, ils se renfermaient dans les traditions de leur religion et de leur histoire, et ils persistaient à ne voir dans ce phénomène qu'un jeu de la nature; le colosse brisé, ainsi que l'autre placé à côté de lui, ne représentait que leur ancien roi Aménophis, dont le nom s'y lisait encore distinctement.

Ainsi tout se réunit pour montrer que la voix de Memnon ne fit réellement sensation que sur les étrangers, et qu'elle ne dut sa célébrité, à partir de la moitié du premier siècle de J.-C., qu'au rapprochement qu'on en fit avec un personnage de la mythologie homérique.

Il n'y a dans tout cela d'égyptien que la statue elle-même, dont il était impossible de faire une statue grecque.

SECTION V.

La voix de Memnon était un phénomène naturel, et non le produit d'une fraude.

Nous avions été conduit à ce fait, avant toute discussion historique, par l'examen seul des circonstances diverses que présentent les inscriptions du colosse. Il va maintenant être mis hors de doute, par le rapprochement des résultats historiques obtenus dans les sections précédentes, avec les diverses circonstances qui ont accompagné la voix de Memnon.

§ Ier. — ELLE N'A PU ÊTRE LE PRODUIT D'UNE FRAUDE.

Dans l'opinion, généralement admise jusqu'ici, que le colosse de Memnon rendit des sons dès le moment où il fut élevé, et qu'ils tenaient à quelque symbole religieux, on était bien obligé d'admettre que les auteurs de la statue avaient pratiqué dans l'intérieur l'appareil nécessaire pour les produire ; aussi des savants se sont amusés à reconstruire en imagination ce prétendu mécanisme (1). Quelque idée qu'on se fasse sur la nature de ce procédé mécanique, il faudra toujours admettre qu'on avait creusé intérieurement le colosse, pour faire arriver la voix jusqu'à sa bouche : opération d'une difficulté prodigieuse, et dont l'impossibilité même est à peu près démontrée pour quiconque a étudié la description de la statue. Mais, la discussion ayant prouvé que Memnon est resté silencieux jusqu'à l'époque romaine, il faudrait admettre maintenant que cet appareil a été pratiqué dans le colosse monolithe quinze ou seize siècles après sa mise en place ; ce qui serait véritablement absurde ; le seul fait de

(1) Langlès, *Dissert. sur la statue vocale,* dans le tom. II de Norden.

l'époque tardive où s'est montré le phénomène détruit toute possibilité d'un vide pratiqué à dessein dans la masse du colosse pour y placer un mécanisme quelconque (1).

Mais, dira-t-on, peut-être était-il produit par quelque moyen extérieur : cela est encore impossible ; et toutes les conjectures de Langlès à ce sujet tombent d'elles-mêmes (2). Comment ce moyen aurait-il échappé aux nombreux témoins du phénomène pendant les deux siècles et demi qu'il ne cessa de se produire? Il ne faut pas oublier en effet que, pendant ce long intervalle, Memnon a eu pour auditeurs des préfets, des stratèges, des officiers militaires et civils, Adrien, Sabine et leur nombreuse suite. Or, dans cette foule de visiteurs, hommes instruits et au-dessus des préjugés populaires, il devait bien se trouver de temps en temps quelques sceptiques, gens fort difficiles sur l'article des miracles, très-incommodes surtout aux jongleurs et aux charlatans de toute espèce.

Admettons pour un moment qu'on ait pu tromper tout le monde pendant deux cent trente ans, et que le secret ait été si bien gardé que personne ne se soit douté de la jonglerie : du moins on sera forcé de convenir que, pour duper ainsi tout ce que l'Égypte renfermait de personnages puissants, et s'exposer au péril d'être découvert, il fallait un bien grand intérêt. Or, on conçoit bien que les prêtres de Delphes ou de Dodone attachassent une grande importance à ce que leur charlatanisme ne fût pas découvert ; mais, à Thèbes, qui pouvait être intéressé à cette fourberie dangereuse ?

Ce n'étaient pas assurément les prêtres égyptiens de l'*Aménophium*. D'abord, il est prouvé par le passage de Strabon

(1) Ce fait détruit également l'opinion qui attribue la cause de la cessation du prodige à ce que « le culte national et le sacerdoce égyptiens furent vaincus « par le polythéisme grec » (Eus. Salverte, *Sciences occultes,* I, 294).

(2) C'est ce que reconnaît d'avance M. Eusèbe Salverte, quoique enclin à admettre l'existence d'un mécanisme : « Tout ceci, nous l'avouons, est purement « conjectural, et *tomberait de soi-même* si l'on reconnaissait que, ni dans le « colosse, ni dans sa base, il n'existait de cavité propre à recevoir le méca- « nisme dont nous supposons l'existence. » (*Des Sciences occultes,* II, 371, 372).

que, de son temps, aucune idée religieuse n'était rattachée à l'émission de la voix; ce n'était qu'une particularité étrange, et rien de plus : ce n'eût été évidemment, à cette époque, qu'une tromperie sans motif et sans résultat. Ensuite, il est établi par des preuves incontestables que la seule application religieuse dont Memnon ait été l'objet depuis Strabon était puisée dans la mythologie grecque; que cette application est restée entièrement étrangère à la religion égyptienne; que les Égyptiens n'ont voulu reconnaître ni Memnon, ni ses divins parents Tithon et l'Aurore, et que sa voix n'a jamais reçu d'hommages que de la part des Grecs et des Romains.

Quelques-uns de ces étrangers pouvaient donc seuls être intéressés à ce prestige. Mais quel moyen auraient-ils eu de l'exercer dans le temple d'une divinité égyptienne, à côté de prêtres jaloux, qui devaient s'empresser de dévoiler leur supercherie, bien loin de la favoriser? D'ailleurs, la même difficulté se présente encore une fois, puisque le mythe de Memnon n'a été rattaché au colosse de Thèbes que postérieurement à Strabon. Enfin, pourquoi les Grecs auraient-ils pris pour la statue de Memnon celle qui était brisée, plutôt que la statue du sud, qui est celle du même Aménophis, et qui était intacte? N'est-il pas clair que ce choix n'a pu être déterminé que par le son que l'une rendait, tandis que l'autre restait muette? Et en effet, Strabon nous montre que la voix du colosse avait été remarquée avant qu'on ne pensât à aucune application historique ou religieuse. Lorsqu'il parcourut l'Égypte, la religion grecque y était aussi peu intéressée que l'égyptienne; cette circonstance est décisive.

Assurément, il suffirait de ces observations pour exclure toute idée de fraude. En voici d'autres qui n'ont pas moins de force.

Mosheim admet la fausse opinion de Jablonski sur l'ancienneté de la voix de Memnon (1); pourtant, obligé de convenir que le colosse s'est tu, pour le moins, depuis l'invasion

(1) *Vorrede zu Pococke's Beschr. der Morgenl.* S. VIII.

des Grecs jusqu'à la domination romaine, il croit que les prêtres égyptiens substituèrent une autre statue à celle qui était détruite depuis longtemps, et reproduisirent le miracle de la voix pour s'opposer au progrès du christianisme. Cette opinion est en tout le contre-pied de celle de saint Jérôme qui croyait que Memnon avait cessé de se faire entendre à la venue de J.-C. ; mais elle n'est pas plus vraie, puisque Strabon a entendu la voix de Memnon vingt ans avant la naissance du Christ, et que la réputation du colosse était déjà faite lors du voyage de Germanicus, l'an 17 de J.-C., quand il n'était pas encore question du christianisme. Plus tard, la cause alléguée par Mosheim n'est entrée pour rien dans la continuation du phénomène ; car, pendant la courte période de son existence, il est impossible d'apercevoir aucune relation quelconque entre la voix de Memnon et la lutte du polythéisme contre la religion chrétienne. Mais la preuve la plus frappante que ce n'était pas un prestige imaginé pour donner à l'ancienne religion un appui qui lui manquait, c'est que nous l'avons vu s'évanouir précisément lorsque les païens en avaient le plus besoin. Cette disparition seule est une preuve manifeste que la voix memnonienne était indépendante de la volonté des hommes.

Je pourrais m'arrêter là, et regarder ce fait comme établi d'une manière irréfragable, autant que peut l'être un fait historique. Il faut pourtant ajouter des preuves d'un autre genre et non moins frappantes.

On a vu que tous les témoins du prodige se sont accordés à croire qu'il était l'hommage miraculeusement rendu par Memnon à sa mère. La condition de cette explication mythologique, sur laquelle se fondait toute la célébrité du prodige, c'est qu'il se produisît tous les jours, et seulement un peu avant le lever du soleil, qui est précédé par l'apparition de l'Aurore. Memnon ne devait pas manquer un seul jour à ce devoir pieux, et, une fois le soleil sur l'horizon, l'accomplissement de ce devoir n'avait plus aucun but. Si donc le prodige eût été le résultat d'une fraude pieuse, les jongleurs

auraient toujours eu soin de faire le miracle avant le lever du soleil, au moment où la déesse répand des larmes sur la mort de son fils : *Piasque Nunc quoque dat lacrymas, et toto rorat in orbe,* comme dit Ovide (*Metam.,* XIII, 621); en effet, ceux qui n'en parlent que comme poètes ou sur ouï-dire, tels que Denys le Périégète (v. 252) et Callistrate (pag. 155, 12, *Jacobs*), font résonner Memnon à l'apparition de l'Aurore; mais les autres, Strabon, Pline, Tacite, Pausanias, Lucien, mettent le phénomène au moment où le colosse est frappé par les rayons du soleil; et, excepté deux seuls exemples, qui peuvent avoir été le résultat de quelque illusion, les inscriptions le mettent après le lever de cet astre (nos XII, XXX). En second lieu, tous les auteurs s'accordent à dire que la voix se produisait chaque jour. Or les inscriptions attestent que le prodige ne se manifestait pas avec cette constante régularité. On y voit, au contraire, que Memnon trompait fréquemment l'attente des curieux et des dévots; qu'il arrivait à l'heure ou plus tard, et même que parfois il n'arrivait pas du tout.

Par exemple, un stratège ou gouverneur de nome ne l'entendit pas le premier jour (n° XIV) : il fut obligé de revenir une autre fois. La femme d'un préfet d'Égypte vint deux fois inutilement : elle ne l'entendit qu'à la troisième (n° VIII); Sabine (n° XXIII) elle-même le trouva muet la première fois qu'elle vint le visiter, et nous avons vu que la visite de Septime Sévère avait été infructueuse. Il n'y a pas moyen de supposer que des jongleurs auraient été assez malavisés pour manquer le tour dans des circonstances pareilles (1).

Il n'y avait pas moins d'irrégularité dans les instants où le phénomène se produisait. Les inscriptions dans lesquelles l'instant est exprimé sont au nombre de vingt et une. *Dix* font mention du commencement, du milieu ou de la fin de la pre-

(1) Deux voyageurs, au contraire, disent l'avoir entendu *deux* fois le même jour (nos X et XVII). Dans d'autres inscriptions, il est parlé aussi de *plusieurs* fois; mais rien ne prouve que ce soit le même jour, ou plutôt il est à peu près certain qu'il s'agit de jours différents. La circonstance rapportée dans les nos X et XVII est d'autant plus remarquable que l'antiquité n'en dit rien du tout; il doit y avoir là quelque illusion.



mière heure ; *sept* indiquent divers instants de la seconde heure ; *quatre,* divers instants de la troisième. Dans une seule (nº X), il est fait mention de trois heures et demie ; mais on doit remarquer que la date répond au 14 février, époque de l'année où le soleil a moins de force, et peut avoir été couvert de nuages ou environné de vapeurs au moment de son lever (1).

Ces variations et ces irrégularités sont une preuve manifeste que la voix de Memnon était un phénomène naturel, dépendant de l'action du soleil à son lever ; il arrivait ou n'arrivait pas, selon les circonstances atmosphériques dont il dépendait exclusivement.

Ces mêmes raisons prouvent encore, avec une égale évidence, qu'il n'a pu être le résultat d'une de ces illusions des sens, effet d'une conviction profonde. Je sais jusqu'où peut aller la prévention en ce genre ; je ne nie pas que parfois des enthousiastes et des personnes dominées par la superstition ont pu s'exagérer le prodige, ou même s'imaginer que Memnon résonnait quand il gardait le silence, ou enfin ne pas s'apercevoir qu'ils étaient l'objet de quelque mystification. Je crois, par exemple, qu'il est arrivé quelque chose de pareil pour la *seule* fois où il est *certain* qu'un voyageur ancien a cru entendre Memnon avant le lever du soleil. Il est même très-possible que la persuasion où tout le monde était que Memnon devait saluer l'Aurore, et par conséquent résonner avant le lever du soleil, ait rendu plus communs les exemples d'une semblable erreur.

Mais, tout en faisant la part de la prévention, il serait absurde d'admettre qu'une aussi étrange illusion eût été le partage de tout le monde, pendant deux siècles et demi, au point que, dans ce long intervalle, personne n'eût douté de la réalité d'un phénomène purement imaginaire. Des illusions

(1) Le seul Callistrate dit que Memnon faisait aussi entendre un son plaintif à l'approche de la nuit, espèce d'adieu qu'il disait au jour (pag. 156, 15). Cette assertion, démentie par toute l'antiquité, est bien digne du mauvais exercice de rhétorique où elle se trouve.

de ce genre ne sont jamais qu'individuelles. Ainsi la statue d'Apollon à Daphné, près d'Antioche, était dans l'attitude d'une personne qui chante et joue de la cithare ; quelque enthousiaste avait cru, *à l'heure de midi,* entendre un son sortir de l'instrument ; mais l'exemple resta *unique*, à ce qu'il paraît, et se conserva seulement par une tradition confuse, puisque Libanius, si zélé pour la gloire d'Apollon, s'exprime ainsi : « et *quelqu'un* l'a entendu, *dit-on,* jouer de la cithare à midi..... (1). » Nul doute que les païens ne tinssent beaucoup à ce prodige, et n'eussent le plus vif désir qu'Apollon manifestât chaque jour sa puissance ; mais, malgré cette bonne volonté, la lyre résonnante était restée un miracle isolé, qui n'avait eu qu'un seul témoin, et le zélé Libanius n'a pu le dissimuler. Il n'en fut pas ainsi de la voix de Memnon. Si elle n'eût été que l'illusion d'esprits prévenus, d'où vient que les mêmes personnes déclarent être venues une ou deux fois inutilement pour l'entendre, et qu'elles ne l'ont entendue qu'à la seconde ou à la troisième ? Étaient-elles plus crédules, plus superstitieuses, plus prévenues un jour que l'autre ?

D'ailleurs, si le phénomène n'eût existé que dans l'imagination des spectateurs, il se serait produit toujours au moment où il devait se produire conformément à la croyance qui causait leur erreur. C'était donc au lever de l'Aurore qu'ils devaient l'entendre, et non pas une ou deux heures après le lever du soleil, comme l'attestent ceux qui l'ont entendu. De plus, s'il n'avait pas eu lieu réellement dans l'intervalle de temps marqué par l'histoire et les inscriptions, on ne concevrait pas que les anciens se fussent *imaginé* l'entendre à partir de certaine époque, et eussent tout à coup cessé de l'entendre à partir d'une autre époque. Comment serait née une pareille illusion, puisque ni la religion, ni l'intérêt sacerdotal ne s'y trouvaient encore rattachés, lorsque déjà la célébrité de la voix de Memnon avait franchi les bornes de l'Égypte ?

(1) Καί που ΤΙΣ αὐτοῦ καὶ ἤκουσεν, ὯΣ ΦΑΣΙΝ, ἐν μεσημβρίᾳ κιθαρίζοντος... *Monodia in templ. in Daphn. Apollon.*, LXI, tom. III, 335, 5, Reisk.

Enfin, cette illusion puissante une fois produite, la superstition une fois bien établie, et la prévention devenue générale, pourquoi le prodige aurait-il tout à coup cessé d'agir sur les imaginations, et cela lorsque les païens devaient être plus que jamais avides de ce miracle? Il faut bien admettre que, dans l'intervalle marqué, la voix a été réellement produite, qu'elle ne l'avait pas été auparavant, qu'elle ne le fut pas après.

Ainsi, il est démontré, par l'analyse rigoureuse et l'examen comparé de tous les éléments de la question, que la voix de Memnon était un phénomène indépendant de la volonté des hommes.

§ II. — CARACTÈRES DE LA VOIX DE MEMNON; ELLE PROVENAIT D'UNE VIBRATION SONORE.

Mais en quoi consistait cette voix, produit de causes naturelles?

Il faut d'abord écarter les récits extravagants dont Lucien s'est moqué, les *sept vers*, les *sept voyelles*, les *paroles* (1) qu'on a fait prononcer à Memnon d'après des autorités douteuses, fausses ou mal interprétées : il faut n'écouter que les témoignages des voyageurs qui ont entendu cette voix singulière.

Strabon, le premier de tous, est celui qui réduit le phénomène à l'expression la plus simple : « C'est un bruit, dit-il, tel que serait celui d'un faible coup. » Strabon ne l'appelle pas même *un son*, ἦχος : il se sert du mot ψόφος, *bruit*. Pline emploie le mot *crepare* (XXXVI (11), p. 734, 8), craquer, ce qui revient aussi au ψόφος de Strabon. Selon Pausanias, « le colosse rend un *son* qu'on peut comparer à celui d'une corde

(1) L'expression *lapidem loquentem*, dans la version d'Eusèbe par S. Jérôme (ci-dessus, p. 39, n° 1), ne doit pas être prise à la lettre; ce mot rend le φθεγγόμενος du grec, et rien de plus. Les Latins employaient *loquens* souvent dans le sens de *sonore*; témoin le *pinus loquentes* de Virgile (*Ecl.*, VIII, 22; Heins.. *ad h. l.*).

de cithare ou de lyre qui viendrait à se rompre » ; ce qui donne l'idée, non-seulement d'un bruit, d'un craquement, mais d'une vibration sonore ; et cette idée résulte aussi du mot *chordæ* dont se sert Juvénal dans le vers : *Dimidio magicæ resonant ubi Memnone chordæ* (1).

Dans une des inscriptions en vers, on le compare au son qui résulterait d'un vase de cuivre qu'on frapperait, ὡς χαλκοῖο τυπέντος (n° XIX, v. 7). Dans une autre, on vante la *voix* et la *salpinx* de Memnon ; ce qui donne l'idée d'un son éclatant. Il avait quelquefois une sorte d'analogie avec la *voix humaine;* de là les noms de φωνὴ, ὀμφὴ, αὐδὴ, *vox, sonus vocalis,* et les verbes φθέγγεσθαι, αὐδᾶν, φωνεῖν, qu'on trouve dans les auteurs et les inscriptions.

L'accent avait aussi quelque chose de plaintif, et l'imagination des voyageurs poètes y trouvait l'expression de la douleur qu'éprouvait Memnon, par suite du mauvais traitement que lui avait fait subir le farouche Cambyse (n° XLII). D'autres ne trouvaient pas cette voix aussi mélodieuse : ce n'était qu'un cri, βοή ; un bruit, ψόφος; un son insignifiant, et inarticulé, ἄναρθρος.

Voilà par quels traits divers les témoins du phénomène représentent l'impression qu'ils ont reçue. On voit qu'il y avait autant de variété dans le timbre et l'intensité du son que dans les instants où il se produisait. Ce nouveau caractère décèle avec non moins d'évidence un phénomène purement naturel.

Il est possible qu'il y ait eu quelque exagération dans les traits que certains voyageurs ont employés pour le peindre, surtout quand ils se sont exprimés en vers.

Mais, après avoir fait la part d'une exagération à peu près inévitable, il reste, comme un fait constant, que cette *voix* consistait dans un *craquement sonore,* dont ni le timbre ni l'intensité n'étaient toujours les mêmes ; craquement tantôt

(1) On a insisté sur le pluriel *chordæ,* en faveur de l'hypothèse de sons successifs et même harmoniques; mais ce pluriel emphatique était indispensable à la facture du vers.

faible, tantôt assez fort, tantôt sourd comme du bruit, tantôt timbré comme le son d'une corde d'instrument quand on la pince ou quand elle se rompt, ou comme celui d'un corps métallique percuté. Cette voix se faisait le plus souvent entendre lors du lever du soleil, ou quelque temps après. Les auteurs sont unanimes là-dessus : ils affirment que la voix retentissait quand la pierre était *frappée* ou *échauffée* par les rayons du soleil. Tacite (1) dit : *Ubi radiis solis icta est, vocalem sonum reddens ;* Pline (2) : *Quem, quotidiano solis ortu, contactum radiis crepare dicunt*... Dans des inscriptions on lit : φθέγξαο... ἀκτῖσιν βαλλόμενος (n° IX) ou ἀλίω αὐγᾶ αἰθόμενος (n° XIX). En deux *seuls* exemples, nous trouvons que le phénomène s'est manifesté *avant la première heure,* c'est-à-dire *avant le lever du soleil;* mais ces deux exemples, contraires au témoignage de toute l'antiquité et des auteurs des autres inscriptions, peuvent être le résultat de quelque illusion.

Quand on ne pourrait citer aucun fait analogue, la discussion historique ne permettrait de douter ni de l'existence du phénomène, ni de sa cause naturelle ; mais sa possibilité, indépendamment de toute explication, est établie par des observations qui attestent que des *granits* et des *brèches,* dans certaines circonstances, produisent naturellement un son au lever du soleil.

M. de Rozière et plusieurs membres de la Commission d'Égypte ont souvent entendu, *le matin*, un *craquement sonore* dans les carrières de granit de Syène, phénomène qui paraît avoir échappé aux anciens (3). La même chose a lieu

(1) *Annal.*, II, 61.

(2) XXXVI, 7, p. 734, 8.

(3) *Constitut. phys. de l'Égypte. — Descript. Hist. nat.*, II, p. 650. L'opinion de Niebuhr que le second de ces vers, dans une inscription de Talmis en Nubie :

Ut spirent cautes ac tempora prisca salutent,
Sacra Mamertino sonuerunt præside signa,

se rapporte au phénomène vocal est d'autant moins douteuse qu'une inscription du colosse (n° XXXI) atteste qu'en effet Pétronius Mamertinus avait entendu la voix. On pourrait être tenté, et je l'ai été moi-même, de croire que les mots

aux environs de la Maladetta, dans les Pyrénées ; on y entend, dit un voyageur anglais, *au lever du soleil*, un craquement sonore dont le timbre approche parfois de la cloche, et que les habitants appellent les *matines de la Maladetta* (1). On peut citer encore les *sons d'orgue* que rendent le matin les roches granitiques des bords de l'Orénoque, appelées par les missionnaires européens *laxas de musica*, ou pierres de musique. M. de Humboldt ne doute point de leur réalité, et il les regarde comme produits par la différence de température entre l'air souterrain et l'air extérieur ; différence qui est à son maximum au lever du soleil (2). MM. Jollois, Devilliers, Costaz, Redouté, Coutelle, Lepère et Delille, membres de la Commission d'Égypte, ont *souvent* entendu, le matin au lever du soleil, un craquement sonore qui sortait des pierres énormes de l'appartement de granit à Karnak (3).

ut spirent cautes se rapportent au *soupir* des rochers de Syène : mais la construction de la phrase s'y oppose. *Cautes* est ici, comme *signa*, un pluriel emphatique, de même que le ἀγαλμάτων d'Alciphron (ci-dessus, p. 40) et se rapporte à la statue même de Memnon ; ainsi, *nobilitas cautium*, c'est-à-dire *lapidum, marmorum*, dans le Code Théodosien (*Forcell. ad h. v.*). Le verbe *spirare* convient très-bien au sens qui est : « Des statues sacrées résonnèrent en la présence « du préfet Mamertinus, en sorte que des pierres furent animées et saluèrent « les anciens temps. »

(1) Voici la description qu'il en donne : « Le seul son qui interrompît notre « silence, tandis que nous contemplions ce spectacle, était une espèce de mur- « mure plaintif et continu, *semblable aux vibrations d'une harpe éolienne*. Ce « bruit étrange me rappela la statue de Memnon, acceuillant le lever du jour « par des sons harmonieux. En écoutant sa voix, on était tenté de croire que « cette reine des Pyrénées était la sœur de Memnon. Il est probable que l'éclat « et la chaleur subite du soleil, glissant avec une incroyable rapidité sur ses « flancs de granit, en font sortir ces bruits merveilleux que les pâtres de ces « vallées appellent *les matines de la maudite.* » (*Revue brit.* Avril 1830, pag. 296, 297).

(2) Humboldt, *Relation histor.*, II, p. 282. M. Herschell a proposé une explication analogue des sons que les voyageurs entendent en passant le long des rochers, à l'endroit appelé par les Arabes *Nakous* ou la cloche, dans la presqu'île du mont Sinaï (*Asiatic Journal, december*, 1832, p. 360).

(3) Jollois et Devilliers, *Descript. de Thèbes*, pag. 234, 235. « Ce phénomène, « disent MM. Jollois et Devilliers, provient sans doute du changement de tem- « pérature presque subit qui se fait au lever du soleil. Quelque forte en effet « que soit la chaleur du jour en Égypte, les nuits sont toujours fraîches. La « chaleur, se faisant sentir tout à coup à la surface extérieure des pierres, ne se « répartit pas également dans le reste de la masse, et le craquement, pareil au

Champollion le jeune m'a dit avoir été bien des fois témoin du même bruit dans cet édifice. M. W. J. Bankes a de même observé, plusieurs matinées de suite, dans le portique de Philes, que les pierres produisent un craquement semblable à celui d'un panneau, ou *au son d'une corde de harpe* (1).

Ces faits analogues au phénomène *memnonien*, et par la nature du bruit, et par le moment du jour où il se produisait, ne laissent pas de doute sur sa cause naturelle : de même que le bruit des granits de Syène, de l'Orénoque, du Sinaï, de la Maladetta, et le craquement sonore des pierres du palais de Karnak et du temple de Philes, il était le résultat du changement subit de température qui s'opère *le matin, au lever du soleil*, au moment où a lieu le maximum de refroidissement des corps exposés à l'air (2).

« son d'une corde vibrante, que nous avons entendu, pourrait bien n'être que « le résultat du rétablissement de l'équilibre. »

(1) *Narrative of the life and adventures of Giov. Finati*, tom. II, p. 93, Lond., 1830. Il paraît que les anciens n'ont pas plus observé le phénomène des *craquements sonores* dans certains temples, que le bruit des *carrières de Syène* au lever du soleil; mais les eussent-ils remarqués, on ne devrait pas être surpris de ce qu'ils n'en aient pas fait une application à la voix de Memnon, et n'aient pas soupçonné qu'elle était due à une cause naturelle. De tels rapprochements ne se présentent pas toujours à l'esprit; nous venons de voir en effet que des savants modernes, quoiqu'ils aient observé le bruit matinal dans les temples et les carrières de l'Égypte, et qu'ils en aient indiqué une théorie physique qui a tous les caractères de la vraisemblance, n'ont pas même songé à l'appliquer à la voix de Memnon. En cela, ils se sont, comme les anciens, attachés à ce fait principal que la statue tronquée de Memnon était la seule qui résonnât au lever du soleil. Il était donc tout simple que les anciens attribuassent un phénomène qui n'avait lieu que pour cette statue, entre toutes les autres, à quelque influence soit divine, soit magique, en tout cas surnaturelle. Bientôt le rapprochement poétique de Memnon et de l'Aurore, en fournissant une explication mythologique, écarta complètement l'idée de toute autre cause.

(2) *Quarterly Review*, t. XLIV, pag. 508, 509, 1831. M. de Rozière en donne l'explication suivante : « Chaque matin, les rayons du soleil venant à frapper « le colosse sèchent l'humidité abondante dont les fortes rosées de la nuit ont « couvert ses surfaces; et ils achèvent ensuite de dissiper celle dont ces mêmes « surfaces dépolies s'étaient en quelque sorte imprégnées. Cette action des « rayons du soleil en se prolongeant occasionne d'abord de petites dégrada- « tions et des félures à la surface de la pierre, et elle produit dans les parties « voisines une tension, d'où résulte un effort à l'intérieur pour augmenter la « fente déjà commencée. Si la matière était parfaitement homogène et com- « posée de particules très-fines, la fente se prolongerait sans secousses, et sans

On conçoit qu'un phénomène de ce genre doit surtout se manifester dans des contrées où la différence de température entre la nuit et le jour est considérable ; c'est en effet ce qui a lieu dans la Thébaïde, dans la presqu'île du Sinaï, sur les bords de l'Orénoque, et sur le versant méridional des Pyrénées, où il a été observé.

Il resterait à déterminer comment ce changement subit de température peut être, dans ces différents cas, suivi d'un son appréciable. Cette recherche est étrangère à ce sujet, qui est uniquement historique, et je l'abandonne aux physiciens. Déjà ils ont proposé des théories dont je ne rapporterai les principaux traits que parce qu'elles peuvent se lier avec les faits établis dans cet ouvrage. Ainsi, le phénomène des rochers de l'Orénoque est attribué par M. de Humboldt à l'impulsion de l'air qui sort par des crevasses, au moment où la différence de température entre l'air souterrain et l'air extérieur est à son maximum (1). M. Herschell explique de la même manière le phénomène du *Nakous*, et probablement aussi les *matines de la Maladetta*. Quant au phénomène memnonien, qui était de même nature que le craquement sonore des pierres de Karnak et du temple de Philes, M. de Rozière l'attribue aux vibrations de la pierre qui se fend. M. Cordier, membre de l'Institut, l'explique par les solutions de continuité entre les cristaux de quartz et la pâte où ils sont engagés dans la pierre (2). Ces explications, qui semblent satisfaire à

« vibrations sensibles; mais, comme elle est semée de grains durs, bien agglu- « tinés, capables de se rompre, plutôt que de se désagréger, les plus gros de ces « grains doivent résister plus que le reste à l'écartement qui tend à les rompre, « et supporter seuls tout l'effet de la tension; cet effort se renouvelant perpé- « tuellement, ils cèdent enfin, et éclatent tout à coup. Cette rupture subite « cause dans la pierre rigide et un peu élastique un ébranlement, une vibration « rapide; c'est là ce qui produisait le son que la pierre rendait au lever du « soleil. » (*Description de l'Égypte, Histoire naturelle*, t. II, p. 650; et dans le *Bulletin de Férussac, histoire et philologie*, t. III, pag. 139, 140.)

(1) M. le docteur Roulin, qui a visité ces roches, attribue les sons qu'elles produisent à la vibration des lames exfoliées qui recouvrent leur surface. (Voy. *Bulletin de Férussac*, *sciences mathématiques*, etc.; janvier 1829, pag. 52, suiv.)

(2) Voici la note que ce savant minéralogiste m'a transmise à ce sujet : « La

toutes les conditions historiques du problème, reviennent à celle que MM. Jollois et Devilliers ont donnée du bruit des granits de Karnak; et à celle que M. Herschell lui-même donne de la voix de Memnon, qu'il attribue « à des expan- « sions pyrométriques ou à des contractions des divers maté- « riaux hétérogènes composant la statue. De pareils sons, « ajoute-t-il, ont lieu quand la chaleur est appliquée à des « portions de métal; et l'on en observe des exemples fréquents

« voix de Memnon était vraisemblablement un effet naturel de changements « superficiels et très-actifs de température, qui agissaient fréquemment sur « cette espèce de pierre, substance composée de matériaux hétérogènes liés par « une pâte siliceuse très-dure. Chaque son était le résultat d'une solution de « continuité partielle, d'une fêlure très-petite, mais subite, occasionnée inté- « rieurement et à une faible distance de la surface du monolithe, par une dila- « tation très-énergique de cette même surface. Ces très-petites ruptures avaient « lieu tantôt entre la pâte et les fragments de quartz, de silex ou d'agate enve- « loppés, tantôt à travers l'un quelconque de ces fragments. L'effet était favo- « risé par l'inégalité de volume, d'adhérence et de conductibilité des parties « constituantes, et par leur extrême rigidité. Produit accidentel d'une sorte « de tiraillement intestin, cet effet se manifestait d'une manière aussi capri- « cieuse que le retour des variations de température, propres à faire naître un « contraste très-prononcé entre l'écartement moléculaire du dedans et celui de « l'enveloppe superficielle. On conçoit aussi que, chaque petite fêlure nouvelle, « ou chaque augmentation d'une fêlure déjà existante, étant due à une tension « intérieure excessive, un certain nombre d'entre elles étaient nécessairement « suivies d'une série de vibrations assez rapides et assez fortes pour reproduire « dans la masse (qui, considérée en grand, *était d'ailleurs parfaitement saine*) « un son appréciable et prolongé (*). »

C'est à une semblable cause qu'il faut, je pense, attribuer ce qui se passe sur des rivières ou des lacs gelés profondément, lors des changements subits de température. Voici ce que rapporte un voyageur anglais de la rivière de Saint-Laurent, profondément gelée dans un hiver rigoureux : « ....Les sons variaient « à l'infini.... un bruit sonore et ondulant semblait errer de point en point, « sans que l'esprit pût imaginer d'où il venait, et s'il était aérien ou sortait « de terre. Quelquefois il était pareil à un gémissement puissant, mais « étouffé; puis il s'enflait et s'élevait comme les accords de quelque gigan- « tesque harpe éolienne » (*George Head,* extrait dans le *Globe*, 1830, 21 mars, p. 140). On retrouve ici, à l'intensité près, tous les caractères de la voix de Memnon. M. Cordier m'a dit avoir entendu précisément la même chose en 1789 sur les fossés fortement gelés d'une ville du Nord, au moment d'un change- ment subit et très-sensible dans la température.

(*) « Les cristaux du soufre natif offrent en petit un phénomène parfaitement analogue. « Lorsqu'on élève brusquement leur température en les serrant dans la main, ils font « entendre des craquements très-distincts, qui sont le produit d'autant de fêlures internes, « très-peu sensibles, mais qui, si l'expérience était souvent répétée, finiraient par altérer « la transparence de la matière, ainsi que sa résonnance. »

« et familiers dans les craquements sonores des barreaux d'un « gril à charbon (1). »

Ces théories se réunissent en un point qui, en effet, ne laisse pas de doute, c'est que le son était causé par une *vibration de la masse du colosse*, qui avait lieu le matin ; mais il est clair que cette vibration devait être d'autant plus forte que la surface avait été plus refroidie pendant la nuit, et que le soleil avait plus de force à son lever. Or ces circonstances sont de leur nature très-variables ; aussi voyons-nous que la force de la vibration, et conséquemment le timbre et l'intensité du son, variaient d'un jour à l'autre. Si le rayonnement avait été moins fort pendant la nuit, ou bien si le soleil se levait sur un horizon chargé de vapeurs, le phénomène ne se produisait pas, ou il ne se produisait que quelque temps après le lever de cet astre.

Une circonstance importante, établie par la discussion historique, c'est que la voix a commencé de se faire entendre à l'époque où la moitié supérieure du colosse a été brisée, et qu'elle a cessé quand il a été rétabli : cette circonstance trouve son explication dans la théorie physique. On conçoit en effet que cette vibration ne pouvait produire un son appréciable que si aucune solution de continuité n'arrêtait les oscillations de la masse vibrante ; et, pour cela, il fallait que cette masse, comme dit M. Cordier, fût *parfaitement saine*. Or c'est là une condition qu'il est à peu près impossible de rencontrer dans un bloc de brèche de cinquante pieds de haut. Il devait s'y trouver quelque fissure ou quelque veine qui interrompait la vibration. Le renversement de la partie supérieure du colosse du nord par un tremblement de terre nous a prouvé qu'en effet une fissure considérable le coupait entre le dossier et les cuisses. Aussi, tant qu'il fut entier, il ne rendit pas plus de son que le colosse voisin, de même grandeur, de même forme et de même matière, qui, étant *toujours resté entier*, a *toujours été muet*. Mais lorsque, vingt-sept ans avant l'ère

(1) *Asiatic journal*, 1832, décembre, p. 360.

chrétienne, le colosse du nord eut été brisé par le milieu, et la partie supérieure renversée sur le sol, il ne resta plus qu'une masse tout à fait saine. Quelque *porte à faux,* occasionné par les effets du tremblement de terre, empêchait probablement cette masse d'être juxtaposée dans toute sa surface avec le piédestal. Dans cet état, ébranlée le matin par la rupture subite de l'équilibre, elle rendit des sons plus ou moins intenses, selon la constitution atmosphérique. Cela dura deux cent trente ans environ. Au temps de Septime Sévère, on éleva sur la partie inférieure cinq assises d'énormes blocs de grès, pour remplacer la partie détruite. Elles formèrent une *sourdine* qui arrêta la vibration. Ce colosse alors redevint muet, comme il l'avait été depuis le règne d'Aménophis jusqu'au moment où il fut brisé, comme l'autre n'a jamais cessé de l'être.

Les voyageurs modernes se sont bien souvent rendus le matin auprès du colosse du nord, pour entendre de nouveau sa voix merveilleuse. Ils n'ont jamais rien entendu, excepté pourtant un *seul* (1) qui se flatte d'avoir entendu quelque chose (2). Mais on s'est demandé avec raison « comment, *seul* « *entre tous les modernes*, il aurait entendu le colosse, qui, « pour tous les autres hommes, est condamné au silence (3)? » A coup sûr, c'est une illusion. Il est maintenant certain que la voix memnonienne est éteinte. Pour la ranimer, il faudrait au moins qu'un autre tremblement de terre, renversant les cinq assises de pierre, remît le colosse dans l'état où il était lorsqu'elle faisait l'admiration des Grecs et des Romains.

(1) Sir Arthur Smith. V. *Morgenblatt*, 1821, 119.

(2) Un voyageur a dit au général de Minutoli qu'il avait entendu un bruit le matin; mais il n'en répondrait pourtant pas (*Reise zu dem Orakel des Jup. Ammon.*, p. 262).

(3) Eus. Salverte, *Sciences occultes*, II, 361.

RÉSUMÉ.

Ces recherches nous ont conduits un peu loin des hypothèses savantes et ingénieuses dont Memnon et sa statue vocale ont été l'objet. On n'essayera plus, je pense, de restituer le mécanisme à l'aide duquel les prêtres opéraient le prodige, ou de loger dans le piédestal celui d'entre eux qui prêtait sa voix à la statue. Les amateurs d'allégories et de symboles cesseront probablement de prendre le beau Memnon pour but de leurs élucubrations fantastiques; car, et *le cercle d'or de l'année*, et *le cercle annuel de cantiques,* et *les sept sons du septième jour*, et *l'harmonie des sphères*, et *le cadran*, et *le gnomon,* et *les incarnations du soleil,* toutes ces inventions, assurément très-poétiques, ont maintenant disparu pour faire place à une histoire toute prosaïque et toute simple, mais claire, qui se résume en ce peu de lignes :

En avant du grand édifice fondé par Aménophis III, et qu'on nommait *Aménophium,* ce prince avait fait placer deux énormes colosses monolithes, de même matière et de même dimension, représentant sa royale personne. Pendant le long intervalle qui sépare leur érection de l'époque de la domination romaine, ils ne firent pas parler d'eux; ils restèrent confondus dans la foule des colosses qui peuplaient la plaine de Thèbes.

Il en fut tout autrement pour celui du nord, lorsqu'après avoir éprouvé dans sa base un tassement considérable, et déjà fendu à moitié, il fut brisé par le violent tremblement de terre de l'an 27 avant l'ère chrétienne. A partir de cette époque, la partie restante du colosse fit entendre, au lever du soleil, un craquement sonore. Il attira quelque attention. Les voyageurs furent prévenus du phénomène. Ils l'écoutèrent : mais d'abord ils n'y crurent pas beaucoup; et les esprits forts, comme Strabon, soupçonnèrent quelque supercherie.

Cependant il continuait de se produire au même instant du jour; et comme de nombreux témoins pouvaient se convaincre

que tout agent humain y était étranger, il devint bientôt célèbre parmi les voyageurs que la curiosité attirait à Thèbes, et qui étaient hors d'état d'en soupçonner la véritable cause. Le colosse se trouvait dans les *Memnonia,* ou quartier des tombeaux; et les Grecs, d'après leur usage constant de faire de l'histoire avec des homonymies, attribuaient la construction de ces édifices au brillant fils de Tithon et de l'Aurore. Quelqu'un vint à imaginer que cette voix, qui se faisait entendre au lever du soleil, pourrait bien être celle de Memnon, saluant chaque matin l'arrivée de sa mère, et se plaignant à elle du malheur qu'il avait éprouvé. Ce rapprochement poétique, dont la première trace ne se montre que soixante à quatre-vingts ans après le voyage de Strabon, frappa les Grecs et les Romains. La célébrité du colosse et de sa voix se répandit tout à coup; bientôt Memnon effaça toutes les merveilles de Thèbes, et ce fut principalement pour lui qu'on visita désormais la ville aux cent portes. Depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Septime Sévère, ses jambes et son piédestal se couvrirent des témoignages de l'admiration de ses auditeurs. Enfin, après deux siècles et demi, Septime Sévère, devant qui Memnon avait obstinément gardé le silence, voulut calmer la colère du héros et rétablir son colosse brisé : il espérait que la voix en deviendrait plus belle, et que ce miracle quotidien contribuerait, plus encore que ses édits de persécution, à remettre le paganisme en honneur. Vain espoir! il ignorait que rétablir le colosse, c'était lui enlever son pouvoir magique. Au lieu de ranimer la voix merveilleuse, il l'étouffa pour toujours.

SECONDE PARTIE

INSCRIPTIONS GRECQUES ET LATINES

DU COLOSSE DE MEMNON

RESTITUÉES ET EXPLIQUÉES

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Richard Pococke est le premier voyageur qui ait eu l'idée de recueillir ces inscriptions. Malheureusement il ne put consacrer qu'une demi-journée à ce travail, qui, pour être fait avec tout le soin nécessaire, aurait exigé beaucoup plus de temps. Il n'est pas étonnant que ses copies soient souvent inexactes, et parfois si confuses, qu'elles défient la sagacité la plus perçante. Il en est un assez grand nombre néanmoins qui sont à peu près irréprochables. Norden, après lui, a copié quelques-unes de ces inscriptions : mais on ne saurait le compter parmi ceux qui ont ajouté quelque chose d'utile au travail de son prédécesseur, car le petit nombre de fragments tronqués qu'il a recueillis fournissent à peine quelques variantes dont on puisse tirer parti. Les acquisitions nouvelles que la Commission d'Égypte a faites à cet égard se bornent à quatre inscriptions, dont trois assez courtes et de peu d'intérêt (1), la quatrième longue et intéressante, mais si mal copiée, qu'on n'en avait pu restituer que quatre vers sur les dix qui subsistent encore; le reste de celles que la Commis-

(1) Il ne faut pas imputer le fait à négligence. M. Coquebert s'était chargé de les recueillir toutes; mais ses papiers ont été perdus (Voy. *Description générale de Thèbes*, p. 213).

sion a publiées se trouvait déjà dans Pococke ou Norden, M. Hamilton (1), peu après le départ des Français, copia aussi une quinzaine de ces inscriptions, dont trois ne sont point dans Pococke, et une manque dans l'ouvrage de la Commission d'Égypte.

Ainsi il est juste de dire que les successeurs de Pococke n'avaient ajouté à son travail que quelques variantes pour un petit nombre d'inscriptions, et seulement *quatre* inscriptions nouvelles. D'ailleurs ce voyageur conserve toujours l'avantage d'en avoir présenté l'ensemble dans l'ordre qu'elles ont sur le monument même ; car il est le seul qui ait eu l'idée de dessiner la partie inférieure des jambes du colosse, et d'y figurer toutes les inscriptions à la place que chacune d'elles occupe. Or la connaissance de cette place n'est pas du tout indifférente à la détermination de leur époque ; et elle donne lieu à des inductions utiles.

Déjà plusieurs critiques se sont exercés sur les inscriptions du colosse de Memnon. Après Leich, Bouhier, Hagenbuch et d'Orville, Jablonski en expliqua un certain nombre, tant en prose qu'en vers, dans ses dissertations ou *Syntagmata de Memnone* : mais, peu familiarisé avec ce genre de critique, il ne réussit que médiocrement, quoique soutenu par ses prédécesseurs, dont, à la vérité, les efforts n'avaient pas été couronnés d'un grand succès. Ce qu'on a écrit de mieux sur ce sujet est une Dissertation de M. Fr. Jacobs, insérée dans les *Mémoires de l'Académie royale de Munich* pour l'année 1810. Si l'auteur avait alors connu la *Description de l'Égypte* et les *Ægyptiaca* de M. Hamilton, il aurait pu rectifier quelques-unes des leçons de Pococke, et voir qu'en certains cas il s'en est trop écarté (2). Au reste, l'attention de ce savant critique

(1) M. W. M. Leake aida beaucoup son ami en cette circonstance ; et, si je ne parle que de M. Hamilton, c'est que son nom seul est mis en tête des *Ægyptiaca*.

(2) Pendant que mon Mémoire s'imprimait dans les *Transactions de la Société royale de littérature*, M. Jacobs reproduisait le sien avec des additions et quelques changements, dans la 4e partie de ses *vermischte Schriften*, intitulée : *Abhandlungen über die Gegenstænde des Alterthums*, Leipz., 1830. Quoiqu'il ait

ne s'est guère portée que sur les inscriptions en vers, au nombre de cinq, qu'il a insérées ensuite dans ses deux éditions de l'*Anthologie*. Quant aux inscriptions en prose, il n'en a examiné qu'un fort petit nombre, dont Jablonski n'avait pas parlé; d'ailleurs, comme le texte en était fort corrompu, il n'en a presque rien tiré.

Ce court aperçu suffit pour montrer qu'il était bien nécessaire qu'un voyageur prît enfin la peine de relever encore une fois, en totalité, les inscriptions grecques et latines qui couvrent les jambes du colosse. Feu Salt, consul de Sa Majesté Britannique en Égypte, se chargea de ce soin : et c'est un des derniers services que cet ami zélé de la science lui a rendus.

Les copies qu'il a fait prendre sont généralement plus exactes que celles de Pococke; et même, lorsqu'elles ne le sont pas davantage, sans doute parce que le mauvais état de l'original n'a pas permis de mieux distinguer les lettres, elles sont encore utiles, parce qu'elles tracent à la critique la limite des tentatives qu'elle peut se permettre. Quelquefois elles n'ajoutent qu'un trait ou deux, qu'un seul mot, à celles de Pococke ou de M. Hamilton; mais il n'est pas rare que ces légers linéaments donnent le mot de l'énigme. On aura une idée des secours que m'a fournis la comparaison attentive des nouvelles et des anciennes copies, quand on saura que, des cinquante-six inscriptions qu'a données Pococke, il n'y en a pas plus d'une dizaine qu'on ait lues un peu exactement; que le texte de toutes les autres a été plus ou moins amélioré ; et que plusieurs même se présentent sous un jour tout nouveau.

Mais là ne se bornent pas les avantages des nouvelles copies. Elles nous font de plus connaître environ trente-cinq

eu sous les yeux l'ouvrage de M. Hamilton et la grande *Description de l'Égypte*, qu'il n'avait pas connus d'abord, il n'a que faiblement amélioré son premier essai. J'indiquerai en note les changements qu'il y a faits, en désignant par les lettres D. M. son Mémoire dans le recueil de l'Académie de Munich, et par les lettres ABH le volume des *Abhandlungen*.

inscriptions que Pococke n'avait pas aperçues, ou n'avait pas eu le temps de copier; et sur ce nombre, il y en a environ vingt-cinq d'inédites. D'après le soin qu'a mis à ces copies celui (1) que Salt avait chargé de ce travail, on doit croire qu'aucune inscription lisible ne lui aura échappé; et l'on peut se flatter de posséder enfin la collection, aussi complète, aussi exacte que possible, de toutes celles qu'il est permis de discerner encore sur les diverses parties du colosse que le temps a respectées. Le travail de Salt ne laisse qu'un regret : c'est que ce savant consul n'ait pas songé à imiter Pococke, en faisant dessiner chaque inscription dans la place qu'elle occupe sur le monument. L'oubli de cette circonstance empêche que le travail de Pococke ait perdu tout son prix. J'avouerai qu'il m'a encore été fort utile; que, sans les dessins de ce voyageur, plus d'un détail curieux me serait échappé, et même qu'il m'eût été impossible de résoudre la question tant débattue de la nature du singulier phénomène dont ces inscriptions constatent la réalité.

Il me reste à présenter quelques observations sur l'ordre que j'ai cru devoir adopter pour ces inscriptions, et le plan que j'ai suivi.

Ne pouvant les ranger d'après la place qu'elles occupent sur le monument, je les ai divisées en deux classes : *celles qui portent des dates,* et *celles qui n'en ont pas.*

Pour la première classe, qui comprend trente-neuf inscriptions, j'ai suivi uniquement l'ordre chronologique, mêlant les vers et la prose, le grec et le latin ; dans la seconde, au contraire, j'ai établi deux divisions, comprenant, l'une les inscriptions grecques, l'autre les inscriptions latines.

La célébrité de la plupart d'entre elles, les recherches dont elles ont été l'objet, l'usage qu'on a fait de quelques-unes pour éclaircir des points d'histoire ou de chronologie, ne m'ont pas permis de passer sous silence les efforts plus ou moins fructueux des critiques pour en restituer ou en expli-

(1) On m'a dit que c'est M. Linant, dessinateur habile et voyageur plein de courage et d'intelligence.

quer le texte. Il fallait bien indiquer parfois à quel point ils étaient parvenus, pour qu'on pût apprécier les améliorations que recevaient des textes si souvent travaillés, et qui pourtant restaient presque tous à rétablir.

Il m'a paru également nécessaire d'indiquer les motifs sur lesquels se fondent les restitutions que je propose, pour montrer que la restitution de certains passages des plus altérés et presque méconnaissables est fondée sur une analyse exacte des éléments conservés, et n'a rien d'arbitraire ni même de conjectural. J'ai cru devoir encore faire ressortir les principales particularités, soit de langage, soit d'histoire, qu'offre chaque inscription, et l'on verra qu'il en est de fort curieuses. J'ai voulu ne rien négliger de ce qui était utile à l'entière intelligence de tous ces fragments, plus ou moins maltraités par le temps, et dont quelques-uns même pouvaient sembler à peu près inintelligibles. Il en est sur lesquels je n'ai presque rien dit; d'autres qui m'ont fourni le sujet de discussions détaillées et assez étendues. Les lecteurs instruits, et c'est pour eux que ce Mémoire est fait, sentiront facilement la cause de cette différence. J'espère qu'ils trouveront que l'interprète n'a pas été trop concis pour les uns, ni trop diffus pour les autres.

I

INSCRIPTIONS DATÉES

SECTION PREMIÈRE

Inscriptions antérieures au voyage de l'Empereur Adrien à Thèbes.

I

AINSIVLEIVS-TENAXPRIMIPILARISLEGXII
FVLMINATAEETC·VALERIVSCPRISCVS7LEGXXII
ETL·QVINTIVSVIATOR DE CURIOAVDIMVSMEMNONEM
ANNO XI NERONIS IMP N XVII KAPRIL HOR.

Publiée pour la première fois dans la *Description de Thèbes* d'après la copie de M. Girard (1) ; puis par M. Hamilton (2), dont la copie est plus exacte en quelques points. La lecture que j'en ai proposée dans les *Recherches sur l'Égypte* (3), adoptée par MM. Orelli (4) et Jacobs (5), est confirmée par la copie de Salt.

A. Instuleius Tenax primipilaris legionis XII *Fulminatæ et Caius Valerius Priscus centurio Legionis* XXII, *et Lucius Quintius Viator decurio, audimus Memnonem, anno* XI *Neronis Imperatoris nostri,* XVII *kalendas apriles, horâ. . . . .*

La copie de M. Girard donne A.INS. JVLIVS ; celle de M. Hamilton, AINSTVLEIVS. Il faut lire A. INSTVLEIVS. Ce nom est connu.

Les deux copies de M. Hamilton et de Salt portent claire-

(1) *Descript. de l'Égypt., Pl. Ant.*, tom. V, pl. 55, n° 31.
(2) *Ægypt.*, p. 172.
(3) Pag. 355.
(4) *Inscript. lat. sel. ampl. coll.*, n° 517.
(5) ABH, S. 124.

ment FVLMINATAE. Je ne connais pas d'autre exemple où ce titre de légion soit écrit en entier (1). Les exemples connus (2) ne présentent que FVLMINAT. ou FVLM., et les lexicographes ne pensent pas que cette abréviation puisse être autre chose que FVLMINATRIX, nom uniquement formé par analogie avec *fulminator*, car il n'y en a point d'exemple; mais le titre grec κεραυνοφόρος que lui donne Dion Cassius (LV, 23), pour l'époque d'Auguste, signifie non *qui lance la foudre*, mais *qui porte la foudre;* et cela se rapporte sans doute à la *figure tracée sur le bouclier des légionnaires* (3). Le choix de ce symbole a pu tenir à quelque circonstance fortuite; par exemple, à la chute de la foudre sur la légion en marche ou campée, chute qu'on a pu regarder comme un signe divin, d'où la légion aura pris le nom de *fulminata, fulminée,* et celui de *fulminifera* (κεραύνοφόρος), de l'insigne qui la distinguait. Ainsi, jusqu'à ce qu'une inscription de cette époque donne intégralement le nom FVLMINATRIX, l'épithète FVLMINATA, écrite par un membre de cette légion, doit être considérée comme celle qu'elle portait réellement.

Notre inscription est la plus ancienne de toutes celles où ce titre de la douzième légion se rencontre. Elle confirme encore le témoignage de Dion sur l'existence d'une légion portant ce titre, dès le temps d'Auguste, contre la dénégation de Xiphilin, son abréviateur (4), qui le rapportait, ainsi qu'Apollinaris dans Eusèbe (5), au prétendu miracle arrivé dans la guerre des Marcomans sous Marc-Aurèle.

Il serait naturel de croire que le mot AVDIMVS est au présent; d'autant plus que la première personne AVDIO se lit dans l'inscription n° XXXIV. Cependant, comme on

(1) Excepté dans la *Notice de l'Empire* (p. 232, Genev., 1623); on y trouve *Præfectura Legionis; Fulmineæ Miletenæ.*

(2) Gruter, 193, 3; 513, 2; 547, 6; 567, 10; 1090, 13. Reines, VIII, 52. Gud., 169, 1; 171, 5; 172, 9; 184, 1, etc.

(3) *Adr. Rupert. ad Flor.*, p. 343.

(4) *Ex* l. LXXI, 9, p. 1183, Reim.

(5) *Hist. eccles.*, V, 5.

trouve ailleurs ADIT ET HONORAVIT (IX); FECIT. CVM. AVDIT (XXXII), et six fois la première personne AVDI, pour AVDIVI (II, III, XVII, XXXIX, LXVIII, LXXI), il me paraît bien probable que AVDIT et AVDIMVS sont pour AVDIIT, AVDIIMVS. Au reste, cette dernière forme ne se trouve nulle part dans nos inscriptions; ce qui montre qu'encore au IIe siècle on évitait en ce cas le double II, comme du temps de Cicéron.

La date répond au 15 mars de l'an 64 de J.-C.

II

TI*tus* IVLIVS
LVPVS. PR*aefectus* AEG*ypti*
AVDI. MEMN*onem*
HORA. PR*imâ*
FE*liciter*

Copiée par Pococke, mais fort inexactement : curieuse par la forme cursive des lettres,

C'est le Julius Lupus dont parlent Josèphe (1) et Pline (2) : il avait succédé à Tibère Alexandre en qualité de préfet vers l'an 71 de J.-C. sous Vespasien (3). Il mourut peu après, et eut pour successeur Paulinus (4). Le voyage de ce préfet à Thèbes doit avoir eu lieu entre 71 et 72.

Les deux lettres FE pourraient être le commencement du mot FE[BRVARIAS], et à la fin de la ligne précédente il y avait peut-être les lettres KAL. ou ID. ou NON. Je crois cependant que *feliciter* est la vraie leçon. Au n° XXXVII, nous avons de même, AVDIVI. MEMNONEM. FELICITER.

De la copie de Pococke, M. Labus tire un T. MVSIVS.

(1) *Bell. Judaic.*, VII, 10, 4.
(2) XIX, 1.
(3) *Recherches sur l'Égypte,* p. 232.
(4) Joseph., *Bell. Judaic., l. l.*

LVPVS, dont il place la préfecture sous Septime Sévère (1). Ce préfet n'a jamais existé.

III

SVEDIVS.CLEMENS
PRAEF·CASTRORVM
AVDI.MEMNONEM
II.IDVS.NOVEMBRES
ANNO.III.IMP.N

Inédite. *Suedius Clemens Præfectus castrorum audi Memnonem,* III *idus novembres, anno* III *imperatoris nostri.*

Il est question dans Tacite d'un *Suedius Clemens primipilaire*, qui avait la confiance d'Othon, et qui fut chargé par lui avec Novellus, autre primipilaire, et Æmilius Pacensis, tribun militaire, d'attaquer la Gaule Narbonnaise (2). L'identité parfaite des noms rend bien probable que c'est le même que notre préfet de camp. L'an III ne convient ni au règne d'Othon, ni à celui de Vitellius ; mais il peut appartenir à celui de Vespasien : *Suedius Clemens*, après la mort d'Othon, aura pu prendre parti pour Vespasien contre Vitellius. Il est tout naturel de lui trouver sous Vespasien un grade, *Præfectus castrorum,* auquel passaient parfois les centurions : *Rufus, diù manipularis, dein centurio, mox castris præfectus* (3). Dans cette hypothèse, Suedius Clemens aurait entendu Memnon le 11 novembre de l'an 71 de notre ère ; l'an III de Vespasien (4) ayant commencé le 29 août de cette année julienne.

(1) *Di un' epigr. lat.*, pag. 137 et 152.
(2) Tacit., *Hist.*, I, 87 ; II, 12.
(3) Tacit., *Annal.*, I, 20.
(4) L'an III ne peut se rapporter au règne de Titus, parce que ce prince mourut le 12 septembre de l'an III de son règne, environ deux mois avant l'époque ici marquée.

On peut faire sur la date une remarque qui s'applique à toutes les autres inscriptions datées.

Cette inscription *latine* porte l'année de l'empereur régnant, et non l'année consulaire ou le nombre de la puissance tribunitienne. Cela est contraire à l'usage suivi dans les inscriptions latines, et il n'en existe peut-être pas d'exemple hors de l'Égypte. On a donc évidemment suivi l'usage égyptien, de même qu'aux nos I, IV, V, VII, VIII, X, XI, XXXIV. L'indication des consuls se trouve au contraire dans les nos IX, XVI, XX, XXXI, XXXVII, et dans les nos XVII et XXXII; mais il est remarquable que les cinq premiers numéros appartiennent à des *préfets d'Égypte;* un seul de ces préfets (no XI) s'est écarté de l'usage romain. Quant aux inscriptions grecques, il n'y en a pas une, quoique tracée par des Romains, où non-seulement l'année, mais encore le quantième, ne soient exprimés à l'égyptienne.

Il est donc clair que généralement les Romains en Égypte ont suivi à cet égard l'usage égyptien; la raison n'est pas difficile à trouver : d'une part, les changements consulaires ne leur étaient pas toujours connus à temps; de l'autre, ils étaient entourés de gens qui ne se servaient que des années de l'empereur, les seules qui fussent employées dans tous les actes publics; l'usage de ces années était facile et exempt de chances d'erreur, parce que leur commencement était rattaché invariablement au premier thoth de chaque année, quel que fût d'ailleurs le jour où l'empereur était monté sur le trône. Les personnes revêtues d'un haut caractère politique, comme les préfets d'Égypte, ayant sous les yeux les actes émanés de Rome, où les noms des consuls étaient indiqués, se conformaient naturellement à l'usage administratif romain. L'emploi des années impériales en Égypte étant conforme à l'usage égyptien, il est raisonnable d'admettre que ceux qui l'ont suivi ont compté les années du règne à l'égyptienne, et non selon la méthode des anciens chronologistes, d'Eusèbe entre autres, qui comptent les années impériales à partir du commencement effectif du règne. C'est pourquoi, toutes les

réductions qu'on trouvera plus bas des années impériales en années juliennes seront établies sur l'hypothèse que ces années partent du premier thoth (29 ou 30 août julien) de l'année fixe alexandrine; et nous prendrons pour première année de l'empereur l'espace qui s'est écoulé, quelque bref qu'il soit, entre le jour précis de son avènement et le 29 ou 30 août de cette année.

Je dois encore signaler une particularité : *toutes* les inscriptions grecques datées le sont sans exception en années impériales et en *mois égyptiens ; toutes* les inscriptions latines, même celles qui portent les années impériales, sont datées selon le *calendrier romain*. Cette règle est observée non-seulement dans les inscriptions memnoniennes, mais encore dans *toutes* les inscriptions découvertes en Égypte.

Il semble pourtant que la différence *seule* de la langue n'en devrait pas faire dans l'énoncé de la date. D'où vient que, lorsqu'un Romain écrivait en grec, il se servait du calendrier égyptien ; et en latin, du calendrier romain, tout en adoptant la manière égyptienne de compter les années ? Je ne vois pas encore bien nettement à quoi tient cette différence.

IV

L-IVNIVS
PRAEFE
AVDIVI MEMNONEM CVM
MINICIARVSTICAVXORE
KALAPRILISHORAIIANNOIV IMP. N
VESPASIANI AVGVS.

Celle-ci est de l'année suivante, ayant été tracée le 1er avril de l'an 73 de J.-C. Les deux premières lignes sont tronquées, on n'en voit que le commencement. Mais Pococke et Norden ont donné complètement la première ligne L. IVNIVS CALVINVS. Cela nous fait voir que le mot PRAEFECTVS

qui vient ensuite ne peut désigner un préfet d'Égypte, car en l'an IV de Vespasien c'était un *Paulinus* qui gouvernait l'Égypte. Il s'agit d'un autre genre de préfecture.

Après les premières lettres de la seconde ligne, on lit dans la copie de Pococke ΛΛONTSBSRENIC ; dans celle de Norden, MONTISBERENI. Ce ne peut être que MONTIS BERENIC. pour *Montis Berenicidis*. En effet, il est question, dans une inscription donnée par Muratori (1), d'un L. Pinarius Natta, tribun militaire de la troisième légion (probablement *Cyrénaïque*) et *præfectus Montis Berenicidis;* dans une autre (2), d'un *M. Artorius Priscus Vicasius Sabidianus*, qui avait été successivement *præfectus Montis Berenicidis* et *epistrategus Thebaïdis*. La réunion de ces deux titres nous indique ce qu'il faut entendre par *Mons Berenicidis* (3). Il s'agit certainement de la *montagne des émeraudes* de Ptolémée, mont Zabarah des Arabes, chaîne située entre Coptos et Bérénice (4), non loin de la mer Rouge, au nord de Bérénice, et dans le canton de cette ville. Là se trouvaient les mines d'émeraudes dont le gisement a été reconnu des voyageurs modernes, principalement de M. Cailliaud.

Exploitées de tout temps par les souverains d'Égypte, ces mines l'étaient encore au ve siècle, au temps d'Olympiodore (5), et l'on ne pouvait les visiter *sans une autorisation de l'empereur* (6); ce qui montre assez l'importance qu'on y attachait, et la surveillance dont ces mines étaient l'objet. Les deux inscriptions citées plus haut attestent qu'en effet les Romains confiaient la garde du canton montagneux où ces mines étaient situées à un chef militaire, commandant un corps de troupes plus ou moins considérable. Ce chef militaire devait dépendre de l'épistratège de la Thébaïde, dont la juridiction s'étendait jusqu'à la mer Rouge, sans doute

(1) 2033, 5. — *Lupuli, iter Venus.*, p. 65 ; *Orelli*, n° 3880.
(2) *Gruter.*, 130, 1. — *Orell.*, 3881.
(3) *Hagenb. ap. Orelli. l. l.*
(4) Strab., XVII, p. 815; Plin., XXXVII, 5, 774, 25.
(5) *Olymp. ap. Phot.*, p. 62, col. 1, Bekk.
(6) Ἀλλ' οὐκ ἦν τοῦτο δυνατὸν γενέσθαι χωρὶς βασιλικῆς προστάξεως.

pour protéger les caravanes qui se rendaient de Coptos à Bérénice ; et de là le nom d'*Arabarque* qu'on lui donnait aussi (V. n° LIII). Dans plusieurs inscriptions, *le rivage de la mer Rouge,* ἡ παραλία τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάσσης, est placé sous sa juridiction. On conçoit alors très-bien que le commandement des troupes chargées de garder les mines fût un titre pour être ensuite nommé *épistratège*, comme le fut M. Artorius Priscus.

L'expression *Præfectus Montis Berenicidis* fournit une dénomination géographique qui manque dans les auteurs ; on voit en effet qu'indépendamment du nom de *Smaragdi mons* (Σμάραγδος ὄρος, selon Ptolémée, probablement Σμαράγδου ὄρος), on donnait à cette montagne le nom de *mont de la Bérénicide,* ou du *canton de Bérénice ;* en grec, τὸ τῆς Βερενικίδος ὄρος ; et le *præfectus Montis Berenicidis* devait s'appeler ἔπαρχος τοῦ τῆς Βερενικίδος ὄρους.

L'inscription, restituée d'après la comparaison des trois copies, sera ainsi conçue :

L. Iunius Calvinus | *Præfectus Montis Berenicidis* | *audivi Memnonem, cum* | *Miniciâ Rusticâ uxore* | *Kalendas apriles, horâ* II ; *Anno* IV *imperatoris nostri* | *Vespasiani Augusti.*

Il s'agit donc de L. Junius Calvinus, préfet du mont de la Bérénicide, qui entendit Memnon, avec *Minicia Rustica,* sa femme, à la deuxième heure, le jour des calendes (le 1er) d'avril de l'an IV de Vespasien, 73 de J.-C. On pourrait lire MINVCIA ; mais *Minicius* se disait tout aussi bien que *Minucius* (1) ; témoin, entre autres, Caius Minicius Italus, préfet d'Égypte sous Trajan (2).

(1) Morcelli, *Indicaz. antiq. per la villa Albani,* p. 16.
(2) *Labus, di un' epigrafe latina,* p. 99.

V

HANICIVS.I.I.VOL.VERVS.VIENNAI....
DIS III CVR-AVDI MEMNONIVI IDVS
NOVEMBR ANNO III IMP.N.ET VIIK IANVAR
ETXVIIIK FEBR ET IVNON.IMPEMETV-IDVS
IAIDET.XIIIK.MARTETXIIMARTETVIIID.MA
ETVII IDVSIANBIS ANNOIIII-IMP. AVG
ETXVK-MART.ETVII . AVDI M.ET
VIII IDVS APRI^L IS ANN.EIVSDEM
ITEM IVNON IVNIAS ANNI EIVSDEM

Je rapporte au même règne cette inscription, dont Pococke n'a donné que les premières lignes, mais bien inexactement (1).

L'absence du prénom devant HANICIVS choque dans une inscription de ce temps. Je crois qu'il faut lire M. ANICIVS. Le M et le H se confondent facilement. Après VIENNA, il a pu y avoir ORIVNDVS; mais la ligne deviendrait beaucoup trop longue, parce qu'il manque ensuite un titre militaire, PR. ou P.P. devant LEGIO qui terminait la ligne; car DIS III CIR de la ligne suivante ne peut être que NIS III CYR. Il y a donc eu très-probablement ellipse du participe après le nom de la ville, comme dans César : *Cn. Magius, Cremonâ* (2); et... *C. Felginas, Placentiâ; A. Granius, Puteolis; M. Sacrativir*, *Capuâ* (3).

Les trois premières lignes se liront ainsi :

.ANICIVS. I*ulii* F*ilius* VOL*tiniâ*. VERVS. VIENNA [...LEGIO]
IS III CYR*enaicæ*. AVDI.MEMNONE*m*.IV.IDVS (4)
OVEMBR*es*.ANNO.III.IMP*eratoris*. N*ostri*.ET.VII.K*alendas*.IANVAR*ias*, etc.

(1) Cf. Jacobs D. M. S. 71.
(2) *Bell. Civ.*, I, 24.
(3) *Id.*, III, 71.
(4) Ou *MEMNONEMIDUS*.

Le nom de l'empereur manque, comme dans la précédente ; mais on peut le suppléer. Une inscription de Dekkeh nous montre que la troisième *légion Cyrénaïque* était cantonnée en tout ou en partie dans la Haute-Égypte, l'an XXI de Tibère, 34 de J.-C. (1), et l'on sait par Tacite que Titus l'en tira pour la guerre de Judée (2). L'inscription est donc antérieure à cette époque ; elle pourrait être du temps de Tibère, de Caligula ou de Néron ; mais la formule IMP. N. me la fait rapporter à Vespasien comme la précédente ; les époques sont comprises dans les années 72 et 73.

M. Anicius Verus, natif de Vienne, soldat ou officier de la troisième légion, a tenu note détaillée de toutes les fois qu'il a entendu Memnon en passant et en repassant à Thèbes pour l'exercice de ses fonctions.

En l'an III, il a entendu sa voix le IV des ides de novembre.

En l'an IV, le VII des calendes de janvier, le XVIII des calendes de février, le IV des nones et le V des ides de ce mois (je lis : IV. NON. EIVSDEM. ET IDVS. EIVSDEM.), le XIII et le XII des calendes de mars (l. 5, je lis : ET.XII.K. MART.), le VII des ides de mai (ID. MAIAS.), le VII des ides de juin (l. 6, je lis : IVN au lieu de IAN) deux fois.

Il avait fait un oubli, à ce qu'il paraît ; car, après avoir marqué l'année (l. 6, ANNO IIII IMP. AVG.), il ajoute :

Et le XV des calendes de mars, le VII des ides du même mois (je lis : ET.VII.ID.EIVSDEM.), le VIII des ides d'avril, le IV des nones de juin de la même année.

Je remarque que cet homme, si scrupuleux sur les dates, n'a pas marqué une seule fois l'heure ; circonstance que les autres mentionnent avec tant de soin.

(1) Gau, *Antiquit. de la Nubie*, pl. XIV, 31.
(2) *Hist.*, V, 1.

VI

Inédite. Le commencement et la fin des lignes manquent.

	On doit la lire ainsi :
ΟϹΚΛΑΥΔΙΟϹΗΡ	Τιϐέρι]ος Κλαύδιος Ἥρ
ΟΥϹΑΜЄΜΝΟΝ	ων ἤκ]ουσα Μέμνον[ος....
ΑΧΙΛΛЄΙΚΑΙ	.σὺν] Ἀχιλλεῖ καὶ....
ωΡΑϹ. $\overline{\text{A}}$.$\overline{\text{L}}$.$\overline{\text{H}}$ ΑΥΙ∪	....ὥρας $\overline{\text{A}}$.$\overline{\text{L}}$.$\overline{\text{H}}$. αὐτο[κρ
ϹΚΑΙϹΑΡΟϹΟΥЄϹΠΑϹΙ	άτορο]ς Καίσαρος Οὐεσπασι[αν
ΔϹ.ΤΟΥΜΗΝΙ	οῦ σεϐ]αστοῦ, μηνὶ......
ΜΝΗΜЄΝΟϹ	..με]μνημένος.....
ΙϹΑΙΔΙΟΝΥϹ	....καὶ Διονυσ[ίου.....
ΥΤωΝ	.... α]ὐτῶν.....

« Moi, Tibère, Claude Héron, j'ai entendu Memnon avec Achille et.... la première heure, l'an VIII de l'empereur César Vespasien Auguste, le.... du mois.... m'étant souvenu de.... et de..... Denys.... et de leurs...... »

La date est de l'an 77.

Au lieu de Ἥρων, il a pu y avoir tout autre mot commençant par Ηρ, tels que Ἡράκλειος, Ἡρόδοτος, Ἡρόδωρος, etc.

Le mot ὥρας a pu être précédé de ἐντὸς, comme dans les inscriptions XX et XXII; mais la place est nécessaire pour le nom qui manque ; et le génitif peut aussi bien aller que le datif. On en verra d'autres exemples (n° XV).

Rien de plus commun, dans les *proscynemata* (*actes d'adoration* ou *hommages religieux*), que cette expression, *je me suis souvenu* de tel ou tel, de ma femme, de mes enfants, de mes frères ou de mes amis. En rendant hommage au dieu, le voyageur se souvenait des personnes qui lui étaient chères ;

ce souvenir, accompagné d'un vœu, appelait sur elles la faveur divine (1).

C'est là l'explication de ces mots ἐμνήσθην, ἐμνήσθη, ou μεμνημένος, suivi de noms au génitif, qu'on trouve si souvent dans les inscriptions de ce genre, et qui suffisaient pour leur donner le caractère de *proscynemata*.

VII

Cette inscription, mal copiée par Pococke, mieux par M. Girard, ne l'a été complètement que par Salt ; aussi la première ligne a toujours été mal lue ; Norden seul avait donné la vraie leçon :

FVNISVLANA.VETTVLLA
C.LELII.AFRICANI.PRAEF.AE
VXOR.AVDI.MEMNONEM
PRID.FEBR.HORA I. S̄
ANNO.I.IMP.ΔOMITIANI..AVG.
CVM.IAM.TERTIO.VENISSEM

Le préfet d'Égypte C. Lælius Africanus n'est connu que par cette inscription. Sa femme *Funisulana Vetulla* visita Memnon le 12 février de l'an I de Domitien ou 82 de J.-C., une heure et demie après le lever du soleil, probablement sans son mari ; autrement elle en aurait fait mention. Comme on ne peut admettre l'expression *pridie februarii* pour *pridie calendas februarias*, au lieu de PRID. que donnent les deux copies j'ai lu PR. ID. PR*idie* ID*us* (2). Le Δ pour D dans le nom de Domitien est une distraction du sculpteur, probablement Grec. Ce genre de confusion se trouvera dans plusieurs autres inscriptions.

C'était la troisième fois que Vetulla venait pour entendre le colosse. Deux fois elle était venue sans succès.

(1) Voy. dans le *Journal des savants*, année 1831, p. 409.

(2) M. Jacobs a fait de son côté la même observation (*Abhandl.*, S. 51).

VIII

SEX LICINIVS PVDENS 7 LEG. XXII
XI K IANVARIAS.ANNO IIII IMP.[N]
DOMITIANI.CAESARIS.AVGVSTI
GERMANICI.AVDI.MEMNONEM.

Copiée par Pococke et M. Girard, publiée par Jablonski, M. Orelli (1) et M. Wiener (2). A la fin de la seconde ligne, après ANNO IIII, on avait lu D.N.; mais IMP. est clair dans la copie de Salt.

Sextus Licinius Pudens, centurion de la vingt-deuxième légion, atteste que le 11 des calendes de janvier, l'an IV de Domitien (22 décembre 84 de J.-C.), il a entendu Memnon. Il a oublié de nous dire à quelle heure.

C'est le titre GERMANICI, à la quatrième ligne, qui a fait croire que *Germanicus* avait écrit son nom sur le colosse (plus haut, page 13).

IX

IMP.DOMITIANO
CAESARE AVG.GERMANIKE XVII
TPETPONIVS SECVNDVS PRAEG.
AVDIT MEMNONEM HORA I PRIDVS MART
ET HONORAVIT EVM VERSIBVS GRAECIS
INFRA SCRIPTIS
ΦΘΕΓΞΑΟΛΑΤΟΙΔΑϹΟΝΓΑΡΜΕΡΟϹΩΔΕΚΑΘΗΤΑΙ
ΜΕΜΝΩΝΑΚΤΕΙϹΙΝΕΑΛΛΟΜΕΝΟϹΠΥΡΙΝΑΙϹ
CVRANTET·ATTIOMVSA PRAEF COH II
THEBAEOR

(1) N° 517.
(2) *De Legione* XXII, p. 141.

Publiée par M. Hamilton et par les auteurs de la *Description de Thèbes,* d'après la copie de M. Girard. Elle se compose de trois parties.

La première partie mentionne la visite du préfet Titus Petronius Secundus. La seconde ligne n'est pas fort distincte à la fin. Salt a lu GERMANIK.. XVII. et M. Girard GERMANIC. XIII C. La première leçon est préférable, parce que la sigle C. pour *Consule,* précède toujours le chiffre. Le dix-septième consulat de Domitien répond à l'an 95 de notre ère; la date précise (PR*idie* IDVS MART*ias*) est du 14 mars. S'il s'agissait du treizième consulat, l'année serait la 87e de notre ère. Le préfet annonce qu'il a honoré Memnon avec des vers grecs, *ci-dessous écrits.*

Ce sont ces vers qui forment la seconde partie de l'inscription. M. Hamilton les avait séparés de ce qui précède, de manière à laisser croire qu'ils formaient une inscription distincte. Ils se lisent sans difficulté :

Φθέγξαο Λατοΐδα (σὸν γὰρ μέρος ὧδε χάθηται,
Μέμνων), ἀκτεῖσιν βαλλόμενος πυρίναις (1).

Φθέγξαο est ioniquement pour ἐφθέγξω, tandis que Λατοΐδα est un dorisme pour Λητοΐδου. Μέμνων, vocatif, au lieu de Μέμνον, ne peut surprendre (2) : on trouve ὦ Μέμνων dans Quintus de Smyrne (3). Les mots σὸν γὰρ μέρος se rapportent à ce que le colosse était brisé. Le verbe χάθηται exprime la position de la *moitié* restante. Pausanias dit de même : χαὶ νῦν ὁπόσον ἐχ χεφαλῆς ἐς μέσον σῶμά ἐστιν ἀπερριμμένον, τὸ δὲ λοιπὸν χάθηται (4). On aimerait peut-être mieux σοὶ ou σοῦ μέρος; mais σὸν est justifiable (5). Λατοΐδα ἀχτῖσιν βαλλόμενος

(1) Dans les *Abhandlungen*, S. 127, M. Jacobs a lu ainsi le premier vers :

Φθέγξαο μ' οἷ' οἶδας· σὸν γὰρ μέρος ὤλετο· Ἠοῦς
Μέμνων. . . . .

(2) *Matth. Ausführl. Grammat.*, § 312.
(3) B' 127.
(4) Pausan., I, 42, 2.
(5) *Matth. Ausf. Gramm.*, § 466, 2.

est homérique : ἠέλιος φαέθων ἀκτῖσιν ἔβαλλε (1). La pensée revient à celle qu'ont exprimée Tacite et Pline. La traduction est : « Tu viens de te faire entendre (car ce n'est, ô Memnon, qu'une partie de toi-même qui est assise en ce lieu), frappé des rayons brûlants du fils de Latone. » La parenthèse est assez mal placée ; mais les vers n'en sont pas moins fort passables pour être l'ouvrage d'un préfet romain.

La troisième partie, *curante Tito Attio Musa*, *præfecto cohortis II Thebæorum,* avait été omise par M. Girard et inexactement copiée par M. Hamilton.

Il paraît que le préfet, n'ayant pas eu le temps d'attendre que l'inscription fût gravée devant lui, chargea un chef de cohorte de surveiller l'opération.

X

ANNO VII IMP CAESARIS
NERVAE TRAIANI AVG. GER. DACICI
CVIbIVSMAXIMVSPRAEAEC
AVDIT MEMNONEM XIIII K MAR
HORA II S SEMEL ET. IIISSFN

Copiée par Pococke et M. Girard (2). La copie de Salt n'ajoute rien à celle de ce dernier. La seule différence consiste dans la leçon MART., au lieu de MAII que donne M. Girard.

Cette inscription atteste que Caius Vibius Maximus, préfet d'Égypte, a entendu Memnon l'an VII de l'empereur César Nerva Trajan, Auguste Germanique, Dacique, le 14 des calendes de mars (16 février de l'an 104) deux fois, l'une à deux heures et demie, l'autre à trois heures et demie.

(1) *Odyss.*, E', 479.
(2) *Descript. générale de Thèbes*, p. 108, n° 9.

XI

ANNO V HADRIANI
IMP N·T·HATERIVS
NE·POS PRAEF·AEG
AVDIT MEMNONEM
XIII MART—HORA·IS

Jablonski a bien lu cette inscription d'après la copie de Pococke. Celle de Salt n'y ajoute rien, excepté la variante XIII. MART. La leçon Pococke XII. K. MART. est évidemment la meilleure. Il résulte de cette inscription que l'an V d'Adrien (IMP*eratoris* N*ostri*), le 12 des calendes de mars, à une heure et demie, Titus Haterius Nepos, préfet d'Égypte, a entendu la voix de Memnon.

La date répond au 19 février de l'an 121 de notre ère.

XII

Cette inscription inédite facilite la restitution et fait connaître la date du n° XIII, qui a été publié par Pococke:

ΛΟΥΚΙΟϹ ΦΟΥΝΕΙϹΟΥΛΑΝΟϹ	Λούκιος Φουνεισουλανὸς
ΧΑΡΕΙϹΤΟϹ ϹΤΡΑΤΗΓΟϹ ΕΡΜΩΝ	Χαρείσιος, στρατηγὸς Ἑρμων
ΘΕΙΤΟΥ ΛΑΤΟΠΟΛΕΙΤΟϹ ΗΚΟΥ	θείτου, Λατοπολείτης, ἤκου
ϹΑ ΜΕΜΝΟΝΟϹ ΔΙϹ ΠΡΙΝ ΠΡΩ-	σα Μέμνονος δὶς, πρὶν πρώ-
ΤΗϹ ΩΡΑϹ ΚΑΙ ΠΡΩΤΗ ϹΥΝ	της ὥρας, καὶ πρώτῃ, σὺν
ΤΗ ΓΥΝΑΙΚΙ ΜΟΥ ΦΟΥΛΒΙΑ	τῇ γυναικί μου Φουλβίᾳ,
ΘΩΘ Η̄ LΖ̄ ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΤΟΥ	θὼθ Η̄, LΖ̄ Ἀδριανοῦ τοῦ [κυρίου].

« Moi, Lucius Funisulanus Charisius, stratège du nome Hermonthite, et natif de Latopolis, j'ai entendu Memnon deux fois avant la première heure et à la première, avec ma femme Fulvia, le 8 de thoth de l'an VIII d'Adrien le Seigneur. »

La date est du 6 septembre de l'an 122 de J.-C.

Une inscription de Philes (1), et une autre du colosse (n° XXXIII), montrent que les deux nomes d'Hermonthis et de Latopolis étaient réunis sous le même stratège. Il serait donc tout simple d'admettre que Lucius Funisulanus Charisius était *stratège d'Hermonthis et de Latopolis*. Cependant la leçon ΛΑΤΟΠΟΛΕΙΤΟC, qui peut être une faute pour Λατοπολείτης, et surtout l'absence de la copule καὶ, qui serait indispensable, me font croire que la leçon Λατοπολείτης est la meilleure, et que Charisius a voulu dire qu'il était stratège d'Hermonthis et natif de Latopolis.

Quoi qu'il en soit, cette inscription et les deux que je viens de citer confirment l'observation, faite ailleurs (2), que les stratèges étaient des *Grecs* et non des *Romains*. Le nom de celui-ci est *Charisius ;* car je n'hésite pas à lire ΧΑΡΕΙCΙΟC pour ΧΑΡΕΙCΤΟC. Les noms romains qui précèdent n'annoncent que l'affiliation à une famille romaine. Charisius avait épousé une Romaine du nom de Fulvia.

La voix s'était fait entendre à lui un peu avant la première heure, et pendant cette première heure. Mais il n'est pas sûr que ce soit dans le même jour. La date peut n'indiquer que le jour où Charisius a écrit l'inscription, après avoir été favorisé deux fois par Memnon. Ce qui porte à le croire, c'est l'inscription suivante, où il n'est question que d'une seule fois.

XIII

Celle-ci doit avoir été gravée au-dessous de la précédente. Cependant il se peut que le défaut de place ait obligé Charisius de l'écrire ailleurs ; dans tous les cas, on ne saurait douter qu'elle ne soit aussi de Funisulanus Charisius, auteur du n° XII.

(1) Voyez mes *Recherches*, etc., p. 269.
(2) Voyez mes *Recherches*, etc., pag. 272, 273.

La copie de Pococke n'est pas trop inexacte ; en certains points, même, elle l'emporte sur celle de Salt. Toutefois M. Jacobs n'en a lu que quelques mots (1).

Je mets en regard les deux copies, pour qu'on voie mieux le parti que j'ai tiré de l'une et de l'autre.

SALT.

ΦΟΥΝΕΙϹΟΥΛΑΝΟϹΕΝΘΑϹΕ ΡΕΙϹΤΟϹ
ϹΤΡΑΤΗΓΟϹΕΡ ΜѠΝΘΙϹΤΕ ΛΑΤѠΝΠΑΤΡΗϹ
ΑΓѠΝΔΑΜΑΡΤΑΦΟΥΛΑΒΙΑ ΤΟ ΕΝ
ϹΟΥΜΕΜΝΟΝ ΗΧΗϹΑΝΤΟϹΝ ΜΗΤΗΡ
ΗϹΗΧΥΘΕΙϹΑϹΟΝΔΕΜΑϹ ΑΠ ΦΕΙ·
ΘΥϹΑϹΔΕΚΑΙϹ ΙΓΕΙϹΑϹΤΕ ΚΑΡΤ
ΤΟΥ ΤΑΥΤΟϹ ΗΥΤΗϹΕΝΕΙϹϹΕΙ
ΛΑΛΟΝ ΜΕΝ ΑΡΓѠ ΠΑΙϹ ΕѠ
ΛΑΛΟΝ ΔΕΦΗΓΟΝ ΤΗΝ ΔΙΟ
ϹΕΔΑΥΤΟΝΟϹϹΟΙϹ ΜΟΥΝΟΝΕΔΙ
ѠϹ ΑΥΤΟϹ ΗΧΕΙϹ ΚΑΙΒΟΗΝ ΤΙΝ
ΤΟΥΤΟΝΔΕϹΟΙΧΑΡΑΞΕΤΟΝϹΤΙΧϹ
ΟϹ ΕΙΠΕ ΤΑΥΤѠ ΦΙΛΤΑΤΟϹ Τ

POCOCKE.

..ΟΥΝϹΙϹΟΥΛΑΝΟϹ ΕΝΘΑΔΕ...ΕΙϹΙΟϹ
ϹΤΡΑΤΗѠϹ ΕΡΜѠΝΘΙϹΤΗ. ΛΑΤѠΝ ΠΑΤΡΗ
ΑΤѠΝ ΔΑΜΑΡΤΑ ΡΟΥΑΒΙΑΝ. ΑΙΘΕΝ
ϹΟΥϹΗΛΛΝΟΝ ΗΥϹΑΝΤΟϹ ΗΛ.ΜΗΤΗΡ
ΗϹΗ ΧΥΘΕΙϹΑϹΟΝΔΕΜΑϹ ΑΠϹ...ΦΕΙ
ΟΥϹΑϹ ΤΕ ΚΑΙ ϹΠΕΙϹΑϹ ΤΕ ΚΑΡΤ..
ΤΟΥΤ ΑΥΤΟϹ ΑΥΤΗϹ ΕΝ ΘΕΙϹΕ...

(1) Dans les *Abhandl.*, S. 152, ff., il a travaillé de nouveau la copie de Pococke, mais presque sans succès.

ΛΑΛΟΝΤЄ ΦΗΓΟΝ ΤΗ ΑΙ ΔΙΟ...
CЄ ΑΥΤΟΝ ΟCCΟΙC ΜΟΥΝΟΝ ЄΔΙ...
ωC ΑΥΤЄ ΗΧЄΙC ΚΑΙ ΒΟΗΝΤΙΝ...
ΤΟΥΤΟΝ ΔCCΟΙ ΧΑΡΑCCΤΟΝ CΤΙΧΟ..
ΟCCΙΠЄΤΑΥΤω ΦΙΛΤΑΤΟΤ...

RESTITUTION.

Φουνεισουλανὸς ἐνθαδε[ὶ Χα]ρείσιος,
στρατηγὸς Ἑρμώνθιός τε [κὰκ] Λάτων πάτρης,
ἄγων δάμαρτα Φουλβία[ν ἀκή]κοεν
σοῦ, Μέμνον, ἠχήσαντος, ἡ[νίκ' ἂν] μήτηρ
ἡ σὴ χυθεῖσα σὸν δέμας ἀπ[οροῇ στέ]φει·
θύσας δὲ καὶ σπείσας τε κάρτ[α φιλοθέως],
τοῦτ' αὐτὸς ἠύτησεν εἰς σεῖ[ο κλέος]·
« Λάλον μὲν Ἀργὼ παῖς ἐώ[ν ἐγὼ 'μάθον]·
« Λάλον δὲ φηγὸν τὴν Διό[ς Δωδωναίου].
« Σὲ δ' αὐτὸν ὄσσοις μοῦνον ἔδρ[ακον ἐμοῖς],
« ὡς αὐτὸς ἠχεῖς, καὶ βοήν τιν' [ἐκφέρεις]. »
Τοῦτον δὲ σοι χάραξε τὸν στίχο[ν εὐσεβὴς],
ὃς εἶπες αὐτῷ φίλτατός τ' [ἠσπάζεο].

Funisulanus Charisius, stratège d'Hermonthis et natif de Latopolis, accompagné de son épouse Fulvia, t'a entendu, ô Memnon, rendre un son au moment où ta mère éperdue honore ton corps des gouttes de sa rosée. Charisius, t'ayant fait un sacrifice et de pieuses libations, a chanté ces vers à ta gloire :

« Dès mon enfance j'ai appris qu'Argo, que le chêne de Jupiter Dodonéen avaient été doués de la parole ; mais tu es le seul que j'aie pu voir de mes yeux, résonner et faire entendre une certaine voix. »

Charisius a gravé pieusement ces vers pour toi, qui lui as parlé, et l'as salué amicalement.

L. 1. Au lieu de ΕΝΘΑCΕ la copie de Pococke porte, ΕΝΘΑΔΕ ; j'ai lu ἐνθαδεὶ pour ἐνθαδὶ, orthographe qu'on trouve encore plus bas (n° XIV. v. 1.). ΡΕΙCΤΟC est certainement la fin du mot Χαρείσιος. Le nom Φουνεισουλανὸς ne pourrait guère entrer dans de tels vers, à moins que le second ΟΥ n'ait été pris pour une brève, ce qui est ordinaire quand

OY exprime l'U bref dans les noms propres (nº XLVI). Mais, pour ce nom propre, toute licence était permise.

L. 2. Ἑρμώνθιος est ici trisyllabique. La leçon ΛΑΤΩΝ ΠΑΤΡΗϹ ne laisse aucun doute. Dans l'hypothèse où Charisius a voulu dire qu'il était à la fois stratège des deux nomes, ces mots signifieront Λάτων πόλεως, *de la ville des poissons latus*. Mais il faut convenir que le mot πάτρης serait alors assez singulier. Le sens de ce mot amène nécessairement l'idée que Charisius avait *Latopolis* pour patrie. Le nom de cette ville, ordinairement abrégé en *Lato*, Λατώ, l'était aussi en *Laton* ou Λάτων, sous-entendu *oppidum* ou πόλις (1). Dans l'idée, qui me paraît indubitable, que Charisius était de Latopolis, Λατοπολείτης, comme il est dit dans l'inscription précédente, on lirait :

Στρατηγός Ἑρμώνθιός τε [κἀκ] Λάτων πάτρης,

ou bien, comme un ami me l'a proposé,

Στρατηγὸς Ἑρμώνθιος τέ[κεν ὂν] Λάτων πατρίς.

Le sens est le même dans les deux cas. Je me suis arrêté au premier, parce que l'espace n'est que de trois lettres. Quoi qu'il en soit, Charisius a pu faire brève la première de πάτρης sans trop de licence. Il n'en est pas de même de μήτηρ à la fin du vers 4 ; il est évident que Charisius, comme Cæcilia Trébulla (nº XLI), a mêlé des choliambes ou scazons à ses vers ïambiques : ceci répand beaucoup d'incertitude sur la restitution de la fin des vers, que j'ai terminés uniformément par des ïambes. Mais on pense bien que je n'ai pas la prétention de retrouver les mots mêmes de l'auteur; il suffit d'avoir restitué le sens, et je crois y être parvenu.

V. 3. Les lettres qui terminent le vers, après la lacune, sont ΑΙΘΕΝ dans Pococke, ΤΟΕΝ dans Salt; le Τ se confondant souvent avec Υ (nº XIX, v. 5), on a ΛΥΘΕΝ. Ces

(1) *Wesseling. ad Itiner. Veter.*, p. 160, 732.

lettres pourraient être la fin de ἤλυθεν ; mais je préfère suivre la leçon de Salt, et je lis [ἀκή]κοεν, qui complète le vers et le sens.

V. 4. Après HXHCANTOC, la copie de Pococke donne les deux lettres HΛ, qui peuvent être la conjonction ἡνίκα, se rattachant au verbe à l'indicatif, dont on n'aperçoit plus que les lettres φει à la fin du v. 5. Pour la mesure, j'ai lu ἡνίκ' ἂν, après lequel un bon écrivain aurait mis le subjonctif; mais Charisius n'y regardait peut-être pas de si près. Au reste, pour ne pas lui faire tort, on peut supposer qu'il avait écrit ἡνίκα γε, ou même ἡνίκα; car il a bien pu mettre un pyrrhique au cinquième pied.

V. 5. La fin de ce vers, d'après les lettres conservées, doit être ἀπ[οροῇ στέ]φει. Le mot ἀποροὴ est poétiquement pour ἀποῤῥοὴ, comme dans Nicandre αἱμοροῖς pour αἱμοῤῥοίς (1); et il s'entend des *gouttes de rosée* que l'Aurore verse sur son fils. Στέφειν a le sens d'*orner*, d'*honorer* ou d'*embellir*, comme dans ces exemples : θεὸς μορφὴν ἔπεσι στέφει (2), χοαῖσι τρισπόνδοισι τὸν νέκυν στέφει (3), et καί σε παγχρύσοις ἐγὼ στέψω λαφύροις (4). Quant à l'idée, c'est celle qu'exprime Ovide, quand il représente la *rosée* comme étant les pleurs versés par l'Aurore sur la mort de son fils... *Piasque Nunc quoque dat lachrymas, et toto rorat in orbe* (5). Servius dit aussi : *Cujus mortem mater Aurora hodièque rore matutino flere videtur* (6).

Χυθεῖσα, expression de tendresse, paraît un souvenir homérique; ainsi Briséis entoure le corps de Patrocle de ses bras, ἀμφ' αὐτῷ χυμένη (7); ce qui a été imité par l'auteur anonyme d'une épigramme funéraire, τάφῳ περὶ τῷδε χυθεῖσα Παιδὸς... Καλλιόπα (8); à moins que notre poétastre ne joue sur l'idée de

(1) *Ther.*, 315, 318.
(2) Hom., *Odyss.*, Θ', 170.
(3) Soph., *Antig.*, 431.
(4) *Ajax*, 93.
(5) Ovid., *Metam.*, XIII, 621.
(6) *Serv. ad Æn.*, I, 493.
(7) *Iliad.*, T', 283.
(8) *Antholog. adespot.*, 714. — *Antholog. palat. App.*, 251.

la rosée et des larmes, et ne veuille dire que l'Aurore *fond en larmes,* pour en arroser le corps de son fils. Tryphiodore a une expression analogue, πεσόντα αἵματι δακρύσας ἐχύθη (1). Ici χυθεῖσα exprimerait une idée analogue à celle d'Ovide, quand il dit de l'Aurore, désolée de la perte de Memnon : *Luctibus est Aurora suis intenta.*

Charisius exprime donc ici poétiquement le ἤκουσα πρὸ πρώτης ὥρας du nº XII. Il ne parle pas de la seconde fois.

V. 6. Θύσας καὶ σπείσας. Charisius a traité Memnon comme un dieu. Cela est expliqué plus haut (pag. 121). A la fin, φιλοθέως ou tout autre adverbe d'un sens analogue.

V. 7. Je rapporte αὐτὸς à Charisius : ηὔτησεν a le sens de *dire, déclarer*, comme dans Eschyle, τοιαῦτ' ἀΰτεῖν (2); et Euripide, σφαγὴν ἀΰτεῖς τήνδε (3). De même τοῦτο en est le régime et désigne la pensée exprimée dans les quatre vers suivants, que j'ai guillemettés.

V. 8. Cette ligne avait été passée entièrement par Pococke. La leçon παῖς ἐὼν est certaine, de même que le sens de ce qui suit : quant aux mots, ce sera ἐγὼ' μάθον, ἐγὼ' κλύον, ou εἶναι ἔμαθον, ou εἶναι ἐδάην, ou toute autre chose de ce genre. Λάλος, épithète très-convenable au vaisseau Argo. On connaît λάλος τρόπις, εὔλαλος 'Αργώ, πολυήγορος 'Αργώ (4).

V. 9. La même épithète ne convient pas moins bien au chêne de Dodone, que Sophocle appelle πολύγλωσσος δρῦς (5), ce qui se rapporte au grand nombre de feuilles dont le bruissement formait l'oracle; la correction πολυγλώσσου, proposée par Valckenaer et adoptée par Clavier (6), est inutile; Eschyle donne à ce chêne l'épithète de προσήγορος (7). Le faux Orphée

(1) V. 28.
(2) *S. C. T.*, 380, 626, Blomf.
(3) *Electr.*, 757.
(4) Pseudo-Orph., *Argon.*, 264, 487, 707.
(5) *Trachin.*, 1184.
(6) *Mém. sur les oracles*, pag. 29, 30.
(7) *Prom. vinct.*, 856, Blomf.

l'appelle aussi φηγός (1), comme Apollonius de Rhodes (2), Apollodore (3) et Sophocle lui-même (4).

A la fin du vers, dans Δωδωνχίου, la pénultième peut être brève, avant une voyelle (5).

V. 10. Αὐτὸν après σὲ est pléonastique, ce qui arrive souvent dans ce cas (6). Le mot ὅσσοις appelle ἰδεῖν, ὁρᾷν, ὀπωπεῖν, ou tout autre de ce genre : les lettres ΕΔΙ peuvent nous mener à ἐδυνάμην ἰδεῖν, ou bien à ἔδρακον ἐμοῖς, et le pyrrhique n'est pas une raison pour rejeter cette leçon, ou bien enfin à ἐδάην ἐμοῖς; ce qui convient également à ces vers, où les syllabes sont *comptées* autant que *mesurées*.

V. 11. Βοήν τιν' [ἐκφέρεις], comme dans Euripide, φέρω βοάν (7) ; et ἐξήνεγκ' ὄπα (8).

V. 12. Στίχο[ν εὐσεβής]. Un de mes amis propose τὸν στίχων πόνον. J'ai pensé qu'il y avait là une épithète se rapportant à Charisius, στίχον εὔχαρις, εὐσεβής, ou toute autre : τὸν στίχον pour τοὺς στίχους, est facile à justifier (9).

V. 13. A cause de αὐτῷ qui suit ΕΙΠΕ, j'aime mieux rapporter ὃς à σοί, c'est-à-dire à Memnon; alors on lira ΕΙΠΕCΑΥΤΩ : on peut lire aussi à la fin ἐσήμανες ou ἐγήρυες; je préfère ἠσπάζεο, comme moins tautologique, sans être arrêté par l'ionisme; une irrégularité de plus ou de moins ne peut ici nous surprendre : ainsi νῦν ὡς συνήθεις καὶ φίλους ἠσπάζετο (n° XL). Il a pu y avoir φίλταθ' ὅς τ' au lieu de φίλτατός τ'. Les graveurs n'avaient pas toujours égard aux aspirations (V. n° XIV).

Je soupçonne que Charisius a écrit ces vers la première fois qu'il a entendu le colosse, au *lever de l'aurore*, πρὸ πρώτης ὥρας, comme il a dit au n° XII. Ensuite, le lendemain ou tout

(1) *Argon.*, 264.
(2) *Argon.*, IV, 581, cf. *Jacobs ad Delect. Epigram.*, p. 286.
(3) *Bibl.*, I, 9, 16, § 6.
(4) Trach., 174.
(5) *Matth. Ausführl. Gramm.*, § 23 *b*.
(6) *Schæfer ad Greg. Cor.*, p. 873. — *Jacobs ad Anth. Palat. Addend.*, p. xlvi.
(7) *Orest.*, 147, 148.
(8) *Danaë*, 10.
(9) *Adespot.*, 571, v. 5.

autre jour, l'ayant entendu une seconde fois, il a consigné le souvenir de cette double faveur dans l'inscription en prose. Ainsi a fait un autre personnage (n° XXXII).

XIV

ΚΕΛΕΡ ϹΤΡΑΤΗΓΟϹ ΕΝΘΑΔΕΙ ΠΑΡΗΝ
ΜΕΜΝΟΝΟϹΟΥΧΟΠΩϹ(1)ΑΚΟΥϹΕΤΑΙ
ΕΝΚΟΝΕΙΓΑΡ(2)ΑΥΤΗΤΗΤΩΝΧΩΜΙΤΩΝ(3)
ΠΑΡΗΝ ΘΕΩΡΟϹ ΚΑΙ ΠΡΟϹΚΥΝΗϹω(4)Λιαν
ΜΕΜΝΩΝ ΕΠΙΓΝΟΥϹΟΥ ΔΕΝΕξΕΦΘΕΓϹΑΤΟ
ΚΕΛΕΡ ΔΕΛΠΗ.Ε ΙΕΦΑ ΠΑΛΙΝ ΠΑΡΗΝ
ΜΕϹΑϹ ΔΙΑϹΤΗϹΑϹ ΗΜΕΡΑϹ ΔΥΟ
ΗΚΟΥϹ ΕΝ ΕΛΘΩΝ ΤοΤ ΘΕΟΥ ΤΟΝ ΗΧΟΝ
Ζ ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΚΑΙϹΑΡΟϹ ΤοΥ ΚΥΡΙΟΥ ΕΠΙΦ=ΩΡα· ΙΙ

Pococke a copié ces lignes à demi barbares. Sa copie est, à quelques lettres près, la même que celle de Salt. M. Jacobs a fait de grands efforts pour y trouver du grec au moins passable: mais il n'y a réussi qu'en proposant des changements inadmissibles.

D'après cette copie, confirmée par celle de Salt, je ne vois guère moyen de lire autrement ces lignes de mauvais grec, dont l'auteur semble avoir voulu faire des trimètres ; mais il ne regardait pas à une syllabe ni même à un pied de plus ou de moins, et ne craignait pas de commencer quelquefois de tels vers (si vers il y a) par des trochées :

Κέλερ (5) στρατηγὸς ἐνθαδεὶ παρῆν

(1) ΟΠΙΟϹ. Poc.
(2) ΠΑΡ. Poc.
(3) ΧΩΜΑΤΩΝ. Poc.
(4) ΠΡΟϹΚΥΝΗϹΗΝ. Poc.
(5) M. Jacobs (*Abhandl.*, S. 148) voit ici nom égyptien, ΚΕΛΕΙ pour ΚΕΛΙ. Il adopte la leçon ἐνθαδεὶ pour ἐνθαδί. V. 2. οὐχ ὅπως. V. 3. ὧν εἰκόνι παρ' αὐτῇ. V. 4. καὶ προσκύνησιν.

Μέμνονος οὐχ ὅπως ἀκούσεται·
ἐγκονεῖ γὰρ ἀΰτῇ τῇ τῶν κωμητῶν.
παρῆν θεωρὸς καὶ προσκυνήσων λίαν·
Μέμνων ἐπιγνοὺς οὐδὲν ἐξεφθέγξατο.
Κέλερ δὲ ἀπῄει. ἐφ' ἃ πάλιν παρῆν
μέσας διάστησας ἡμέρας δύο·
ἤκουσεν ἐλθὼν τοῦ θεοῦ τὸν ἦχον.
L. Ζ. 'Αδριανοῦ Καίσαρος τοῦ κυρίου, ἐπὶφ Ζ ὡρα ΙΙ(?).

V. 1. Le nom de Celer, que porte le stratège, annonce un Romain. Ce serait une exception à la règle indiquée plus haut (1), s'il n'était pas fort possible qu'ici le mot *stratège* désignât l'*épistratège* ou chef de la Thébaïde, qui était toujours Romain (2). Il est à remarquer que ce vers faux devient un trimètre passable avec ἐπιστράτηγος. Le graveur aurait-il oublié ἐπί?

La leçon ΕΝΘΑΔΕΙ, que donnent les deux copies, est claire : c'est tout simplement une faute pour ἐνθαδὶ.

V. 2. Les deux copies s'accordent encore ici. Dans le même sens, on peut lire aussi : οὐχ ὅπ' ὡς ἀκούσεται; ce qui reviendra au même, et le solécisme ἀκούσεται sera le même en tout cas. Celer n'était pas venu à Thèbes pour entendre Memnon. Pour quoi donc faire? Il va le dire.

V. 3. La leçon ΕΝΚΟΝΕΙ, qui est dans les deux copies, ne peut être changée en εἰκόνι. Au lieu de ΠΑΡ, Salt donne ΓΑΡ; et au lieu de ΧΩΜΑΤΩΝ, ΧΩΜΙΤΩΝ, d'où se tire naturellement κωμιτῶν, mis par iotacisme pour κωμητῶν. Ma leçon ne change rien au texte, et le sens est : « [il n'est pas « venu à Thèbes pour entendre la voix (ἀΰτὴν) de Memnon), « mais pour écouter celle des habitants du bourg (ἀΰτῇ τῇ τῶν « κωμητῶν), c'est-à-dire pour entendre leurs réclamations ». Celer paraît jouer sur l'idée de *voix*. Thèbes était alors habitée κωμηδόν (3). C'était une des fonctions de l'épistratège d'é-

(1) Sur le nº XII.
(2) Nº XLV.
(3) Strab., XVII, p. 816.

couter les plaintes (ἐντεύξεις) des habitants lors de ses tournées. Ἐγκονεῖν ne s'emploie ordinairement que d'une manière absolue; mais rien ne peut nous surprendre en ce genre de la part de notre épistratège.

V. 4. Ses affaires terminées, Celer est venu contempler Memnon et lui rendre son pieux hommage. L'absence de l'augment m'a engagé à lire προσκυνήσων.

V. 5. Μέμνων ἐπιγνούς. Ce dernier mot est parfaitement clair; M. Jacobs en a fait Δ' ΕΤ' ΕΝΕΟϹ; mais il n'y a pas moyen de lire ainsi. Le sens de cet ἐπιγνούς est douteux. Celer veut-il dire : « Memnon s'étant aperçu [probablement qu'il n'était « pas venu pour l'entendre], ne proféra aucun son? » Ou bien : « Quoique Memnon vît bien que je lui rendais hom-« mage, il ne voulut rien dire? » ou bien enfin, *en ayant pris la résolution*, *de propos délibéré*. Ce qui me semble plus naturel; mais on n'est jamais sûr de comprendre des gens qui ne savent pas la langue qu'ils écrivent.

V. 6. Celer s'en est allé; puis il est revenu une seconde fois. ΕΦΑ doit être ἐφ' ἃ, *ob quæ*, c'est-à-dire, *à cause de quoi*, comme διὸ qui est pour δι' ὅ.

V. 7. Il laissa deux jours d'intervalle avant de revenir.

V. 8. Mais enfin il entendit le *son du dieu*. On ne trouve dans la copie de M. Jomard que cette ligne et une partie de la suivante (1). Le reste a été passé.

V. 9. La date du 7 epiphi de l'an VII d'Adrien répond au 1er juillet de l'an 124 de notre ère.

Le trait transversal supérieur qui suit le nom du mois ne convient guère qu'à un Z̄. L'orthographe ΕΠΙΦ pour ΕΠΙΦΙ se trouve quelquefois.

Les deux traits ΙΙ après le mot ὥρα semblent indiquer la deuxième heure, marquée à la romaine, au lieu de B̄.

(1) *Description de l'Égypte*, Ant. T. V, pl. 55, n° 36.

XV

CEBONOCCOYAΠIC	Σέξτος Βόνος Σουάβις
ЄΠAPXOC CΠЄIPH	ἔπαρχος σπείρης...
ΛЄΓЄѠNOC ЄΓ	λεγεῶνος [εἰκ. δευτ. καὶ]
KOYNTIѠE	Κοΐντιος............
NЄѠKOPOC TOY ME	νεὼκόρος τοῦ με[γάλου]
CAPAΠIΔOCTѠN	Σαράπιδος τῶν [ἐν Μουσείῳ]
CЄITOYMЄNѠNATЄΛ	σειτουμένων ἀτελ[ῶν, ἠκούσαμεν]
MЄMNONOC ѠPAC	Μέμνονος ὥρας [πρώτηςουδευτέρας]
L Ζ̄ AΔPIANOY	L Ζ̄ Ἀδριανοῦ [τοῦ κυρίου . .]

Inscription copiée par Pococke et M. Hamilton, mais incomplètement, surtout par le premier, qui avait passé une ligne. La fin seule a de l'intérêt; mais personne n'a réussi jusqu'à présent à la lire. Les neuf lignes qui la composent peuvent avoir formé deux inscriptions distinctes; cependant, d'après la disposition de ces lignes qui se suivent sans interruption, je n'ai pas cru devoir les séparer; et j'y ai vu les noms de deux particuliers qui ont fait, en compagnie, visite au colosse.

La première ligne doit être CЄ BONOC COYAΠIC pour COYABIC. *Sextus Bonus Suavis.* On connaît des exemples du nom de *Bonus;* celui de *Suavis* est commun. Après σπείρης (forme poétique au lieu de σπείρας) de la deuxième ligne, il y avait le chiffre et le titre de la cohorte, et de même après le mot Λεγεῶνος; les lettres ЄΓ doivent être le commencement de EIK ΔEYT. εἰκοστῆς δευτέρας, la légion $\overline{\text{XXII}}$, dont il est souvent question (nos I, VIII, LXVII, LXVIII, LXIX). Les lettres KOYNTIC annoncent le prénom KOINTIOC, suivi d'un nom probablement grec.

Le reste, grâce à quelques lettres de plus que la copie de Salt contient, se lit maintenant d'une manière indubitable.

Les suppléments des lignes 5-7 sont autorisés par une in-

scription que donne Falconieri (*Inscr. Athlet.*, nº IV, p. 97), où se lisent les mots : νεωκόρος τοῦ μεγάλου Σαράπιδος, καὶ τῶν ἐν Μουσείῳ σιτουμένων ἀτελῶν φιλοσόφων. D'après cet exemple, j'aurais pu mettre φιλοσόφων après ἀτελῶν, mais il n'y a de la place que pour ἠκούσαμεν, qui a nécessairement précédé Μέμνονος. On peut voir les notes de Falconieri (pag. 109, sq.) sur les expressions τῶν ἐν M. σ. ἀτ., et les nôtres plus bas (nº XLIX).

TRADUCTION.

« Nous, Sextus Bonus Suavis, préfet de la.... cohorte de la XXIIe légion, et Quintius... néocore du grand Sérapis, un de ceux qui, exempts de toute charge, sont entretenus dans le Musée, nous avons entendu Memnon à la... heure, l'an VII d'Adrien [le Seigneur, ou bien le... de tel mois]. »

Quant aux néocores de Sérapis, il paraît qu'ils étaient en grand nombre, d'après ce passage de J. Firmicus Maternus (III, 7; IV, 7) : *Serapis in Ægypto colitur, hic adoratur, hujus simulacrum neocororum* TURBA *custodit.*

Il est évidemment question ici du grand Sérapis d'Alexandrie ; c'est dire assez que les inductions qu'on avait tirées du nom de ce dieu, pour l'appliquer à un temple de Thèbes, sont dénuées de tout fondement (1).

XVI

T-FL-TITIANVS
PRAEF AEG
AVDIT
MEMNONEM
XIII KAPRILI
VERO III ETAMBIBVLOCos
HORA I

(1) *Description de Thèbes*, p. 96.

Cette inscription latine ne présente aucune difficulté, et Leich l'a restituée sans peine, d'après les copies de Pococke et de Norden. Mais, ni ce savant, ni Jablonski, n'avaient pu lire le nom du préfet; aussi manque-t-il au texte qu'on a donné dans la *Description de Thèbes.* (p. 108, n° 6). Il s'agit de Titus Flavius Titianus, préfet d'Égypte, qui a entendu Memnon le 13 des calendes d'avril, sous les consuls Verus pour la troisième fois et Ambibulus, à la première heure.

Cette date tombe le 20 mars 126, dans la IXe année d'Adrien.

XVII

Publiée par Pococke et M. Hamilton, mais d'une manière incomplète. Dans l'une et l'autre copie, la fin de la deuxième ligne, le commencement de la troisième et de la quatrième sont inintelligibles. Jablonski n'a pas même essayé la restitution de ces parties. La copie de Salt, sans être entière, fournit le moyen de lire à peu près toute l'inscription :

C MAENIVS HANIOCHVS
DOMO.CORINTHI C̄LEGXIIOF ITEM Ī
LALLEGAVDIVI MEMNONEM ANTE SECV.HORAM
XIII K·IVL PHILIANOETTITIANOCoSEODEM DIE
HORA PRIMA ET DIMIDIA

Caius Mænius Haniochus,
domo Corinthius (?) *Centurio Legionis XII Fulminatae item.....*
ejusdem (?) *Legionis, audivi Memnonem ante secundam horam*
XIII kalendas Iulias, Gallicano et Titiano Consulibus. Eodem die
horâ primâ et dimidiâ.

Le F. après LEG. XII. peut être *Fulminatæ*, titre de la XIIe légion, cantonnée en Égypte (n° I). Les trois copies donnent CORINTHI. L'usage voudrait CORINTHO ou CORINTHIVS; mais la leçon est claire. HANIOCHVS (ἁνίοχος) est

bien le nom d'un homme né dans une ville dorienne. Le nom de GALLICANO manque dans les copies de Pococke et d'Hamilton : on voit par celle de Salt que la finale ANO est seule distincte. Salt a cru distinguer FELICIANO; mais la leçon est erronée, c'est GALLICANVS qui a été consul avec Cælius Titianus l'an 127 de notre ère. Il ne faut pas penser à l'an 245, où un Titianus aussi fut consul, parce que son collègue était Julius Philippus. Cette date, que Jablonski (1) a assignée à l'inscription, ainsi que les auteurs de la *Description de Thèbes* d'après lui, est donc fausse. L'inscription est du 19 juin de l'an 127, qui répond à la XIe année d'Adrien.

La fin est bien distinctement, EODEM. DIE. HORA PRIMA ET DIMIDIA ; Jablonski et les auteurs de la *Description de Thèbes* ont lu, EODEM DIE... PRIMA EIVSDEM DIEI; ce qui est inadmissible. Caius Mænius Haniochus dit qu'il a entendu Memnon *ante secundam horam*, c'est-à-dire « un peu avant que la deuxième heure ne commençât ». Il y a une expression analogue dans Lydus, à propos du thème généthliaque de Rome (2) : ὥρᾳ δευτέρᾳ πρὸ τρίτης « à la deuxième « heure, avant la troisième », c'est-à-dire : « la deuxième « étant près de finir, et la troisième de commencer » ; ce que Plutarque (3), en parlant du même fait, exprime par μεταξὺ δευτέρας ὥρας καὶ τρίτης. Haniochus a entendu Memnon le même jour, une seconde fois, à une heure et demie. Ainsi, deux fois dans le même jour.

(1) *Syntagm. de Memnon*, p. 87.
(2) *De Mensibus*, I, 14, p. 14, ed. Roether.
(3) *In Romulo*, § II.

SECTION II.

Inscriptions relatives au voyage d'Adrien et de Sabine à Thèbes, au mois de novembre de l'an 130 *de notre ère.*

XVIII

La première est la plus courte; car elle ne porte que ces deux mots en grands caractères :

IMPERAT. A[D]
RIAṄOC

Mais une observation peut la rendre intéressante. Il est clair que tout autre que l'empereur Adrien ne se serait pas contenté de mettre ainsi son nom purement et simplement, sans autre qualification que celui d'*Imperator,* sans aucune phrase qui s'y rattachât. Ces deux mots ont donc été gravés sous les yeux et par l'ordre de l'empereur. Celui qui les a gravés était un Grec; du moins la finale OC, qu'il a donnée au nom, l'indique assez clairement, de même que la forme arrondie du C pour S. L'absence de l'H devant Adrianus en serait un autre indice, toutes les inscriptions latines, aussi bien que les médailles, présentant l'orthographe HADRIANUS.

XIX

Cette inscription a beaucoup exercé la critique de d'Orville, ainsi que de M. Jacobs, qui l'a insérée dans ses deux éditions de l'*Anthologie.* Mais le texte véritable est tellement différent de celui que ces savants critiques en ont donné, qu'on peut presque la considérer comme inédite.

Il y a d'abord trois lignes de prose (V. le texte, p. 40) dont Pococke, Jablonski et M. Jacobs lui-même ont fait une in-

scription à part. Mais il est certain qu'elle n'est rien autre chose que l'annonce de ce qui suit. Cette annonce doit se lire :

Ἰουλίας Βαλβίλλης (gén. poétique pour Βαλβίλλας),
ὅτε ἤκουσε τοῦ Μέμνονος (par abrév. Μέμνος)
ὁ σεβαστὸς Ἀδριάνος.

« [Vers] de Julia Balbilla, lorsque l'Auguste Adrien entendit Memnon. »

Jablonski (*Synt.* p. 93) avait lu ΚΑΜΙΛΛΗC. M. Jacobs (*D. M. s.* 55) avait cru pouvoir faire de la première ligne Ἰουλία Σ. Βασιλὶς, *Julie Sabine, reine* (1), sans doute d'après Leich, qui lisait Ἰουλία Βασίλισσα κ. τ. λ. et tirait de là d'étranges conséquences (*Pococke, Inscr. antiq.*, p. 82), réfutées par Eckhel (*Doctr. Numm. VI*, p. 521). La première lettre de ce nom étant figurée comme un B sur les deux copies, je ne doute pas que ce ne soit non ΚΑΜΙΛΛΗC, mais ΒΑΛΒΙΛ-ΛΗC, le nom de la même personne qui a composé les deux inscriptions n°ˢ XXI et XXIII, écrites, comme celle-ci, en dialecte dorique, et avec la même recherche de formes inusitées. L'extrême rareté du nom Camilla, au temps d'Adrien, suffirait pour nous décider en faveur de l'autre leçon. Cette pièce cesse donc d'être anonyme; et dans une édition future de l'*Anthologie*, il faudra la donner à son auteur, Julia Balbilla.

La date en est fixée au moment où Adrien entendit Memnon. Cet empereur est certainement resté plusieurs jours à Thèbes. Adrien, si curieux des monuments de l'antiquité, n'était pas remonté jusqu'à cette ville pour n'en pas examiner en détail les magnifiques ruines. Il ne serait pas surprenant qu'il y fût resté un mois entier : cela nous expliquerait le grand nombre d'inscriptions memnoniennes qui se rapportent

(1) Conjecture qu'il abandonne avec raison dans les *Abhandl.*, S. 142, mais sans en proposer une autre.

au temps de son séjour, et la consécration d'un mois entier, que lui firent les Thébains (V. nº XXXIII). Il dut entendre Memnon plusieurs fois, et à des jours différents : c'est probablement pour cette raison que notre poétesse n'a point exprimé le quantième, comme elle l'a fait dans l'autre pièce sur Sabine (nº XXI). Nous verrons plus bas que le voyage d'Adrien à Thèbes eut lieu à la fin d'athyr de l'an 130 de J.-C.

Afin qu'on juge de tout ce qui restait à faire pour la lecture et l'intelligence de cette inscription, je mets en regard les deux copies de Pococke (A) et de Salt (B), et ensuite le texte de M. Jacobs et ma restitution.

(A) ΙΟΥΛΙΑC ΒΑΛΙΛΛΗC
ΟΤΕΗΚΟΥCΕΙΟΥΛΙΕΩΝΟC
ΟCΕΒΑCΤΟC ΑΔΡΙΑΝΟC
ΜΕΜΝΟΝΑΠΥΝΘΑΝΟΜΑΝΑΙCΥΠΠΟΝΑΛΙΩΛΥCΛΙ
ΛΙΠΟΜΕΜΝΩΩΝΗΝΘΗΒΑΙΧΩΠΥΛΙΘΩ
ΑΔΡΙΑΝΟΝΔΕCΙΔΩΝΤΟΝΠΑΜΒΑCΙΛΗΑΠΡΙΝΑΥCΑC
ΑCΝΩΧΑΙΡΗΝΕΙΠΕΡΟΙΩCΑΥΝΟΤΟΝ
ΤΙΡΑΝΔΟΤΤΕΛΑΩΝΛΟΥΚΟΙCΙΔΙΑ > ΘΕΡΟCΙΠΗΟΙC
Ι.ΙCΚΙΑΙΩΡΑΩΝΔΕΠΕΡΟΝΗΧΑΛΕΤΡΟΝ
ΩCΧΑΜΒΟΛΟΤΥΠΕΗΤΟΙΗΜΕΜΝΩΝΠΑΝΗΑΥΔΑΗ
ΟΔΥΓΟΝΟΝΜΙΡΩ..ΥΤΡΙΤΟΝΑΔΟΝΙΗ
ΚΟΙΡΑΝΟCΑΔΡΙΑΝΟC...ΑΙCΔΑΙCΤΟCΑΡΟΚΑΥΤΟC
ΜΕΜΝΟΝΑΚΑΝC....ΑΙΚΛΑ...ΜΟΥΠΟΥΟΙC
ΓΡΟΠΠΑΤΑCΑΜΑΙΝ..ΤΑΤΟCΕΥΙΔCΚΑΟCCΕCΑΚΟΥCΕ
ΔΗΛΟΝΠΑΙCΙΔΕΓΕ..ΤΩCΙΕΦΙΛΙCΙΘΕΟΙ.

(B) ΙΟΥΛΙΑC ΒΑΛΛΙΛΛΗC
ΟΤΕΗΚΟΥCΕΤΟΥΜΕΜΝΟC
ΟCΕΒΑCΤΟC ΑΔΡΙΑΝΟC
ΜΕΜΝΟΝΑΠΥΝΘΑΝΟΜΑΝΑΙΓΥΠΤΙΟΝΑΛΙΩΑΥΓΑΙ
ΑΙΘΟΜΕΝΟΝΦΩΝΗΝΘΗΒΑΙΧΩΠΥΛΙΘΩ
ΑΔΡΙΑΝΟΝΔΕCΙΔΩΝΤΟΝΠΑΜΒΑCΙΛΗΑΠΡΙΝΑΥΓΑC

ΑЄΛΙѠΧΑΙΡΗΝЄΙΠЄΓΟΙѠᶜΔΥΝΑΤΟΝ
ΤΠΑΝΔΟΤΥЄΛΑѠΝΛЄΥΚΟΙϹΙΔΙΑΙΘЄΡΟϹΙΠΠΟΙϹ
ΙΙΙϹΚΙΑΙѠΡΑѠΝΔЄΥΤЄΡΟΝΗΧЄΜЄΤΡΟΝ
ѠϹΧΑΛΚΟΙΟΤΥΠЄΝΤΟ ΟΙΗΜЄΜΝѠΝΠΑΛΙΝΑΥΔΑΝ
ΟΞΥΤΟΝΟΝΧΑΙΡѠ. . . ΑΙΤΡΙΤΟΝΑΥΟΝΙΗ
ΚΟΙΡΑΝΟϹΑΔΡΙΑΝΟϹ. . . ΛΙϹΔΑϹΠΑϹϹΑΤΟΚΑΥΤΟΙ
ΜЄΜΝΟΝΑΚΛΝϹ........ΛΛΚΛΜ · .ЄΝΟΙ ϹΙΓΟΝΟΙϹ
ΓΡΟΠΠΑΤΑϹΑΜΑΙΝϹ-. .ΤΑΤΟЄЄΥΙΔЄΚѠϹϹЄϹΑΚΟΥϹЄ
ΔΗΛΟΝΠΑΙϹΙΔЄΓЄ. .ΤѠϹΓЄΦΙΛΙϹΙΘЄΟΙ

TEXTE DE M. JACOBS (1).

Μέμνονα πυνθανόμαν αἰγύπτιον ἀλίῳ ᾆσαι
ἄμπολιν Ἀμμωνίην θηϐαϊκῶν πρὸ πυλῶν·
Ἀδριανὸν δ' ἐσιδὼν τὸν παμϐασιλῆ ὁ πρὶν ᾄσας
ἀελίῳ, χαίρειν εἶπ' ἔπος, ὀξύτονον·
Τιτὰν δ' ὡς ἐλάων λευκοῖσι δι' αἰθέρος ἵπποις
τεῖλε, καὶ ὡράων ἕσπερον ἧκε μέτρον,
ἔσχασε βολοτυπὴς θείην Μέμνων πάλιν αὐδὰν
ὀξύτονον· χαίρων δ' αὖ τρίτον ἁρμονίην
Κοιρανὸς Ἀδριανὸς μάλ' ἐσάϊε· τοσσάκι καὐτὸς
Μέμνονα. . . . . μουσοπόλος (2)
Πρός τ' ἀποσαμαίνων ταδ' ὅσ' εἴσιδε χὤσσ' ἐσάκουσε,
δηλοῖ πασιμέδονθ' ὡς ἐφίλησε θεός.

NOUVEAU TEXTE.

Μέμνονα πυνθανόμαν αἰγύπτιον, ἀλίω αὐγᾷ
αἰθόμενον, φωνῆν θηϐαϊκῶ πυ λίθω·
Ἀδριανὸν δ' ἐσιδὼν τὸν παμϐασιλῆα πρὶν αὐγᾶς
ἀελίω, χαίρην εἶπέ γ' οἱ, ὡς δυνατόν.
Τιτὰν δ' ὅττ', ἐλάων λευκοῖσι δι' αἰθέρος ἵπποις,
ἐν] σκιᾷ ὡράων δεύτερον ἧχε μέτρον,

(1) Dans les *Abhandlungen,* M. Jacobs a lu, v. 2, **Θηϐαϊκῶν πεδίων**. V. 4, **Εἶπε τορῶς συνετόν**. V. 7, **Φωτοτυπής**. V. 9, **Σάφ' ἐσάϊε**.

(2) Je prends cette fin dans les *Abhandlungen,* S. 134.

ὡς χαλκοῖο τυπέντο [ς,] ἵη Μέμνων πάλιν αὐδὰν
ὀξύτονον · χαίρω[ν κ]αὶ τρίτον ἆχον ἵη ·
Κοιρανὸς Ἀδριανὸς [τοσά]κις δ' ἀσπάσσατο καὐτὸς
Μέμνονα · κα[ὶ Βαλβίλ]λα κάμεν οἶσι πόνοις
γρόππατα, σαμαίν [ον] τά τ' ὄσ' εὖ ἴδε, κὤσσ' ἐσάκουσε ·
Δῆλον παῖσι δ' ἔγε[ν]τ' ὥς γ' ἐ φιλοῖσι θεοί.

TRADUCTION.

« J'avais appris que l'Égyptien Memnon, échauffé par les rayons du « soleil, faisait entendre une voix sortie de la pierre thébaine. Ayant « aperçu Adrien le roi du monde, avant le lever du soleil, il lui dit *bon* « *jour,* comme il pouvait le faire. Mais lorsque le Titan, traversant les « airs avec ses blancs coursiers, occupait la seconde mesure des heures, « marquée par l'ombre [du cadran], Memnon rendit de nouveau un son « aigu, comme celui d'un instrument de cuivre frappé; et, plein de joie « [de la présence de l'empereur], il rendit pour la troisième fois un « son. L'empereur Adrien salua Memnon autant de fois : et Balbilla a « écrit ces vers composés par elle-même, qui montrent tout ce qu'elle a « vu distinctement et entendu. Il a été évident pour tous que les dieux « le chérissent. »

V. 1 et 2. Ces deux premiers vers ne présentent qu'une seule difficulté; mais elle est grave. A la fin du deuxième vers les deux copies portent clairement ΘΗΒΑΙΚΩΠΥΛΙΘΩ; la leçon de M. Jacobs, θηβαϊκῶν πρὸ πυλῶν, est tout à fait arbitraire. Il y a évidemment les mots θηβαϊκῶ... λίθω : mais que faire de la syllabe ΠΥ qui précède λίθω? Est-ce 'πὸ λίθω? Cela serait peu naturel. Si on lisait θηβαϊκῶ νυ λίθω, on aurait une cheville peu admissible, d'après le mérite de ces vers, qui sont fort bien tournés. On retrouve encore ce petit mot dans une autre pièce du même auteur, et juste dans la même position (nº XXI). ΕΚΛΥΟΝ ΑΥΔΗϹΑΝΤΟϹ ΕΓΩ ΠΥ ΛΙΘΩ ΒΑΛΒΙΛΛΑ. Il n'y a pas moyen d'y rien changer. Un de mes amis a pensé que ce ΠΥΛΙΘΩ pourrait bien être un mot hybride composé de l'article égyptien ΠΥ ou ΠΙ par iotacisme, et du mot ΛΙΘΟϹ, qui désignerait le colosse. Cette conjecture est savante et ingénieuse; mais je n'ose l'adopter : il est bien vrai que le colosse est souvent appelé *la pierre* (nºs XLI et

XLII); mais comment croire qu'une personne qui prend la peine de faire d'assez bons vers élégiaques y insère un mot barbare, quand il lui était si facile de faire autrement?

On remarque dans cette pièce et dans le n° XXI une recherche extrême des formes doriques et éoliennes les moins usitées. Il serait donc possible que ΠΥ fut un exemple de cette affectation outrée. Notre Balbilla, qui n'a pas craint d'écrire, comme on le verra, ὑμοῖ pour ὁμοῦ, τυῖδε pour τᾷδε, γρόππατα pour γράμματα, a bien pu dire ΠΥ pour ΤΙ, ce qui n'est ni plus ni moins étrange. Les Éoliens et les Doriens, changeant le Τ en Π, disaient CΠΟΛΗ et CΠΑΔΙΟΝ pour CΤΟΛΗ et CΤΑΔΙΟΝ (1); comme ils changeaient le Ι en Υ (2), peut-être disaient-ils aussi ΠΥ pour ΤΙ; du moins notre pédante Balbilla a pu se croire autorisée à admettre cette forme. Je laisse donc subsister la leçon ΠΥ, qui est dans toutes les copies des deux inscriptions. Balbilla s'en sera servie pour modifier le sens du verbe; ici φωνεῖν.., τι; et au n° XXI, αὐδήσαντος... τι. Au n° XIII, on a trouvé βοήν τινα ἐκφέρεις; Lucien (*Philops.*, § 33) a dit aussi : ἤκουσα... ἄσημόν τινα φωνήν.

Il est presque inutile de remarquer que ΦΩΝΗΝ, ΧΑΙΡΗΝ sont d'excellentes leçons, φωνῆν, χαίρην, formes doriques, pour φωνεῖν, χαίρειν (3). L'expression αὐγὰ ἀλίω, qui se retrouve encore plus bas, est homérique : ὑπ' αὐγὰς ἠελίου (*Iliad.* P', 371; X', 134).

V. 3. Πρὶν αὐγᾶς, comme πρὶν ὥρας, dans Pindare (IV, *Pyth.*. 43, *Bæckh.*).

V. 4. Au lieu de εἰπέ γ' οἱ, on pourrait lire εἰπέν οἱ. Le Γ est pourtant bien formé; mais il serait mieux placé, pour le sens, après ὡς. La restriction ὡς δυνατὸν est naïve; elle montre

(1) *Gregor. Corinth.*, pag. 364, 619.

(2) *Maittair. Dial.*, p. 211, Sturz.

(3) Les leçons χαίρην (Théocr., XIV, 1), et ἕρπην (XV, 26), données par les manuscrits, sont défendues par l'usage qu'en a fait Balbilla contre les doutes de Valckenaer, qui préférait χαίρειν et ἕρπειν. Gaisford, Heindorff, Kiesling, Gail, etc., qui adoptent χαίρην, ont préféré ἕρπειν, on ne voit pas pourquoi. M. Boissonade est plus conséquent : il a mis χαίρην et ἕρπην. Pourquoi pas aussi ἔχην, avec Brunck, dans un autre passage (XXIX, 20), ou καθεύδην (XV, 28)? leçon que préfère aussi M. Matthiæ (*Ausführl. gr. Gramm.*, § 202, 1).

qu'on n'était pas bien sûr d'avoir entendu quelque chose cette première fois. En effet, puisqu'un autre témoin (n° XXII) ne parle que de deux fois, la première pourrait bien être une licence poétique.

Le vers 5 avait été très-bien lu par M. Jacobs. Il n'y a de changement que celui de ὡς en ὅττ'.

V. 6. Les deux copies donnent ICKIAI, dont il n'y a pas moyen de faire τεῖλε καὶ, comme M. Jacobs (1) : on doit lire évidemment ἐν σκιᾷ, ce qui veut dire ἐν πόλῳ, ἐν ὡρολογίῳ, ἐν σκιαθήρῳ; expression jusqu'ici inconnue dans la langue grecque. La leçon HXE pourrait être ἦκε, comme a lu M. Jacobs; mais je préfère y voir encore une affectation de dorisme, ἦχε pour εἶχε, dont il n'y a pas, je crois, d'autre exemple; Balbilla s'en servira encore ailleurs.

V. 7. ὡς χαλκοῖο τυπέντος est certain. Si la mesure du vers l'eût permis, Balbilla aurait dit peut-être χαλκείου; car je crois qu'elle pensait au χαλκεῖον de Dodone, qui avait passé en proverbe. Dans tous les cas, l'ἔσχασε βολοτυπὴς ou φωτοτυπὴς de M. Jacobs disparaît. La comparaison employée par Balbilla revient à l'idée exprimée dans cette autre inscription inédite, copiée par M. Riffaut à Coptos :

ΑΝΤΙΑΑΝΤΟϹ ΤΟΥ ΗΛΙΟΥ Η ΚΟΥϹΑΜΕΝ ΤΗΝ ΦΩΓΗΝ
[ΚΑΙ ΤΗΝ ϹΑΛΠΝΚΑ
ΤΟΥ ΜЄѠΝΟϹ ΛΥȣ

'Αντείλαντος τοῦ ἡλίου, ἠκούσαμεν τὴν φωνὴν καὶ τὴν σάλπινκα (sic) : τοῦ Μέμνονος λίθου (?)... « Au soleil levant, nous avons en- « tendu la voix et la *salpinx* de la pierre de Memnon. »

La lecture du second hémistiche est également certaine : ὀξύτονον, comme épithète de αὐδὰν, va bien avec la comparaison qui précède. C'était un son *aigu* et *retentissant*.

V. 8. Après le mot ὀξύτονον, la lacune de deux lettres est remplie par χαίρω[ν κ]αὶ, et les lettres AYON IH, ne peuvent

(1) Dans les *Abhandl.*, S. 153, cet habile critique a renoncé à cette restitution, et il a laissé le passage en blanc.

être que AXON IH. Balbilla emploie la même expression ailleurs (XXIII, 4) : ἄχον ἴη termine la phrase.

A partir de ce vers, l'original, à en juger par les copies de Pococke et de Salt, est plus maltraité. Les lettres sont moins distinctes, et des lacunes coupent les vers. Je n'avais d'abord réussi qu'imparfaitement à lire les quatre derniers. Je crois être parvenu à les restituer complètement.

V. 9. Ce vers pourrait se lire ainsi :

Κοιρανὸς Ἀ'δριανὸς [κλύε]· δὶς δ' ἀσπάσσατο καὐτός,

la leçon ΔΙC paraissant plus favorisée par la copie. Mais il y aurait peut-être incohérence dans les idées : puisque Adrien a entendu trois fois le colosse, pourquoi ne l'aurait-il salué que *deux?*

V. 10. Après Μέμνονα, on ne distingue plus que quelques lettres. La restitution que j'en donne me paraît remplir toutes les conditions; οἶσι πόνοις (pour OICIΓONOIC) est certain; κάμεν aussi, malgré l'intervalle qui, sur la pierre, coupe ce mot en deux. Cela provient tout simplement de ce que le graveur a été obligé de passer par-dessus un défaut de la pierre; ce qui arrivait souvent. Enfin les deux dernières lettres du nom de BAΛBIΛΛA existent encore devant KA, et le KAI se trouve dans les lettres KAN.

Ainsi, après avoir parlé d'Adrien et de ce qu'il a fait, Balbilla pense à elle-même, pour nous annoncer qu'elle est l'auteur des vers :

. . . . καὶ Βαλβίλλα κάμεν οἶσι πόνοις
γράμματα.

Elle a pris κάμεν dans le sens transitif, comme ce mot est souvent employé. Ainsi Théocrite (*Idyll.* XXVI, 5), κάμον... βωμώς. Notre poétesse, qui ne manque pas d'ostentation, ne s'est pas contentée de dire κάμεν γράμματα ; elle a ajouté οἶσι πόνοις, qui ajoute de la force à son idée. Elle veut qu'on sache bien que les vers sont de sa composition, et qu'elle ne les a pas écrits à l'aide d'un *teinturier*.

V. 11. Il n'y a point γράμματα sur la pierre ; il y a ΓΡΟΠΠΑΤΑ, puisque Pococke et Salt ont lu ce mot distinctement. C'est une de ces formes insolites que notre poétesse affectionne. Les Éoliens, remplaçant le Μ par le Π, disaient ΟΠΠΑΤΑ pour ΟΜΜΑΤΑ, et ΠΕΤ' ΕΠΟΥ pour ΜΕΤ' ΕΜΟΥ (1) ; de plus, mettant l'O pour l'A, ils disaient θροσέως, βροχέως, στροτὸς, ὄνω, pour θρασέως, βραχέως, στρατὸς, ἄνω ; les Doriens, τέττορες, κοθαρὸς, γέγροφα, etc., pour τέτταρες, καθαρὸς, γέγραφα (2) ; et Balbilla elle-même, δεκότῳ pour δεκάτῳ (n° XXI, v. 5). C'est de la réunion de ces deux usages éolico-doriques que provient le mot γρόππατα, dont Balbilla s'est encore servie au n° XXIV (v. ult.), soit qu'elle l'ait trouvé dans quelque poète à nous inconnu, soit qu'il n'ait existé que dans les livres des grammairiens. Cette observation est applicable aux autres formes abstruses qu'elle affectionne dans les trois pièces que nous avons d'elle. Je n'affirmerais pas que d'autres poètes s'en fussent servis, mais je ne crois pas non plus que Balbilla les ait forgées. En tout cas, l'emploi de ces formes dans une pièce du IIe siècle, composée par une personne qui paraît avoir été très-versée dans la poésie grecque, est un fait curieux pour l'histoire de la langue grecque.

La suite est le complément du mot γράμματα, qui désigne les vers eux-mêmes gravés sur le colosse. Σαμαίνοντα, *signifiant, exprimant,* quoi? ce qu'Adrien a vu et entendu, θ' ὅσ' εὖ ἴδε χὤσσ' ἐσάκουσε. Au lieu de Θ, la copie porte T ; à la même ligne, ΚΩCC pour ΧΩCC ; à la dernière, on trouve encore un T devant ὡς ; plus bas, n° XXIII, v. 7, ΚΩ pour Χὼ ; et n° XXIV, v. 10, TO pour θ' ὁ. Ce ne peut être une négligence du graveur ; il y a là une intention de la part de Balbilla. Les Éoliens n'avaient point l'esprit rude (3). Dans Hippocrate et Hérodote, on trouve encore ἀπικόμενος ἐπ' ὧτε, οὐκ ὁμοίως, etc. Notre poétesse aura encore ici recherché l'archaïsme. J'ai donc cru devoir conserver la ténue dans tous ces exemples.

(1) *Gregor. Cor.*, p. 580, ibique Koen.
(2) *Koen. ad Greg. Cor.*, p. 445. — Matth., *Ausf. Gr.*, § 10, S. 47.
(3) Matth., *Ausf. gr. Gramm.*, § 9, 3.

V. 12. ΠΑΙCΙ est dans les deux copies, et certainement sur l'original. C'est une forme éolienne pour πᾶσι; les Éoliens disaient ταῖς, μέλαις, etc., pour τὰς, μέλας, mais non παῖς, παῖσα pour πᾶς, πᾶσα, dit le savant M. Matthiæ (1). Balbilla, comme on le voit, n'était pas de cet avis : δῆλον παῖσι pour πᾶσι est évident.

Ἔγεντ' pour ἐγένετο ne l'est pas moins; c'est une forme usitée par Théocrite (*I*, 88) et Pindare (*Pyth.* III, 154). On peut lire aussi, sans l'augment, δὲ γέντ', comme dans Homère (*Iliad.* Θ', 43).

ΦΙΛΙCΙ, que donnent les deux copies, est certainement sur la pierre. C'est, avec l'iotacisme, la forme dorique ΦΙΛΟΙCΙ; et comme il faut un régime à ce verbe, je divise le ΓЄ, et j'ai ὥς γ' ἑ φιλοῖσι θεοί. Ainsi Homère : φιλεῖ δὲ ἑ Ζεύς; et ἑ μάλιστα φιλέεσκε (*Iliad.* B', 197; *Odyss.* A', 434).

Mais le sens n'est pas aussi clair que la leçon est certaine. On peut rapporter ἑ à l'empereur Adrien, et θεοὶ désignera les dieux, au nombre desquels on plaçait Memnon. Dans ce cas, Balbilla voudrait dire que Memnon, en se faisant entendre *trois* fois, a montré que les dieux chérissent Adrien.

On pourrait aussi rapporter ἑ à Memnon, et θεοὶ à l'empereur Adrien et à Sabine; de même que, plus bas, Balbilla a dit, θεοῖς τ' ἐχάρη, phrase où le mot θεοῖς ne peut s'entendre que de ces augustes personnages. Le sens serait alors qu'Adrien et Sabine, en venant visiter plusieurs fois Memnon pour l'entendre, et Adrien en le saluant chaque fois qu'il l'avait entendu, ont témoigné par là qu'ils l'aimaient.

Mais je préfère le premier sens, dont le poète latin Maximus s'est approché dans un distique que nous trouverons plus bas (nº LXI).

(1) *Ausführl. gr. Gramm.*, § 12, S. 52. — *Gregor. Corinth. et ibi Koen.*, pag. 210, 211, 599, 600.

XX

Celle-ci se rapporte à la circonstance énoncée dans l'inscription précédente; elle confirme la leçon que nous en avons donnée :

ΦΛΑΟΥΙΑΝΟϹ	Φλαουϊανὸς
ΦΙΛΙΠΠΟϹ	Φίλιππος
ЄΚΛΥΟΝ ΜЄ	ἔκλυον Μέ-
ΜΝΟΝΟϹΤΟΥ ΘΕΙΟΤΑΤΟΥ	μνονος τοῦ θειοτάτου,
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟϹ ΑΔΡΙΑΝ	αὐτοκράτορος Ἀδριαν[οῦ
ΑΚΟΥΟΝΤΟϹ ЄΝΤΟϹ	ἀκούοντος, ἐντὸς
ωΡΑϹ B̄ ΔΙϹ	ὥρας B̄ δίς.

« Moi, Flavianus Philippus, j'ai entendu Memnon le très-divin, l'em-
« pereur Adrien l'entendant, deux fois, pendant la deuxième heure. »

La copie de Pococke est conforme à celle de Salt, excepté qu'il donne un Λ avant Φλαουϊανὸς, et qu'il a lu ЄΠΤΟϹ pour ἐντός. La restitution était facile; et cependant on n'y a guère réussi. Il suffit de voir ce qu'en ont dit Jablonski, les auteurs de la *Description de Thèbes*, et M. Jacobs lui-même (*D. M. S.* 56, *Abh. S.* 139), qui lit Є ΠΑωΦ.

Il n'y a pas ici de date, par la raison qui a été indiquée. Il faut se garder de rapporter τοῦ θειοτάτου à l'empereur.

Flavianus Philippus ne parle que de *deux fois*. Balbilla a fait mention d'un premier salut de Memnon, un peu avant le lever du soleil : ce n'est donc, comme on l'a déjà conclu de ses propres paroles, qu'une licence poétique.

La comparaison des deux inscriptions fixe le sens des mots ἐντὸς ὥρας B̄, qu'on pourrait être tenté de rendre par *antè horam secundam*, parce que Dion Cassius (XLI, 3, *fin.*) rend par ἐντὸς ῥητῆς ἡμέρας, le *antè diem certam* de César (*Bell. Civ.*, I, 2, *ad fin.*). Mais le sens est évidemment analogue à *intra quartum diem, intra kalendas* (*A. Gell. Noct. Att.*, XII, 13), pour *quarto die*, *kalendis*.

XXI

(1) ΕΚΛΥΟΝΑΥΔΗϹΑΝΤΟϹΕΓΩΠΥΛΙΘΩΒΑΛΒΙΜΑ
ΦΩΝΑΤΑϹΘΕΙΑϹΜΕΜΝΟΝΟϹΗΦΑΜΕΝΩΘ
ΗΛΘΟΝΥΜΟΙΔΕΡΑΤΑΙΒΑϹΙΛΗΙΔΙΤΥΙΔΕϹΑΒΙΝΝΑ
ΩΡΑϹΔΕΠΡΩΤΑϹΑΛΙΟϹΗΧΕΔΡΟΜΟϹ
ΚΟΙΡΑΝΩΙΑΔΡ.ΙΑΝΩΠΕΜΠΤΩΔΕΚΟΤΩΔΕ
ΝΙΑΥΤΩΑΔΕΧΕϹΚΕΔΑΘΥΡΕΙΚΟϹΙ
ΚΑΙΠΕϹΥΡΑΕΙΚΟϹΤΩΠΕΜΠΤΩ
ΔΑΜΑΤΙΜΗΝΟϹΑΘΥΡ.

Cette inscription, copiée exactement par Pococke, est depuis longtemps connue par les remarques de d'Orville et les discussions qu'a fait naître la date qui la termine (2). Je mets en regard le texte établi par M. Jacobs, et celui qui résulte des deux copies :

TEXTE DE M. JACOBS.

Ἔκλυον αὐδήσαντος ἐγὼ Πόβλιος Βαλβῖνος (3)
φωνὰς τὰς θείας Μέμνονος ἢ Φαμενώφ.
Ἦλθον ὁμοῦ δ' ἐρατᾷ βασιληΐδι τῇδε Σαβίνᾳ·
ὥρας δὲ πρώτας ἅλιος ἦρχε δρόμου.
Κοιράνου Ἀδριανοῦ πέμπτῳ δεκάτῳ τ' ἐνιαυτῷ·
φῶτα δ' ἔχεσκεν ἅθυρ εἴκοσι καὶ πίσυρα.
οἰκοστῷ πέμπτῳ δ' ἅματι μηνὸς ἅθυρ.

(1) On remarquera le mélange des *sigma* ayant la forme Ϲ et C.

(2) *Voy.* Champoll.-Fig., *Annales des Lagides,* I, 413, sq.

(3) D'après cette restitution, M. de Heeren a aussi attribué l'inscription à Publius Balbinus (*Ideen*, etc., V, S. 313). Dans les *Abhandlungen,* S. 136, M. Jacobs a mis ce nom en lettres latines BALBINVS, ce qui est singulier à la fin d'un vers grec; et au vers 6, il lit φάε' ἔχεσκε, ce qui ne vaut pas sa première leçon : φῶτα δ' ἔχ.

NOUVEAU TEXTE.

Ἔκλυον αὐδήσαντος ἐγώ πυ λίθω Βαλβίλλα,
φωνᾶς τᾶς θείας Μέμνονος ἢ Φαμενώθ.
Ἦλθον ὑμοῖ δ' ἐρατᾷ βασιλήϊδι τυῖδε Σαβίννᾳ·
ὤρας δὲ πρώτας ἄλιος ἦχε δρόμος,
κοιράνω Ἀδριανῶ πέμπτῳ δεκότῳ τ' ἐνιαυτῷ·
[φῶτ]α δ' ἔχεσκεν ἀθὺρ εἴκοσι καὶ πέσυρα.
Εἰκοστῷ πέμπτῳ δ' ἄματι μηνὸς ἀθύρ.

TRADUCTION.

« La pierre ayant rendu un son, moi, Balbilla, j'ai entendu la voix « divine de Memnon ou Phaménoth. J'étais accompagnée de cette aimable « reine Sabine. Le soleil tenait le cours de la première heure, la quinzième « année de l'empereur Adrien; athyr était à son vingt-quatrième jour. « Le vingt-cinquième jour du mois athyr. »

Les phrases se suivent mal et sont mal liées. Tout sent ici la précipitation. Balbilla a mieux réussi dans l'inscription nº XIX.

Il y a de notables changements à faire au premier vers, d'où résulte une construction différente pour le second. La copie de Pococke donne ΠΥΛΙΘΩ ΒΑΛΒΙΛΛΙ, celle de Salt ΠΥΛΙΘΩ ΒΑΛΒΙΛΛΑ, exactement comme celle de M. Hamilton. L'auteur est donc une femme nommée Balbilla, et non un homme appelé Publius Balbinus; car de ΠΥΛΙΘΩ, qui est dans les trois copies, il n'y a pas moyen de faire ΠΟΒΛΙΟϹ. Nous lirons : ἐγώ πυ λίθω Βαλβίλλα. C'est notre grammairienne si recherchée sur l'article des dialectes : elle va nous donner ici de nouvelles preuves de son pédantisme.

La leçon Φαμενὼθ existe aussi dans les trois copies. On avait lu à tort Φαμενὼφ, d'après le Φαμένωφα de Pausanias. Dans l'inscription nº XXV, nous avons aussi Ἀμενὼθ, qui est le même mot sans le préfixe.

V. 2. Les mots ΦΩΝΑ ΤΑϹ ΘΕΙΑϹ peuvent être au génitif singulier, aussi bien qu'à l'accusatif pluriel; car on dit κλύειν φωνὴν ou φωνῆς. Cependant le singulier me semble plus

naturel. M. Jacobs a mis le pluriel φωνὰς τὰς θείας. Dans toutes les copies, il y a ΦΩΝΑ, et non ΦΩΝΑϹ; le graveur a oublié le Ϲ. Dans Σαβίννα, le Ν est doublé. Les fautes de ce genre sont communes; ainsi ΑΣΙΝΝΙΑΝ, ΛΗΓΙΩΝΝΟΣ (1).

V. 3. Les copies de Pococke, de M. Hamilton et de Salt donnent bien clairement toutes trois ΥΜΟΙ et ΤΥΙΔΕ; il ne faut pas lire ὁμοῦ τῇδε, comme l'ont fait d'Orville et M. Jacobs. Balbilla montre ici sa recherche ordinaire. Les Éoliens mettaient souvent υ en place de ο, et ι au lieu de υ; ils disaient ὕμοιον pour ὅμοιον, et ἀνθρώποις pour ἀνθρώπους (2). Balbilla a mis aussi ὑμοῖ pour ὁμοῦ. Quant à ΤΥΙΔΕ, pour ΤΗΙΔΕ ou ΤΑΙΔΕ, on le trouve dans Sappho (*In Vener.* v. 5) : ἀλλὰ τυῖδ' ἔλθ' αἴ ποκα κἀτέρωτα. La place qu'occupe τῇδε m'empêche de le prendre comme adverbe de lieu, sens qu'il a quelquefois (3). Balbilla veut dire : *avec cette aimable reine qui est à mes côtés.*

V. 4. Pococke et Salt donnent tous deux ΗΧΕΔΡΟΜΟϹ. D'Orville a lu ἔσχε δρόμον, M. Jacobs ἦρχε δρόμου; mais il faut lire, sans changement, ἦχε δρόμος, ces deux mots étant des dorismes pour εἶχε δρόμους. L'expression est analogue à σελάνας τοὶ τριετεῖς μηνῶν ἀνιοχεῦντο δρόμοι (4).

V. 5. L'iota après ΚΟΙΡΑΝΩ est dans les trois copies. C'est encore une faute du graveur; comme le Δ au lieu de Τ, dans ΔΕΚΟΤΩΔΕΝΙΑΥΤΩ, faute qui tient à la prononciation. Je n'ai eu garde de faire disparaître les dorismes κοιράνω, Ἀδριανῶ; non plus que δεκότῳ pour δεκάτῳ.

V. 6. Ce vers est acéphale : avant ΑΔΕΧΕϹΚΕ, il manque certainement φῶτ, ainsi que l'ont vu d'Orville et M. Jacobs. Le graveur était fort distrait, à ce qu'il semble. Après ЄΧЄϹΚЄ, il y a encore un Δ qui est de trop; je l'ai remplacé par le Ν paragogique.

L'éolisme πέσυρα est tout aussi bon que πίσυρα, forme plus

(1) Welcker, *Sylloge*, p. XXXIX.
(2) *Gregor. Corinth. de Dialect.*, p. 585, Schæf. — *Id.*, pag. 618, 619.
(3) *Jacobs ad Antholog. Palat.*, p. 86.
(4) *Adespot.*, DCXLVI, *Anthol. Palat.*, I, 454.

usitée ; mais πίσυρες ou πίσσυρες, qui est le même mot que τέσσαρες ou τέσσαρες, est encore moins voisin de cette forme que πέσυρες ou πέσσυρες. Hésychius connaît celle-ci, πέσσυρες, dit-il, τέσσαρες, Αἰολεῖς.

Le vers 7 contient une autre date que le vers 6. On n'a su comment expliquer cette singularité. Zoëga (*Numi Ægypt.*, p. 94) rejetait ce vers, manière commode de se débarrasser d'un fait qui gêne. Visconti croyait qu'il indiquait le jour où l'inscription avait été gravée; d'autres ont conjecturé que Balbilla, s'étant aperçue qu'elle s'était trompée de quantième, aura mieux aimé faire un autre vers que d'effacer celui qu'elle avait écrit d'abord (1). Mais l'inscription suivante nous donne le mot de l'énigme; nous y voyons que Sabine a entendu Memnon deux fois, l'une le 24 athyr, et l'autre le lendemain. C'est après cette seconde fois que Balbilla aura écrit au-dessous le 7e vers :

Εἰκοστῷ πέμπτῳ δ' ἄματι μηνὸς ἀθύρ,

sous-entendu ἔκλυον : il est possible qu'encore ici δὲ soit pour τε, qui conviendrait bien mieux. Si Balbilla n'a pas exprimé l'heure cette seconde fois, c'est que cette heure était la même, ce qui résulte en effet du n° XXII.

Sabine a donc entendu Memnon le 24 et le 25 d'athyr de l'an xve du règne d'Adrien, ou le 20 et le 21 novembre de l'an 130 de notre ère.

Les circonstances de cette visite de Sabine sont très-différentes de celles qui ont été énoncées dans l'inscription n° XIX. Balbilla, la femme peut-être de quelque grand personnage à la suite de l'empereur, a visité le colosse plusieurs fois, tant avec Adrien qu'avec Sabine. Il paraît que cette impératrice ne l'a pas été voir les mêmes jours que son mari. Nous en verrons plus bas une autre preuve.

(1) *Jacobs ad Anthol. Pal.*, p. 964. — Cf. Champollion-Figeac, *Annales des Lagides*, I, p. 452.

XXII

Mais Sabine elle-même voulut faire graver sur le colosse un souvenir de son passage. Il est consigné dans l'inscription suivante, qui est inédite.

[Σα]βεῖνα σεβαστὴ
[αὐτ]οκράτορος Καίσαρος
[σεβαστ]οῦ, ἐντὸς ὥρας
[Α, Μέμνονο]ς δὶς ἤκουσε.

« Sabine Auguste, femme de l'empereur César Auguste, a entendu « deux fois Memnon, pendant la première heure. »

On remarquera qu'il n'y a pas de place pour le mot γυνὴ, au commencement de la seconde ligne. Ce mot ne s'y trouvait certainement pas. La même ellipse a lieu sur les médailles des impératrices. Ainsi, SABINA. AVGVSTA. IMP. HADRIANI. AUG., pour ne citer que celles de Sabine.

Le supplément de la troisième ligne ne peut être que l'un des deux mots Ἀδριανοῦ ou σεβαστοῦ, qui peuvent aller aussi bien l'un que l'autre. Je préfère pourtant ce dernier. Le nom de Sabine dispensait de mettre celui d'Adrien, tandis que le titre d'Auguste ne pouvait guère être omis. On trouve de même sur une médaille : ΜΕϹϹΑΛΙΝΗ. ΚΑΙϹ. ϹΕΒ., c'est-à-dire, Μεσσαλίνη Καίσαρος (Κλαυδίου) σεβαστοῦ (γυνή).

Il y a une inscription de Carthæa qui paraît contraire à cette observation, puisque le titre d'Auguste manque après celui de César, du moins si l'on admet cette restitution qu'a proposée M. Böckh (*Corpus inscr.*, n° 2370).

[ΗΒΟΥΛΗΚΑΙ]ΟΔΗΜΟΣ
[ΣΑ]ΒΕΙΝΑΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ
[ΑΔΡΙΑΝΟΥ]ΚΑΙΣΑΡΟΣΓΥΝΑΙΚΑ.

Mais la leçon de M. Bröndsted (1), qui l'a copiée sur les lieux,

ΟΔΗΜΟΣ
ΛΕΙΒΙΑΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ
ΚΑΙΣΑΡΟΣΓΥΝΑΙΚΑ.

me semble de tout point préférable. Il est difficile qu'un œil même peu exercé, et celui de M. Bröndsted l'est beaucoup, prenne ΒΕΙΝΑΝ pour ΛΕΙΒΙΑΝ. D'ailleurs, la symétrie des lignes, à laquelle on avait toujours égard dans les inscriptions de ce genre, est parfaite dans la seconde leçon, et entièrement perdue dans la première. Elle ne pourrait être ramenée qu'en changeant tous les rapports de position des lettres conservées; par exemple, en écrivant ainsi :

[ΗΒΟΥΛΗΚΑΙ]ΟΔΗΜΟΣ
[ΣΑ]ΒΕΙΝΑΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ
[ΑΔΡΙΑΝΟΥ]ΚΑΙΣΑΡΟΣΓΥΝΑΙΚΑ.

Mais ce déplacement de toutes les lettres est inadmissible. Cette seule considération suffit pour montrer que M. Bröndsted ne s'est pas trompé, et que la dédicace, à laquelle il ne manque pas une lettre, concerne Livie, femme d'Auguste, souvent désignée par le seul mot Καίσαρος, sans autre addition.

C'est d'après l'inscription précédente que j'ai lu ἐντὸς ὥρας Α. Sabine avait entendu Memnon pendant la première heure, le 24 et le 25 d'athyr.

XXIII (inédite)

Mais le colosse n'avait pas été très-courtois le premier jour. Il s'était tu en présence de l'impératrice, comme le prouve

(1) *Voyages et Recherches en Grèce*, t. I, p. 29.

cette inscription mutilée, dont le sens heureusement est certain :

ΟΤΕΤΗΠΡΩΤΗΗΜΕΡΑΟΥΚΑ
ΚΟΥϹΑΜΕΝΤΟΥΜΕΜΝΟΝΟϹ
ΧΟΙϹΔΟΝΜΕΝ....ΜΕΜΝΟΝΟϹ
ΩϹΠΑΛΙΝΑΚΜΟΤΡΙΟϹΑΞΙΝΝΛΑΝΟϹ
ΠΡΗΕΙΓΑΡϹΕ....ΑΓΑΝΟΡΦΑΒΑϹΙΛΗΙΔΟϹ..ΜΙΙ
ΕΧΘοΙϹΑΙ..ΥΤΑΙΘΗ. ΙΛΥΟΝΙΗ
ΜΗΚΑΙΤΟΙΒΑϹΙΛΕΥϹΚΟΤϹ...ΝΥΔΛΡΟΝΝΤοΑ
ΤΗΝϹΕΜΑΙΑΝΚΑΤΕΧΗϹ..ΚΟΥΡΙΔΙΟ·ΛΟΧΟΝ
ΚΩΜΕΜΝΩΝΤΡΕϹϹΑΙϹΜΕΓΑΛΩΜΕΝΟΙϹ ΑϹΙΝ
Ε'ΞΑΗΙΝΑϹΑΥΔΑϹΛΔΟΤΟΙϹΗΧΑΡΗ.

D'abord le titre, Ὅτε τῇ πρώτῃ ἡμέρᾳ οὐκ ἀκούσαμεν (pour ἠκούσ.) τοῦ Μέμνονος, annonce le sujet des huit vers élégiaques qui suivent. Il s'agit de personnes qui n'ont point entendu Memnon le premier jour.

Ensuite, les mots βασιλητ̃δος (v. 3) et βασιλεὺς (v. 5) montrent qu'Adrien et Sabine sont pour quelque chose dans l'évènement.

Le premier vers commence par les lettres ΧΟΙϹΔΟΝΜΕΝ, qui doivent être Χθισζὸν μὲν pour χθιζὸν μὲν, le poète se servant, et avec affectation, du dialecte dorique, comme Balbilla, qui pourrait bien être aussi l'auteur de cette pièce. Ces mots annoncent une phrase où l'on disait que la veille on n'avait pas entendu Memnon, et on témoignait la crainte qu'il ne fût encore une fois défavorable, ὡς πάλιν ἀλλότριος, en cachant sa voix, βάξιν; car c'est, je crois, ce dernier mot, dont il reste les lettres ΟΑΞΙΝ, employé comme synonyme de γλῶσσα, φωνή, αὐδή. La raison devait s'en trouver dans le vers suivant, à en juger par le γὰρ qui suit les lettres ΠΡΗΕΙ, γὰρ σ[εμν]ὰ μορφὰ βασιλητ̃δος. On pourrait lire aussi γάρ σ' [ἐρατ]ά ; mais, d'après tout ce qui suit, le pronom à la seconde personne serait déplacé. Au reste, l'expression σ. μορφ. βασ. rappelle la pé-

riphrase poétique *forma Junonis* d'Ovide pour *Juno* (1), *virtus Scipiadæ* d'Horace (2), etc.

A la fin du quatrième vers, les lettres ΙΛΥΟΝΙΗ doivent être, comme au n° XIX, vers 8, ἄχον ἰῇ, subjonctif qui dépend de la phrase contenue dans le vers 2. Les lettres ΕΧΘΟΙCΑΙ ne peuvent être que ἐχθοίσᾳ, doriquement pour ἐχθούσῃ : ce datif dépend de ἰῇ; et les mots μὴ καὶ, qui commencent le vers 5, annoncent une proposition subordonnée. En suivant les traces avec toute l'exactitude possible, j'arrive à ce texte, qui n'offre qu'un petit nombre de leçons douteuses dans les six derniers vers :

Χθισδὸν μὲν....... Μέμνονος........
ὡς πάλιν ἀλλότριος βάξιν............
(πρήθει γὰρ σε[μν]ὰ μορφὰ βασιληΐδος [ἄμ]μι[ν],
ἐχθοίσᾳ [τ' α]ὐτᾷ θή[ϊον] ἄχον ἰῇ,
μὴ καὶ τοῖ βασιλεὺς κοτέ[ῃ, καὶ] δαρὸν [ἀ]νία (?)
τὴν σεμνὰν κατέχῃ κουριδί[αν ἄ]λοχον·
Κὼ Μέμνων, τρέσσαις μεγάλως μένος [αἰὲν ἀνάκτων (?)],
ἐξαπίνας αὔδασ' ἁδὺ, θίοις τ' ἐχάρη.

« Hier, [n'ayant pas entendu] Memnon, nous l'avons supplié de n'être « pas une seconde fois défavorable, (car les traits vénérables de l'impé- « ratrice s'étaient enflammés [de courroux]), et de faire entendre un son « divin, de peur que le roi lui-même ne s'irritât, et qu'une longue « tristesse ne s'emparât de sa vénérable épouse; aussi Memnon, crai- « gnant le courroux de ces princes immortels, a fait entendre tout-à- « coup une douce voix, et a témoigné qu'il se plaisait dans la compa- « gnie des Dieux. »

V. 3. Πρήθει pour πρήθη, par iotacisme, comme μήτειρ (n° XXXVI, 2), à moins qu'on ne veuille voir ici une de ces recherches de dorisme dont nous avons déjà rencontré tant d'exemples (3).

A la fin de ce vers, après le mot βασιληΐδος, il y a une lacune

(1) III, *Pont.*, I.
(2) II, *Satir.*, I, 65; cf. Vechner., *Hellenol.*, pag. 517, 518.
(3) Koen., *ad Gregor. Corinth.*, p. 261, Sch.

de deux lettres, puis les lettres MII peu distinctes. Il faut ici un mot de deux syllabes, dont la première soit une voyelle. Ces conditions sont remplies par le mot [AM]MIN. Le dorisme ἄμμιν convient parfaitement au ton du morceau; ce datif de relation, après βασιληΐδος, au lieu du génitif ἡμῶν, est commun en vers comme en prose (1).

V. 4. L'ionisme θήϊον pourrait surprendre au milieu de ces dorismes, si nous n'avions pas au vers suivant, τὴν σεμνάν. Θήϊος ἦχος rappelle φωνὰ θεία du n° XXI.

Μὴ καὶ; on fait craindre à Memnon que la colère ne gagne aussi (2) l'empereur. Je n'ai pas lu μὴ καί τοι, parce que la particule τοὶ ferait un non-sens dans cette phrase conjonctive; TOI est τοῖ doriquement pour τῷ, qui lui-même est pour αὐτῷ. Ainsi, Homère (*Iliad.* K', 517), a dit τῇ (sc. Ἀθηναίῃ) κοτέων. J'ai lu κοτέῃ καὶ, pensant que les lettres NY peu distinctes, du moins la première, peuvent être les restes de KAI. Il est possible cependant que ce soit NY, ce qui changerait la construction; on lirait alors κοτέ[ων ῥά]νυ, qui peut être la vraie leçon. Le nominatif absolu est, en ce cas, une construction autorisée (3). L'expression δαρὸν ἀνία... κατέχῃ rappelle le Δηρὸν γὰρ νοῦσοί σε κατασχήσουσιν ἄελπτοι d'un ancien oracle (4).

V. 5. δαρὸν (adv.) est certain; ἀνία l'est presque. L'o qui précède l'alpha final peut être une illusion du copiste : l'extrême altération de la pierre ne lui a pas permis une grande exactitude. C'est ainsi qu'au vers 6, après κατέχῃ, il a marqué une lettre qui n'existe pas, et que les deux lettres finales de κουριδίαν ont été passées, de même que la dernière de ἀδύ (vers 8).

V. 7. TPECCAIC est certainement τρέσσαις poétiquement et doriquement pour τρέσας : μένος pour μένοις est probable, comme régime de τρέσας, qui est transitif, de même que dans δυσμενέων μόθον οὐ τρέσεν (5). La fin αἰὲν ἀνάκτων est tout à fait

(1) Boissonad., *ad Inscript. Act. ad calc. epist. Holst.*, pag. 421, sq.
(2) Herman., *ad Soph. Philoct.*, 13.
(3) Matth., *Ausführl. gr. Grammat.*, § 562.
(4) *Ap. Plutarch. in Ages.*, 3; Lysand., 22. — Pausan., III, 8, fin.
(5) *Anthol. gr. Adesp.*, p. 750. *Anthol. Pal.*, II, 833.

conjecturale, quoique αἰὲν paraisse caché dans les lettres ΑΟΙΝ. Toutefois ces lettres pourraient cacher ΑΟΙΔΑΝ ou ΑΕΙΔΩΝ, ce qui changerait cette fin. Μεγάλως ou μεγάλων doit être la vraie leçon.

Quant au vers 8, ἐξαπίνας αὔδασ' ἀδὺ me semble certain, de même que τ' ἐχάρη ; le mot ΟΤΟΙC ne le paraîtra pas moins, si l'on fait attention à la recherche pédantesque des formes doriques qui domine dans ce morceau. On ne pourra voir ici que le mot CΙΟΙC, forme laconienne, pour ΘΕΟΙC, ou ΘΙΟΙC, forme crétoise du même mot (1) : l'une de ces deux leçons est la véritable. L'Ι et le Τ sont également confondus dans le mot ΧΑΡΕΙCΤΟC, mis deux fois pour Χαρείσιος (n[os] XII et XIII, v. 1). J'ai donc lu θίοις (paroxyton) (2) τ' ἐχάρη : l'expression θεοῖς χαίρειν se prendra dans le sens du φίλοις χαίρειν de Xénophon, se réjouir, se plaire avec ses amis : ici θεοὶ s'entend de Sabine et d'Adrien.

Il résulte de cette inscription, que le colosse ne se fit pas entendre le premier jour à Sabine ; mais que le lendemain il montra plus d'égards. Le silence du colosse en présence d'une impératrice avait, à ce qu'il paraît, donné de l'humeur à cette princesse ; c'est là ce que le poète a voulu exprimer de son mieux. Memnon, comme on voit, n'était point à la dévotion des grands.

XXIV (inédite)

Voici une pièce de quatorze vers qui est encore de Balbilla, notre métromane, et toujours du même style. Pococke n'a donné que le commencement des deux premières lignes ; et il n'a point laissé de place pour le reste. Le dernier vers, qui commence par ΒΑΛΒΙΛΛΑΣΔΕΜΕΘΕΝ, ne nous permet pas le moindre doute sur le nom de l'auteur de la pièce. D'ailleurs, l'affectation des formes doriques, qui ne l'abandonne pas, nous l'aurait suffisamment révélé.

(1) Cf. Valcken., *ad Adoniaz.*, p. 286, B. C.
(2) Böckh, *Staatshaushalt.*, II, S. 396, 5.

Dans cette pièce, malheureusement bien mutilée, on discerne deux parties : l'une comprise dans les six premiers vers; la seconde dans les huit autres.

V. 1. On distingue d'abord les mots χαῖρε καὶ αὐδάσαις προφρ[όνως, Μέμνον], « Salut, et *puisses-tu* résonner de bon « cœur, ô Memnon ». Balbilla l'invite à parler; donc il n'avait rien dit lorsqu'elle écrivait ces vers. Je soupçonne qu'elle les a fait graver un jour où elle était venue en vain pour l'entendre. Notre poétesse avait tellement la manie des vers, qu'elle en faisait à toute occasion. Cette pièce a dû être en conséquence, composée et gravée avant les nos XIX-XXIII.

V. 2. Il n'en reste que ΤΑΝ.

V. 3. On distingue γλῶσσαν μέν τοι ἀλεξ[ίκακον?] et au vers 4, Καμβύσης ἄθεος τὸν... D'après ces deux fragments, on peut conjecturer que Balbilla parlait de la *langue* que possédait Memnon avant que l'*impie* (1) Cambyse eût brisé son corps; car c'était une tradition qui avait cours à cette époque que le colosse, quand il était entier, possédait une voix plus claire, et proférait de véritables paroles (V. le n° XLII).

V. 5. Mais l'impie a payé la peine de son crime : δῶκέν τοι ποινὰν τώσ...

V. 7, 8. La leçon du commencement est douteuse; je crois pourtant qu'il y a ἀλλ' ἐγὼ οὐ δοκίμῳ... σέθεν το..., et que Balbilla, après avoir épuisé ce qu'elle avait à dire de Cambyse, pense à ce qui la concerne; elle semble faire une opposition

(1) Et non pas l'athée. Le mot ἄθεος, en grec, signifie souvent celui qui ne reconnaît pas la puissance de tel ou tel dieu, ou qui n'adore pas les dieux que vénère celui qui parle. C'est en ce sens qu'Anaxagore fut appelé ἄθεος; que Thucydide reçut la même qualification (*Marcell. vit.*, § 22); et que les païens appelaient les chrétiens ἄθεοι (cf. C. G. Jacobs, *ad Lucian. Alex.*, p. 87; *Tzschirner, der Fall des Heidenth.*, I, S. 229); ce que les chrétiens eux-mêmes appliquaient à ceux qui n'adoraient pas le vrai Dieu (Suicer., *Thes. Eccles.*, v. ἄθεος, n° 2, t. I, col. 109). Cette remarque fait disparaître la contradiction que Gibbon trouvait entre le reproche d'athéisme et celui de paganisme qu'on faisait à Tribonien (*Déc. de l'Emp. rom.*, t. VIII, p. 221, Guizot). Balbilla appelle athée Cambyse, parce qu'il a outragé celui qu'elle regarde comme un dieu.

entre sa piété et l'impiété de Cambyse ; elle attend la manifestation de l'âme immortelle (ψυχὰν δ' ἀθανάταν) renfermée dans la statue.

Jusqu'ici sa pensée peut à peine être devinée à travers le petit nombre de vestiges qui en restent. Maintenant nous allons la comprendre plus clairement.

V. 9-14. Le γάρ qui suit le premier mot indique une liaison avec ce qui précède ; Balbilla va dire les motifs qu'elle a d'espérer un meilleur accueil de Memnon ; et elle profitera de l'occasion pour dérouler sa généalogie, qui est des plus illustres, comme on va en juger. Nous sommes heureux que Balbilla, joignant la vanité nobiliaire à sa manie poétique, ait cru devoir nous apprendre d'où provenait le *beau sang,* comme elle dit, qui coule dans ses veines. Voici comme je lis les six vers qui restent :

Εὐσεβέες γὰρ ἐμοὶ γενέται σέ [ποτ' ἠσπάζοντο]
Βάλβιλλός τ' ὁ σοφὸς κ' Ἀντίοχος.....
Βάλβιλλος γένετ' ἐκ ματρὸς βασιλήϊδος [Ἀ]κμ[ᾶς]·
τοῦ πατέρος δὲ πατὴρ Ἀντίοχος βασιλεύς.
Κηνῶν ἐκ γενεᾶς κἀγὼ λόχον αἷμα τὸ καλ[όν].
Βαλβίλλας δ' ἐμέθεν γρόππατα λεύσετε [δή].

« Car mes pieux ancêtres, le savant Balbillus et Antiochus... te saluèrent jadis. Balbillus naquit d'une mère de sang royal, d'Acmé, et « le père de son père était le roi Antiochus. C'est d'eux que je tiens le « noble sang [qui coule dans mes veines. Passants], jetez les yeux sur ces « lignes qui sont de moi, Balbilla. »

V. 9. 10. ΓΟΝΕΤΑΙ est une faute évidente pour γενέται ; et ce mot, comme la suite des idées le prouve, est pris, ainsi que souvent γενέτορες et γονεῖς, ou *genitores* en latin, dans le sens d'ancêtres. Τ' Ο pour Θ' Ο n'est pas une faute de copiste. V. ci-dessus, p. 141.

Le nom de Balbillus est, selon toute apparence, historique. Ce doit être le Claude Balbillus, préfet d'Égypte sous Néron, l'an 57 de notre ère, dont il est question dans l'inscription des

Busiritains (1), et dont parle Tacite (*Annal.*, XIII, 22). L'épithète ὁ σοφὸς, le savant, cadre bien avec ce qu'en dit Sénèque : *Balbillus virorum optimus, in omni litterarum genere rarissimus* (*Quæst. Nat.*, IV, 2, 12); on voit par la suite du passage que le même préfet d'Égypte avait publié un ouvrage relatif à ce pays, et que Sénèque consultait : c'était un savant; ce qui peut-être ne l'a pas empêché d'être un bon préfet.

Quant à l'Antiochus dont le nom vient après, on ne sait ce que ce peut être : l'épithète qui accompagnait son nom est effacée; mais la généalogie contenue dans les vers suivants ne doit pas être étrangère à l'apparition de ce nom grec.

V. 11. Ce vers se terminait évidemment par un nom propre dissyllabique, dont la première lettre était une voyelle : ainsi le K qui semble commencer ce mot, dans la copie (KΛΛ(I), n'en peut être que la seconde lettre. Ces deux lettres ensemble faisaient une longue; d'où il suit que ΛΛ doit être un M. Toutes les conditions exigées sont remplies par le mot AKMAC ou AKMHC. Le nom d'*Acmé* (Ἀκμὴ) est celui d'une des femmes de l'impératrice Julie. Selon Josèphe, ce fut par l'entremise de cette femme qu'Antipater intriguait à la cour d'Auguste contre Salomé (2). Que cette *Acmé* fût une compatriote d'Antipater, cela est déjà bien probable d'après les relations qui s'établirent entre eux; mais cela le devient plus encore, si l'on songe que ce nom peut être, non-seulement grec, mais syriaque, puisque *hacma* signifie, en cette langue, *sage* ou *prudente*. Raison de plus pour que ce nom convienne à la mère de Balbillus, laquelle tenait, comme on va le voir, aux rois de Commagène. Au reste, les rois de Syrie, d'Égypte et de Judée étant entourés de personnes portant comme eux des noms grecs, rien n'empêche que celui d'*Acmé* ne le soit également. La chose importe peu.

Le fait contenu dans les vers 11 et 12 est singulier; et l'histoire ne fournit aucun moyen d'expliquer comment un

(1) *Recherch. pour servir à l'Hist. de l'Égypte*, etc., p. 395.

(2) Joseph., *Bell. Jud.*, I, 32, 6 et 7. — Cf. *Noldius de Herod.*, p. 145, 146.

Romain du nom de Balbillus a pu avoir pour mère une femme de sang royal, et pour aïeul un roi Antiochus.

Cet Antiochus doit avoir été un des rois de la Commagène. D'après notre hypothèse, bien probable, que Balbillus était préfet sous Néron, on ne saurait penser à l'Antiochus dont parle Josèphe (*Bell. Jud.*, VIII, 27, I), qui était encore roi de Commagène sous Vespasien. Notre Antiochus est, selon toute apparence, Antiochus III, qui mourut en 770, ou l'an 17 de J. C. (*Tacit. Annal.*, II, 42). Mais on n'expliquerait guère le fait qu'en admettant une naissance illégitime. Je suppose donc que ce roi Antiochus eut un fils naturel, lequel épousa quelque fille également naturelle d'un frère du roi ; ce sera la βασιλῆϊς μήτηρ dont parle l'inscription. L'enfant né de ce mariage aura été adopté par un Romain du nom de Balbillus et de la famille *Claudia*.

On sait, par l'inscription des Busiritains, que Balbillus, peu de temps après son entrée en charge, visita l'intérieur du pays et vint admirer les Pyramides (1); il dut aller plus loin, visiter Thèbes, et rendre son hommage à Memnon, accompagné d'Antiochus, son père. C'est cette circonstance que rappelle Balbilla, pour se recommander à l'attention de Memnon.

Le vers 13 ne présente de difficulté que pour les mots ΚΑ-ΤΩΛΟΧΟΝ ; ce ne peut être que κἀγὼ λάχον, excepté que Balbilla change encore ici l'α en ο, et qu'elle dit λόχον, comme δεκότῳ et γρόππατα. Son affectation la suit partout. La fin du vers 14 est ce qui m'a donné le plus de peine ; et d'abord j'ai fort mal rencontré. Le commencement se lit très bien. Βαλ-βίλλας δ' ἐμέθεν, puis vient le mot ΓΡΟΙΤΤΑΤΑ dans lequel il est impossible de méconnaître le bizarre γρόππατα pour γράμ-ματα, dont Balbilla s'est déjà servie ; enfin les lettres ΔΕΥΟΟΤΕ ne peuvent être que . . . . ΛΕΥϹΕΤΕ λεύσετε ou λεύσσετε ; ainsi Balbilla invite les spectateurs à *jeter les yeux* sur ses vers, où elle a étalé sa généalogie. Ce penta-

(1) Voy. mes *Recherches*, etc., p. 404.

mètre se terminera naturellement par la particule δή, qui se joint si souvent aux impératifs pour donner de la force à l'invitation, comme σκοπεῖ δή, ἄκουε δή, etc. (1); de même Balbilla, en disant λεύσετε δή, semble avertir le voyageur, dont l'œil distrait tombera sur la fin de la pièce, qu'il aura lieu de se féliciter s'il la lit tout entière. Elle serait désolée qu'on ne lût pas ses vers, et surtout qu'on ne connût pas son illustre généalogie.

V. 13. Sa préférence pour les formes éoliennes se montre encore dans κηνῶν (ἐκείνων), au lieu de τηνῶν, forme que Théocrite, par exemple, emploie exclusivement.

XXV

Celle-ci se compose, comme le n° XIX, de deux parties qu'on avait séparées, mais à tort (2). La première partie se lit ainsi : ὅτε σὺν τῇ σεβαστῇ Σαβίνῃ ἐγενόμην παρὰ τῷ Μέμνονι, c'est-à-dire, « [Écrit], lorsque j'étais auprès de Memnon avec l'auguste Sabine ». Ce qui fixe l'époque où l'inscription a été gravée sur le colosse. On a déjà vu que Sabine a visité Memnon un autre jour qu'Adrien (n° XXI). Ces mots en sont une nouvelle preuve. Si l'empereur eût accompagné sa femme ce jour-là, l'auteur de la pièce aurait dit : « avec Adrien et Sabine ». Le poète a négligé de dire son nom.

Quant aux vers, ils ont déjà occupé Leich et M. Jacobs. Ce dernier, tout en complétant avec habileté la leçon de son prédécesseur, a manqué les passages principaux, desquels dépend le sens de tous les autres. Je mets en regard les deux copies (A, Pococke; B, Salt) et les deux restitutions.

(1) Cf. Boissonad., *ad Phil. Heroïc.*, p. 350. — Lennep., *ad Phal.*, p. 246. — Matth., *Ausführ. gr. Gr.*, § 603, S. 1208.

(2) Jacobs dans les *Denkschriften*, p. 56.

(A)

ΑΥΤΟΙϹΚΑΙΓΕΡΑΡΩΜΕΜΝΟΝΗΑΠΙΟΩΝΟΙΟ
ΟΠΒΑΑϹϹΜΝΙΤΑΝΟϹΠΟΛΙΟϹ
ΗΔΜΕΝΩΘΕΑϹΙΛΕΑΙΓΥΠΤΙΕΤΩϹΕΝΕΠΟΙϹΙΝ
ΙΡΗΕϹΜΥΘΩΝΠΑΜΩΝΔΡΙΕϹ

(B) > ΟΤΕϹΥΝΤΗϹϹΕΒΑϹΤΗϹΑϐΕΙΝΗ
ΙΕΓΕΝΟΜΠΝΠΑΡΑΤΩΜΕΜΝΟΝΙ
ΑΥΩϹΚΑΙΓΕΡΑΡΩΜΕΜΝΟΝΠΑΙΤΙΘΩΝΟΙΟ
ΘΗΒΑΑϹΘΑϹϹΩΝ·ΑΝΤΑΔΙΟϹΓΟΛΙΟϹ
ΗΑΜΕΝΩΘΒΑϹΙΑΕΥΛΙΓΥΠΤΙΕΤΩϹΕΝΕΠΟΙϹΙΝ
ΙΡΗΕϹΜΥΘΩΝΤΩΝΠΑΛΑΩΝΙΔΡΙΕϹ

Αὐτὸς καὶ γεραρῶ' γὼ Μέμνονα Τιθωνοῖο
Θηϐαίας θάσσοντ' ἄντα Διὸς πόλιος
ἡδυμελῶς δ' ἄειδ' (1), Αἰγύπτιοι ὡς ἐνέπουσιν
ἰρῆες μύθων πάμπαλαίων ἴδριες.

Il faut lire :

Αὐτὸς καὶ γεραρῶ, Μέμνον, παῖ Τιθωνοῖο,
Θηϐαίας θάσσων ἄντα Διὸς πόλιος,
ἢ 'Αμενὼθ, βασιλεῦ Αἰγύπτιε, τὼς ἐνέποισιν
ἰρῆες μύθων τῶν παλαιῶν ἴδριες.

« Et moi aussi je t'honorerai, ô Memnon, fils de Tithon (assis en face « de la ville thébaine de Jupiter), ou bien Aménoth, roi égyptien, à ce « que disent les prêtres instruits des anciens mythes. »

Le second vers, très-difficile à lire dans la copie de Pococke, avait été parfaitement restitué par M. Jacobs, sauf

(1) ὃς ἀείδεν dans les *Abhandlung.*, S. 145. — La teinte d'ironie que M. Jacobs trouve dans cette inscription, d'après la leçon qu'il propose, n'existe point. Aucun des auditeurs de Memnon ne plaisante sur son compte. La belle voix de Memnon était chose divine et partant sérieuse.

θάσσοντ' pour θάσσων. L'expression ἄντα Διὸς πόλιος indique bien la position du colosse, qui regarde *Diospolis*, ou la Thèbes des Grecs et des Romains, située sur l'autre rive.

Le troisième vers est le plus important. Pour les Grecs, la statue était Memnon, fils de Tithon et de l'Aurore; mais pour les Égyptiens, c'était leur roi, βασιλεὺς Αἰγύπτιος, nommé *Aménoth* ou *Phaménoth*, ou *Aménophth*, ou bien *Aménothès*. L'accord des deux copies me force de conserver les dorismes τὼς ἐνέποισιν, pour ὡς ἐνέπουσιν.

Les formes Θηβάας et παλαῶν, pour Θηβαίας, παλαιῶν, sont dans les deux copies, et certainement dans l'original. L'orthographe est d'autant plus à remarquer que la mesure ne l'exigeait pas, ΑΙ pouvant être bref ou long devant une voyelle. Ceci indique une prononciation qui conservait à ΑΙ un son très-voisin de Α.

SECTION III.

Inscriptions postérieures au Voyage d'Adrien.

XXVI

Copiée par Pococke, MM. Hamilton, Delille et Jomard (1). La copie de Salt est encore la meilleure.

ΑΡΤЄΜΙΔωΡΟϹΠΤΟΛЄΜΑΙΟΥΒΑϹΙΛΙΚΟϹ
ΓΡΑΜΜΑΤЄΥϹЄΡΜωΝΘЄΙΤΟΥΚΑΛΑΤΟΠΟ
ΛЄΙΤΟΥΗΚΟΥϹΑΜЄΜΝΟΝΟϹΤΟΥΘЄΙΟΤΑ
ΤΟΥΜЄΤΑΚΑΙΤΗϹϹΥΝΒΙΟΥΑΡϹΙΝΟΗϹΚΑΙ
ΤωΝΤЄΚΝωΝΑΙΛΟΥΡΙωΝΟϹΤΟΥΚΑΙΚΟ
ΔΡΑΤΟΥΚΑΙΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥЄΤЄΙΤЄΑΔΡΙΑΝΟΥ
ΚΑΙϹ·ΑΡΟϹΤΟΥΚΥΡΙΟΥ. ΧΟΙΑΚ-

Ἀρτεμίδωρος Πτολεμαίου, βασιλικὸς
γραμματεὺς Ἑρμωνθείτου καὶ Λατοπο-

(1) *Descr. Égypt. Ant.*, pl. 55, n° 37.

λείτου, ἤκουσα Μέμνονος τοῦ θειοτά-
του, μετὰ καὶ τῆς συμβίου Ἀρσινόης καὶ
τῶν τέκνων Αἰλουρίωνος τοῦ καὶ Κο-
δράτου, καὶ Πτολεμαίου. Ἔτει ΙΕ Ἀδριανοῦ
Καίσαρος τοῦ κυρίου. Χοῖαχ.

« Moi, Artémidore, fils de Ptolémée, greffier impérial des nomes Her-
« monthite et Latopolite, j'ai entendu Memnon le très-divin, avec ma
« femme Arsinoé, et mes enfants Ælurion, appelé aussi Quadratus, et
« Ptolémée, l'an XV d'Adrien César le seigneur, au mois de Choïac. »

A la ligne 3, les copies de Pococke, de M. Hamilton et de M. Delille, donnent ΟϹΙΟΤΑΤΟΥ, celle de M. Jomard ΘϵΙωΤΑΤΟΥ, celle de Salt ΘϵΙΟΤΑΤΟΥ : différences qui viennent de la grande ressemblance des deux premières lettres Θϵ et ΟϹ, lesquelles sont confondues sans cesse. Je préfère la leçon de Salt, parce que Memnon est appelé dans d'autres inscriptions θειότατος (n° XLVI), et θέος (n°ˢ XIV, L). Le greffier, *royal* sous les Ptolémées, *impérial* plus tard, était celui dont les fonctions embrassaient tout un nome; au-dessous de lui étaient les κωμογραμματεῖς et les τοπογραμματεῖς (1). Nous voyons encore ici les deux nomes Hermonthite et Latopolite, réunis sous un seul greffier royal comme ils l'étaient sous un seul stratège (n° XXXIII); raison de plus pour croire que la juridiction de ces deux officiers avait la même étendue.

Ce greffier a un nom tout grec, sans prénom romain. Il est en effet naturel de penser que ces officiers, dont les fonctions exigeaient des connaissances locales, n'étaient le plus souvent que des Égyptiens ou des Grecs établis dans le pays; il en était ainsi des stratèges. Les deux fils d'Artémidore ont aussi des noms grecs; l'un deux pourtant a un surnom romain ΚΟΔΡΑΤΟΥ, probablement ΚΟΔΔΡΑΤΟΥ. Quant à Αἰλουρίων, nom dérivé du mot αἴλουρος, *un chat,* je ne crois pas qu'on le trouve ailleurs qu'en Égypte; il est un vestige de l'adoption par les Grecs du culte égyptien.

(1) *Recherches*, etc., p. 398.

La date de l'an XV est celle du voyage d'Adrien. Quant au mois de choïac, il commençait le 27 ou le 28 de novembre (c'est-à-dire, trois ou quatre jours après la visite d'Adrien et de Sabine); on voit donc qu'Artémidore a fait graver son inscription bien peu de temps après celles qui se rapportent à cet évènement.

Le quantième du mois manque dans toutes les copies : peut-être a-t-il été effacé, peut-être aussi a-t-il été omis, comme dans une autre inscription (n° LV) : ce qui le ferait croire, c'est l'inscription suivante, placée au-dessous de la précédente, ainsi qu'on le voit dans la copie de Pococke, et qui s'y rapporte évidemment.

XXVII

Elle est fort distincte dans la copie de Salt :

ΚΟΙΝΤΟϹ ΑΠΟΛΛΙΑΝΟϹ ΒΟΗΘΟϹ
ΟΜΟΙⲰϹ ΗΚΟΥϹΑ ΜЄΤΑ ΤⲰΝ ΠΡΟΓЄ
ΓΡΑΜΜЄΝⲰΝ ΤⲰ ΑΥΤⲰ ЄΥЄΙ ΜΗΝΙ
ΤⲰ ΑΥΤⲰ

Κόϊντος Ἀπολλιανὸς Βόηθος (1)
ὁμοίως ἤκουσα μετὰ τῶν προγε-
γραμμένων, τῷ αὐτῷ ἔτει, μηνὶ
τῷ αὐτῷ.

« Moi, Quintus Apollianus Boéthus, j'ai entendu également [Memnon] « avec les personnes inscrites ci-dessus, la même année, le même « mois. »

Ce personnage était probablement de la compagnie d'Artémidore. Il se contente de même d'indiquer l'année et le mois. Si Artémidore avait indiqué le jour, Boéthus aurait ajouté καὶ τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ.

(1) L'accent de ΒΟΗΘΟϹ, quand il est nom propre, est mis sur l'antépénultième (Plut., *de Pyth. Oracul.* — T. VII, p. 560, ed. Reisk.; et *Sympos.*, t. VIII, p. 3; p. 875, etc.).

M. Jacobs, le seul qui ait essayé de déchiffrer cette inscription, n'avait pu lire que la première ligne et le commencement de la seconde. Sa leçon des deuxième et troisième lignes, μετὰ τὴν πρώτην ὥραν Μέμνονος Ἀυγούστῳ μηνὶ, n'a pas été confirmée et elle ne pouvait pas l'être.

XXVIII

Celle-ci, donnée fort exactement par Pococke, est placée immédiatement au-dessus de la précédente et au-dessous du n° XXV : elle en remplit tout juste l'intervalle, et l'on a lieu de croire qu'elle a été écrite après la première et avant la seconde, ce qui en fixe l'époque aux derniers jours de novembre de l'an 130 de J.-C., an XV d'Adrien. Elle ne présente d'ailleurs aucune difficulté.

ϹΑΙΟϹ ΙΟΥΛΛΟϹ ΔΙΟΝΥϹΙΟϹ
ΑΡΧΙΔΙΚΑϹΤΗϹ ΘƐѠΝΟϹ
ΑΡΧΙΔΙΚΑϹΤΟΥΥΟϹΚΑΙ
ΠΑΤΗΡ ΗΚΟΥϹΑ ΜƐΜΝΟΙ
ΝΟϹ ѠΡΑϹ ΠΡѠΤΗϹ

Γάϊος Ἰούλιος Διονύσιος
ἀρχιδικαστὴς, Θέωνος
ἀρχιδικαστοῦ ὑὸς καὶ
πατὴρ, ἤκουσα Μέμνο-
νος ὥρας πρώτης.

« Moi, Caius Julius Dionysius, archidicaste, fils et père de Théon, « archidicaste, j'ai entendu Memnon à la première heure. »

La leçon de Pococke ΓΑΙΟϹ ΙΟΥΛΙΟϹ est celle que j'ai suivie. Cependant la copie de Salt porte ΙΟΥΛΛΟϹ qui semble être ΤΟΥΛΛΟϹ. L'expression Θέωνος ἀρχιδικαστοῦ ὑὸς (pour υἱὸς, ce qui est commun) καὶ πατὴρ, est remarquable; la traduction « fils de Théon et père », qu'on en a donnée (*Description de Thèbes,* p. 112), n'a aucun sens. Cela doit signifier que

Dionysius l'archidicaste était le fils d'un Théon archidicaste, et le père d'un autre Théon revêtu des mêmes fonctions. Nous avons donc ici l'indication de trois personnages, aïeul, père et fils, remplissant la place d'archidicaste ou grand juge. Il n'est pas improbable que ces fonctions se transmissent de père en fils. On remarquera que c'est une famille grecque qui exerce cette charge. Il en était vraisemblablement de cette magistrature comme de toutes celles que les Romains avaient trouvées établies : ce furent des Égyptiens ou des Grecs qui continuèrent à les exercer.

XXIX

QMARCIVS HERMOGENES PR·AEFELISSIS AVGIN EXAV-
[DIT MEMNONEM
HORA IS NONIS MARTIIS SERVIANO III ETVAROCOS

Inscription inédite. Des lettres PR·AEF on serait tenté de faire *Præfectus Ægypti;* mais il n'y a pas moyen : le n° XXXI nous prouvera que, *trois* jours après celui où ce Q. Marcius Hermogène a entendu Memnon, le préfet d'Égypte *Petronius Mamertinus* l'entendit à son tour. Ainsi, malgré le point que la copie nous montre après les deux premières lettres, les cinq lettres PRAEF ne peuvent être que PRAEF*ectus*. Quant aux lettres à demi effacées ELISSIS, elles nous cachent sans nul doute le mot CLASSIS; et le tout ne peut se lire que PRAEF. CLASSIS. AVG. IV. EXAVDIT. MEMNONEM, *Præfectus Classis Augustæ quartæ,* etc. Cette désignation est toute nouvelle; nous trouvons bien une *Classis Alexandrina,* employée au transport des blés d'Égypte; une *Classis Africana,* qui devait transporter ceux d'Afrique; une *Classis Misenensis,* et une *Classis Ravennatium,* chargées par Auguste de protéger la Méditerranée et l'Adriatique. Mais ni les auteurs ni les monuments ne font mention d'une *Classis Augusta*. C'est peut-être la seule fois qu'il en est question. Mais

ce ne serait pas un motif suffisant pour rejeter cette dénomination; car il n'est pas question plus souvent d'une *Classis Germanica*, d'une *Classis Syriaca,* d'une *Classis latina* (1). On peut conjecturer que ces flottes chargées depuis Auguste de croiser sur les côtes de la mer intérieure, outre le nom particulier du pays où elles croisaient, portaient encore le nom de *Classes Augustæ* ou *Augustales,* comme nous dirions *flottes royales,* et qu'on les distinguait, de même que les légions, par un numéro d'ordre, *prima, secunda, tertia, quarta.* Nous savons déjà, par exemple, que la flotte de Ravenne s'est aussi nommée *Antoniniana*, et la flotte de Misène *Gordiana* (2). Je ne vois que cette manière d'expliquer la leçon AVG. IV. qui me semble indubitable.

Q. Marcius Hermogène sera donc venu d'Alexandrie, où se trouvait sa flotte, pour visiter les merveilles de la Thébaïde, le 7 mars (NONIS MARTIIS, de l'an 134 de J.-C., année du 3e consulat de Servianus, et de celui de Varus).

L'identité du nom et du surnom me porte à regarder l'inscription suivante comme étant du même personnage.

XXX

ΜΑΡΚΙΟϹ ЄΡΜΟΓЄΝΗϹ ЄΚΛΥΟΝ ΜЄΤΑΦѠΝΗϹ
ϹΑΝΤΟϹ ΜЄΜΝΟΝΟϹ ΑΝΤϹ\.....
ΔΑϹ. . . ΑΟΝΤΟϹ

Déjà publiée par Pococke. La première ligne est un hexamètre qui se lit sans difficulté; la deuxième est un vers du même genre, d'après le spondée qui le termine. Les lettres ΑΝΤϹ\ ne pouvant être que le commencement d'une des formes du verbe ἀνατέλλω, poétiquement ἀντέλλω, ou du substantif ἀντολή, on pourrait essayer de lire :

Μάρκιος Ἑρμογένης ἔκλυον μέγα φωνήσαντος
Μέμνονος, ἀντέ[λλουσαν μητέρ' ἑὴν τι] μῶντος.

(1) Orelli, *Insc. lat.,* nos 3600, 3604, 3599.
(2) Orelli, *Insc. lat.,* nos 3598, 3596.

L'idée du second vers serait la même que celle qui est exprimée par Denys le Périégète (vers 250) : Μέμνων ἀντέλλουσαν ἑὴν ἀσπάζεται ἠῶ.

La restitution peut être bonne pour le sens; mais je crois qu'elle est peu satisfaisante pour les termes. ΤΙΜΩΝΤΟϹ s'éloigne beaucoup trop des lettres ΑΟΝΤΟϹ ou ΔΟΝΤΟϹ, comme il y a dans la copie de Salt. Il semble que ce soit [Φ]ΑΟΝΤΟϹ ou [ΦΑ]ΝΕΝΤΟϹ rapporté à ΗΛΙΟΥ ou ΦΟΙΒΟΥ; dans ce cas, en prenant les lettres ΔΑϹ pour le milieu du verbe αὔδασε, on essaierait ce très-mauvais vers, qui satisfait du moins aux conditions paléographiques : Μέμνονος, ἀντο[λῇ ὡς Φοίβου αὔ]δασ[εφ]άοντος. Une autre leçon paléographiquement exacte des lettres ΔΑϹ. . .ΔΟΝΤΟϹ est λαομέδοντος, qui termine bien l'hexamètre; dans ce cas, on restituerait ainsi le vers : Μέμνονος, ἀντε[λλούσης ἠοῦς] λαο[μέ]δοντος; c'est-à-dire, « montrant, au lever de l'aurore, qu'il veille sur le peuple », expression qui rentre dans l'idée de *divinité* attachée à Memnon par plusieurs de ceux qui l'ont entendu. Ainsi Petronianus (n° L) le prie de lui *accorder de longs jours.*

Au reste, quels que soient les mots, la pensée est claire. Il s'agit du moment du jour où Memnon faisait entendre sa voix.

XXXI

PETRONIVS MAAARNS
PRAEF. AEG AVDI MEMNONI
VI IDVS MARTIA·S
SERVIANO III·ET VARO COS
HORĀ DIES ANTE PRIMAM

Cette inscription, déjà publiée par Pococke, n'offre aucune difficulté, excepté relativement au nom du personnage; ce qui est d'autant plus fâcheux qu'il s'agit d'un préfet d'Égypte. De la leçon de Pococke SAΛΛΛBVS, Jablonski a fait S. BALBVS (1); M. Jacobs (2), SALLABVS, qui n'est pas un nom

(1) *De Memnon.*, p. 89. *Descript. de Thèb.*, p. 114.
(2) D. M., 73.

latin. La leçon de Salt en diffère sensiblement. Les trois premières lettres sont évidemment MAM; les autres RNS, et leur réunion MAMRNS; je ne crois pas que ce puisse être autre chose qu'une abréviation, commandée par l'exiguïté de la place, du nom MAM[E]R[TI]NVS. Ainsi, plus haut (pag. 134, 139, 143), le copiste a écrit MЄMNOC pour MЄMNONOC, et AYTOKPATOC pour AYTOKPATOPOC. Il s'agit donc ici d'un préfet d'Égypte, nommé *Petronius Mamertinus*, qui entendit Memnon, le VI des ides de mars (10 mars), dans l'année du troisième consulat de Servianus et de celui de Varus, ce qui répond à l'an 134 de J.-C., XIX[e] du règne d'Adrien, compté à l'égyptienne. Or, une inscription métrique de Talmis en Nubie, fait mention de *Mamertinus, préfet sous Adrien,* qui avait entendu le colosse de Memnon (*Ut spirent cautes* (1)... *Sacra Mamertino sonuerunt præside signa*).

Ce personnage fut plus tard préfet du prétoire, l'an 140 de J.-C., comme le prouve un marbre dans Fabretti (2); et c'est à lui, selon toute apparence, que s'adresse la lettre de Fronton *Petronio Mamertino* (3). M. Mai croit qu'il s'agit du Petronius Mamertinus, gendre de Marc-Aurèle, et consul en l'an 182, mis à mort sous Commode : mais les dates s'y opposent. Cette lettre, comme l'ont déjà observé Niebuhr et M. Labus, n'a pu s'adresser qu'au père du gendre de Marc-Aurèle, lequel doit être le même que notre Petronius Mamertinus, préfet d'Égypte en 134, et préfet du prétoire en 140.

Dans cette année 140, le préfet d'Égypte était Avidius Héliodore (4); mais j'ai montré que ce préfet devait avoir été placé dans cet emploi supérieur par Adrien lui-même (mort le 10 juillet 138). Il est donc difficile que Mamertinus soit resté dans sa préfecture d'Égypte plus tard que l'an 137.

(1) M. Orelli (*Inscript. lat. sel.*, n. 855) a proposé de lire *cantus,* ce qui n'est guère admissible. Il croit aussi que le nom d'Adrien, dans cette inscription, désigne Antonin. Je ne vois pas pourquoi.

(2) *Cap.,* III, n. 68. — Cf. Labus, *di un' epigr. lat.,* p. 110.

(3) *Epist. ad Amicos,* p. 199, ed. Niebuhr.

(4) *Rech. pour servir à l'Histoire de l'Égypte,* etc., p. 249.

Ce Petronius Mamertinus, préfet du prétoire, après avoir été gouverneur de l'Égypte, paraît être le même qui, dans un fragment d'inscription latine, est qualifié de *préfet de l'annone* (1). Cela est d'autant plus vraisemblable, que cette charge conduisait souvent à celle de *préfet d'Égypte* (2); témoin le personnage (dont le nom manque) qui fut successivement *præfectus vigilum*, *præfectus annonæ*, *præfectus Ægypti* (3); témoin encore Caius Minicius, qui avait été préfet de l'annone avant d'être gouverneur de l'Égypte (4). L'arrivage des blés d'Égypte était une partie si importante des fonctions du préfet de l'annone, qu'il n'est pas étonnant que cette charge conduisît au gouvernement d'un pays dont ce préfet avait été souvent obligé d'étudier les ressources.

La visite de Mamertinus n'est postérieure que de trois jours à celle d'Hermogène. L'indication de l'heure doit se lire, HORA.DIEI.*semis*, ANTE.PRIMAM. Cela peut signifier une demi-heure « avant que la première heure commence », ou bien « avant qu'elle finisse »; car ANTE HORAM peut très-bien avoir un sens analogue à celui de ANTE......DIEM, qui, en latin, signifie le plus souvent la même chose que DIE, « pendant que tel jour dure, avant « qu'il finisse ».

XXXII

HORAM CVM PRIMAM CVMQVE
HoRAM SOLE SECVNDAM
PROLATA OCEANo LVMINAT
ALMADIES
VoX AVDITA MIHI EST TERBENE
MEMNONIA
VIATICVS THEPAILOS FECIT

(1) *Ap. Marini, Atti Fr. Arv.*, p. 728.
(2) Labus, p. 101.
(3) *Ap. Labus*, p. 94.
(4) Marini, *Atti F. A. I.*, p. 5. — Orelli, 3651.

CVMAVDITMEMNONEM.XI KALIVN SERVIANOIIICOS
CVM ASIDONIA CALPA VXORE

Oubliée par Pococke, publiée par Norden, et copiée ensuite par M. Girard. Jablonski (1) a mis en tête la ligne PETRONIVS PRAEF. AEG., qui est le commencement de l'inscription précédente, commencement que donne en effet Norden, à la droite de celle-ci ; ce qui prouve qu'elle est placée à gauche du n° XXXI, dans l'espace que Pococke a laissé en blanc.

La copie de Salt contient trois autres lignes, que personne n'avait encore copiées, et qui renferment la date. Voici l'inscription en entier :

HORAM CUM PRIMAM, CUMQUE HORAM SOLE SECUNDAM
PROLATA OCEANO LUMINAT ALMA DIES,
VOX AUDITA MIHI EST TER BENE MEMNONIA.
VIATICUS....... FECIT.
CUM AUDIT MEMNONEM XI KAL. JUNIAS (2) SERVIANO [TERTIUM CONSULE
CUM ASIDONIA CALPA UXORE.

Les trois premières lignes sont des vers, le premier hexamètre, les deux autres pentamètres, et assez mauvais, comme on voit.

Luminat, pour *illuminat*, ne se trouve point avant Apulée (*Metam.*, XI, 807, Oudend.) et Rufus Festus Avienus (*In Arat.*, 1450) : car la leçon de Velleius Paterculus (II, 35) est douteuse. Quant à *dies quæ luminat horam*, et *dies prolata Oceano*, cela ne se trouve probablement nulle part.

Ces vers sont si mal écrits qu'on n'est pas bien sûr de ce que l'auteur a voulu dire dans le troisième : *Vox audita mihi est ter benè Memnonia*. Cela signifie-t-il qu'il a entendu « trois fois distinctement la voix memnonienne » ? ou bien faut-il donner à *ter benè* le sens du superlatif, comme dans *ter felix, ter beatus?* Je penche pour le premier sens. Ce personnage dit avoir en-

(1) *De Memnon.*, pag. 84, 85. — *Descript. de Thèbes*, p. 111.
(2) Ou IAN, c'est-à-dire *Januarias*.

tendu Memnon trois fois, tant à la première qu'à la seconde heure ; rien ne montre que ce soit le même jour : c'est après la dernière fois seulement qu'il a écrit ses mauvais vers.

Après VIATICVS, qui était précédé d'un prénom, les lettres à demi effacées paraissent cacher un second nom, peut-être HERACLIVS ou THERAMENES. La date est du 22 mai, s'il y a IVN., ou du 22 décembre, s'il y a IAN., de l'année 134. Le nom de l'autre consul, Varus, a été omis, sans doute parce que la ligne était longue, et que la place n'a pas permis de l'exprimer.

XXXIII

Celle-ci n'a été donnée que par M. Hamilton, mais d'une manière fort incomplète, puisqu'il n'a copié que trois lignes sur les sept qui la composent. La fin des lignes manque, mais on supplée facilement ce qui peut intéresser le plus :

ΧΑΙΡΗΜΩΝ Ο ΚΑ.....
CΤΡΑΤΗΓΟC ЄΡ............
ΛΑΤΟΠΟΛΕΓ...........
ΤΟΥ ΘΕΙΟΤΑ.........
CΥΝ ΤΗ ΑΔΕΛΦ....
└ΙΘ ΑΔΡΙΑΝΟΥ.........
ΜΗΝΟC ΑΔΡΙΑΝ..

Χαιρήμων ὁ κα[ὶ ....]
στρατηγὸς Ἑρ[μονθείτου καὶ]
Λατοπολεί[του, Μέμνονος]
τοῦ θειοτά[του ἤκουσα,]
σὺν τῇ ἀδελφ[ῇ μου.....
L. ΙΘ Ἀδριανοῦ [τοῦ κυρίου]
μηνὸς Ἀδριαν[οῦ....]

« Moi, Chærémon, appelé aussi....., stratège des nomes Hermonthite

« et Latopolite, j'ai entendu Memnon le très-divin, avec ma sœur......
« l'an XIX d'Adrien le seigneur, du mois d'Adrien, le.... »

La restitution de la deuxième ligne ne laisse aucun doute; quant à la troisième, on a vu que Μέμνονος précède τοῦ θειοτάτου (n°s XX et XXVI). On pourrait intervertir l'ordre [ἤκουσα] τοῦ θειοτά[του Μέμνονος]; mais je préfère l'autre construction.

La cinquième ligne se terminait par un nom propre, ou bien par ὥρᾳ Ā ou B̄. La sixième se complète facilement. La septième est la plus intéressante. Il y est question d'un mois Ἀδριανὸς, tout à fait inconnu jusqu'ici : heureusement je trouve dans un papyrus astrologique du Musée royal un passage qui nous met sur la voie. La date du fait astrologique y est exprimée en ces termes : L. Ī Ἀντωνίνου Καίσαρος τοῦ κυρίου, μηνὸς Ἀδριανοῦ H̄, κατὰ δὲ τοὺς ἀρχαίους τυβὶ ĪH̄. On sait par Vettius Valens que les astrologues conservaient dans leurs calculs l'usage du calendrier vague. L'expression κατὰ τοὺς ἀρχαίους montre d'ailleurs que c'est bien de ce calendrier qu'il est question : on sait que κατ' Ἀλεξανδρεῖς désigne le calendrier fixe Alexandrin, et κατ' Αἰγυπτίους ou κατ' ἀρχαίους, celui qui avait précédé, et qui, conservé par les chronologistes, les astronomes et les astrologues, pour la facilité du calcul, n'était pas sorti entièrement de l'usage civil, même sous les Antonins (1); on le voit par deux inscriptions de Gartas, qui sont du règne de Caracalla, où la date est marquée κατ' ἀρχαίους (2). Dans l'an X d'Antonin (147-148 de notre ère), le 1er thoth vague tombait le 17 juillet, et le 1er tybi vague le 14 novembre; le 8 du mois *Adrien* correspondant au 18 de ce tybi, le 1er correspondait au 10, qui tombait le 27 d'athyr fixe, ou le 23 novembre.

C'est là un résultat fort singulier : le *mois Adrien*, introduit par la flatterie égyptienne, ne correspond point à un seul mois égyptien, soit de l'année vague, soit de l'année fixe, puisqu'il commence le 10 d'un mois de la première et le

(1) Ideler, *Handbuch der Chronolog.*, I, 150.
(2) Gau, *Ant. de la Nubie*, Inscript., pl. V, n° 2; pl. VI, n° 23.

27 d'un mois de la seconde. On concevrait qu'on eût substitué le nom de l'empereur à celui d'un autre mois, comme, chez les Romains, *Julius* et *Augustus* à *quintilis* et à *sextilis :* mais pourquoi commencer le nouveau mois le 27 du mois d'athyr, de manière qu'il comprenait les trois derniers jours de ce mois et les vingt-sept premiers du suivant, ou choïac? Le fait s'explique par l'inscription de Balbilla, qui nous a appris que le 24 et le 25 d'athyr Sabine a entendu le colosse de Memnon, probablement dans les premiers jours de son arrivée et de celle de son époux à Thèbes. Le séjour de ces princes a dû occasionner de grandes réjouissances, et, selon un usage dont d'autres monuments offrent des exemples, on dut prendre le jour de la principale cérémonie pour point de départ d'un mois auquel on donna le nom d'Adrien; en d'autres termes, la flatterie décréta que les trente jours qui suivraient celui qu'on avait choisi seraient éponymes; c'est à peu près ainsi que, dans l'inscription de l'île de Bacchus située au-dessus de Syène, il est dit que trente-six jours dans l'année seront éponymes d'un particulier (1).

On ne peut admettre que ce mois Adrien ait jamais remplacé aucun de ceux de l'année fixe. Sa place irrégulière dans le calendrier s'y oppose absolument. Ce n'a pu être qu'une éponymie honorifique, rattachée à quelques sacrifices et autres actes religieux, que la flatterie conserva longtemps après l'évènement, puisque le stratège Chærémon quatre ans plus tard la mentionne encore, et qu'on la retrouve dix ans après la mort d'Adrien dans le papyrus astrologique. C'est ainsi que le 1er thoth conservait encore sous le règne de Galba le nom de Julie Auguste, dont il était éponyme (2).

L'époque à laquelle commençait cette éponymie se rattachant à un évènement particulier à Thèbes, je crois que le mois Adrien, ou les trente jours d'éponymie qu'il comprend, ont dû être propres à cette ville. Dans cette hypothèse, le papyrus astrologique où la date se trouve mentionnée serait un pa-

(1) Voy. mes *Recherches*, etc., p. 384.
(2) *Les mêmes*, pag. 168 et suiv.

pyrus] thébain; il s'en trouvera plus tard quelque autre exemple.

En attendant, nous pouvons être sûrs que la date de notre inscription est comprise entre le 23 novembre et le 22 décembre de l'an 134 de notre ère.

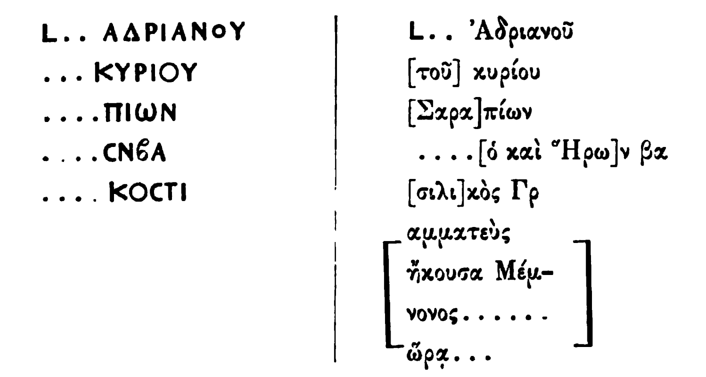
XXXIV

T*itus* STATILIVS. MAXIMVS. S.....
MEMNONEM. AVDIO HORA. I.....
A*nte*. D*iem*. XII KAL*endas* MART*ias*. ANNO. XX
HADRIANI. IMP*eratoris* N*ostri*.

Inédite. La XXe année d'Adrien a commencé le 29 août 135 de notre ère; la date de l'inscription est donc du 18 février de l'an 136.

XXXV

Ce fragment inédit appartient au règne d'Adrien, mais l'année manque :



L.. ΑΔΡΙΑΝΟΥ	L.. Ἀδριανοῦ
... ΚΥΡΙΟΥ	[τοῦ] κυρίου
....ΠΙΩΝ	[Σαρα]πίων
....CΝΕΑ	....[ὁ καὶ Ἥρω]ν βα
.... ΚΟCΤΙ	[σιλι]κὸς Γρ
	αμματεὺς
	[ἤκουσα Μέμ-
	νονος......
	ὥρα...]

A la troisième ligne se trouvait peut-être un second nom, ὁ καὶ Ἥρων : la restitution βασιλικὸς γραμματεὺς est bien probable; on remarquera que le nom est encore grec, comme plus haut, n° XXV.

XXXVI

Cette inscription, l'une des plus longues de celles du colosse, a été gravée sur le côté du piédestal : elle fut mise à découvert par les fouilles que l'on fit, lors de l'expédition française, pour arriver jusqu'au sol antique de ce piédestal. La copie de Salt est donc la seconde que l'on connaisse. Celle de M. Girard était aussi complète pour les six premières lignes, mais un peu moins pour les six autres. Elle m'a fourni quelques indications précieuses, principalement sur la longueur des lignes 7, 8, 9. Je la transcris ici, afin qu'on juge des secours qu'il était possible de tirer de la comparaison des deux copies.

ΘΗΚЄϹЄΦΩΝΗΕΝΤΑΘΕΑ ΡΟΔΟΔΑΚΤΥΛΟϹ ΗΩϹ
ϹΗΜΗΤЄΙ Ρ ΚΛΥΤЄΜЄΜΝΟΝЄЄΑ ΑΟ ΜЄΝΩΜ ΟΙΑΚΟΥϹΑΙ
ϹΗЄΦΩΝ. . .ΥΚΑΒΑΝΤΙ ΠЄΡΙΚΛΥΤΟΥ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟΥ
ΡΚΑΤΩΚΑΜЄΝΙΠΑΧΩΚΤΡΙϹΚΑΙΔЄΚΑЄΧΟΝΤΙ
ΤΑΔΙϹΠΔΑΜ.ΟΝΤЄϹЄ ΚΛΥΟΝΑΥΔΗϹΑΝΤΟϹ
ΚΑΛΛЄΑΡЄ Ι ΟЄΛΛΙΠΩΝΤΟϹ
ΟΛΙΗϹ ΒΑϹΙΑΝΛ ЄΑΘΗΚЄΚΡΟΝЄ
ΟΥΦΩΝΗΝΔΑΠΟΠ ЄΤЄΟΥЄ
ΟЄΑΜΟΙ ΒΑΔΙϹЄΝ
ΑΛΟΧΩЄΟΥ ϹЄ
ЄΥΤΥΧΩ

Θῆκέ σε φωνήεντα θεὰ ῥοδοδάκτυλος ἠὼς,
σὴ μήτειρ, κλυτὲ Μέμνον, ἐελδομένῳ μοι ἀκοῦσαι
σῆς φωνῆς. Λυκάβαντι περικλυτοῦ 'Αντωνείνου
[δω]δεκάτῳ, καὶ μηνὶ παχὼν τρισκαίδεκ' ἔχοντι
[ἤμα]τα, δὶς, Δαῖμον, τεῦ ἐσέκλυον αὐδήσαντος,
[ἠελίου λίμ]νης [περι]καλλέα ῥεῖθρα λιπόντος.
[Ζεὺς πάλαι] ἀντολίης βασιλῆά σε θῆκε Κρονείων·
[ἀλλὰ σὺ νῦ]ν πετροῖ, φωνὴν δ' ἀπὸ πέτρου ἐφίης.

[Τοῦτο δ' ἔγραψε Γ]έμελλος ἀμοιβαδὶς, ἐνθά[δ' ἀνελθὼν]
[σύν τε φίλ]ῃ ἀλόχῳ Ῥουφίλλῃ καὶ τεκέεσσι.
. . . εὐτυχῶ (ou εὐτυχῶς) . . .
Ῥου]φίλλῃ.

« Ta mère, la déesse Aurore aux doigts de rose, ô célèbre Memnon, t'a « rendu vocal pour moi qui désirais t'entendre. La douzième année de « l'illustre Antonin, le mois de pachôn comptant treize jours, deux fois, « ô être divin, j'ai entendu ta voix, lorsque le soleil quittait les flots « majestueux de l'Océan.

« Jadis le fils de Saturne, Jupiter, te fit roi de l'Orient; maintenant tu « n'es plus qu'une pierre; et c'est d'une pierre que sort ta voix.

« Gémellus a écrit ces vers à son tour, étant venu ici avec sa chère « épouse Rufilla et ses enfants. »

Les quatre premiers vers, misérablement estropiés dans la *Description de Thèbes* (p. 106), ont été restitués par M. Boissonade (1).

V. 1. Calqué sur celui d'Homère (*Odyss.* M, 438) : αὐδήεντα δ' ἔθηκε θεὰ λευκώλενος Ἥρη. La finale ῥοδοδάκτυλος ἠὼς nous avertit que l'auteur imite avec soin les formes homériques. L'atticisme ΕΩϹ doit être une faute de la copie de Salt, comme la répétition dans ΡΟΔΟΔΟΔΑΚΤΥΛΟϹ.

V. 2. Μήτειρ pour μήτηρ, iotacisme. La finale du vers est encore homérique : ἐελδομένῳ δέ μοι ἦλθεν ὄψ (*Il.* T, 407).

V. 3. Je suspens le sens après φωνῆς, et je fais dépendre la date, exprimée dans λυκάβαντι κ. τ. λ., du verbe ἐσέκλυον, qui est au vers 5.

V. 4. Il est incertain s'il faut lire τῷ δεκάτῳ, ou, sans l'article, δωδεκάτῳ. Comme l'auteur, par esprit d'imitation, n'emploie nulle part l'article, non plus que son poète favori, je me décide pour la deuxième leçon. Il est clair qu'au lieu de δωδεκάτῳ on peut lire aussi bien ἐνδεκάτω, ce qui laisse une année d'incertitude sur la date.

V. 5. Il manque le mot ἤματα (2), au commencement, pour

(1) *Comment. Epigr. ad calc. Epist. Holsten.*, p. 446, sq.

(2) Dans ses *Abhandlungen*, S. 123, M. Jacobs a lu ce vers : ἤματα · δίς, δαῖμον, δέ σου ἔκλυον αὐδήσαντος, ce qui s'éloigne peu de la vraie leçon que je

compléter le sens de τρισκαίδεκ' ἔχοντι. Les graveurs des inscriptions mettaient souvent les lettres qui s'élident. Nous en avons des exemples (nos XL, XLII); il faut lire de même, avec M. Welcker (*Sylloge ep. gr.*, n° 198*), δὲ κἀγὼ et non δέκα ἐγὼ, comme je l'ai fait à tort, dans une inscription que j'ai rétablie ailleurs (1). Le reste du vers est restitué d'après les lettres conservées dans les deux copies. La fin est encore homérique : Οὐδέπω 'Ατρείδεω ὀπὸς ἔκλυον αὐδήσαντος (*Illiad.*, II, 76). Les deux copies autorisent le dorisme τεῦ pour σεῦ.

V. 6. Dans ce vers doit se trouver l'indication de l'heure où le colosse s'est fait entendre. Le dernier hémistiche ne peut se lire que ΚΑΛΛΕΑ ΡΕΙΘΡΑ ΛΙΠΟΝΤΟϹ, [περι]κάλλέα ῥεῖθρα λιπόντος. Cela fait souvenir qu'Homère (*Odyss.* Γ, I) exprime ainsi le lever du soleil :

Ἠέλιος δ' ἀνόρουσε, λιπὼν περικαλλέα λίμνην.

Notre imitateur d'Homère n'aura pas manqué de faire entrer dans son vers le mot ΛΙΜΝΗ; et, en effet, les lettres ΝΗϹ sont certainement la fin de ce mot. Il vient donc cette leçon, qui doit être celle que portait jadis la pierre :

[ἠελίου λίμ]νης [περι]καλλέα ῥεῖθρα λιπόντος.

Voss croit que λίμνη, dans ce passage d'Homère, désigne la mer Caspienne (1); c'est plutôt l'Océan, comme le remarque M. Wölcker (2).

V. 7, 8. Le commencement de ces vers a été restitué dans l'hypothèse, à peu près sûre, qu'ils expriment une comparaison entre l'ancien état et l'état présent du colosse. Le premier me paraît certain. Dans le second, ΠΕΤΡΟΥ peut être πετροῦ pour ἐπετρώθης, et on lirait à la fin φωνὴν ἧκας, locution homé-

donne ici. Le δὲ est peut-être placé singulièrement devant σοῦ. Du reste, cet habile critique a lu les quatre premiers vers comme M. Boissonade, dont il ne paraît pas avoir connu la *Commentatio epigraphica*. Il n'a mis qu'une virgule après φωνῆς (v. 3).

(1) [T. I de cette publication, p. 11.]

(2) *Myth. Briefe*, II, 16, zw. Ausg. — *Myth. Geogr.*, S. 113.

rique : ὄπα μεγάλην ἐκ στήθεος ἵει (*Iliad.* A, 221). Mais les verbes au passé font difficulté avec νῦν. C'est ce qui m'a fait préférer de lire πετροῖ et ἐφίης, tous deux à la seconde personne du présent. L'iota de ἵημι et ses composés est long dans Homère quand le vers l'exige : βέλος ἐχεπευκὲς ἐφιείς (*Iliad.* A, 51).

V. 9, 10. Dans ces deux vers si maltraités, les lettres ЄΜЄΛ-ΔΟϹ sont évidemment les restes du nom propre Γέμελλος; c'est l'auteur de la pièce : dans le vers suivant, on distingue ἀλόχῳ Ῥουφίλλῃ καὶ τεκέεσσι, et le vers se complète avec certitude, en lisant [σύν τε φίλ]ῃ. L'expression φίλη ἄλοχος est fréquente dans Homère. L'homérique Gémellus aura probablement donné à φίλη le sens du pronom possessif que cette épithète a chez ce poète. Au lieu de σύν τε φίλῃ, on peut lire aussi σὺν κεδνῇ, qui ne serait pas moins homérique. Le poète réunit souvent aussi les deux idées de *femme et d'enfants :* ἡμέτεραι ἄλοχοι καὶ νήπια τέκνα (*Iliad.* B, 136; Δ, 288, Z, 95; P, 223, etc); ἀλόχους κεδνὰς καὶ νήπια τέκνα (*Iliad.* Ω, 730; *Odyss.,* A, 325, 432, etc.); et Tyrtée, Παισί τε σὺν μικροῖς, κουριδίῃ τ' ἀλόχῳ. Gémellus disait donc qu'il était venu *là* avec sa femme et ses enfants; et, en effet, après ἀμοιβαδὶς, on aperçoit le reste du mot ἔνθα ou ἐνθάδε. Les lettres ЄΠΙ, qui commencent la ligne 9, peuvent très-bien avoir fait partie du mot ἔγραψε, et le vers entier devient :

[τοῦτο δ' ἔγραψε Γ]έμελλος ἀμοιβαδὶς, ἐνθά[δ' ἀνελθών.]

Le sens de ἀμοιβαδὶς n'est pas bien clair; probablement ce mot ne veut rien dire autre chose que *à son tour*, soit qu'on le joigne avec ἔγραψε, soit qu'on le fasse dépendre de ἀνελθών; Gémellus annonce qu'il *est venu* ou qu'il *a écrit* ces vers *à son tour*, après tant d'autres qui sont venus voir le colosse, et ont écrit sur ses jambes et son piédestal. Le 13 pâchôn de l'an XI ou XII d'Antonin répond au 8 mai 149 ou 150 de notre ère.

XXXVII

Voici la plus récente de toutes celles dont la date est connue sûrement.

La copie de Pococke est un peu moins claire que celle de Salt, pour les parties qui n'offrent aucune difficulté; mais dans la troisième ligne, qui est la plus importante puisque là se trouve le nom de l'empereur, la copie de Pococke offre quelques traits de plus. On l'avait lue fort inexactement. Je l'ai rétablie en entier dans mes *Recherches* (pag. 264), en me fondant sur l'inscription du nilomètre d'Éléphantine, où il est question d'un *Ulpius Primianus*, préfet d'Égypte, l'an III de Septime Sévère; j'ai fait voir qu'il faut la lire ainsi :

M. VLPIUS PRIMIANUS	M. VLPIVS. PRIMIANVS
PRAEG. AEG.	PRAEF. AEG.
VI KA^{L} MARTIAS δEX (1)	VI.KAL. MARTIAS.D.N.SEV
TR^{OII}(2) COSITER^{U}M HORA	ERO.AVG.COS.ITERVM.HORA
DIЄI SECVNDA AUδI	DIEI. SECVNDA. AVDI
MEMNONEM	VI MEMNONEM
BIS FєLICITєR	BIS FELICITER.

Septime Sévère ayant été consul pour la seconde fois en l'an 194, c'est le 24 février de cette année que M. Ulpius Primianus entendit le colosse. J'avais conclu de la date de l'inscription latine que l'inscription grecque du nilomètre d'Éléphantine, tracée par M. Ulpius Primianus, devait être placée entre l'an 194 et l'an 202 de notre ère, Cette conjecture a été confirmée depuis par M. Cailliaud (3), qui a lu distinctement, LΓ̄ ΛΟΥΚΙΟΥ, etc. La troisième année de Septime Sévère, comptée à l'égyptienne, a commencé le 29 août 194; et comme

(1) Poc., DNX.

(2) Poc., IRONCOS.

(3) *Voyage à Méroé*, t. III, p. 387.

l'inscription n'a été gravée qu'après la retraite des eaux (novembre, décembre), elle est de la fin de cette année. Celle du colosse est du commencement de l'année 194, antérieure d'environ huit ans au voyage de Septime Sévère.

XXXVIII

Dans la copie de Pococke, on lit à côté de la cinquième ligne, en petits caractères, les mots ЄGI GRATIAS, qu'on a rapportés à Marcus Ulpius Primianus, qui n'a pu les écrire à côté, étant empêché par une autre inscription de les placer au-dessous : Salt n'a pas vu ces deux mots, à moins qu'ils ne se trouvent dans le fragment suivant :

...COMMESSALINC....
....NONIS AVDI ЄT ЄGI GRATIAS

Ce qui a dû être : [N. N..] *cum Messalino*... [*vocem Mem*]-*nonis audi et egi gratias*.

« Moi, N. N. j'ai entendu la voix de Memnon avec Messalinus,.... et « j'en ai rendu grâces. »

Il paraît y avoir plutôt *Messalino* que *Messalinâ*.

Si les mots *egi gratias* de la copie de Pococke appartiennent à ce fragment, ils sont les restes d'une inscription différente de celle de M. Ulpius Primianus.

XXXIX

Je rapporte à la même époque une inscription latine copiée par Pococke, sans faute, et depuis par M. Jomard. Jablonski, qui l'a citée, n'en a expliqué ni la date ni le seul mot qui soit difficile et présente de l'intérêt :

V. NONAS (1). MARTIAS (2)
FELIX. AVGG. LIBERTVS
PROCVRATOR. VSIACUS
HORA. PRIMA. SEMIS
MEMNONEM
AVDIVIT.

Dans la copie de Salt le deuxième G du mot AVGG., *Augustorum*, n'est pas bien formé; il est parfaitement clair dans celle de Pococke. Cette circonstance prouve que l'inscription ne peut être plus ancienne que Septime Sévère et Caracalla, puisque l'usage de désigner les deux Augustes par le signe AVGG. ne s'est introduit que sous leur règne (3); elle serait donc postérieure à l'an 198 de notre ère, époque où Caracalla reçut le titre d'Auguste. Dans ce cas, elle pourrait appartenir également au règne des Gordiens, des Philippes, de Trajan Dèce, Tribonien, Volusien, etc.; mais la circonstance qu'aucune des inscriptions du colosse ne descend au-delà de Septime Sévère, et la place de celle-ci au milieu de la jambe droite, sont des motifs suffisants de croire qu'elle n'est point postérieure au règne de Septime Sévère et de Caracalla, et qu'elle doit avoir été écrite entre l'an 198 et l'an 208.

Il reste à expliquer la qualité de cet affranchi des Augustes, celle de *Procurator Usiacus*. Ce mot VSIACVS est parfaitement clair dans les trois copies, et il n'y a pas moyen d'y faire de changement; cependant il ne se trouve dans aucun lexique. Ce mot me paraît ne pouvoir être que l'adjectif grec οὐσιακὸς latinisé, formé de οὐσία, qui signifiait proprement ce qui appartient à l'empereur. Cet adjectif οὐσιακὸς n'est pas non plus dans les lexiques, mais on le trouve dans la grande inscription de l'Oasis, où le mot μισθώσεις οὐσιακαὶ comprend les

(1) NANAS, copie de M. Jomard.

(2) Les trois copies portent MAPTIAS, P pour R.

(3) *Eckhell. D. N.*, VIII, p. 358. Ces princes sont très-probablement désignés dans une inscription rapportée par Passeri, et reproduite par M. Orelli (*Inscript. lat. select. ampl. coll.*, n° 79).

fermes publiques des diverses propriétés impériales, tant impôts (τελωνεῖαι, *conductio vectigalium*) que terres impériales (*agri vectigales et publici*) (1). Comme on appelait οὐσία Καίσαρος ce qui était du domaine de l'empereur, l'adjectif οὐσιακὸς joint au titre de *procurator*, ἐπίτροπος, peut avoir désigné le *locator agrorum vectigalium*. Ainsi le *procurator usiacus*, en grec οὐσιακὸς ἐπίτροπος ou τῆς οὐσίας (2), titre que prend Félix l'affranchi des Augustes, désignera un fonctionnaire chargé de l'administration de quelque partie des biens impériaux, sous l'autorité du *procurator rei privatæ*, qui embrassait cette administration tout entière, celui que Strabon (*Strab.* xvii, p. 797) appelle ἴδιος λόγος, c'est-à-dire *ratio privata*, pour *rationalis rei privatæ*, comme on a trouvé dans une inscription *ratio patrimonii* pour *rationalis patrimonii*.

On voit par un passage de Strabon que les affranchis de César, ἀπελεύθεροι Καίσαρος, étaient chargés de fonctions financières en Égypte, et la deuxième inscription de l'Oasis nous représente un de ces affranchis nommé *Basilide*, duquel relevaient les greffiers royaux, les greffiers des bourgades, κωμογραμματεῖς, et des villages, τοπογραμματεῖς, de la Thébaïde. Cet affranchi paraît avoir été l'administrateur général de la province

Outre le passage cité de la grande inscription de l'Oasis, l'adjectif οὐσιακὸς se trouve encore dans Harménopule . . . αἱ δὲ, εἰς κτίσεις (l. κτήσεις) τινὰς καὶ οὐσίας, καὶ καλοῦνται οὐσιακαί.

(1) *Digest.*, XLIX, l. XIV, § 3, 5.
(2) Hésychius : Ἐπίτροπος· ὁ προστατῶν χωρίων, καὶ ὅλης τῆς οὐσίας.

II

INSCRIPTIONS NON DATÉES

SECTION PREMIÈRE.

Inscriptions grecques.

Je commence par trois inscriptions métriques qui ont été écrites par deux femmes, la mère et la fille.

XL

ΤΡЄΒΟΥΛΛΗϹ
ΤΗϹΙЄΡΑϹ ΑΚΟΥΟΥϹΑ ΦѠΝΗϹΜЄΜΝΟΝΟϹ
ЄΠΟΘΟΥΝϹ ЄΜΗΤЄΡ ΚΑΙЄΞΑΚΟΥЄΙΝ ЄΥΧΟΜΗΝ

C'est la plus élevée de toutes celles de la jambe gauche; elle est immédiatement au-dessus de celle de Julia Balbilla (n° XIX).

Copiée par Pococke, elle a été restituée par Jablonski et M. Jacobs. La première ligne n'offre aucune difficulté; la seconde a été mal lue, et conséquemment mal comprise. Il n'y a rien de plus ridicule que la leçon de Jablonski (p. 110)... μῆτερ Καίσαρος, ἐνευωχεῖν, dont le sens a passé dans la traduction qu'en ont donnée les auteurs de la *Description de Thèbes* (p. 100). La leçon de M. Jacobs (*D. M.*, 63. *Abh.*, 144), καὶ ἐσήκουσεν εὐχῶν, ne peut subsister.

D'après la copie de Salt, il n'y a nulle difficulté à lire complètement les deux lignes dont elle se compose :

Τρεβούλλης.
τῆς ἱερᾶς ἀκούουσα φωνῆς Μέμνονος,
ἐπόθουν σε, μῆτερ, κἀξακούειν εὐχόμην.

[Vers] de Trebulla.

« Entendant la voix sacrée de Memnon, je t'ai désirée, ma mère, et « j'ai fait des vœux pour que tu pusses l'entendre aussi. »

Le sentiment est louable, mais les vers ne le sont pas; car Trebulla paraît avoir réellement voulu écrire des vers. Le premier est hors de toute mesure; quant au second, on en fait un trimètre ïambique passable, au moyen de la crase κἀξακούειν, pour καὶ ἐξακούειν, comme plus bas κἀσαφῆ pour καὶ ἀσαφῆ (n° XLIII). Les graveurs négligeaient aussi souvent les crases que les élisions.

XLI

ΚΑΙΚΙΛΙΑΤΡΕΒΟΥΛΛΑ
ΔΕΥΤΕΡΟΝΑΚΟΥCΑCΑ
ΜΕΜΝΟΝΟC
ΑΥΔΗCΤΟΠΡΟCΘΕΝ ΜΟΥΝΟΝΕΞΑΚΟΥCΑΝΤΑC
ΝΥΝΩC CΥΝΗΘΕΙCΚΑΙΦΙΛΟΥCΗCΠΑΖΕΤΟ
ΜΕΜΝΟΩΝΟ ΠΑΙCΗΟΥCΤΕΚΑΙΤΕΙΘΩΝΟΙΟ
ΑΙC ΟΗCΙΝΑΡΑΤΩΛΙΘΩΚΑΙΦΘΕΓΓΜΑΤΑ
ΗΦΥCΙCΕΔΩΚΕ ΔΗΜΙΟΥΡΓΟCΤΩΝΟΛΩΝ

Celle-ci est de la même personne, qui, ayant entendu Memnon une seconde fois, a voulu répéter son hommage.

M. Jacobs a parfaitement bien lu cette inscription (1), d'après la copie de Pococke; celle de Salt confirme sa leçon. que M. Welcker a reproduite, parce que M. Jacobs n'avait pas inséré l'inscription dans l'*Anthologie palatine*.

On peut être surpris seulement que ce savant critique ait fait une inscription à part des trois lignes qui précèdent les vers. Elles en sont évidemment le titre. Il est vrai que

(1) D. M. S. 42; puis dans les *Abhandlungen*, S. 130.

Pococke les a distinguées par un numéro différent; mais son erreur saute aux yeux. Voici le texte :

Καικιλία Τρεβούλλα
δεύτερον ἀκούσασα
Μέμνονος.
Αὐδῆς τὸ πρόσθεν μοῦνον ἐξακούσαντας,
νῦν ὡς συνήθεις καὶ φίλους ἠσπάζετο
Μέμνων ὁ παῖς Ἠοῦς τε καὶ Τειθωνοῖο.
Αἴσθησιν ἄρα τῷ λίθῳ καὶ φθέγματα
ἡ φύσις ἔδωκε δημιουργὸς τῶν ὅλων;

« Cæcilia Trébulla, ayant entendu une seconde fois Memnon [a écrit « ces vers].

« Auparavant Memnon, fils de l'Aurore et de Tithon, nous a seulement fait entendre sa voix; maintenant il nous a salués comme connaissances et amis. La nature, créatrice de toutes choses, a-t-elle donc donné à la pierre le sentiment et la voix? »

Cæcilia Trébulla a un peu mieux réussi cette fois : excepté la pénultième de Τειθωνοῖο, qu'elle a pu faire brève, et le mot ἐξακούσαντας, qui rend le vers choliambe, les trimètres ne sont pas mauvais. M. Jacobs et Welcker, en lisant ἠσπάσατο, avaient prêté un trochée, c'est-à-dire une faute grave, à notre poète; la copie de Salt, qui porte distinctement ἠσπάζετο, l'en disculpe. Vraisemblablement, la première fois, Memnon n'avait fait entendre qu'un son peu distinct; la seconde, sa voix, plus claire et plus sonore, fut regardée par Trébulla comme une marque de faveur et de bienveillance qu'elle recevait du héros; c'est là, je crois, le sens des deux premiers vers. D'après ἆρα, *num*, j'ai cru devoir donner à la phrase la tournure interrogative. L'orthographe ΦΘΕΓΓΜΑΤΑ est dans les deux copies; on la retrouve au numéro suivant, vers 5. Jablonski, en estropiant ce malheureux vers qu'il lisait, αἴσιον ἵνα κατανοῶ καὶ φθέγματα, avait prêté à Memnon *des paroles* que les auteurs de la *Description de Thèbes* lui ont conservées (p. 113); circonstance merveilleuse sur laquelle on a bâti plus d'une

ingénieuse conjecture qui tombe d'elle-même. (Ci-dessus, p. 28, 29.)

L'idée du quatrième vers se retrouve dans le mauvais exercice de rhétorique qu'on appelle les *Images de Callistrate*, ἐκείνῳ δὲ τῷ Μέμνονος λίθῳ παρέδωκεν ἡ τὴν ἡδονὴν φύσις (p. 156, 30, ed. Jac.) : ce qui n'empêche pas que, deux lignes après, l'insipide rhéteur n'attribue l'effet à l'*art*. La correction proposée par M. Jacobs (p. 713 de son édition), pour faire disparaître la contradiction, est inutile, et il y a renoncé plus tard (*Abhandlung. S.* 130, 131). Ces sortes d'exercices, composés de lambeaux, souvent poétiques, pris de côté et d'autre, sont remplis de contradictions et d'absurdités; c'est peine perdue que d'y chercher de la suite et du bon sens.

La place qu'occupe cette inscription, au bas de la jambe gauche, tandis que la précédente est tout à fait en haut, montre que toutes les deux sont d'une époque postérieure à celles qui sont intermédiaires; autrement Trébulla n'aurait pas laissé entre elles deux un intervalle aussi considérable. La première fois, Trébulla, n'ayant que deux lignes à écrire, les fit mettre au-dessus de toutes les inscriptions qui existaient déjà. La seconde fois, il n'y eut pas moyen d'en faire autant, parce qu'on ne pouvait atteindre plus haut; on fut donc obligé de prendre la place qui restait libre beaucoup plus bas.

Cette observation montre que les inscriptions de Trébulla sont postérieures au règne d'Adrien.

XLII ET XLIII

Je place ici la copie de ces deux inscriptions, que Salt a données séparément. Je les ai disposées comme elles le sont dans le dessin de Pococke, mêlées en quelque sorte, et confondues l'une avec l'autre :

ΑΠωΝΙCωΡΑΑ

ΗΚΟΥCΑ.. ΑΦΡΟΔΙΤΑΡΙΟΥΤΟΠΡΟCΚΥΝΗΜΑ–
[ΓЄΓΡΑΦΑ.Μ.

ΚΑΙΚΙΛΙΑΤΡΕΒΟΥΛΛΑC·ЄΜΗCΔΑΜΑΡΤΟCΗΝЄΧΟΙ–
[ΜΟLΟΝ (1) ΦΘΕΓΓΗ

ЄΓΡΑΨΑΑΚΟΥCΑCΑΤΟΥΔЄΜЄΜΝΟΝΟC
ЄΘΡΑΥC ЄΚΑΜΒΥCΗCΜЄΤΟΝΔЄΤΟΝΜΘΟΝ
ΒΑCΙΛЄΟCЄωοΥЄΙΚΟΝΑЄΚΜЄΜΑΓΜЄΝΟΝ
ΦωΝΗΔΟΔΥΜΟΔCΗΝΠΑΛΑΙΜοΙΜΕΜΝΟΝοC
ΤΑΠΑΘΗΓο οCΑΗΝΑΦЄΙΛЄΚΑΜΒΥCΗC
ΑΝΔΡΟΡΑΔΝΥΝΚΑΙΑCΑΦΗΤΑΦΘΕΓΓΜΑΤΑ
ΟΛΟΦΥΡΟΜΙΤΗCΠΡΟCΘЄΛЄΙΥΑΝΟΝΤΥΧΗC

Au premier coup d'œil, il est douteux si ΤΡЄΒΟΥΛΛΑC (l. 3) doit se joindre avec ΚΑΙΚΙΛΙΑ qui le précède, ou si ce nom tient à ЄΜΗCΔΑΜΑΡΤΟC qui vient ensuite. Je ne pense pas qu'il y ait à hésiter. Le prénom ΚΑΙΚΙΛΙΑ ne peut se passer du nom qui le suit, et, dans ce cas, Cæcilia étant une femme, les mots ἐμῆς δάμαρτος ne peuvent lui appartenir.

Il s'ensuit que le titre de la pièce de six vers qui vient après doit se lire : ΚΑΙΚΙΛΙΑ ΤΡЄΒΟΥΛΛΑC ЄΓΡΑΨΑ ΑΚΟΥCΑCΑ ΤΟΥΔЄ ΜЄΜΝΟΝΟC. Les trois copies de Pococke, de M. Hamilton et de Salt s'accordent sur la leçon ΤΡΕΒΟΥΛΛΑC; ce génitif, placé après le nominatif Καικιλία, montre que l'auteur des vers n'est pas la *Cæcilia Trebulla* qui a écrit les deux numéros précédents. D'ailleurs, celle-ci a écrit d'abord deux vers (nº XL), puis cinq autres (nº XLI), après avoir entendu Memnon une seconde fois, δεύτερον ἀκούσασα. Cette pièce-ci aurait donc été tracée après que Trébulla aurait entendu Memnon une troisième fois; mais alors, pourquoi n'a-t-elle pas mis τρίτον ἀκούσασα? L'expression ἀκούσασα τοῦδε Μέμνονος annonce que l'auteur n'a entendu Memnon que cette seule fois-là. Je crois donc que ces vers sont de la fille de *Cæcilia Trebulla*,

(1) Poc. ΟCΟΝ.

portant le même prénom que sa mère; et je traduis : « Moi, « Cæcilia, fille de [Cæcilia] Trébulla, j'ai écrit [ces vers], « ayant entendu ce Memnon. » Au reste, cette Cæcilia était plus exercée que sa mère dans la versification grecque. Ses vers sont des trimètres ïambiques très-passables.

La copie de Pococke est assez exacte. Cependant Leich n'en avait lu que quelques lignes; Jablonski s'était trompé, comme lui, sur le sens de l'inscription entière, dont Pott, Buttmann et M. Jacobs ont rectifié presque tous les passages; et j'ai peu de chose à changer à la leçon que ce dernier en a donnée dans l'*Anthologie* (1). Les corrections proposées par M. Welcker (2) pour les deux derniers vers ne sont point fondées :

ἔθραυσε Καμβύσης με τόνδε τὸν λίθον
βασιλέος ἑώου εἰκόν' ἐκμεμαγμένον.
Φωνὴ δ' ὀδυρμὸς ἦν πάλαι μοι, Μέμνονος
τὰ πάθη γοῶσα, δὴν ἀφεῖλε Καμβύσης·
ἄναρθρα δὴ νῦν κἀσαφῆ τα φθέγματα
ὀλοφύρομαι, τῆς πρόσθε λείψανον τύχης.

« Cambyse m'a brisée, moi cette pierre que voici, représentant l'image « d'un roi de l'Orient. Jadis, je possédais une voix plaintive qui déplorait « les malheurs de Memnon. Depuis longtemps Cambyse me l'a enlevée. « Maintenant mes plaintes ne sont plus que des sons inarticulés et dé- « nués de sens, triste reste de ma fortune passée. »

J'ai rétabli l'élision εἰκόν' ἐκμ. et la crase κἀσαφῆ. Au vers 4, on avait lu γοῶσα, ἣν ἀφεῖλε; mais il y a au-dessus de l'A de ΓΟѠCΑ un Δ; M. Boissonade pense qu'il faut le joindre

(1) *Anthol. palat. Append.*, nº 391, et depuis dans les *Abhandlung.*, S. 119, 120. — *Sylloge epigr.*, p. 252.

(2) Il propose de lire :

Δύσφορά γε νυνὶ κασαφῆ τὰ φθέγματα
ὀλοφύρομαι τῆς πρόσθε, δειλοτάτη, τύχης.

C'est revenir assez mal à propos à la leçon de Leich. J'en pense autant des leçons βασιλέος ἡλίου (vers 2), et φωνὴ δὴ ἤδυμος, quoiqu'il dise *quæ sunt vera sine dubio.*

avec HN pour en faire l'adverbe ΔΗΝ, leçon que j'ai adoptée, en joignant toutefois δὴν avec ἀφεῖλε plutôt qu'avec γοῶσα, parce que cet adverbe se met plus ordinairement avant le verbe dont il modifie le sens.

Le vers 5 reproduit en d'autres termes ce que dit Lucien (*Philopseud.*, § 33), à propos de la voix de Memnon, ἄσημός τις φωνή. Le mot ἄσημα est opposé à νοερὰ καὶ διηρθρωμένα, dans Maxime de Tyr (*Dissert.* VII, 7, p. 117).

Cæcilia Trébulla a adopté l'opinion qui avait cours alors, que le colosse parlait bien mieux quand il avait sa tête. Dans le silence de la tradition, il était tout simple de présumer que si Memnon rendait de tels sons, à présent qu'il était brisé, il devait articuler de véritables mots alors qu'il avait une tête et une bouche,

XLIII

Il reste pour celle-ci, écrite postérieurement à la précédente.

ΑΠΩΝΙϹ ΩΡΑ Ā
ΗΚΟΥϹΑ ΛΦΡΟΔΕΙΤΑΡΙΟΥΤΟΠΡΟϹΚΥΝΗΜΑΓΕΓΡΑΦΑΜ
ЄΜΗϹΔΑΜΑΡΤΟϹΗΝЄΧΟΙΜΟLΟΝΦΘЄΓΓΗ·

M. Jacobs (*D. M.*, 62. *Abh. S.*, 147) a lu :

ΚΑΙΚΙΛΙΑΤΡΕΒΟΥΛΛΑ . . . . ΔΑΜΑΡΤΟϹΗΜЄΡΟΝ ΘΕΙΟΝ
[ΦΘΕΓΓΜΑ.

L. 1. La leçon ΑΠΩΝΙϹ est aussi claire dans la copie de Pococke. C'est probablement le nom ΑΠΩΝΙΟϹ, qui se trouve assez souvent. La lettre exprimant le prénom n'a point été vue (1).

L. 2. La première ligne finit avec ὥρᾳ Α, parce qu'au delà

(1) Chandl., *Inscr. ant.*, II, 63. — Gau, *Ant. de la Nubie*, pl. III, n° 15.

la place était prise. Le sens reprend à la ligne suivante, ἤκουσα [καὶ], et continue jusqu'au bout de la ligne.

A la ligne 3, les mots ΚΑΙΚΙΛΙΑ ΤΡΕΒΟΥΛΛΑΣ, déjà écrits, ont forcé Aponius à mettre ΕΜΗΣ ΔΑΜΑΡΤΟΣ sous ΑΦΡΟΔΕΙΤΑΡΙΟΥ. Quant à ces deux mots, ἐμῆς δάμαρτος, ils sont évidemment poétiques, et ne peuvent appartenir qu'à un trimètre, que je lis : ἐμῆς δάμαρτος ἣν ἔχοιμ' ὅταν φθέγγῃ, vers choliambe passable. Οἷον ou ὅσον est une leçon plus voisine de la copie. Mais ΟΤΑΝ, qui n'en est pas fort loin, vaut mieux, à moins que notre Aponius n'ait pris ὅσον dans le sens de *tant que, autant de fois que*. Je lis donc :

... Ἀπώνιος ὥρᾳ Α
ἤκουσα, [καὶ] Ἀφροδειταρίου τὸ προσκύνημα γέγραφα, [καὶ]
ἐμῆς δάμαρτος, ἣν ἔχοιμ' ὅτ[α]ν φθέγγῃ.

« Moi, Aponius, j'ai entendu [Memnon], à la première heure; et j'ai « écrit le proscynéma d'Aphroditarius, ainsi que de mon épouse; que « ne l'ai-je [auprès de moi], quand tu résonnes? »

Rien de plus fréquent, en Égypte, que ces inscriptions où le voyageur annonce qu'il écrit le *proscynéma* d'une personne absente, sans doute dans l'intention d'appeler sur elle la faveur du dieu.

Dans son vers choliambe, à la suite des deux lignes de prose, Aponius a voulu exprimer poétiquement le vœu qu'il formait d'avoir là son épouse pour témoin du prodige. C'est le même sentiment exprimé par Trébulla (n° XL), ἐπόθουν σε, μῆτερ, κἀξακούειν εὐχόμην.

J'ai déjà rapporté ailleurs un exemple de cet usage de mettre un vers, que l'on fait ou dont on se souvient, au commencement ou à la suite d'un *proscynéma* en prose (1).

(1) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, etc., p. 470.

XLIV

ЄNTACЄMЄMNONЄ..ΠAN
ΙΔΗ THC TOΠPINCΠYNΘA
NOMHNNYNΔЄΠAPѠNЄMAΘON

Ces trois lignes sont placées immédiatement au-dessous de l'inscription d'Hermogène (n° XXX). D'après la copie de Pococke, on serait tenté de les y réunir, si l'on ne voyait facilement qu'elles forment une inscription distincte.

Quoique la copie de ce voyageur soit presque complète, personne n'en avait essayé la restitution. D'après cette copie, la première ligne commence par YΔHЄNTA, et la seconde par NOCΙΔΗTHC; c'est, pour chacune, trois lettres de plus que n'en donne la copie de Salt; j'y vois ce distique :

[Α]ὐδήεντά σε, Μέμνον, ἐ[γὼ] Παν[ίω]ν ὁ σιδήτης,
τὸ πρὶν ἐπυνθανόμην, νῦν δὲ παρὼν ἔμαθον.

« Moi, Panion de Sidé, j'avais appris auparavant, mais je sais maintenant pour en avoir été le témoin, ô Memnon, que tu es doué d'une voix. »

Ce qui manque au nom propre doit être une brève et une longue finissant par un N. Ces conditions sont remplies par le mot ΠAN[IѠN], qui n'a rien que de naturel; du nom de ΠAN, génitif ΠANOC, on a pu dériver ΠANIѠN (1), comme du diminutif ΠANICKOC dérive le nom propre ΠANICKIѠN, ou des noms de divinités, Isis, Sarapis, Apis, Plutus, Cronus, Héphæstus, etc., les noms propres Ision, Sarapion, Apion, Plution, Cronion, Héphæstion, etc. Ma mémoire, en ce moment, ne m'en fournit point d'exemple, il en existe certainement. La première de Πανίων doit être longue. Mais il ne faut pas être trop scrupuleux quand il s'agit de noms propres. Ὁ σιδήτης, natif de Sidé, ville de Pamphylie, est une leçon in-

(1) Voy. mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 328.

dubitable. Cet ethnique est connu; il a servi de surnom à Antiochus VII, à Marcellus, poète de l'*Anthologie*, et à Philippe, auteur ecclésiastique (1).

XLV et XLVI

Cette inscription est encore du petit nombre de celles dont Pococke a donné une copie plus complète et plus exacte, en certains points, que celle de Salt. Néanmoins les efforts des critiques étaient restés infructueux.

Pococke a fait une seule inscription des six premières lignes, et une autre des deux dernières; division que M. Jacobs (*D. M.*, p. 65) a adoptée. Quant à Jablonski (*De Memnone*, p. 111), il n'avait pris que le vers contenu dans les lignes 4, 5 et 6, négligeant tout le reste; les auteurs de la *Description de Thèbes* (p. 115), et récemment M. Welcker (*Silloge Inscr.* p. 253), n'ont fait que reproduire ce même vers.

On s'est trompé sur tout ceci. Il me semble évident, au contraire, que les deux premières lignes forment une inscription distincte en deux vers; et les six autres, une inscription en trois vers. Je les place sous les n°s XLV et XLVI.

XLV. — La première ligne se lit sans difficulté : Ὁ σαρδιηνὸς Παρδάλας δὶς ἤκουσα. Le verbe ἀκούω est ici employé d'une manière absolue comme ailleurs (n°s LI et LIII). Ce Pardalas de Sardes a laissé un souvenir dans les Syringes de Thèbes (n° 2). Il est encore question d'un Pardalas sur un monument cité par Gori (*Columb.* n° 282.) La forme Σαρδιηνὸς annonce un vers. Cette ligne est en effet un choliambe passable. La seconde ligne sera probablement un vers de même nature. La copie de Pococke donne :

ΜΕΜΝΗϹΟΜϹϹϹΕΥΚΑΝϹΜΗϹΙΒΙΒ.

ce qui revient à celle de Salt :

ΜΕΜΝΗϹΟΜΝϹΕΥΚΑΝΘΙΗΙϹΙΒΥΒ.

(1) Arrian., *Anab.*, I, 26, 6. (Σιδίτης). — Steph. Byzant., v. Σίδη. Cf. Frœlich., *Annal. Syr.*, p. 70.

M. Jacobs avait lu : Μέμνονος ὁμοῦ σὺν τῇ ἐμῇ συμβίῳ (1). Mais cela est bien loin du texte, duquel je tire, sans nul changement, Μεμνήσομαι σεῦ κἂν ἐμῆσι βίβ [λοισι ou βύβλοισι], autre vers choliambe, comme le premier. Tous deux signifient : « Moi, le Sardien Pardalas, j'ai entendu deux fois. Je ferai mention de toi [Memnon] dans mes livres. »

Si l'on prend le mot *livres* à la lettre, on en conclura que Pardalas était quelque auteur qui se proposait d'écrire la relation de ses voyages. Mais peut-être que βίβλοι ne veut dire que les *tablettes*, le *carnet* du voyageur, comme le *libellus* des Latins. Dans ce cas, Pardalas promet à Memnon de ne le point oublier sur ses tablettes.

XLVI. — Ces six lignes forment, si je ne me trompe, trois vers, deux hexamètres et un pentamètre. Le second n'offre aucune difficulté; c'est celui que Jablonski a lu, et qu'on a reproduit d'après lui. Le premier est tronqué à la fin. M. Jacobs a suppléé ποτ' ἄνδρες (2) : mais les lettres CЄON de la copie de Salt repoussent ce supplément. On lirait λίθον ou θεὸν si la mesure ne s'y opposait; ou δέμας σου, si la suite ne montrait qu'on ne s'adresse pas à Memnon. Les conditions voulues sont remplies par la leçon suivante : Εἰ καὶ λωβητῆρες ἐλυμήναν[το κολο] σσόν. On voudrait voir l'article devant κολοσσόν; mais il ne faut pas tant exiger de vers improvisés par un Romain.

Le second ne renfermait pas plus que le premier le nom de celui qui les a faits. C'est dans les lignes suivantes qu'il faut chercher ce nom; cette seule observation montre qu'on ne doit pas les séparer de ce qui précède, comme l'a fait M. Jacobs, qui lit, ЄΚΛΥΟΝ ΑΥΔΗC ΚΑΤΟΥΛΟC . .ΘΗΒΑΙΟC. Mais la copie de Pococke et celle de Salt donnent ΗC et non ΑΥΔΗC; le premier a lu en outre Ο ΘΗΒΑΙΔΟC, et le second ΘΗΒΑΙΔΟC. Quant à ΤΑΓΟC, dont M. Jacobs n'a su que faire, c'est le terme poétique ταγὸς signifiant *chef, gou-*

(1) Dans les *Abhandl.*, S. 140, Μέμνονος... καὶ ἡ ἐμὴ σύμβιος.
(2) Ou νιν ἄνδρες. *Abhandl.*, S. 140.

verneur. De là se tire naturellement le pentamètre ἔκλυον ἧς Κάτουλος ταγὸς ὁ Θηβαΐδος. Ἧς, pour αὐτῆς, est rapporté à ὀμφὴν, du vers précédent. La pénultième de Κάτουλος est brève, comme dans le latin *Catulus;* ce qui a lieu très-souvent pour l'*u* des Latins, quand il est bref; ainsi Πόστουμος, Πούδενς (1); les trois vers réunis seront :

Εἰ καὶ λωβητῆρες ἐλυμήναντ[ο κολο]σσὸν,
θειοτάτου νύκτωρ ὀμφὴν ἔπι Μέμνονος ἦλθον·
ἔκλυον ἧς Κάτουλος ταγὸς ὁ Θηβαΐδος.

« Quoique des mutilateurs aient brisé ce colosse, je suis venu de « nuit (2) pour entendre la voix du très-divin Memnon. Je l'ai entendue, « moi, Catulus, chef de la Thébaïde. »

Catulus veut dire probablement : « Quoique le colosse ait « éprouvé des mutilations, il n'en a pas moins conservé une « voix que je suis venu entendre. » Mais notre Romain n'était peut-être pas assez maître de la langue grecque pour dire précisément ce qu'il voulait. Le choix du mot ὀμφὴ, proprement *voix divine,* qu'on pouvait remplacer par αὐδὴ ou φωνὴ, a été amené par l'épithète θειοτάτου. Le second vers présente la même idée que la prose de Lucien (*Philops.,* 533) : ἐπὶ τὸν Μέμνονα ἐλθών.

Le titre de ταγὸς Θηβαΐδος ne peut désigner que le chef suprême de la Thébaïde, qu'on appelait, dans le langage administratif, ἐπιστράτηγος. Le nom de Catulus doit se joindre à ceux qui montrent que ces épistratèges étaient toujours des Romains (nos III, LIII, LV) (3). Jusqu'ici, je ne connais qu'une seule exception, fournie par une inscription de Philes; mais elle appartient à l'an XI d'Auguste, c'est-à-dire à une époque où l'Égypte sortait à peine de la domination des Lagides.

(1) *Anth. Gr.,* II, 126. — *Anthol. Pal.,* II, 266. — Cf. Welcker, *Sylloge Epigr.*, p. 108.
(2) Sans doute afin de ne pas manquer l'instant du lever du soleil.
(3) Voy. mes *Recherches,* etc., pag. 275, 279.

XLVII

La copie de Salt est un peu plus complète que celle qu'a donnée Pococke; mais elle est encore bien mutilée. On juge par le dessin de Pococke que la pierre est en cet endroit fort endommagée.

Il est évident que ce sont des vers hexamètres. Le commencement οὐκ ἀκάρηνος est certain. L'auteur disait que jadis Memnon n'était pas, comme maintenant, privé de sa tête; et probablement que, dans cet état d'intégrité, il ne rendait pas seulement des sons inarticulés. C'est l'idée déjà exprimée plusieurs fois (nos XXIV, XLII). Au second vers, la leçon ΗΜΕΡΙΗΔ donne ἡμερίῃ δὲ, et appelle un substantif féminin, qui se trouve en effet après la lacune; car ΝΤΟΛΗ ne peut être que ἀντολῇ, et le mot qui suit ΧΕΛΙΟΙΟ, que Ἠελίοιο. Enfin, au troisième vers, on distingue parfaitement θεσπίζων, et μέρος ὤν, puis un Ο qui ne peut être qu'une consonne, c'est-à-dire C ou Θ; il semble que ce soit, μέρος ὤν θ' αὐτοῦ, *étant une partie de lui-même;* mots qui font évidemment allusion à l'état de mutilation du colosse, par opposition à ce qu'il était autrefois : ensuite, les trois lettres ΟΧΙ ou ΩΧΙ doivent être ΩΔΙ et ΠΡΟCΑΥCΙ, προσάϋσεν, ce qui finit le vers. Dès lors, il devient probable que l'on a voulu opposer la voix articulée qu'il possédait, étant intact, avec celle qui lui restait après son malheur. Dans cette hypothèse, on peut rétablir ainsi les trois premiers vers :

ΟΥΚΑΚΑΡΗΝΟCC..............
ΜΕΜΝΩΝΗΜΕΡΙΙΙΑ....ΝΤΟΛΗΧΕΛCΟΙΟ
ΘΕCΠΙΖΩΝΜΕΡΟ ΕΩΝC....ΟΧΙΠΡΟCΑΥCΙΙ
ΕΚΠΑCΗCΠΡ^IT....ΛΘΕΙΝΙ.... ΟΝΤΟC
ΟΙΜΕΝ CΠΙ.....ΥμΕΝΟC.....ΝΘΑΥΜΑΖΟΝΤΕC
ΟΙΧΩΝΤΑΠ....ΠΑΤΡΑ.......ΤΙΧΟΝ ΤΟC

οὐκ ἀκάρηνος ἔ[ην ποτὲ, μήδ' ἐβόησεν ἀσήμως]
Μέμνων · ἡμερίῃ δ[ὲ νῦν ἀ]ντολῇ ἠελίοιο
θεασίζων, μέρος ὧν θ' [αὐτοῦ?] ὧδὶ, προσάϋσεν.

Dans les vers suivants, on ne distingue que quelques mots : il semble que l'auteur dise qu'on venait de toutes parts (ἐκ πάσης γῆς ou χώρας) pour voir Memnon; que les uns (οἱ μὴν... : καὶ θαυμάζοντες) témoins et admirateurs du phénomène, s'en retournaient dans leur patrie (οἴχονται π[αρὰ] ou π[ρὸς] πάτρα[ν], après avoir obtenu l'objet de leurs vœux (τυχόντες?); et que les autres n'étaient pas aussi favorisés; car, après le sixième vers, il doit y avoir eu une autre période, commençant par οἱ δέ. L'inscription n'est pas finie.

XLVIII

C'est l'inscription gravée sur la partie antérieure du piédestal, et dont Pococke a donné une assez bonne copie. Leich, d'Orville, Toup, Buttmann et M. Jacobs s'en sont occupés successivement; le texte que ce dernier en a donné, dans ses deux éditions de l'*Anthologie*, ne laisse rien à désirer; je n'y fais qu'un seul changement.

ΠΟΙΗΤΟΥΤΟΥ
ΑCΚΛΗΠΙΟΔΟΤΟΥ
ΖѠЄΙΝЄΙΝΑΛΙΗΘΕΤΙΜЄΜΝΟΝΑΚΑΙΜΕΓΑΦѠΝЄΙΝ
ΜΑΝΘΑΝЄΜΗΤΡѠΗΙΛΑΜΠΑΛΙΘΑΛΠΟΜΕΝΟΝ
ΑΙΓΥΠΤΟΥΛΙΒΥΚΗΙCΙΝΥΠΟΦΡΥCΙΝѠΝΘΑΠΟΤΑΜΕΙ
ΚΛΛΑΙΠΥΛΟΝΘΗЄΗΝΝЄΙΛΟCЄΛΑΥΝΟΜЄΝΟC
ΤΟΝΔЄΜΑΧΗCΑΚΟΡΗΤΟΝΑΧΙΛΛЄΑΜΗΤЄΝΙΤΡѠѠΝ
ΦΘЄΓΓЄCΘΑΙΠЄΔΙѠΜΗΤЄΝΙΘЄCCΑΛΙΗΙ

Ἀσκληπιοδότου

Ζώειν, εἰναλίη Θέτι, Μέμνονα καὶ μέγα φωνεῖν
μάνθανε, μητρῴῃ λαμπάδι θαλπόμενον,
Αἰγύπτου λιβυκῇσιν ὑπ' ὀφρύσιν, ἔνθ' ἀποτάμνει
καλλίπυλον Θήβην Νεῖλος ἐλαυνόμενος·
τὸν δὲ μάχης ἀκόρητον Ἀχιλλέα μήτ' ἐνὶ Τρώων
φθέγγεσθαι πεδίῳ, μήτ' ἐνὶ Θεσσαλίῃ.

ποιητοῦ τοῦ ἐπιτρόπου

« [Vers] d'Asclépiodote
« Apprends, ô Thétis, toi qui résides dans la mer, que Memnon respire « encore, et que, réchauffé par le flambeau maternel, il élève une voix « sonore, au pied des montagnes libyques de l'Égypte, là où le Nil, dans « son cours, divise Thèbes aux belles portes; tandis que ton Achille, « jadis insatiable de combats, reste à présent muet dans les champs des « Troyens, comme en Thessalie.
« poète, procurateur [de César.] »

Voilà enfin une pièce remarquable par la pensée et l'expression, qui annonce un homme pénétré de la lecture des bons modèles. On s'en étonne peu, lorsqu'on voit qu'elle a pour auteur un poète de profession, Asclépiodote, qui a pris le soin de se nommer en tête de l'inscription. Dans la copie de Salt, on lit ΠΟΙΗΤΟΥ ΤΟΥ ΑϹΚΛΗΠΙΟΔΟΤΟΥ, ce qui est d'une incorrection choquante; au moins faudrait-il Ἀσκληπιοδότου τοῦ ποιητοῦ. Mais, dans la copie de Pococke, et dans celle de M. Hamilton, on ne lit en tête que ΑϹΚΛΗΠΙΟΔΟΤΟΥ; c'est à la fin, c'est-à-dire après le sixième vers, qu'on trouve ΠΟΙΗΤΟΥ ΤΟΥ ЄΠΙΤΡΟΠΟΥ. C'est la vraie leçon. Salt se sera trompé; peut-être qu'en remettant sa copie au net, il aura oublié que la ligne ΠΟΙΗΤΟΥ ΤΟΥ était à la fin. Au reste, le mot ЄΠΙΤΡΟΠΟϹ placé ainsi tout seul doit s'entendre du *Procurator Cæsaris*, ἐπίτροπος Καίσαρος.

Le seul changement que j'aie fait à la copie de Pococke est au troisième vers. Toup avait lu ἔνθ' ἀποτάμνει, comme Brunck et M. Jacobs dans sa première édition de l'*Anthologie*. Depuis, ce dernier a admis ὧν ἀποτάμνει, correction de Buttmann. La copie de Salt portant ωΝΘΑΠΟΤΑΜΝЄΙ, j'ai dû rétablir ἔνθ'

ἀποτάμνει, dont le sens a une grande précision géographique. En effet, Asclépiodote ne parle pas ici, comme on l'a cru (Jacobs, *Abhandl.* s. 49), de la Thèbes romaine, Διόσπολις, qui, située sur la rive droite du Nil, était réellement séparée des montagnes Libyques par le Nil : il parle en général de Thèbes, de la ville antique qui s'étendait sur les deux rives du fleuve, et conséquemment que le Nil traversait par le milieu ; c'est le sens de ἔνθ' ἀποτάμνει... Θήβην... Νεῖλος. Ainsi Denys le Périégète dit du Tibre : ὅς ἱμερτὴν ἀποτέμνεται ἄνδιχα Ῥώμην (1). L'expression est ici d'une propriété remarquable. En sa qualité de poète, Asclépiodote est entré dans l'idée poétique de l'Aurore saluée par son fils. D'ailleurs, il voulait opposer Thétis, qui n'avait pas le pouvoir d'animer les cendres d'Achille, à l'Aurore qui, chaque matin, réveillait la voix de Memnon : μητρώῃ λαμπάδι θαλπόμενον est une expression digne d'Homère.

XLIX

Inscription déjà publiée par M. Hamilton, et expliquée dans le *Journal des Savants* (année 1823, p. 751-758). Je vais reprendre l'explication que j'en ai donnée, parce qu'elle n'est pas sans intérêt historique. Voici d'abord le texte et la traduction :

Ὦ πόποι, ἦ μέγα θαῦμα τόδ' ὀ[φθαλμοῖσιν ὁρῶμαι.]
Ἦ μάλα τις θεὸς ἔνδον, οἳ οὐρανὸν εὐρὺν ἔχουσιν,
ἤϋσεν φωνήν· κατὰ δ' ἔσχεθε λαὸν ἅπαντα·
οὐ γάρ πως ἂν θνητὸς ἀνὴρ τάδε μηχανόῳτο.

« Grands Dieux ! quel prodige étonnant frappe mes regards ! C'est « quelque dieu, l'un de ceux qui habitent le vaste ciel, et qui, enfermé « dans cette statue, vient de faire entendre sa voix, et retient tout le « peuple [assemblé]. En effet, jamais mortel ne pourrait produire de « tels prodiges. »

(1) V. 394. Cf. v. 235, 661, 1094. Ce poète n'emploie que le moyen ἀποτέμνεσθαι.

Après ces vers, on lit, Ἀρείου Ὁμηρικοῦ ποιητοῦ ἐκ Μουσείου, et dans la copie de M. Hamilton :

ΑΡΓΕΙΟΥ ΟΜΗΡΙΚΟΥ ΠΟΙΗΤΟΥ ΕΚ ΜΟΥϹΕΙΟΥ ΑΚΟΥϹΑΝΤΟϹ.

La leçon Ἀρείου doit être la meilleure, à moins qu'on ne lise ΑΡΡΕΙΟΥ pour ΑΡΓΕΙΟΥ, le nom d'*Arrius* étant aussi commun que celui d'*Arius* (1). Quant au participe ἀκούσαντος, qui manque à la copie de Salt, je le retrouve en tête de l'inscription suivante, où il ne se rattache à rien. Il est évident, en conséquence, que celle-ci est placée au-dessous de l'inscription d'Arius, et que Salt, ou celui qui a copié pour lui les inscriptions, a rapporté à l'inscription inférieure le mot ἀκούσαντος, qui appartenait réellement à l'autre.

Nous traduirons le titre : « Arius, poète homérique du « Musée, [a écrit ces vers], ayant entendu [Memnon]. »

Les quatre vers qui viennent ensuite sont tirés textuellement des poèmes homériques.

Le premier se retrouve quatre fois dans l'*Iliade* (N, 99. O, 86. Υ, 344. Φ, 54), dans l'*Odyssée* (T, 36) et dans l'*Hymne à Mercure* (219); le second dans l'*Odyssée* (T, 40); le troisième également dans l'*Odyssée* (Ω, 530); mais au lieu de φωνὴν, que donnent les deux copies de M. Hamilton et de Salt, on lit, dans nos textes de l'*Odyssée*, φωνῇ, qui est la vraie leçon, puisque αὔω n'est point un verbe transitif. C'est une inadvertance ou un *lapsus memoriæ* de notre poète homérique, dont la mémoire était d'ailleurs si bonne. Enfin le quatrième appartient encore à l'*Odyssée* (Π, 194); Arius n'y a rien changé.

Cette inscription est donc une de ces parodies qu'on appelait centons d'Homère (ὁμηρόκεντρα, ὁμηροκέντρωνες), dont parlent plusieurs écrivains anciens (2), et dont le scholiaste de Denys de

(1) M. K. O. Müller préfère ΑΡΓΕΙΟϹ, je ne vois pas par quelle raison (*Götting. Anzeigen*, 27 septembre 1832. S. 1530).

(2) *Fabr. B. G.*, I, 551. Harl.

Thrace (1) semble lui-même reporter l'origine jusqu'aux rhapsodes. S. Épiphane, en décrivant ce genre de composition, parle d'un poème sur la descente d'Hercule aux enfers, entièrement composé avec des vers d'Homère (2). Les dix vers du fragment qu'il en cite se retrouvent textuellement en divers endroits de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, et l'on voit que l'auteur inconnu de cet ouvrage s'est imposé l'obligation de ne rien changer à la leçon d'Homère (3). Il paraît en conséquence que cette fidélité scrupuleuse, qui était une difficulté de plus dans ce genre de composition, constituait aussi une partie du mérite qu'on y attachait. Le fragment est regardé comme le plus ancien centon d'Homère que l'on connaisse; et, quoique notre inscription soit antérieure d'au moins deux siècles à S. Épiphane, rien n'empêche que le poème dont il parle, sans en nommer l'auteur, ne soit plus ancien encore : on peût même présumer qu'il est sorti de l'école du Musée, et voici ce qui semble favoriser cette conjecture.

Les quatre vers de notre inscription sont, comme on l'a vu, d'un poète homérique. D'après l'expression ἐκ Μουσείου, on juge que l'auteur était un de ces littérateurs qui furent entretenus aux frais du gouvernement dans le Musée d'Alexandrie, dès le règne de Ptolémée Philadelphe, son fondateur. Strabon (XVII, 794, A) nous apprend que les Romains avaient soigneusement respecté cette institution, fruit du zèle des Ptolémées pour le progrès des connaissances humaines; peut-être même augmentèrent-ils les avantages qu'en avaient retirés jusqu'alors les gens de lettres qui en étaient membres. L'empereur Claude, selon Suétone (*In Claud.*, 42), ajouta à l'ancien Musée un autre établissement du même genre, qui porta

(1) *In Bekker. Anecdot.*, p. 766, l. 29.

(2) *Hær.*, XXXI, 29, p. 200, C.

(3) Deux épigrammes de l'*Anthologie*, l'une de douze vers, l'autre de onze, sont aussi composées entièrement de vers d'Homère, sauf un léger changement en deux ou trois endroits (*Anal.*, IV, 116, Jacobs). C'est cette fidélité qui distingue, je crois, les *centons* de la *parodie homérique*, dont on trouve un exemple dans l'épigramme sur Nicandre (*Adespot.*, 568. — Cf. *Jacobs*, XII, 182, et dans une pièce rapportée par Dion Chrysostome (*Orat.*, XXXI, 387).

le nom de Claudium (Κλαύδιον), et qui subsistait encore sous ce nom au temps d'Athénée (*Athen.*, VI, 240 B).

Lors de son voyage en Égypte, Adrien, qui se piquait d'éloquence et de poésie, se garda bien de négliger le Musée; il eut de fréquents entretiens avec les savants qui le composaient et accorda la pension gratuite à plusieurs poëtes, rhéteurs ou philosophes qui étaient, aux termes des inscriptions, ἐν Μουσείῳ σιτούμενοι (*Athen.*, XV, 678; *E. Philost.*, I, 22, 3; 25, 3) (1).

Quant à l'épithète *homérique*, jointe au titre de *poëte*, il est facile de voir qu'elle est prise ici dans un sens tout particulier : ordinairement elle s'entend de celui qui imite le style d'Homère, et c'est en ce sens qu'une épigramme de l'*Anthologie* (*Adespot.*, 519) la donne à Stésichore; ou bien de celui qui imite la manière de ce grand poëte dans la peinture des évènements et des caractères, ou qui lui consacre tous ses travaux; comme Séleucus d'Alexandrie, qui dut le nom d'*homérique* à ses nombreux commentaires sur les ouvrages d'Homère (2). Mais, si nous faisons attention que les quatre vers au bas desquels Arius, membre du Musée, a mis son nom, sont textuellement pris d'Homère, nous verrons que ce titre de poëte homérique ne peut désigner que celui qui traite un sujet quelconque en employant des vers d'Homère, ὑπόθεσιν διὰ τῶν Ὁμηρικῶν στίχων γράφων, comme parle S. Épiphane; en un mot, un faiseur de centons homériques.

Il s'ensuit que ce genre de parodie était encouragé dans la fameuse académie du Musée, et cultivé par plusieurs de ses membres; je dis plusieurs, car si, dans le Musée, il n'y eût eu qu'un seul membre spécialement occupé de ces parodies homériques, Arius aurait écrit probablement, τοῦ ὁμηρικοῦ ποιητοῦ ou ποιητοῦ τοῦ ὁμηρικοῦ; l'absence de l'article semblerait donc nous indiquer qu'il y avait plusieurs poëtes homériques dans cette académie. Le fait contribue à nous montrer ce qu'était devenu sous les empereurs le Musée alexandrin, d'où

(1) Ci-dessus, p. 130.
(2) Suidas, voc. Σέλευκος.

nous ne voyons plus sortir le nom d'un seul poète qui se recommande par quelque ouvrage remarquable. Ce qui nous en reste porte plus ou moins le caractère de ces *nugæ difficiles* auxquelles les membres de cette académie paraissent s'être livrés avec prédilection, depuis que le génie qui avait inspiré les Callimaque et les Apollonius de Rhodes, insensiblement détérioré par le goût des études scientifiques ou philosophiques, et par l'abus des discussions minutieuses de la critique grammaticale, eut fait place au stérile talent des acrostiches, des anagrammes, des poèmes lipogrammates et des autres futilités de ce genre.

Du moins voyons-nous, dans cet encouragement donné aux poètes dits homériques, une nouvelle preuve du culte que l'école d'Alexandrie avait voué à Homère : elle ne cessa pas, pendant plusieurs siècles, de s'occuper à commenter, à éclaircir ses ouvrages immortels; et, tandis qu'à l'époque présumée de l'inscription d'Arius, elle accueillait avec empressement toutes les recherches grammaticales des Séleucus d'Alexandrie, des Ptolémée-Héphestion, des Aristonicus sur les poèmes d'Homère, elle croyait sans doute encourager encore l'étude de ce premier des poètes en attachant du prix à des compositions qui attestaient dans leurs auteurs une connaissance profonde de ses œuvres. Bien qu'un grand effort de mémoire fût le principal mérite de tous ces parodistes, on conçoit que cependant leurs ouvrages, à défaut d'invention, pouvaient se distinguer les uns des autres par des applications plus ou moins heureuses, par l'adresse plus ou moins grande avec laquelle les vers d'Homère étaient amenés sans changement dans le sujet qu'on avait choisi; et l'on sent que des admirateurs exclusifs du poète par excellence pouvaient être sensibles au mérite de la difficulté vaincue en ce genre. Il est présumable d'après cela que l'auteur inconnu de l'ouvrage dont S. Épiphane a cité un fragment, était un de ces poètes homériques et membre du Musée d'Alexandrie.

J'ajouterai, à cette occasion, que l'admiration qu'inspira Virgile aux Romains donna naissance parmi eux à ce même

genre de parodie. Les centons de Virgile ne sont pas moins connus que ceux d'Homère, et ils datent au moins du règne de Claude (1) : les plus anciens qui nous aient été conservés en entier ou par fragments sont ceux de Nasidius Géta, de Falconia Proba et d'Ausone. Les écrivains qui se livrèrent à ce genre de composition durent prendre aussi le titre de *virgiliani poetæ;* l'analogie suffirait pour nous le faire présumer, quand le fait ne serait pas attesté par cette inscription latine (2), que celle du colosse de Memnon sert à éclaircir, en même temps qu'elle contribue à en établir l'authenticité contre l'opinion de Maffei, qui la jugeait suspecte (3).

SILVANO.CAELESTI
Q. GLITIVS. FELIX
VERGILIANUS. POETA
D.D.

Il est vraisemblable que ce Q. Glitius Felix, poète virgilien, devait être, comme le poète homérique, un faiseur de centons; et l'on pourrait ajouter cette acception de l'adjectif *virgilianus* au lexique de Forcellini.

Il paraît que les Latins ont fait aussi des centons avec d'autres vers que ceux de Virgile; ils en ont fait également avec ceux d'Ovide; et les auteurs de ces vers se nommaient *ovidiani poetæ;* du moins, c'est un fait qui paraît assez clairement ressortir d'une autre inscription, également présumée fausse par Maffei, mais peut-être (4) à tort :

OVIDIANVS.POETA
HIC.QVIESCIT.

(1) *Fabr. B. L.*, I., p. 267, ed. Patav.

(2) Gruter, 64, 5.

(3) *Ars crit. lapid. in supplem. ad Nov. Thes. Murat. collect. S. Donato*, I, col. 282.

(4) Gruter, 446, 8. — *Ars crit. lapid.*, p. 340, *post initium.* — Fleetwood n'élève pas de doute sur son authenticité (*Inscript. antiq. Sylloge*, p. 176, 3). A la vérité, ce n'est pas beaucoup dire en sa faveur.

Le verbe *quiescit* annonce une inscription chrétienne. Scaliger et Scriverius prenaient le mot *ovidianus* pour un nom propre : Gruter, sans doute à cause de l'absence du prénom et du nom devant ce mot, présumait au contraire que ce devait être une qualification. L'exemple cité plus haut donne beaucoup de poids à cette conjecture : l'analogie qui existe entre *virgilianus poeta* et *ovidianus poeta*, est une preuve assez forte qu'il s'agit d'un auteur de centons ovidiens. Ainsi l'inscription est tronquée ; il y manque probablement une première ligne, qui devait contenir le nom du poète.

L

Inscription inédite, placée, ainsi qu'on vient de le dire, audessous de la précédente.

Voici comme je lis cette pièce, qu'on peut mettre au nombre des meilleures que Memnon ait inspirées :

ΑΚΟΥϹΑΝΤΟϹ
ΤΟΥΤΟΙϹΤΟΙϹЄΛЄΓΟΙϹΠЄΤΡωΝΙΑΝϽϹϹЄΓΕΓΑΙΡω
ΑΥΔΗЄΝΤΙΘЄωΙΜΟΥϹΙΚΑΔωΡΑΔΙΔΟΥϹ
ΠΑΤΡΟΘЄΝΟΥΝЄΜЄΧωΝΑϹΤΗΝΟϹΙΤΑΛΟϹΑΝΗΡ
ΑΛΛΑϹΥΜΟΙΖωЄΙΝΔΗΡΟΝΑΝΑΞΧΑΡΙϹΑΙ
ΠΟΛΛΟΙΑΜΑΤЄΙΧΟΥϹΙΔΑΝΜЄΝΑΙΗΡЄΤΙΜЄΜΝωΝ
ΤΟΥΛΟΙΠΟΥΓΗΡΥΝϹωΜΑΤΟϹЄΝΤΟϹЄΧЄΙ
ΑΥΤΑΡΟΓЄϹΤЄΙΝωΝΚЄΦΑΛΗϹΤЄΑΤЄΡΗΜЄΝΟϹΑΥΔΑ
ΥΒΡΙΝΚΑΜϬΥϹЄωΜΗΤЄΡΙΜЄΜΦΟΜЄΝΟϹ
ΑΥΤΑΝΔΗЄΛΙΟϹΦΛЄЄωΝΑΧΤЄΙΝΑϹΑΝΙϹΧΗ
ΗΜΑΡϹΗΜΑΙΝЄΙΤΟΙϹΠΑΡЄΟΥϹΙϬΡΟΤΟΙϹ

Τούτοις τοῖς ἐλέγοις Πετρωνιανὸς σὲ γεραίρω,
αὐδήεντι θεῷ μουσικὰ δῶρα διδούς,
πατρόθεν οὔνομ' ἔχων Δουΐλλιος, Ἰταλὸς ἀνήρ.
Ἀλλὰ σύ μοι ζώειν δηρὸν, ἄναξ, χάρισαι.
Πολλοί ἅμα στείχουσι δαήμεναι, ἦ ῥ' ἔτι Μέμνων
τοῦ λοιποῦ γῆρυν σώματος ἐντὸς ἔχει.

Αὐτὰρ ὅ γε στείνων, κεφαλῆς τ' ἄτερ ἥμενος, αὐδᾷ,
ὕβριν Καμβύσεω μητέρι μεμφόμενος.
Εὖτ' ἂν δ' ἠέλιος φαέθων ἀκτεῖνας ἀνίσχῃ,
ἦμαρ σημαίνει τοῖς παρεοῦσι βροτοῖς.

« Moi, Pétronianus, qui tiens de mon père le nom de Duillius, Italien « de naissance, je t'honore par ces vers élégiaques, en faisant au dieu, « qui me parle, un présent poétique. Mais [en retour], ô roi, accorde-« moi une longue vie.

« Beaucoup viennent [en ce lieu] pour savoir si Memnon conserve une « voix dans la partie du corps qui lui reste. Quant à lui, assis [dans son « trône], privé de sa tête, il résonne, en soupirant, pour se plaindre à « sa mère de l'outrage de Cambyse ; et lorsque le brillant soleil lance ses « rayons, il annonce le jour aux mortels ici présents. »

V. 1. La pénultième de Πετρωνιανὸς est prise pour brève; licence qu'on se permettait souvent dans de tels noms (1); peut-être par l'effet de la synérèse, comme dans Ἀφροδισίας, Ἀπολλωνίας, Τελευτίας, où les deux dernières syllabes n'en forment qu'une seule.

V. 2. Memnon est appelé aussi θεὸς (ci-dessus, p. 142.) dans d'autres inscriptions. Les mots μουσικὰ δῶρα, analogues au Μουσάων δῶρα de Théognis (2), et au δῶρ' Ἑλικωνιάδων d'Antipater de Sidon (3), désignent cette pièce de vers elle-même.

V. 3. Le commencement est un peu confus; cependant la leçon est certaine : on trouve ainsi dans une Adespote πατρὸς τοὔνομ' ἔχων, qui revient au même (4).

Le mot ΑCΤΗΝΟC est embarrassant : c'est ou un ethnique ou un second nom : le dernier est plus probable. Dans ce cas, ΑCΤΗΝΟC pourrait être Ἀστηνὸς, nom propre grec analogue à celui de *Pauper*, connu chez les Latins : ou bien Ἀσιηνὸς, en prose Ἀσιανός : mais la mesure se refuse à l'un et à l'autre. On

(1) *Jacobs ad Anthol. pal.*, p. 396, 582. — Welcker, *Præf. ad Syllog. Epig.*, p. XXVI.

(2) V, 2, 0.-878, Welcker.

(3) Analect. II, p. 64. — *Anthol. palat,* VII, 14.

(4) *Anthol. pal.*, App. 328.

ne peut croire que Pétronianus ait pris la licence de faire longue la dernière de Ἀστηνὸς ou Ἀσιηνὸς devant la voyelle. Le nom a dû se terminer par NIOC ou ΛΙΟC. Je ne suis pas sûr du nom romain caché sous ces lettres; cependant on trouve dans ACTHNOC tous les éléments de ΔΟΥΙΛΛΙΟC, et je m'arrête à ce nom, en attendant mieux. Au reste, des deux noms que Pétronianus portait, le second était le seul qu'il tenait de son père.

V. 5. HP peut se lire aussi ἦρ' pour ἦρα : le sens reste le même.

V. 6. Cela se rapporte à ce que la moitié supérieure du colosse était brisée. Il y a ici une allusion à l'opinion que le colosse possédait une plus belle voix quand il était entier (n° XLII). « Memnon brisé conserve-t-il sa voix? »

V. 7. Il y a κεφαλῆς τε ἄτερ, sans la crase, comme on a vu εἰκόνα ἐκμεμαγμένον (n° XLI); δέκα ἔχοντι (n° XXXV).

V. 8. Μέμφεσθαι ne doit signifier ici que *se plaindre;* ce verbe n'emporte pas toujours l'idée de reproche (1).

V. 9. AYTAN est embarrassant. J'ai lu εὖτ' ἄν, qui me paraît impérieusement exigé par le sens. Je ne crois pas que notre poète ait pu dire αὖτ' ἄν. Les lettres ΦΛΕΕѠΝ ne peuvent être que φαέθων. Quoique ἥλιος ἀνίσχει soit une expression consacrée pour dire que le soleil se lève (par exemple, ἄχρις ἂν ὁ ἥλιος ἀνίσχῃ (2), je ne doute point qu'ici ἀνίσχῃ ne soit pris comme verbe transitif, et n'ait pour régime ἀκτεῖνας; ainsi ἡ γῆ βοτάνας ἀνίσχει (3), *la terre pousse en haut les plantes.* On a voulu exprimer le moment où le soleil, s'élevant de dessous l'horizon, commence à montrer son disque et lance ses rayons dans les régions élevées du ciel.

(1) Jacobs, *ad Anth.* X, p. 289.
(2) Theophr. *de Ventis*, § 61, Schneid.
(3) Ap. H. Stephan. *Thes. L. G.*, col. 3936, C; ed. Londin.

LI

Déjà connue par les copies de Pococke et Norden, de MM. Hamilton et Jomard.

ΗΛΙΟΔΩΡΩΣ ΞΗΝΩ	Ἡλίοδωρος Ζήνω-
ΝΟΣ ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ ΠΑ	νος Καισαρείας Πα-
ΝΙΑΔΟΣ ΗΚΟΥΣΑ Δ ΚΑΙ	νιάδος ἤκουσα Δ̄, καὶ
ΕΜΝΗΣΘΗΝ ΞΗΝΩΝΟΣ	ἐμνήσθην Ζήνωνος
ΚΑΙ ΑΪΑΝΟΥ ΑΔΕΛΦΩΝ	καὶ Ἀϊανοῦ ἀδελφῶν.

« Moi, Héliodore, fils de Zénon, de Césarée Panias, j'ai entendu quatre « fois, et je me suis souvenu de Zénon et d'Aïanus, mes frères. »

Le dernier nom ΑΙΑΝΟΥ avait paru douteux. On avait lu Κ. Αἰλιανοῦ, ou Γαϊανοῦ, ou Ῥιανοῦ : la leçon Ἀϊανοῦ, qui est dans toutes les copies, est encore confirmée par une inscription que le même Héliodore a fait inscrire à Philes, et que j'ai publiée (1). On remarquera le *tréma* sur l'Ι dans le nom.

LII

ΕΠΑΡΧΟϹ ΛΕΓΕΩΝΟϹ.

C'est un simple titre qui appartenait à un nom propre effacé : ... ἔπαρχος λεγεῶνος.

LIII

Donnée par M. Hamilton exactement, au nom près qu'il a lu ЄΜΙΛΙΟϹ, tandis que la copie de Salt porte ΓЄΜΙΝΟϹ, qui est la vraie leçon :

(1) *Recherch.*, etc., p. 467.

ΚΛΑΥΔΙΟϹ ΓΕΜΙΝΟϹ
ΑΡΑΒΑΡΧΗϹ ΚΑΙ ΕΠΙϹΤΡΑΤΗ
ΓΟϹ ΘΗΒΑΙΔΟϹ ΗΚΟΥϹΑ
ΑΝΑΠΛΕΩΝ ΩΡΑϹ Γ̄
ΚΑΤΑΠΛΕΩΝ ΩΡΑϹ Β̄

Κλαύδιος Γέμινος
ἀραβάρχης καὶ ἐπιστράτη-
γος Θηβαΐδος ἤκουσα,
ἀναπλέων ὥρας Γ̄,
καταπλέων ὥρας Β̄.

« Moi, Claude Géminus, arabarque et épistratège de la Thébaïde, j'ai « entendu, en remontant [le Nil], à la troisième heure ; en [le] descendant, « à la deuxième. »

J'ai déjà dit plus haut (1) ce qu'était l'épistratège de la Thébaïde ; on lui donnait aussi le nom d'arabarque, parce que sa juridiction s'étendait sur tout le pays situé entre la Thébaïde et la mer Rouge, qui, chez les anciens, était considéré comme faisant partie de l'Arabie.

Claude Géminus, parcourant la Thébaïde, passa à Thèbes ; en allant, il entendit le colosse à trois heures ; en revenant, il l'entendit à deux : l'expression ἀναπλέων montre qu'il faisait sa résidence plus bas que Thèbes, sans nul doute à Ptolémaïs qui, sous les Grecs et les Romains, fut le chef-lieu de la Thébaïde et le centre de l'administration. Après ἤκουσα, on pourrait croire que le mot Μέμνονος se trouvait, mais la longueur des autres lignes s'y oppose : ce complément manque aussi dans les nos XLV et LI.

J'ai dit ailleurs, à propos de l'inscription d'Antinoé (2) : « L'Heptanomide avait-elle aussi son épistratège, ou bien « celui de la Thébaïde étendait-il sa juridiction jusqu'à « Memphis? » Le doute est levé par une inscription du règne

(1) Pag. 109. — Voy. mes *Recherches*, etc., p. 274.
(2) *Recherches pour servir à l'histoire d'Égypte*, etc., p. 275.

de Trajan (1), où il est question de *C. Camurius Clemens* qui, entre autres fonctions, avait exercé celles de PROC. AVG. EPISTRATEGIAE. SEPTEM. NOMORVM. ET. ARSINOITAE. Les *septem nomi* sont l'*Heptanomide;* l'*Arsinoïte* est hors de compte.

LIV

ΑΧΙΛΛΕ..ΠΡΟϹΚΥΝΗϹΑϹΙΕΡΩΤΑΤΟΝΜΕΜΝΟΝΑΚΑΙ
ΕΥΜΕΝΟϹΤΟΥΑΔΕΛΦΟΥϹΕϹΑΚΟΥϹΑΙΘΕΙΟΥ
ΦΘΕΓΜΑΤΟϹΑΠΕΡΧΟΜΕΚΑΤΑΛΙΠΩΝΤΩΙΔΙΩΙ
ΥΙΩΑΜΜΩΝΙΩΤΟΥΝΟΑΕΙΜΝΗϹΤΟΛΙΘΩ
ΠΕΠΡΑΓΜΕΝΗΝΦΝΗΝ

Donnée par Pococke. M. Jacobs en a essayé la restitution; mais il n'en a pu déchiffrer que quelques mots.

On peut, je crois, la lire ainsi :

Ἀχιλλεὺς προσκυνήσας ἱερώτατον Μέμνονα, καὶ [μετὰ]
Εὐμένους τοῦ ἀδελφοῦ ἐσακούσας θείου
φθέγματος, ἀπέρχομε, καταλιπὼν τῷ ἰδίῳ
υἱῷ Ἀμμωνίῳ τὸ ὑπὸ ἀειμνήστῳ λίθῳ [τὴν]
πεπραγμένην φωνὴν [ἀναμνῆσαι ou ἀναγράψαι]

« Moi, Achille, ayant honoré le très-saint Memnon, et ayant entendu la « voix divine avec mon frère Eumène, je m'en suis allé, laissant à mon « fils Ammonius le soin de mentionner, au-dessous de la pierre immor- « telle, la voix qu'elle a rendue. »

Si on ne supplée pas μετά à la fin de la première ligne, il faudra reconnaître bien des fautes ici : Εὔμενος pour Εὐμένης; τοῦ ἀδελφοῦ pour ὁ ἀδελφός; et ἐσακούσας pour ἐσακούσαντος; car le sens ne pourrait être que καὶ Εὐμένους τοῦ ἀδελφοῦ ἐσακού-σαντος κ. τ. λ.; mais l'autre leçon me semble préférable. — L. 3. ἀπέρχομε pour ἀπέρχομαι, comme κὲ pour καί. — L. 5. Le

(1) Muratori, 686, 6; 1096, 3. Orelli, 516.

texte est peu distinct. Il n'est pas sûr que l'article τὴν terminait la ligne; l'auteur l'a omis avant ἱερώτατον et ἀειμνήστῳ, où il était aussi nécessaire. Au reste, tout ce grec est bien mauvais.

LV

.......ΟΙΥΑΛΕΙΝΟC
ΕΠΙCΤΡΑΤΗΓΟCΘΗΒΑΙΔΟC
CΑΝΤΟΥCΙΔΙΑΙΩCΙΔΙΤΗCΧΑ
ΒΙΩΗΚΟΥCΑΜΕΜΝΟΝΟC
ΓΠΑΧΩΝ δΙS ΑΓ

Voici encore un témoignage de la présence d'un épistratège; il est inédit.

Le nom ne se lit pas distinctement; la finale seule est certaine. Cependant ΟΙΥΑΛΕΙΝΟC doit être Οὐϊταλεῖνος. Dans tous les cas, c'est un nom romain, comme celui de tous les épistratèges. La troisième ligne est presque effacée; mais ΒΙΩ ne peut provenir que de συμβίῳ; et l'on distingue avant τῇ les lettres ΙΩCΙΔΙ. Je lis :

.....Οὐϊταλεῖνος,
ἐπιστράτηγος Θηβαΐδος,
σὺν Πουβλίᾳ Σωσίδι τῇ συμ-
βίῳ, ἤκουσα Μέμνονος
... L.]Γ. παχὼν δὶς ΑϚ

« Moi..... Vitalinus, épistratège de Thébaïde, avec ma femme Publia « Sosis, j'ai entendu Memnon, l'an III... au mois de pachon, deux fois, à « une heure et demie. »

Le quantième du mois a été omis, comme dans le n° XXVI. Pachon répondait à avril-mai.

LVI

ΑΡΜΕΙΝΟϹ
ϵΜΗϹΚΑΜΒΥϹΗϹ
ΓΑΡ.. ΜΕΤϵΡΑ
......ϹϵΔΥΤΕΡ
......ΕΓΡΑΨΕΤΟ

ἐμῆς Καμβύσης...
γάρ... μητέρα (ou με τέρας)
... σε δ' ὑπὲρ ou δ' ἄτερ),
. .ἔγραψε τὸ...

Fragment inédit. Le premier mot ΑΡΜΕΙΝΟϹ paraît être un nom propre ; à moins que ces lettres ne se lient avec ce qui suit, et n'appartiennent à un vers (par exemple, γὰρ μείνας) ; car, dans la suite, les mots tiennent certainement à une inscription métrique.

LVII

CATORNINHC. Ce n'est qu'un nom propre de femme, Σατορνίνης.

LVIII

ΚΥΡΙΟΥ ΔΙΟΝΥϹΙΑϹΤΟ
ΠΡΟϹΚΥΝΗΜΑΠΟΛΛΑ
ΚΙϹΔΑΚΟΥϹϵΤΑΙ

Fragment acéphale, dont il y a peu de chose à tirer dans l'état où il est. Peut-être : [ὑπὲρ σωτηρίας αὐτοκράτορος...τοῦ] κυρίου Διονυσίας τὸ προσκύνημα [c'est-à-dire ἐγράφη ·] πολλάκις δ' ἀκούσεται. On peut lire Διονυσιὰς au nominatif; alors ce sera : Διονυσιὰς τὸ προσκύνημα [ἔγραψε ou ἔγραψα]. En tous cas, cette

Dionysia ou ce Dionysias semble se promettre qu'elle ou qu'il entendra plusieurs fois le colosse; mais cela me paraît des plus singuliers : peut-être la leçon n'est-elle pas exacte. Il est possible qu'il y ait AKOYCЄ (pour ἤκουσε, comme plus haut, p. 150) TAN... πολλάκις δ' ἄκουσε τὰν [Μέμνονος φωνάν.] « a entendu plusieurs fois la voix de Memnon ».

LIX

ΒΑΛΒЄΙΝΙΑΝΟϹЄΝ ΑΡΧΟϹ ЄΘΑΥΜΑϹЄΝ
ΑΡΧΙΔΙΚΑϹΤΗϹ

Inédite. Dans cette courte inscription, un seul mot est douteux. C'est ΕΝΑΡΧΟϹ; ce ne peut être qu'un nom propre, puisque la fonction est indiquée après. Ce nom est grec, et sera Ἔπαρχος, Εὔαρχος, Ἔξαρχος, ou tout autre de ce genre.

Βαλβεινιανὸς Ἔ..αρχος ἐθαύμασεν ἀρχιδικαστής. Le nom grec de cet archidicaste confirme la remarque faite plus haut (p. 164).

SECTION II.

Inscriptions latines.

LX

.....MINI BPVTO
AYRIBYS IPSE MEIS CEPI
SYMSIQYI CANORVM
PRAE FECTVSQVEORVM
PRAEFECTVS ITEM REI
CYSTILIVS QVINTI

Fragment inédit d'une inscription en vers, suivie d'un nom propre avec des qualifications. On y distingue la fin d'un hexamètre (malgré l'*i* bref dans *mini*), et un hexamètre entier :

. . . . . mini bruto,
auribus ipse meis cepi, sumpsique canorum.

La ligne d'ensuite peut être PRAEFECTVSQVE.OR..M. (*Præfectusque oræ maritimæ*) ou bien PRAEFECTVS CASTRORVM. Dans l'autre ligne, on distingue PRAEFECTVS. ITEM.REI. Je ne devine pas le reste. La troisième renferme des noms propres..... Cestilius *Quinti*[lianus] (?).

LXI

MEMNONEMVATISCANOEVMMAXIMV
AVDIT ET DONAT CIMKMVSANAM CARM DEIS

Le commencement de ces deux lignes a été donné par Pococke. Leich les avait lues ainsi : *Memnoni vatis cantum audit et donat carmen;* mais la copie de Salt ne confirme pas cette leçon. Au premier coup d'œil, on voit que ce sont des vers trochaïques, très-probablement des tétramètres catalectiques, les plus usités dans le mètre trochaïque. Mais leur restitution est d'autant moins facile que le graveur négligent paraît avoir fait des fautes dans ce qu'on en peut lire. Entre beaucoup de conjectures qui me sont venues à l'esprit, je choisirai celle qui me semble le plus près de la vérité.

Au numéro suivant qui, à en juger par tous les caractères de la copie, est du même auteur, on lit au second vers *vatem Maximum ;* c'est une raison pour faire dépendre du mot *vatis* (au lieu de *vates*) le nom *Maximu*[s] qui est à la fin. Ce qui reste de ce premier vers doit être lu : *Memnonem vatis canorum Maximus,* portion de vers dont la marche est régulière ; il n'y manque que le dernier pied de la 3[e] dipodie, et la dernière dipodie catalectique. Le nominatif *vates Maximus* ap-

pelle un verbe dont *Memnonem* est le régime ; ce pourrait être *audit* et *donat*, qui commencent le vers suivant ; mais la seconde partie de ce vers exige que *Memnonem* soit le régime d'un autre verbe ; ainsi, je termine le premier vers par *quoque invocans*, qui le complète. Le mot *quoque*, que Maximus emploie au numéro suivant, se rapporte à ceux qui ont invoqué Memnon avant lui. Je crois la leçon de ce vers à peu près certaine. Le second est plus difficile : et d'abord, nous devons admettre qu'il est de même nature que le premier ; le commencement seul le prouverait, quand la chose ne serait pas extrêmement probable par elle-même. Les lettres CIMIK... doivent nous cacher le régime de *donat*, si la leçon est bonne ; le mot doit être de trois syllabes, d'après ce qui suit : MVSANAMCARM..DEIS. Je hasarde *camenam*, qui réunit les trois conditions de servir de régime à *donat*, d'être de trois syllabes, et de convenir parfaitement au sens, puisque ce mot signifie tout à la fois une *muse* et des *vers ;* Horace : *Gratus insigni referam Camenâ* (II, *Od.*, XII, 39). *Primâ dicte mihi, summâ dicende Camenâ* (I, *Epist.*, I, 1) ; de même en grec Μοῦσα ; Pindare : Αἰακῷ σε φαμὶ γένει τε Μοῖσαν φέρειν (III, *Nem.*, 47, — 27 *Böckh*). Eschyle : Ἐπεὶ Μοῦσαν στυγερὰν ἀποφαίνεσθαι δεδόκηκε (*Eumenid.*, 303). Euripide : τίνα μοῦσαν ἐπέλθω (*Helen.*, 164.) : τίς ἥδε μοῦσα (*Ion.*, 757, — 770 *Herm.*), et ailleurs. D'après ce qui suit, le poète Maximus semble avoir voulu faire allusion au double sens du mot *camena ;* car il ajoute, *musa nam cara'st deis*. Je lis en effet la fin du vers, CARA'ST DEIS, pour *cara est ;* cette orthographe, qu'on trouve encore souvent dans les palimpsestes des IVe et Ve siècles, publiés par M. Mai, était généralement usitée au temps de Cicéron. Les deux vers sont maintenant complets pour le mètre et le sens ; et la leçon suivante ne doit pas s'éloigner beaucoup de celle qui a été gravée sur le colosse.

Memnonem vates canorum Maximu[s quoque invocans]
Audit et donat camenam ; musa nam cara'st deis.

Tous les caractères du tétramètre trochaïque catalectique

se trouvent ici ; et la césure tombe, comme il le faut, après la deuxième dipodie. Les deux vers signifient : « Le poète « Maximus, invoquant à son tour Memnon, l'entend et lui « adresse des vers ; car la poésie est chère aux dieux. » Il paraît qu'en présence de Memnon, notre poète, excité par la vue de la statue célèbre, composait une pièce en son honneur, lorsque sa voix se fit entendre, et lui montra que le dieu était sensible à son hommage. C'est cette circonstance que Maximus paraît avoir voulu rappeler. On voit que, comme Charisius (p. 123), Balbilla (p. 142), etc., il traite Memnon comme un dieu. Le *Deis* rapporté à Memnon rappelle le vers de Balbilla : δῆλον πᾶσι δ' ἔγενθ' ὥς γ' ἐ φιλοῖσι ΘЄΟΙ.

LXII

MEASQVOQVEAVRESMEMNONISVOXIIACIDIT
NOMEN.ECTOQVOQVEVATEMMAXIMVM

Ce poète ne s'est pas contenté d'écrire les deux vers précédents. Il en a gravé deux autres, probablement au-dessous.

La première ligne, qui se termine certainement par le mot INCIDIT, est un trimètre ïambique.

On ne peut douter que la seconde ne soit un vers du même genre ; mais il n'y a rien à faire ni pour le sens, ni pour la mesure, des mots NOMEN.ECTO : le *quoque* qui suit annonce une opposition avec le *quoque* de la première ligne. Les lettres ECTO me semblent ne pouvoir appartenir qu'au verbe NECTO, dont le N initial (*nomen necto*) a disparu ; mais la place y est. Entre *nomen* et *necto* il manque nécessairement un ïambe pour le second pied. Je le trouve dans le mot *meum,* qui correspond au *meas* du premier vers ; le graveur l'aura passé par inadvertance ; et, la ligne une fois écrite, il n'y avait plus de remède. La pensée et les vers sont complets de cette manière :

Meas quoque aures Memnonis vox incidit;
nomen [meum n]ecto quoque vatem Maximum.

« La voix de Memnon a frappé aussi mes oreilles; et j'ai attaché aussi « mon nom, Maximus poète. »

Notre poète fait évidemment allusion à ceux qui, comme lui, ont entendu la voix de Memnon; et qui, comme lui, ont inscrit leur nom sur la statue. La pensée est évidente, d'après la répétition des mots *meas quoque*, *meum quoque*; car la présence du mot *meum* me semble commandée par le sens autant que par la mesure. Quant à la signification de *necto*, elle n'a rien de fort étrange, si nous le prenons poétiquement pour *annecto*, signifiant attacher, appliquer, ajouter une chose à une autre.

L'usage exclusif que Maximus a fait des mètres trochaïques et ïambiques me donne lieu de présumer qu'il se livrait de préférence au genre dramatique. Il était, si je ne me trompe, tout à fait inconnu, avant que son nom nous eût été révélé par ces deux curieux fragments, dont je recommande la restitution à ceux qui se livrent spécialement à la philologie latine. Je n'ai pas eu d'autre prétention que de les mettre sur la voie.

LXIII

MPP FRONTINVS MEMNONEM SOLVS AVDI

Inédite. Que veut dire Marcus Frontin avec son *solus audi?* Sans doute qu'il était tout *seul* quand il a entendu Memnon.

LXIV

M.HERENNIVS
FAVSTVS ET IVLIVS
TADIVS FLACCVS COSVII

Inédite. Les lettres COSVII semblent être le mot CON-

SVLARIS ou CONSVLARES, selon qu'il s'appliquait au dernier de ces deux personnages, Julius Tadius Flaccus, ou à tous les deux. La deuxième hypothèse est plus probable, le premier nom n'étant suivi d'aucune qualification.

LXV

C CALPVRNIVS
SPEL > LEG XXII
MEMNONEM
AVDIVI

La seconde ligne doit se lire probablement SP. ET 7 LEG XXII ; c'est-à-dire, *Caius Calpurnius speculator et centurio legionis* XXII *Memnonem au*[*divi*]. Il s'agit sans doute de deux grades successifs ; à moins que 7 ne soit un signe d'abréviations, auquel cas on lirait seulement *spec.* 7 *leg.* XXII.

LXVI

C. CALPVRNIVS
COH XXII
MEMNONEM
FELICITER

Inédite. L'identité des nom et prénom me donne lieu de penser que l'inscription est de la même personne que la précédente. Les lettres COH (COHORTIS) sont distinctes ; cependant cette leçon est inadmissible, la légion n'ayant que dix cohortes, et non XXII (1). Il s'ensuit que le chiffre XXII se rapporte à la légion, et que les lettres COH nous cachent l'abréviation GION, reste de LEGION. D'après l'inscription précédente, on lira celle-ci de cette manière :

(1) Quand il s'agit de cohortes urbaines, le chiffre X est bien souvent dépassé ; mais ce n'est pas ici le cas. (Murat., 454, 8, 9 ; 848, 4 ; 1015, 2 ; 1030, 7, e

C. CALPVRNIVS
[SP. ET 7 LE]GION XXII
[AVDIVI] MEMNONEM
[ITERVM] FELICITER

C. Calpurnius aura inscrit ces lignes après avoir entendu Memnon une seconde fois; ce qui est arrivé au centurion Caïus Maximus, auteur des deux inscriptions suivantes.

LXVII

CLAVDIVS MAXIMVS
LEG. XX AVDIVI
MEMNONEM HORA I

La XXe légion n'ayant point été stationnée en Égypte, je lis XXII, comme porte la copie de M. Jomard (1). Ce Claudius Maximus était centurion de la XXIIe légion, d'après l'inscription suivante; la sigle 7 manque devant LEG.

LXVIII

CLAYDIVS MAXIMYS
7LHG XXII AVDIVI
HORA PRIMA

Déjà publiée (2). Il s'agit encore ici d'un *Claudius Maximus*, peut-être le même que le précédent. On remarquera les lettres grecques Λ, Y, pour L, V, H pour E; LHG. pour LEG. n'a pu provenir que de la prononciation du H comme E. On trouve de même SHCVNDI (3) pour SECUNDI.

(1) *Descr. d'Égypt., Antiq.*, t. V, pl. 55, n° 43.
(2) *Descr. d'Égypte, Antiquit.*, t. V, pl. 55, n° 44.
(3) Syll. d'Iscriz. *Antiq., ined. da G. Melchiori e P. Visconti,* p. 54, Rom., 1823.

LXIX

Déjà publiée par Pococke. Après LEG. XXII, il y a les lettres DIECC. La copie de Pococke porte DEIOT pour *Dejotariana*. C'est la vraie leçon. La légion XXII est appelée *Dejotariana* dans deux autres inscriptions (1). On peut voir les observations de M. Wiener (pag. 73), sur cette dénomination, dans sa dissertation *De legione romanâ XXII*[a]. Julius Mithridaticus, tribun de la XXII[e] légion *Déjotarienne*, avait entendu Memnon le XIII des calendes de juillet, à une heure. L'année manque.

LXX

Inédite. Écrite à côté de la précédente obliquement, parce que la place gênait le graveur. Ce doit être *C. Cornelius Scriptianus coh.* VII. *Itur. audi horâ*... Il est question d'une *cohors* II *Ituræorum*, dans une inscription de Dekkeh (2); et la *Notice de l'Empire* place cette *seconde* cohorte dans l'Égypte moyenne (page 204). Il est donc possible que le chiffre V n'existe pas sur l'original.

LXXI

CAMILIVS
HORA PRIMA
SEMIS AVDIVI
MEMNONEM.

Publiée par Norden; copiée ensuite par M. Hamilton et M. Jomard. Jablonski a lu le premier mot C. AEMILIVS : mais toutes les copies portent CAMILIVS, nom qu'on trouve sur quelques inscriptions (3).

(1) Gruter, 373, n° 4. — Donat. 2, p. 288, 7. — Orelli, 3396.
(2) Voy. mes *Recherches*, etc., p. 477.
(3) Murat., 1526, 4; Gruter, 384, 6.

LXXII

T HELVIVS LVCANVS PRAEF
........CVMM.NATIA
PIAVXORE ЄTM...S LV.....
AVDI MEMN... ....II MAR

Inédite. La plus grande partie est effacée. La deuxième ligne commence par un mot qui exprimait l'espèce de préfecture dont T. Helvius Lucanus était chargé. Ce personnage, préfet d'Égypte ou de légion, a entendu la voix de Memnon avec sa femme et d'autres personnes, peut-être ses enfants. Le nom de l'épouse paraît être M[VN]ATIA; ensuite PIA. Entre MEMN et II MAR, il n'y a que l'intervalle de huit ou dix lettres au plus; la fin ONEM en prend la moitié; reste la place de *quatre* ou *cinq* lettres, après lesquelles vient la date. Cet intervalle devrait être rempli par le nom de l'empereur; mais il n'y a point de place.

D'autre part, on ne voit rien entre le chiffre II et MAP: or, si ces lettres appartenaient au nom du mois de mars, il y aurait eu entre le chiffre et ce nom les lettres KAL., ID. ou NON. Je crois donc qu'il y a MA/R, pour M.AVR. (*Marci Aurelii*), et non MAR; et qu'il faut lire ANNO II MA/P[ELI]. L'inscription, autant qu'on peut la lire, sera donc:

T·HELVIVS·LVCANVS·PRAEF.....
. ... CVM·M[VN]ATIA]
PIA VXORE·ET·M[EI]S·L[IBERIS?]
AVDI·MEM[NONEM·ANNO·]II·M·A/R[ELI]
ANTONINI·AVG·L·AVRELI·VERI·AVG·]

L'épouse se nommait MVNATIA PIA. Si la conjecture est vraie, l'inscription doit se placer au n° XXXVII, puisqu'elle serait de l'an 162 de J.-C.

APPENDICE

INSCRIPTIONS GRECQUES ET LATINES RECUEILLIES PAR SALT DANS LES SYRINGES DE THÈBES.

Je réunis ici les inscriptions que Salt a recueillies dans les tombes royales ou syringes de Biban-el-Molouk, parce que plusieurs d'entre elles sont en relation avec celles du colosse.

Ces tombes étaient au nombre de quarante lorsque Strabon voyageait en Égypte. Il dit qu'elles sont « d'un admirable travail et dignes d'être vues» (θαυμαστῶς κατεσκευασμέναι καὶ θέας ἀξίαι, Strab. XVII, 816), expression qui annonce qu'il les avait vues lui-même, ou du moins qu'on pouvait les voir, soit toutes, soit quelques-unes. Je mets cette restriction, parce qu'on n'a trouvé les noms de voyageurs anciens que dans une partie de celles qui ont été découvertes. Une inscription (n° II) ferait présumer que les anciens voyageurs n'en visitaient que six. L'expression πάσας τὰς σύριγγας τεθαύμακα (n° 36) s'entendrait alors de toutes celles qu'on pouvait voir, les autres étant restées fermées.

Les noms des voyageurs anciens qui ont déposé dans les syringes un souvenir de leur visite méritaient d'être recueillis; on devait en espérer des indications historiques de quelque intérêt.

Les membres de la Commission d'Égypte, auxquels nous devons la première description exacte et détaillée de ces curieux monuments, ont copié huit inscriptions, dont une seule a été copiée après eux; M. Hamilton, également huit, dont quatre seulement l'ont été depuis; Salt, cinquante-trois, dont quarante-cinq sont inédites; et Champollion le jeune, soixante-deux, dont neuf seulement avaient été copiées avant lui; ce qui forme un total de 103 à 104 inscriptions différentes.

Ainsi, chacun de ces voyageurs n'a copié qu'un très-petit nombre de celles que les autres ont recueillies; et il en a rapporté beaucoup qui leur avaient échappé. On voit par là combien il est difficile de distinguer à la lueur des torches, et de copier toutes ces inscriptions gravées à la hâte ou simplement écrites à l'encre rouge. On doit présumer qu'il en reste encore un grand nombre à recueillir. Notre travail montrera aux voyageurs que leur peine ne sera pas inutile.

Mais, des 103 ou 104 inscriptions copiées dans toutes les

syringes qui ont été visitées, on peut déjà conclure qu'on n'en trouvera aucune de fort ancienne. D'après la forme des caractères et les noms qu'elles nous offrent, on juge que la plupart sont de l'époque romaine : s'il en est du temps des Lagides, elles doivent être de la fin de leur dynastie. Je n'en reconnais point qui soit antérieure à l'époque de cette domination (1). Tout semble annoncer que les syringes n'ont été ouvertes ou du moins visitées qu'assez tard par les Grecs et les Romains.

Pour éviter les longueurs, je ne donne que le texte en lettres courantes ; j'ai mis sur une planche à part (pl. III) le fac-similé (2) de quelques inscriptions ; ceux qui voudront comparer ce texte à celui des copies de Salt auront recours au deuxième volume des *Transactions* de la Société royale de littérature de Londres. Je n'ai ajouté que peu de chose aux courtes remarques que j'avais faites sur les seuls points difficiles ; mais j'ai corrigé ou complété plusieurs leçons et rectifié quelques erreurs.

Je conserve l'ordre de numéros suivi dans le volume des *Transactions;* comme il n'y a qu'une douzaine de ces inscriptions qui aient des dates, ou dont on puisse connaître l'époque, je n'ai pas cru devoir changer les numéros de la série. Les inscriptions datées sont les nos 3, 37 et 42 (Trajan) ; 16 (Adrien) ; 6 (Antonin), 5, 21 (Marc-Aurèle) ; 25 (Commode) ; 58 (Dioclétien (?)) ; 1 et 50 (Constantin).

1 et 50. Ὁ δᾳδοῦχος τῶν Ἐλευσινίων Νικαγόρας Μινουκιανοῦ Ἀθηναῖος, ἱστορήσας τὰς θείας σύριγγας, ἐθαύμασα.

Je ferai observer que les deux formules, ἱστορήσας ἐθαύμασα et ἰδὼν ἐθαύμασα, sont employées indifféremment dans ces inscriptions, et avec le même sens. Ἱστορεῖν y signifie donc *visiter, venir voir, examiner*. Les anciennes gloses en effet donnent ἱστορέω, *viso ;* et Suidas, ἱστορῆσαι, θεάσασθαι..

L'époque de cette première inscription est fixée par celle du n° 50, qui a été tracée par le même personnage dans une autre tombe royale ou dans un autre endroit de la même tombe (3). Je la lis de cette manière : Ὁ δᾳδοῦχος τῶν ἁγιω [τά]των (4) Ἐλευσῖνι (pour ἐν Ἐλ.) μυστηρίων [Νικαγόρας] Μινουκιανοῦ Ἀθηναῖος, ἱστορήσας

(1) Je n'ai pas aperçu ces inscriptions [en *caractères anciens* dont parle Champollion dans une de ses lettres datées de Thèbes (p. 117 et 118).

(2) [Qui n'est pas reproduit dans cette publication].

(3) Dans celle de Ramsès V, selon Champollion, qui l'a copiée.

(4) Ma leçon de cette inscription fort altérée a été confirmée de tout point par la copie beaucoup meilleure de Champollion.

τὰς σύριγγας πολλοῖς ὕστερον χρόνοις μετὰ τὸν θεῖον Πλάτωνα ἀπὸ τῶν Ἀθηνῶν, ἐθαύμασα, καὶ χάριν ἔσχον τοῖς θεοῖς, καὶ τῷ εὐσεβεστάτῳ βασιλεῖ Κωνσταντίνῳ, τῷ τοῦτό μοι παρασχόντι. « Moi, le dadouque des très-saints mystères éleusiniens, Nicagoras, fils de Minucianus, Athénien, étant venu visiter les syringes, bien longtemps après le divin Platon d'Athènes, je les ai admirées, et j'ai rendu grâces aux Dieux, ainsi qu'au très-pieux empereur Constantin, qui m'a procuré cette faveur. »

Cette inscription est remarquable à plusieurs égards : je me contenterai ici de relever, 1° le titre de « très-pieux », donné à Constantin par le dadouque des mystères d'Éleusis ; nouvelle et curieuse preuve de la tolérance de ce prince envers le paganisme ; 2° l'expression « qui m'a procuré cette faveur », d'où l'on peut conclure que c'est en vertu d'une mission de l'empereur, ou d'un congé, que le dadouque est venu visiter l'Égypte.

Quant à Platon, il est fort douteux qu'il ait pu voir ces Syringes ou Tombeaux des Rois, à l'époque où il a visité l'Égypte. L'entrée devait en être fermée aux profanes ; et Nicagoras n'aura voulu que faire un rapprochement entre le voyage en Égypte et à Thèbes, de lui Athénien, et celui d'un autre Athénien si fameux.

C'est au-dessous de cette inscription que se trouve le n° 43 de Salt, que Champollion a aussi copié. Il paraît de la même main, et porte : Ἵλεως ἡμῖν Πλάτων καὶ ἐνταῦθα, « que Platon nous soit « favorable même ici ! » Expression qui vient bien après le θεῖος Πλάτων. Nicagoras invoque Platon comme un dieu : c'était sans doute quelque fervent néo-platonicien.

2. Παρδάλας [ὁ] σαρδιανὸς ἦλθον [καὶ] ἐμνημόνευσ[α] τοῦ υἱοῦ Κέλσου, καὶ τῶν ἀδελφῶν. Le même personnage a inscrit deux vers sur le colosse de Memnon (n° XLVI).

3 et 42. Ces deux numéros contiennent la *carte de visite* laissée par Potamon, probablement dans deux tombes différentes ; à moins qu'il n'ait tracé deux fois l'inscription dans la même tombe. Ποτάμων ἱστόρησα σὺν Ποτάμωνι πατρί· L. ς. Τραϊανοῦ Καίσαρος τοῦ κυρίου, μεσορὶ ΚΘ, καὶ τὸ προσκύνημα πάντων τῶν ἀδελφῶν, καὶ τῆς κυρίας μητρός, καὶ τῆς ἀδελφῆς.... [ἔγραψα].

Ces deux inscriptions sont identiques, excepté qu'au n° 42 on lit ἱστορήσας ; on y trouve les mêmes fautes, Ποτάμων pour Ποτάμωνι ; μασορὰ et μεσορὰ pour μεσορὶ (peut-être dus à une prononciation locale), et μετρός pour μητρός. Ce Potamon était un homme du commun. La date répond au 22 août de l'an 103 de notre ère.

4. Τὸ προσκύνημα Μέμνονος σὺν (?)..., παρὰ Ἀμενώθη· ὁ θεὸς τῶν θεῶν [πρ]ώτων (au lieu de τῶν πρώτων θεῶν) καὶ οἱ λοιποὶ ἐνθάδε θεοὶ [ἐμὲ σώζοιεν, ou διαφυλάττοιεν?]

Cette inscription est difficile à lire et à comprendre. L'auteur du *proscynéma* paraît s'être appelé *Memnon;* je retrouve ce nom dans une autre inscription des syringes, copiée par Champollion, et que je lis, Μητρόδωρος μαρωνείτης (de Maronée en Macédoine) ἱστόρησα [σὺν] Μέμνονι [ἁ]πάσας [τὰς σύριγγας]. Le nom Ἀμενώθης est le même que Ἀμενὼθ avec une désinence grecque, qui se lit dans une inscription métrique du colosse (n° XXV) ; ce qui revient au Φαμενὼθ qu'on voit dans une autre (XXI) : c'est le nom égyptien de Memnon.

Le sens des mots qui suivent ne me semble pas clair. L'expression ὁ θεὸς τῶν θεῶν πρώτων me paraît se rapporter à la divinité principale à laquelle la tombe royale était consacrée; car, dans chacune d'elles, une des grandes divinités domine. Ces mots rappellent la fin de l'inscription de Rosette : Καὶ στῆσαι ἐν ἑκάστῳ τῶν τε πρώτων καὶ δευτέρω[ν καὶ τρίτων θεῶν ἱερῷ]; car c'est ainsi qu'il faut lire, et non...... καὶ τρίτων ἱερῶν, comme le proposait Heyne, et comme le veut M. Drumann (1).

La tombe où cette inscription a été gravée était sans doute à cette époque considérée comme celle d'Aménoth ou Memnon. Il serait intéressant de savoir si c'est la même, comme je le pense, où l'on a trouvé les n°ˢ 7, 20, et une autre inscription que je ne vois point parmi celles de Salt, mais qui a été publiée dans les *Transactions* de la Société royale (vol. I, part. I, pag. 22) : Ἑρμογένης μὲν ἄλλας [au lieu de ἄλλας μὲν] σύριγγας ἰδὼν ἐθαύμασα, τὴν δὲ τοῦ Μέμνονος ταύτην εἰστορήσας ὑπερεθαύμασα. Cet Hermogène est peut-être celui qui a écrit sur le colosse de Memnon (n°ˢ XXIX, XXX). Dans ce cas, l'inscription serait de la XVIIIᵉ année d'Adrien. Selon M. Cooke, qui l'a copiée, elle se trouve dans la troisième tombe sur le côté ouest de la vallée des Tombeaux; mais il dit n'avoir vu aucun des symboles qui se trouvent sur le colosse de Memnon. Et, en effet, aucune des tombes visitées par Champollion n'est celle d'Aménophis. Mais ces inscriptions sont d'un temps où l'on donnait à Memnon ce qu'il y avait de plus beau à Thèbes.

5. Celle-ci est fort peu distincte. Cependant la copie suivante en présente une restitution presque complète et certaine dans ce qu'il y a de plus important :

(1) *Histor. antiq. Untersuch über, Aegypten,* u. s. w., S. 268, 269.

[τὸ προσκύνημα]
[τῶν ἐμ]ῶν ἁπάντων, παρὰ τῷ κυρίῳ [Ἑρμῇ θεῷ]
[τρισμεγίστῳ], ὄντι σοφῷ, καὶ προσοφ[έλλοντι]
τοῖς ἀσκοῦσι παιδείαν, ἠμέρῳ δὲ τοῖς
νοσηλεύουσιν, ἰατρὸς, ὁ ἱκετεύων τὸν θεὸν
εἶναι ἵλεον καὶ εὐμενῆ, ἔγραψα Εὐτυχ[ὴς Εὐδαί?]
μονος, μετ' Ἀφθον[ίου καὶ Ἀπολ]λωνίου [καὶ Ρού (?)
φου κ' Αἰλίου Κορίνθ[ου] τῶν ἀδελφῶν
καὶ Παηνίου Κεφαλᾶ τοῦ πέμπτου (?).
L. Γ. Μ. Αὐρηλίου [καὶ Λ. Οὐήρου τῶν]
κυρίων σεβαστῶν,
ἐπ' ἀγαθῷ.

L'auteur de cette inscription, Eutychès, est un médecin; il paraît avoir cru que la syringe était dédiée à son patron Hermès Trismégiste, ou bien il aura écrit son hommage au-dessous d'une de ces grandes figures de Thoth qui se trouvent souvent dans les bas-reliefs funéraires. Qui pourrait être ce Dieu savant (σοφός), qui aide les gens livrés à l'étude (οἱ ἀσκοῦντες παιδείαν), et est secourable à ceux qui exercent l'art de guérir (οἱ νοσηλεύοντες), sinon Hermès Trismégiste. alors le père de toute science, le πάντων διδάσκαλος, comme dit S. Justin, et l'auteur présumé de tant de livres de médecine astrologique, que Galien (*De Simpl. med.* VI. *Opp.* II, p. 268) appelle déjà λῆροι καὶ πλάσματα?

La copie est si confuse, que ma leçon paraîtra conjecturale; je la crois cependant certaine, excepté pour les mots marqués d'un (?). Τὸ προσκύνημα τῶν ἐμῶν ἁπάντων est une expression commune (n° 33); παρὰ τῷ κυρίῳ, suivi d'un nom de divinité, se rencontre à chaque pas (1); la finale de νοσηλεύουσι s'est confondue avec le commencement du mot suivant, par suite de quelque *nexus*, comme HЄΡΩ pour ἠμέρῳ qui est indubitable; ΙΛΥΙΟ pour ἰατρός est moins certain; on pourrait lire υἱός, qui se rapporterait à la paternité scientifique d'Hermès. Le nom propre Κόρινθος est dans une inscription de Philes; Παηνίας ou Παινίας dans une autre (2); ΦΟΥ ne peut être que la finale d'un nom romain en FVS : οἱ νοσηλεύοντες sont ici les médecins, οἱ τοὺς ἀσθενοῦντας θεραπεύοντες (3), et non les malades.

La III[e] année de Marc-Aurèle et Vérus, comptée à l'égyp-

(1) *Recherches sur l'Égypte*, p. 468.
(2) *Ib.*, p. 249.
(3) Plut., *de Sanit. tuend.*, VI, 470, Reisk.

tienne, est comprise entre le 29 août 163 et le 29 août 164 de notre ère.

6. Copiée dans la *Description de l'Égypte* (*Antiq.* T. V, planch. 56, 4)... ἐ]μνήσθη] Ἀσκληπιάδης ἰατρὸς λεγεῶνος Β Τραϊανῆς Ἰσχυρᾶς L. Ι. Ἀντωνείνου, μεχεὶρ Α.

« A laissé un souvenir, Asclépiade, médecin de la 2e légion « Trajane Forte, la xe année d'Antonin, le 1er de méchir. » (26 janvier de l'an 147.)

Je crois que ἐμνήσθη, quand il est tout seul, sans complément, signifie *a laissé un souvenir,* c'est-à-dire, *son nom et son titre.* Rien de plus commun. Ainsi, au mont Sinaï, dans le Wadi-Elmukketeb, on trouve : ἐμνήσθησαν ἄνδρες δύο ἀδελφοὶ Ἄμβρος καὶ Ἄλιτος (f. Ἀλύπιος), υἱοὶ Ἡρώδου — ἐμνήσθη Αὐρήλιος Βόραιος Χάλβου — ἐμνήσθ[ησαν] Μοϋσῆς [καὶ] Σαμουήλ, etc. Voilà encore un Asclépiade médecin, on en connaît déjà plusieurs (1).

7. Ce sont deux mauvais vers, dont le second offre une énorme faute de quantité, à moins qu'on ne lise ὀρόω καὶ ἐθαύμασα, ou ὀρόων μέγ' ἐθαύμασα; mais, comme le τὴν δὲ μάλιστα tombe naturellement sur ἐθαύμασα (v. n° 4), p. 223, cette correction bienveillante n'est peut-être guère admissible.

Θαύματα συρίγγων ὀρόων μέγ' ἐθαύμασα Βῆσ[ας]
τὴν δὲ μάλιστ' ὀρόων [μέγ'] ἐθαύμασα Μέμνονος ἐσθλήν.
Ἡρακλίδης.

8. Πτολεμαῖος βουσειρείτης, ἱστορήσας σὺν γυναικὶ Κυπρίᾳ καὶ τέκνῳ Πτολεμαίῳ, [ἐθαύμασα] καὶ ἐμνήσθην Μεν[ουθ]ιάδος καὶ Πάφου τέκνων.

Ptolémée de Busiris (car je lis BOYCEIPEITHC, au lieu de BOYK.) était venu visiter les syringes avec sa femme Cypria et son fils Ptolémée. Leurs deux filles, *Ménuthias* et *Paphos,* ne les avaient pas accompagnés. Ptolémée leur donne une marque de souvenir. Ces deux noms sont à remarquer. Le premier est formé de celui de la bourgade *Menuthis,* à deux milles de Canope (2), et où l'on adorait Isis, surnommée ἡ Μενουθιάς ou ἡ ἐν Μενούθι (3). Le nom de l'île *Ménuthias,* dans la mer Érythrée — Madagascar, selon les uns, *Magadasho*, selon Gossellin (4) —, n'avait pas, je crois,

(1) *Trans. of the royal Society of litter.*, t. II, pl. 13, nos 3, 4. 5 et 6. — Conf. *Fabr. Bibl. Gr.*, XIII, 89, 90.

(2) Steph. Byz. h. v. — *S. Epiph. in Ancor.*, § 108, p. 109, C.

(3) *Grut.*, LXXXV, 1.

(4) *Recherches sur la géogr. syst.*, I, 190.

d'autre origine; il lui aura été imposé sans doute par quelque navigateur alexandrin.

Il est clair que le nom de *Paphos*, que porte l'autre enfant, a une relation avec celui de *Cypria* que portait la mère; elle avait donné à sa seconde fille le nom d'une ville de l'île de Cypre, d'où elle tirait son propre nom, et peut-être sa naissance.

9. Τατιανὸς ἡγεμὼν Θηβαΐδος ὁ εἰστορ
ήσας ἐθαύμασα ἐν
[τα]ῦθα [μνημό]συνον τῶν σοφῶν Αἰγυπτίων.

Cette inscription en lettres cursives est peu distincte; on pourrait lire ἡγεμὼν Θήβαις comme ἡγεμὼν ὁ Θηβῶν du nº 29; je préfère Θηβαΐδος εἰστορ. Quant au mot de la troisième ligne qui commence par un M, et finit par ЄYNON, je ne vois pas bien ce que ce peut être : τὸ μεγαλόσυνον pour τὴν μεγαλοσύνην ne serait pas invraisemblable. Cependant comme le X se confond souvent avec Υ (nº XIX, v. 8, XXIII, v. 4), on pourrait lire aussi ЄXNON, pour avoir le mot μεγαλότεχνον, qui convient si bien à la circonstance; mais le mot serait un peu recherché pour une inscription pareille.

10. Φιλάστριος φιλόσοφος τὸ B̅ θεασάμενος.

11. Ἰάσιος καὶ Συνέσιος ἕκτην ταύτην σύριγγα ἰδόντες ἐθαυμάσαμεν. « Nous, Jasius et Synésius, ayant vu cette sixième syringe, nous « l'avons admirée. » Ils ont écrit après avoir vu *six* tombes. Pourquoi n'ont-ils pas attendu qu'ils les eussent vues toutes? Peut-être n'en voyait-on pas davantage.

12. Πούπλιος Αἴλιος Φιλόδαμος ἐθεώρησα καὶ αὐτοῦ τὸ προσκύνημα καὶ τῶν ἀδελφῶν (ἔγραψα ou ἐποίησα).

13. Μαξιμιανὸς ἐθαύμασα.

14. Θεοχάρης σχολαστικὸς ἠπειρώτης ἐθαύμασα. « Théocharès, scolastique (c'est-à-dire, *avocat*), Épirote, etc. »

15. Διονύσιος.

16. Πετρώνιος [ou Ἰούλιος Τετρώδης ou Πετρώλης] Ἀνδρομάχου ἐθαύμασα. L. ς̅ Ἀδριανοῦ, τυβι Δ̅. La date répond au 30 décembre de l'an 122.

17. Πορφύριος ἰδὼν ἐθαύμασα.

18. Παπίριος Δομίτιος . . πιανὸς στρατηγὸς Ὀμβείτου ἱστόρησα καὶ τὸ προσκύνημα ἐποίησα τῆς συμβίου καὶ τῶν τέκνων. L. I̅E̅. θὼθ I̅Θ̅.

Le nom sera ΑΠΠΙΑΝΟϹ, ΟΠΠΙΑΝΟϹ, ou tout autre de ce genre. Le nom de l'empereur manque après la date ; on ne peut la déterminer.

19. Φίρμος.

20. Αἰδέσιος ἐθαύμασα τὴν σύριγα (sic) τοῦ Μέμνονος.

21. « Moi, Marcus Ulpius Antiochianus Pulcher, d'Émésa, tribun « militaire des légions VIIe Gemella Felix, et VIIIe Auguste, j'ai « visité heureusement [ces grottes], sous le consulat d'Apronia- « nus et de Paullus, la veille des ides de novembre, accompagné « d'Épictète, percepteur. »

Antiochianus, dérivé latin du grec *Antiochus.* Le nom va bien à un Syrien.

Après le mot LEG. il y a une lettre peu distincte. Est-ce un P. qui représenterait PIA, le troisième titre de la VIIe légion, GEMELLA. PIA. FELIX? Mais ce titre n'est jamais placé que le second ; et l'on ne peut croire que le tribun militaire de la légion se fût à ce point écarté de l'usage. Comme le mot LEG. n'est pas répété ensuite, ainsi qu'on le faisait en pareil cas (LEG. VII... ET. LEG. VII.), je crois plutôt que cette lettre est le second G du pluriel LEGG. J'en conclurais que la LEG. VII. GEM. FEL. ne portait pas encore le surnom de PIA, l'an VIII de Marc-Aurèle. On lit après : ET. VII. AVG. ; mais la VIIe légion n'a jamais porté le titre d'AVGVSTA : c'est à la VIIIe qu'il appartient. Il est très-vraisemblable que la leçon VIIIe est sur la pierre.

Lo latin INSPEXI (dont Spartien se sert en pareil cas, ci-dessus, p. 48, n. 1) répond au grec ἐθεώρησα, qu'on trouve au n° 12 et dans une autre inscription copiée par Champollion.

La VIIe ni la VIIIe légion n'ayant été cantonnées en Égypte, il paraît que Antiochianus Pulcher voyageait en congé, ou pour quelque mission particulière ; peut-être avait-il quitté le service, après avoir été successivement tribun militaire dans deux légions.

Le consulat d'Apronianus et de Paullus II eut lieu l'an 168 de J.-C., la VIIIe année de Marc-Aurèle, selon les fastes de Théon (p. 122, ed. Halm.).

Le mot *actor* est bien vague : un des sens qu'on lui donnait était *exigendis pecuniis præpositus,* répondant au πράκτωρ des Grecs ; ce que nous appelons un percepteur. Le nom de cet *actor* est grec (*Épictète*), parce que les Romains n'employaient que les gens du

pays dans les charges d'administration intérieure. C'est une remarque que j'ai déjà faite (ci-dessus, p. 161).

22. Ἀντωνία Ἀγριππεῖνα ὑπατικὴ ἱστόρησα. Le mari de cette Antonia était un personnage consulaire.

23. Ἀρποχρατίων ἱστορήσας.

24. Ἀντώνιος Τιτιανός.

25. Κλαύδιος Κομμοδιανὸς χειλίαρχ[ος] λεγ[εῶν]ος Β̄ [Τραϊανῆς] Ἰσχυρ[ᾶς] ἀπάσ[ας τὰς σύριγγα]ς ἰδὼν ἐθαύμασα L. ΙᾹ. Μάρκου Αὐρηλίου Κομμόδου τοῦ κυρίου, ἀθὺρ ις̄.

Commodianus était chiliarque, ou tribun militaire, de la IIe légion Trajane-Forte, dont il a été question au n° 6. Les lacunes des deuxième et troisième lignes ont été remplies conjecturalement.

Commode n'ayant régné que treize ans, le chiffre ne peut être un K, comme on pourrait le croire au premier abord ; le trait qui suit la lettre I est le crochet d'un alpha cursif. J'ai lu IA ; et la date répond au 12 novembre de l'an 189 de notre ère.

26. Κλήμ[ης] Ἐρήμου (ou Σερηνοῦ) ἱστορήσας L. Ε̄... φαμ[ενὼθ].

27. Ἕλενος Ῥούφιος.

28. Ἰουλιανὸς γ̄. Le γ̄ signifie peut-être que Julien a visité ces grottes trois fois.

29. Ἀλέξανδρος ἔπαρχος ὁ Θηβῶν ἴδον καὶ ἐθαύμασα. Les trois lignes qui suivent me paraissent appartenir à une autre inscription ; mais elles sont fort peu distinctes ; peut-être Κόσμας ὁ τούτου (sousent. νομοῦ) νόμαρχος (pour νομάρχης)... καὶ Ἀλέξανδρος ἰατρὸς [τὸ] θειότατον ἔργον [ἐθαυμάσαμεν]. Rien de plus incertain que quelques mots de cette leçon.

30. Ἐλπίδιος Ε[ὐτυ]χοῦς σχολαστικὸς ῥητορικὸς ἀλεξανδρεὺς ἱστορήσας ἐθαύμασα.

On pourrait lire σχολαστικὸς καὶ ῥήτωρ ἐξ Ἀλεξανδρείας. Mais la première leçon est plus voisine du texte. Je crois qu'ici σχολαστικὸς a le sens du *scholasticus* des Latins, qu'il signifie *declamator, sophista,* et que σχολαστικὸς ῥητορικὸς répond à notre « professeur de belles-lettres ». Elpidius a cru devoir ajouter ῥητορικός, parce que l'on aurait pu prendre σχολαστικός, tout seul, dans le sens d'avocat (1).

(1) *Wouwer. ad Petron.*, Sat. VI, p. 38, col. 2, Burm.

31. Χοσρόης ἀρμένιος ἰδὼν ἐθαύμασα.

32. Ἰούλιος Δημήτριος χειλίαρχος ἱστορήσας, ἐμνήσθην τῆς [συμβίου ou ἀδελφῆς].

33. Πανόλβιος (et non Πανόλχιος) ἡλιουπολίτης ἰδὼν ἐθαύμασα καὶ ἐμνήσθην τῶν ἐμῶν πάντων.

34. Θεοδώρα ἀνκυρανή, γυνὴ Γεμίνου (?), ἴδον καὶ [ἐθαύμασα L.] ΙΖ. Χοι[ὰκ] Α. « Moi, Théodora d'Ancyre, femme de Géminus, j'ai vu « et admiré, l'an XVII, le 1 de choïac. »

35. Αὐρήλιος Ἀντωνῖνος.

36. [Αἴλ]ουρίων (ci-dessus, p. 161) . . . χου, θεραπεύων πάσας τὰς σύριγγας τεθαύμακα.

Le mot θεραπεύων peut être pris dans le sens de *honorer*, *vénérer*. Ainsi Philostrate a dit en parlant de Memnon, ᾗ τοὺς θεραπεύοντας ἀσπάζεται (Heroïc., p. 115). « Ælurion, fils de. . . . ., a respec- « tueusement admiré toutes les syringes. »

37. Εὐτυχὴς ἱστορήσας L. ΙΘ Τραϊανοῦ καίσαρος τοῦ κυρίου. . . . .

38. Ἀρμένιος Ἀρμενίου καππαδόκης, Ὀρεστιάδης τὸ γένος, ἡγεμὼν τῆς ἐπαρχίας, [τὰς] σύριγγας [πάσας] καὶ εἶδον καὶ ἐθαύμασα.

Il faut Ὀρεστιάδης τὸ γένος, ou τοῦ Ὀρεστιάδους γένους, ou bien encore τὸ γένος τὸ Ὀρεστιάδες. Cette particularité me paraît indiquer que le Cappadocien Arménius était de Comana; car elle se rapporte à l'opinion reçue que le culte de Bellone y avait été apporté par Oreste et sa sœur Iphigénie, et que le nom de Comana venait de la chevelure de deuil déposée par Oreste dans le temple de cette déesse (1). Au dire de Dion Cassius (XXXII, 11), il existait dans cette ville une famille qui se prétendait issue d'Agamemnon (καὶ τὸ γένος τὸ Ἀγαμεμνόνειον δεῦρο ἀεὶ ἔχειν) ; elle en avait pris le nom d'Orestiade, Ὀρεστιάδες γένος, dont le nom se retrouve encore dans un passage de la Vie d'Isidore de Gaza, par Damascius (2); il y est question d'une femme, vivant sous le règne de l'empereur Léon, et qui tirait son origine des Orestiades, établis près du mont Comane, en Cappadoce; ils se prétendaient descendants de Pélops par Oreste et Agamemnon. Strabon nous apprend que les prêtres étaient pris dans la même famille que les rois : ὡς δὲ ἐπὶ τὸ πολὺ τοῦ αὐτοῦ γένους ἦσαν οἱ ἱερεῖς τοῖς βασιλεῦσι. Serait-ce pousser trop loin la liberté de faire des suppositions dans une matière obscure,

(1) Strabon, XII, 535.
(2) *Damasc. ap. Phot.*, cod. 242, p. 340, ed. Bekk.

que de conjecturer que cette famille était celle des Orestiades, dont l'origine se rattachait à la fondation du culte? L'expression ἡγεμὼν τῆς ἐπαρχίας montre que cet Arménius était gouverneur de l'Égypte.

39. Α[Ἴλ]ιος ou Λ[ούκ]ιος Αὐρήλιος. . . .

40. *Januarius PP vidi et miravi locum.* Déjà publiée dans la grande Description de l'Égypte. Ce *Januarius, Primipilaris* (P. P.) d'une légion, a mis cette autre inscription copiée par M. Hamilton et Champollion : *Januarius PP vidi et miravi locu* (sic) *cum filiâ meâ Januarinâ. Valete omnes.* Il tenait fort à son barbarisme *miravi.*

Le M final des accusatifs est quelquefois omis dans les inscriptions du bas temps; on trouve *dolore, conservatione* pour *dolorem, conservationem.* (Inscr. dans les *Annal. dell' Institut. archeolog.*, I, 181.)

41. Παμώνθης Παμώνθου : nom égyptien fort commun dans les monuments.

44. Νεκτάριος νεικομηδεὺς ὁ λαμπρότατος καθολικὸς Αἰγύπτου ἰδὼν ἐθαύμασα.

Le καθολικὸς de l'Égypte était le *rationalis,* le *procurator fisci.* On ne trouve pas ce titre avant les Antonins.

45. Τὸ προσκύνημα Ἀμβροσίας τῆς χίας Εὐ[σε]βίου. . . . « Proscy-« néma d'Ambrosia de Chio, fille d'Eusèbe. . .

46. . . . ἐμνήσθη Θεόκριτος ὁ σφαιράρχης. Ce dernier mot se lit distinctement; le sens naturel est, « qui préside aux jeux de balle » : mais je n'entends pas ce que cela veut dire; à moins que ce nom n'indique une fonction analogue à celle du γυμνασιάρχης, comme qui dirait ὁ τῇ σφαιρομαχίᾳ ἐπιστάτης. Σφαιρομαχία répond exactement au mot *boxing.*

47. Φλάβιος σοφιστής.

48. Αἴλιος Διονύσιος καὶ Λάμπων φιλόσοφος εἴδομεν.

Cet Ælius Dionysius est-il le grammairien de ce nom, natif d'Alexandrie? Cela n'a rien d'invraisemblable. Je retrouve un Lampon dans une inscription des syringes, copiée par M. Jomard (1). Je la lis : Λάμπων ἧκα μετὰ Στατίου Πηλίου. La forme

(1) *Descr. de l'Égypt. Ant.,* t. V, Pl. 56, 5.

ἧκα, qui ne devient commune que dans les bas temps (1), se retrouve dans cette autre inscription du règne de Claude, copiée dans une syringe par le même voyageur, et du petit nombre de celles qui ont des dates : Σωτήριχος καὶ Ἡρακλίδης ἥκαμεν ὧδε Δ̄ L Κλαυδίου, φαμενὼθ Z̄. (3 mars de l'an 44 de J.-C.). Peut-être est-ce moins un parfait qu'une forme de l'aoriste ἧκον, analogue à celle de ἦλθα, ἤλθαμεν (2) (formes encore usitées dans le grec moderne), pour ἦλθον, ἤλθομεν.

49. Τὸ προσκύνημα τῶν τέκνων Ἀρτεμιδώρου καὶ. . . .

51. Βουρίχιος σχολαστικὸς ἀσκαλωνίτης ἱστορήσας, κατέγνων ἐμαυτοῦ διὰ τὸ μὴ ἐγνωκέναι τὸν λόγον. . . . [τού]του κ' ἀπεδεξάμην. . . . Je ne puis lire que ces mots : mais je ne sais pas au juste ce qu'a voulu dire ce Bourichius (ou Burchius, car son nom est écrit plus bas avec deux ρ : [ὁ παιδο] τρίβης(?) Βουρρίχιος (peut-être son frère), « avocat d'Ascalon » : on dirait qu'il se reproche de n'avoir pas connu, d'avoir ignoré la raison (peut-être de ces grands travaux), etc.

52. C'est la seule inscription chrétienne que contienne cette collection. Je lis : Τῇ τοῦ θεοῦ δεσπόζοντος ζῶντάς δε (pour τε) καὶ νεκροὺς θεοῦ προνοίᾳ ἐχρήσατο ἡ μακαρία σοῦ ἀεὶ [ἐν] τέλει τοῦ βίου τούτου, μηνὶ φαωφὶ Ī ἰνδικτιῶνος ς̄ · ὁ θεὸς ἀναπαύσει ἐν σκηναῖς ἁγίων · ἀμήν. ✝
Δε pour τε est une négligence ou l'effet d'une prononciation vicieuse : l'iotacisme a causé l'orthographe προνίᾳ et ἀναπαύσι. Προνοίᾳ ἐχρήσατο est comme βοηθείαις χρᾶσθαι dans S. Luc (*Act. Apostol.*, XXVII, 17), et ἐν σκηναῖς ἁγίων est calqué sur les αἰώνιοι σκηναὶ de cet apôtre (*Évang.*, XVI, 9) : ἵνα δέξωνται ὑμᾶς εἰς τὰς αἰωνίους σκηνάς.

Cette inscription prouve que les syringes ont quelquefois servi de sépulture aux chrétiens.

53. Σπούδασις (f. Σπουδαῖος) Παλατῖνος, υἱὸς Ἰά[σ]ωνος [δι]κολόγου Αἰγύπτου, ἐθεασάμην. La restitution du mot δικολόγου ne laisse pas de doute. Champollion a copié dans la syringe de Rhamsès V une inscription ainsi conçue, qui confirme cette leçon : Παλλάδιος δικολόγος ἑρμοπολείτης εἰδὼν (sic) ἐθαύμασα. Je crois que ce δικολόγος répond au δικαιοδότης de Strabon (XVII, 797), qui est le *juridicus* du Digeste. Δικολόγος Αἰγύπτου doit être identique avec le *juridicus Ægypti* d'une inscription de Gruter (3).

(1) Voy. *Lobeck. ad Phryn.*, p. 744. — Cf. Boisson., *Anecd.*, 1,457, f.
(2) Voy. mes *Matériaux pour l'Histoire du Christianisme*, etc., t. I, p. 59.
(3) P. 373, n° 4, *Vide Reines. ad* II, 26, p. 27.

NOTES ET ADDITIONS

Page 17. C'est cet Aménophium ou palais d'Aménophis, au-devant duquel se trouvaient les deux colosses. M. Huyot a essayé d'en rétablir le plan d'après les faibles débris qui en restent. A en juger par ces débris, il n'était inférieur à aucun des autres édifices de Thèbes. J'ai fait voir, dans le « Mémoire sur le tombeau d'Osymandyas », qu'il subsistait encore au temps de Pline. S'il a disparu entièrement depuis, c'est que, comme il était construit en pierres calcaires, on a employé à faire de la chaux les matériaux qui le composaient (1).

P. 17, note 2. Les hiéroglyphes sculptés sur le trône des deux colosses d'Aménophis sont d'une exécution parfaite : « ce sont », d'après les propres paroles de Champollion (*Journal manuscrit*), « de véritables camées d'un pied et plus de proportion ».

P. 21. Je vois qu'un savant mythologue, dans une dissertation récente, croit encore que le Memnon d'Homère « est une incarnation du dieu « Soleil des peuples de l'Asie antérieure ; ce qui résulte de ce que les « Grecs appelèrent Memnon un symbole du soleil qui leur fut connu en « Égypte à une époque tardive (2).

P. 26. D'après un passage de George le Syncelle (*Chronogr.*, p. 169, D), les premiers tremblements de terre, en Égypte, avaient eu lieu sous le règne d'Athothès.

P. 27. Une observation qui ne m'a été connue que depuis l'impression de cette partie de l'ouvrage, vient à l'appui de ce que je dis sur la fissure qui existait dans la partie supérieure du colosse. Il est maintenant certain que les énormes blocs que les anciens Égyptiens employaient pour leurs colosses et leurs obélisques avaient des fissures considérables lorsqu'ils les mettaient en place, et probablement à la sortie même de la carrière. On en a une preuve assez frappante dans l'obélisque de Louqsor. Ce monument, lorsqu'on le dressa sur sa base, avait à la partie inférieure une fente large, qui s'étendait à une hauteur de quinze pieds. « Les an« ciens Égyptiens avaient tâché d'empêcher l'écartement, au moyen de « clefs de bois en forme de queue d'aronde, enduites d'un mastic parti« culier (3). »

P. 29. M. de Bohlen (*Das alte Indien*, I, 73) émet la conjecture que

(1) V. *Narrative of the live and adventures of G. Finati*, edit. by W. J. Bankes, I, p. 101.

(2) Karl Vœlker, *über Spuren auslændischer Gœtterkulte bei Homer*, dans le *Rhein. Museum*. Bonn, 1832, S. 217.

(3) Lettre de M. Verninac, Louqsor, 15 novembre 1831, communiquée par M. Champollion-Figeac.

l'ouvrage de Damis lui-même était déjà une compilation romanesque : il croit que le nom de l'auteur est peut-être fictif. Toutefois le rapprochement de ce nom avec ceux de *Mandanis*, et de *Damudamis* dans Porphyre, n'est pas fort concluant. Les détails que donne Philostrate sur ce Damis ne permettent pas de douter que ce fût un auteur réel, un biographe qui avait connu et accompagné Apollonius de Tyane, et que son ouvrage fût une narration romanesque, mais non une compilation de seconde main.

P. 30, not. 2. M. Boissonade m'apprend qu'il a vu dans un bon manuscrit la correction ἀπ' αὐτῶν que je propose.

P. 31. Un profond critique moderne porte de la Vie d'Apollonius par Philostrate un jugement analogue. A ses yeux ce n'est qu'une composition idéale fondée sur des éléments historiques (Tschirner, *der Fall des Heidenthums*, S. 407, n.). « Comme Lucien, dans le *Peregrinus*, a donné, « d'après des éléments historiques, un portrait chargé d'un philosophe « fantastique, de même Philostrate a voulu donner l'idéal d'un sage « pieux. Cela n'est pas contradictoire avec l'opinion que cet ouvrage se « fonde sur des sources historiques, notamment sur une biographie d'un « certain Damis; car Apollonius était un personnage réel, et il n'est pas « contraire au but de l'auteur d'avoir fondé son tableau sur l'histoire. » M. J.-Fr. Baur juge de même cet ouvrage dans sa savante Monographie sur Apollonius de Tyane (*Apollonius von Tyana und Christus*, S. 85, 112-123, Tübing., 1832).

P. 48. Outre Lardner et Gibbon, d'autres habiles critiques, tels que Meiners (*Gesch. der Urspr. Fortg. und Verfalls der Wissensch.*, Th. I, S. 258, f. 1781), Buhle (*Allg. Encycl. von Ersch und Gruber*, Th. IV, S. 440, f.), MM. Jacobs (*Flav. Philostr. übersezt von Fr. Jacobs*, Bd. II, S. 155, Stuttgard, 1828-1832), Neander (*Allg. Geschichte der Christl. religion*, I, 179), et Baur (ouvrage cité, S. 104 ff.), nient que Philostrate ait composé la vie d'Apollonius de Tyane dans une vue contraire au christianisme. Les motifs sur lesquels se fonde leur opinion ne me semblent pas infirmer celle que j'ai émise dans le texte. Que Philostrate ne parle pas de J.-C. dans son livre; que les actions d'Apollonius n'aient point de rapport à celles de J.-C., cela ne prouve rien contre le but général de son livre. Quand Julia Domna lui commanda cet ouvrage, ce n'était pas pour qu'il en fît une contre-épreuve des évangiles, ni qu'il modelât la vie d'Apollonius sur celle du Dieu des chrétiens, ni même qu'il donnât à cette biographie une direction polémique : elle aurait manqué son but. Elle voulait seulement montrer aux chrétiens qu'il avait paru dans la Grèce un philosophe doué de la faculté des miracles comme le Nazaréen, d'une aussi haute vertu, par conséquent aussi protégé que lui de la faveur divine, aussi digne, en un mot, d'être adoré. Par là elle croyait atteindre plus sûrement la base du christianisme que par une attaque directe. L'intention de Julia Domna en commandant un tel livre me paraît évidente; il est à peine besoin de se souvenir de la haine que l'empereur portait au christianisme.

P. 49. La réputation d'Apollonius de Tyane fut toujours chère aux païens; près d'un siècle après Vopiscus, Eunapius (p. 6, édit. Commel. 3, éd. Boisson.) dit encore de ce thaumaturge qu'il tenait le milieu entre les dieux et les hommes, ἦν τι θεῶν τε καὶ ἀνθρώπων μέσον; et que sa vie avait été le voyage d'un dieu sur la terre (θεῖον ἐπιδημίαν ἐς ἀνθρώπους θεοῦ καλεῖν).

P. 60. C'est la notion générale de l'Éthiopie qui se trouve dans les vers d'Hésiode (Ἔργα κ. H., v. 525) : ἀλλ' ἐπὶ κυανέων ἀνδρῶν δῆμόν τε πόλιν τε, et non la notion particulière de Méroé, comme le pense M. Göttling (p. 180 de son éd.).

P. 72. Une autre circonstance a dû contribuer à faire prendre cet Aménophis pour l'Éthiopien Memnon : c'est que les statues et bas-reliefs qui nous en restent donnent à sa tête le caractère éthiopien.

P. 74. Une observation que m'a communiquée M. Ch. Lenormant vient à l'appui de ce j'ai dit sur les palais memnoniens, lesquels n'étaient pas liés nécessairement au nom d'Aménophis; c'est que, dans les débris qui subsistent encore de l'ancien Memnonium d'Abydos, on n'aperçoit nulle part le nom d'Aménophis : c'est un autre roi, dont on voit le cartouche entre les hiéroglyphes qui le décoraient.

P. 104. La confirmation que je désirais existait à mon insu dans les inscriptions latines découvertes récemment à Tarquinies, et publiées d'abord par M. le comte Borghesi : on y lit en toutes lettres, LEG.XII. FVLMINATAE (*Bulletino dell' Instit. di corrisp. archeologica.* Settembre 1829, p. 199). Dans la réimpression qu'il en a donnée (*Annales de l'Institut,* etc., t. IV, p. 151), M. Dureau de la Malle a remplacé FVLMINATAE par FVLMINATR. mais, à ma prière, ce savant ayant vérifié la copie exacte prise sur le monument même, il s'est assuré que la leçon FVLMINATAE y est parfaitement claire et distincte. Ainsi, les doutes de M. Borghesi et les miens sont levés, et le véritable titre de la XIIe légion est maintenant établi par deux monuments incontestables.

P. 110. Cette route de caravanes, entre Coptos et Bérénice, devait être infestée souvent par les Blémyes, qui erraient dans le désert entre le Nil et la mer Rouge. (Voy. mes *Matériaux pour l'histoire du christian.,* p. 29.) C'était sans doute pour assurer cette route que le tyran Firmus, qui s'occupa du commerce pendant son court règne et envoya des vaisseaux marchands dans l'Inde, fit alliance avec les Blémyes, selon Vopiscus : *Idem et cum Blemyis societatem maximam tenuit . . . . naves quoque ad Indos negotiatorias sæpè misit* (*Vopiscus in Firmo,* § 3).

P. 121. Quoique notre Charisius fût un pauvre poète, il n'est peut être pas juste de mettre sur son compte une faute de construction assez grave. Il est possible que, comme les graveurs écrivent souvent EI à la place de H (ci-dessus, p. 175), le mot στέφει soit pour στέφῃ; ce serait correct

ἡνίκ' ἂν — στέφῃ; ou bien encore qu'il ait écrit ἡνίχ' ἡ μήτηρ. On m'a objecté que ἀπορoῇ στέφει est une expression trop élégante pour notre poétastre. Mais il ne faut pas oublier que les auteurs de ces sortes de vers les composaient avec leur mémoire; et que des locutions très poétiques pouvaient se présenter à eux. Une objection plus sérieuse contre cette leçon et contre φιλοθέως du vers suivant, c'est le pied de trois syllabes; sans nul doute Charisius a dû éviter de tels pieds. Au vers 10, si nous lisons ἐδράκην, nous ferons disparaître le pyrrhique, et Charisius aura une faute de quantité de moins.

P. 127. La leçon ΠΡΟCΚΥΝΗCΗΝ de Pococke pourrait mener à προσκυνήσειν, sous-entendu ὥστε.

P. 128. On trouve des exemples analogues de l'emploi de κονεῖν et ἐγκονεῖν (*Jacobs ad Anthol. Palat.*, II, 791).

P. 137. Sur les chevaux blancs du soleil, aux citations faites par M. Jacobs (*Anthol.*, tom. XIII, p. 827), on peut ajouter ce passage du scholiaste de Sophocle (*ad Ajac.*, v. 697), ἐπεὶ τὸν ἥλιον..... ἐπὶ ἅρματος φασὶν ὀχεῖσθαι δύο ἵππους ἔχοντα λευκοὺς, ὧν τὸν μὲν Λάμποντα, τὸν δὲ Φαέθοντα ὀνομάζουσιν. On peut citer encore le λεύκιππος ἀὼς de Théocrite (*Idyll.*, XIII, 11), qui revient au λευκόπωλος ἡμέρα de Sophocle (Boeckh., *ad Pind. Olymp.*, VI, 95).

P. 151, v. 3. Au lieu de βασιλητδος ἀμμῖν, on peut lire aussi, βασιλητδος ἀμῆς.

P. 153. On m'a proposé, comme une leçon plus voisine encore du texte, ἐξαπίνας αὔδασ' ἀδὺ, ὃ τοῖς ἐχάρη : τοῖς serait pour αὐτοῖς, et ἐχάρη aurait le sens passif, « ce qui leur fut agréable ».

P. 168. Un de mes amis pense qu'il a pu y avoir *Horam à sole secundam;* il ne blâme pas absolument *dies prolata Oceano,* qui m'a paru mauvais.

P. 174. Quoique j'aie placé le point après φωνῆς (v. 3), parce que le sens m'a paru plus net, je ne nie pas qu'on aurait pu aussi laisser la virgule après ce mot, et transporter le point après ἤματα (v. 5), recommençant une autre phrase avec Δίς.

P. 174, v. 8. Pour ce vers difficile, dont la restitution est douteuse, quelqu'un préférera peut-être πετροῦ à πετροῖ, et ἧκας à ἐφίης. Il est certain que, pour le sens, ἀφίης vaudrait mieux.

P. 177. Au lieu de ἔγραψε, on peut aussi bien lire ἔγραψα. Cette leçon serait même préférable si, deux vers après, il y a réellement εὐτυχῶ.

P. 181, lig. dern. Le passage d'Harmenopulus est tiré du *Promptuarium juris*, II, 5, 1.

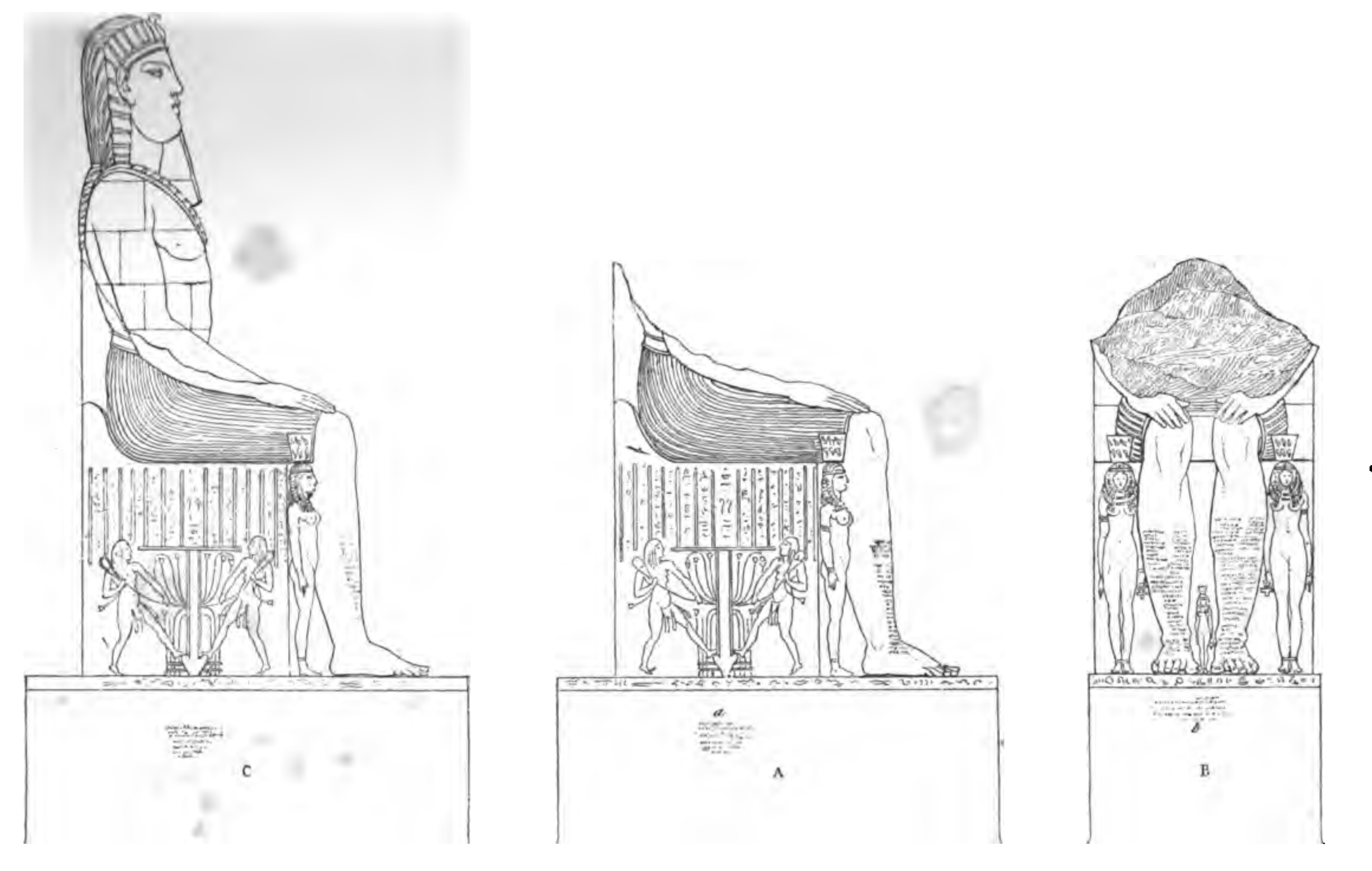
P. 195. Le troisième vers de cette inscription peut se lire autrement.

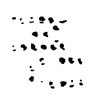
ΜϵΡΟ.ϵѠΝ, pourrait être μερόπεσσιν dépendant de θεσπίζων, ce qui changerait la construction. On essaierait alors de lire :

Οὐκ ἀκάρηνος ἐ[ών ποτε, μήδε βοήσας ἀσήμως]
Μέμνων · ἡμερίη δ[ὲ νῦν ἀ]ντολῇ ἠελιοῖο
θεσπίζων μερόπεσσιν, ὅθ' ἡμῖν ὧδι προσαύση
ἐκ πάσης, κ. τ. λ.

P. 215. Au lieu de *Nomen meum necto*, on pourrait lire aussi : *Et nomen annecto*.

P. 215. Peut-être encore Frontinus veut-il dire que, seul de tous ceux qui étaient là, il avàit entendu la voix de Memnon.


a
b
C
A
B



EXAMEN

DU

TEXTE DE CLÉMENT D'ALEXANDRIE

RELATIF AUX

DIVERS MODES D'ÉCRITURE CHEZ LES ÉGYPTIENS

Ce célèbre passage, tant de fois traduit, expliqué, commenté, présente encore plusieurs difficultés très graves, sur lesquelles les savants n'ont pu s'accorder. Elles tiennent surtout à certaines expressions trop concises, qui pouvaient être fort claires à l'époque où Clément d'Alexandrie écrivait son ouvrage, mais dont nous avons beaucoup de peine maintenant à saisir le véritable sens, parce qu'elles sont, pour nous, ou vagues ou tout à fait obscures. Il en est une principalement qu'on pouvait difficilement entendre avant d'avoir fait le premier pas dans la connaissance des écritures mystérieuses de l'Égypte; et c'est ainsi que beaucoup de textes de Pausanias et de Pline n'ont été compris qu'à mesure qu'on a découvert des monuments analogues à ceux dont ces auteurs ont fait la description.

Je vais donc examiner ce célèbre passage avec soin; j'en donnerai d'abord le texte et une traduction littérale; j'établirai ensuite la classification des écritures égyptiennes, d'après les idées de l'auteur; puis je ferai un examen spécial des expressions qui me paraissent se rapporter à l'alphabet des *hiéroglyphes phonétiques*.

§ I. *Traduction et analyse générale du texte* (1).

TEXTE DE CLÉMENT D'ALEXANDRIE (2).

Αὐτίκα οἱ παρ' Αἰγυπτίοις παιδευόμενοι, πρῶτον μὲν πάντων τὴν Αἰγυπτίων γραμμάτων μέθοδον ἐκμανθάνουσι, τὴν ἘΠΙΣΤΟΛΟΓΡΑΦΙΚῊΝ καλουμένην· δευτέραν δὲ, τὴν ἹΕΡΑΤΙΚῊΝ, ᾗ χρῶνται οἱ ἱερογραμματεῖς· ὑστάτην δὲ καὶ τελευταίαν τὴν ἹΕΡΟΓΛΥΦΙΚῊΝ, ἧς ἡ μέν ἐστι διὰ τῶν ΠΡΏΤΩΝ ΣΤΟΙΧΕΊΩΝ ΚΥΡΙΟΛΟ-

TRADUCTION.

« Ceux qui, parmi les Égyptiens (3), « reçoivent de l'instruction, ap- « prennent avant tout le genre « de lettres égyptiennes qu'on ap- « pelle *épistolographique*; en second « lieu, l'*hiératique*, dont se servent « les hiérogrammates; et enfin l'*hié-* « *roglyphique*.

« L'hiéroglyphique [est de deux « genres] : l'un, *cyriologique*, em-

(1) Ma traduction et mon analyse du passage, qui ont paru dans la première édition du *Précis*, ont attiré quelque attention de la part des savants. M. Sylvestre de Sacy leur a donné son approbation (*Journal des savants*, mars 1825, p. 151, 152). Le rédacteur d'un savant article sur les *hiéroglyphes*, dans l'*Edinburgh Review* de décembre 1826, n'a guère fait que traduire ma traduction, et reproduire ma classification des écritures égyptiennes; seulement il a combattu mon interprétation du passage relatif aux hiéroglyphes phonétiques; et, la regardant comme tout à fait inadmissible, il en a proposé une autre, que je combattrai à mon tour. Au reste, ce critique se rétracte dans un article subséquent (mars 1827, p. 532), et revient à mon interprétation, qui, *à la bien considérer*, dit-il, *ne me paraît plus très improbable*.

M. de Goulianoff (sous le faux nom *Ausonioli*), dans ses *Questions archéographiques*, a soumis le passage du savant Père de l'Église à un nouvel examen. Quelques-unes de ses observations de détail sont exactes, et j'en ai profité; d'autres ne m'ont pas semblé telles : le point principal sur lequel nous différons concerne aussi l'expression relative aux *hiéroglyphes phonétiques*, dont il donne à peu près la même traduction littérale que le rédacteur de l'*Edinburgh Review*, quoiqu'il l'interprète tout autrement. Leurs objections ne m'ont point paru solides, et je les discuterai avec soin, en donnant une attention plus suivie au passage controversé.

M. Weiske, dans les *Rudimenta hieroglyphices* de M. Seyffarth, a discuté de nouveau l'expression *διὰ τῶν πρώτων στοιχείων*; il pense comme moi sur le sens de *στοιχείων*, et un peu différemment sur celui de *πρώτων*. Ses objections sont résolues, je pense, par la modification que j'ai faite à ma première hypothèse.

(2) *Stromat.*, v, 657, Potter.

(3) La version latine, *jam vero qui docentur ab Ægyptiis*, est inexacte; il faut *apud Ægyptios;* mais elle offre bien d'autres inexactitudes; elle est en général un peu plus obscure que le texte.

ΓΙΚΉ, ἡ δὲ ΣΥΜΒΟΛΙΚΉ. Τῆς δὲ ΣΥΜΒΟΛΙΚῆΣ ἡ μὲν ΚΥΡΙΟΛΟΓΕῖΤΑΙ ΚΑΤᾺ ΜΊΜΗΣΙΝ, ἡ δ' ὥσπερ ΤΡΟΠΙΚῶΣ γράφεται, ἡ δὲ ἀντικρὺς (1) ἀλληγορεῖται ΚΑΤΆ ΤΙΝΑΣ ΑἸΝΙΓΜΟΎΣ. Ἥλιον γοῦν γράψαι βουλόμενοι κύκλον ποιοῦσι, σελήνην δὲ σχῆμα μηνοειδὲς, ΚΑΤᾺ ΤῸ ΚΥΡΙΟΛΟΓΟΎΜΕΝΟΝ ΕἿΔΟΣ· ΤΡΟΠΙΚῶΣ δὲ κατ' οἰκειότητα μετάγοντες καὶ μετατιθέντες (2), τὰ δ' ἐξαλλάττοντες, τὰ δὲ πολλαχῶς μετασχηματίζοντες χαράττουσιν. Τοὺς γοῦν τῶν βασιλέων ἐπαίνους θεολογουμένοις μύθοις παραδιδόντες, ἀναγράφουσι διὰ τῶν ἈΝΑΓΛΥΦῶΝ. Τοῦ δὲ ΚΑΤᾺ ΤΟΥΣ ΑἸΝΙΓΜΟΎΣ τρίτου εἴδους δεῖγμα

« ploie les *premières lettres alphabé-« tiques*; l'autre est *symbolique*.

« La [méthode] SYMBOLIQUE [se « subdivise en plusieurs espèces] : « l'une représente les objets *au pro-« pre* par *imitation*; l'autre les ex-« prime d'une manière *tropique* « (figurée); la troisième se sert en-« tièrement d'allégories exprimées « par certaines énigmes. Ainsi, « d'après ce mode, les Égyptiens « veulent-ils écrire *le soleil*, ils font « un *cercle*; la *lune*, ils tracent la « figure d'un *croissant*. Dans la mé-« thode *tropique*, changeant et dé-« tournant le sens des objets par « voie d'analogie, ils les expriment, « soit en modifiant leur image, soit « en lui faisant subir divers genres « de transformations. C'est ainsi « qu'ils emploient les *anaglyphes*, « quand ils veulent transmettre les « louanges des rois sous forme de

(1) Ἀντικρὺς pourrait indiquer opposition et signifier *au contraire*, tout aussi bien que ἀντικρύ, puisque la distinction établie par les anciens grammairiens entre ces deux formes est réellement nulle [a]. On objecte, avec quelque raison, que les deux genres, le *tropique* et l'*énigmatique*, ne sont pas assez opposés pour autoriser un tel sens. J'ai donc préféré de prendre le sens de διόλου, παντελῶς, que les grammairiens donnent à ἀντικρὺς [b], ou celui de *formellement*, *directement* [c].

(2) La synonymie de ces deux mots est difficile, et le sens est obscur; mais on devine qu'il s'agit de *transposition*, comme serait telle partie d'un objet transportée sur un autre, et de *changement* de forme; idées qui doivent être expliquées par les mots suivants, ἐξαλλάττοντες et μετασχηματίζοντες, qui me paraissent s'entendre l'un d'une *modification* de forme, l'autre d'un *changement* total ou de transformation. M. de Goulianoff voit ici trois opérations : 1° μετάγοντες καὶ μετατιθέντες, 2° ἐξαλλάττοντες, 3° μετασχηματίζοντες. Je ne puis être de son avis : l'absence de régime devant les deux premiers montre bien que les deux derniers, devant lesquels sont les régimes τὰ δὲ, ne font qu'expliquer leur signification. Dans le sens qu'il adopte, je doute que la phrase soit grecque : telle qu'elle est, elle revient à τὰ πράγματα μετάγοντες καὶ μετατιθέντες, τὰ δὲ ἐξ... τὰ δὲ μετάγ.

(a) Lobeck, *ad Phrynich.*, pag. 444.
(b) Ap. Bekker, *Anecd. græc.*, I, 408, 30.
(c) Demosth., pag. 381, 1242, 22 et 25.

ἔστω τόδε· τὰ μὲν γὰρ τῶν ἄλλων ἄστρων, διὰ τὴν πορείαν τὴν λοξὴν ὄφεων σώμασιν ἀπείκαζον, τὸν δὲ Ἥλιον τῷ τοῦ κανθάρου.

« mythes religieux. Voici un exemple « de la troisième espèce [d'écriture « hiéroglyphique] qui emploie des « allusions *énigmatiques* : les Égyp- « tiens figurent les autres *astres* (1) « par des *serpents*, à cause de l'obli- « quité de leur course; mais le *so-* « *leil* est figuré par un scarabée. »

Dans ce passage important, dont l'analyse n'avait pas été faite avec exactitude, il est clair que Clément d'Alexandrie admet trois genres d'écriture égyptienne :

ἐπιστολογραφική,
ἱερατική,
ἱερογλυφική.

Sur les deux premiers genres, il ne donne aucun détail; il ne s'occupe que du dernier, savoir, l'*hiéroglyphique*.

L'hiéroglyphique se divise en deux espèces : celle qu'il appelle κυριολογικὴ διὰ τῶν πρώτων στοιχείων; l'autre συμβολική. Dans ce passage, les mots κυριολογικὸς, κυριολογεῖσθαι, s'entendent des expressions propres pour désigner les objets, selon l'usage ordinaire qui les oppose aux termes figurés et aux périphrases : ainsi, Longin ou l'auteur quelconque du *Traité du sublime :* οὕτως ἡ περίφρασις πολλάκις συμφθέγγεται τῇ κυριολογίᾳ (2). De la première espèce d'hiéroglyphes (διὰ τῶν πρώτων στοιχείων, littéralement *par les premiers éléments*), Clément d'Alexandrie ne dit rien; mais il entre dans quelques détails sur la seconde, dite *symbolique,* qu'il subdivise en trois espèces secondaires.

La première de ces espèces (ἡ κυριολογικὴ κατὰ μίμησιν) est indiquée avec précision, tant par ces mots eux-mêmes que

(1) *Les autres astres.* On se les figurait par un *serpent*, à cause de l'obliquité de leur course. Il semblerait qu'il s'agit ici seulement des *astres planétaires :* car, bien que les étoiles se lèvent en Égypte obliquement à l'horizon, cette obliquité, d'où il ne résulte qu'une course, toujours dans le même sens, ne serait pas exprimée d'une manière convenable par les ondulations et les replis de la marche du serpent; cette image, au contraire, reproduirait assez bien la marche oblique des planètes dans le zodiaque.

(2) XXVIII, 1.

par les deux exemples que donne l'auteur : on voit qu'elle consiste à représenter *au propre* (κυριολογεῖσθαι) un objet, en imitant (κατὰ μίμησιν) sa forme. Cette forme, n'étant qu'un des attributs de l'objet, en est une sorte de *symbole :* c'est donc avec raison que Clément d'Alexandrie range ce genre d'expression dans la *symbolique.*

La seconde espèce, dite *tropique* ou *figurée,* est fort obscurément définie et l'exemple n'est peut-être pas beaucoup plus clair que la définition : je crois cependant ma traduction exacte. Il m'a paru que le verbe παραδίδοναι, dans le membre de phrase τοὺς γοῦν τῶν βασιλέων ἐπαίνους θεολογουμένοις μύθοις παραδιδόντες, devait s'entendre dans le même sens que οὐ γραφῇ παραδίδοναι, ἀλλὰ μόνῃ διδασκαλίᾳ (1). Je voudrais pouvoir définir ce que l'auteur entend par *anaglyphes,* qui servaient, comme on voit, pour l'expression *tropique* ou *figurée :* dans la rigueur, la première espèce, comme la seconde, devait se composer de *figures* auxquelles convenait également le nom d'*anaglyphes* lorsqu'elles étaient sculptées sur les monuments. Pourquoi donc Clément d'Alexandrie borne-t-il les anaglyphes à l'écriture symbolique figurée? Il faut qu'il entende par là une espèce particulière de *figures sculptées,* servant toutefois comme *écriture.* On peut voir à ce sujet les judicieuses observations de M. Sylvestre de Sacy (2).

Quant à la troisième espèce, il n'y a nulle difficulté dans ce qu'en dit l'auteur, et nous ne nous y arrêterons pas.

Le tableau synoptique suivant comprend la classification exacte des écritures égyptiennes, d'après le texte de Clément d'Alexandrie :

Εἴδη τῶν Αἰγυπτίων γραμμάτων
- ἐπιστολογραφική
- ἱερατική
- ἱερογλυφική
  - κυριολογικὴ διὰ τῶν πρώτων στοιχείων.
  - συμβολική.
    - κυριολογικὴ κατὰ μίμησιν.
    - τροπικὴ [διὰ τῶν ἀναγλυφῶν].
    - αἰνιγματώδης.

(1) Anonym. *ap.* Villois., *in Anecd. græc.*, II, p. 182.

(2) *Journal des savants,* mars 1825, pag. 151, 152.

On s'était à peu près accordé à voir trois genres principaux (1) d'écriture égyptienne dans ce fameux passage ; mais la division que l'auteur donne des diverses espèces d'écriture hiéroglyphique n'avait pas été nettement aperçue et distinguée : on peut facilement, je crois, concilier le témoignage de ce savant Père de l'Église avec celui des autres écrivains anciens.

Au lieu de *trois* genres d'écriture égyptienne, Hérodote et Diodore n'en comptent que *deux :* l'un qu'ils appellent *lettres vulgaires* (2), l'autre qu'ils nomment *caractères sacrés* (ἱερά). Ils sont tous deux entièrement d'accord avec l'inscription de Rosette, où l'on ne peut soupçonner aucune erreur à cet égard, puisqu'elle a été rédigée sous les yeux des prêtres égyptiens eux-mêmes : ce monument célèbre ne fait mention que de deux genres de caractères, les uns dits ἐγχώρια, *nationaux* (par opposition à ἑλληνικά), identiques avec les δημοτικά ou δημώδη γράμματα d'Hérodote et de Diodore ; les autres appelés ἱερά, *sacrés.*

Toute la différence qui se trouve entre ces trois témoignages et celui de Clément d'Alexandrie consiste en ce que ce dernier fait mention de l'écriture *hiératique,* dont les autres ne parlent pas. Mais la cause en est facile à découvrir : c'est qu'ils ont dû la comprendre parmi les *caractères sacrés,* et que Clément d'Alexandrie a dû au contraire la distinguer des caractères *hiéroglyphiques ;* voici pourquoi :

Tout le monde convient que l'épistolographique de Clément d'Alexandrie est la même chose que le démotique d'Hérodote et de Diodore, et que le national de l'inscription de Rosette.

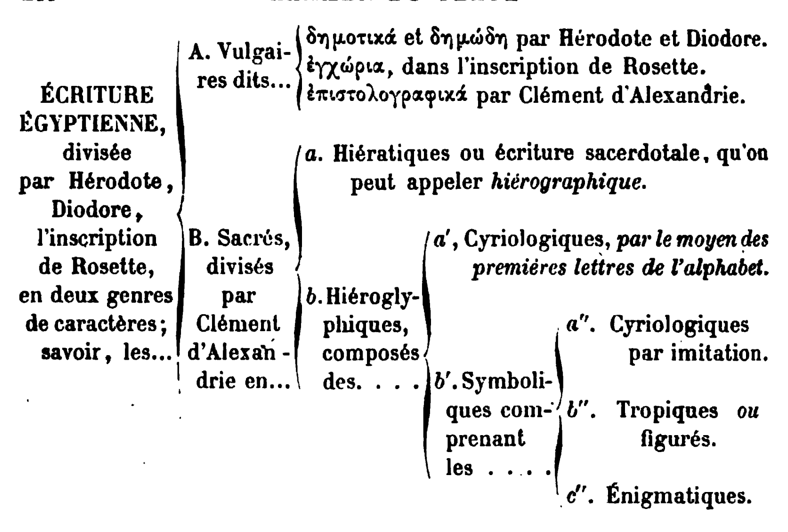
Quant à l'hiératique, il est certain que c'était une espèce de caractères sacrés, puisque, selon Clément d'Alexandrie, c'était celle dont les hiérogrammates (ou greffiers sacrés) se servaient. Cette donnée importante est confirmée entièrement par les recherches de M. Champollion sur les papyrus égyptiens ; il a reconnu parfaitement ceux qui sont écrits dans ces

(1) Zoëga en trouve jusqu'à *cinq. De usu obeliscorum,* p. 440.

(2) Herod., II, 36. — Diod. Sic., III, 3, δημοτικά ou δημώδη (γράμματα).

caractères *sacrés* hiératiques, lesquels ne sont autre chose que des hiéroglyphes cursifs, ou abrégés, espèce de *tachygraphie hiéroglyphique*. Il l'a appelée avec raison *écriture sacerdotale,* comme étant employée par les prêtres dans les manuscrits; tandis que l'*écriture hiéroglyphique* était proprement l'écriture *monumentale,* ainsi que l'exprime le mot ἱερογλυφικά; littéralement, *caractères sacrés* SCULPTÉS. On pourrait donc désigner l'autre par le mot ἱερογραφικά, *caractères sacrés écrits*. Cette distinction explique et concilie tout; car remarquez bien qu'Hérodote et Diodore ne se servent pas du mot ἱερογλυφικά; ils emploient l'expression ἱερά, *sacrés;* or cette expression contient nécessairement tous les genres d'*écriture sacrée,* et l'*hiératique* comme les autres. Au contraire, Clément d'Alexandrie parle de l'*hiéroglyphique* (ἱερογλυφική), expression moins générique, et qui ne doit pas comprendre l'*hiératique,* genre d'écriture qui n'était pas employé sur des monuments *sculptés* (γεγλυμμένα). Clément d'Alexandrie diffère donc des autres seulement en ceci, qu'ils n'ont employé que des expressions génériques, tandis qu'il est entré dans le détail des espèces; et, jusqu'ici, on voit qu'il s'est exprimé avec une propriété bien remarquable. Par la même raison, on conçoit pourquoi, dans le monument de Rosette, les *caractères sacrés* sont désignés par l'expression ἱερά et non ἱερογλυφικά, qui semblerait avoir été le mot propre pour désigner le genre de caractères qui ont été gravés sur cette pierre. La distinction ici était inutile; car, comme l'*hiératique* ne servait point pour les monuments sculptés, il était clair que, puisqu'il s'agissait de *graver* des *caractères sacrés* sur une stèle, ces caractères sacrés ne pouvaient être qu'*hiéroglyphiques;* et conséquemment l'expression *générique* ἱερά était, en ce cas, tout aussi précise qu'aurait pu l'être l'expression *spécifique* ἱερογλυφικά.

On comprendra mieux l'accord de tous ces textes, et en même temps la raison des différences qu'ils présentent, au moyen de cet autre tableau comparatif qui complète le précédent :



Je crois que ce tableau comprend et explique toutes les différences que présentent les textes anciens. Il en est un cependant qui n'y saurait trouver place; c'est celui de l'auteur de la Vie de Pythagore, attribuée à Porphyre. Selon cet auteur, les caractères égyptiens sont de trois espèces : *épistolographiques, hiéroglyphiques* et *symboliques* (1). Cette division annonce évidemment que l'auteur n'a rien su de ce qu'il voulait dire : et c'est fort inutilement que plusieurs critiques habiles ont pris la peine de lui prêter une apparence de raison, à l'aide de corrections fort arbitraires. A quoi bon tant d'efforts? Un auteur n'est-il pas jugé, quand il fait de l'écriture symbolique une classe séparée de l'hiéroglyphique? Il serait facile de montrer que ce passage n'est qu'un extrait maladroitement fait du texte de Clément d'Alexandrie, par un compilateur qui n'en comprenait pas l'ensemble : on peut y voir une preuve, entre bien d'autres, que le Malchus, auteur de cette Vie de Pythagore, n'a rien de commun avec le fameux Porphyre.

(1) Γραμμάτων δὲ τρισσὰς διαφορὰς (ἐξέμαθε Πυθαγόρας), ἐπιστολογραφικῶν, καὶ ἱερογλυφικῶν καὶ συμβολικῶν · τῶν μὲν κοινολογουμένων (f. κυριολογουμένων) κατὰ μίμησιν, τῶν δὲ ἀλληγορουμένων κατά τινας αἰνιγμούς. (*Vit. Pythag.*, § 12.)

§ II. *Examen particulier des expressions relatives aux Hiéroglyphes phonétiques.*

Il faut maintenant revenir sur l'expression la plus controversée de tout ce passage, et l'une des plus importantes, puisque c'est la seule où l'on peut voir la mention des hiéroglyphes phonétiques.

L'espèce B, Ϭ, α, est exprimée en grec par les mots Κυριολογικὴ διὰ τῶν πρώτων στοιχείων. Ici, deux difficultés : 1° dans quel sens est pris le mot στοιχείων? 2° Quel genre de modification lui fait subir l'adjectif πρώτων? J'ai traduit : les *premières* (ou primitives) *lettres alphabétiques.* On a fait à cette version plusieurs objections, auxquelles je vais répondre avec un soin proportionné à l'extrême importance du passage.

La principale, c'est que στοιχεῖα signifie *éléments,* non pas *lettres alphabétiques,* dont le nom, en grec, est, dit-on, γράμματα (1). Cette objection, de la part de personnes qui paraissent fort instruites dans la langue grecque, a lieu de me surprendre. Je sais fort bien que στοιχεῖα signifie *éléments;* je sais encore que γράμματα est le *mot propre* pour dire *les lettres alphabétiques :* mais cela n'empêche pas que στοιχεῖα, employé absolument comme il l'est ici, et à propos d'écriture, n'ait le même sens *propre* et *technique.* J'avais cru suffisant d'énoncer le fait; je vais l'établir, puisqu'on le juge nécessaire.

Le mot στοιχεῖον a le sens radical de *principe constitutif* des choses, et, conséquemment, est susceptible de sens très-divers, selon les mots auxquels il est joint, ou, quand il est employé d'une manière absolue, selon la nature du sujet dont il s'agit.

Ce mot, que Platon le premier (2) prit dans le sens philosophique d'*élément naturel* (la terre, l'air, le feu et l'eau) (3),

(1) Goulianoff, *Questions archéographiques,* p. 8. — *Edinburgh Review,* p. 103.

(2) Diog. Laert., III, 24.

(3) Bentley, *Diss. de Phalar.*, p. 292, ed. Lenn. — Lennep, *ad Phalar. epist.*, p. 151, 15.

se trouve dans le Politique (1), le Sophiste (2), et en vingt endroits du Théétète, avec son acception générique d'*élément constitutif* de quoi que ce soit, et, appliqué au langage, avec celle d'*élément constitutif* des mots, c'est-à-dire de *lettres alphabétiques,* en tant qu'elles représentent les *sons élémentaires* de chaque syllabe (3) : aussi oppose-t-il sans cesse στοιχεῖον à συλλαβή. Ex. : ὡς μὲν ΣΤΟΙΧΕΙΑ ἄγνωστα, τὸ δὲ τῶν ΣΥΛΛΑΒΩΝ γένος γνωστόν (4). = ἄρ' αἱ μὲν ΣΥΛΛΑΒΑΙ λόγον ἔχουσι, τὰ δὲ ΣΤΟΙΧΕΙΑ ἄλογα; (5). = φέρε δή, τὴν ΣΥΛΛΑΒΗΝ πότερον λέγομεν τὰ ἀμφότερα ΣΤΟΙΧΕΙΑ κ. τ. λ. (6). = προγιγνώσκειν τὰ ΣΤΟΙΧΕΙΑ ἅπασα ἀνάγκη τῷ μέλλοντί ποτε γνώσεσθαι ΣΥΛΛΑΒΗΝ κ. τ. λ. (7); et d'autres (8) passages de ce genre, où στοιχεῖον désigne les sons des *lettres* qui forment chaque syllabe : et c'est ainsi que Platon dit ailleurs, τὰ τῶν ΓΡΑΜΜΑΤΩΝ ΣΤΟΙΧΕΙΑ τε καὶ συλλαβαί (9).

Dans la pensée de cet auteur, στοιχεῖον s'applique non seulement au son *articulé,* mais encore à la *figure* qui le représente, étant, l'un, l'*élément* du discours *parlé,* l'autre, celui du discours écrit. « En apprenant les lettres (ἐν τῇ τῶν γραμμάτων μαθήσει), dit Socrate, tu n'as fait autre chose que t'exercer à distinguer les *éléments* (στοιχεῖα), soit à *la vue,* soit à *l'ouïe* (ἔν τε τῇ ὄψει καὶ ἐν τῇ ἀκοῇ) (10), etc. » Aristote prend ce mot de la même manière (11), quand, parlant des diverses parties du

(1) Pag. 541, E.

(2) Pag. 176, D.

(3) Rudolphi, qui a fait une discussion fort intéressante sur στοιχεῖα (*ad Ocell. Lucan.*, p. 404), me paraît avoir raison de croire que στοιχεῖα a le sens d'*alphabet*, dans le passage de Xénophon : Βούλει σκοπῶμεν, ἀρξάμενοι ἀπὸ τῆς τροφῆς, ὥσπερ ἀπὸ τῶν στοιχείων. (*Mém.*, II, i, i.) Ἄρξασθαι ἀπὸ τῶν στοιχείων lui paraît signifier *vom A, B, C anfangen* (commencer par l'A, B, C), c'est-à-dire *commencer par le premier commencement.*

(4) Plat., *Theæt.*, p. 202, D; 203, C.

(5) *Id.*, *ib.*, p. 203, A.

(6) *Id.*, *ib.*, p. 203, C.

(7) *Id.*, *id.*, p. 203, D.

(8) Cf. pag. 204, A.

(9) *Id.*, *ib.*, p. 202, E.

(10) *Id.*, *ib.*, p. 206, A.

(11) *Poetic.*, xx, 2, 3, ed. Herm. — Cf. *Metaph.*, IV, 2, p. 884, B; 3, p. 885, B; VIII, 3, p. 928, E : ἡ συλλαβὴ ἐκ τῶν στοιχείων οὖσα καὶ συνθέσεως.

discours, il oppose στοιχεῖον à συλλαβή, l'un étant un son *simple*, l'autre un son *composé;* et il distingue dans στοιχεῖον, 1° la *voyelle* (φωνῆεν), comme α et ω; 2° la *demi-voyelle* (ἡμίφωνον), comme ρ et σ; 3° la *non-voyelle* (ἄφωνον), comme γ et δ (1).

Le mot στοιχεῖον, sans rien perdre de sa signification générale d'*élément constitutif,* modifiée selon le sujet où il était employé, devint donc, dans l'usage, l'expression *absolue,* 1° des *quatre éléments;* 2° des *lettres de l'alphabet,* qui sont les *éléments* du langage, τῆς λέξεως τὰ στοιχεῖά ἐστι τὰ εἰκοσιτέσσαρα γράμματα, comme dit Diogène de Laërte (2); en sorte que, employés *tout seuls,* ils présentaient une signification parfaitement claire et déterminée.

La seule distinction qu'on établit dans le sens grammatical entre ce mot et son synonyme γράμμα, fut que celui-ci désignait la *lettre écrite,* et στοιχεῖον la *lettre parlée.* Les grammairiens grecs sont unanimes à cet égard (3); la distinction est aussi très-bien expliquée par Denys d'Halicarnasse : ἀρχαὶ μὲν οὖν εἰσι τῆς ἀνθρωπίνης καὶ ἐνάρθρου φωνῆς, αἱ μηκέτι δεχόμεναι διαίρεσιν (4), ἃς καλοῦμεν ΣΤΟΙΧΕΙΑ καὶ ΓΡΑΜΜΑΤΑ. Γράμματα μὲν ὅτι γραμμαῖς τισι σημαίνεται · στοιχεῖα δὲ, ὅτι πᾶσα φωνὴ τὴν γένεσιν ἐκ τούτων λαμβάνει πρώτην, καὶ τὴν διάλυσιν εἰς ταῦτα (sc. στοιχεῖα) ποιεῖται τελευταίαν (5). La même distinction a été faite par les grammairiens latins entre *elementum* et *littera* (6), correspondants exacts de στοιχεῖον et de γράμμα. Ainsi, Suétone appelle la lettre D *quarta elementorum littera* (7); ce qui se traduirait littéralement en grec par τὸ τέταρτον τῶν στοιχείων γράμμα; ce que Dion Cassius exprime

(1) Aristote, de même que Platon (Heind., *ad Theæt.*, p. 483), divise la consonne σύμφωνον en ἡμίφωνον et ἄφωνον.

(2) vii, 56.

(3) Cf. Valcken., ad Ammon., pag. 55, 56. — Goettling., ad Theodos., *Gramm.*, p. 308.

(4) Cf. Aristot., *Metaph.*, iv, 3, p. 885, B.

(5) *De Compos. verb.*, cap. 14, p. 154, ed. Schæf.

(6) Vossius, *de Arte gramm.*, i, 8, p. 32. — Adde Boet., *de Interpret.*, p. 297.

(7) *In Jul. Cæsar.*, § 56.

simplement par τὸ τέταρτον στοιχεῖον (1), et, de même, Ausone dit *elementorum prima signa* (2), où *signa* est pour *litteræ*.

Mais, en grec comme en latin, l'usage effaça le plus souvent ces distinctions, et les deux mots furent indifféremment employés l'un pour l'autre, comme parfaitement synonymes. Ainsi, Polybe : τὸ τῶν ΣΤΟΙΧΕΙΩΝ πλῆθος ἑξῆς λαμβάνοντας διελεῖν εἰς πέντε μέρη κατὰ πέντε ΓΡΑΜΜΑΤΑ · λείψει δὲ τὸ τελευταῖον (sc. μέρος) ἑνὶ ΣΤΟΙΧΕΙῼ (3), où στοιχεῖον est précisément l'équivalent de γράμμα; comme Sozomène dit, συλλογὴ τῶν ΓΡΑΜΜΑΤΩΝ, καθ' ἕκαστον ΣΤΟΙΧΕΙΟΝ (4); Lucien,... μικροῦ δεῖν πάντα ἠδίκησε τὰ ΣΤΟΙΧΕΙΑ,αὐτά μοι καλεῖ τὰ ἀδικηθέντα ΓΡΑΜΜΑΤΑ (5); Diogène de Laërte, τριχῶς δὲ λέγεται τὸ γράμμα, ΣΤΟΙΧΕΙΟΝ, ὅ τε χαρακτὴρ τοῦ στοιχείου, καὶ τὸ ὄνομα, οἷον ἄλφα (6). Tant de passages attestent l'usage du mot στοιχεῖα dans le langage technique et grammatical, qu'il serait impossible de les citer : à chaque instant, les deux mots sont employés l'un pour l'autre, par exemple : περὶ δὲ τῆς τῶν ΓΡΑΜΜΑΤΩΝ εὑρέσεως, ΤΩΝ ΣΤΟΙΧΕΙΩΝ (7) εὑρετὴν ἄλλοι τε καὶ Ἔφορος Κάδμον φασί (8); tous deux sont également le mot *technique* et *propre* pour dire les *lettres de l'alphabet* (9).

Je laisse maintenant à penser ce que peuvent signifier, dans le passage de Clément d'Alexandrie *relatif à l'écriture égyptienne,* les mots κυριολογικὴ διὰ τῶν...στοιχείων. Dans la bouche d'un Grec et pour des Grecs, cela ne signifiait rien autre chose que « par les lettres *alphabétiques* »: si ce n'est pas là ce qu'a dit l'auteur, il n'a voulu rien dire. Abandonnez, pour un moment, le sens *déterminé* par l'usage, pour prendre le sens

(1) XL, 9.
(2) *Professor.*, XXI, 3, 5.
(3) Polyb., X, 45, 7.
(4) *Hist. eccl.*, VI, 35, ibique Vales.
(5) *Jud.*, voc. § 10, I, p. 93.
(6) VII, 56, ibique Menag.
(7) Cf. Bekker., *Anecdot. græca*, p. 773, 774, 25, sq.; 778, 781, 26.
(8) Comme dans l'épigramme de Christodore : Κάδμος στοιχείων Δαναοῖς πρῶτος ἔδειξε τύπον. (*Analecta*, II, p. 472. — *Anth. Pal.*, I, 518).
(9) *Ibid.*, p. 777-796, passim.

vague d'*élément*, et vous ne pourrez plus savoir ce dont il s'agit : car de quel *élément* est-il question? Sans un complément avec le mot στοιχεῖον, la phrase présente un *non-sens* évident.

Cela établi, il reste à voir ce que le mot πρώτων devant στοιχείων peut ajouter à l'idée. Au premier coup d'œil, je crus qu'il s'agissait des premières lettres de chaque mot. Cette idée était favorisée par les exemples déjà cités dans la lettre à M. Dacier, où sont rassemblés beaucoup de signes phonétiques exprimant des idées dont le nom, dans la langue parlée, commence par la lettre que ce signe représente ; mais le plus léger examen me fit abandonner cette idée comme tout à fait inadmissible et chercher une autre explication. En effet, si telle eût été l'intention de Clément d'Alexandrie, il était absolument indispensable qu'il joignît un complément à διὰ τῶν πρώτων στοιχείων, comme, par exemple, διὰ τῶν ἑκάστου ὀνόματος, ou ἑκάστης λέξεως, πρώτων στοιχείων, ou toute autre chose de ce genre. A moins de supposer que l'auteur n'avait aucun sentiment de sa propre langue, ni l'ombre du sens commun, il est impossible de donner une signification aussi déterminée à l'expression στοιχεῖα, qui, dans un sujet pareil, prise ainsi absolument, signifie en général « les lettres de l'alphabet », ou ne signifie rien du tout. C'est cependant à ce sens, tout à fait inadmissible, que se sont arrêtés et le critique de l'*Edinburgh Review* (1), qui traduit « les premiers éléments ou les éléments initiaux des mots », et M. de Goulianoff, qui traduit aussi « les éléments initiaux » (des noms des objets), sans s'apercevoir, ni l'un ni l'autre, que, du moment que le mot *élément* n'est pas pris dans un sens clair et déterminé, une pareille expression en grec, en latin, en français, dans toutes les langues sans doute, ne peut avoir de sens, à moins qu'on ne dise de *quels éléments initiaux* il est question. C'est pourtant là-dessus que M. de Goulianoff paraît s'être fondé, pour gratifier les Égyptiens d'un système absurde d'écriture, que M. de Klaproth appelle *hiéroglyphes acrologiques* (2), et

(1) Pag. 104.
(2) Ce nom est on ne peut plus mal imaginé. Pour qu'il fût susceptible du

d'après lequel le même signe peut représenter également bien tous les objets dont le nom *commence* par la même lettre, comme *chien, chat, cheval, cabane,* etc. Je ne sais quel sort est destiné à cette belle découverte; mais il me paraît clair, en tout cas, qu'on doit renoncer à en trouver le moindre vestige dans le passage de Clément d'Alexandrie.

Cette interprétation des *premières lettres* des mots, étant inadmissible, il n'en reste qu'une plausible; c'est que le mot πρῶτα, conformément à son sens propre, indique une espèce de lettres ou de sons *primitifs,* par rapport à d'autres *secondaires;* or, ceci n'est susceptible que de deux interprétations peu différentes, dans le fond, l'une de l'autre.

1° Comme c'est un Grec qui parle à des Grecs, il a pu se servir d'une idée qui leur était familière, celle de la formation de leur propre alphabet qui, selon la tradition générale de la Grèce, ne fut d'abord composé que des caractères de *seize sons :* et cela est conforme à la nature de ces sons plus élémentaires, plus simples que les huit autres, et conséquemment qui ont dû être exprimés *les premiers* par des caractères Aussi Plutarque les appelle-t-il τά τε ΠΡΩΤΑ καὶ φοινίκεια (1). Cette

sens qu'on lui prête, par analogie avec *acrostiche*, il faudrait au moins que λόγος signifiât un *mot*, un *nom*, comme στίχος signifie un *vers :* mais en grec, le sens grammatical de *mot* ou *nom* est rendu par ὄνομα, λέξις, ῥῆμα, tandis que λόγος ne signifie que *proposition, phrase, discours,* etc. On trouve bien l'adjectif ἀκρολόγος, épithète de l'*abeille* (Epinicus *ap.* Athen., x, 432, C), et le verbe ἀκρολογεῖν (Philipp., *Epigr.,* 80; in *Anal.* II, 234. — *Anth. Palat.,* II, 32), mais simplement comme termes poétiques, composés de λογέω, et emportant l'idée de *cueillir la fleur* ou de *couper la sommité* d'un objet. Quant aux mots ἀκρολόγος, ἀκρολογία, ἀκρολογικὸς, ayant pour radical λόγος ou λέγω, s'ils avaient existé en grec, ils auraient signifié quelque chose d'analogue à *pointe* ou *sommité* de *discours; discours sommaire, superficiel,* ou *pointu;* ou bien encore *discours sur des pointes,* etc.; mais rien de pareil à l'idée qu'on attache aux mots *hiéroglyphes acrologiques.*

(1) Ἑρμεῖ δὲ μάλιστα τῶν ἀριθμῶν ἡ τετρὰς ἀνάκειται· πολλοὶ δὲ καὶ τετράδι μηνὸς ἱσταμένου γενέσθαι τὸν θεὸν ἱστοροῦσι· τὰ δὲ δὴ ΠΡΩΤΑ, καὶ Φοινίκεια διὰ Κάδμον ὀνομασθέντα, τετράκις ἡ τετρὰς γενομένη παρέσχε· καὶ τῶν αὖθις ἐφευρεθέντων δὲ, Παλαμήδης τε πρότερος τέτταρα, καὶ Σιμωνίδης αὖθις ἄλλα τοσαῦτα προσέθηκε. Plut., *Symp.,* IX, 3, t. VIII, p. 945, *Reiske.* J'observe que le mot Φοινίκεια n'est point ici un adjectif; c'est un nom appellatif. Ce mot est souvent employé substantivement pour désigner les lettres de l'alphabet, comme dans

hypothèse est celle à laquelle je m'étais arrêté; on a trouvé généralement cette explication peu naturelle; il a paru singulier que Clément d'Alexandrie allât chercher son exemple dans l'histoire obscure de l'alphabet grec, pour expliquer la nature de celui des Égyptiens. Et cette objection, à la bien examiner, me semble maintenant assez forte.

2° Reste l'autre interprétation, qui rentre dans la première, sans avoir l'inconvénient qu'on trouve à celle-ci; car elle consiste à dire que le mot πρῶτα se rapporte, non à l'alphabet primitif, tel qu'était l'alphabet phénicien, mais aux *sons primitifs,* en général, c'est-à-dire aux plus élémentaires et aux plus simples de tous. On ne peut douter que, chez tous les peuples qui ont possédé *des signes de sons,* le nombre de ces signes a d'abord été borné aux sons principaux, et que successivement d'autres signes ont été ajoutés à mesure qu'on a éprouvé le besoin de décomposer les premiers sons pour avoir des nuances. Par exemple, il est dans la nature des choses qu'on n'ait eu d'abord qu'un seul signe pour B, V, Π et Φ; pour Γ, K et X; pour Δ, T et Θ; pour Λ et P; et que, les consonnes jouant le principal rôle, les signes des voyelles fussent moins déterminés; ce que prouve en effet l'alphabet des langues sémitiques. Ainsi, quand Clément parle « des premières lettres», des «signes des premières articulations », cette expression pouvait se rapporter naturellement à l'alphabet dans sa simplicité primitive.

Voilà où conduit l'analyse intrinsèque du texte de l'auteur grec.

Maintenant, il est remarquable que l'alphabet phonétique de M. Champollion rentre d'une manière très-satisfaisante dans cette interprétation : en effet, si nous retranchons toutes les lettres qui, dans cet alphabet, viennent se ranger sous le même signe hiéroglyphique, nous trouverons qu'il n'exprime que le son des articulations suivantes :

une inscription de *Téos,* où nous lisons Φοινικήϊα ἐκκόψει, pour γράμματα ou στοιχεῖα ἐκκ.; sur quoi l'on peut voir la note érudite de Chishull (*Antiq. asiat.*, pag. 101).

B.	
Γ - K,	M.
Δ - T - Θ,	N.
Λ - P,	Π - Φ. Σ.
des aspirations,	H, X, SCH.
du son combiné,	D - J.
et des voyelles,	A - O. E - I.

Cet alphabet phonétique se présente donc à nous sous l'aspect d'un *alphabet primitif* réduit aux *sons élémentaires,* plus les signes des *aspirations* inhérentes à la langue égyptienne, et qui ont dû être inventés de bonne heure.

Cette coïncidence entre la composition de cet alphabet phonétique et le passage de Clément d'Alexandrie, expliqué en lui-même et sans égard à aucun système quelconque, me paraît bien frappante. Si, à présent, nous pensons au rôle important que cet alphabet joue dans l'écriture phonétique, il nous paraîtra bien difficile ou plutôt impossible que Clément d'Alexandrie n'en ait point parlé; et, comme, dans tout son passage sur les hiéroglyphes, il n'y a que les expressions ἡ διὰ τῶν πρώτων στοιχείων qui puissent s'y rapporter, la coïncidence observée prend un grand caractère de certitude, et laisse dans l'esprit une conviction, à peu près complète, que le sens de ce fameux passage est enfin trouvé.

Au reste, ce texte de Clément d'Alexandrie n'est pas le seul où l'on trouve la mention expresse de cet alphabet; on peut encore citer celui-ci de Plutarque : « Hermias dit qu'Hermès est l'inventeur des lettres en Égypte; *aussi, pour représenter la première lettre* [de leur alphabet], *les Égyptiens figurent un ibis* (1), cet oiseau appartenant à Hermès. » On ne peut exprimer plus clairement la nature d'un *hiéroglyphe phonétique,*

(1) Διὸ καὶ τῶν γραμμάτων Αἰγύπτιοι πρῶτον ἶβιν γράφουσι, ὡς Ἑρμεῖ προσήκουσαν. *Sympos.*, IX, 3, pag. 945.

savoir, un *son* représenté par l'image d'un objet; et il est digne d'attention que, dans l'alphabet dressé indépendamment de ce passage, la lettre A est en effet exprimée par un *oiseau*, épervier, canard ou ibis. C'est un point trop important pour que je ne le fasse pas remarquer ici.

On ne peut voir autre chose qu'une expression propre à l'écriture *hiéroglyphique phonétique* dans le passage de Manéthon conservé par Josèphe : « *Hycsos* signifie *rois pasteurs;* « car *hyc* veut dire *roi,* dans la *langue sacrée* (1), et *sos, pas-* « *teur,* dans la *langue vulgaire* (2). » Il est évident, d'après ce passage, que la *langue sacrée* ne se composait pas seulement d'*images,* mais qu'elle comprenait aussi des signes représentant des articulations, tels que ceux des hiéroglyphes phonétiques. On apprend aussi par là que certains mots égyptiens composés étaient *hybrides,* c'est-à-dire formés de deux mots tirés, l'un de la langue vulgaire, l'autre de l'expression phonétique.

C'est encore à l'écriture des hiéroglyphes phonétiques que se rapporte, je pense, cet autre passage d'Horapollon : « [Dans « les hiéroglyphes], un épervier veut dire *âme,* et cela d'après « la signification de cet oiseau; car, chez les Égyptiens, on « l'appelle *Baïéth :* or, ce mot, décomposé, signifie *âme* et « *cœur;* car *âme* se dit *baï* en égyptien, et *cœur* se dit *éth.* « Les Égyptiens considérant le cœur comme l'enveloppe de « l'âme, il s'ensuit que ce mot composé signifie *âme renfermée* « *dans le cœur* (3). » Ainsi, un *épervier* se lisait *Baïéth;* et,

(1) Dans l'écriture sacrée, l'idée *roi* est en effet *symboliquement* rendue par l'*uræus* ou *aspic;* et l'image de ce reptile, employée dans les groupes phonétiques, y exprime l'articulation ⲕ : cette lettre, placée devant une seconde consonne, comme dans le mot ⲕϣⲱⲥ, se prononçait Ikschos, suivant l'usage copte. Le mot ϣⲱⲥ, *schôs*, que Manéthon écrit en grec Σως, existe encore dans les livres coptes, ou livres écrits en *langue vulgaire* égyptienne, et y signifie en effet *pasteur*. — J.-F. Champollion.

(2) Τὸ γὰρ ΥΚ καθ' ἱερὰν γλῶσσαν βασιλέα σημαίνει · τὸ δὲ ΣΩΣ ποιμήν ἐστι καὶ ποιμένες κατὰ τὴν κοινὴν διάλεκτον. Maneth. *ap*. Joseph. *contr. Appion.*, pag. 445.

(3) Ἔτι γε μὴν ἀντὶ ψυχῆς ὁ ἱέραξ τάσσεται, ἐκ τῆς τοῦ ὀνόματος ἑρμηνείας · καλεῖται γὰρ παρ' Αἰγυπτίοις ὁ ἱέραξ, βαιήθ · τοῦτο δὲ τὸ ὄνομα διαιρεθὲν ψυχὴν

en prononçant ce mot, on avait l'expression du mot *âme*, selon la doctrine des Égyptiens sur le siège qu'occupait le principe de l'intelligence. Si l'auteur de l'ouvrage attribué à Horapollon n'a pas fait ici quelque erreur, on doit retrouver parmi les hiéroglyphes phonétiques des expressions analogues à celle qu'il nous a conservée (1).

σημαίνει καὶ καρδίαν· ἔστι γὰρ τὸ μν βαΐ, ψυχὴ τὸ δὲ ἠθ, καρδία· ἡ δὲ καρδ κατ' Αἰγυπτίους ψυχῆς περίβολος, ὥστε σημαίνειν τὴν σύνθεσιν τοῦ ὀνόματος, ψυχὴν ἐγκαρδίαν. *Hieroglyph.*, I, 7.

(1) Nous trouvons encore, en effet, dans les livres coptes, les mots ⲠⲀϨⲒ (*bahi*), *vie, âme*, et ϨⲎⲦ (*hêt*) ou ϨⲎⲐ (*hêth*), *cœur;* et dans les textes hiéroglyphiques, l'*âme* est symboliquement exprimée par un *épervier à tête humaine:* cette *tête barbue* ou *non barbue* indique simplement le sexe. Nous devons dire aussi que l'idée *âme* est souvent rendue dans l'écriture sacrée par un groupe formé d'une *cassolette* ou *encensoir*, d'un *épervier* ou d'un autre oiseau, et d'une petite *ligne perpendiculaire*, signes qui, étant pris phonétiquement, donneraient également le mot *baï*. — J. F. C.

(2) *Suprà*, chapitre Ier.

INSCRIPTION GRECQUE DE ROSETTE

TEXTE ET TRADUCTION LITTÉRALE

ACCOMPAGNÉE

D'UN COMMENTAIRE CRITIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

AVERTISSEMENT (1)

Il serait superflu maintenant d'insister sur l'importance scientifique du monument connu sous le nom de *pierre de Rosette*. Tout le monde sait que cette pierre, découverte par les Français en 1799 et transportée en Angleterre, après le traité d'Alexandrie, porte une inscription en deux langues, *égyptienne* et *grecque*, et en trois espèces de caractères, *égyptiens sacrés*, *égyptiens usuels* et *grecs*. Personne n'ignore non plus tous les efforts tentés, depuis près de quarante ans, pour retrouver, à l'aide de la comparaison des trois textes, la connaissance de la langue et des écritures usitées dans l'ancienne Égypte. Je me bornerai donc à dire quelques mots du texte grec dont l'interprétation est l'unique objet de cet écrit.

Ce texte, pris en lui-même et indépendamment de l'intérêt qui résulte de sa comparaison avec les deux autres, nous offre un document historique des plus curieux. Le décret qu'il nous a conservé, rendu en l'honneur de Ptolémée Épiphane par les prêtres d'Égypte rassemblés à Memphis pour la céré-

(1) Voir les notes à la fin de ce mémoire.

monie de son couronnement, est une pièce jusqu'à présent unique ; c'est encore la principale source d'où nous puissions tirer quelques lumières sur la fusion qui, par suite de la conquête d'Alexandre, s'était opérée dans les usages civils ou religieux des deux peuples; en même temps qu'elle complète et confirme plusieurs points importants de l'histoire de cette époque.

Il n'existait en français qu'une seule traduction, celle d'Ameilhon qui fut publiée en 1803, accompagnée d'un commentaire et d'un *fac-simile* du texte (1); travail judicieux et remarquable pour le temps où il a paru. Les imperfections qu'on est forcé d'y reconnaître étaient peut-être en partie inévitables à cette époque, où l'on manquait encore de tout moyen de comparaison. Le même jugement doit s'appliquer à la version latine composée et publiée par Heyne, à peu près vers le même temps. Parmi les savants qui ont ensuite le plus contribué à éclaircir le texte grec, il faut nommer surtout Villoison, dont les trois lettres, insérées dans le Magasin encyclopédique, contiennent des observations excellentes qui rectifient la version d'Ameilhon sur plusieurs points essentiels; Porson, dont les belles restitutions remplissent si heureusement plusieurs lacunes à la fin des vingt-quatre dernières lignes; et M. Drumann, dont l'ouvrage donne un résumé exact de ce qui avait été écrit sur le sujet, et présente des recherches savantes qui conservent encore à présent une grande partie de leur utilité.

Après tous ces efforts, il restait encore beaucoup à faire pour l'intelligence complète de ce document historique. J'ai pu dire en 1823, « qu'il s'y trouve plusieurs passages dont le sens n'a jamais été bien entendu. » (*Rech. pour servir à l'hist. de l'Égypte*, *etc.*, *Introd.*, p. XLIV.) Depuis, un examen attentif et l'étude comparée des autres inscriptions, ainsi que des

(1) Ce *fac-simile* a été reproduit à la fin de cet opuscule.

La reproduction ne nous en a pas paru nécessaire, d'autant plus que ce *fac-simile* n'est autre chose que le décalque de la pl. 54 de l'atlas de la grande Description de l'Égypte; il figure également dans l'atlas du Recueil des inscriptions de l'Égypte, de M. Letronne.

papyrus grecs rapportés d'Égypte, ont à mes yeux confirmé ce jugement.

La traduction que je publie est, sauf plusieurs corrections, celle que Champollion m'avait demandée vers 1824, pour servir de base à ses recherches persévérantes, et déjà si heureuses, sur les textes égyptiens de l'inscription de Rosette. Il l'avait désirée parfaitement littérale et aussi près du texte que possible. C'est, en effet, le caractère que je me suis efforcé de donner à cette version. Il devait me communiquer en retour, quand il aurait terminé son grand travail, l'indication de toutes les différences entre les textes égyptiens et le texte grec, ainsi que le sens des passages correspondants aux lacunes du dernier.

Ce secours vient de m'arriver, au moment où je n'y comptais plus. Après la mort de cet illustre philologue, ma version s'est retrouvée dans ses papiers, mais son analyse des textes égyptiens avait disparu, ainsi que d'autres pièces importantes, telles que la première partie de son admirable mémoire sur la notation des parties du temps, et une portion considérable de son dictionnaire hiéroglyphique, indispensable complément de sa grammaire. Un indigne abus de confiance les avait fait passer dans une main qui n'était pas disposée à les rendre. Enfin, après sept ans, ils viennent d'être reconnus parmi les manuscrits du spoliateur, qu'on hésitait d'autant plus à soupçonner qu'il déplorait lui-même publiquement la perte irréparable de ces précieux matériaux.

Avec l'analyse des deux textes égyptiens s'est aussi retrouvée la note des différences que Champollion avait remarquées entre ces textes et le grec. Ces deux pièces, qui m'ont été communiquées par M. Champollion-Figeac, m'ont fourni des renseignements dont j'avais besoin pour compléter mon explication, et pour lever des doutes qui m'arrêtaient encore.

Quoique mon travail se soit trouvé, par ce puissant secours, tout prêt pour l'impression, je n'aurais probablement pas songé à le détacher de l'ensemble dont il doit faire partie, si une occasion fortuite ne s'était offerte. Chargé de rendre

compte, dans le *Journal des Savants*, de la *Bibliothèque des classiques grecs*, publiée par M. Firmin Didot, j'ai dû faire une nouvelle étude de Polybe, dans l'excellente édition de M. Dübner; et, comme je venais d'examiner l'inscription de Rosette, j'ai été frappé, plus que je ne l'avais été auparavant, du rapport qu'offre le style de ce monument avec celui de l'historien: j'ai mieux saisi la liaison des faits qu'elle indique avec quelques-uns de ceux qu'il expose, et reconnu la confirmation éclatante qu'elle apporte à certains récits, dont on avait mis en doute la vérité. Il m'a paru alors qu'on pouvait considérer l'inscription comme une pièce justificative à l'appui de cette grande composition historique.

M. Firmin Didot, qui ne néglige rien pour perfectionner cette belle collection, entreprise si honorable pour la France, se propose de compléter le recueil des fragments des historiens grecs, en imprimant à la suite la chronique de Paros. Il a désiré que ses souscripteurs pussent, s'ils le voulaient, y joindre encore l'inscription de Rosette, si digne d'être placée à côté de ce monument; et j'ai volontiers mis à sa disposition mon travail, qui, sans cette circonstance, aurait paru beaucoup plus tard.

J'ai parlé de ma traduction : je n'ai plus qu'un mot à dire de mon commentaire. La critique verbale y tient plus de place que dans les commentaires d'Ameilhon et de M. Drumann; mais on verra qu'elle était indispensable pour établir le vrai caractère du style, son analogie avec celui de Polybe, sa supériorité incontestable sur celui de la version des Septante, si mêlé d'hébraïsmes; en même temps, pour suivre exactement la marche de l'exposition, et saisir le parfait enchaînement des idées; enfin pour pénétrer aussi avant que possible dans la pensée du rédacteur, et acquérir une perception exacte des faits historiques ou archéologiques qu'il a énoncés. Éviter tous les éclaircissements qui n'étaient pas nécessaires à l'intelligence complète du texte, mais ne négliger aucun de ceux qui pouvaient y conduire; renvoyer aux recherches antérieures, quand je ne trouvais rien d'utile à y

ajouter; écarter ainsi toutes les discussions qui éloignent du but principal; avoir toujours ce but devant les yeux, et y arriver par le plus court chemin; ne donner les explications conjecturales que pour ce qu'elles sont réellement, afin d'appeler la discussion sur les points qui restent encore douteux ou obscurs; voilà ce que je me suis proposé de faire. Puissé-je y avoir réussi au gré des connaisseurs!

Les remarques de Champollion, contenues, soit dans sa Grammaire imprimée, soit dans ses manuscrits, m'ont permis de remplir plus sûrement quelques lacunes du texte; elles m'ont également fourni des indications qui établissent que le texte grec, écrit avec une aisance, une netteté et une propriété d'expression qu'on n'avait pas assez remarquées, est la rédaction *primitive*, traduite après coup en égyptien, puis exprimée en caractères sacrés. En effet, une pièce où l'autorité royale était à ce point engagée devait être rédigée d'abord par un scribe royal dans la langue du gouvernement, dans celle dont ses agents avaient exclusivement la connaissance et l'usage; soumise ensuite à une censure préalable; et, après approbation, envoyée aux scribes égyptiens, pour être traduite, comme ils l'entendaient, dans la langue du pays. Il a dû en être ainsi de tous les actes publics de cette importance; la rédaction grecque était la seule officielle et reconnue de l'autorité.

Je désire que ce travail paraisse un *spécimen* satisfaisant de la méthode d'interprétation que je me propose d'appliquer à toutes les inscriptions grecques de l'Égypte, dont le recueil complet sera bientôt mis sous presse, ainsi que la collection, depuis si longtemps attendue, des papyrus grecs du Musée du Louvre. Ces deux grandes collections de documents, la plupart inédits, qui éclairent une partie importante de l'histoire ancienne, ou nous font connaître la vie politique et civile de l'Égypte grecque et romaine, seront imprimées simultanément de manière à paraître vers la même époque.

INSCRIPTION DE ROSETTE

TEXTE ET TRADUCTION

L. 1. Βασιλεύοντος τοῦ νέου, καὶ παραλαβόντος τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρὸς, κυρίου βασιλειῶν, μεγαλοδόξου, τοῦ τὴν Αἴγυπτον καταστησαμένου, καὶ τὰ πρὸς τοὺς

L. 1. Sous le règne du JEUNE[1], et successeur immédiat de son père[2]; maître des couronnes[3]; couvert de gloire; ayant établi l'ordre en Égypte; pieux

L. 2. θεοὺς εὐσεβοῦς, ἀντιπάλων ὑπερτέρου, τοῦ τὸν βίον τῶν ἀνθρώπων ἐπανορθώσαντος, κυρίου τριακονταετηρίδων, καθάπερ ὁ Ἥφαιστος ὁ μέγας· βασιλέως, καθάπερ ὁ ἥλιος,

L. 2. envers les dieux[4]; supérieur à ses adversaires; ayant amélioré la vie des hommes[5]; maître des triacontaétérides[6], comme Héphæstos, le grand[7]; roi comme le soleil

L. 3. μέγας βασιλεὺς τῶν τε ἄνω καὶ τῶν κάτω χωρῶν· ἐκγόνου θεῶν Φιλοπατόρων· ὃν ὁ Ἥφαιστος ἐδοκίμασεν· ᾧ ὁ ἥλιος ἔδωκεν τὴν νίκην· εἰκόνος ζώσης τοῦ Διός, υἱοῦ τοῦ ἡλίου, Πτολεμαίου,

L. 3. grand roi des régions supérieures et inférieures[8]; né des dieux Philopators; éprouvé par Héphæstos[9]; à qui le soleil a donné la victoire[10]; image vivante de Zeus; fils d'Hélios; PTOLÉMÉE,

L. 4. αἰωνοβίου, ἠγαπημένου ὑπὸ τοῦ Φθᾶ· ἔτους ἐνάτου, ἐφ' ἱερέως Αέτου, τοῦ Αέτου, Ἀλεξάνδρου, καὶ θεῶν Σωτήρων, καὶ θεῶν Ἀδελφῶν, καὶ θεῶν Εὐεργετῶν, καὶ θεῶν Φιλοπατόρων, καὶ

L. 4. toujours vivant, chéri de Phthas; la IX[e] année; Aétès, fils d'Aétès, étant prêtre d'Alexandre, et des dieux Soters, et des dieux Adelphes, et des dieux Évergètes et des dieux Philopators, et

L. 5. θεοῦ Ἐπιφανοῦς, Εὐχαρίστου· ἀθλοφόρου Βερενίκης Εὐεργέτιδος, Πύῤῥας, τῆς Φιλίνου· κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδέλφου, Ἀρείας, τῆς Διογένους· ἱερείας Φιλοπάτορος, Εἰρήνης,

L. 5. du dieu[11] Épiphane, Eucharisté[12]; étant athlophore de Bérénice Évergète, Pyrrha, fille de Philinus; étant canéphore d'Arsinoé Philadelphe, Aria, fille de Diogène; étant prêtresse[13] d'Arsinoé Philopator, Irène.

L. 6. τῆς Πτολεμαίου· μηνὸς Ξανδικοῦ τετράδι, Αἰγυπτίων δὲ Μεχεὶρ ὀκτωκαιδεκάτῃ· Ψήφισμα· οἱ ἀρχιερεῖς, καὶ προφῆται, καὶ οἱ εἰς τὸ ἄδυτον εἰσπορευόμενοι πρὸς τὸν στολισμὸν τῶν

L. 6. fille de Ptolémée[14]: du mois Xandique le IV[15]; et du mois des Égyptiens Méchir le XVIII;

DÉCRET[16]:

Les grands prêtres et prophètes, et ceux qui pénètrent dans le sanctuaire pour l'habillement des

L. 7. θεῶν, καὶ πτεροφόραι, καὶ ἱερογραμματεῖς, καὶ οἱ ἄλλοι ἱερεῖς πάντες, οἱ ἀπαντήσαντες ἐκ τῶν κατὰ τὴν χώραν ἱερῶν εἰς Μέμφιν τῷ βασιλεῖ, πρὸς τὴν πανήγυριν τῆς παραλήψεως τῆς

L. 7. dieux, et ptérophores, et hiérogrammates, et tous les autres prêtres[17] qui, des temples du pays, s'étant rendus à Memphis, au-devant du roi, pour la panégyrie de la réception de la

L. 8. βασιλείας, τῆς Πτολεμαίου, αἰωνοβίου, ἠγαπημένου ὑπὸ τοῦ Φθᾶ, θεοῦ Ἐπιφανοῦς, Εὐχαρίστου, ἣν παρέλαβεν παρὰ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, συναχθέντες ἐν τῷ ἐν Μέμφει ἱερῷ, τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ, εἶπαν.

L. 8. couronne, de Ptolémée, toujours vivant, chéri de Phthas, dieu Épiphane, Eucharisle, laquelle il a reçue immédiatement de son père, réunis dans le temple de Memphis[18], ce même jour, ont dit :

L. 9. Ἐπειδὴ βασιλεὺς Πτολεμαῖος, αἰωνόβιος, ἠγαπημένος ὑπὸ τοῦ Φθᾶ, θεὸς Ἐπιφανὴς, Εὐχάριστος, ὁ ἐγ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Ἀρσινόης, θεῶν Φιλοπατόρων, κατὰ πολλὰ εὐεργέτηκεν τά θ' ἱερὰ, καὶ

L. 9. Considérant[19] que le roi Ptolémée, toujours vivant, chéri de Phthas, dieu Épiphane, Eucharisle, issu du roi Ptolémée et de la reine Arsinoé, dieux Philopators, a comblé de bienfaits les temples, et

L. 10. τοὺς ἐν αὐτοῖς ὄντας, καὶ τοὺς ὑπὸ τὴν ἑαυτοῦ βασιλείαν τασσομένους ἅπαντας · ὑπάρχων θεὸς ἐκ θεοῦ καὶ θεᾶς, καθάπερ Ὧρος, ὁ τῆς Ἴσιος καὶ Ὀσίριος υἱὸς, ὁ ἐπαμύνας τῷ πατρὶ αὐτοῦ Ὀσίρι, τά[τε] πρὸς θεοὺς

L. 10. ceux qui y demeurent, et tous ceux qui sont rangés sous sa domination ; qu'étant dieu, né d'un dieu et d'une déesse, comme Horus, le fils d'Isis et d'Osiris, qui a vengé son père Osiris[20] ; envers les dieux,

L. 11. εὐεργετικῶς διακείμενος, ἀνατέθεικεν εἰς τὰ ἱερὰ ἀργυρικάς τε καὶ σιτικὰς προσόδους · καὶ δαπάνας πολλὰς ὑπομεμένηκεν, ἕνεκα τοῦ τὴν Αἴγυπτον εἰς εὐδίαν ἀγαγεῖν, καὶ τὰ ἱερὰ καταστήσασθαι,

L. 11. plein d'une piété généreuse, il a consacré aux temples des revenus en argent et en vivres[21], et supporté de grandes dépenses pour amener la sérénité[22] en Égypte, et pour établir l'ordre en tout ce qui concerne le culte[23] ;

L. 12. ταῖς τε ἑαυτοῦ δυνάμεσιν πεφιλανθρώπηκε πάσαις, καὶ ἀπὸ τῶν ὑπαρχουσῶν ἐν Αἰγύπτῳ προσόδων, καὶ φορολογιῶν, τινὰς μὲν εἰς τέλος ἀφῆκεν, ἄλλας δὲ κεκούφικεν, ὅπως ὅ τε λαὸς καὶ οἱ ἄλλοι πάντες ἐν

L. 12. il a manifesté de toutes ses forces ses sentiments d'humanité[24] ; d'entre les revenus publics et impôts perçus en Égypte, il a supprimé définitivement quelques-uns et allégé d'autres ; afin que le peuple[25] et tous les autres

L. 13. εὐθηνίᾳ ὦσιν ἐπὶ τῆς ἑαυτοῦ βασιλείας · τά τε βασιλικὰ ὀφειλή-

L. 13. fussent dans l'abondance sous son règne[26] ; les sommes que

ματα, ἃ προσώφειλον οἱ ἐν Αἰγύπτῳ, καὶ οἱ ἐν τῇ λοιπῇ βασιλείᾳ αὐτοῦ, ὄντα πολλὰ, τῷ πλήθει ἀφῆκεν · καὶ τοὺς ἐν ταῖς φυλακαῖς

redevaient au trésor [27] les habitants de l'Égypte, et ceux du reste de son royaume, lesquelles étaient fort considérables, il en a fait une remise générale [28] : quant à ceux qui avaient été

L. 14. ἀπηγμένους, καὶ τοὺς ἐν αἰτίαις ὄντας ἐκ πολλοῦ χρόνου, ἀπέλυσε τῶν ἐνκεκλημένων · προσέταξε δὲ καὶ τὰς προσόδους τῶν ἱερῶν, καὶ τὰς διδομένας εἰς αὐτὰ κατ' ἐνιαυτὸν συντάξεις, σιτι-

L. 14. emprisonnés [29] et ceux à qui l'on avait intenté procès depuis très-longtemps, il les a délivrés de tout ce qui leur était réclamé : il a ordonné en outre que les revenus des temples, et les contributions qui leur étaient accordées chaque année, tant en

L. 15. κάς τε καὶ ἀργυρικὰς, ὁμοίως δὲ καὶ τὰς καθηκούσας ἀπομοίρας τοῖς θεοῖς, ἀπό τε τῆς ἀμπελίτιδος γῆς, καὶ τῶν παραδείσων, καὶ τῶν ἄλλων τῶν ὑπαρξάντων τοῖς θεοῖς, ἐπὶ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ,

L. 15. vivres qu'en argent, ainsi que les parts équitables assignées aux dieux [30], sur les vignobles, les jardins et sur les autres terrains, qui appartenaient aux dieux sous le règne de son père,

L. 16. μένειν ἐπὶ χώρας · προσέταξεν δὲ καὶ περὶ τῶν ἱερέων, ὅπως μηθὲν πλεῖον διδῶσιν εἰς τὸ τελεστικὸν, οὗ ἐτάσσοντο ἕως τοῦ πρώτου ἔτους, ἐπὶ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ · ἀπέλυσεν δὲ καὶ τοὺς ἐκ τῶν

L. 16. resteraient sur le même pied : relativement aux prêtres, il a ordonné encore qu'ils ne payent rien de plus à la caisse *télestique* [31] que ce à quoi ils étaient imposés, jusqu'à la première année, sous son père [32]; il a de plus affranchi [33] ceux d'entre les

L. 17. ἱερῶν ἐθνῶν τοῦ κατ' ἐνιαυτὸν εἰς Ἀλεξάνδρειαν κατάπλου · προσέταξεν δὲ καὶ τὴν σύλληψιν τῶν εἰς τὴν ναυτείαν μὴ ποιεῖσθαι · τῶν τ' εἰς τὸ βασιλικὸν συντελουμένων ἐν τοῖς ἱεροῖς βυσσίνων

L. 17. tribus sacrées, de la descente annuelle à Alexandrie [34]; il a ordonné également de ne plus lever la contribution pour la marine [35]; des toiles de byssus livrées dans les temples [36] au trésor royal,

L. 18. ὀθονίων ἀπέλυσεν τὰ δύο μέρη · τά τε ἐγλελειμμένα πάντα ἐν τοῖς πρότερον χρόνοις ἀποκατέστησεν εἰς τὴν καθήκουσαν τάξιν, φροντίζων ὅπως τὰ εἰθισμένα συντελῆται τοῖς θεοῖς, κατὰ τὸ

L. 18. il a remis les deux tiers [37]; et tout ce qui était négligé [38], il l'a rétabli dans l'état convenable, veillant à ce que tout ce qu'il était d'usage de faire pour les dieux fût exécuté comme

L. 19. προσῆκον · ὁμοίως δὲ καὶ τὸ δίκαιον πᾶσιν ἀπένειμεν, καθάπερ Ἑρμῆς ὁ μέγας καὶ μέγας · προσέτα-

L. 19. il convient; en même temps il a distribué à tous la justice, ainsi qu'Hermès, deux fois grand [39]; il a or-

ξεν δὲ καὶ τοὺς καταπορευομένους ἔκ τε τῶν μαχίμων, καὶ τῶν ἄλλων, τῶν ἀλλότρια

donné, en outre, que les émigrés revenus, gens de guerre et tous autres qui

L. 20. φρονησάντων, ἐν τοῖς κατὰ τὴν ταραχὴν καιροῖς, κατελθόντας μένειν ἐπὶ τῶν ἰδίων κτήσεων· προενοήθη δὲ καὶ ὅπως ἐξαποσταλῶσιν δυνάμεις ἱππικαί τε καὶ πεζικαί, καὶ νῆες, ἐπὶ τοὺς ἐπελθόντας

L. 20. auraient manifesté des intentions hostiles [40-41], dans le temps des troubles [42], conservent les biens en la possession desquels ils sont rentrés; il a pourvu à ce que des corps de cavalerie et d'infanterie [43], et des vaisseaux fussent envoyés contre ceux qui se seraient avancés

L. 21. ἐπὶ τὴν Αἴγυπτον κατά τε τὴν θάλασσαν καὶ τὴν ἤπειρον, ὑπομείνας δαπάνας ἀργυρικάς τε καὶ σιτικὰς μεγάλας, ὅπως τά θ' ἱερὰ, καὶ οἱ ἐν αὐτῇ πάντες, ἐν ἀσφαλείᾳ ὦσιν· παραγινόμε-

L. 21. contre l'Égypte, tant par terre que par mer, supportant de grandes dépenses en argent et en vivres, afin que les temples et tous les habitants de l'Égypte fussent en sûreté;

L. 22. νος δὲ καὶ εἰς Λύκων πόλιν, τὴν ἐν τῷ Βουσιρίτῃ, ἣ ἦν κατειλημμένη καὶ ὠχυρωμένη πρὸς πολιορκίαν ὅπλων τε παραθέσει δαψιλεστέρα, καὶ τῇ ἄλλῃ χορηγίᾳ πάσῃ, ὡς ἂν ἐκ πολλοῦ

L. 22. s'étant rendu [44] à Lycopolis [45], celle du [nome] Busirite, ville dont on s'était emparé et qu'on avait fortifiée contre un siége [46], par de grands dépôts d'armes et toute autre sorte de munitions, l'esprit de révolte s'y étant affermi depuis très long-

L. 23. χρόνου συνεστηκυίας τῆς ἀλλοτριότητος τοῖς ἐπισυναχθεῖσιν εἰς αὐτὴν ἀσεβέσιν, οἳ ἦσαν εἴς τε τὰ ἱερὰ, καὶ τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ κατοικοῦντας πολλὰ κακὰ συντετελεσμένοι, καὶ ἀν-

L. 23. temps, parmi les impies qui, rassemblés dans cette ville [47], avaient fait beaucoup de mal aux temples et aux habitants de l'Égypte; et ayant formé le siège de

L. 24. τικαθίσας, χώμασίν τε καὶ τάφροις καὶ τείχεσιν αὐτὴν ἀξιολόγοις περιέλαβεν· τοῦ τε Νείλου τὴν ἀνάβασιν μεγάλην ποιησαμένου ἐν τῷ ὀγδόῳ ἔτει, καὶ εἰθισμένου κατακλύζειν τὰ

L. 24. cette place, il l'a environnée de retranchements, de fossés et de murs solides; le Nil ayant fait une grande crue [48] dans la VIIIe année [49], et comme il est accoutumé de le faire, inondant les

L. 25. πεδία, κατέσχεν, ἐκ πολλῶν τόπων ὀχυρώσας τὰ στόματα τῶν ποταμῶν, χορηγήσας εἰς αὐτὰ χρημάτων πλῆθος οὐκ ὀλίγον· καὶ, καταστήσας ἱππεῖς τε καὶ πεζοὺς πρὸς τῇ φυλακῇ

L. 25. plaines, le roi l'a contenu, en beaucoup de lieux, en fortifiant l'embouchure des fleuves [50], pour lesquels travaux il a dépensé des sommes non petites; après avoir établi des troupes tant de cavalerie que d'infanterie pour la garde

L. 26. αὐτῶν, ἐν ὀλίγῳ χρόνῳ τήν τε πόλιν κατὰ κράτος εἷλεν, καὶ τοὺς ἐν αὐτῇ ἀσεβεῖς πάντας διέφθειρεν· καθάπε[ρ Ἑρμ]ῆς καὶ Ὧρος, ὁ τῆς Ἴσιος καὶ Ὀσίριος υἱός, ἐχειρώσαντο τοὺς ἐν τοῖς αὐτοῖς

L. 26. de ces fleuves, il a pris en peu de temps la ville de vive force[51], et détruit tous les impies qui s'y trouvaient[52], comme Hermès et Horus, fils d'Isis et d'Osiris, s'étaient rendus maîtres, dans ces mêmes

L. 27. τόποις ἀποστάντας πρότερον· τοὺς [τ'] ἀφηγησαμένους τῶν ἀποστάντων ἐπὶ τοῦ ἑαυτοῦ πατρός, καὶ τὴν χώραν ἐ[νοχλήσ]αντας, καὶ τὰ ἱερὰ ἀδικήσαντας, παραγενόμενος εἰς Μέμφιν, ἐπαμυνῶν

L. 27. lieux[53], des gens révoltés auparavant; quant à ceux qui s'étaient mis à la tête des rebelles[54], sous son père, et qui avaient vexé le pays[55], sans respecter les temples, s'étant rendu à Memphis, pour venger

L. 28. τῷ πατρὶ καὶ τῇ ἑαυτοῦ βασιλείᾳ, πάντας ἐκόλασεν καθηκόντως, καθ' ὃν καιρὸν παρεγενήθη πρὸς τὸ συντελεσθῆ[ναι αὐτῷ τὰ] προσήκοντα νόμιμα τῇ παραλήψει τῆς βασιλείας· ἀφῆκεν δὲ καὶ τὰ ἐ[ν]

L. 28. son père et sa propre couronne, il les a punis comme ils le méritaient[56], à l'époque où il vint dans l'intention de célébrer les cérémonies prescrites pour la réception de la couronne; de plus, il a remis ce qui dans

L. 29. τοῖς ἱεροῖς ὀφειλόμενα εἰς τὸ βασιλικὸν ἕως τοῦ ὀγδόου ἔτους, ὄντα εἰς σίτου τε καὶ ἀργυρίου πλῆθος οὐκ ὀλίγον· ὡσαύ[τως δὲ κ]αὶ τὰς τιμὰς τῶν μὴ συντετελεσμένων εἰς τὸ βασιλικὸν βυσσίνων ὀθ[ονί-]

L. 29. les temples était dû au trésor royal jusqu'à la VIIIe année, montant[57], tant en vivres qu'en argent, à une quantité non petite; pareillement[58], il a remis la valeur des toiles de Byssus qui n'avaient point été fournies au trésor royal

L. 30. ων, καὶ τῶν συντετελεσμένων τὰ πρὸς τὸν δειγματισμὸν διάφορα ἕως τῶν αὐτῶν χρόνων· ἀπέλυσεν δὲ τὰ ἱερὰ καὶ τῆς ἀ[ποτεταγ]μένης ἀρτάβης τῇ ἀρούρᾳ τῆς ἱερᾶς γῆς, καὶ τῆς ἀμπελίτιδος ὁμοί[ως]

L. 30. ainsi que les frais de vérification pour celles qui l'avaient été, jusqu'à la même époque; il a affranchi les temples du droit d'artabe[59] par aroure de terre sacrée; de même, quant à la terre de vigne,

L. 31. τὸ κεράμιον τῇ ἀρούρᾳ· τῷ τε Ἄπει καὶ τῷ Μνεύει πολλὰ ἐδωρήσατο, καὶ τοῖς ἄλλοις ἱεροῖς ζῴοις, τοῖς ἐν Αἰγύπτῳ, πολὺ κρεῖσσον τῶν πρὸ αὐτοῦ βασιλέων φροντίζων ὑπὲρ τῶν ἀνηκόν[των εἰς]

L. 31. du keramion par aroure; il a fait beaucoup de donations à l'Apis, au Mnévis[60], et aux autres animaux sacrés en Égypte, prenant beaucoup plus de soin[61] que les rois ses prédécesseurs de ce qui les concerne

L. 32. αὐτὰ διαπαντός· τά τ' εἰς τὰς ταφὰς αὐτῶν καθήκοντα διδοὺς δαψιλῶς καὶ ἐνδόξως, καὶ τὰ τελισκό-

L. 32. en toute circonstance; et ce qui était nécessaire à leur sépulture, il l'a donné largement et noble-

μενα εἰς τὰ ἴδια ἱερὰ, μετὰ θυσιῶν, καὶ πανηγύρεων, καὶ τῶν ἄλλων τῶν νομι[ζομένων ·]

ment[62], ainsi que les sommes accordées[63] pour leur culte particulier, y compris les sacrifices, panégyries et autres cérémonies prescrites;

L. 33. τά τε τίμια τῶν ἱερῶν, καὶ τῆς Αἰγύπτου, διατετήρηκεν ἐπὶ χώρας ἀκολούθως τοῖς νόμοις· καὶ τὸ Ἀπιεῖον ἔργοις πολυτελέσιν κατέσκευασεν, χορηγήσας εἰς αὐτὸ χρυσίου τε κ[αὶ ἀργυρί-]

L. 33. les privilèges[64] des temples et de l'Égypte, il les a maintenus sur le même pied, conformément aux lois; il a embelli l'Apiéum de magnifiques ouvrages, ayant dépensé, pour ce temple[65], d'or, d'argent

L. 34. ου, καὶ λίθων πολυτελῶν, πλῆθος οὐκ ὀλίγον· καὶ ἱερὰ, καὶ ναοὺς, καὶ βωμοὺς, ἱδρύσατο · τά τε προσδεόμενα ἐπισκευῆς προσδιωρθώσατο, ἔχων θεοῦ εὐεργετικοῦ ἐν τοῖς ἀνήκου[σιν εἰς τὸ]

L. 34. et de pierres précieuses[66], une quantité non petite[67]; il a fondé[68] des temples, des naos, des autels; il a restauré, à son tour, ceux qui avaient encore besoin de réparations[69], ayant, pour tout ce qui concerne

L. 35. θεῖον διάνοιαν · προσπυνθανόμενός τε, τὰ τῶν ἱερῶν τιμιώτατα ἀνενεοῦτο ἐπὶ τῆς ἑαυτοῦ βασιλείας, ὡς καθήκει · ἀνθ' ὧν δεδώκασιν αὐτῷ οἱ θεοὶ ὑγίειαν, νίκην, κράτος, καὶ τἄλλ' ἀγαθ[ὰ πάντα,]

L. 35. la divinité[70], le zèle d'un dieu bienfaisant; après nouvelle information[71], il a réparé les plus honorés des temples[72] sous son règne[73], comme il convient; en récompense de quoi, les dieux lui ont donné santé, victoire, force et tous les autres biens,

L. 36. τῆς βασιλείας διαμενούσης αὐτῷ καὶ τοῖς τέκνοις εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον · Ἀγαθῇ Τύχῃ · ἔδοξεν τοῖς ἱερεῦσι τῶν κατὰ τὴν χώραν ἱερῶν πάντων, τὰ ὑπάρχοντα τ[ίμια πάντα]

L. 36. la couronne devant demeurer[74] à lui et à ses enfants, dans toute la durée du temps[75];

A LA BONNE FORTUNE[76];

il a paru convenable aux prêtres de tous les temples du pays que tous les honneurs rendus

L. 37. τῷ αἰωνοβίῳ βασιλεῖ Πτολεμαίῳ, ἠγαπημένῳ ὑπὸ τοῦ Φθᾶ, θεῷ Ἐπιφανεῖ, Εὐχαρίστῳ, ὁμοίως δὲ καὶ τὰ τῶν γονέων αὐτοῦ, θεῶν Φιλοπατόρων, καὶ τὰ τῶν προγόνων, θεῶν Εὐεργ[ετῶν, καὶ τὰ]

L. 37. au toujours vivant roi Ptolémée, chéri de Phthas, dieu Épiphane, Euchariste, de même que ceux de ses parents, dieux Philopators, et ceux de ses aïeux, dieux Évergètes, et ceux

L. 38. τῶν θεῶν Ἀδελφῶν, καὶ τὰ τῶν θεῶν Σωτήρων, ἐπαύξειν μεγά-

L. 38. des dieux Adelphes, et ceux des dieux Soters, soient de nouveau

λως· στῆσαι δὲ τοῦ αἰωνοβίου βασιλέως Πτολεμαίου, θεοῦ Ἐπιφανοῦς, Εὐχαρίστου, εἰκόνα ἐν ἑκάστῳ ἱερῷ, ἐν τῷ ἐπιφα[νεστάτῳ τόπῳ·]

augmentés grandement[77]; qu'on élève au toujours vivant roi Ptolémée, dieu Épiphane, Eucharisle, une image en chaque temple, dans le lieu le plus apparent,

L. 39. ἣ προσονομασθήσεται Πτολεμαίου, τοῦ ἐπαμύναντος τῇ Αἰγύπτῳ· ᾗ παρεστήξεται ὁ κυριώτατος θεὸς τοῦ ἱεροῦ, διδοὺς αὐτῷ ὅπλον νικητικόν· ἃ ἔσται κατεσκευασμέν[α τὸν Αἰγυπτίων]

L. 39. laquelle portera le nom de Ptolémée[78], celui qui a vengé l'Égypte; qu'auprès soit placé debout le dieu principal du temple, lui présentant une arme de victoire, le tout disposé à la manière égyptienne;

L. 40. τρόπον· καὶ τοὺς ἱερεῖς θεραπεύειν τὰς εἰκόνας τρὶς τῆς ἡμέρας· καὶ παρατιθέναι αὐταῖς ἱερὸν κόσμον, καὶ τἄλλα τὰ νομιζόμενα συντελεῖν, καθὰ καὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς, ἐν [ταῖς ἐν Αἰγύπτῳ πα-]

L. 40. que les prêtres fassent trois fois par jour le service religieux[79] auprès des images, et leur mettent un ornement sacré[80], et exécutent les autres cérémonies prescrites, comme pour les autres dieux, dans les panégyries qui se célèbrent en Égypte;

L. 41. νηγύρεσιν· ἱδρύσασθαι δὲ βασιλεῖ Πτολεμαίῳ, θεῷ Ἐπιφανεῖ, Εὐχαρίστῳ, τῷ ἐγ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Ἀρσινόης, θεῶν Φιλοπατόρων, ξόανόν τε καὶ ναὸν χρ[υσᾶ ἐν ἑκάστῳ τῶν]

L. 41. qu'ils élèvent au roi Ptolémée, dieu Épiphane, Eucharisle, né du roi Ptolémée et de la reine Arsinoé, dieux Philopators, une statue de bois et un édicule dorés[81], dans chacun des

L. 42. ἱερῶν· καὶ καθιδρύσαι ἐν τοῖς ἀδύτοις μετὰ τῶν ἄλλων ναῶν· καὶ ἐν ταῖς μεγάλαις πανηγύρεσιν, ἐν αἷς ἐξοδεῖαι τῶν ναῶν γίνονται, καὶ τὸν τοῦ θεοῦ Ἐπιφανοῦς, Εὐ[χαρίστου, ναὸν συνε-]

L. 42. temples; qu'ils les placent dans les sanctuaires[82], avec les autres édicules; et que lors des grandes panégyries où se fait la sortie des édicules, celui du dieu Épiphane, Eucharisle,

L. 43. ξοδεύειν· ὅπως δ' εὔσημος ᾖ νῦν τε καὶ εἰς τὸν ἔπειτα χρόνον, ἐπικεῖσθαι τῷ ναῷ τὰς τοῦ βασιλέως χρυσᾶς βασιλείας δέκα, αἷς προσκείσεται ἀσπίς, [καθάπερ καὶ ἐπὶ πασῶν]

L. 43. sorte en même temps; afin que son édicule[83] se distingue des autres, maintenant et dans la suite des temps[84], qu'il soit surmonté des dix coiffures d'or du roi[85], devant lesquelles sera placé un aspic[86], comme à toutes les coiffures[87-89]

L. 44. τῶν ἀσπιδοειδῶν βασιλειῶν, τῶν ἐπὶ τῶν ἄλλων ναῶν· ἔσται δ' αὐτῶν ἐν τῷ μέσῳ ἡ καλουμένη βα-

L. 44. aspidoïdes[90] placées sur les autres édicules; au milieu d'elles[91] sera mise la coiffure appelée Pschent[92]

σιλεία Ψχέντ · ἣν περιθέμενος, εἰσῆλθεν εἰς τὸ ἐν Μέμφ[ει ἱερὸν, ὅπως ἐν αὐτῷ συν-]

dont le roi s'était couvert, lorsqu'il est entré dans le temple de Memphis, pour y

L. 45. τελεσθῇ τὰ νομιζόμενα τῇ παραλήψει τῆς βασιλείας · ἐπιθεῖναι δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ περὶ τὰς βασιλείας τετραγώνου, κατὰ τὸ προειρημένον βασίλειον, φυλακτήρια χρυ[σᾶ δέκα, οἷς ἐγγραφθήσεται, ὅ-]

L. 45. accomplir [93] les cérémonies prescrites dans la prise de possession du trône; qu'on mette de plus sur le tétragone des coiffures [94], au susdit ornement royal [95], dix phylactères d'or [96], où l'on écrira.

L. 46. τι ἐστὶν τοῦ βασιλέως, τοῦ ἐπιφανῆ ποιήσαντος τήν τε ἄνω χώραν καὶ τὴν κάτω · καὶ ἐπεὶ τὴν τριακάδα τοῦ Μεσορὴ, ἐν ᾗ τὰ γενέθλια τοῦ βασιλέως ἄγεται, ὁμοίως δὲ καὶ [τὴν τοῦ Μεχεὶρ ἑπτακαιδεκάτην],

L. 46. que c'est celui du roi qui a rendu illustre le pays haut et le pays bas [97]; et puisque le XXXe de Mésorî, dans lequel [98] on célèbre la naissance du roi [99], ainsi que le XVIIe de Méchir [100],

L. 47. ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρὸς, ἐπωνύμους νενομίκασιν ἐν τοῖς ἱεροῖς, αἳ δὴ πολλῶν ἀγαθῶν ἀρχηγοὶ πᾶσιν εἰσὶν, ἄγειν τὰς ἡμέρας ταύτας ἑορτ[ὴν, καὶ πανήγυριν, ἐν τοῖς κατὰ τὴν Αἴ-]

L. 47. dans lequel il a pris la couronne de son père, [les prêtres] les ont reconnus [101] comme éponymes dans les temples, lesquels jours sont en effet, pour tous, cause de beaucoup de biens; qu'ils les célèbrent par une fête en son honneur et une panégyrie, dans les temples [102]

L. 48. γυπτον ἱεροῖς, κατὰ μῆνα · καὶ συντελεῖν ἐν αὐτοῖς θυσίας, καὶ σπονδὰς, καὶ τἄλλα τὰ νομιζόμενα, καθὰ καὶ ἐν ταῖς ἄλλαις πανηγύρεσιν · τάς τε γινομένας προθέ [. . . . . πα]

L. 48. d'Égypte, chaque mois; qu'ils y accomplissent des sacrifices, des libations [103], et toutes les autres choses d'usage, comme dans les autres panégyries [104], ainsi que les [105]...

L. 49. ρεχομένοις ἐν τοῖς ἱεροῖς · ἄγειν δὲ ἑορτὴν, καὶ πανήγυριν, τῷ αἰωνοβίῳ, καὶ ἠγαπημένῳ ὑπὸ τοῦ Φθᾶ, βασιλεῖ Πτολεμαίῳ, θεῷ Ἐπιφανεῖ, Εὐχαρίστῳ, κατ' ἐνι[αυτὸν, ἐν τοῖς ἱεροῖς τοῖς κατὰ τὴν]

L. 49. ...dans les temples; qu'ils célèbrent [106] une fête, et une panégyrie pour le toujours vivant et chéri de Phthas [107], roi Ptolémée, dieu Épiphane, Eucharíste, chaque année dans tous les temples du

L. 50. χώραν, ἀπὸ τῆς νουμηνίας τοῦ Θωῦθ ἐφ' ἡμέρας πέντε · ἐν αἷς καὶ στεφανηφορήσουσιν, συντελοῦντες θυσίας, καὶ σπονδὰς, καὶ τ' ἄλλα τὰ καθήκοντα · προσαγορε[ύεσθαι δὲ τοὺς ἱερεῖς τῶν ἄλλων θεῶν]

L. 50. pays, depuis le premier de Thoyth [108], pendant cinq jours, dans lesquels ils porteront aussi des couronnes [109], accomplissant les sacrifices et les libations, et tout ce qui convient; que les prêtres des autres dieux reçoivent le nom de [110]

L. 51. καὶ τοῦ θεοῦ Ἐπιφανοῦς, Εὐχαρίστου ἱερεῖς πρὸς τοῖς ἄλλοις ὀνόμασιν τῶν θεῶν, ὧν ἱερατεύουσι, καὶ καταχωρίσαι εἰς πάντας τοὺς χρηματισμοὺς, καὶ εἰς τοὺς ἄ[λλους..... τὴν]

L. 52. ἱερατείαν αὐτοῦ · ἐξεῖναι δὲ καὶ τοῖς ἄλλοις ἰδιώταις ἄγειν τὴν ἑορτὴν, καὶ τὸν προειρημένον ναὸν ἱδρύεσθαι, καὶ ἔχειν παρ' αὐτοῖς, συντελοῦ[σι τὰ νόμιμα ἐν ἑορταῖς, ταῖς τε κατὰ μῆνα, καὶ]

L. 53. [ταῖ]ς κατ' ἐνιαυτὸν, ὅπως γνώριμον ᾖ, διότι οἱ ἐν Αἰγύπτῳ αὔξουσι, καὶ τιμῶσι τὸν θεὸν Ἐπιφανῆ, Εὐχάριστον, βασιλέα, καθάπερ νόμιμόν ἐστ[ιν · τὸ δὲ ψήφισμα τοῦτο ἀναγράψαι ἐπὶ στήλην ἐκ]

L. 54. σ]τερεοῦ λίθου, τοῖς τε ἱεροῖς καὶ ἐγχωρίοις καὶ ἑλληνικοῖς γράμμασιν, καὶ στῆσαι ἐν ἑκάστῳ τῶν τε πρώτων καὶ δευτέρω[ν καὶ τρίτων ἱερῶν, πρὸς τῇ τοῦ αἰωνοβίου βασιλέως εἰκόνι].

L. 51. prêtres du dieu Épiphane, Euchariste, outre les autres noms des dieux dont ils sont prêtres; et qu'ils consignent [111], dans tous les arrêtés et dans les autres...... le

L. 52. sacerdoce du roi; qu'il soit permis [112] à tout particulier de célébrer la fête, d'élever l'édicule susdit, et de l'avoir chez soi, pourvu qu'il accomplisse toutes les cérémonies prescrites dans les fêtes tant mensuelles

L. 53. qu'annuelles, afin qu'il soit connu que les Égyptiens élèvent [113] et honorent le dieu Épiphane, Euchariste, roi, comme il est légal de le faire; enfin, que ce décret soit gravé sur une stèle de

L. 54. pierre dure, en caractères sacrés, locaux et grecs; et placé dans chaque temple des premier, second et troisième ordres, près de l'image du roi toujours vivant [114].

COMMENTAIRE

CRITIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

LIGNE I.

(1) La place de cet adjectif, νέου, mis d'une manière absolue, est remarquable. On l'a séparé, par une longue série d'épithètes ou de qualifications honorifiques, du nom Ptolémée, Πτολεμαίου (fin de la ligne 3), qui en est le complément naturel. Ce nom est suivi de deux épithètes, αἰωνόβιος et ἠγαπημένος ὑπὸ τοῦ Φθᾶ ; mais les titres distinctifs vraiment royaux Ἐπιφανής, Εὐχάριστος, ne se trouvent que plus loin.

Si nous avions d'autres inscriptions du même genre, en l'honneur d'autres Ptolémées, nous y trouverions probablement le même protocole initial ; la seule différence consisterait dans les titres royaux, et dans l'épithète νέου, qui est ici toute particulière à Épiphane, se rapportant, sans nul doute, à ce que ce prince, lors de la rédaction du décret, venait d'être couronné roi, quoiqu'il n'eût pas l'âge de majorité. V. plus bas, note 16.

(2) Καὶ παραλαβόντος τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός. Cette circonstance est plusieurs fois répétée et avec une sorte de complaisance, dans le cours de l'inscription. Ainsi, à la ligne 8, après παράληψις τῆς βασιλείας, le rédacteur ajoute, d'une manière qui semble tout à fait oiseuse : ἣν παρέλαβε παρὰ τοῦ πατρός ; et encore à la ligne 47.

Dans l'inscription d'Adulis, Ptolémée Évergète a bien le soin de dire lui-même : παραλαβὼν παρὰ τοῦ πατρὸς τὴν βασιλείαν...

Salomon écrivant à Suron, roi de Phénicie, et à Vaphrès, roi d'Égypte (lettres fabriquées par quelque juif helléniste, sous le nom d'Eupolémus), leur dit : γίνωσκέ με παρειληφότα τὴν βασιλείαν παρὰ Δαβὶδ τοῦ πατρός (ap. Euseb., *Præp. Evang.*, IX, p. 448, B).

Saint-Martin (*Nouv. Rech. sur l'ép. de la mort d'Alex.*, p. 87-89) a voulu en conclure qu'Épiphane avait été associé par son père à la couronne, et reculer de trois ans l'avènement d'Épiphane. Mais il est certain, d'après tous les exemples, que παραλαβεῖν τὴν ἀρχὴν παρά τινος n'a pas au fond d'autre sens que διαδέχεσθαι ou ἐκδέχεσθαι τὴν ἀρχὴν παρά τινος.

Je crois que la répétition de cette formule provient de ce que la monarchie égyptienne étant héréditaire dans la ligne masculine et féminine, le roi pouvait avoir pour successeur un autre que son fils. Celui-ci devait donc tenir à honneur de mentionner qu'il succédait immédiatement à son père. C'est l'idée que ma traduction exprime.

(3) Κυρίου βασιλειῶν, qu'on peut traduire également par « maître des couronnes » ou « des royaumes »; car βασιλεία, à cette époque, pouvait signifier en grec, comme « couronne » en français, à la fois « couronne, royauté et royaume. » L'inscription traduite par Hermapion (ap. Amm. Marc., XVII, 4) donne à Ramessès les épithètes de κύριος ou δεσπότης τοῦ διαδήματος, et de βασιλεὺς ou δεσπότης οἰκουμένης ou de ὁ πάσης γῆς βασιλεύων, dans lesquelles se montre toute l'emphase orientale.

Ces couronnes ou ces royaumes, au nombre de dix (l. 43), désignent sans doute les diverses contrées sur lesquelles s'étendait la domination des Ptolémées.

LIGNE II.

(4) Il faut joindre τὰ avec εὐσεβοῦς et non en faire le régime de καταστησαμένου. Ainsi διακείμενος εὐσεβῶς τὰ πρὸς τοὺς θεούς (*Marm. Oxon.*, II, 6), et plus bas lig. 11, τὰ πρὸς θεοὺς εὐεργετικῶς διακείμενος; c'est-à-dire, κατὰ τὰ πρὸς θ. ἀνήκοντα εὐ. δ. Quoique l'emploi de l'article τά soit moins usité, en en trouve pourtant des exemples dans les meilleurs écrivains (Soph., *Phil.*, v. 1427.)

(5) Τοῦ τὸν βίον τῶν ἀνθρώπων ἐπανορθ. D'après le double sens de βίος, on peut aussi entendre ces mots de la « réforme des

mœurs des hommes, » comme Ameilhon. Mais un pareil sens semble peu conforme à l'esprit général du décret où il n'est guère question que d'améliorations matérielles. Je pense qu'ici βίος, comme en beaucoup d'autres exemples, signifie « sort, condition, la vie matérielle ». La condition de ses sujets avait empiré, le roi l'a rendue à un état meilleur, selon la nuance de réparation qu'offre toujours le verbe ἐπανορθόω (Lobeck, *ad Phryn.*, p. 250, 251). Le mot « vie » pouvant avoir les deux sens en français, comme βίος en grec, je l'ai adopté dans ma traduction.

(6) Κυρίου τριακονταετηρίδων. On n'a jamais pu expliquer ces périodes de trente ans, qui, quoi qu'on en ait dit, ne se retrouvent dans aucune combinaison des années solaire et lunaire. Ce sont plutôt des périodes que des panégyries : dans ce cas, on aurait mis le substantif ἑορτῶν ou πανηγυριῶν. C'est sans doute ce qui avait conduit M. S. de Sacy à conjecturer que ce sont des périodes qui ramènent les planètes dans une certaine conjonction (V. Ameilhon p. 28). Cette période est peut-être, comme je l'ai déjà conjecturé, celle de la révolution de Saturne, que les anciens ont évaluée en nombre rond à 30 ans. (V. *De l'origine du Zodiaque grec,* p. 33) ; elle aurait été ce que fut la dodécaétéride, ou révolution de douze ans, celle de Jupiter, chez les Chaldéens.

Selon Champollion, le texte égyptien porte « seigneur des trente années de.... » puis un signe dont le sens lui est inconnu. Quand le signe cessera de l'être, nous saurons peut-être à quoi nous en tenir sur ce point si obscur.

LIGNE III.

(7) Les qualifications honorifiques entre νέου et Πτολεμαίου, faisant partie sans doute du protocole obligé, ne se retrouvent plus nulle autre part dans le cours de l'inscription ; tandis que les épithètes et les titres qu'on lit après Πτολεμαίου, se remontrent en plusieurs endroits. En effet, le nom du roi reparaît cinq fois accompagné des deux épithètes αἰωνόβιος., ἠγαπημέ-

νος ὑπὸ τοῦ Φθᾶ, et des deux titres royaux, Ἐπιφανὴς, Εὐχάριστος : quatre fois on le trouve avec les deux dernières, et jamais avec les deux premières seulement ; d'une autre part, les deux dernières sont toujours précédées du mot θεός, ce qui prouve que ce sont les titres sous lesquels il avait été divinisé, lorsqu'il succéda à son père. Une remarque qui ne doit pas non plus échapper, c'est que, dans l'endroit qui nous occupe, où le nom de Ptolémée paraît pour la première fois, on ne voit que les deux épithètes αἰωνόβιος et ἠγαπ. ὑπὸ τοῦ Φθᾶ; mais les deux titres royaux ne paraissent qu'un peu plus bas, après les noms des rois ses prédécesseurs, divinisés comme lui. Quant aux deux épithètes, elles sont données également à Ramessès sur l'obélisque d'Hermapion, où l'on trouve Ῥαμέσσης αἰωνόβιος, Ἡλίου παῖς αἰωνόβιος, ὃν Ἥλιος φιλεῖ, ὑπὸ Ἡλίου φιλούμενος. Les titres Ἐπιφανὴς, Εὐχάριστος sont les seuls caractéristiques du cinquième Ptolémée ; aussi ils accompagnent son nom sur ses monuments et ceux de son fils. (*Recherches pour servir à l'hist. de l'Égypte,* p. 53, 54 suiv.) Si quelquefois le titre θεὸς Ἐπιφανής est tout seul, c'est parce qu'en effet, il est le premier, le principal des deux et le vrai titre distinctif.

(8) Si l'on mettait une virgule après μέγας βασιλεὺς, le sens serait différent; mais en ce cas il aurait fallu ajouter un article devant. J'ai donc retranché cette virgule. Il en résulte que τῶν τε ἄνω καὶ τῶν κάτω χωρῶν dépend de βασιλεύς, et non pas de βασιλέως; dans ce cas, ces régions hautes et basses ne sont pas la haute et la basse Égypte, que l'on ne désignait que par le singulier ἥ τε ἄνω καὶ ἡ κάτω χώρα, comme on le voit par l'inscription elle-même (l. 46, 49) ; ce sont les régions supérieures et inférieures du monde, que le soleil domine dans son cours. L'inscription d'Hermapion nous offre encore un exemple analogue, dans le titre de μέγας δεσπότης οὐρανοῦ, qu'elle donne trois fois au dieu soleil.

(9) Ἐδοκίμασεν : « a approuvé, » Ameilhon ; « a éprouvé, » Villoison. C'est le vrai sens. Comme le feu éprouve la pureté de l'or, ainsi Héphæstos (pris dans le sens grec, v. note 18), a

éprouvé la vertu de Ptolémée. Aux exemples cités par Villoison, on peut en joindre d'autres, tirés des Septante : Διὰ τοῦτο τάδε λέγει κύριος, ἰδοὺ ἐγὼ πυρώσω αὐτοὺς καὶ δοκιμῶ αὐτούς (Jerem. IX, 7) : ce passage de Job s'y rapporte également : διέκρινε δέ με ὥσπερ τὸ χρυσίον (Job XXIII, 10), où διακρίνειν présente un sens analogue à δοκιμάζειν ; ajoutez : ὥσπερ δοκιμάζεται ἐν καμίνῳ ἄργυρος καὶ χρυσὸς, οὕτως ἐκλεκταὶ καρδίαι παρὰ κυρίῳ (*Prov.* XVII, 3) ; et δεδοκιμασμένου ὑπὸ τηλικούτου θεοῦ (*Epist. Vaphr. ad Salom.* ap. Euseb. P. E. IX, 448, C) ; peut-être est-ce la même idée qui était exprimée sur l'obélisque de Ramessès, dans la formule qu'Hermapion a traduite par ὃν Ἥλιος προέκρινεν, tandis que le mot propre eût été διέκρινεν ou ἐδοκίμασεν, comme on peut le conjecturer d'après l'inscription de Rosette, dont le protocole a tant de rapport avec celui de l'inscription de l'obélisque d'Héliopolis, qu'Ammien Marcellin a tirée d'Hermapion. Ces coïncidences et d'autres encore montrent qu'Hermapion a eu sous les yeux un texte hiéroglyphique, qu'il a réellement traduit. Les doutes de Villoison à cet égard, et ceux d'autres critiques, me paraissent peu fondés.

(10) Ἔδωκεν τὴν νίκην. De même dans l'inscription d'Hermapion, le soleil dit à Ramessès : δεδώρημαί σοι τὸ κράτος καὶ τὴν κατὰ πάντων ἐξουσίαν. Dans un papyrus de Leyde, les dieux sont invoqués pour qu'ils donnent au roi, ὑγίειαν, νίκην, κράτος, σθένος ; et dans un autre, on lit : Σάραπις διδοίη σοι μετὰ τῆς Ἴσιος νίκην, κράτος τῆς οἰκουμένης ἁπάσης (infrà l. 35).

(11) La signification du titre de Ἐπιφανής, *deus præsens*, selon Visconti (*Iconogr. grecque II*, p. 229), sera expliquée plus bas (l. 46). Quant à celui de Εὐχάριστος, que Visconti traduit par « propice », Heyne le traduit par « munificus, liberalis » ; Schneider, « gutthätig » : c'est le vrai sens. Diodore a dit également : τὸ τῆς ψυχῆς εὐχάριστον καὶ μεγαλόψυχον (XVIII, 28 *ibique* Wesseling.) ; et, selon Champollion, ce mot est toujours représenté dans l'égyptien par un signe qui veut dire « celui dont la bienfaisance est connue ». Εὐχάριστος est donc une espèce de synonyme de Εὐεργέτης ; mais celui-ci a plus de force

et d'étendue, puisqu'il comprend l'autre, et emporte, en outre, l'idée d'une volonté pour le bien qui s'étend à toute espèce de bonnes actions. Peut-être l'aurait-on encore employé pour Épiphane, s'il n'avait été déjà le titre officiel du troisième Ptolémée, comme il le devint du sixième.

LIGNE IV-V.

(12) Cette formule se rapporte au culte des Ptolémées, honorés comme dieux, même de leur vivant. Elle se retrouve presque identique, dans celle des deux contrats grecs d'Anastasy et de Casati et dans d'autres papyrus, en caractères démotiques. Il n'y a de différence que l'addition du nom des Ptolémées qui avaient régné depuis Épiphane : d'où l'on voit que chaque nouveau roi n'était point l'objet d'un culte particulier, mais qu'il était successivement ajouté à ses prédécesseurs, adoré dans le même temple et par les mêmes prêtres. Les deux contrats grecs nous font connaître deux autres circonstances qui ont été négligées par les rédacteurs de l'inscription de Rosette : la première, c'est que les prêtres et prêtresses des Ptolémées et de leurs épouses résidaient à Alexandrie, car on lit ἐφ' ἱερέως τοῦ ὄντος ἐν 'Αλεξανδρείᾳ, κ. τ. λ., et ailleurs τῶν οὐσῶν ἐν 'Αλεξανδρείᾳ; la deuxième, c'est que, outre le culte commun à tous les Ptolémées, le chef de la dynastie, Ptolémée Soter, et sa femme, étaient spécialement adorés à Ptolémaïs de Thébaïde, ville toute grecque, comme dit Strabon, fondée par ce prince. En effet, après la mention des autres rois, on lit dans un des contrats : ἐν δὲ Πτολεμαΐδι τῆς Θηβαΐδος ἐφ' ἱερέων (ajoutez καὶ ἱερειῶν) Πτολεμαίου τοῦ μὲν Σωτῆρος, τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν..., et dans l'autre : ἐν δὲ Πτ. τ. Θ. ἐφ' ἱερέων καὶ ἱερειῶν καὶ κανηφόρου τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν.

Ce n'était donc que dans ces deux villes grecques, que le culte des Ptolémées était officiellement établi ; ce qui nous explique pourquoi les prêtres et prêtresses sont tous Grecs, issus de Grecs.

Dans les deux contrats grecs, ces noms ne sont pas men-

tionnés. Mais ils le sont toujours dans les textes démotiques. Cela vient de ce que le texte égyptien des contrats était le texte original, et le grec, seulement une traduction, qu'on devait joindre à l'autre, l'égyptien tout seul pouvant être mal compris des Grecs qui rendaient la justice. Aussi tout contrat en égyptien, αἰγυπτία συγγραφή, avait son ἀντίγραφον, sa traduction grecque, διηρμηνευμένη ἑλληνιστί (Peyron, *ad Pap. gr.*, p. 114). Il suffisait donc que les noms des prêtres et prêtresses fussent consignés dans le texte égyptien; dans le grec, on se contentait de mettre τῶν ὄντων et τῶν οὐσῶν, ce qui répond à notre « tels » et « telles »; ou bien on enveloppait cette partie du protocole sous la désignation vague : μετὰ τὰ κοινά; c'est-à-dire : « après la formule ordinaire. »

LIGNE V-VI.

(13) Ἀθλοφόρου, κανηφόρου, ἱερείας. Les titres et l'ordre de ces trois prêtresses sont les mêmes dans les papyrus tant grecs que démotiques, à savoir une athlophore, pour Bérénice Évergète; une canéphore, pour Arsinoé Philadelphe; et une prêtresse (ἱέρεια), pour Arsinoé Philopator ou Eupator; car c'est ainsi que l'un des deux contrats grecs nomme cette princesse. Il est fort difficile de dire en quel sens, au juste, sont pris les mots « athlophore », qui signifie à la lettre « porteuse de prix » ; et « canéphore », qui veut dire « porteuse de corbeille sacrée ». Ameilhon (pag. 37), Visconti (*Icon. gr.*, III, p. 223) et M. Drumann (pag. 85, 86), ne donnent à cet égard que des conjectures; mais il n'est guère possible, encore maintenant, de donner autre chose.

Je présenterai à ce sujet quelques observations nouvelles.

1° L'ordre adopté pour les noms des trois reines n'est point chronologique, puisque évidemment Arsinoé Philadelphe aurait dû être placée avant Bérénice Évergète, et non pas entre celle-ci et Arsinoé Philopator. Cette interversion, étant commune aux autres rédactions de ces protocoles (V. *Memoir of the life of Thom. Young*, p. 12), n'est pas une erreur des

scribes ; elle a une cause réelle qui peut-être ressortira de cette seconde observation :

2° En réunissant tous les exemples de pareilles formules rassemblées tant par M. Kosegarten que par le docteur Young, d'après les communications officieuses de Champollion, j'ai formé le tableau suivant du sacerdoce des reines d'Égypte, sous les règnes d'Évergète, de Philopator et d'Épiphane :

ROIS.	PRÊTRES D'ALEXANDRE et des Ptolémées.	ATHLOPHORES de Bérénice Evergète.	CANÉPHORES d'Arsinoé Philadelphe.	PRÊTRESSES d'Arsinoé Philopator.	ANNÉES des RÈGNES.	MOIS.	DATES JULIENNES.	SOURCES.
Évergète.	Alexicrate (?), fils de Diogène.	Néant.	Bérénice, fille de Cléonicus.	Néant.	XXII.	Épiphi.	Août 226.	Pap. démot.
Philopator.	Démétrius, fils d'Apelle.	Néant.	Nom manque.	Néant.	III.	Tybi 7.	Février 220.	id.
	Aétès, fils d'Aétès.	Néant.	Philésia, fille de Démétrius.	Néant.	VII.	Épiphi.	Août 216.	id.
Épiphane.	Démétrius, fils de Sithaltès (?).	Aria, fille de Diogène.	Nisæa, fille d'Apelle.	Irène, fille de Ptolémée.	VIII.	Pharmuthi.	Mai 197.	id.
	Aétès, fils d'Aétès.	Pyrrha, fille de Philinus.	Aria, fille de Diogène.	Irène, fille de Ptolémée.	IX.	Méchir 18.	Mars 196.	Inscr. Ros.
	Ptolémée, fils de Ptolémée, fils de Chrysarmos (?), ou Horhermès.	Tryphæna, fille de Ménapion.	Démétria, fille de Philinus.	Irène, fille de Ptolémée.	XXI.	Paophi 9.	Nov. 185.	Pap. démot.

Il ressort de la seule inspection de ce tableau plusieurs particularités curieuses.

a) Tous ces noms sont grecs; les deux ou trois qui peuvent avoir été mal lus, par suite de l'extrême difficulté résultant de l'absence des voyelles, conservent encore une physionomie grecque : Chrysarmos (qu'on avait aussi lu Horoshermès ou Horhermès) sera difficilement un nom grec; ce peut être Chrysormos (au collier d'or) ou tout autre nom commençant par Chrys. Le nom Sithaltès doit être Sitalcès, nom thrace d'un roi des Odryses; ce qui ne surprendrait pas dans une population mélangée comme celle d'Alexandrie, où les Macédoniens et les Thraces leurs voisins devaient abonder, quand même on ne trouverait pas, dans un papyrus du musée du Louvre, le nom d'un Ptolémée fils d'Amadocus le Thrace (τοῦ 'Αμαδόκου Θρᾳκός), autre nom royal des Odryses, connu par l'histoire et par les médailles. Quant à Ménapion, c'est un nom double comme Hermapion, dans lequel entre le nom de la lune (μήνη) et le dérivé d'Apis.

b) M. Champollion-Figeac a déjà reconnu que les fonctions de la plupart de ces prêtres et prêtresses étaient annuelles (*Not. de deux pap. égypt.*, p. 13 et 14). Le fait résulte complètement de notre tableau : 1° Aétès fils d'Aétès, prêtre en l'an VII de Philopator, avait cessé de l'être en l'an VIII d'Épiphane, mais il le devint de nouveau l'année suivante, δὶς ἱερεύς, expression d'une inscription de Gartas en Nubie (*Recherches pour servir à l'histoire d'Égypte*, p. 214, 489). 2° Les athlophores et les canéphores des deux années consécutives VIII et IX d'Épiphane sont différentes à une année de distance. 3° Mais un indice plus frappant ressort de cette circonstance qu'Aria fille de Diogène, athlophore l'an VIII d'Épiphane, était canéphore l'année d'après. Ce qui prouve à la fois que ces fonctions ne duraient pas plus d'un an, et que la même personne pouvait passer de l'une à l'autre dans deux années consécutives; d'où il suit que l'athlophore était au moins sur un pied d'égalité avec la canéphore; et que, si l'athlophore est nommée la première dans les actes, cela doit tenir

à une autre cause qu'à un rang plus élevé dans la hiérarchie.

Le même savant a conjecturé que la prêtrise (ἱερατεία) d'Arsinoé Philopator était perpétuelle ; ce serait une anomalie difficile à expliquer au milieu de ces prêtrises annuelles. Il est bien vrai que la prêtresse mentionnée dans les actes démotiques des années VIII, IX et XXI d'Épiphane est la même, à savoir, Irène, fille de Ptolémée ; mais, comme l'acte de l'an VIII est du mois de Pharmuthi, c'est-à-dire antérieur seulement de 10 mois, à la date de l'inscription de Rosette, l'année sacerdotale de cette prêtresse pouvait ne pas être révolue.

Quand ensuite nous retrouvons la même Irène, fille de Ptolémée, prêtresse en l'an XXI d'Épiphane, douze ans après son couronnement, la seule chose que nous puissions en conclure, c'est qu'elle avait été renommée ; elle était alors δὶς ou τρὶς ἱέρεια.

Ce sacerdoce annuel constituait une sorte d'éponymie, tout à fait conforme à l'ancien usage grec des éponymies sacerdotales. Ceci explique pourquoi les Ptolémées étaient si soigneux de l'insérer dans leurs actes publics, quoique cette insertion fût désormais rendue inutile par l'indication de l'année du règne, selon l'usage égyptien. C'était un souvenir de la mère patrie, à côté des formes du nouveau régime.

c) Les canéphores d'Arsinoé Philadelphe se retrouvent dans tous les actes, à partir d'Évergète qui, en effet, ne pouvait manquer, dès son avènement, de rendre cet hommage à sa mère. Quant à l'athlophorie de Bérénice Évergète, et à la canéphorie d'Arsinoé Philopator, les actes des années III et VII de Philopator n'en font pas encore mention. Ce silence s'explique par ce qu'on sait de ce prince qui, peu de temps après son avènement au trône, fit mourir son frère Magas et sa mère Bérénice, et plus tard sa femme Arsinoé (Polyb. V, 36, 1). Après de tels attentats, il ne devait pas être fort empressé de rendre les honneurs divins à l'une et à l'autre de ses victimes ; ce fut leur fils et petit-fils Épiphane qui établit

en même temps l'athlophorie de son aïeule et la prêtrise de sa mère, réparant aussi la double cruauté de son père. Mais pour honorer spécialement son aïeule, il ordonna que son sacerdoce serait placé, dans les actes, avant même celui d'Arsinoé Philadelphe. Voilà, je pense, pourquoi cette athlophorie ne se montre que sous le règne d'Épiphane, et pourquoi l'ordre chronologique se trouve interverti.

2° Bérénice, femme de Soter, n'est pas au nombre des reines qui ont une prêtresse athlophore ou canéphore. Les deux contrats grecs nous expliquent cette singularité, en nous apprenant que le culte particulier de Bérénice Soter existait à Ptolémaïs ; et l'un d'eux nous montre même que cette princesse y avait des prêtresses et une canéphore. Pourquoi notre décret ne parle-t-il pas de ce culte particulier de Soter et de Bérénice à Ptolémaïs? On l'ignore.

(14) Dans ce protocole, le roi régnant est au nombre des rois divinisés. Il est donc certain qu'aussitôt qu'un de ces rois succédait à son père, qu'il fût majeur ou mineur, il était mis au rang des dieux, et venait grossir le nombre de ceux dont le culte se célébrait à Alexandrie. C'est ainsi que le jeune fils de Ptolémée Philométor, dit *Eupator,* fut mis au rang des dieux, quoiqu'il n'eût régné que deux ou trois mois sous la tutelle de sa mère (Champ.—Fig., *Éclairc. sur le Contr. de Ptol.*, p. 25, 26).

LIGNE VI.

(15) ΞΑΝΔΙΚΟΥ. La prononciation du Δ et celle du Θ étaient si voisines l'une de l'autre que l'on confondait souvent ces deux lettres : ainsi ΕΥΕΡΓΕΤΗΔΕΙΣ pour ΕΥΕΡΓΕΤΗΘΕΙΣ dans une inscription copiée par Burckardt en Nubie ; ΕΥΔΗΝΙΑ pour ΕΥΘΗΝΙΑ sur une médaille d'Agrippine, frappée à Alexandrie (Zoega, *Num. Ægypt.,* p. 21, n° 8 ; Mionnet, VI, p. 62, n° 152). Les papyrus grecs donnent constamment la même orthographe, Ξανδικοῦ, qui paraît avoir été la seule usitée en Égypte ; on la trouve aussi dans les ins-

criptions de Palmyre, et jusque sur les médailles des Arsacides.

La date du 18 Méchir de l'an IX d'Épiphane répond au 27 mars 196 avant notre ère; ce jour était le 4 du mois macédonien Xandique; ce mois avait donc commencé le 24 mars. Or, cette année, la pleine lune est tombée le 29 mars ou le 6 Xandique; le 1er de ce mois se trouvait donc environ alors le neuvième jour de la lune : d'où il suivrait que le calendrier auquel il appartenait n'était pas lunaire, à moins que ce mois ne fût embolismique cette année; en ce cas, le calendrier macédonien aurait eu dans l'année intercalaire un second Xandique, comme les Athéniens avaient un second Posidéon; or, ce qui rend cette conjecture vraisemblable et digne de recherches ultérieures, c'est que Xandique était, comme Posidéon, le sixième mois de l'année.

Il est singulier que, dans ce décret, rédigé par l'ordre des prêtres égyptiens, le mois macédonien soit le premier, le mois égyptien le second; mais plus encore que celui-ci porte seul une désignation, Αἰγυπτίων. Il appartenait seulement à des Grecs de s'exprimer ainsi; car il semble que des Égyptiens devaient mettre en premier le mois dont ils avaient l'usage, et n'ajouter de désignation qu'au mois étranger : ils devaient dire : μηνὸς Μεχεὶρ ὀκτωκαιδεκάτῃ, Ἑλλήνων δὲ Ξανδικοῦ τετράδι. Dans les autres exemples, qui me sont connus, de pareilles concordances, le mois grec est aussi le premier; il est vrai que ce sont des Grecs qui parlent; l'un d'eux même est Ptolémée Alexandre.

Dans tous les exemples de doubles ou triples dates que nous offrent les inscriptions rédigées en Grèce, le mois qui est énoncé le premier est toujours celui dont fait usage la nation à laquelle appartient celui qui parle (Cf. Franz, *Elementa epigr. græcæ*, p. 325). Il suffira de rappeler cet exemple tiré de la lettre de Philippe aux Athéniens (ap. Demosth., *de Cor.*, p. 280) : Τοῦ ἐνεστῶτος μηνὸς Λώου, ὡς ἡμεῖς ἄγομεν, ὡς δὲ Ἀθηναῖοι, Βοηδρομιῶνος.

Il me semble que l'ordre suivi dans l'expression de cette

double date est déjà un indice assez clair en faveur de l'idée que la rédaction grecque a précédé les autres.

Au reste, j'observe que ces doubles dates sont très-rares; la plupart des pièces connues, même écrites par des Grecs, sont datées d'après le calendrier égyptien ; quant à celles qui porteraient uniquement la date macédonienne, jusqu'ici je n'en connais pas une seule.

Il est donc certain que, de très-bonne heure, les Grecs laissèrent prédominer le calendrier égyptien, vraisemblablement à cause de sa simplicité et de sa régularité parfaite.

Un second indice de la priorité de la rédaction grecque résulte de la marche observée dans ce long protocole. L'enchevêtrement des parenthèses et l'accumulation des épithètes, évidemment tirées de l'usage égyptien, ne doivent pas empêcher de reconnaître ici une grande régularité. Deux tournures sont employées par les Grecs dans les formules de ce genre; ou bien ils commencent par la date, mais alors le nom du roi, mis au génitif, est le complément direct du mot ἔτους, comme ἔτους (ou L) Βασιλέως Πτολεμ. κ. τ. λ.; ou bien, ils emploient le participe βασιλεύοντος ou βασιλευόντων; et, dans ce cas, le participe est en tête et la date à la fin, après tous les titres du roi.

C'est cette seconde tournure qui se rencontre dans tous les protocoles grecs connus des Ptolémées. Par exemple un des contrats cités porte βασιλευόντων..... καὶ..... ἔτους $\overline{\text{IB}}$, ἐφ' ἱερέως..... μηνὸς Τυϐὶ $\overline{\text{K}\Theta}$; l'autre contrat, ainsi que la stèle de Turin, et le protocole d'un papyrus de Leyde, offrent le même ordre, à savoir, 1° le participe, 2° les noms, 3° tous les titres et épithètes, 4° la date de l'année, 5° l'énoncé du sacerdoce, 6° en dernier lieu, le nom du mois et son quantième. C'est exactement ce que nous trouvons dans notre décret, en dégageant les parenthèses : Βασιλεύοντος τοῦ νέου..... Πτολεμαίου...... ἔτους $\overline{\Theta}$, ἐφ' ἱερέως....... μηνὸς Ξανδικοῦ $\overline{\Delta}$.... La tournure est parfaitement régulière et analogue à toutes les autres.

Cet ordre, tout grec, n'est pas celui de l'égyptien. Le texte

démotique commence par la date. Il en est de même de tous les exemples démotiques au nombre d'une trentaine (de Psammitichus à Cléopâtre) cités par le docteur Young, d'après Champollion (*Memoir of the life of Th. Young,* p. 6-38). C'était donc là, à n'en pas douter, la tournure égyptienne, qui devait avoir été suivie dans le texte hiéroglyphique.

Ainsi, quel que soit celui des deux textes de notre inscription, le grec ou l'égyptien, qui ait été rédigé le premier, chacun des deux rédacteurs a suivi l'ordre qui était usité dans la langue dont il se servait. Il n'y a donc rien à conclure de cette circonstance, pour la question de priorité.

Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que la forme générale est entièrement grecque ; il n'y a d'égyptien que certains détails, tels que les épithètes et les titres officiels, calqués sur le protocole des actes de l'époque pharaonique, selon l'usage constant de la chancellerie grecque en Egypte.

(16). Il faut détacher le mot ψήφισμα qui ne tient à rien dans la phrase. Dans aucun cas, ψήφισμα ne pourrait être le complément de εἶπαν, verbe qui n'a jamais de régime, en de semblables formules, et d'où dépend la conjonction ἐπειδή, qui suit.

C'est ici qu'il convient d'établir par une courte discussion la place réelle des faits de l'histoire d'Épiphane, que l'inscription sert à éclaircir.

L'époque de la majorité des Ptolémées a été fixée par les chronologistes modernes à l'âge de quatorze ans (Visconti, *Iconogr. gr.,* I, p. 229, II, 2) ; mais seulement d'après des considérations vraisemblables ; car aucun texte ne l'établit d'une manière précise. Polybe, sur lequel on s'appuie, dit seulement, en parlant de Ptolémée Philométor, que la cérémonie appelée ἀνακλητήρια, qui est celle du couronnement, avait lieu lorsque les princes étaient parvenus « à l'âge, » ὅταν εἰς ἡλικίαν ἔλθωσιν (XXVIII, 10, 8) ; et ailleurs, à propos d'Épiphane (XVIII, 38, 3), il dit que ses tuteurs hâtèrent son couronnement par des motifs politiques, car « l'âge ne pressait pas encore » (οὐδέπω μὲν τῆς ἡλικίας κατεπειγομένης) ; tout ce qu'il

en faut conclure, c'est qu'Épiphane n'avait pas alors atteint sa majorité; ce que confirme l'épithète νέος qui lui est donnée ici.

Mais quel était l'âge précis d'Épiphane à cette époque? Cette question n'est pas sans importance chronologique. Je crois qu'il était d'un an plus jeune que ne l'a pensé l'auteur des Annales des Lagides (II, p. 84), qui lui donne treize ans cinq mois et demi; et de deux ans plus âgé que ne le pensait S. Martin, qui lui attribue dix ans et demi (*Nouv. Rech.*, etc., p. 90).

Les généthlies (l'anniversaire de la naissance) d'Épiphane se célébraient le 30 Mésori (l. 46) : il était donc né ce jour-là, qui, dans cet intervalle de temps, répondit du 8 au 5 octobre.

D'une autre part, le jour de son couronnement, le 17 Méchir, était celui où il avait succédé à son père (l. 47) : ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός. C'était donc à la fois le jour de la mort de son père et le premier jour de son règne.

De plus, selon saint Jérôme, Épiphane avait quatre ans à la mort de son père (*in Daniel*, p. 1124); et selon Justin, il en avait cinq (XXX, 2, 4), *relicto quinquenni ex Eurydice* (Arsinoë) *sorore filio*. De la combinaison de ces deux passages, il résulte qu'Épiphane avait quatre ans révolus, et était dans sa cinquième année.

Enfin, c'est un fait établi que les règnes des Ptolémées (comme plus tard ceux des empereurs romains en Égypte) (1) se comptaient de manière que tous les jours, quelque petit qu'en fût le nombre, qui restaient, dans l'année de leur avènement, pour atteindre le premier Thoth suivant, comptaient comme la première année de leur règne. (Cf. Peyron, *ad Pap. Taurin.*, p. 142.)

C'est sur ces principes qu'est fondée la table suivante.

(1) *Recueil des Inscr. de l'Ég.*, I, p. 237, 238.

DATES ÉGYPTIENNES.	DATES JULIENNES.	ANNÉES avant NOTRE ÈRE.	ANNÉES révolues de SON AGE.	ANNÉES commencées de SON RÈGNE.	FAITS HISTORIQUES cités ou indiqués DANS L'INSCRIPTION.
30 Mésori.	8 octobre.	209	......	....	Naissance d'Épiphane.
Idem.	Idem.	208	1		
Idem.	Idem.	207	2		
Idem.	Idem.	206	3		Troubles de la haute Égypte.
Idem.	Idem.	205	4	....	
17 Méchir.	27 mars.	204	......	1	Mort de Philopator. Avènement d'Épiphane.
30 Mésori.	7 octobre.	204	5	....	Troubles de la haute Égypte apaisés.
1 Thoth.	13 octobre.	204	......	2	
30 Mésori.	7 idem.	203	6		
1 Thoth.	13 idem.	203	......	3	
30 Mésori.	7 idem.	202	7		
1 Thoth.	12 idem.	202	......	4	
30 Mésori.	6 idem.	201	8		
1 Thoth.	12 idem.	201	......	5	
30 Mésori.	6 idem.	200	9	....	Guerre d'Antiochus; envoi de forces de terre et de mer au dehors.
1 Thoth.	12 idem.	200	......	6	Révolte dans la basse Égypte.
30 Mésori.	6 idem.	199	10		
1 Thoth.	12 idem.	199	......	7	
30 Mésori.	6 idem.	198	11		
1 Thoth.	12 idem.	198	......	8	Siége de Lycopolis.
	août.	....	......	....	Grande inondation du Nil.
30 Mésori.	6 octobre.	197	12		
1 Thoth.	12 idem.	197	......	9	
					Punition définitive des chefs des révoltés sous Philopator.
17 Méchir.	26 mars.	196	......	....	Couronnement à Memphis.
18 —	27 idem.	....	......	....	Date du décret.

On y voit qu'Épiphane avait environ quatre ans et demi à la mort de son père; environ douze ans et demi, à l'époque de son couronnement; et qu'il était alors dans le sixième mois de la neuvième année de son règne, comptée à l'égyptienne.

(17) Dans cette énumération des prêtres égyptiens, les

principales classes seules sont indiquées nominativement : les autres sont désignées par les mots : « *et tous les autres prêtres.* » On ne peut donc douter que ces classes ne soient ici rangées dans l'ordre de leur importance. Les ἀρχιερεῖς devaient être les chefs des collèges, aussi les met-on en tête de tous les autres. Les προφῆται étaient les interprètes des livres sacrés et ceux qui transmettaient les oracles (Schmidt, *de Sacerdot. Ægypt.,* p. 106-128). La forme πτεροφόραι pour πτεροφόροι est tout à fait insolite, sans être pourtant inconnue, au moins comme forme poétique (ex. Βακτροφόρας : cf. Lobeck, dans les *Analecten* de Wolf, III, 56), ce qui me détermine à la conserver, quoiqu'elle ne soit peut-être qu'une faute. Quant à la signification du mot, elle est incertaine : elle doit s'entendre de prêtres portant une ou plusieurs plumes sur la tête. Mais Diodore (I, 87) et Clément d'Alexandrie (*Strom.* VI, 4, 63, p. 757, Pott.) donnent aussi cet attribut ἔχων πτερὰ ἐπὶ τῆς κεφαλῆς aux hiérogrammates. M. Drumann (p. 121) observe que πτερόν, qui est donné par Hésychius comme un synonyme de σκηνή, et de καλύβη, pourrait bien avoir désigné aussi le παστάς ou παστός, chapelle (ναΐδιον), portée par certains prêtres ; dans ce cas, les prêtres qu'on appelle ici πτεροφόροι, seraient les mêmes que les παστοφόροι, dont le nom manque. Mais, comme ces pastophores peuvent fort bien avoir été compris dans la désignation générale, « et tous les autres prêtres, » le fait demeure incertain, de même que la signification du mot.

Cette expression, « tous les autres prêtres, » οἱ ἄλλοι ἱερεῖς πάντες, comprend donc les pastophores, les comastes, les sphragistes, les néocores et zacores, en un mot, toutes les classes inférieures au-dessous des hiérogrammates, la dernière qui soit ici nommée. Par οἱ ἄλλοι ἱερεῖς πάντες, il faut entendre, non pas tous les prêtres de l'Égypte, mais simplement toutes les classes de prêtres, non comprises dans les précédentes. Car on ne saurait admettre que, lors du couronnement d'un roi, tous les prêtres de l'Égypte se rendissent à Memphis, abandonnant ainsi leurs temples. On ne peut donc

désigner ici autre chose que des députations de toutes les classes de prêtres (V. plus bas, note 33).

Les prêtres qui avaient le droit d'entrer dans l'adytum, pour l'habillement (στολισμός) des dieux, sont ceux que Plutarque et Porphyre appellent ἱεροστόλοι, ἱεροστολισταί ou στολισταί (V. Schmidt, *de Sacerd.*, p. 128 sq., Drumann, p. 105-107 et mes *Matériaux pour servir à l'hist. du Christ.*, I, p. 61).

Le sens du mot ἄδυτον est trop bien connu, en général, pour qu'il soit nécessaire d'y insister. La seule remarque à faire, c'est qu'il résulte de ce passage que l'adytum des temples, la pièce la plus reculée (τὸ ἀπόκρυφον μέρος τοῦ ἱεροῦ, comme dit Hésychius), était celle où l'on plaçait la statue des dieux. Nous voyons, en effet, dans plusieurs édifices, notamment au temple souterrain de Khalabsché en Nubie (Gau, *Antiquités de la Nubie,* pl. 52), au fond de la dernière pièce, s'élever la statue du dieu, assise et posée sur un piédestal.

LIGNE VIII

(18) Il est singulier que le temple où venaient se réunir tous les prêtres de l'Égypte, ne soit pas désigné ici et plus bas (l. 44), autrement que d'une manière absolue, ἐν τῷ ἐν Μέμφει ἱερῷ, comme qui dirait, dans le temple par excellence. On a toujours pensé, avec une grande apparence de raison, que c'était le temple de Phthas d'après l'épithète du roi, « chéri de Phthas » : mais, alors, il était d'autant plus nécessaire de le désigner clairement, qu'à cette époque, le temple par excellence, à Memphis, devait être le Sérapiéum. Moins de quarante ans après, sous Philométor, nous voyons ce Sérapiéum, désigné dans les papyrus par les mots analogues τὸ πρὸς (ou ἐν) Μέμφει ἱερόν ou μέγα Σαραπιεῖον. C'était un vaste ensemble qui contenait, outre le Sérapiéum proprement dit, l'Apiéum (Ἀπιεῖον), où Apis était adoré, l'Astartiéum (Ἀσταρτιεῖον), dédié à la déesse phénicienne Astarté ; l'Anubiéum (Ἀνουβιεῖον), l'Aphrodisiéum, ou temple de Vénus, etc., ayant chacun leurs prêtres et leur culte particulier, mais soumis tous

à une administration générale dans la main du gouvernement.

D'une autre part, le temple d'Apis ou 'Απιεῖον fut construit, par Amasis, dans l'enceinte du temple d'Héphæstos ou de Phthas (Hérod. II, 153); et comme le Sérapiéum contenait l'Apiéum, au temps des Ptolémées, la conséquence serait que le temple de Phthas s'y trouvait aussi renfermé.

Il semblerait donc que ce temple par excellence doit être le Sérapiéum qui formait une espèce de Panthéon des dieux égyptiens et étrangers.

Mais alors pourquoi le grand Sérapis, dont le culte avait acquis à cette époque tant de développement, n'est-il pas nommé une seule fois dans toute l'inscription? Pourquoi n'y trouve-t-on qu'Osiris et Phthas, Hermès, Horus, Apis et Mnévis; tandis que, dans les nombreux papyrus memphitiques, du temps de Philométor, les quatre premières divinités disparaissent entièrement pour faire place à Sérapis, Anubis, Astarté, Aphrodite (Athor)? Il y a là matière à des recherches ultérieures.

Autre singularité : tous les textes s'accordent à établir que Ἥφαιστος est le même que Φθάς, ou du moins que les deux mots ont toujours été censés se rapporter à la même divinité; en ce sens que toutes les fois que les Grecs voulaient rendre en grec le nom égyptien Φθάς, ils employaient le nom Ἥφαιστος (cf. Jablonsky, *Panth. Ægypt.*, I, p. 46, sq.); car, au fond, il n'y avait rien de commun entre Vulcain et Phthas; ce n'était là qu'une similitude de nom, comme entre Neitha ou Neith et Athéné (dans l'ordre inverse Netha), entre Apis ou Apévé et Epaphus (Herod. II, 153), etc., dont ils identifiaient aussi les noms. Mais on nomme à la fois Héphæstos et Phthas (lig. 3), ὃν ἐδοκίμασεν Ἥφαιστος et ἠγαπημένος ὑπὸ τοῦ Φθᾶ; ce qui suppose que ce sont deux divinités différentes (S. de Sacy, *Lettre au citoyen Chaptal,* p. 23, 24). La contradiction n'est peut-être qu'apparente. C'est dans un seul endroit du préambule (l. 2 et 3) que se trouvent les trois noms grecs de divinités, à savoir Ἥφαιστος, Ἥλιος et Ζεύς. Partout

ailleurs, on ne voit que des noms égyptiens, sauf Hermès qui était reconnu pour identique avec Thoth; et c'est aussi dans cet endroit, que se montre surtout le mélange d'hellénisme et d'égyptianisme. Héphæstos est bien ici le dieu grec, le dieu du feu (n. 9); tout différent du Phthas égyptien, qui n'a nul rapport avec le feu. On parle ensuite de Zeus et non pas d'Ammon (quoique Ammon soit dans le texte égyptien), de Zeus, le dieu grec dont les Ptolémées se flattaient de descendre, du côté des hommes par Hercule fils de Zeus, du côté des femmes par Dionysus fils du même dieu (v. *Inscr. Adulit.*, ap. Chish., p. 79); on parle enfin du Soleil, Ἥλιος, et non de Phré. Ainsi, pour Héphæstos, comme pour Zeus et Hélios, les noms grecs se montrent seuls, et disparaissent ensuite. La religion grecque paraît donc au moins cette fois dans l'inscription, et c'est à l'endroit même où les formules du protocole annoncent les souvenirs de l'ancienne patrie.

Ce couronnement des rois, et les grandes solennités célébrées dans cette occasion, avaient lieu à Memphis, en vertu d'un antique usage, comme le dit le scholiaste de Germanicus... « in templo Ægypti Memphis mos fuit solio regio decorari reges qui regnabant » (p. 71, éd. Buhle), où nous voyons l'expression absolue « in templo Memphis » (pour *Memphidis*), comme dans l'inscription ἐν τῷ ἐν Μέμφει ἱερῷ. S. Jérôme se sert d'une expression analogue, quand il dit d'Antiochus IV, « ascendit in Memphim et ibi ex more Ægypti regnum accipiens », etc. (*in Daniel.*, p. 1128, éd. Paris.); Diodore de Sicile dit aussi d'Évergète II, Πτολεμαίου κατὰ τὴν Μέμφιν ἐνθρονιζομένου.... κατὰ τοὺς Αἰγυπτίων νόμους (*Fragm. lib.*, XXXIII, p. 83, T. X Bip.). Cet antique usage tenait à ce que Memphis, depuis des siècles, était restée un des principaux centres religieux de l'Égypte. Aussi, Alexandre ne manqua pas de se rendre dans cette ville et d'y sacrifier à tous les dieux qu'on y adorait, sans oublier Apis (Arrian., III, 2, 5). On ne peut douter que ce prince, par l'effet d'une sage politique, n'ait voulu rendre cet hommage au culte alors le plus vénéré de l'Égypte, et que ses successeurs, en conservant à Memphis l'honneur du cou-

ronnement des rois, n'aient eu l'intention de suivre son exemple. On trouvera dans mon ouvrage inédit sur le calendrier égyptien une preuve évidente de l'importance religieuse que, dès les plus anciens temps, Memphis avait acquise, et qu'elle conserva jusque sous la domination romaine.

LIGNE IX.

(19) Ἐπειδή, formule ordinaire du considérant, comme ἐπεί, dans tous les décrets grecs, est placé de même, après le protocole de la date, et après εἶπεν ou εἶπαν. Ce sont encore les formes grecques toutes pures.

Il faut remarquer que tous les motifs du considérant, qui s'étendent jusqu'à ἀγαθῇ τύχῃ, ἔδοξεν (l. 36), dépendent de ὑπάρχων θεὸς ἐκ θεοῦ καὶ θεᾶς κ. τ. λ.; c'est en qualité « de dieu, fils de dieu et déesse, etc., » que le roi a fait tout ce qui lui mérite les honneurs qu'on lui a conférés par le décret. Voilà ce que j'ai indiqué dans ma traduction, en ne répétant plus le « que » après l'avoir mis devant ὑπάρχων, « qu'étant dieu... il a consacré... il a supprimé, etc. : » et ainsi jusqu'à « il a plu, » ἔδοξεν. Cette partie de la formule est encore entièrement grecque.

LIGNE X.

(20) Ὁ ἐπαμύνας τῷ πατρί. Le sens du verbe ἐπαμύνειν τινί, est constamment celui de « porter secours, venir en aide à quelqu'un, venir à sa défense. » Mais le secours dont il s'agit ici et plus bas (l. 27), étant postérieur à la mort du père d'Épiphane, le mot ἐπαμύνειν, a le sens de venger les injures faites à Philopator pendant sa vie, de venger sa mémoire. C'est une nuance nouvelle de ce verbe; mais c'est là évidemment l'idée que les prêtres ont voulu exprimer.

LIGNE XI.

(21) Je donne à l'adjectif σιτικός, opposé à ἀργυρικός, un sens plus large que celui de (revenus) en blé. Σῖτος et σιτίον se disent, en général, de vivres, quand ils sont opposés à un autre mot indiquant des objets qui ne peuvent servir à la nourriture; par exemple, σῖτος καὶ εὐνή, le vivre et le couvert, et σῖτα καὶ νέας παρέχειν (Hérodot., VII, 21). Plus bas, lig. 15, συντάξεις σιτικαὶ καὶ ἀργυρικαί, sont des contributions en nature et en argent; comme lig. 21, δαπάναι ἀργυρικαὶ καὶ σιτικαί; lig. 29, σῖτος καὶ ἀργύριον; dans l'édit de Tibère Alexandre (l. 47) : τελέσματα σιτικὰ καὶ ἀργυρικά.

Ces πρόσοδοι sont appelés à la ligne 15, συντάξεις, mot qui s'entend proprement des contributions recueillies pour les affecter à un emploi déterminé. Ces revenus, ces contributions ne provenaient peut-être pas directement du trésor royal; elles devaient résulter plutôt d'un impôt particulier, espèce de centimes additionnels, colligés (συνταττόμενα) par un mode spécial de perception. Cette idée me semble, en effet, comprise dans le mot συντάξεις, d'après les exemples cités par Villoison, et d'autres qu'on y pourrait ajouter.

Ce passage s'explique très-bien, au moyen des papyrus relatifs au Sérapiéum de Memphis, où l'on voit que les Ptolémées rétribuaient tant en argent, qu'en blé, orge, olyra, huile, etc., certains prêtres ou fonctionnaires sacrés, à divers titres, employés dans les différentes parties de ce grand ensemble qui formait le Sérapiéum. Ces espèces de pensions, en argent, comme en nature, étaient fixées à tant par an, κατ' ἐνιαυτόν. Mon commentaire sur ces curieux papyrus explique cela fort en détail. Ce que j'en dis ici peut suffire.

(22) En traduisant εὐδία par sérénité, j'ai voulu conserver la couleur poétique de l'expression (εἰς εὐδίαν ἀγαγεῖν). Autant l'emploi de εὐδία est ordinaire au propre, comme l'opposé de χειμών (Platon. *Legg.*, XII, 961, E, ἔν γε χειμῶσι καὶ ἐν εὐδίαις), autant il est rare au figuré, du moins en prose. Dans

Pindare, ἐν εὐδίᾳ τιθείς (*Fragm.* 228, Bœckh) revient justement à notre εἰς εὐδίαν ἀγαγών. La même figure se montre encore, non sans une certaine affectation, dans la stèle de Turin : [αὐτοὺς ἀπὸ τῶν ἀντι]πάλων χειμώνων εἰς εὐδίνους λιμένας ἤγαγεν.

(23) Tout ce que Ptolémée a fait pour les temples est exposé plus bas (l. 33-34). Les mots τὰ ἱερά désignent donc ici, non les temples, mais les choses sacrées, le culte qu'on y célébrait. Villoison ne laisse aucun doute sur ce point ; dans l'autre sens on n'aurait pas employé καθιστάναι (3ᵉ *Lettre*, p. 6).

LIGNE XII.

(24) Φιλανθρωπεῖν est pris au sens neutre, pour φιλανθρώπως ἔχειν. Dans Polybe et les Septante, il est actif ; ainsi φιλανθρωπεῖν τὸν τόπον, « locum humaniter tractare » (2 *Maccab.* 13, 22. *Polyb. Lex. hac voce*), et sur le sens de τὰ φιλάνθρωπα, v. la note ingénieuse et érudite de M. Peyron (*ad Pap. Taurin.*, I, p. 167).

Les mots ταῖς ἑαυτοῦ δυνάμεσιν πάσαις signifient à la lettre : « de toutes ses forces. » Selon Champollion, l'égyptien dit : « qui sont dans toute son attribution royale, » c'est-à-dire, « dans tout son royaume ». Mais je doute que le grec soit susceptible d'un tel sens ; le rédacteur aurait dit en ce cas, ἐν τῇ ἑαυτοῦ βασιλείᾳ περ. πάσῃ, ou bien, avec l'accusatif, τὴν ἑαυτοῦ βασιλείαν περ. πᾶσαν ; il y a donc encore ici discordance entre les deux textes. L'un des deux rédacteurs n'a pas entendu l'autre. Lequel ? cela est facile à décider. A la ligne 9 et 10, la même expression, « qui est dans ses attributions royales », est bien rendue dans le grec par οἱ ὑπὸ τὴν ἑαυτοῦ βασιλείαν τασσόμενοι ; pourquoi donc le rédacteur grec l'aurait-il rendue si différemment deux lignes après ? Il est au contraire évident que la locution grecque ταῖς ἑαυτοῦ δυνάμεσι πάσαις n'a pas été traduite exactement par le scribe égyptien, qui l'a crue synonyme de la première, bien qu'elle ne le soit pas.

A l'égard de la suppression et de la diminution des impôts, la même distinction existe dans l'édit de Tibère Alexandre,

exprimé par les mots ἀτέλεια et κουφοτέλεια (l. 26) représentant, l'un l'immunité entière ou l'abolition d'un droit perçu, l'autre l'allègement de tel ou tel autre droit.

(25) Les mots ὅ τε λαὸς, καὶ οἱ ἄλλοι πάντες présentent une opposition assez remarquable. Je crois que ὁ λαὸς désigne le peuple, les classes de laboureurs et d'artisans; et οἱ ἄλλοι πάντες tout ce qui n'était pas peuple, tels que les militaires, les employés et les prêtres; comme (l. 13) τὸ πλῆθος, et lig. 52, ἰδιῶται opposé à ἱερεῖς. Dans plusieurs passages des papyrus, le mot λαοί, au pluriel, a le même sens; ainsi Polybe oppose οἱ λαοί, les gens du peuple, à τὰ πολεμικὰ σώματα, les militaires (IV, 52, 7). De là, l'expression λαοκριταί pour désigner, en Égypte, les nationaux chargés de juger les différends entre particuliers, sortes de juges de paix (Peyron, *ad Pap. Taurin.*, I, p. 160, 161).

LIGNE XIII.

(26) La distinction entre les deux locutions ἐπὶ τῆς βασιλείας et ἐν τῇ βασιλείᾳ, faite par Villoison, est très-juste; l'une signifie « sous le règne » ; l'autre, « dans le royaume. »

(27) On pourrait croire que, par τὰ βασιλικὰ ὀφειλήματα, les prêtres entendent les sommes qui étaient dues au Trésor, « à titre de prêt ». Il est certain, en effet, que le Trésor prêtait de l'argent aux particuliers. Dans un papyrus du Musée du Louvre, je lis... τῶν χορηγηθέντων τοῖς προσδεομένοις καὶ δανείων ἐκ τοῦ βασιλικοῦ. Un prêtre, chargé des funérailles d'Apis, fut obligé d'emprunter cinquante talents du roi, παρὰ τοῦ Πτολεμαίου πεντήκοντα ἀργυρίου τάλαντα προσεδανείσατο (Diod. Sic., 1, 84). Mais je crois qu'ici βασιλικὰ ὀφειλήματα comprend non-seulement ces dettes, mais tout ce qui était dû au Trésor à un titre quelconque, τὰ ὀφειλόμενα εἰς τὸ βασιλικόν, « omne quod regi solvi ac præstari debet; » dans le sens où Zonaras dit : ἐκήρυξε τοῖς ὀφείλουσι τῷ βασιλικῷ ταμιείῳ (p. 577).

La même idée, exprimée presque dans les mêmes termes, se retrouve dans Polybe : παρέλυσε δὲ καὶ τοὺς ἐν αὐτῇ τῇ Μακεδο-

νία τῶν βασιλικῶν ὀφειλημάτων, ἀφῆκε δὲ καὶ τοὺς ἐν ταῖς φυλακαῖς ἐγκεκλεισμένους ἐπὶ βασιλικαῖς αἰτίαις (XXV, 5, 3). Diodore dit aussi de prisonniers pour dettes : ἀπέλυσε τοῦ χρέους, ὄντος πλήθους ἐν ταῖς φυλακαῖς (I, 54).

(28) Ameilhon (p. 53) et M. Drumann (p. 151) joignent τῷ πλήθει à ὄντα πολλά. La construction est fausse; τῷ πλήθει dépend de ἀφῆκε, comme l'a très-bien vu Heyne. La même circonstance de la remise des dettes revient encore plus bas (l. 29), mais appliquée seulement aux temples et aux prêtres. Ici, la remise s'applique à tous les débiteurs de l'État, sans distinction, τῷ πλήθει, à la multitude en général.

LIGNE XIV.

(29) Καὶ τοὺς ἐν φ. ἀπ. Je crois qu'on s'est mépris sur le sens de cette phrase, et qu'il est encore question des débiteurs du Trésor. Le roi n'a pas seulement remis l'argent à ceux qui lui devaient, mais, de plus, il a rendu la liberté à ceux qui étaient détenus pour dettes fiscales; et il a absous ceux qui, depuis longtemps, étaient sous le coup de réclamations et de procès (ἐν αἰτίαις ὄντες) intentés au sujet de ces dettes.

La place qu'occupe l'énoncé de ce bienfait royal indique assez qu'il ne concerne que les débiteurs du Trésor et non, comme on l'a cru, les prisonniers et tous les prévenus en général. C'est qu'en effet il y avait prise de corps pour les débiteurs du fisc ; on voit par l'édit de Tibère Alexandre qu'ils étaient détenus dans une prison spéciale appelée πρακτόρειον, ainsi que εἰς ἄλλας φυλακάς (l. 15 et 16), ce qui est à peu près l'expression de notre décret. L'édit règle que nul ne sera détenu pour dettes, dans le practorium ou ailleurs (εἰς φυλακὴν ἡντινοῦν κατακλείεσθαι), excepté s'il doit au fisc : ἔξω τῶν ὀφειλόντων εἰς τὸν κυριακὸν λόγον.

Quant à l'expression, ἐν ταῖς φυλ. ἀπηγμέν., on s'attendrait à voir εἰς τὰς φυλακάς, qui serait plus grec et plus conforme à l'usage (v. *Lex. Polyb.*), où bien ἐν φυλακαῖς ὄντες ἐγκεκλεισμένοι (comme dit Polybe). Dans le style alexandrin, ἀπάγεσθαι

s'employait même, d'une manière absolue, en sous-entendant εἰς τὴν φυλακήν (*Genes.*, XXXIX, 22), avec le sens, comme ici, d'être mis en prison pour dettes fiscales ou autres : (cf. Polyb., *Lexicon*). Mais l'emploi de ἐν pour εἰς, avec un verbe de mouvement, dans le style de cette époque, pourrait se justifier par beaucoup d'exemples. La locution ἐν αἰτίαις εἶναι, ἔχεσθαι, τίθεσθαι, est employée par les auteurs du meilleur temps. (*Thes. ling. gr.*, t. I, col. 1100, éd. Didot). Ἀπέλυσε τῶν ἐγκεκλημ. se trouve dans Polybe (V, 27, 5).

LIGNE XV.

(30) Outre ces contributions, il y avait encore des parts réservées, ἀπομοίρας, pour le culte des dieux, prises sur les vignobles, les vergers et les autres terres qui appartenaient aux temples, sous Philopator, ἀπό τε τῆς ἀ. γ. κ. τ. π. καὶ τῶν ἄλλων τῶν ὑπαρξάντων τοῖς θεοῖς; c'est ainsi qu'il faut traduire d'après la leçon. J'avoue que le sens serait plus net, s'il y avait καὶ τὰ ἄλλα τὰ ὑπάρξαντα, ce qui voudrait dire que tout ce qui existait sous son père était maintenu sur l'ancien pied.

Mais il serait trop hardi de supposer ici une faute du rédacteur. En écartant donc toute hypothèse, il n'y a pas moyen de donner au texte un autre sens que celui qu'exprime ma version.

Avec τῶν ἄλλων, on a sous-entendu πραγμάτων; cela est trop général; bien qu'on puisse citer des exemples du contraire, on doit naturellement sous-entendre des objets de même nature que ce qui précède, à savoir des terres qui ne sont ni vignobles, ni vergers, conséquemment des terres labourables, γῆ σιτοφόρος.

Il résulterait de ce passage que les temples avaient des propriétés en terres, vignobles, vergers et autres, dont le produit était versé dans le Trésor, sauf des prélèvements ou parts, ἀπομοίρας, réservés pour l'entretien des temples qui possédaient ces terres. Ces prélèvements avaient été antérieurement fixés à un taux convenable (καθηκούσας).

Ce détail est curieux en ce qu'il nous montrerait que les Ptolémées, tout en laissant à chaque temple ses propriétés territoriales, avaient trouvé le moyen de s'en attribuer les principaux revenus, et lui avaient seulement réservé la part qui leur semblait équitable.

On voit que les prêtres s'applaudissent et font un mérite au roi de ce que ces prélèvements n'ont point été diminués et sont restés sur le même pied (ἐπὶ χώρας μένειν) qu'auparavant.

La locution ἐπὶ χώρας μένειν, qui se retrouve encore plus bas, a été trop bien expliquée par Villoison, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

LIGNE XVI.

(31) La phrase διδόναι εἰς τὸ τελεστικόν est analogue à celle de διδόναι, τελεῖν, συντελεῖν εἰς τὸ βασιλικόν; ainsi il est vraisemblable que le substantif sous-entendu, dans les deux cas, est ταμιεῖον. Il s'agit donc probablement d'une caisse destinée à recevoir un certain droit, dit télestique; à moins que τὸ τελεστικόν ne désigne ce droit lui-même, sens qui me plaît moins que l'autre.

Quelle idée doit-on attacher au mot τελεστικόν? Ameilhon et Pahlin veulent y voir un droit payé par les prêtres pour leur initiation aux mystères. Cela n'est guère vraisemblable; car ce droit, tout religieux, supposé qu'il existât, ne devait pas dépendre du gouvernement. Il s'agit évidemment d'une imposition qui revenait au roi, puisqu'il en dispense les prêtres, quand il le veut.

Donnant à τελεστικόν son sens étymologique, celui de perfection ou de complément, je présume que c'est le droit payé pour devenir prêtre, πρὸς τὸ ἱερέα τέλειον γίνεσθαι, comme parle Horapollon (1, 39). Le sacerdoce, en effet, concédait de grands privilèges et mettait en possession de grands avantages tant honorifiques que pécuniaires. Il devait être fort ambitionné, et les familles devaient se montrer empressées d'y pousser leurs enfants. Il était donc naturel qu'on imposât à la fois

des épreuves de capacité, et quelques sacrifices, par exemple, un droit analogue à ce que nous appellerions « frais d'obtention de grade ». Διδόναι εἰς τὸ τελεστικόν signifierait payer pour arriver au grade supérieur, au grade qui complétait les épreuves; c'était comme notre grade de docteur. Ma traduction est fondée sur cette hypothèse.

(32) Selon le sens donné jusqu'à présent à ce passage, Ptolémée Épiphane aurait rétabli ce droit sur le pied où il était resté jusqu'à la première année de son père. Ce serait là une tournure assez délicate, pour faire un compliment à l'un sans nuire à la mémoire de l'autre : car il résulterait assez clairement de ce passage, ainsi entendu, que Philopator, en montant sur le trône, avait fait subir à ce droit une augmentation qui s'était maintenue pendant tout son règne, et que son fils avait rétabli le droit tel qu'il était avant l'augmentation, c'est-à-dire, avant le commencement (la première année) du règne de Philopator.

Mais je trouve en ce cas une assez grande difficulté dans l'expression : pourquoi a-t-on dit : ἕως τοῦ πρώτου ἔτους 'ΕΠΙ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ? La préposition ἐπὶ est tout à fait superflue, puisque toujours le mot ἔτους est suivi d'un génitif direct. On ne dit jamais ἔτους πρώτου, δευτέρου... 'ΕΠΙ τινός, en parlant d'un roi, mais bien ἔτους ...τινός ou τῆς βασιλείας τινός. Cette locution serait donc sans exemple. C'est ce qui ferait présumer qu'il y a peut-être un autre sens caché sous cette phrase, dont la traduction littérale est « ... (que les prêtres) ne payeraient rien de plus que la taxe à eux imposée jusqu'à la « première année, sous son père. » Si l'on remarque que ἕως, ainsi que μέχρι, comprend bien souvent, au lieu de l'exclure, le terme qui le suit (note 57), c'est-à-dire, qu'il signifie « jusques et compris », on pourra présumer que ἕως τοῦ πρώτου ἔτους, signifiant « pendant la première année, sous son père, » les mots, « la première année, » se rapporteraient aux prêtres, non au roi. En ce cas, il s'agirait du temps pendant lequel les prêtres devaient payer le droit dont il s'agit. Sous son père (ἐπὶ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ) ils ne payaient le droit que

jusques et compris la première année (de leur sacerdoce); pendant les années antérieures du règne d'Épiphane, ce droit avait été augmenté; en ce moment, on le rétablit au même taux où il était sous le précédent règne.

LIGNE XVII.

(33) Autres avantages accordés aux prêtres. Chaque année, les députés des collèges étaient obligés de venir à Alexandrie; voyage pénible et coûteux. Épiphane les en dispense. Pour diminuer les difficultés qu'on a vues dans ce passage (Drumann, p. 167), il suffit d'admettre, ce qui est d'ailleurs si vraisemblable en soi, qu'il ne s'agit pas ici de tous les prêtres de l'Égypte, mais seulement de députations. Or, il semble naturel que les divers collèges fussent astreints à envoyer annuellement des députés pour traiter des affaires communes à l'ordre sacerdotal; et c'est ainsi que jadis tous les nomes envoyaient au labyrinthe des députés qui traitaient des affaires générales du pays (Strab. XVII, p. 811).

L'expression τοὺς ἐκ τῶν ἱερῶν ἐθνῶν est assez remarquable. Pourquoi n'a-t-on pas dit simplement τοὺς ἐκ τῶν κατὰ τὴν χώραν ἱερῶν (comme l. 36)? A quoi bon ces mots ἱερῶν ἐθνῶν? et que signifient-ils? Le voici, je pense :

Ἔθνος veut dire aussi bien en grec classe, ordre de personnes (ἔθνος ἱερέων, δημιουργῶν, etc.), que tribu et nation. Dès lors, ἱερὰ ἔθνη désignera, soit les prêtres de l'Égypte, divisés par provinces ou nomes, lesquels auraient envoyé chacun une députation séparée à Alexandrie, soit les prêtres divisés par classes, à savoir ceux qui, dans toute l'Égypte, desservaient le culte de telle ou telle divinité, à titre de grands prêtres, de prophètes, de stolistes, etc.

De ces explications, la seconde me paraît être la seule conforme à l'énumération faite plus haut (note 17). Il est probable que l'on voulait faire délibérer leurs corporations diverses sous les yeux de l'autorité, et soumettre leur gestion ou leur conduite à un contrôle exercé par quelque pontife supérieur

résidant à Alexandrie. Une inscription du temps d'Adrien fait mention en effet d'un L. J. Vestinus, ἀρχιερεὺς Ἀλεξανδρείας καὶ Αἰγύπτου πάσης (V. mes *Recherches, etc.* p. 251). Quoiqu'on ne trouve rien de tel pour l'époque alexandrine, comme il est établi, par une multitude de preuves, que les Romains n'ont presque rien changé à l'administration ptolémaïque, il devient très-probable que ce grand prêtre de toute l'Égypte existait déjà sous le règne d'Épiphane; ce qui expliquerait de la manière la plus satisfaisante le motif de ce voyage annuel, dont Épiphane consent à affranchir les prêtres, peut-être parce que l'expérience avait montré qu'elle était une corvée pénible sans avoir d'utilité réelle. Ses successeurs ont-ils maintenu la suppression? On l'ignore.

Je ne dois pas dissimuler que, selon Champollion, l'égyptien dit seulement, dans l'endroit correspondant à τοὺς ἐκ τ. ἱ. ἱ. « ceux qui sont dans les attributions des temples ». Il y aurait donc une différence dans le sens des deux textes; mais encore une fois, le grec serait le plus complet, et présenterait une idée de plus que l'égyptien. Nouvelle raison de croire que celui-ci n'est qu'une traduction de l'autre.

(34) Κατάπλους (ὁ) est le mot consacré pour exprimer le voyage en descendant le Nil, comme les verbes καταπλεῖν, κατάγειν et καταβαίνειν. Je trouve, dans un papyrus du Louvre, εἰς τὴν πόλιν καταπλεῖν, pour dire « se rendre à Alexandrie »; et, dans un autre, καταπλεῖν πρὸς τὸν βασιλέα. L'opposé est ἀναπλεῖν, ἀνάγειν ou ἀναβαίνειν. (Strab., XVII, p. 799. — *Inscr. Memnon.* N° LIII.)

(35) Εἰς τὴν ναυτείαν. La forme ναυτεία est jusqu'ici inconnue. Le sens est pourtant assez clair, celui qu'on exprimait ordinairement par εἰς τὸ ναυτικόν ou τὰ ναυτικά, ou εἰς τὰς ναυτικὰς χρείας, comme s'exprime Polybe. Weston croyait que le mot σύλληψις signifie ici quelque chose de semblable à la presse des matelots, en Angleterre. M. Drumann observe avec raison que l'usage d'une presse, parmi la caste sacerdotale, est contraire à l'esprit de l'antiquité. Le mot σύλληψις, comme ἔγληψις (τῆς νιτρικῆς) dans les papyrus, doit avoir un sens analogue à

σύνταξις, et s'entendre d'une espèce de contribution, soit en argent, soit en nature (cordages, voiles, etc.), pour le service de la marine. Sans doute, l'affranchissement ne concerne que les temples, dont il est uniquement question ici.

(36) Après συντελουμένων, on s'attendrait à voir ὑπό ou ἐκ τῶν ἱερῶν. Le rédacteur a dit de même, l. 28, τὰ ἐν τοῖς ἱεροῖς ὀφειλόμενα, pour ὑπὸ τῶν ἱερῶν ὀφ. On trouve quelque chose d'analogue dans cette expression de Démosthène : ἐν ταῖς εἰσφοραῖς (pour ἐκ τῶν εἰσφορῶν) συντελοῦσιν εἰς τὸν πόλεμον (*in Leptin*. p. 465, 23, R.). Mais le sens est différent.

(37) Selon Champollion, l'égyptien dit seulement « les portions », et non « les deux tiers ». Il y a donc dans le grec une idée de plus, celle de quantité. Or, ce n'est pas là une chose que l'on ajoute. Il est donc permis de voir, dans cette différence, un nouvel indice que le grec n'a pas été traduit de l'égyptien; mais, au contraire, que l'égyptien a été traduit du grec par un scribe qui a passé le mot deux, ou qui n'a pas compris la locution δύο μέρη.

LIGNE XVIII.

(38) La question si débattue de la nature du Byssus paraissait résolue par les recherches du chimiste Rouelle, de Forster, de Larcher et d'autres savants. Il était à peu près reconnu comme certain que le Byssus est le coton; mais des observations microscopiques très-délicates, faites par MM. James Thompson et Bauer, confirmées par M. Dutrochet, viennent de prouver que les filaments textiles du lin et du coton se distinguent par un caractère particulier qu'il est impossible de confondre; ils ont constaté que les toiles et tuniques qui servent à envelopper les momies, sont du lin, et non du coton; or, comme Hérodote (II, 86) dit expressément que les momies étaient enveloppées avec des toiles de Byssus, il s'ensuit que le Byssus devait être du lin. (*Comptes rendus de l'Acad. des Sc. ann.* 1837, p. 739-742. 1[er] semestre.)

Le mot βύσσος, qui est étranger à la langue grecque, ré-

pondrait au λίνον des Grecs, dont il indiquerait une espèce plus fine et plus délicate. Ceci peut-être nous expliquerait la glose du lexique de Cyrille : ὀθόνια, ὑφάσματα λεπτότατα. Dans les papyrus grecs de Memphis, où le mot ὀθόνιον se rencontre vingt fois, il est toujours seul; jamais l'adjectif βύσσινον n'y est joint; d'où l'on pourrait induire deux choses : 1° que cet adjectif était nécessairement sous-entendu, ou, en d'autres termes, que l'ὀθόνιον était toujours censé βύσσινον; 2° que ces ὀθόνια étaient des pièces d'étoffe d'une grandeur connue; autrement on aurait dit quelle était leur dimension.

Il en est de même des σινδόνες qui, dans ces mêmes papyrus, sont toujours distingués des ὀθόνια, et quelquefois suivis d'une évaluation, mais sans indication de la grandeur.

Il sera nécessaire de reprendre et de discuter tous les textes, en partant du fait curieux constaté par M. Dutrochet. Mais cette discussion ne peut trouver place ici.

La suite montre que τὰ ἐγλελειμμένα désigne, non en général ce qui a été négligé, mais tout droit, au profit des temples, dont on avait négligé la perception.

LIGNE XIX.

(39) Hermès, le grand et grand, c'est-à-dire deux fois grand.

Cette épithète est rendue dans l'égyptien par le signe « grand » répété deux fois; ce que Champollion regarde comme une expression du superlatif, μέγιστος (*Gramm. égypt.*, p. 331). Il est remarquable que l'épithète sacramentelle (τρισμέγιστος) d'Hermès ne paraît pas ici. Le superlatif, exprimé par l'objet répété trois fois, a été également observé par Champollion dans le langage hiéroglyphique (*Gr. égypt.*, p. 332). On trouve aussi le nom d'Hermès avec le signe de grand répété trois fois (*Panth. égypt.*, Pl. 15, n° 3); ce qu'on aurait rendu en grec par μέγιστος, ou par μέγας καὶ μέγας καὶ μέγας; et c'est ainsi que j'explique le *Hermes omnia solus, et ter unus* de Martial (*Epigr.*, V, 25, 15).

Cette espèce de superlatif existe en grec dans le langage poétique; car les adjectifs τριγέρων, τρισδύστηνος ou τρισάθλιος, τρίσμακαρ, τριπάλαιος, τριπόθητος, etc., ne sont rien que des superlatifs, comme le *ter felix* d'Ovide (*Met.*, VIII, 51).

Mais Champollion ne cite aucun exemple de cet autre superlatif, que j'appellerais à la seconde puissance, où l'idée de trois fois est ajoutée à la première idée de trois; tel que τρισμέγιστος, trois fois trois fois (neuf fois) grand. En grec même, on ne connaît guère que cet adjectif dans ce cas, et τρισέχθιστος (Phrynichus dans Bekker, *Anecd. græc.*, I, 65, 12) : le premier, proprement appliqué à Hermès, et, par extension, à un nom différent, comme ἡ τρισμεγίστη τῶν καιρῶν εὐδαιμονία (*Édit de Tibère Alexandre,* l. 5, v. le *Journal des Savants*, ann. 1822, p. 674). C'est là, je crois, le plus ancien exemple connu de l'emploi de l'adjectif τρισμέγιστος, qui ne se présente ensuite que bien tard et rarement, par exemple dans Nicétas Eugénianus (lib. V, v. 280, éd. Boisson.) et Constantin Manassès (*Chronic.*, p. 25). Cet adjectif, comme épithète d'Hermès, ne se rencontre que dans le fragment attribué à Sanchouiathon (au plus tôt fabriqué dans le IIe siècle de notre ère), Ἑρμῇ τῷ τρισμεγίστῳ (ap. Euseb., *Pr. Ev.*, I, p. 36 D); dans la lettre prétendue de Manéthon à Ptolémée Philadelphe, qui n'a pu être écrite avant le IIIe siècle de notre ère (ap. Syncell., *Chronogr.*, p. 40, éd. Paris), et probablement à la même époque que la plupart des traités mis sous le nom d'Hermès, où le titre τρισμέγιστος se trouve souvent; ou enfin dans Lactance (IVe siècle), *Trismegisto nomen imponeret* (*de Falsa relig.*, I, 6, p. 42, ed. Walch.) et d'autres auteurs plus récents.

Que cette différence, entre deux fois et trois fois grand ou trois fois très-grand, tienne à ce qu'il y ait eu deux Hermès (on pourrait dire aussi bien trois), c'est ce dont je doute fort, l'existence d'un second Hermès ou Thoth, admise par Jablonsky (*Panth. ég.*, III, 15, 18) et Champollion (*Panth. ég.*, Pl. 15 et 30), n'étant établie que sur l'autorité suspecte du faux Manéthon. Les monuments que l'on cite en faveur de cette dualité ne fournissent autre chose, comme pour Isis,

Osiris, Hathor, Ammon, etc., que des formes ou des attributs divers, qui expriment les fonctions différentes d'une même divinité.

Sans entrer dans des développements et des preuves qui m'entraîneraient trop loin, je me contente ici d'avoir montré que l'usage de l'épithète τρισμέγιστος est, selon toute apparence, d'une époque récente. Il est probable qu'on ne la connaissait pas lors de la rédaction du décret des prêtres de Memphis; car elle aurait été employée de préférence à celle de μέγας καὶ μέγας, qui est infiniment plus faible; ce devait être alors l'épithète consacrée. Pour moi, je pense que les doubles superlatifs, dont Champollion n'a jamais trouvé d'exemples, tels que τρισμέγιστος, sont étrangers à la langue sacrée égyptienne. On conçoit difficilement comment ils auraient été exprimés en hiéroglyphes, le superlatif simple l'étant déjà par l'idée de grand répétée trois fois. C'est une exagération à laquelle la langue grecque se prêtait au contraire très-facilement, et qui ne se trouvera peut-être jamais qu'en grec. Au reste, ce n'est là qu'une conjecture. Ce qui me paraît moins incertain, c'est qu'Hermès n'était pas encore *Trismégiste* au temps d'Épiphane.

(40) Villoison remarque l'espèce de réserve que l'on garde ici dans l'expression; ἀλλότρια φρονήσαντες, et l. 23 ἀλλοτριότης. J'observe que ἀλλότρια φρονεῖν ne signifie pas seulement « avoir des sentiments hostiles », ce ne serait que la moitié de l'idée, mais encore les manifester; et, en effet, l'expression s'applique à des hommes auxquels leur conduite avait valu le bannissement.

LIGNES XIX, XX.

(41) ...τοὺς καταπορευομένους—κατελθόντας; ces deux participes se rapportent à la même idée, celle d'émigrés rentrés. Le premier, au présent, donne l'idée générale des gens rentrés au pays, et le second, à l'aoriste, exprime l'idée particu-

lière relative aux biens; on aurait pu la rendre ainsi : κατελθόντας εἰς τὰς ἰδίας κτήσεις, μένειν ἐπ' αὐτῶν.

(42) Ce passage important est un de ceux qui n'ont point été compris. D'abord, l'article τὴν devant ταραχήν, mis d'une manière absolue, nous indique qu'on a voulu désigner certains troubles, à l'exclusion d'autres. On disait : οἱ κατὰ τὴν ταραχὴν καιροί, comme nous disons : A l'époque de la Révolution. Ce sont de ces termes qui, bien que vagues en eux-mêmes, ont pour les contemporains un sens précis et déterminé.

Quels évènements sont désignés ainsi? Tout le monde a cru (Drumann, p. 174, 175) qu'il s'agit de la révolte dont il va être question aux l. 22 et suiv., de celle qui a été suivie de l'occupation et du siège de Lycopolis. Mais comment aurait-on interverti à ce point l'ordre des faits? Pourquoi parler du retour des exilés, avant d'avoir dit un mot de l'évènement qui a causé leur exil? Sans nul doute, les prêtres veulent parler d'un évènement antérieur. En effet, le grand papyrus de Turin fait mention du trouble, ἡ ταραχή, qui eut lieu sous Épiphane, dans la partie de l'Égypte au-dessus de Thèbes, et qu'il indique en ces termes : « (l'adversaire convient) que son père « s'est rendu, avec d'autres soldats de Diospolis, dans la partie « supérieure, lors du trouble survenu sous le règne du père « des rois (Philométor et Évergète), le dieu Épiphane »; τὸν ἑαυτοῦ πατέρα μετῆλθαι ἐκ τῆς Διοσπόλεως μεθ' ἑτέρων στρατιωτῶν εἰς τοὺς ἄνω τόπους ἐν τῇ γενομένῃ ΤΑΡΑΧΗ ἐπὶ τοῦ πατρὸς τῶν βασιλέων, θεοῦ Ἐπιφανοῦς (*Papyr. Taur.* I, p. 5, l. 27-29). Le calcul des temps (ἀναλογιζομένων τῶν χρόνων) que fait l'avocat prouve que ce ΤΑΡΑΧΗ avait eu lieu, ou du moins s'était terminé l'an Ier du règne d'Épiphane; car il compte 88 ans entre cet évènement et l'époque où il parle (à savoir les 24 ans d'Épiphane, les 35 de Philométor, et les 29 d'Évergète), d'où il résulte nécessairement que le trouble avait commencé sous le règne de Philopator, puisqu'il se termine la première année de son fils Épiphane. On a soupçonné que l'avocat recule un peu trop l'évènement. Je ne vois pas de raison pour s'écarter

d'un témoignage aussi précis. Que ces troubles eussent commencé sous Philopator, c'est ce dont il n'est pas possible de douter, puisqu'à la ligne 27 de notre décret, il est parlé des chefs de ceux qui s'étaient révoltés sous le règne de son père, τῶν ἀποστάντων ἐπὶ τοῦ ἑαυτοῦ πατρὸς, et dont la punition exemplaire eut lieu à l'époque de son couronnement.

On voit donc que les troubles, commencés sous Philopator, furent apaisés et les coupables punis la première année d'Epiphane; ce fut l'un des premiers actes de son règne.

La punition ne fut pas la même pour tous ceux qui avaient pris part à la révolte.

Les simples particuliers furent bannis, tant les gens de guerre, μάχιμοι, que les autres (οἱ ἄλλοι). Après un temps qui n'est pas indiqué, ils furent rappelés (καταπορευόμενοι) et rentrèrent dans leurs biens, dont on leur garantit la possession (μένειν ἐπὶ τῶν ἰδίων κτήσεων).

Mais ceux qui s'étaient mis à leur tête, et les avaient entraînés, ne furent point relâchés; on les garda en prison, et leur punition définitive fut remise au moment où le roi se fit couronner à Memphis : πάντας ἐκόλασεν καθηκόντως, καθ' ὃν καιρὸν κ. τ. λ. (l. 28).

Il y a donc entre tous ces faits une liaison évidente. Le papyrus et le décret s'expliquent l'un par l'autre. Lors de la rédaction de celui-ci, l'évènement était si voisin, que tout le monde entendait, sans plus d'explication, le mot ἡ ταραχή, le trouble; mais, lors du procès exposé dans le papyrus, environ quatre-vingts ans après, il était nécessaire que l'on expliquât le mot, pour éviter toute équivoque : d'autant plus que, sous le règne du prince qui régnait alors, il y avait eu aussi des troubles (ἐν τοῖς τῆς ταραχῆς χρόνοις, *Papyr. of the Brit. Mus.*, II, l. 5), avec lesquels on aurait pu confondre ceux dont parle l'avocat.

Ainsi, en combinant ces témoignages, on connaît à la fois la nature et le théâtre de l'évènement.

L'un nous apprend qu'il s'est passé dans le pays au-dessus de Diospolis (εἰς τοὺς ἄνω τόπους); par conséquent tout près de

la frontière de l'Égypte. C'était probablement une de ces révoltes auxquelles prenaient part les corps de troupes, δυνάμεις, stationnés dans cette région extrême. En effet, le papyrus parle des soldats qui y prirent part; et le décret, des μάχιμοι, gens de guerre, qui furent bannis à la suite de l'évènement.

(43) Προενοήθη δὲ καί. L'ordre chronologique est bien suivi. Après ces troubles, apaisés la première année d'Épiphane, le décret arrive à un évènement postérieur de trois ou quatre ans, à la guerre d'Antiochus contre l'Égypte, et d'Épiphane contre la Syrie. Scopas, en 200, marcha à la tête d'une armée et soumit toute la Judée (Polyb. *ap. Joseph., A. J.,* XII, 3, 3) pendant l'hiver de cette année. L'année suivante, Antiochus reprit sa revanche; il battit Scopas à Panium et recouvra la Syrie (Id., ibid.; — cf. Champ. Fig. *Ann. des Laqides,* II, p. 97-99).

C'est cette guerre, dont le théâtre fut hors de l'Égypte, que désigne l'expression ἐξαποστάλῶσιν, qui s'entend d'envois au dehors, et τοὺς ἐπελθόντας ἐπὶ τ. Αἰγ., qui annonce que les ennemis se sont avancés contre l'Égypte; mais non pas qu'ils y sont entrés. Antiochus, en effet, à la suite de sa victoire sur Scopas, n'avait point dépassé Gaza. Je fais cette remarque pour montrer quelle propriété d'expression distingue, en général, la rédaction du décret.

LIGNES XXI, XXII.

(44) Παραγενόμενος εἰς. Ce verbe ne signifie pas s'approcher. C'est encore le mot propre dans le style alexandrin, aussi bien que παραλαμβάνειν, pour dire « se transporter dans un lieu ». On le retrouve plus bas (l. 27 et 28). Aux exemples cités par M. Drumann (p. 176), on peut joindre l'inscription de Busiris (l. 28, *Rech. p. s. à l'hist. de l'Égypte,* p. 392), celle des Sigéens (l. 12, ap. Chishull, p. 51) et plusieurs passages des papyrus grecs.

(45) L'article τὴν (ἐν τῷ Β.) indique assez qu'il y avait plusieurs Lycopolis. Les géographes anciens en comptent deux:

celle de la haute Égypte, à présent Syout, et celle du Delta, placée par Étienne de Byzance, dans le nome et près de la branche Sébennytique, nome limitrophe du Busirite. Cette différence ne nous oblige point à supposer l'existence d'une troisième Lycopolis; elle est seulement une preuve que des changements sont quelquefois survenus dans la circonscription des nomes. J'en ai cité ailleurs des exemples (*Trad. fr. de Strabon*, t. V, p. 364 et 376; — *Rech. p. s. à l'hist. de l'Égypte*, p. 84).

(46) Κατειλημμένη. Ce mot indique que Lycopolis ne s'était pas révoltée d'elle-même, mais que les rebelles s'étaient emparés de cette ville, en en chassant les autorités royales et les habitants (*Thes. gr. Ling.*, t. IV, p. 1116, D.). Une fois maîtres de la place, les rebelles s'y étaient fortifiés; ils y avaient réuni toutes les munitions nécessaires, et, comme la révolte durait depuis très-longtemps, ils avaient eu tout le loisir de faire les préparatifs nécessaires.

Ce membre de phrase, ἐκ πολλοῦ χρόνου συνεστηκυίας τῆς ἀλλοτριότητος, a une importance chronologique. En l'an 8, il y avait déjà très-longtemps que la révolte durait : ce très-longtemps, ἐκ πολλοῦ χρόνου, s'entend au moins de quatre ou cinq ans. Épiphane, ou ses tuteurs, y avaient mis de la longanimité; mais sans doute ils ne pouvaient faire autrement. Les rebelles avaient profité des embarras de la guerre de Syrie (vers 202), espérant l'emporter à la faveur de cette diversion puissante. Ce ne fut que cinq ou six ans après que le gouvernement égyptien put songer sérieusement à étouffer ce foyer d'insurrection.

LIGNE XXIII.

(47) Le composé συναχθεῖσιν aurait pu suffire comme ci-dessus (l. 8); mais on a voulu ajouter à l'idée, et faire entendre que le rassemblement avait été successif, et s'était grossi de jour en jour de nouveaux arrivants.

Le terme ἀσεβεῖς s'explique par ce qui suit : des gens qui

n'avaient pas respecté les temples ne pouvaient être que des impies.

(48) Τὴν ἀνάβασιν μεγάλην ποιησ. Il est probable que le graveur a oublié de répéter l'article devant μεγάλην; cependant on a pu s'en passer, μεγάλην étant pris comme qualificatif. L'inondation était ou trop faible (ἐλάττων), ou moyenne (μέση); ce qu'on appelait aussi δικαία (ἀνάβασις), *justum incrementum* (*Rech. p. s. à l'hist. de l'Égypte,* p. 396), ou enfin grande (μεγάλη, μείζων), c'est-à-dire au-dessus de la mesure nécessaire pour une bonne récolte (Strab., XVII, p. 787, 788). Si l'on avait voulu parler d'une inondation ordinaire, on aurait dit simplement τὴν ἀνάβ. ποιησ. On veut dire que le Nil, habitué à inonder les terres (εἰθισμένου κατακλ. κ. τ. λ.), avait eu cette année une grande crue.

LIGNE XXIV.

(49) « La huitième année. » Cette date, jointe à la circonstance de l'inondation, donne l'époque de la prise de la ville, qui eut lieu dans le cours de l'été de l'an 197 (V. le tableau, p. 285).

La contradiction qu'on avait trouvée entre notre inscription et Polybe, d'où l'on avait conclu contre l'authenticité du monument, n'existe réellement point. On avait cru que cet historien plaçait le siège de Lycopolis à la vingt-cinquième année d'Épiphane, ou dix-huit années plus tard. M. Champollion-Figeac (*Ann. des Lagides,* t. II, p. 105-110) a très-justement remarqué que cette date de la vingt-cinquième année, dans Polybe (XXXIII, 16, I), se rapporte à un évènement postérieur au siège de Lycopolis. (V. la note 50, p. 24.)

LIGNE XXV.

(50) Ce que le rédacteur appelle ποταμοί, fleuves, doit être tant les canaux creusés de main d'homme, les ὀρυχθέντες ποταμοί de l'inscription d'Adulis (ap. Chishull, p. 80), spéciale-

ment désignés par διώρυγες, que les embranchements naturels qui se remplissaient d'eau, lors de l'inondation. On trouve déjà le même sens dans Hérodote (II, 93, init.); la version grecque d'Ézéchiel le présente également (XXX, 12), ainsi que les papyrus grecs (Peyron, I. p. 90). Strabon donne aussi le nom de ποταμός au canal dérivé à Héliopolis (XVII, p. 805); celui qui portait à Arsinoé par les Lacs amers s'appelait Ποταμὸς Πτολεμαϊκός, en latin *Amnis Ptolemæus* (Diod. I, 33 fin. — Plin. VI, 33).

(51) Je ne crois pas qu'on ait bien compris les opérations de Ptolémée Épiphane détaillées dans ce passage. Voici, je pense, en quoi elles ont consisté : Le roi avait mis le siège devant la ville (ἀντικαθίσας), assez longtemps avant l'époque de la crue, pour espérer de prendre la ville avant que l'inondation vînt troubler ses opérations. En conséquence, il l'avait entourée d'une circonvallation, περιτειχισμός, formée, selon l'usage grec, de fossés (τάφροις), avec leur talus intérieur (χώμασι), et d'un contre-mur désigné ici par le mot τείχεσι. Mais le siège fut plus long qu'on ne l'avait pensé. L'inondation allait survenir. Pour parer aux inconvénients qui devaient en résulter, le roi s'occupa de retenir (κατέσχεν) le fleuve, en fermant les bouches des canaux par des digues qui empêchassent les eaux de pénétrer dans le camp, lequel, placé au-dessous du niveau de l'inondation, s'en trouvait cependant préservé, formant une espèce de polder. Mais, comme les assiégés ou leurs partisans n'auraient pas manqué de couper les digues, il les fit garder par des corps de cavalerie et d'infanterie. De cette manière, le siège put continuer. La ville fut prise d'assaut (κατὰ κράτος), en peu de temps (ἐν ὀλίγῳ χρόνῳ), c'est-à-dire peu de temps après l'exécution de ces travaux.

(52) Polybe rapporte une circonstance peu honorable pour le roi, et que les rédacteurs du décret, par une réserve prudente, ont passée sous silence. Il nous apprend (XXI, 19, 1, éd. Didot) que, lorsque Épiphane vint mettre le siège devant Lycopolis, ceux qu'il appelle δυνάσται τῶν Αἰγυπτίων, chefs

des Égyptiens (probablement les chefs politiques des nomes), qui s'étaient révoltés contre le roi, effrayés de cette démarche vigoureuse, vinrent se remettre en ses mains, se confiant à sa bonne foi, ἔδωκαν σφᾶς αὐτοὺς εἰς τὴν βασιλέως πίστιν. Celui-ci les traita fort mal; ce qui l'exposa à beaucoup de dangers par la suite (οἷς κακῶς ἐχρήσατο, καὶ εἰς κινδύνους πολλοὺς ἐνέπεσεν). L'inscription ne dit rien de cela; on n'y fait mention que du siège même, et de la prise d'assaut de la ville dont la garnison tout entière fut passée au fil de l'épée.

Les dangers dont parle Polybe, comme d'une suite de la cruauté ou du manque de foi d'Épiphane, se présentèrent plus tard. Quelques-uns des dynastes, épargnés par le roi (οἵπερ ἦσαν ἔτι διασωζόμενοι), Athinis, Pausiras et Chesouphos (noms égyptiens), se révoltèrent encore quelques années après. Polycrate en vint à bout (τοὺς ἀποστάντας ἐχειρώσατο); ils furent obligés de se rendre et de se confier, comme précédemment les autres, à la bonne foi d'Épiphane, qui n'y resta pas davantage fidèle, puisque, en dépit de ses promesses, il fit écarteler ces chefs (καὶ δήσας τοὺς ἀνθρώπους γυμνοὺς ταῖς ἁμάξαις εἷλκε).

Ce dernier fait se passait bien longtemps après le siège de Lycopolis, Épiphane ayant alors vingt-cinq ans (en 184 avant J.-C.).

LIGNE XXVI.

(53) Ce rapprochement entre les exploits d'Épiphane et d'Horus, dans les mêmes lieux, c'est-à-dire dans le Delta, est tout à fait remarquable. On est tenté d'y voir une allusion à l'antique guerre, si célèbre dans les annales égyptiennes, contre les Pasteurs qui possédèrent, pendant plus de deux cents ans, la région inférieure du Delta, ayant pour place d'armes Avaris, comme les ennemis d'Épiphane, Lycopolis. Les prêtres ont-ils donné à dessein une couleur mythique à un évènement de l'histoire? Je croirais plutôt qu'ils se reportent à une lutte antérieure, entre les Égyptiens et quelque

peuple conquérant, à une invasion plus reculée dont le souvenir se perpétuait dans cette image d'un captif, les mains liées derrière le dos, que l'on représentait sous la semelle des sandales (1). Cette espèce de type de l'étranger ennemi se retrouvant dans les sculptures d'El-Tell, antérieures à l'époque des pasteurs, doit en effet remonter à une invasion plus ancienne (V. L'hôte, *Lettres écrites d'Égypte,* p. 70)..

Sans l'usage constant d'employer καθάπερ et la comparaison qu'il annonce, au second terme, j'aurais peut-être rapporté ce membre de phrase à ce qui suit, et non à ce qui précède; d'autant plus qu'il manque une copulative, au deuxième membre, τοὺς ἀφηγησ. au lieu de τούς τ' ἀφ., ou τοὺς δὲ ἀφηγ. Je ne changerai donc rien à la ponctuation admise, et le sens restera le même. Le rédacteur aura oublié un τε, comme l. 10; je l'ai suppléé dans les deux cas.

Hermès et Horus avaient soumis (ἐχειρώσαντο) ceux qui s'étaient révoltés auparavant, τοὺς ἀποστάντας πρότερον; et, par « auparavant », il faut entendre, du temps d'Osiris, père d'Horus: de même qu'Épiphane avait soumis ceux qui s'étaient révoltés sous son père, τῶν ἀποστάντων ἐπὶ τοῦ ἑαυτοῦ πατρός. Il y a parité entre les actions; aussi est-il dit d'Horus qu'il a vengé son père, ἐπαμύνας τῷ πατρί (l. 10), et d'Épiphane, qu'il est venu à Memphis pour venger son père, ἐπαμυνῶν (et non ἐπαμύνων) τῷ πατρί.

Καθάπερ Ἑρμῆς καὶ Ὧρος. Selon Champollion, l'égyptien porte « comme Horus et Hermès »; c'est une faute, puisque le complément « fils d'Isis et d'Osiris » appartient à Horus et non pas à Hermès. Il est fort douteux que le rédacteur grec se fût aperçu de cette erreur; et, s'il l'avait trouvée dans l'original, il l'aurait reproduite. C'est un nouvel indice que la rédaction grecque est la première. Le scribe égyptien aura fait encore ici un lapsus.

(1) [Nous ne reproduisons pas cette figure, qu'on peut voir dans l'ouvrage de L'hôte, *l. l.*]

LIGNE XXVII.

(54) Je crois apercevoir encore une nuance assez délicate dans l'expression : τοὺς ἀφηγησαμένους τῶν ἀποστάντων ; le rédacteur pouvait les appeler τοὺς ἡγεμόνας, les chefs ; mais c'était leur faire trop d'honneur. Ἀφηγεῖσθαι se trouve dans le style de Polybe et des Septante.

(55) La lacune de six lettres E......ΑΝΤΑΣ a été diversement remplie. Ameilhon lit ἐ[πιφθέρ]αντας, mot impropre, d'ailleurs inconnu ; Heyne, ἐ[πιθρέξ]αντας ; d'autres, ἐ[κπέρσ]αντας ; ou ἐ[πιπιέσ]αντας, verbes exclusivement poétiques qui n'ont pu se trouver ici. Le supplément ἐ[ρημώσ]αντας de Porson serait préférable, si le sens n'était trop fort, et s'il ne fallait ici un verbe d'une signification vague, comme celle de ἀδικήσαντας qui suit. La vraie leçon me paraît être ἐ[νοχλήσ]αντας, dont le sens cadre parfaitement avec l'expression adoucie ἀδικήσαντας. Le verbe ἐνοχλεῖν, *molestare*, se dit des choses comme des personnes ; cet exemple suffira : ἠνώχλουν τὰς πόλεις τὰς ἐν Πελοποννήσῳ (Isocrat., *ad Philipp.*, § 21, Cor.).

J'ai conservé le sens général de ἀδικεῖν ; mais il s'agit vraisemblablement du pillage, ou tout au moins de la mise à contribution des temples. Outre les objets précieux qu'on y conservait pour l'usage du culte, ils contenaient aussi des dépôts d'argent que les particuliers croyaient là beaucoup plus en sûreté. Quelques-uns y tenaient en réserve leurs économies ; c'étaient des espèces de caisses d'épargne. (Ceci sera développé dans mon Comment. sur les papyrus du Musée du Louvre.)

(56) Καθηκόντως est ici à la lettre notre « comme il faut ». Καθηκόντως ἐκόλασεν, il les punit comme il faut, comme ils le méritaient.

LIGNE XXIX.

(57) Ἕως τοῦ ὀγδόου ἔτους. On ne voit pas de raison pour qu'Épiphane ait exempté les prêtres de payer ce qu'ils rede-

vaient antérieurement, jusqu'au commencement de la huitième année; mais on comprend très-bien qu'il ait pris pour terme la fin de cette année ou le commencement de la neuvième, qui marquait celle de son couronnement. Je pense donc que ἕως τ. ὀ. ἔ. signifie jusques et compris la huitième année; on sait que ἕως, comme μέχρι, et en latin *usque ad*, comprend souvent le terme qui suit, avec notre sens de jusques à..... et inclusivement.

(58) Ὡσαύτως δὲ καί. Autres remises. Le roi ne s'est pas contenté de réduire des deux tiers la quantité des toiles de byssus que les temples devaient fournir au fisc (l. 17 et 18), réduction qui ne comptait que pour l'avenir; mais encore, pour le passé, il a fait deux remises : 1° Le prix (τιμαί) de celles qui n'avaient pu être payées avant la même époque, c'est-à-dire avant la neuvième année de son couronnement; 2° quant à celles qui avaient été payées, il a remis ce que l'on appelle ici τὰ πρὸς τὸν δειγματισμὸν διάφορα, et qui n'avait pas été compris d'Ameilhon. L'analogie indique assez clairement que δειγματισμός exprime l'opération de vérifier si les toiles fournies ont la qualité et la grandeur requises, et sont conformes à l'étalon (Drumann, p. 181, 182). Les mots τὰ διάφορα, où l'on a voulu trouver l'idée de différence, qu'ils ont très-souvent, ne signifient rien autre chose que ἀνάλωμα, *impensa*, et correspondent au τιμαί du premier membre. Ce sens de διάφορον, et surtout du pluriel διάφορα, est fréquent dans le style alexandrin. Aux exemples du pluriel cités dans le lexique d'Henri Estienne, tirés de Polybe, de Denys d'Halicarnasse ou des Septante (t. II, p. 1387, D. éd. Didot), il faut ajouter, outre ce passage de notre inscription, celui-ci du Pseudo-Aristéas, qui offre la même construction; l'auteur dit de Ptolémée Philadelphe : Ἐχρηματίσθη πολλὰ διάφορα πρὸς τὸ συναγαγεῖν, εἰ δυνατὸν, ἅπαντα τὰ κατὰ τὴν οἰκουμένην βιβλία (p. 233, éd. Vandal.); et cet autre d'une inscription mutilée de Mylasa : Τὰ διάφορα εἰς τὴν τῶν προγεγραμμένων ἔργων κατασκευήν (ap. Pocock., *Inscr. antiq.*, VIII, n° 7).

Il ressort de là un fait assez curieux; c'est que les toiles,

avant livraison, étaient soumises à une vérification dont on mettait la dépense à la charge des fournisseurs. Ainsi, elles arrivaient sans aucuns frais au trésor; en d'autres termes, les frais de perception restaient à la charge des contribuables.

LIGNE XXX.

(59) La lacune de six ou sept lettres a été remplie par Heyne et Porson, au moyen de Λ [ΕΛΕΙΜ]ΜΕΝΗΣ; mais l'égyptien s'oppose à cette restitution; il porte, selon Champollion : « Le roi a ordonné, concernant les droits d'une artabe par aroure de terres appartenant aux dieux, ainsi que celui de l'amphore par aroure de vignobles dus aux dieux, qu'on en fît la remise. » Il ne s'agit pas seulement de la remise de l'artabe non payée ou arriérée, mais de la suppression générale et absolue du droit : il y avait donc dans le grec un autre mot que λελειμμένης ; et comme la lettre initiale peut être aussi bien un Α qu'un Λ, j'ai lu Α[ΠΟΤΕΤΑΓ]ΜΕΝΗΣ, qui rend justement l'idée de l'égyptien.

Ameilhon trouve ici la tournure embarrassée. Le sens est assez clair; mais il semble que la construction la plus naturelle serait : [ἀπέλυσε] καὶ — τοῦ κεραμίου τῇ ἀρούρᾳ τῆς ἀμπελίτιδος γῆς. Dans tous les cas, comme τῆς ἀμπελίτιδος γῆς dépend de τῇ ἀρούρᾳ, il ne faut pas mettre, comme Porson, un δὲ après ὁμοίως, ce qui rompt inutilement la phrase; cependant le changement du génitif s'explique bien par l'ellipse de κατὰ devant τὸ κεράμιον. Les mots τῆς ἱερᾶς γῆς appelaient καὶ τῆς ἀμπελίτιδος; et il était plus élégant de continuer par un accusatif absolu que d'attacher encore un génitif à ἀπέλυσεν. Je ne traduis pas κεράμιον par amphore, parce que ce dernier mot présente une idée de plus que κεράμιον, et peut-être même étrangère à celle que les prêtres veulent exprimer : que κεράμιον soit une mesure de liquides, comme artabe une mesure de solides, cela est certain; que, dans plusieurs textes de l'époque romaine, κεράμιον soit employé comme un synonyme d'amphore, cela n'est pas non plus douteux; mais ici le rédacteur

a-t-il voulu exprimer une mesure identique avec l'amphore grecque? C'est peu probable. A coup sûr, le mot κεράμιον représente une mesure égyptienne, dont la capacité était bien connue de ceux qui employaient le mot; à peu près comme les termes vagues pot et bouteille, dont le sens propre est celui d'une sorte de vase, mais qui se prennent aussi comme l'expression d'une mesure : « de la bière à 30 centimes le pot, « la bouteille. » Dans cette incertitude, j'ai conservé le mot « kéramion » sans le traduire.

LIGNE XXXI.

(60) Les prêtres distinguent par leur nom les taureaux Apis et Mnévis; les autres animaux sacrés, ils ne les désignent que vaguement par les expressions : καὶ τοῖς ἄλλοις ἱεροῖς ζώοις, τοῖς ἐν Αἰγύπτῳ. Le décret confirme le témoignage de tous les auteurs anciens qui mettent au premier rang des animaux sacrés en Égypte, les taureaux Apis et Mnévis. Ils nomment tous Apis le premier et Mnévis le second, excepté pourtant Ammien Marcellin (*Mnevis et Apis sunt notiora*. Amm. Marc., XXII, 14, 7). Tous s'accordent également à dire que le siège du culte du premier était à Memphis, le second à Héliopolis (V. les textes dans Jablonsky, *Panth. Ægypt.,* IV, c. 2 et 4); ils étaient consacrés l'un à la lune (Isis), l'autre au soleil (Osiris), quoique, selon Diodore de Sicile, on les considérât tous deux comme consacrés à Osiris (I, 21); il dit également que leur culte n'était pas limité à ces deux villes, mais s'étendait à toute l'Égypte; et partout sans doute ils étaient représentés par des animaux vivants; le seul qui soit connu, outre Apis et Mnévis, est l'Onuphis ou Pacis, adoré à Hermonthis (Jabl., *Panth. Æg.*, I, p. 99; II, p. 273, 59).

Les papyrus grecs confirment ce témoignage, en nous indiquant qu'il y avait à Memphis même, outre Apis, un taureau Mnévis, dont on célébrait aussi le deuil à sa mort; car j'ai trouvé dans un papyrus (appartenant à M. l'abbé Greppo) un état des dépenses faites par les Didymes (prêtresses du Séra-

piéum) pour le deuil de Mnévis (τὸ ἀνάλωμα τῶν Διδυμῶν τοῦ πένθους τοῦ Μνήγειος (pour Μνήειος ou Μνεύιος). Un papyrus de Leyde (dans Reuvens, *Lettres,* III, p. 50 et suiv.) contient les pétitions d'un Pétésis, fils de Chénuphis, archentaphiaste d'Osorapis et d'Osoramnévis (ἀργενταφιαστὴς τοῦ Ὀσοράπιος καὶ Ὀσοράμνειος, θεῶν μεγίστων).

Cette addition des trois syllabes Osor ou Osora, devant les noms d'Apis et de Mnévis, est un fait aussi nouveau que certain. Dans un autre papyrus de Memphis, relatif aux Didymes, l'homme chargé de soigner Apis est appelé ὁ βουκόλος τοῦ Ὀσοράπιος (*Papyr. Gr. of the Brit. Mus.,* XII, l. 7); et, dans un autre, il est question de la cérémonie dite ἀναγωγὴ τοῦ Ὀσοράπιος (XIV, 22). Ces trois syllabes se retrouvent ailleurs; par exemple, dans les noms royaux Osor-sen, Osor-tasen, Osor-kôn; et le nom divin Ar-Oéris (ou Or-oeris). Les deux noms propres Ὄηρις et Ὀσορ-όηρις, que donnent des papyrus (ap. Peyron, II, p. 56), ne diffèrent que par l'addition de ces trois syllabes. Je soupçonne qu'elles rappellent les deux noms divins Ὄσ[ιρις] et Ὦρ[ος]. Ainsi, les noms Ὀσόραπις et Ὀσοράμνευις seraient une combinaison des noms d'Apis et de Mnévis avec ceux d'Osiris et de son fils Horus; combinaison d'autant plus naturelle que la liaison religieuse de ces animaux avec la triade d'Isis, d'Osiris et de leur fils Horus est au nombre des points les moins incertains, dans cette profonde obscurité qui enveloppe la religion égyptienne.

(61) Φροντίζων ὑπὲρ τῶν. On pouvait se passer de la préposition ὑπέρ; car le verbe φροντίζειν est ordinairement suivi du génitif sans préposition. Cependant la locution n'est point insolite. On trouve non seulement φροντίζειν περί τινος dans Démosthène (p. 131, 10), Xénophon (*Apomn.,* I, 4, 17) et les Septante (Sirach, XLI, 15); mais aussi ὑπέρ τινος (Démosthène, p. 9, 13; 526, 25).

LIGNE XXXII.

(62) Ἐνδόξως répond à notre « noblement, de manière à se faire honneur ». Cet adverbe complète bien δαψίλως.

(63) Τελισκόμενα, comme συντελούμενα (Sturz, *de Dial. mac.*, p. 197) indique les sommes qu'on était convenu de payer pour le culte particulier de chacun de ces animaux, ou bien pour les temples qui leur étaient spécialement consacrés. Je crois cependant que l'idée de culte cadre mieux avec ce qui précède et avec ce qui suit, θυσίαι, πανηγύρεις.

LIGNE XXXIII.

(64) La remarque de Villoison sur τὰ τίμια, les droits, les privilèges, les prérogatives, est exacte. Selon Champollion, l'égyptien porte aussi : « Les honneurs appartenant aux temples ». Un passage d'une inscription de Téos montre bien en quel sens est pris ce mot : après avoir parlé du droit d'asile, ἀσυλία, on ajoute τά τε ἄλλα τὰ ὑπάρχοντα αὐτοῖς ἔνδοξα καὶ τίμια (ap. Chishull, *Ant. As.*, p. 115).

LIGNE XXXIV.

(65) On voit bien que des gens de Memphis sont les premiers intéressés dans ce décret. Toutes les fois qu'on sort des choses générales, et qu'on particularise les bienfaits du roi, c'est une divinité ou un temple de Memphis que l'on indique. On dit qu'il a étendu ses bienfaits à tous les temples de l'Égypte ; mais on n'en nomme pas un seul de Thèbes ou d'aucun autre lieu. L'*Apiéum,* dont on parle ici, me paraît être le temple que, plus tard, les papyrus nomment exclusivement le *Sérapiéum* (voir note 18).

(66) On pourrait croire que les travaux dispendieux (ἔργα πολυτελῆ) dont Épiphane a embelli l'Apiéum, consistaient en propylons ou autres constructions accessoires, qu'on distingue

encore avec les noms des Ptolémées dans quelques-uns des plus anciens édifices de Thèbes.

Dans ce cas, les mots λίθοι πολυτελεῖς, ne seraient pas ce que nous appelons des pierres précieuses, tels qu'agate, cornaline, jaspe, saphir, rubis, émeraude, diamants, etc.; mais des matériaux précieux, tels que marbres divers, granit vert ou rose, basalte, etc.

Mais, outre que le sens naturel des mots conduit à l'idée de pierres précieuses, ces mots étant joints à ceux d'or et d'argent, il ne peut être question que d'ornements, non de construction. On trouve de même dans Josèphe : καὶ πρὸς παρασκευὴν δὲ κρατήρων..... ἔπεμψε χρυσοῦ μὲν ὁλκῆς τάλαντα πεντήκοντα, λίθων δὲ πολυτελῶν ἀσυλλόγιστόν τι πλῆθος (*Ant. Jud.*, XII, 2, 5); dans Callixène : στέφανος..... χρυσοῦς, λίθοις πολυτελέσι κεκοσμημένος (ap. Athen. VI, 202, D); Lucien : .....λίθοις τοῖς πολυτελέσι ἠσκημένος, καὶ χρυσῷ, καὶ γραφαῖς διηνθισμένος (*Imag.*, § 11), ce qu'Hérodien exprime par λίθοις τιμίοις (V, 5, 4), et Clément d'Alexandrie, par χρυσῷ καὶ ἀργύρῳ καὶ ἠλέκτρῳ..... καὶ τοῖς ἀπὸ Ἰνδίας καὶ Αἰθιοπίας..... λιθιδίοις (*Pædag.*, III, 2, p. 252, fin.). Ces ἔργα πολυτελῆ sont donc la dorure (χρύσωσις) de quelques parties du temple, et l'embellissement de quelques chapelles par incrustation de pierres précieuses, d'or et d'argent.

(67) Il faut remarquer le choix et la propriété des termes qui expriment tous ces travaux d'Épiphane. Ἱδρύσατο est le mot propre appliqué à βωμός, ναός ou ἱερόν, pour exprimer qu'on a bâti, élevé, autel, temple ou naos (*Thes. gr. ling.*, IV, p. 523, B. éd. Didot). C'est ce passage qui m'avait conduit à l'idée que les édifices ou parties d'édifices égyptiens, sur lesquels des inscriptions grecques se trouvent, n'expriment pas de simples dédicaces; et conséquemment que ceux qu'a élevés Épiphane, étaient de style égyptien (*Journal des Savants*, 1821, p. 454); idée confirmée depuis par tant de monuments.

(68) Le roi a restauré tout ce qui, dans les anciens édifices, avait besoin de réparation : ἐπισκευή peut bien signifier construction ajoutée : mais se mot se dit le plus souvent de ré-

parations, sens appelé d'ailleurs par προσδιώρθώσατο. Aux exemples cités dans le *Thesaurus gr. Ling.*, t. III, p. 1773, éd. Didot, on peut ajouter des phrases semblables à la nôtre : .....εἰς ἐπισκευὴν ὧν ἂν δέηται τὸ ἱερὸν τάλαντα πεντήκοντα (Joseph., *Ant. Jud.*, XII, 2, 6) ; et ἐν οἷς ἂν ἐπιφανεστέραν γίνεσθαι τὴν τοῦ ἱεροῦ ἐπισκευὴν δέοι (id. XII, 3, 3).

Il y a de plus dans les deux composés ΠΡΟΣδεόμενα et ΠΡΟΣδιωρθώσατο, l'idée de réparations antérieures, auxquelles Épiphane ajouta les siennes. C'est là une nuance délicate qui exprime que le roi a continué l'œuvre de ses prédécesseurs. J'ai tâché de la rendre par les mots « à son tour » et « encore ».

(69) Le choix de l'adjectif εὐεργετικός n'est pas indifférent. On aurait pu mettre θεοῦ εὐεργέτου, le sens eût été le même, mais il y aurait eu amphibologie; on aurait pu voir là le dieu Évergète.

(70) Le supplément de la lacune est dû à Porson. Heyne suppléait : ἀνήκο[υσι τὴν] θεῖον διάνοιαν ; leçon incorrecte, le verbe ἀνήκουσι n'ayant pas son complément nécessaire; d'ailleurs il faudrait τὴν τοῦ θείου διάνοιαν. La construction revient à ..περὶ τῆς πρὸς τὸ θεῖον εὐσεβείας (*Inscr. ap.* Clarke II, p. 114), à ἡ πρὸς τὸ θεῖον ὁσιότης dans un papyrus du Louvre, et principalement à cette phrase de la stèle de Turin : τὸ δὲ πάντων πρῶτον καὶ μέγιστον, [ποιησάμενος τὴν πᾶσα]ν ἐπιμέλειαν τῶν εἰς τὸ θεῖον ἀναπεμπομένων.

LIGNE XXXV.

(71) Il y a encore une nuance à remarquer dans ce ΠΡΟΣπυνθανόμενος; déjà, des informations avaient été prises avant Épiphane sur l'état des temples; mais il en a fait prendre d'autres, à la suite desquelles il a renouvelé les plus importants des temples.

(72) L'expression τὰ τῶν ἱερῶν τιμιώτατα ἀνενεοῦτο (par erreur ἀνανεοῦτο sur la pierre), a été diversement entendue. Ameilhon dit : « Les choses les plus précieuses renfermées

dans les temples ». La version de M. Drumann donne un sens analogue (p. 31). Heyne : « templa præcipuo honore habita » : c'est le seul sens compatible avec le grec ; comme τῶν ἵππων οἱ εὐφυέστατοι (Xenoph., *Apomn.*, IV, 1, 3). Dans l'autre sens, le rédacteur, qui savait très-bien écrire sa langue, aurait dit : τὰ ἐν τοῖς ἱεροῖς τιμιώτατα. Il s'agit donc des temples, et non des choses contenues dans les temples. Ceci est important d'après la force du mot, ἀνανεοῦσθαι, renouveler, qui signifie beaucoup plus que réparer ; et, par exemple, refaire à neuf partie ou totalité d'un édifice fort endommagé ou même menacé de destruction (v. mes *Recherches sur l'Égypte*, p. 67).

Il y a dans l'égyptien : « il a renouvelé les honneurs des temples, comme il convenait sous son règne ». Cette différence provient de ce que le scribe égyptien n'a pas entendu le grec. En effet, les signes qui représentent les honneurs des temples sont les mêmes qui sont exprimés l. 33 par τὰ τίμια τῶν ἱερῶν, et à la fin de la l. 36 par τὰ ὑπάρχοντα τίμια πάντα τῷ..... Πτολεμαίῳ. Si le rédacteur grec n'avait fait que traduire l'égyptien, il aurait rendu de même la même expression, et n'aurait pas été chercher l'expression si différente τὰ τῶν ἱερῶν τιμιώτατα. C'est donc évidemment celle-ci que le scribe égyptien aura mal comprise et mal rendue, la croyant identique avec l'autre ; et, de cette manière, il a dit deux fois la même chose. Cela prouve encore que le texte grec a précédé l'autre ; et que celui-ci est l'œuvre d'un Égyptien qui entendait le grec fort médiocrement. La justesse du supplément τ'ἄλλα ἀγαθ [ὰ πάντα] est d'ailleurs justifiée par le texte hiéroglyphique où se lit : « et tous les autres biens » (Champ. *Gr. Égypt.* p. 315).

Ainsi non-seulement Épiphane a élevé, ἱδρύσατο, des temples, mais il a embelli, réparé et refait de ces édifices. Or, les temples d'Ombos, de Philes, d'Edfou, etc., et quelques-uns de Thèbes, presque refaits sous les Ptolémées, notamment le petit temple d'Esculape ou d'Imouth à Philes, et le propylon Ouest de la salle hypostyle au palais de Carnak, construit par Épiphane (Lhôte, *Lettres écrites d'Égypte*, p. 205), prouvent que les termes de notre inscription n'expriment que la vérité.

(73) La circonstance, ἐπὶ τῆς ἑαυτοῦ βασιλείας, « sous son règne », et non « dans son royaume », comme dit Ameilhon (plus haut, note 26), n'est pas à beaucoup près oiseuse. Les travaux dont il s'agit ne sont pas de son prédécesseur, ils ont été commencés et achevés sous son règne; à lui seul en appartient le mérite.

(74) « La royauté restant », etc., ce que l'inscription hiéroglyphique exprime ainsi : « L'honneur suprême (étant) établi « en lui et en la race de ses fils » (Champ., *Gr. ég.*, p. 419). Le grec dit seulement « à lui et à ses enfants » : mais l'idée accessoire de la postérité entière du roi est exprimée par le verbe διαμένειν.

LIGNE XXXVI.

(75) Le même vœu existe dans le décret des Sigéens, en l'honneur d'Antiochus Sôter : γίνεσθαι τά τε ἄλλα ἀγαθὰ πάντα τῷ βασιλεῖ.... καὶ τὰ πράγματα καὶ τὴν βασιλείαν διαμένειν λαμβάνουσαν ἐπίδοσιν (ap. Chish., *Ant. As.*, p. 51 et 52. — Cf. Drumann, p. 196).

Ἀγαθῇ τύχῃ· ἔδοξεν κ. τ. λ. Voilà encore la forme grecque toute pure; l'économie du décret ne s'écarte en rien de l'usage grec. Ainsi l'ἀγαθῇ τύχῃ vient après le considérant, qui dépend de ἐπεί ou de ἐπειδή, et précède ἔδοξεν, qui est suivi de tout ce qu'il a plu de faire pour le personnage qu'on veut honorer.

A coup sûr l'ἀγαθῇ τύχῃ n'a rien d'égyptien, et n'était dans aucun des deux textes hiéroglyphique et démotique. Un translateur grec d'un texte égyptien ne l'aurait pas mis dans sa traduction. Nouvel indice que nous avons ici la rédaction originale.

Ici ἡ χώρα désigne toute l'Égypte; car on lit dans l'inscription hiéroglyphique : « Appartenant aux prêtres de la partie « septentrionale et de la partie méridionale » (Champ., *Gr. égypt.*, p. 192). Si le rédacteur n'a pas mis, comme ailleurs (l. 46) κατὰ τήν τε ἄνω καὶ τὴν κάτω χώραν, c'est que l'adjectif

πάντων après ἱερῶν rendait l'expression τὴν χώραν suffisamment claire.

LIGNE XXXVII.

(76) L'incise, ἠγαπημένῳ ὑπὸ τοῦ Φθᾶ, a été omis dans l'égyptien. On conçoit très-bien cette omission d'un traducteur, par l'effet d'une inadvertance. Mais ce que l'on conçoit moins, c'est qu'un traducteur ajoute au texte original ce qui n'y est pas. Encore une induction en faveur de la priorité du grec.

LIGNES XXXVIII, XXXIX.

(77) Ce n'est pas sans raison qu'on a employé le composé ἐπαύξειν, sur-augmenter, au lieu du simple αὔξειν, dont on s'est servi plus bas (l. 53). Épiphane a augmenté les honneurs qui avaient été rendus déjà aux premiers Ptolémées.

Champollion fait sur εἰκόνα une remarque importante. « Le « texte démotique emploie le sême qui a déjà paru l. 2, là « où le grec dit encore εἰκόνος, ce qu'on retrouve à la l. 32, « répondant toujours au grec τὰς εἰκόνας. Ce mot doit se tra- « duire rigoureusement par image, représentation, portrait « d'un individu, soit peint, soit sculpté en bas-relief. Lors- « qu'il s'agit d'une statue proprement dite, les deux textes « d'un commun accord emploient d'autres expressions que le « mot εἰκών et le sême signifiant image ; le grec se sert du « mot ξόανον. Le texte hiéroglyphique vient lui-même à l'ap- « pui de cette distinction, puisque, là où le démotique et le « grec disent image, le texte sacré présente un groupe hiéro- « glyphique dont le caractère dominant est l'image même d'un « homme debout, coiffé du Pschent, et costumé comme les « rois qui sont si fréquemment représentés sur les bas-reliefs « décoratifs des temples. Là, au contraire, où le grec et le « démotique emploient le mot statue, le texte hiéroglyphique « offre la figure d'une statue égyptienne assise sur un trône,

« les bras étendus sur les cuisses, comme la statue dite de « Memnon et la plupart des statues des Pharaons qui décorent « les façades extérieures et intérieures des temples.

« Il importe donc de traduire à la rigueur εἰκών par image, « portrait, et ξόανον par statue. »

Cette observation, quant au sens de εἰκών (nous reviendrons sur ξόανον à la l. 41), est confirmée par les circonstances qui accompagnent ce mot, et qui montrent qu'il s'agit, en effet, d'une de ces scènes d'inauguration ou de consécration, qu'on voit, en si grand nombre, parmi les anaglyphes des temples de toutes les époques, pharaonique, grecque ou romaine.

Car nous voyons qu'à côté du roi doit être représentée debout (παρεστήξεται) la divinité principale (ὁ κυριώτατος θεὸς) du temple. Ameilhon croyait que παρεστήξεται est une faute du rédacteur, au lieu de παραστήσεται. C'est lui qui se trompait : ce mot est un futur moyen de παρίστημι (Buttm., *Ausführl. Gr.*, § 99, Anm. 3). Aristote, cité par H. Estienne, a le simple ἑστήξεται (*Thesaur. Gr. ling.*, t. IV, p. 695, B. éd. Didot). Lucien emploie aussi la forme παρεστήξῃ (2. pers. du même temps, *Imag.*, § 14, p. 473, l. 3), où Paulmier voulait à tort lire παρεξεστήσῃ de παρεξίσταμαι. Le sens du verbe, littéralement *adstare*, emporte l'idée que la figure du dieu devait être debout. Ce dieu est le κυριώτατος θεός, expression qui désigne celui auquel le temple était spécialement consacré (v. les *Rech. pour servir à l'hist. de l'Ég.*, p. 31).

C'est la scène si ordinaire où le roi est représenté debout, assisté d'une divinité dans la même position, et accompagnée de divers attributs. Ici, elle doit être dans l'attitude de lui donner l'arme victorieuse, ὅπλον νικητικόν, probablement la harpé qu'un dieu présente au roi sur un bas-relief (Champoll., *Mon. de l'Égypte et de la Nubie,* Pl. L.). Cet ὅπλον νικητικόν faisait allusion sans doute à la victoire remportée par Épiphane sur les révoltés. « Cette image portera le nom de Ptolémée ». Ceci exprime l'usage d'accompagner ces figures en anaglyphes du cartouche portant les noms et prénoms du roi. On devait mettre cette scène ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ de chaque

temple; comme sur une de ses parois principales, ou sur un pylône, enfin dans un lieu bien en vue; c'est-à-dire, dans les mêmes endroits où nous voyons encore représentées de pareilles scènes. On indique aussi de quelle manière et en quel style les scènes seront exécutées : κατεσκευασμέν[α ...]τρόπον. Ameilhon propose de remplir la lacune par κατεσκευασμέν[α κατὰ τὸν νόμιμον] τρόπον; Heyne par ...εἰς τὸν τιμιώτατον] τρόπον; enfin Porson, par τὸν ἐπιχώριον] τρόπον, avec l'ellipse élégante de κατά. Mais le vrai supplément, qui est aussi de la juste longueur et qui, pour le sens, rentre dans le dernier, est κατεσκευασμένα τὸν Αἰγυπτίων τρόπον; car le texte égyptien, selon Champollion, porte : « ces choses étant ainsi disposées, « selon la coutume des Égyptiens. » Cette expression peut encore annoncer que la rédaction grecque est la première. C'est un Grec qui parle ainsi : un Égyptien aurait dit, à ce qu'il semble : selon notre coutume, τὸν καθ' ἡμᾶς ou ἡμέτερον τρόπον.

L'expression est parfaitement justifiée par le style qu'on remarque dans toutes ces scènes religieuses où les rois grecs jouent un rôle. C'est toujours le style égyptien sans aucun mélange.

(78) L'image portera le nom de Ptolémée, προσονομασθήσεται Πτολεμαίου. La même construction est dans Porphyre : Τὸ λς' ἔτος Φιλομήτορος προσαγορεύεσθαι τῆς τούτου βασιλείας (*ap. Euseb. Chron.*, p. 225, l. 24). Le texte hiéroglyphique porte : « On érigera une image, son nom sera Ptolémée » (Champ., *Gr. égypt.*, p. 277 et 429). Ceci veut dire qu'à côté de l'image sera mis le cartouche royal, contenant le nom et les titres du roi, comme on le voit dans tous les bas-reliefs du même genre.

LIGNE XL.

(79) Le service religieux (θεραπεύειν) est exprimé dans l'égyptien par le simple mot « servir » (Champ., *Gramm. ég.*, p. 507); il devait se faire trois fois par jour : il consistait sans doute en quelques formules de prières, ou en quelques actes d'ado-

ration, προσκυνήματα. M. Drumann cite fort à propos un passage de Plutarque, où il est dit que l'on sacrifie trois fois par jour au soleil, ἡμέρας ἑκάστης τριχῶς (*de Is. et Osir.*, p. 372). Le nombre trois est sacramentel; il avait même passé dans l'expression de la langue (plus haut, note 39).

Cette lacune de 14 à 15 lettres est difficile à remplir. Les suppléments proposés par Heyne, ἔν [τε ἑορταῖς καὶ πα]νηγύρεσιν; et Porson, ἐν [δὲ ἑορταῖς καὶ πα]ν., pèchent l'un et l'autre par l'absence de l'article. Le supplément ἐν [ταῖς μεγάλαις πα]νηγύρεσιν conviendrait fort pour l'espace d'environ 15 lettres qu'il s'agit de remplir. Mais l'égyptien ne le favorise guère, ce texte portant, selon Champollion : « comme on fait pour les autres « dieux, aux panégyries du pays » (*Gramm. égypt.*, p. 479). Il y avait donc : ἐν [ταῖς κατὰ τὴν χώραν ou κατ' Αἴγυπτον, ou enfin ἐν [ταῖς ἐγχωρίαις πα]νηγύρεσιν.

(80) Une circonstance semble pourtant s'opposer à ce que la figure du roi et les accessoires soient des anaglyphes ou bas-reliefs; c'est celle qu'expriment les mots καὶ παρατιθέναι αὐταῖς (ταῖς εἰκόσι) ἱερὸν κόσμον. Il est naturel de penser que ce κόσμος dont il s'agit n'est autre chose que le résultat du στολισμός, c'est-à-dire, de l'opération d'habiller les dieux à certains jours (plus haut, note 17). Au premier abord, cela ne se comprend guère que d'une figure de ronde bosse. Mais aussi, dans ce cas, on aurait mis, de toute nécessité, ΠΕΡΙτιθέναι, non ΠΑΡΑτιθέναι. Ce dernier mot signifie mettre à côté, ou juxtaposer, et non envelopper; ce qui s'entend très-bien d'un ornement juxtaposé, ou accroché devant la figure, et non jeté autour d'elle. Champollion et M. Lenormant ont observé au temple d'Isis, à Philes, les trous qui ont reçu les clous destinés à accrocher les vêtements dont on habillait dans certaines cérémonies les figures en bas-relief de la déesse. (V. mes *Matériaux pour servir à l'Histoire du Christianisme*, etc., t. I, p. 61). C'est cet usage qu'exprime le verbe παρατιθέναι; ce verbe, qui a dans cet endroit une propriété et une précision remarquables, lève tous les doutes sur la justesse de l'observation de Champollion.

LIGNE XLI.

(81) J'ai déjà dit (note 77), d'après Champollion, que le signe hiéroglyphique qui correspond à notre ξόανον, est celui d'une statue assise; ce qui s'entendra aussi bien d'une statue de bois que d'une statue de pierre. Bien que ξόανον ait été quelquefois employé, par les auteurs récents, pour statue en général, sans acception de matière, il est certain néanmoins que le plus souvent ce mot est employé dans son sens étymologique; et spécialement pour désigner ces statuettes portatives, *simulacra brevia quæ portabantur in lecticis,* comme dit Servius (*ad Æneid.,* VI, v. 68). Que si le rédacteur a employé ξόανον, au lieu de ἀνδριάντα ou de ἄγαλμα, qui sont les mots propres pour indiquer une statue de grandeur naturelle ou au-dessus de nature, c'est qu'il voulait parler d'une figure destinée à être placée dans le naos ou édicule portatif dont le nom vient après.

C'est cet édicule qui devait être mis dans chaque temple; on l'appelait aussi παστός ou παστάς; une foule de bas-reliefs égyptiens de toutes les époques nous le montrent placé sur un bateau porté par des hommes.

Ces édicules, portatifs comme la figure qu'ils contenaient, étaient en bois selon l'expression d'Hérodote, νηοὶ μικροὶ ξύλινοι (II, 63), et dorés, καταχεχρυσωμένοι; ce que notre inscription exprime par l'adjectif χρ[υσοῦν; à moins que l'idée de dorure ne s'applique à la fois à la statue et à l'édicule, auquel cas la lacune devrait être remplie par χρυσᾶ ou par χρυσούμενα. Quoique l'une et l'autre hypothèses soient vraisemblables, la seconde est cependant favorisée par la construction; car, si le rédacteur eût voulu ne faire tomber l'idée de doruro que sur ναός, il aurait plutôt mis l'adjectif avant : ξόανόν τε καὶ χρυσοῦν ναόν, comme l'a fait Diodore de Sicile : ἀγάλματά τε καὶ χρυσοὺς ναοὺς κατασκευάσασθαι (I, 15). D'ailleurs, ces statues portatives étaient ordinairement dorées : ἐν ταῖς καλουμέναις παρ' Αἰγυπτίοις κωμασίαις, τῶν θεῶν χρυσᾶ ἀγάλματα περιφέρουσι

(Clem. Alex., *Strom.*, V. 7, 44, p. 671 Pott.). J'ai donc lu χρυσᾶ, le participe χρυσούμενα étant trop long pour la place.

C'est à l'intention de faire tomber l'idée de dorure sur les deux objets en même temps, que j'attribue le choix que le rédacteur a fait de l'hendiadys ξόανόν τε καὶ ναὸν χρυσᾶ (comme Hérodote II, 152, τὸν αὐχένα καὶ τὴν κεφαλὴν φαίνει κ. — κεχρυσωμένα), au lieu de χρυσοῦν ναὸν καὶ ἐν αὐτῷ ξόανον, qu'il aurait sans doute préféré dans l'autre cas.

LIGNE XLII.

(82) Ces édicules portatifs étaient donc placés dans la partie des temples appelée ἄδυτον : chez les Éthiopiens, ils l'étaient dans l'ἄβατον (Diod. Sic., III, 6), partie également retirée, où les prêtres seuls avaient le droit de pénétrer (V. *Recherches pour servir à l'Histoire de l'Égypte,* etc., p. 304, 305).

C'est de là qu'on les tirait à certaines époques pour leur faire prendre rang à la procession; ce que notre inscription appelle ἐξοδεῖαι, littéralement « sorties », seul exemple qui existe de ce mot en ce sens, de même que de ἐξοδεύειν ou du composé συνεξοδεύειν à la ligne suivante.

Elle nous apprend en outre que cette sortie avait lieu dans les grandes panégyries (ἐν ταῖς μεγάλαις πανηγύρεσιν); et par là on entendait sans doute des panégyries annuelles. Diodore de Sicile nous dit en effet que chaque année (κατ' ἐνιαυτόν), chez les Égyptiens, le temple ou édicule d'Ammon à Thèbes, était transporté de l'autre côté du fleuve dans la partie Libyque et ramené quelques jours après (Diod. Sic., I, 97). Cet antique usage, si général en Égypte sous le règne des Ptolémées, se continua pendant toute la durée du culte égyptien. Le transport des édicules et de la statue d'Isis de Philes en Éthiopie avait encore lieu, non-seulement au temps d'Antonin, mais même dans le cinquième siècle de notre ère (v. *mes Matériaux pour servir à l'hist. du Christ.,* t. I, p. 67). Claudien,

à la fin du quatrième siècle, parle encore de la procession des statues divines à Memphis comme d'un usage en vigueur... ... *sic numina Memphis in vulgus proferre solet, penetralibus exit effigies* (*de IV consul. Honor. V.* 570 *sq.*) ; ces derniers mots se rendraient littéralement, dans le grec de notre inscription, par ἐξ ἀδύτων ἐξοδεύει τὸ ξόανον.

La cérémonie énoncée dans l'inscription, et qui se maintint encore près de sept siècles, remontait aux plus anciennes époques de la religion égyptienne, comme le prouvent les monuments où elle est représentée.

Le supplément de cette ligne, proposé par Porson, est excellent ; le composé συνεξοδεύειν est aussi nécessaire au sens que convenable pour la place.

LIGNE XLIII.

(83) Quoique le sens eût été plus clair, si l'on eût mis : ὅπως δ' εὔσημος ὁ ναὸς ᾖ... ἐπικεῖσθαι αὐτῷ, je pense que le sujet de εὔσημος est ναός et non βασιλεύς. Cette construction n'est même pas sans élégance. Le sens est confirmé par le texte égyptien qui signifie : « afin que cette chapelle soit distinguée » (*Gramm. égypt.*, p. 429, 4).

(84) Dans les trois lignes 43, 44 et 45, est décrit l'ornement égyptien que les prêtres ont ordonné de placer sur l'édicule, ὅπως εὔσημος ᾖ, comme ils disent. On a toujours eu quelque peine à se former une idée nette de l'arrangement qui résulte de cette description. Voici l'idée que je m'en forme, d'après les monuments mêmes qui subsistent.

(85) Les mots ἐπικεῖσθαι τῷ ναῷ signifient sans nul doute que l'ornement sera placé au-dessus de la couverture de l'édicule, et qu'il en formera le couronnement.

Cet oruement se compose de trois parties : et d'abord de dix basilies, βασιλεῖαι.

Ce mot est ordinairement traduit par «couronne» ; mais il faut bien faire attention qu'il s'applique à un objet qui n'a cer-

tainement rien de commun avec ce que nous appelons une couronne. Aussi le grec, au lieu du mot στέφανος, n'offre-t-il que βασιλεία, qui ne signifie au fond qu'ornement royal. Sans Diodore de Sicile, nous saurions difficilement de quoi il s'agit: mais, en parlant de la statue de la mère d'Osymandyas, il nous dit qu'elle porte sur la tête trois basilies τρεῖς βασιλείας ἐπὶ τῆς κεφαλῆς, pour indiquer qu'elle était fille, femme et mère de roi (Diod. Sic., I, 48). Ce triple ornement placé sur la tête d'un personnage royal se montre dans une foule de bas-reliefs, et, par exemple, dans le portrait de Sésostris (1) (*Mon. dell' Egitto*, etc. Mon. Reali, Pl. XVI, n° 3).

Le même ornement est placé sur la tête d'autres Pharaons et de Ptolémées (*même ouvrage, passim;* et *Descript. de l'Égypte*, Antiq., I. Pl. 13 et suiv.); on y voit deux ou trois basilies liées ensemble, tantôt ayant des aspics au devant, tantôt n'en ayant pas.

Ces basilies posent toujours sur deux cornes de béliers placées horizontalement, desquelles pendent tantôt des croix ansées, tantôt des aspics.

Les cornes de béliers qui supportent les basilies, posent tantôt immédiatement sur la tête, où, à vrai dire, l'on ne devine guère comment elles pouvaient tenir; tantôt (même fig.) sur une base carrée, ornée diversement et attachée à la coiffure.

(86) L'expression αἷς προσκείσεται ἀσπίς, rend assez bien la position de l'aspic ou serpent Uræus qui se dresse en avant des basilies, des coiffures divines ou royales (cf. Jacobs *ad Ælian.*, *Hist. An.*, VI, 38; Leemans *ad Horap.*, p. 118 sq.); προσκεῖσθαι est souvent employé, dans un sens analogue, pour signifier être placé au-devant d'une chose, comme προκεῖσθαι, mais avec l'idée d'addition à cette chose.

(87) Le supplément de la ligne [καθάπερ καὶ ἐπὶ πασῶν], proposé par Porson, est bien vraisemblable à tous égards, ou plutôt à peu près certain. Ceci suppose que les basilies n'avaient pas toutes d'aspic : et en effet, on trouve de ces orne-

(1) [Nous ne reproduisons pas cette figure, qu'on peut voir *l. l.*]

ments auxquels manque cette addition symbolique (par exemple *Descr. de l'Ég. ant.*, I, Pl. 16, nos 6, 9, 17, etc.).

(88) Maintenant, il y a deux remarques à faire. La première, c'est que ces basilies ne doivent pas être, comme l'indique Diodore de Sicile, et comme les monuments nous le montrent partout, placées sur la tête du roi; elles le seront sur son naos, comme sur les autres naos; ce qui prouve qu'il s'agit ici d'un usage général, commun à tous les édicules de ce genre. Or aucun de ceux que les monuments nous font connaître ne présente ce caractère. Leur couverture, plus ou moins bombée, formant rarement un plan horizontal, ou n'est surmontée d'aucun ornement, ou l'est par le corps d'un aspic ou par un épervier qui fait pyramider le tout (*Descr. de l'Ég. ant.*, I, Pl. 13, n° 4); comme dans cet exemple [voir l'endroit cité] où le naos est recouvert d'une manière fort originale par une coiffure aspidophore; ce que n'a pas bien compris l'auteur du dessin qui a remplacé l'aspic par un poisson.

Ceci nous offre une disposition analogue à celle qui résulte de notre inscription, quoique formée d'éléments différents. Si nous ne trouvons pas d'exemples tout à fait semblables, cela vient probablement de ce que ces divers exemples nous offrent l'édicule de divinités et non de rois divinisés, dont cet édicule était l'apanage ordinaire. La disposition pyramidale qui sera présentée ci-dessous rentre dans celle que je vins de citer.

(89) La seconde remarque à faire, c'est que jamais on ne trouve les basilies au nombre de dix. Il n'y en a pas moins de deux, et jamais plus de trois. Il est donc probable qu'elles n'étaient point ici toutes les dix rangées sur la même ligne, ce qui aurait produit un effet bien peu agréable. Je les conçois disposées en quatre groupes, de trois et de deux, sur les quatre faces du parallélogramme [portrait cité p. 329], qui leur servait de base.

Ce nombre de dix pourrait bien être une allusion à celui des pays sur lesquels s'étendait la domination d'Épiphane. Dans l'inscription d'Adulis, Évergète dit qu'il a reçu de son

père la royauté (τὴν βασιλείαν) de l'Égypte, de la Libye (y compris la Cyrénaïque), de la Syrie, de la Phénicie, de Chypre, de la Lycie, de la Carie et des Cyclades; en tout seulement huit; mais Théocrite, pour le règne de Ptolémée Philadelphe, ajoute l'Arabie et l'Éthiopie (*Idyll.* XVII, 85 sq.); ce qui complète le nombre. Il y en avait bien quelqu'un à retrancher, à l'époque du décret; mais, sans doute, le nombre dix, fixé par celui des basilies sur les monuments des prédécesseurs, devait être respecté. Le roi d'Angleterre ne s'est-il pas appelé roi de France, jusqu'à la paix d'Amiens? le roi de Sardaigne ne s'appelle-t-il pas encore roi de Chypre et de Jérusalem, et l'empereur d'Autriche n'est-il pas toujours roi des Romains? De tout temps, les princes ont difficilement renoncé à ces titres d'honneur qui rappellent des conquêtes, des possessions ou des prérogatives dont leurs ancêtres avaient joui.

Cette explication des dix couronnes me paraît meilleure que celle qu'on pourrait tirer d'une certaine préférence accordée au nombre dix, comme expression générale, et dont on verrait un exemple dans cette copie d'une curieuse représentation, trouvée par M. L'hôte dans les grottes d'El-Tell (*Lettres écrites d'Égypte,* p. 64), dont les sculptures sont au nombre des plus anciennes qui se soient conservées en Égypte (plus haut, n. 53), offrant un pylône, au-devant duquel s'élèvent dix mâts, surmontés de flammes ou étendards (1). Mais, comme les dix basilies ne se trouvent nulle part, c'est une raison de croire que cet ornement était propre aux rois divinisés de la race Ptolémaïque, et se rapportait à l'étendue de leur domination.

LIGNE XLIV.

(90) Le mot ἀσπιδοειδῶν semble manquer un peu de justesse. Car, dans la réalité, les basilies n'ont pas la forme d'aspic,

(1) [Nous en avons jugé la reproduction inutile; on peut le voir dans L'hôte.]

mais elles portent un ou plusieurs aspics : il semble donc que le mot propre eût été ἀσπιδοφόρων. Cependant l'aspic a quelquefois une telle grandeur que la forme générale, vue de face, se rapproche de celle de l'animal; et que le mot ἀσπιδοειδής n'est peut-être pas tout à fait sans convenance. Champollion traduit l'égyptien en ce sens : « les couronnes ornées d'aspic étant sur les chapelles » (*Gramm. égypt.*, p. 337); sens qui supposerait ou que le rédacteur égyptien, fort peu grec, comme on l'a vu, a lu par erreur ...τῶν ἀσπιδοειδῶν βασιλειῶν ʹΟΝΤΩΝ (pour οὐσῶν) ἐπὶ τῶν ἄλλων ναῶν, au lieu de βασιλειῶν ΤΩΝ ἐπὶ τῶν ἄ. ν.; ou bien qu'il n'aura pas compris la phrase. Mais encore ici l'erreur n'est pas du côté du grec.

(91) Autre circonstance : au milieu des basilies (αὐτῶν ἐν μέσῳ) sera placée la basilie appelée *Pschent*.

On a été longtemps incertain sur le sens de ce mot. Villoison voulait y voir le nom d'un vêtement royal, à cause de l'expression ἣν περιθέμενος (ὁ βασιλεύς), « que le roi ayant revêtue ». Mais M. Drumann a déjà répondu à la difficulté, en citant le passage où Hérodote (II, 162) dit d'Amasis : περιέθηκέ οἱ κυνέην. Il est sûr que le verbe περιτίθεσθαι, appliqué à une coiffure quelconque, n'est au fond pas plus déplacé qu'avec l'idée de couronne (cf. Aristoph., *Thesm.*, v. 387; Suid., v. περίθου). Le traducteur d'Isaïe, écrivain d'Alexandrie comme notre Grec, a dit de même περιέθηκέ μοι μίτραν (Jes., LXI, 10). C'est dans ce même sens qu'Horapollon a dit de l'aspic ou uræus qui ornait la coiffure des dieux, θεοῖς περιτιθέασιν (I, i); leçon que M. Leemans a conservée dans le texte, avec beaucoup de raison (*ad h. l.*, p. 119).

Le sens du mot Pschent ou plutôt Schent, en retranchant le préfixe (Champ., *Gr. égypt.*, p. 76), a été définitivement fixé par Champollion, qui a reconnu qu'il signifie cette coiffure royale, cette espèce de casque, dont les rois se couvraient la tête dans les grandes cérémonies, composé de deux parties, quelquefois séparées, quelquefois réunies, comme dans cette figure, [bien connue du Pschent, que nous ne reproduisons pas].

C'est la partie inférieure seule du Pschent qui est figurée dans le texte hiéroglyphique de l'inscription de Rosette, à l'endroit correspondant à ce passage.

(92) Cet ornement devait être placé au milieu des basilies, αὐτῶν ἐν τῷ μέσῳ. La seule manière d'entendre cette disposition, à ce qu'il semble, c'est d'admettre que le Pschent s'élevait sur une base, dans l'espace vide laissé au milieu des basilies, disposées autour du tétragone, les dominant, et formant le sommet de la pyramide.

C'est avec le Pschent en tête que le roi était entré dans le temple de Memphis, pour la cérémonie du couronnement. C'était donc, à proprement parler, l'attribut royal, la coiffure privilégiée du roi, celle qu'il devait prendre dans cette grande solennité Aussi, je ne doute point que le Pschent ne soit désigné par le mot κυνέη, *casque*, dans les deux passages où Hérodote, à propos de Psammitichus (II, 151) et d'Amasis (II, 162), nous représente l'action de se coiffer du κυνέη comme propre au roi, ou annonçant la royauté.

Au temps d'Hérodote le mot Ψχέντ ne pouvait être encore adopté par les Grecs; aussi emploie-t-il l'équivalent κυνέη; mais, sous les Ptolémées, le terme égyptien était devenu le terme d'usage, parce que le κυνέη n'avait réellement aucun rapport avec la coiffure égyptienne. A cette époque, bien d'autres mots égyptiens, relatifs à des usages des pays, étaient employés par les Grecs, tels que χολχύτης, στυριόω et autres que les papyrus nous font connaître, comme à l'époque romaine, beaucoup de mots latins, tels que κῆνσος, φίσκος, δηνάριον, λεγίων, κεντυρίων, etc., avaient passé dans la langue.

(93) La fin de cette ligne peut être suppléée encore avec une certitude complète. Porson lisait: εἰς τὸ ἐν Μέμφ[ει 'Απιεῖον ὅπως συν]τελεσθῇ; et Villoison ..Μέμφ[ει βασίλειον ὅπως συν[τελ. Ce dernier supplément est inadmissible, et le premier est trop court; les conditions sont satisfaites, si nous lisons : εἰς τὸ ἐν Μέμφ[ει ἱερὸν, ὅπως ἐν αὐτῷ συν]τελεσθῇ; comme plus haut (l. 8) ἐν τῷ ἐν Μέμφει ἱερῷ.

LIGNE XLV.

(94) J'arrive à la dernière circonstance, la plus difficile à entendre.

On doit mettre des phylactères d'or sur le tétragone des basilies (ἐπὶ τοῦ περὶ τὰς βασιλείας τετραγώνου, pour ἐπὶ τοῦ τῶν βασιλειῶν τετρ. comme αἱ περὶ τὸ σῶμα ἡδοναὶ, pour τοῦ σώματος), etc.

Et d'abord qu'est-ce que ce tétragone? Il me semble que ce ne peut être que cette base, nécessairement à quatre faces, qui, sur les têtes royales, couronnées de basilies, leur tient lieu de support.

Remarquons, en effet, que les édicules représentés sur les monuments ayant le toit bombé, comme la tête des personnages royaux, il fallait y placer une base offrant une ligne horizontale, sur laquelle les ornements royaux pouvaient être assujettis.

C'était donc autour de cette base carrée (τετράγωνον) qu'étaient placées les dix basilies; et au-dessus s'élevait le Pschent qui les dominait toutes.

(95) La réunion des basilies, du Pschent et du tétragone, constituait un ensemble que l'on désigne ici par le mot βασίλειον (κατὰ τὸ προειρημένον β.).

Ameilhon et d'autres critiques avaient entendu ce mot, βασίλειον, de la chapelle, ναός, dont il a été question plus haut. M. Drumann, par une analyse judicieuse (p. 242, 243), avait déjà reconnu que ce mot doit être une expression relative aux basilies ou couronnes. Champollion lève toute incertitude à cet égard, en observant que « le texte démotique répète ici le nom du Pschent, et que le texte hiéroglyphique reproduit « la figure de cet ornement ».

Le rédacteur égyptien a donc désigné l'ornement entier par le signe de l'objet le plus remarquable qui en faisait partie; l'objet même aurait été beaucoup trop compliqué pour former un groupe hiéroglyphique.

(96) Il reste enfin à expliquer cette circonstance qu'on « mettra sur le tétragone des phylactères d'or », où il sera écrit que « c'est le basiléum du roi », etc.

Il faut d'abord remplir la ligne. Il est évident, par le commencement de la ligne suivante, que, dans la partie enlevée, il était dit qu'on écrirait sur ces phylactères le nom du roi. C'est sur cette idée que sont fondées les diverses restitutions, telles que χρ[υσᾶ ἐν οἷς γραπτὸν ὅ]τι, p. 20, proposée dans l'*Account of the Rosetta stone,* etc., p. 20; et cette autre, proposée par Porson, χρ[υσᾶ ἐν οἷς γέγράψεται διό]τι. La première est décidément mauvaise; la seconde est très-près de la vérité; le doute peut seulement porter sur les mots, puisque la même idée se rendrait également, et avec presque le même nombre de lettres, par χρ[υσᾶ ἐν οἷς γραφθήσεται ὅ]τι, ou par οἷς ἐγγραφθήσεται ὅτι, ou même par ἐν οἷς ἐγγρ. (comme ἐγγράφειν ἐν ταῖς στήλαις, *Corp. Inscr.*, n° 93, l. 38); on dirait aussi bien εἰς ἃ ἐγγρ. Enfin, on pourrait employer le 2ᵉ futur γραφήσεται, ainsi que l'actif γράψουσιν ou ἐγγράψουσιν, sous-entendu ἱερεῖς, comme devant νενομίκασιν, l. 47, et στεφανηφορήσουσιν, l. 50. Mais c'est l'actif ou le passif qu'on a dû employer, et non le moyen. En tout cas, il manquerait encore un nombre; car la pensée n'est pas complète; du moins, il me paraît peu conforme à l'ensemble de toute cette description qu'on n'ait pas dit combien de phylactères seraient ajoutés au tétragone. Il est très-vraisemblable que ce nombre était égal à celui des basilies, par conséquent était de dix. Je trouve en effet, dans l'analyse, donnée par Champollion, du texte démotique, que le mot qui répond à φυλακτήρια est suivi du même signe « dix », qui suit le mot βασιλείας. Le vrai supplément est donc χρ[υσᾶ δέκα οἷς ἐγγραφθήσεται ὅ]τι ἐστὶν τοῦ βασιλέως.

Quant au sens qu'on doit attacher ici au mot φυλακτήριον, il est fort difficile de le définir précisément. On convient que les φυλακτήρια étaient des amulettes ou des préservatifs contre des malheurs physiques ou moraux. La circonstance que ces phylactères doivent être inscrits et porter le nom du roi, rap-

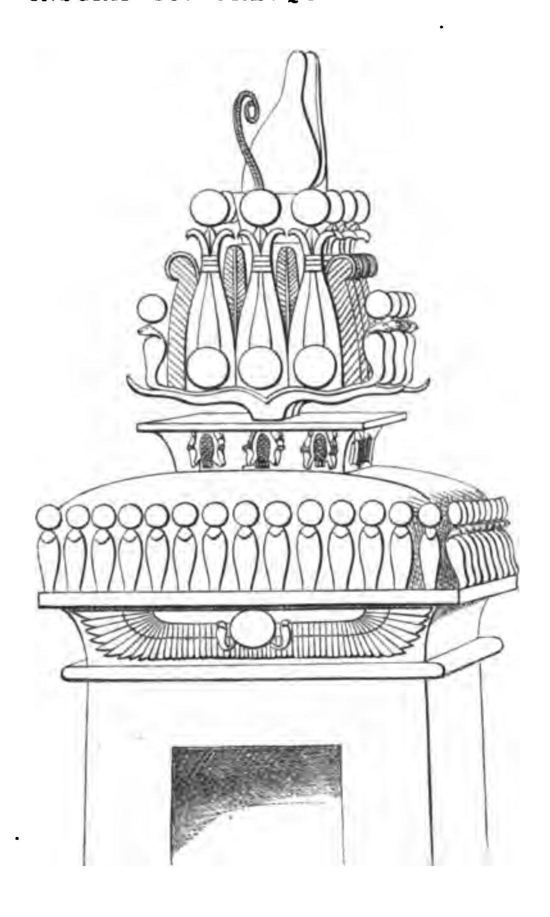
prochée des noms royaux qui occupent si souvent le dessous des scarabées, donne lieu de présumer que ce sont des scarabées qu'on a voulu désigner, d'autant plus qu'il s'en trouve en or et de dorés. S'il est quelque chose de probable sur l'usage de ces objets sacrés, c'est qu'ils étaient, le plus souvent, des amulettes ou talismans, portés soit en anneaux, soit suspendus au cou, placés sur le corps des momies ou peints sur leur caisse, comme φυλακτήρια, selon l'expression grecque, ou préservatifs.

Dans le cas où les phylactères dont il s'agit seraient réellement des scarabées, on les concevrait appliqués, ἐπιτιθέμενοι, sur le tétragone, le dessous tourné en dehors, de manière à montrer le nom du roi, gravé sur la partie plate. Mais on peut se les figurer autrement, et par exemple, comme le montre le dessin (1), exprimant le nom de « Ptolémée, toujours vivant, chéri de Phthas », qui sont les épithètes constamment données à Épiphane dans l'inscription grecque, et qu'on retrouve dans le cartouche royal de la partie hiéroglyphique (l. 6, 12, 14); ils devaient être placés sur les quatre côtés du tétragone, ainsi que les aspics le sont sur le tétragone du portrait de Sésostris.

Il se peut que le cartouche fût double, c'est-à-dire qu'il présentât le prénom avec le nom. Dans ce cas, les dix phylactères avec le nom du roi auraient offert dix couples de cartouches au lieu de dix cartouches simples.

Ces cartouches, simples ou doubles, devaient être gravés sur une plaque d'or, appliquée au tétragone; et, puisqu'ils étaient au nombre de dix, chacun devait correspondre à l'une des basilies; comme on le voit dans cette autre figure, laquelle, formée de tous les éléments rassemblés dans les quatre figures précédentes, représente, à mon sens, le basiléum tout entier, que les prêtres ordonnent de placer sur le naos d'Épiphane.

(1) [Que nous ne reproduisons pas : il s'agit du cartouche de Ptolémée accosté de deux uræus coiffés l'un du bonnet de la Haute-Égypte, l'autre de celui de la Basse-Égypte.]



LIGNE XLVI.

(97) Le pays haut et le pays bas, c'est-à-dire, la haute et la basse Égypte.

Le roi est ici désigné comme il ne l'a pas encore été ; ce n'est plus βασιλέως τοῦ ... Ἐπιφανοῦς; mais βασιλέως τοῦ ἐπιφανῆ ποιήσαντος τὴν χώραν. On joue évidemment sur le titre même du roi, Ἐπιφανής, en rapportant au pays sa propre épithète ; et, comme ici elle n'a évidemment pas d'autre sens que « illustre, éminent, éclatant », on peut douter que le surnom Épiphane ait, comme le pensent Visconti (v. note 8) et d'autres savants critiques, le sens de « manifesté, toujours présent » ;

elle signifie plutôt, très-distingué, illustre entre les autres, dans le même sens où Diodore de Sicile a dit d'Isis et Osiris qu'ils étaient ἐπιφανέστατοι θεοί (I, 17). En effet, quand les Latins ont eu à rendre les épithètes ἐπιφανής et ἐπιφανέστατος, ils ont employé les adjectifs *nobilis* et *nobilissimus*. Par exemple, saint Jérôme traduit l'épithète d'Antiochus Épiphane, par *qui nobilis appellabatur* (Macch. II, 7, 4). Philostorge traduit le titre Νωβελίσσιμος, par ἐπιφανέστατος (VIII, 8); Licinius Saloninus et Constance Chlore, *Nobilissimi Cæsares*, sont appelés, dans les inscriptions (ap. Spon, *Misc.*, p. 355; Böckh, *Corp. inscr.*, n° 1522), ἐπιφανέστατος Καῖσαρ. Ces exemples tirent une grande force du passage de notre inscription, et indiqueraient dans quel sens on prenait ce titre d'*Épiphane*, donné aussi à quelques rois de Syrie, de Parthie, de Bithynie et de Cappadoce.

(98) Τὴν τριακάδα τοῦ Μεσορή. Le texte porte ΤΟΥΤΟΥ. Mais ce ne peut être qu'une inadvertance du graveur. La même faute existe dans le décret des Sigéens (l. 26 ap. Chishull, *Ant. As.*, p. 52) où ἱερέως τούτου βασιλέως est par erreur pour τοῦ βασιλέως. On a écrit aussi ΤΡΙΑΝΑΔΑ pour ΤΡΙΑΚΑΔΑ. Cette faute n'est remarquable qu'en ce qu'elle montre que le graveur chargé d'écrire l'inscription n'était pas un Grec; ce que prouvent également les autres fautes qu'il a commises, comme ΕΙΞΠΟΡΕΥΟΜΕΝΟΙ (l. 6) pour ΕΙΣΠ; ΧΟΝΟΥ (l. 23) pour ΧΡΟΝΟΥ; ΦΙΛΙΠΑΤΟΡΩΝ (l. 37) pour ΦΙΛΟΠ.; ΙΞΡΩΝ (l. 35) pour ΙΕΡΩΝ; ΑΣΠΙΔΟΕΡΔΩΝ (l. 44) pour ΑΣΠΙΔΟΕΙΔΩΝ; ΘΥΕΙΑΣ (l. 50) pour ΘΥΣΙΑΣ, etc. Il faut y joindre la confusion perpétuelle des Λ, Α et Δ. Ces fautes, qui altèrent si profondément la forme et la nature des mots, et en font des barbarismes intolérables pour une oreille grecque, annoncent que celui qui les a commises était étranger à la langue hellénique. D'autres inscriptions, sans doute, présentent des fautes de graveur; mais je ne crains pas de dire qu'elles ont un caractère tout différent; elles tiennent à la prononciation, à l'orthographe; ce sont des omissions qu'on n'a pas réparées, pour ne pas endomma-

ger la pierre; mais on peut assurer que jamais un Grec n'a pu écrire, par exemple, ΤΡΙΑΝΑΔΑ, ni ΙΞΡΩΝ. Il me paraît donc évident que c'est un Égyptien qui a tracé l'inscription sur la pierre; et remarquons qu'indépendamment de la nature des fautes, le fait en lui-même est très-probable. On pouvait difficilement songer à charger un Grec de graver les hiéroglyphes, et surtout les caractères démotiques, si difficiles à discerner pour un étranger; on devait prendre un homme du pays; il était alors tout simple de charger le même graveur de tracer aussi les caractères grecs, dont les éléments sont si simples et si faciles à reconnaître.

(99) La célébration annuelle de la naissance des rois était un usage égyptien. Un fragment d'Hellanicus de Lesbos fait mention de cette cérémonie sous le règne du prédécesseur d'Amasis, Apriès, qu'il appelle Patarmis, γενέθλια ἐπιτελοῦντι Πατάρμιδι (ap. Athen. XV, p. 680 c.). Cet usage existait également dans l'empire Perse, comme l'atteste Platon : βασιλέως γενέθλια ἅπασα θύει καὶ ἑορτάζει ἡ Ἀσία (*Alcib.* I, p. 121, C; cf. Hérodot. I, 133).

(100) La fête des généthlies se célébrait le 30 Mésori; ainsi le roi était né ce jour-là. C'est donc par un pur hasard que la célébration tombe le 30 Mésori. Il n'y a là aucun de ces rapports astronomiques que l'on a rattachés à cette date; de même, le 17 Méchir, n'étant le jour de l'avènement d'Épiphane que parce qu'il est celui de la mort de son père, se trouve seulement par hasard tomber la veille de l'équinoxe. On ne peut rien en conclure pour l'époque ordinaire du couronnement des rois.

La destruction de la fin de cette ligne serait fort regrettable, puisque nous perdrions par là une des indications chronologiques les plus importantes, à savoir celle du jour où Épiphane a reçu la couronne de son père, et par conséquent celui de la mort même de Philopator. A la vérité, nous avons à la l. 8 la date du décret rendu le 18 Méchir à l'occasion du couronnement; et tout indique que la cérémonie a dû précéder de peu de jours le décret; mais de combien? c'est ce qui était exprimé dans la partie détruite.

Heureusement le texte démotique a conservé intact ce passage important. Selon Champollion, l'égyptien porte « *pareillement, le XVII de Méchir,* dans lequel on célèbre les fêtes de la prise de possession. » Ainsi, en lisant [τὴν τοῦ Μεχεὶρ ἑπτακαιδεκάτην] ce qui remplit exactement la place, nous sommes certains d'avoir reproduit exactement les mots grecs qui ont disparu.

Dans son admirable mémoire inédit sur la notation hiéroglyphique des années, mois, jours, heures, qui vient d'être si heureusement retrouvé, ce grand philologue, par la comparaison des deux textes hiéroglyphique et démotique, a démontré que, dans le premier, le sculpteur s'est trompé de signe, en mettant celui de la végétation, au lieu de celui de la récolte; ce qui donnerait le mois de Phaophi (1). Tout ce qu'il dit à cet égard emporte la conviction.

Un argument irréfragable, d'un ordre tout différent, vient à l'appui des raisons philologiques qu'il a présentées. En effet, si le jour du couronnement eût été le 17 Phaophi, il y aurait eu quatre mois d'intervalle entre la cérémonie et le décret rendu à cette occasion, le 18 Méchir (quatre mois après). Mais qui pourrait comprendre que des députations, venues de tous les temples de l'Égypte, eussent séjourné à Memphis quatre mois entiers, pour rendre à Épiphane un honneur qui ne pouvait avoir de prix et d'objet que dans le moment même?

Le texte, qui n'établit qu'un jour d'intervalle entre le couronnement (le 17) et le décret (le 18), est donc parfaitement conforme à la vérité. C'est le lendemain même que les prêtres rendent à Épiphane les honneurs qui lui sont dus; et, peu de jours après, ils ont pu retourner, chacun dans le temple où il était attaché, vaquer aux devoirs de son état.

Assurément la conjecture de Champollion n'avait pas besoin de cette confirmation nouvelle. Cependant la coïncidence des preuves d'un ordre différent a toujours quelque chose de

(1) [Nous n'avons pas reproduit les signes des deux mois, paophi et méchir.]

satisfaisant pour les esprits qui aiment la vérité, et qui savent en discerner les caractères.

Il me paraît bien peu probable que le rédacteur grec ait rectifié l'erreur qui se trouvait dans les hiéroglyphes. Puisqu'il donne la vraie date, c'est qu'il n'a pas eu à traduire un texte fautif; l'erreur n'est pas non plus dans le démotique. Ainsi nous pourrions conclure de cette seule observation que le texte grec est le premier, le démotique le second, et que l'hiéroglyphique a été traduit en troisième sur celui-ci. C'est ce qu'une analyse plus complète de l'un et de l'autre pourra confirmer plus tard. Dans l'incertitude qui les enveloppe encore, il faut signaler tous les indices aux explorateurs, et attirer leur attention sur tous les points obscurs.

LIGNE XLVII.

(101) Le parfait νενομίκασιν (sous-entendu οἱ ἱερεῖς) est à remarquer. Les jours de la naissance et de l'avènement d'Épiphane étaient déjà reconnus pour éponymes, c'est-à-dire, qu'ils portaient le nom du roi; mais, à dater du couronnement, ils seront désormais célébrés par une fête et une panégyrie.

Quant à l'expression « jours éponymes » et à l'usage qui s'y rattache, les inscriptions de Dendéra et des Cataractes, ainsi que mon commentaire à ce sujet (dans les *Recherches pour servir*, etc., p. 168 et 383), l'ont, je crois, suffisamment éclaircie. Ces jours portaient le nom du roi, de même que chez nous ceux des saints; et, comme le nombre de ces consécrations devait être fort considérable, les mêmes jours pouvaient porter différents noms dans divers temples; c'est ainsi qu'à prendre les diverses parties du monde catholique, il y a plusieurs saints fêtés le même jour.

Ces deux jours sont le principe, la cause de tout bien, αἳ δὴ π. ἀγ. ἀρχηγοί. Le δή n'est pas inutile, il donne une force plus grande à cette flatterie. L'emploi de l'adjectif ἀρχηγός, au

lieu de αἴτιος, est une élégance qui se retrouve dans le style de Polybe (v. *Lex. Polyb.*) et des Septante (v. Schleusner, I, 452). L'emploi de ce mot appliqué à une chose, non à un homme, dans le sens de cause, de principe, a une teinte poétique. Euripide a dit de même κακῶν ἀρχηγὸν ἐκφαίνεις λόγον (*Hippol.*, v. 881, ibique Valckenaer). Platon avait déjà employé les deux adjectifs τὸ... αἴτιον καὶ ἀρχηγὸν αὐτῶν εἶναι τὸ ὠθοῦν (*Cratyl.*, p. 401 D); ce que Polybe a redit plus tard, en mettant ἀρχηγός le premier (I, 66, 10). La gradation des idées est mieux observée dans l'ordre contraire.

« Ces mêmes jours. » L'égyptien dit, selon Champollion : « ces jours, le XXX et le XVII (*Gramm. égypt.*, p. 186). » L'adjectif « mêmes » est remplacé par le nombre répété encore une fois, apparemment pour plus de clarté.

(102) Le supplément, proposé par Porson, ἑορ[τὴν καὶ πανήγυριν ἐν τοῖς κατ' Αἴ]γυπτον ἱεροῖς, ne laisse aucun doute : outre que cette restitution est appelée par le sens, l'égyptien montre que la lacune était ainsi remplie ; car il porte : « On « solennisera ces jours le XVII et le XXX par une panégyrie, « chacune dans son mois, dans tous les temples de l'Égypte. »

Des deux idées de fête et de panégyrie, le rédacteur égyptien n'a rendu que la dernière. Il aura pris sur lui de retrancher l'autre, la croyant comprise dans celle de panégyrie. Encore ici, il est peu probable que l'addition soit du fait du rédacteur grec.

La différence principale consiste dans l'idée « chacun dans son mois », que dit l'égyptien, selon Champollion, au lieu de chaque mois, κατὰ μῆνα, que dit le grec.

L'expression κατὰ μῆνα n'est susceptible que d'un seul sens. Comme κατ' ἐνιαυτόν, chaque année, et καθ' ἡμέραν, chaque jour, κατὰ μῆνα ne peut signifier que chaque mois; c'est notre « par mois ». Citer des exemples à propos d'une chose si claire est parfaitement inutile. D'ailleurs, s'il ne s'était agi que de fêter le 17 Méchir et le 30 Mésori, l'addition « chacun dans son mois » serait absurde. On ne la comprend bien que dans le cas où, pour honorer les deux jours, on les

fête chaque mois, c'est-à-dire, que le 17 et le 30 de chaque mois seront célébrés. L'hésitation de Heyne et de M. Drumann (p. 252) sur ce point n'est pas motivée. Ainsi la fête et la panégyrie en l'honneur d'Épiphane doivent se célébrer vingt-quatre fois par an. La différence est donc encore ici tout à l'avantage du grec. Il est clair que le rédacteur égyptien n'a pas compris la locution κατὰ μῆνα.

LIGNE XLVIII.

(103) La réunion des deux mots θυσίας καὶ σπονδάς se trouve encore plus bas (l. 50) ainsi que dans l'inscription des Cataractes (l. 12, v. mes *Recherch.* p. 345) et toujours dans le même ordre. Philon de Byblos, ou le prétendu Sanchoniathon, dit χοὰς καὶ θυσίας (ap. Euseb., *Præp. Ev.*, 3, p. 36, B). Cette réunion se trouve ailleurs, mais dans un ordre différent; Hérodien : σπονδαῖς δὲ μᾶλλον καὶ θυσίαις σχολάζειν (VIII, 3, 5).

(104) Au lieu de « et toutes les autres choses d'usage, comme dans les autres panégyries », l'égyptien dit : « toutes les autres choses pratiquées dans ces panégyries » (Champ., *Gramm. égypt.*, p. 186). L'idée de l'égyptien est incomplète : celle qu'exprime le grec l'est moins. La même locution se trouve à la ligne 40 : τἆλλα τὰ νομιζόμενα συντελεῖν, κατὰ καὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς.

(105) La lacune de cette ligne est bien difficile à remplir. On a proposé beaucoup de conjectures. Heyne : προθέ[σεις σὺν ἄλλοις τοῖς πα]ρεχομένοις. Porson : προθέ[σεις διδόναι τοῖς ἱερεῦσιν τοῖς πα]ρεχομ.; d'autres : προθε[σμίας ἑορτὰς μετὰ θυσιῶν καὶ σπονδῶν πα]ρεχ. ou προθέσεις τῶν ἄρτων. Mais aucune n'est satisfaisante; j'en pourrais produire d'autres qui ne le seraient pas davantage. L'interprétation de l'égyptien, donnée en cet endroit par Champollion, étant vague et ne fournissant aucun secours, j'aime mieux m'abstenir que de donner une conjecture vaine, qui pourrait n'être qu'une idée fausse.

(106) Le rédacteur emploie constamment ἄγειν ou ἄγεσθαι

avec l'idée de fête (l. 46, 47, 49, 52); et συντελεῖν avec τὰ νομιζόμενα ou bien avec θυσίας et σπονδάς (l. 40, 48, 50, 52); c'est une nouvelle preuve de la propriété des termes qui distingue cette rédaction.

LIGNE XLIX.

(107) Outre ces 24 fêtes, on en institue une plus solennelle tous les ans, κατ' ἐνιαυτόν, une fête annuelle, ἐπέτειος ou ἐπετήσιος ἑορτή, laquelle se célébrera pendant cinq jours de suite, à partir du 1er Thoyth. Ἐφ' ἡμέρας πέντε, pour signifier pendant cinq jours (*per quinque dies*) est une expression fort correcte, puisqu'on la trouve déjà dans Thucydide (*Thes. ling. Gr.*, t. IV, p. 481, D. éd. Didot). On aurait pu dire aussi ἄγειν δὲ ἑορτὴν καὶ πανήγυριν πενθημέρους.... ἀπὸ τῆς νουμηνίας... comme l'auteur des lettres de Platon a dit: θῦσαι θυσίαν τινὰ δεχήμερον (*Epist.* VII, p. 349, D). Heyne remplit la lacune de la fin en lisant κατ' ἐνι[αυτὸν κατὰ πᾶσαν τὴν] χώραν, supplément beaucoup trop court. Porson est bien préférable: κατ' ἐνι[αυτὸν κατὰ τήν τε ἄνω καὶ τὴν κάτω] χώραν; c'est la même idée, mais du moins la place est remplie exactement. Toutefois l'égyptien ne favorise ni l'une ni l'autre. Selon Champollion, il porte: « dans les temples de l'Égypte entière pour « le roi... chaque année », d'où l'on doit supposer qu'il y avait dans le grec κατ' ἐνι[αυτὸν ἐν τοῖς ἱεροῖς τοῖς κατὰ τὴν] χώραν, ce qui donne les 27 ou 28 lettres nécessaires pour remplir la lacune.

LIGNE L.

(108) « Depuis la néoménie de Thoyth. » Je remarque que, dans tous les papyrus et les inscriptions, on rencontre l'orthographe Θωῦθ, non Θώθ. C'était, en effet, la véritable, qu'on retrouve encore dans le copte ⲑⲱⲟⲩⲧ.

Ce passage n'a pas été bien compris. Le grec signifie sim-

plement que la fête se célébrera pendant cinq jours à partir du 1er Thoyth. Pourquoi cette époque plutôt que toute autre? Est-ce parce que le commencement de l'année était une époque plus particulièrement solennisée?

En insistant sur le mot néoménie, on a cru qu'il s'agissait du 1er jour de la lune, jour de fête chez les Grecs (Ameilhon, p. 101, Drumann, p. 255). Mais la nouvelle lune n'a rien à faire ici. Le Thoth ou Thoyth, comme tous les mois de l'année solaire vague égyptienne, ne pouvait, que par le plus grand des hasards, commencer à la nouvelle lune. Le rédacteur grec a donc tout simplement exprimé le premier du mois, par un nom grec qui n'avait de sens que dans son propre calendrier; c'est ainsi que Ptolémée dit, la néoménie des Épagomènes, pour, le 1er des Épagomènes (*Almag.* III, I, p. 315 Halm.), et la néoménie de Thoth, pour, le 1er (VI, 12, p. 874; v. mes observ. dans le *Journal des Savants*, 1818, p. 267). Ceci est encore un indice que la rédaction primitive est grecque; dans l'hypothèse où le grec aurait été écrit après l'égyptien, celui-ci exprimant le quantième par « le premier », le rédacteur grec n'aurait pas été chercher le mot « néoménie ».

Autre observation à faire : à l'exception de la date du décret, le calendrier macédonien ne paraît plus nulle part dans l'inscription. En effet, les rapports compliqués et nécessairement variables des deux calendriers ne permettaient pas d'établir une concordance fixe, à moins de désigner l'année; dans l'indication générale des jours à fêter, il était nécessaire de choisir l'un ou l'autre. Or, les cérémonies devant être célébrées par des prêtres égyptiens dans leurs temples, c'était leur calendrier qu'il fallait employer. Nulle équivoque ne pouvait alors exister pour eux.

(109) Dans cette fête annuelle, outre les sacrifices et les libations, qui ont lieu aux autres fêtes, on fera une cérémonie particulière, à laquelle il paraît qu'on attachait de l'importance, puisqu'on prend la peine de l'exprimer, ἐν αἷς καὶ στεφανηφορήσουσιν. Ameilhon a déjà cité le passage analogue du décret des Sigéens : ὅταν δὲ ποιῶσι θυσίας, στεφανηφορείτωσαν

(l. 30, 31, ap. Chish., *Ant. As.*, p. 52). Il semble donc que ce soit là une cérémonie grecque, insérée au milieu de toutes ces pratiques égyptiennes. En effet, sur aucun monument égyptien, on n'aperçoit rien qui ressemble à une couronne, comme l'entendent les Grecs, soit portée à la main, soit mise sur la tête, et par conséquent rien qui ressemble à ce qu'ils appelaient στεφανηφορία. Il se pourrait que, pour le culte des Ptolémées au moins, on eût ajouté une cérémonie grecque à toutes les pratiques égyptiennes; cela n'aurait rien que de vraisemblable. Mais cette cérémonie est bien plus ancienne en Égypte. Le remarquable passage déjà cité d'Hellanicus de Lesbos (5e siècle avant J.-C.) nous montre l'usage des couronnes de fleurs, dans les fêtes des Généthlies, sous le prédécesseur d'Amasis, Apriès (ap. Athen. XV, p. 680, B). Serait-ce là un usage déjà emprunté à la Grèce, ce qui n'aurait rien d'étonnant à cette époque? En tout cas, la στεφανηφορία, dans les fêtes célébrées lors de la naissance des rois d'Égypte, est sans nul doute une cérémonie bien antérieure aux Ptolémées.

Le signe qui, dans l'inscription hiéroglyphique, correspond au mot στεφανηφορήσουσιν, selon l'analyse de Champollion, est une espèce de rameau à cinq branches tout à fait analogue à celui qui exprime la végétation dans la notation des mois (plus haut, note 100), excepté que les branches en sont courbes et un peu couchées; ce signe est surmonté d'une sorte de nœud entrelacé (1).

La réunion des deux signes exprime très-bien la double idée que présente le mot couronne, celle de fleurs et celle d'entrelacer, ἄνθη πλεκόμενα; comme dit Hellanicus: στεφανὸς, ὃν ἔπεμψεν, (ἐξ) ἀνθέων πλεξάμενος τῇ ὥρᾳ περικαλλεστάτων.

(110) Le supplément que je propose pour la fin de cette ligne, au lieu de celui qu'a proposé Porson, donne un sens complet et satisfaisant.

(1) [C.-à-d. du signe *meh;* la figure se trouve dans l'original.]

LIGNE LI.

(111) Le sens de καταχωρίσαι, sur lequel on s'était mépris, a été parfaitement expliqué par Villoison, à l'aide d'exemples convaincants, tirés des auteurs Alexandrins (cf. Sturz, *De dial. maced.*, p. 174, 175). Le mot χρηματισμός est également fort connu dans le sens d'actes publics, de décisions émanées de l'autorité compétente (*Rech. sur l'Égypte*, etc., p. 331. Peyron, *ad Pap. Taurin.*, I, p. 91). Quant au mot qui vient après, et dont la première lettre, la seule conservée, est un A, un Λ ou un Δ, la conjecture de Porson δειγματισμούς est douteuse, le mot n'existant pas dans le sens qu'on est forcé de lui donner ici, et ayant été pris (l. 30) dans un sens tout différent. C'était à coup sûr un substantif masculin, ayant une signification analogue à χρηματισμούς. Mais je n'en trouve pas qui convienne. Un autre sera peut-être plus heureux.

Le supplément entier de Porson, καὶ εἰς τοὺς δ]ειγματισμοὺς τοὺς ἀνήκοντας εἰς τὴν] ἱερατείαν αὐτοῦ, pèche en ce point que καταχωρίσαι n'y a point de régime; ce régime ne peut être que ἱερατείαν; et l'expression καταχωρίσαι εἰς τοὺς χρηματισμοὺς καὶ τοὺς ἄ[λλους...] τὴν ἱερατείαν veut dire que l'on « consignera la mention de son sacerdoce » dans les actes, etc.; ce qu'on aurait pu exprimer aussi de cette manière : τὴν ἱερατείαν αὐτοῦ εἰς τοὺς χρημ..... ἀναφέρεσθαι ou ἀνοισθήσεσθαι, comme Porphyre a dit de Ptolémée Philométor et d'Évergète II, τῶν χρηματισμῶν ἀναφερομένων εἰς ἀμφοτέρους (ap. *Euseb. Chron.*, p. 225, l. 32).

La locution τῶν θεῶν, ὧν ἱερατεύουσι est très-bonne, ὧν étant régime de ἱερατεύω, puisqu'on dit bien ἱερατεύειν τινός (θεοῦ); sans qu'il soit nécessaire de voir ici un cas d'attraction, non plus que dans τῷ θεῷ, ᾧ ἱεράτευε d'Hérodien (V, 6, 6).

LIGNE LII.

(112) Ἐξεῖναι δὲ τοῖς ἄλλοις ἰδιώταις. Le mot ἰδιῶται est placé en opposition avec ἱερεῖς. Le rédacteur veut parler de ceux qui ne

sont pas prêtres. L'adjectif ἄλλοις ne doit pas faire supposer que ceux qui précèdent étaient aussi des ἰδιῶται. Cet emploi de ἄλλος, qui se trouve dans les meilleurs auteurs, a été expliqué plusieurs fois (voy. mon *Appendice aux Lettres d'un Antiquaire*, p. 84); en ce cas, il y a une syllepse, qui peut ainsi se résoudre : ἐξεῖναι τοῖς ἄλλοις (ἀνθρώποις) ἰδιώταις (οὖσι). L'idée exprimée par παρ' αὐτοῖς est rendue en hiéroglyphes par les mots « dans leur maison » (Champoll. *Gramm. égyptienne*, etc., p. 278).

Ce trait est curieux, en ce qu'il montre que, chez les Égyptiens, les simples particuliers (ἰδιῶται) ne pouvaient sans permission élever et conserver chez eux des chapelles portatives, ni faire les cérémonies qui s'exécutaient dans les grands temples.

En Grèce, les gens superstitieux étaient enclins au culte particulier et intérieur. Il suffit de rappeler Théophraste qui nous représente le superstitieux élevant une chapelle (ἱερὸν ἱδρύσασθαι) dans sa maison (*Charact.* XVI). Les législateurs ont regardé cet usage comme un abus, et ont senti la nécessité de le réformer. Platon, dans les Lois (X, p. 909, 910), blâme les personnes qui, dans l'espoir d'apaiser les dieux, élèvent des autels et des chapelles (βωμοὺς καὶ ἱερά) au sein de leurs maisons; il en démontre les inconvénients, et il propose cette loi : « Que personne n'ait de chapelle dans les maisons particulières; mais qu'on aille sacrifier aux temples publics, » etc. (ἱερὰ μηδὲ εἷς ἐν ἰδίαις οἰκίαις ἐκτήσθω...). La loi des Douze Tables disait de même : *Separatim nemo habessit deos*, etc.

Il résulte évidemment de notre passage que la même interdiction existait en Égypte. Si la chose n'eût pas été défendue, il aurait été inutile de la permettre en cette occasion, et seulement à l'égard de l'édicule du roi; car il est bien entendu qu'il ne s'agit que de l'édicule susdit, καὶ τὸν προειρημένον ναόν. L'égyptien se contente du démonstratif : « il est permis d'ériger « cette chapelle consacrée au dieu Épiphane » (Champ., *Gramm. égypt.*, p. 185, 199 et 518).

Les prêtres mettent, de plus, une condition à la permission qu'ils accordent. Cette condition est annoncée par les lettres συντελου..., à savoir συντελοῦντας, comme lit Porson, ou συντελοῦσι que je préfère, avec un régime que Porson supplée ainsi : τὰ προσήκοντα νόμιμα ἐν ταῖς ἑορταῖς, τα]ῖς κατ' ἐνιαυτόν. C'est bien là le fond de l'idée, mais les mots étaient autres; il y avait, outre l'idée d'année, celle de mois, comme le prouve le passage correspondant du texte hiéroglyphique, passage grammaticalement analysé par Champollion : « célébrer ces fêtes, chaque mois, chaque année » (*Gramm. égypt.*, p. 314). Dès lors, la lacune devait être remplie de cette manière : συντελοῦ[σι τὰ νόμιμα ἐν ἑορταῖς ταῖς τε κατὰ μῆνα καὶ τα]ῖς κατ' ἐνιαυτόν.

Ainsi les particuliers, ἰδιῶται, auront la permission d'avoir chez eux l'édicule du roi; mais ils seront tenus d'accomplir tout ce qui est prescrit dans les fêtes, tant mensuelles qu'annuelles, indiquées plus haut; car l'édicule ne doit point rester inutile; le possesseur doit le sanctifier par une conduite religieuse : et c'est ainsi que Platon défend d'avoir dans sa maison des chapelles, par la crainte que le possesseur ne se livre à quelque acte irréligieux ou déshonnête, ou ne s'en serve pour couvrir ses délits. En ce cas, Platon veut que la chapelle soit transportée dans le temple public, εἰς τὰ δημόσια ἀποφέρειν τὰ ἱερὰ τὰ ἴδια (*Legg.* X, p. 910). Il considérait donc ces chapelles comme des παστοί, ou édicules portatifs, tels qu'étaient les édicules égyptiens. Il est vraisemblable que, dans la pensée du rédacteur du décret, la permission eût été retirée, si les cérémonies religieuses n'eussent pas été dûment accomplies.

La grande analogie de cette prescription du philosophe grec avec le passage de notre décret me fait conjecturer qu'il s'agit d'une antique loi que Platon a connue en Égypte, et dont il avait senti la justice et l'utilité.

LIGNE LIII.

(113) Ici, comme à la ligne 38, le rédacteur a préféré la forme αὔξω à αὐξάνω, qui est plus usitée. Αὔξειν ou αὐξάνειν τινά pour dire, « élever quelqu'un, » ὑψοῦν, augmenter ses honneurs, rendre sa position plus belle, est du style des Septante : ὅτι ηὔξησέ με ὁ θεός (*Gen.* XLI, 52), où le *Codex Alexandrinus* emploie le verbe ὑψοῦν (V. Schleusner, I, p. 494).

La fin de la ligne se remplit avec toute certitude par les mots que Porson a suppléés. La formule est connue et constante. Toute l'incertitude consiste à savoir s'il y avait ἐν στήλῃ, εἰς στήλην ou ἐπὶ στήλην, avec ou sans l'addition de ἐκ devant στερεοῦ λίθου, ces locutions étant également usitées. Dans la stèle de Turin, on lit : .... τόδε ψήφισμα ἀναγράψαι ἐπὶ στήλην λιθίνην τοῖς τε ἑλληνικοῖς καὶ ἐγχωρίοις γράμμασι ; cela est parfaitement analogue à ce qui se lit sur la pierre de Rosette. La stèle porte en effet deux inscriptions, la première démotique, entièrement effacée, la seconde en grec : comme dans l'inscription de Rosette, les caractères démotiques y sont appelés ἐγχώρια γράμματα, non ἐπιχώρια, ce qui serait cependant le mot propre, s'il fallait s'en tenir aux distinctions subtiles, trop souvent chimériques, des grammairiens (cf. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 187, 25 ; 259, 18). Une remarque à faire, c'est que les caractères grecs sont nommés les premiers, quoiqu'ils ne viennent qu'en second. Dans l'inscription de Rosette, au contraire, les textes sont nommés dans l'ordre où ils sont rangés sur la pierre, sacrés, locaux et grecs. Pourquoi n'avait-on inscrit sur cette stèle que deux seuls caractères, grecs et démotiques ? C'est, d'une part, que les auteurs du décret ne sont pas seulement les prêtres de Diospolis, mais aussi les magistrats civils et tous les habitants ; et de l'autre, que le sujet n'a rien de religieux, puisqu'il s'agit de conférer des honneurs civils à un particulier.

Porson avait ajouté μέλανος devant στερεοῦ λίθου ; mais l'idée de noire n'est pas dans l'égyptien ; il n'y a que celle de dure,

comme sur la stèle de Turin, ἐκ σκληροῦ λίθου (l. 28). Il ne manque qu'un σ au commencement de la ligne 54, et peut-être ἐκ; mais je crois que la cassure de la pierre, en cet endroit, existait déjà, et qu'elle a obligé de commencer cette dernière ligne un peu en retraite des autres.

LIGNE LIV.

(114) La fin de cette ligne ne pouvait être restituée complètement sans le secours du texte hiéroglyphique.

Ce qu'il y a de certain d'abord, c'est l'idée que la stèle sera placée, soit « dans chacun des temples des dieux du premier, second et troisième ordres, » ἐν ἑκάστῳ τῶν τε πρώτων καὶ δευτέρω]ν καὶ τρίτων ἱερῷ] comme avait lu Porson (mais, en ce sens, il faudrait ajouter θεῶν après τρίτων; soit « dans chacun des temples du premier, du second et troisième ordres, » en lisant τρίτων ἱερῶν. Il serait assez difficile de se prononcer entre ces idées, qui peuvent également ressortir des éléments conservés; la première serait appuyée par le passage d'Hérodote, où cet historien parle des trois ordres de dieux, τῶν πρώτων θεῶν, τῶν δευτέρων, τῶν τρίτων (Herod. II, 145); ce qui est répété par Plutarque (*de Malign. Herod.*, p. 857; t. IX, p.403 Reisk.).

Sans le texte hiéroglyphique, on se déciderait pour cette explication; car on ne pourrait guère invoquer, en faveur de l'autre que ce passage de Platon, qui semble distinguer trois ordres de temples : τρεῖς (ταμίας) εἰς τὰ μέγιστα ἱερὰ, δύο δ' εἰς τὰ σμικρότερα, πρὸς δὲ τὰ ἐμμελέστατα (forsan εὐτελέστατα) ἕνα (*Legg.* VI, 7, p. 760, a); ce qui peut être étranger à l'Égypte.

Les deux idées se confondent réellement dans une seule : car l'ordre, le rang des temples ne résulte-t-il pas nécessairement de celui des dieux? en sorte que les premiers, les seconds, les troisièmes temples, ne seraient rien autre chose que les temples des premiers, seconds, troisièmes dieux. La seule raison pour attacher quelque importance à l'une ou à l'autre de ces deux expressions, c'est de savoir quels termes

grecs (τῶν τρίτων θεῶν ἱερῷ ou τῶν τρίτων ἱερῶν) le rédacteur avait adoptés.

En tout cas, la ligne n'est pas remplie par les mots τῶν τρίτων ἱερῶν; il y a encore une lacune d'une trentaine de lettres.

D'après son analyse manuscrite, Champollion lit ainsi les hiéroglyphes de la fin : « (qu'on place la stèle) dans les temples premiers, seconds, troisièmes, auprès de (au-dessus, il est écrit de sa main, au crayon, où sera) l'image sacrée du roi vivant pour toujours. » Dans sa Grammaire, la phrase est ainsi analysée, signe par signe : « ...dans les temples du premier, second, troisième ordres, où sera l'image en pied du roi » (p. 259). La seule incertitude consiste dans le sens des mots « où sera », ou bien « auprès de » : si cela veut dire « dans lesquels sera l'image du roi », il s'ensuivra que l'on ordonne de placer la stèle dans ceux des temples..... où l'on aura sculpté l'image du roi, auquel cas la lacune du grec devra être remplie par les mots : .. ἱερῶν, ἐν οἷς ἐστήξεται ἡ τοῦ βασιλέως εἰκών. Mais ce sens me paraît difficilement admissible; car, comme il est dit plus haut que cette image doit être placée dans chaque temple de l'Égypte (l. 38), sans exception, l'addition sera parfaitement inutile. C'est donc l'autre sens qu'il faut choisir : « où sera, » c'est-à-dire « à l'endroit où sera l'image; » ou, comme Champollion l'avait d'abord exprimé, « auprès de l'image. » De cette manière, l'idée est complète. On avait le soin d'indiquer quelle serait dans les édifices la place où l'on mettrait les stèles : quelquefois on se contentait de dire vaguement : ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ; quelquefois aussi, on indiquait le lieu avec précision; ainsi, dans l'inscription de la stèle de Turin, il est dit que cette stèle sera placée sur le soubassement du temple [στῆσαι δὲ τὴν στήλην ἐπὶ] τῆς κρηπῖδος τοῦ ἱεροῦ (l. 31). Ici, on indique que la stèle, qui consacre les honneurs rendus au roi, sera placée près de son image, qui elle-même doit l'être ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ (l. 38). Il ne saurait donc y avoir de doute sur le complément πρὸς τῇ τοῦ αἰωνοβίου βασιλέως εἰκόνι, qui remplit exactement la ligne. Le rédacteur égyptien a mis ici le cartouche entier de Ptolémée, où sont

exprimées, outre son nom, les épithètes αἰωνοβίου, ἠγαπημένου ὑπὸ τοῦ Φθᾶ (*Gr. égypt.*, p. 510). Le rédacteur grec aurait ajouté ces épithètes, si la place l'eût permis ; mais il n'a pas voulu recommencer une autre ligne pour deux mots qui se trouvaient déjà tant de fois dans le corps de l'inscription.

Je terminerai ce commentaire en disant que les stèles, contenant de tels décrets, ont dû être extrêmement multipliées, puisqu'il est prescrit de déposer un exemplaire de celle-ci « dans chacun des temples de l'Égypte ; » et la preuve que l'ordre a été mis à exécution, c'est que notre pierre a été trouvée à Rosette, à près de quarante lieues de Memphis, très-certainement sur l'emplacement d'un ancien temple, où elle avait été placée, conformément aux prescriptions du décret. Il a dû en être de même de toutes les autres stèles ayant le même caractère ; et, quoiqu'une multitude infinie de ces monuments ait été détruite, par l'usage qu'on en a fait dans la bâtisse, il doit en rester encore un grand nombre cachés sous les couches du limon du Nil.

On en connaît déjà au moins quatre, outre celle de Rosette ; à savoir : 1° La pierre dite de Menouf, découverte dans une mosquée de cette ville par MM. Dubois Aymé et Jollois, laquelle porte une double inscription, démotique et grecque (*Descr. de l'Ég. État mod.*, t. II, p. 98). Cette pierre a été vue encore en 1820 par M. Cailliaud dans la prison de cette ville : les caractères égyptiens sont effacés ; il n'y reste plus que huit à dix lignes de grec, qu'il ne lui fut pas permis de copier (*Voyage*, I, 291, 292) ; un autre voyageur sera peut-être plus heureux ; 2° la pierre couverte d'une triple inscription, trouvée en 1800, dans une mosquée du Caire, par M. Caristie (*Descr. de l'Ég. ant. Mém.*, t. II, p. 144) ; c'est celle qui a fait ensuite partie de la collection de M. Mimaut, que le Musée du Louvre vient d'acquérir ; par malheur, les lettres en sont tellement effacées qu'il est impossible d'y lire autre chose que quelques mots isolés (V. Dubois, *Catalogue de la collection Mimaut*, p. 41) ; ils suffisent cependant pour montrer que le monument n'est pas une répétition de celui de Rosette ; 3° la

stèle de Turin citée plus haut; 4° celle de Busiris, où le texte grec a dû être suivi d'une inscription hiéroglyphique (*Recherches*, etc., p. 392, 409).

L'existence de ces cinq inscriptions bilingues, à deux ou trois espèces de caractères, doit donner l'espoir que des fouilles bien dirigées dans le sol des anciens temples amèneront tôt ou tard la découverte de quelqu'une de ces inscriptions doubles ou triples, dont l'étude comparée conduirait à déchirer tout à fait le voile que notre illustre Champollion a si heureusement soulevé.

NOTE DE L'ÉDITEUR

[Le mémoire qui précède a été réimprimé d'après le t. Ier des *Fragmenta historicorum græcorum* de la collection Didot, mais avec les corrections que nous avons relevées dans le texte tel qu'il a paru dans le t. Ier du *Recueil des inscriptions*. Nous ajoutons ici les additions ou changements plus considérables qu'on rencontre dans ce dernier ouvrage.]

P. 256, note ajoutée :

Lorsque j'écrivais ce passage, je ne connaissais pas encore l'*Essai* de M. Lenormant *sur le texte grec de l'inscription de R.*, qui s'imprimait en même temps que le mien et qui a paru après que celui-ci, entièrement composé, était cliché pour entrer dans un des volumes de la *Bibl. des cl. grecs* de M. Didot. Depuis, M. Lenormant a reproduit son *Essai*, avec quelques additions et corrections, dans le *Musée des ant. ég.* J'aurais aimé à profiter de son travail pour cette seconde édition du mien; mais j'avouerai que je n'en ai pu tirer aucune observation utile à mon objet, parce qu'il s'est principalement occupé du rapprochement du texte grec avec le texte hiéroglyphique, point auquel j'ai donné fort peu d'attention, par le double sentiment de mon insuffisance et de la presque-inutilité de tout effort à cet égard dans l'état des connaissances actuelles. J'aurais pu aussi proposer quelques vues sur ce sujet obscur; mais on n'aurait probablement pas attaché beaucoup plus d'importance à mes conjectures que je ne leur en attribuais moi-même. Je n'en ai donc parlé que lorsque je pouvais me placer derrière Champollion, qui, selon moi, reste jusqu'à présent le seul dont l'avis puisse avoir ici quelque poids et faire autorité.

C'est pourquoi je ne me suis attaché qu'aux points qui me semblaient laisser peu de doute ou pour lesquels la lecture des textes égyptiens pouvait compléter le sens du grec et servir à mieux remplir quelques lacunes de ce texte.

P. 257-259, les l. 9 et suiv. jusqu'à la fin sont supprimées, de même que les deux premiers alinéas de la p. 258, et le dernier de la p. 259.

P. 269, après le deuxième alinéa, se trouve cette addition :

De même, Ptolémée Aulète, qui monta sur le trône avant sa majorité, est nommé par Eusèbe Πτολεμαῖος νέος ὁ καὶ Διόνυσος (*Chron. gr.*, p. 377, col. 1); ce qui s'explique, comme on voit très-bien, sans qu'on soit obligé de lire ὁ καὶ νέος Διόνυσος, en se fondant sur ce qu'en effet il a reçu le titre de νέος Διόνυσος.

P. 269-270, le premier alinéa de la p. 270 est le quatrième de la p. 269 et est ainsi rédigé :

Saint-Martin, attachant un sens particulier à l'addition des mots παρὰ τοῦ πατρός, en a voulu conclure qu'Épiphane avait été associé par son père à la couronne; il a reculé de trois ans l'avènement d'Épiphane, et place la date de l'inscription de Rosette le 28 mars 199, trois ans plus tôt qu'on ne doit le faire. Mais il est certain que παρ. ou διαδέχ. τ. ἀ. ou τὸν κληρόν π. τ. n'a pas d'autre sens que succéder à qq. ou hériter de qq. (*Note.* M. Lenormant a aussi voulu tirer une conséquence de l'addition π. τ. πατ. Cette différence imaginaire l'a conduit à une opinion tout à fait erronée sur la date du couronnement d'Épiphane, qu'il place le 17 phaophi, c'est-à-dire quatre mois avant la rédaction du décret, ce qui est impossible.) (Voir la note 100.)

P. 273, à la fin de la note 9, on lit :

On a déjà remarqué que les mots καθάπερ ὁ Ἥφαιστος et ὃν ὁ Ἥφαιστος ἐδοκίμασεν se rapportent au culte d'Héphæstos ou de Phthas, établi à Memphis. On doit, je pense, tirer la même conclusion de la triple mention de Ἥλιος faite au même endroit, καθάπερ ὁ Ἥλιος, puis ᾧ ὁ Ἥλιος ἔδωκεν τὴν νίκην, et enfin υἱοῦ τοῦ Ἡλίου. Ces trois circonstances font présumer qu'il existait à Memphis un temple d'Hélios ou de Phré; or il résulterait de l'inscription de Busiris qu'en effet ce temple était un de ceux, et peut-être le principal de ceux qui se trouvaient dans le voisinage des pyramides.

P. 274. La dernière phrase de la note 11 est ainsi conçue :

Épiphane le doit sans doute à quelques-uns de ces mêmes bienfaits, de ces grâces que le décret rappelle avec tant de complaisance, et qui lui auraient valu d'être appelé Évergète, si ce titre n'avait été déjà celui du troisième Ptolémée, comme il le devint du sixième. On choisit donc une autre épithète qui pût rendre la même idée, sans faire confusion.

P. 280, la fin de la note 14 se lit :

..... à Alexandrie par les soins du même prêtre, qui était l'un des premiers personnages du gouvernement.

P. 286, l. 12, on lit :
..... faute, ainsi que le pensait Villoison.

P. 287, les quatre avant-dernières lignes se lisent :
..... qui contenait plusieurs temples, ayant chacun leurs prêtres, etc.

P. 288, l. 9 de la fin, on lit :
..... comme celle de Neith ou Neitha et Athéné (écrit Netha dans l'ordre rétrograde sur les anciens monuments) avait conduit à l'identité des deux déesses, quoiqu'elles fussent essentiellement distinctes par leurs fonctions et leurs attributs, comme le prouvent les figures de la déesse Neith. De même, l'identité présumée du bœuf Apis ou Apévé et de l'Épaphus, fils d'Io, n'avait d'autre cause que la ressemblance de leurs noms. Mais on nomme.....

P. 290, les deux dernières lignes de la note 20 (depuis « mais c'est là...») sont supprimées.

P. 292, la fin de la note 23 est rédigée ainsi :
..... dans l'autre sens, on ne se serait pas servi du mot καθ.; on aurait employé les verbes ἀνακαινίσαι, ἀνανεώσασθαι ou tout autre de ce genre. M. Drumann s'y est trompé : « Und der voriger Zustand der Tempel herzustellen ». (*Note*. Et, après lui, M. Lenormant. Ce qui concerne l'embellissement, les réparations et la construction des temples, par l'ordre de ce roi, fait un article à part (l. 33, 34 et 35), qui termine et couronne la longue énumération de ses bienfaits.)

P. 293, on lit ainsi la fin de la note 26 :
..... royaume ; οἱ ἐν τῇ βασιλείᾳ a le même sens que οἱ ὑπὸ τὴν βασιλείαν à la l. 10 et dans un papyrus (*Pap. du Louvre*, n° XVII).

P. 298, note ajoutée au deuxième alinéa ;
Sir G. Wilkinson conjecture que cette obligation imposée aux prêtres doit avoir été une imitation de ce qui se pratiquait sous les Pharaons, quand la résidence était à Thèbes ou à Memphis (*Mann. a. cust.*, V, 385).

P. 299, l. 8, après *Épiphane*, on lit :
..... et je pense qu'il avait été institué par Ptolémée Soter lui-même. L'inscription citée montre que L.-J. Vestinus était aussi directeur du Musée, ἐπιστατὴς τοῦ Μουσείου ; ceci confirme le témoignage de Strabon, que le chef du Musée, ὁ ἐπὶ τοῦ Μουσείου τεταγμένος, était un prêtre. Or cette disposition n'était pas alors nouvelle, car le même auteur ajoute (XVII, p. 794) : « Ce prêtre, nommé auparavant par les rois, l'est à présent par César. » Ainsi les Romains n'avaient point changé la constitution du Musée ; et, comme il n'est pas probable que les successeurs de Soter eussent changé celle que ce prince lui avait donnée, on doit admettre que l'idée de mettre un prêtre à la tête de ce grand établissement littéraire appartenait à son fondateur (1). On doit admettre aussi qu'il avait donné à ce fonctionnaire la surveillance de tout le sacerdoce égyptien, puisque ce prêtre en était chargé sous les empereurs, qui s'étaient réservé sa nomi-

nation, comme, avant eux, les Lagides. Ainsi se révèle une grande pensée de Soter, un nouveau trait de cette politique prudente qui a distingué toutes ses institutions. Ne reconnait-on pas, en effet, un profond homme d'État à cette disposition remarquable qui plaçait tout le sacerdoce égyptien dans la main d'un personnage choisi par le roi, dirigeant ainsi le mouvement intellectuel du Musée?

Cette disposition était d'autant mieux calculée dans l'intérêt du pouvoir que ce haut fonctionnaire n'était pas un Égyptien. Le nom de L.-J. Vestinus prouve que ce pontife de toute l'Égypte, chef du Musée, était un Romain. Les empereurs avaient donc exclu de ces fonctions délicates et importantes les hommes d'origine grecque et égyptienne. On peut être sûr qu'ils n'avaient fait qu'imiter les Lagides, qui durent ne conférer qu'à des Grecs cette haute magistrature. Tandis qu'ils maintenaient sur le même pied le sacerdoce égyptien, conservant ou peut-être même agrandissant ses privilèges, ils en plaçaient la surveillance dans la main d'un Grec nommé par eux, qui avait le secret de leur politique et dont ils disposaient entièrement. Tout en paraissant laisser pleine liberté au culte égyptien, qu'ils mettaient sur le même pied que la religion hellénique, et qu'ils adoptaient même, en assimilant, en fondant ensemble le plus possible les deux religions, ils en étaient réellement les maîtres, ils pouvaient en ralentir l'action ou en limiter l'influence, si leur intérêt l'exigeait. Ils conservaient ainsi, autant qu'il était en eux, cette sage politique d'Alexandre, qui savait bien ce qu'il fallait pour soumettre les Égyptiens, lorsqu'il sacrifiait au bœuf Apis, fondait un temple d'Isis à Alexandrie (Arr., *Anab.*, III, 1, 5 et 8), mettait à la tête de l'administration de l'Égypte deux Égyptiens, Doloaspis et Pétisis, ayant bien le soin, pour former contre-poids, de placer la force militaire chargée de contenir le pays dans les mains de Grecs qui lui étaient dévoués (*Ib.*, III, 5, 3).

Je crois que l'on comprendra mieux à présent pourquoi les prêtres de l'Égypte étaient astreints à ces députations annuelles dont Épiphane consentit à les affranchir, peut-être parce que l'expérience avait montré qu'elles étaient une corvée pénible sans avoir d'utilité réelle. Il se donna tout l'avantage d'une concession qui ne lui coûtait rien, mais dont le sacerdoce égyptien lui sut beaucoup de gré. Cette immunité seule aurait pu lui valoir le titre d'εὐχάριστος.

(*Note.* M. Matter a fait des réflexions fort judicieuses sur ce choix d'un prêtre pour la direction du Musée (*Hist. de l'éc. d'Al.*, 2e éd., p. 95). On peut regretter qu'il n'ait pas pensé à rapprocher ce fait, transmis par Strabon, de l'inscription latine et de celle de Rosette; car de ce rapprochement ressort, comme on voit, un renseignement des plus curieux, dont ce savant aurait pu tirer grand parti.)

P. 300, la fin de la note 36 est ainsi rédigée :

Il est vraisemblable, selon l'opinion de M. de Heeren (*Id. über d. Pol.*, V, 368), qu'il y avait des manufactures de toiles de byssus dans la possession et la dépendance des temples, et Ameilhon conjecture qu'ils avaient même le monopole des toiles qui servaient à envelopper les momies.

P. 300, l. 4 de la note 38, on lit :

..... le coton. Cependant des observateurs attentifs avaient déjà pensé que cette substance est le lin (Wilkinson, *Mann. a. cust.*, III, 114), avant que des expériences microscopiques faites par MM. Ure (*Phil. of Manuf.*, p. 96), James Thompson et Bauer, confirmées par M. Dutrochet, fussent venues prouver que les filaments textiles.....

P. 303, note sur la n. 41 (qui a changé de place avec la n. 40) :

M. Lenormant croit que ma traduction présente une nuance qui n'est pas parfaitement exacte ; je pense, à mon tour, qu'il n'a pas bien saisi lui-même la différence qui résulte du présent καταπορευομένους et de l'aoriste κατελθόντας.

P. 307, note sur la n. 45 :

M. Lenormant, en dernier lieu, admet aussi trois Lycopolis ; mais il me paraît impossible d'en trouver plus de deux en Égypte.

P. 315, l. 9 en bas :

..... à toute l'Égypte, ce qui est confirmé par une inscription de Senskis, près des mines d'émeraude. Partout sans doute ils étaient représentés par des animaux vivants. En deux endroits au moins, ces taureaux sacrés étaient adorés sous d'autres noms ; ainsi, à Hermonthis, on célébrait le culte du taureau appelé Bacis ou Pacis (*Saturn.*, I, 26), dont la légende hiéroglyphique, selon sir G. Wilkinson (*Mann. a. Cust.*, V, 198) donne Bash ou Bach. Selon Élien (*Hist. anc.*, XII, 11), un autre taureau (Onuphis) était nourri dans un lieu dont il n'a pas voulu dire le nom, parce qu'il était trop dur à l'oreille (1). Ce nom d'Onuphis paraît bien être, comme le pense sir G. Wilkinson, le même que celui d'Omphis, qui, selon Plutarque (*De Is. et Os.*, § 42, p. 368), était un de ceux d'Osiris. Il y avait à Memphis même, outre Apis.....

P. 318, à la fin de la note 66, on lit :

Le même sens est dans Strabon (XVII, p. 815, E) : τὰ τῆς σμαράγδου μέταλλα ἐστὶ καὶ τῶν ἄλλων λίθων πολυτελῶν.

P. 321, note sur la n. 73 :

Cette observation résout, je crois, la difficulté du passage. M. Lenormant a senti cette difficulté ; il traduit « à son nom comme roi », et entend par là « avec le signe officiel de sa royauté, qui consistait dans la réunion des deux cartouches royaux ». Mais on peut affirmer que les mots ἐ. τ. ἐ. β. ne peuvent avoir une telle signification ; ils ont le même sens qu'à la l. 13. Voyez l'observation contenue dans la n. 26.

P. 323, note sur la l. 4, en bas :

Sir G. Wilkinson traduit ces mots par « the shield of victory » (*Mann. a. customs*, V, 273).

(1) Cette ville ne pourrait être Hermonthis, dont le nom, depuis longtemps grécisé, n'avait rien de choquant à l'oreille. Ce taureau Omphis n'était donc pas celui qu'on adorait dans cette ville sous le nom de Pacis ou Bacis, comme on l'a cru généralement.

P. 324, n. 78, les quatre dernières lignes sont supprimées, depuis : « Ceci veut dire..... ».

P. 329, ajouter à la fin de la n. 86 :

Il ne faut pas s'étonner que la construction change ici, parce que προσκείσεται et ἔσται indiquent une circonstance propre aux basilies; mais elle reprend aussitôt après à ἐπιθεῖναι δὲ καὶ, qui continue de dépendre de ἔδοξε. Il y a donc là une incise, que j'ai indiquée par une parenthèse, à partir de ἐν αἷς. Le même changement, pour le même motif, se montre l. 50 : ἐν αἷς καὶ στεφανηφορήσουσιν, après quoi on reprend l'infinitif προσαγορεύεσθαι. C'est ce qui m'a fait préférer, dans la restitution de la 45e l., οἷς ἐγγεγραφθήσεται. J'ai mis également ces deux circonstances entre parenthèses.

P. 330, note de la note 87 :

M. Lenormant propose de lire ἀσπὶς ἐγρηγορὼς ὡς ἐπὶ τῶν ἀσπιδοειδῶν; il fallait au moins écrire ἐγρηγορυῖα, puisque ἀσπίς est féminin. Il s'appuie sur l'ὄφις ἐγρηγορώς, qui désigne dans Horapollon (I, 60) le serpent qui se dresse. Je doute qu'au temps d'Épiphane, des Grecs eussent employé le mot ἐγρηγορώς en ce sens. Ce n'est pas d'ailleurs la seule raison qui me ferait rejeter cette restitution; autant il était nécessaire, dans un livre d'explications comme celui d'Horapollon, d'ajouter à ὄφις un adjectif qui indiquât la forme du serpent dont il explique la signification, autant cela était superflu dans l'inscription de Rosette, rédigée par et pour des gens qui savaient fort bien que les aspics servant à orner les coiffures royales étaient toujours et nécessairement dressés. Il suffisait donc d'exprimer ce mot; le reste s'entendait de soi-même.

P. 332, note 91, à la dernière ligne, ajouter cette note :

Tout récemment, M. de Goulianoff s'est encore efforcé de prouver que le pschent ou schent est une tunique, et non pas une coiffure (*Arch. égypt.*, III, p. 43-53); il ne m'a pas plus convaincu sur ce point que sur tout le reste.

P. 339, note 100, la dernière phrase du premier alinéa est supprimée.

P. 340, deuxième alinéa :

..... en mettant celui de la végétation, qui, avec le double croissant, indique le deuxième mois de l'année, ou phaophi, au lieu du signe de la récolte, qui, avec le même double croissant, exprime le sixième mois, ou méchir. Tout ce qu'il dit à cet égard est démonstratif et emporte la conviction.

P. 341, note sur le premier alinéa :

M. Lenormant ne s'est pas rendu à cette raison frappante; il persiste à admettre la date du 17 phaophi pour le jour du couronnement. Il promet de nous donner plus tard les motifs sur lesquels il s'appuie. Je serais d'autant plus curieux de les connaître que, plus j'y pense, plus l'opinion me semble insoutenable.

P. 342, à la dernière ligne du premier alinéa de la n. 102, on lit « chaque mois » au lieu de « chacune dans son mois », et les deux derniers alinéas sont supprimés.

P. 345, deuxième alinéa, avant « Ceci est encore un indice... », on lit : Dans ces divers cas, on ferait un contre-sens en traduisant νουμηνία par « nouvelle lune ».

P. 346, l. 7, on lit :
..... στεφανηφορία. Mais on ne peut douter que les Égyptiens n'eussent une cérémonie assez semblable à la stéphanophorie des Grecs, pour qu'on l'exprimât en grec par les mots στεφανηφορία et στεφανηφορεῖν. Dans la stèle de Turin, les prêtres d'Amonrasonther à Thèbes prescrivent que l'on sacrifiera aux dieux principaux et que l'on portera des couronnes, καὶ θύειν... καὶ στεφανηφορεῖν. Le remarquable... Apriès. Ainsi la στεφανη-φορία, dans les fêtes.....

P. 347, note sur la fin du premier alinéa :
M. Hase a proposé de lire εἰς τοὺς χρηματισμοὺς καὶ εἰς τοὺς δημοτικοὺς καταλόγους... leçon que M. Lenormant a reçue dans le texte. Je regrette de ne pouvoir en faire autant : il s'agit ici des actes émanés des prêtres, et de rien autre chose. Je ne comprends donc pas comment les δημοτικοὶ κατάλογοι, qui ne pourraient être que des actes de dénombrement du peuple, auraient trouvé place en cette occasion.

TOPOGRAPHY OF THEBES

AND GENERAL VIEW OF EGYPT;

TOPOGRAPHICAL SURVEY OF THEBES

By Sir G. WILKINSON.

(COMPTE-RENDU)

I

Quand on lit la description de Thèbes qui fait partie de l'ouvrage de la commission de l'Égypte, on doute qu'il soit possible d'y rien ajouter pour la connaissance complète des ruines de cette ville antique. L'abondance des détails, la précision des descriptions partielles, les beaux dessins d'architecture qui les accompagnent, les plans soignés de tous les monuments, leurs élévations géométrales, les vues pittoresques qui donnent une idée exacte de leur aspect actuel, tout concourt à persuader que les auteurs de cet ouvrage ont vu tout ce qu'il y avait à voir, reproduit par le dessin ce qui méritait d'être dessiné, dit tout ce qu'il y avait à dire. On doit reconnaître qu'après trente années cette description n'a presque rien perdu de son prix, ni de son mérite; mais telles sont la richesse et la fécondité du champ que Thèbes offre aux investigations des voyageurs, que les auteurs de cette description, en le parcourant tout entier, n'ont pu voir tout ce qu'en contiennent les différentes parties. Leur ouvrage reste un monument de sagacité et de persévérance; et l'on est étonné que les auteurs aient pu faire tant de choses au milieu des obstacles qui les environnaient: mais leurs successeurs y ont encore trouvé une mine d'observations neuves et des sources

abondantes d'instruction. En comparant entre eux le plan donné par la commission d'Égypte et celui qu'a dressé M. Wilkinson, on les trouve d'accord sur tous les principaux points; il n'y a de différences essentielles que dans le quartier des tombeaux, du côté de Kournah et du Ramesséum : sur ces deux points, le travail de M. Wilkinson, qui résume toutes les découvertes faites depuis dix ans, est tout à fait neuf et presque toujours d'un haut intérêt.

Un autre point sur lequel l'attention n'avait pu se porter assez complètement, concerne les nombreux bas-reliefs qui couvrent les monuments de Thèbes, tant les temples que les tombeaux. Pour les relever tous et les décrire assez complètement, il aurait fallu un temps considérable dont les savants français ne pouvaient disposer. Ils en ont décrit et copié un assez grand nombre; ils ont été forcés d'en négliger un plus grand nombre encore. D'ailleurs, depuis la mémorable découverte des hiéroglyphes phonétiques, ces sculptures ont acquis une bien plus grande importance. Ce ne sont plus simplement des objets d'art, ce sont à présent des sources historiques, où nous puisons les noms des rois qui ont élevé, agrandi ou restauré ces monuments, et dont les actions sont représentées sur leurs parois. Il n'est plus possible d'en négliger un seul : car le plus indifférent en apparence peut contenir un renseignement des plus précieux. Grâce à cette découverte, on assiste en quelque sorte à la construction successive de ces édifices. L'application du même alphabet aux autres monuments de l'Égypte conduit à un résultat analogue; elle a donné lieu à une multitude d'observations curieuses et récentes, dont les lettres de Champollion nous ont offert des exemples si nombreux et si intéressants.

L'ouvrage que nous annonçons a d'autant plus d'importance qu'il contient des observations personnelles d'un voyageur qui a étudié l'Égypte sur le sol même avec une persévérance sans égale. Pendant un séjour de plus de dix années, M. Wilkinson l'a parcourue plusieurs fois dans toute son étendue; il a fait de longs séjours surtout à Thèbes, dont il a étudié

tous les points et particulièrement ceux qui avaient le plus besoin d'être étudiés. C'est le résultat de ses recherches et des vues qu'elles lui ont suggérées qu'il expose dans cet ouvrage. La description de Thèbes n'en occupe que le tiers environ (198 pages), formé des quatre premiers chapitres. Le chapitre V traite des mœurs et usages des anciens Égyptiens (80 pages). Les chapitres VI et VII (217 pages) renferment un voyage d'Égypte, depuis Alexandrie jusqu'à la cataracte, et dans les déserts à l'Est et à l'Ouest; l'auteur y indique tous les lieux qui offrent encore des restes d'antiquités, et il donne une courte notice de ce qu'ils présentent de remarquable. Les deux derniers chapitres contiennent un résumé de la chronologie depuis les plus anciens temps jusqu'à la conquête de Sélim. M. Wilkinson, en composant cet ouvrage, n'a nullement visé à l'érudition : il n'avait sous les yeux en Égypte que des extraits d'Hérodote, de Diodore et de Strabon. Des travaux modernes il ne connaissait, ou du moins il n'a cité que le *Précis hiéroglyphique* et les *Lettres* de Champollion ; il paraît être resté étranger à tout ce que d'autres ont écrit à ce sujet dans le même temps ; et, pendant l'impression de son livre en Angleterre, il n'a pas jugé à propos de s'en informer, voulant sans doute rester sous l'impression de ses souvenirs. Ce n'est pas nous qui l'en blâmerions, nous qui nous sommes élevé plusieurs fois contre la maladie assez ordinaire aux voyageurs, de refaire dans leur cabinet leurs voyages avec des livres. Sans doute, M. Wilkinson s'est exposé à laisser subsister quelques erreurs depuis longtemps corrigées ; mais, en revanche, il a conservé à son ouvrage ce caractère d'observation personnelle qui fait le mérite principal d'un livre de ce genre. Tel qu'il est, il nous semble le livre le plus substantiel et le plus complet qu'on ait écrit sur l'Égypte depuis la publication du grand ouvrage français. Nous avouerons sans détour que nous n'en avons point lu d'aussi instructif, et dont nous ayons tiré autant de fruit. L'auteur l'a rédigé dans la vue d'en faire un manuel du voyageur en Égypte. C'est en effet désormais un livre indispensable pour quiconque voudra explorer les

bords du Nil. — Nous allons passer en revue les trois principales parties qui le composent, savoir : la description de Thèbes, les mœurs et usages des anciens Égyptiens, et le voyage depuis Alexandrie jusqu'à la seconde cataracte.

DESCRIPTION DE THÈBES.

M. Wilkinson commence son exploration par la rive gauche, où se trouvait le quartier des tombeaux, à partir du palais de Kournah qui en est le point le plus septentrional.

Ce palais ou temple, dédié à Ammon, le Jupiter thébain, est celui que Champollion le jeune a appelé le Ménephtheion, parce qu'il fut construit par Ousirei ou Ménephthah Ier. Il a été terminé par son fils Rhamsès II. On sait qu'il diffère par son plan de tous les autres édifices de Thèbes : une rangée de dix colonnes, terminée par des antes, forme sa façade. Trois de leurs entre-colonnements sont inégaux. Le reste de l'édifice paraît avoir convenu plutôt à un palais d'habitation qu'à un temple. Les bas-reliefs qu'on voit encore sur les parois offrent exclusivement des sujets religieux.

Quant au prince qui l'a fait élever, M. Wilkinson veut qu'on l'appelle Phtahmen et non Ménephthah ; cette différence tient à la place d'un des caractères du nom, qui est souvent transposé. Mais les variantes de ce nom sur les divers monuments ne permettent guère de lire autrement que ne le fait Champollion. Ces transpositions sont communes ; il en a parlé dans sa *Grammaire ;* et la remarque appliquée à Ménephthah a déjà été faite, d'après Champollion, par M. Rosellini (1). Au reste, ce point est peu important.

A partir du temple, en suivant la lisière du terrain cultivé, on trouve les débris de plusieurs statues ; puis on arrive à une grande enceinte en briques crues, qui contenait jadis un temple en grès, qu'on croit dater du règne de Thouthmès III, dont

(1) *Monumenti dell' Egitto,* etc., t. I ; *Mon. istor.,* p. 249.

le nom est imprimé sur les briques de l'enceinte. Cet édifice paraît avoir eu le même plan que le Ramesséum et le temple de Médynet Abou. — C'est à environ mille pieds plus loin que sont les ruines du grand édifice qu'on a appelé d'abord le Memnonium, puis le tombeau d'Osymandyas, et enfin Ramesséum parce qu'il a été élevé par Rhamsès le Grand. Cet édifice est tellement connu par les controverses auxquelles il a donné lieu, que nous devons nous contenter de remarquer ici que le plan dressé par M. Wilkinson, et qui diffère en plusieurs points de celui de la commission d'Égypte, est absolument semblable à celui de M. Huyot, depuis longtemps publié avec le *Mémoire sur le tombeau d'Osymandyas*. Si la rencontre est fortuite, elle prouve en faveur de la grande exactitude de l'un et de l'autre. L'auteur donne des détails sur les scènes de bataille représentées sur les murs ; on les trouve déjà dans la grande description de Thèbes, et dans les *Lettres* de Champollion. Les villes prises par les conquérants ont leur nom écrit en hiéroglyphes, et M. Wilkinson remarque que, d'après les inscriptions, ces villes ont été prises l'an IV de Rhamsès. « Ce « fait, dit-il, confirme ce que j'ai établi dans un autre ouvrage, « que les conquêtes des plus illustres monarques de l'Égypte « ont eu lieu au commencement de leur règne. » Il ajoute : « Je ne prétends pas décider contre quel peuple ces guerres « ont été faites dans le voisinage de l'Assyrie et de l'Euphrate ; « et il est probable que, si nous étions mieux informés à « l'égard de la géographie ancienne de la contrée située entre « l'Euphrate et l'Égypte, nous trouverions que les noms ex- « primés dans les hiéroglyphes coïncident avec ceux des pays « ou des peuples de cette région. Si l'on trouvait peu vrai- « semblable que l'Égypte ait alors étendu ses armées jusqu'à « l'Euphrate, il suffirait de se rappeler que plus tard Néchao, « sous le règne de Josias, vint attaquer Carchemish, près de « l'Euphrate (II Chron., XXXV, 20)..... Les sculptures égyp- « tiennes confirment ce fait, puisque les vêtements et les traits « des prisonniers de Tharaka, qui sont les Assyriens de Sen- « nachérib, ressemblent à quelques-uns de ceux des Pharaons

« plus anciens. » — M. Wilkinson parle en ces termes du sujet astronomique qui existe dans le Ramesséum : « Dans la « partie supérieure sont les douze mois égyptiens, et à la fin « de mésori il y a une allusion aux cinq jours épagomènes « et au lever de l'étoile du Chien, sous la figure d'Isis Sothis. »

Les dépendances de cet édifice consistent dans des constructions en briques, disposées d'une manière très-remarquable. Nous les avons décrites ailleurs d'après M. Huyot, qui les a retracées avec un grand soin; ce qui était d'autant plus utile qu'elles avaient été omises dans les plans dressés par les membres de la commission d'Égypte. Plusieurs de ces briques portent le nom de Thouthmosis III, de la dix-huitième dynastie.

Le grand édifice, maintenant détruit, dont les deux grands colosses de la plaine formaient l'entrée, avait été bâti par Aménophis III, ce roi dont les Grecs ont fait Memnon, et dont ces deux colosses représentaient la personne. A en juger par les ruines de cet édifice, il doit avoir été un des plus remarquables de Thèbes. Tout ce qui en subsiste maintenant se borne aux bases des colonnes qui ont dû faire partie d'une salle hypostyle, à quelques statues brisées et à des sphinx en granit avec têtes de lion. Il paraît avoir été bâti en pierre calcaire, ce qui a dû causer sa destruction, parce que les pierres en auront été prises pour faire de la chaux.

En continuant de marcher à l'Ouest, on trouve le monticule élevé sur lequel sont bâtis les édifices de Médynet Abou, si bien décrits et représentés dans le grand ouvrage sur l'Égypte.

M. Wilkinson ajoute peu de chose à cette description, si ce n'est la date des diverses parties qui les composent, déjà fixée dans les *Lettres* de Champollion. Ces dates, tirées des hiéroglyphes, coïncident d'une manière remarquable avec la disposition des diverses parties. Ceux qui jetteront les yeux sur le plan verront que ces édifices se composent de deux systèmes indépendants l'un de l'autre. Le premier est formé du grand temple, et de ce qu'on appelle le pavillon, placé en avant de ce temple, et dans le prolongement de son axe. Tous deux

appartiennent au règne de Rhamsès Meïamoun, le premier roi de la dix-neuvième dynastie. Leurs parois sont couvertes de scènes militaires qui sont au nombre des plus curieuses et des plus belles qui sont en Égypte. Champollion les a décrites dans un grand détail, ainsi que M. Wilkinson.

Le second système se compose de plusieurs portions d'édifices qui, à en juger à la simple vue, ont dû avoir été successivement ajoutées les unes aux autres. Les hiéroglyphes démontrent qu'il en a été ainsi; l'édifice du fond a été élevé par Thouthmosis III; il est par conséquent plus ancien que le grand temple ou palais; le pylône qui vient ensuite est du règne de Tharaka, au commencement du VIIe siècle avant notre ère. Un petit édifice élégant qui le précède, appartient au règne de Nectanébo, un des rois de race égyptienne qui a usurpé le trône pendant une des révoltes des Égyptiens contre les Perses; vient ensuite un grand pylône, construit par Évergète II, avec d'anciens matériaux, portant les cartouches de Rhamsès le Grand; enfin le tout est précédé d'une grande cour, élevée au temps d'Adrien et d'Antonin le Pieux. On a donc là des constructions de toutes les époques, depuis les premiers rois de la dix-huitième dynastie jusqu'au IIe siècle de notre ère.

Selon M. Wilkinson, les ruines de Médynet Abou sont indubitablement un des quatre temples mentionnés par Diodore de Sicile, les trois autres étant le Ramesséum, Louqsor et Karnak. Si le passage de l'histoire s'applique aux deux rives de Thèbes, le nombre de quatre évidemment ne peut suffire. Car non-seulement l'Aménophium n'y est pas compris (et cependant il a dû être, sinon plus, au moins aussi considérable que les deux autres édifices de la même rive), mais encore on trouve à Karnak, outre le grand temple, deux temples, d'une étendue et d'une importance telles qu'il était impossible de les omettre. Il y aurait donc eu sept temples, et non quatre. Nous pensons, quant à nous, que le passage de Diodore ne s'applique qu'à la ville proprement dite de Thèbes, qui a toujours été située sur la rive droite; l'autre rive était destinée

spécialement à tout ce qui servait aux cérémonies funéraires, sous le nom générique de Memnonia. Ces quatre temples seraient donc l'édifice de Louqsor et les trois principaux de Karnak. Cette opinion peut être appuyée de considérations de plusieurs genres, que nous avons fait valoir ailleurs (1), mais dont l'exposé nous entraînerait ici beaucoup trop loin.

M. Wilkinson remarque, après les auteurs de la description de Thèbes, que cetté ville n'a jamais eu d'enceinte ; en conséquence il ne perd pas de temps à chercher où devaient être les cent portes de la Thèbes Hécatompylos, épithète qui n'est qu'une expression poétique de l'étendue de cette antique cité. On a cru pouvoir retrouver les cent portes dans plusieurs ouvertures qu'on remarque à la grande enceinte qui existe au Sud de Thèbes de ce même côté, et dont on a voulu faire un hippodrome. Cette conjecture n'est pas très-heureuse. M. Wilkinson, remarquant que le fond de cette enceinte est beaucoup au-dessous du niveau de la plaine, pense qu'elle formait un lac artificiel, destiné aux cérémonies mortuaires. Nous apprenons de Diodore (2) qu'un lac de ce genre existait dans chaque nome, et peut-être dans chaque localité importante. Cette hypothèse a beaucoup de vraisemblance.

Pour revenir à Médynet Abou, M. Wilkinson fait observer que les premiers chrétiens avaient converti en église une des grandes cours du temple ; pour cela ils avaient élevé un autel à l'extrémité orientale, et couvert d'un enduit de limon les sculptures païennes. Cette pieuse précaution, qu'heureusement ils ont prise ailleurs (3), a beaucoup contribué à conserver les anciens bas-reliefs dans tous les temples où elle fut en usage. Ce n'était pas là précisément l'intention de ceux qui l'employèrent.

A environ six cent cinquante pieds au S.-O. du pavillon de Médynet Abou, est un petit temple de l'époque ptolémaïque, dont ce temple renferme quelques sculptures qui jettent du

(1) Dans une leçon faite au Collège de France, le 27 février 1836.

(2) Diod., I, 96.

(3) Voir nos *Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme*, [t. I, p. 81].

jour sur les noms hiéroglyphiques des Ptolémées, prédécesseurs d'Évergète II. Ce monarque est représenté faisant des offrandes à quatre de ses prédécesseurs, Soter, Philadelphe, Philopator et Épiphane.

Un autre petit temple, plus moderne encore, est situé au S.-O. de l'hippodrome ou du lac Achérusien; il porte les noms d'Adrien et d'Antonin le Pieux, qui en a bâti le pylône.

A huit mille pieds au N.-O. de Médynet Abou, dans un vallon écarté, est le lieu dit « Gabbanet el-Qeroud » (le cimetière des singes), ainsi appelé des momies de singes qu'on trouve dans les ravins du voisinage. « Parmi d'autres figures « étranges, enterrées soigneusement en ce lieu, dit l'auteur, « il y a de petites idoles en forme de momies, avec l'emblème « du dieu de la génération. Leur longueur totale n'excède pas « deux pieds. L'enveloppe extérieure d'une composition « grossière qui forme le corps, est surmontée par une tête « humaine et un bonnet mitré en cire; l'intérieur ne contient « que de l'orge. Dans une de ces momies que je possède, « l'orge est tout germé. » Il y a là sans doute quelque intention symbolique qu'il est difficile de découvrir maintenant.

C'est à environ trois mille pieds derrière Médynet Abou que sont placés les « tombeaux des reines », dont la découverte appartient, dit-on, à lord Prudhoe et au major Félix. Parmi les plus distingués des noms qu'on y trouve, on peut citer ceux de Amun-meit ou tmei, fille d'Aménophis Ier; de Taïa, femme d'Aménophis III; de la fille favorite de Rhamsès II et de l'épouse de Rhamsès V. Toutes ces tombes, au nombre de vingt-deux, ont beaucoup souffert des effets du feu, et l'on ne peut presque rien citer de leurs sculptures, excepté dans celle de Taïa. On a conjecturé que c'étaient là les tombeaux des « pellices Jovis », dont parle Diodore de Sicile. Cela se peut, quoique la présence des reines ne s'accorde guère avec cette qualité de « pellices » qui, d'après le passage de Strabon, ne peut avoir été autre chose que des filles prostituées au nom du dieu, des hiérodules. Un fait qui contredit encore cette opinion, adoptée par Champollion le jeune, c'est que les rois,

dans les tombes de Biban el-Molouk, ont été enterrés à part, sans que les femmes y aient été placées ; il fallait qu'on mît ailleurs leurs femmes et leurs filles. Il est donc tout naturel de penser qu'elles avaient eu leur sépulture en ce lieu.

Un autre emplacement funéraire que M. Wilkinson décrit, est celui de Dayr el-Médynet, au nord du précédent. Il y existe plusieurs tombes du temps d'Aménophis Ier, qui méritent l'attention du chronologiste, plutôt que celle de l'ami des arts. Parmi ces tombes, il y en a deux contenant les noms des membres de la famille d'Aménophis Ier, et de quelques-uns de ses prédécesseurs. Cette liste a le grand avantage de confirmer la table chronologique d'Abydos. Dans une autre, une voûte en brique crue et une niche, portant le nom du même Pharaon, prouvent que les Égyptiens connaissaient l'usage de la voûte dès cette époque reculée. Les briques y sont posées de champ faisant voussoir, et la forme en est hémisphérique. M. Hoskins en a donné la figure dans son Voyage en Éthiopie (p. 352, 353), ainsi que d'une autre voûte surbaissée ou elliptique, bâtie de la même manière. Ceux qui ont fait ces constructions les auraient pu faire également en pierre. D'après ces découvertes récentes, les Égyptiens ont le droit de revendiquer l'invention des voûtes qu'on leur avait refusée jusqu'à présent.

Le petit temple à l'E. appelé Dayr el-Médynet fut élevé par Ptolémée Philopator ; ayant été laissé imparfait, il fut terminé par Ptolémée Évergète II ; le pylône est de Ptolémée Aulète ; César, ou plutôt Auguste y fit aussi quelques additions. A ce sujet, M. Wilkinson entame une discussion sur la manière de lire les noms des Ptolémées en hiéroglyphes. Nous ne l'y suivrons pas, nous contentant de l'indiquer. Nous préférons reproduire cette observation : « A la partie extérieure du vestibule, les murs, rompus par suite d'un enfoncement du sol, « révèlent un secret de l'architecture égyptienne, qui consiste « dans l'emploi des crampons de bois en queue d'aronde pour « lier les blocs de maçonnerie. Le bois, dans un pays où il « pleut extrêmement peu, et lorsque les pierres sont bien as-

« semblées, peut durer de cette manière pendant des siè-
« cles (1). Les Égyptiens calculaient avec soin la durée rela-
« tive des divers matériaux, et les employaient en conséquence.
« Ainsi ils préféraient, pour les temples, le grès aux blocs
« calcaires, parce que, dans un climat sec comme l'Égypte,
« le grès résiste à l'action de l'atmosphère mieux que le cal-
« caire et même que le granit. Les substructions calcaires
« placées au-dessous du sol étaient connues pour supporter
« mieux que le granit le contact des sels qui décomposent le
« granit, plus pur, mais moins durable. »

Tout l'intervalle entre Dayr el-Médynet et la montagne libyque au nord est rempli de tombes et de débris de monuments, dont le plan de M. Wilkinson représente les détails avec le soin le plus scrupuleux. Toute cette partie du plan, à laquelle les savants français n'avaient pu donner une attention suffisante, est entièrement neuve. — On distinguera surtout les édifices de l'Assassif, placés sur le penchant de la chaîne libyque, à l'endroit où elle tourne à l'est pour entourer la plaine en se rapprochant du Nil. Là un dromos de 2,600 pieds de long, bordé de chaque côté d'une rangée de 60 sphinx, conduit à un grand édifice dont la partie postérieure s'enfonce sous la montagne, et qui paraît avoir eu le double caractère de temple et de tombeau : sur les parois, sont de belles sculptures qui représentent, entre autres sujets, une marche militaire. Cet édifice fut élevé par la reine Amensé et son époux Aménenthé; plus tard, Thouthmosis III fit effacer les noms de ce prince pour y substituer les siens. Les bas-reliefs en étaient d'une parfaite exécution, malheureusement ils sont dans un déplorable état. Le sanctuaire a été restauré par Évergète II; aussi les sculptures en sont très-mauvaises.

C'est au-dessous de l'Assassif, depuis le voisinage du Ramesséum jusqu'à Kournah au nord, que se trouve une immense quantité de tombes de prêtres et de particuliers : cette

(1) On sait qu'un tenon de bois, en forme de queue d'aronde, a été employé par les Égyptiens pour arrêter une fissure à la base de l'obélisque de Louqsor.

partie du plan a dû coûter au savant voyageur un travail prodigieux ; les plus petits détails y sont indiqués. Ces tombes, trop négligées jusqu'ici des voyageurs, sont au nombre des objets les plus curieux de Thèbes. Elles sont ou un édifice hypèthre qui précède un hypogée, ou bien un hypogée plus ou moins étendu ; ou enfin des puits creusés dans la plaine, avec un caveau au-dessous du sol.

L'époque des principales de ces tombes appartient à toute la durée de la dix-huitième dynastie. C'est dans les endroits où la nature compacte du sol permettait de faire de grandes excavations, que les tombes des prêtres se trouvent, tandis que celles de la classe inférieure sont placées soit dans la plaine même, soit dans la partie de la montagne voisine où le sol est moins solide.

Les plus belles sont du temps de la dix-huitième dynastie. Celles qui sont postérieures à cette époque appartiennent généralement à la vingt et unième dynastie, dans le VIIe siècle avant notre ère. Leur plan, très-différent de celui des tombes plus anciennes, est presque toujours le même ; il consiste en une cour extérieure décorée d'un péristyle, auquel succède l'entrée de la tombe souterraine. Elles sont remarquables par leur étendue, et par la profusion des sculptures, malheureusement assez mal exécutées. Les plus grandes sont situées dans l'Assassif ; l'une d'elles surpasse en grandeur toutes les tombes des rois. La cour extérieure a 103 pieds sur 76 ; on arrive ensuite à des corridors souterrains, coupés de chambres, dont les parois sont couvertes de sculptures ; à chaque angle est placée une figure de déesse : « Celle d'Athor, dit « M. Wilkinson, a les bras étendus ; un voyageur plus recom« mandable par son savoir que par son jugement, l'a prise « pour le crucifix des chrétiens. » On aura une idée de cette étonnante excavation quand on saura que les parois forment une surface de 24,000 pieds carrés. Celui pour lequel elle a été creusée est un personnage distingué dans l'ordre sacerdotal ; il se nommait Pétémenoph, et avait fait bâtir la porte de granit à Médynet Abou.

Parmi les plus intéressantes des autres catacombes, l'auteur nomme d'abord celles de Kournah-Murre, dont il n'a échappé qu'un très-petit nombre aux ravages du temps. Le savant voyageur en a fait ouvrir plusieurs qui n'avaient jamais été visitées. Sa curiosité n'a été satisfaite que dans une de ces tombes, où il a trouvé le nom du frère d'Aménoph III, et une procession triomphale qui doit avoir eu lieu à la suite d'une guerre en Éthiopie, puisque les captifs apportent des anneaux d'or, des corbeilles de pierres précieuses, des peaux de léopards; et conduisent une girafe, et un bœuf à longues cornes, qui existe encore en Abyssinie. Ce même animal se retrouve avec la girafe, l'autruche, les singes, etc., dans les sépultures de Beit-Ouali, près de Khalapché en Nubie, qui représentent aussi une procession, à la suite d'une guerre terminée heureusement par Sésostris; les cornes du bœuf y sont également terminées en forme de mains; ce qui résultait d'une opération qu'on fait encore subir dans le pays aux cornes de cet animal, en façonnant de même leurs extrémités. Dans une des sculptures de cette tombe, on voit la reine du même peuple, amenée sur un char traîné par des bœufs, et défendue du soleil par une ombrelle. M. Wilkinson rapproche ce fait de la mention qui est faite si souvent des reines d'Éthiopie, à commencer par Candace dont le nom paraît les avoir désignées, comme celui de Pharaon les rois d'Égypte. Il relève plusieurs autres circonstances qui mettent les sculptures peintes de cette tombe au rang des plus intéressantes qui soient en Égypte. Il en termine la description en ces termes : « Les esclaves éthiopiens et les nègres étaient communs en « Égypte, dès une époque très-reculée, longtemps avant l'ère « d'Aménophis III: et il est fort probable qu'un tribut en es- « claves, aussi bien qu'en or, ivoire, ébène, peaux et autres « productions du midi, était continuellement exigé du pays « de Kusch. »

Dans une autre catacombe, malheureusement fort ruinée, on voit une chasse animée, où les divers animaux du désert sont rendus avec une justesse admirable. M. Wilkinson re-

marque : « qu'en observant la fidélité avec laquelle les formes « générales et le caractère des animaux sont rendus, on ne « peut s'empêcher d'être étonné de ce que les Égyptiens re- « présentaient si mal les arbres et les fleurs de leur pays, les- « quels, à l'exception du lotus, du palmier et du doum, peu- « vent à peine être reconnus, à moins que le fruit, comme « dans le grenadier et le sycomore, ne vienne nous aider à les « distinguer. »

Les plus nombreuses et les plus intéressantes de ces grottes se trouvent sur la colline de Scheikh-Abd et Kournah. L'une d'elles (n° 1 du plan) porte le nom d'Ousirei ou Ménephthah Ier, sous le règne duquel vivait le prêtre qui y fut enterré. Dans une autre (n° 2) sont des femmes dansant au son de la harpe, de la double flûte, de la lyre, accompagnées de chœurs. On y voit aussi un personnage qui tire la liqueur d'un vase, au moyen d'un *siphon*. Cet instrument se retrouve aussi dans le tombeau de Rhamsès III, à Biban el-Molouk ; ainsi l'on ne peut douter que son invention ne date au moins de la dix-huitième dynastie. On sait que la première mention ne s'en trouve que dans Héron d'Alexandrie qui vivait sous Évergète II. Une troisième tombe (n° 5) porte le nom de Rhamsès VII. Mais le stuc sur lequel les sculptures de cette époque sont exécutées a été placé par-dessus des sculptures d'une époque plus ancienne ; la tombe fut vendue à une autre personne par les prêtres ; ce qui était souvent le cas, lorsqu'une famille s'éteignait, ou qu'il ne restait personne pour payer les frais de la liturgie.

Les divers arts et métiers représentés dans ces sculptures doivent être, dans l'opinion de l'auteur, une expression de la vie humaine ; idée tout à fait en harmonie avec la fréquence de pareils sujets dans les tombeaux, au moins des plus anciens temps. Le n° 14, très-ruiné, est remarquable par le seul exemple qui existe d'un troupeau de porcs. Le n° 16 est intéressant, sous le double rapport de la chronologie et de l'art. Là se trouve la suite des quatre rois, depuis Thouthmos III jusqu'à Aménoph III inclusivement, qui confirme de la ma-

nière la plus satisfaisante l'ordre de succession de la table d'Abydos. Les sculptures, dont le sujet est principalement funéraire, sont fort curieuses. On y voit aussi une scène de pêche et de chasse à l'oiseau. Dans les ruines chrétiennes qui existent près du n° 23, on lit une inscription grecque, contenant une lettre de saint Athanase, archevêque d'Alexandrie, contenant copie d'une lettre à ses frères orthodoxes à Thèbes. On doit espérer que M. Wilkinson n'aura pas négligé de copier ce qu'il était possible d'en lire. Dans une tombe voisine, on voit représentées des figures d'un excellent dessin, entre autres des personnages dansants, dont le style semble plutôt grec qu'égyptien; « et si nous n'étions assuré, dit M. Wilkin-« son, par le nom d'Aménoph II, de l'époque reculée de leur « exécution, nous les croirions une production du pinceau « grec. » Dans cette même tombe, sont représentés de ces vases d'une forme grecque, communs dans les plus anciens tombeaux. C'est le n° 35 qui est de beaucoup la plus curieuse tombe qui soit à Thèbes, par les particularités que présente la longue procession triomphale d'Éthiopiens qui apportent des offrandes à Thouthmos III. Cette curieuse peinture, ayant été publiée dans l'ouvrage de M. Hoskins sur l'Éthiopie, nous réservons pour l'analyse que nous donnerons de ce voyage ce que nous aurions à en dire. Les indications sommaires que nous avons données sur les tombes de Kournah suffisent pour qu'on juge de leur importance, et de ce que cette partie de l'ouvrage de M. Wilkinson présente de neuf et de curieux.

Avant de terminer ce premier article, nous croyons utile de reproduire ce que notre voyageur, qui fait grand usage des hiéroglyphes phonétiques, pense de cette découverte de notre illustre compatriote. « Beaucoup de gens sont encore prévenus « contre le système alphabétique ou phonétique, et se refusent « obstinément à admettre son utilité ou à examiner son fonde-« ment. Je crois donc juste de dire qu'avec l'assistance du copte, « des premières découvertes du docteur Young (1), et des

(1) Il est maintenant reconnu que les premières découvertes du docteur

« considérables perfectionnements que M. Champollion y a « faits, je suis parvenu aux mêmes résultats que ce savant, « sauf un petit nombre d'exceptions peu essentielles ; et cela « sans avoir jamais eu la moindre communication avec lui, « soit en Europe, soit pendant son séjour en Égypte ; et je « suis arrivé aux mêmes conclusions, tantôt avant, tantôt « après lui. Ainsi les observations de deux personnes sur le « même sujet ont conduit au même but : et, quoique je sois « fort loin de prétendre comparer ce que j'ai pu faire aux « succès sans parallèle de M. Champollion, je ne puis que « mentionner un fait qui tend si fort à démontrer la vérité « d'un système que quelques-uns sont toujours déterminés à « révoquer en doute. »

Il termine en disant : « Par rapport à la traduction des hié- « roglyphes, M. Champollion doit avouer que personne n'est « assez avancé dans la langue égyptienne pour être capable « de traduire littéralement une inscription de quelque lon- « gueur, ou modérément compliquée, quoiqu'on puisse en ob- « tenir assez souvent le sens général. » Nous pensons que Champollion n'aurait trouvé aucune difficulté à faire cet aveu, non plus qu'à partager les espérances ou à suivre les sages conseils contenus dans le passage suivant : « Le temps « sans doute permettra de faire davantage, et nous pouvons « espérer de voir ce langage interprété avec la même facilité « que plusieurs de ceux dont nous avons depuis longtemps « acquis la connaissance. Mais les pas doivent être *lents* et « réservés ; et le seul moyen de convaincre ceux qui adhèrent « encore à l'opinion contraire, est de donner peu à la conjec- « jecture, ou du moins de donner pour incertain ce qui l'est ; « d'admettre et de corriger les erreurs, lorsqu'on les dé- « couvre. »

Young n'auraient pu le conduire à rien. Elles n'ont donc pu être d'aucune utilité à M. Wilkinson, pour la lecture des hiéroglyphes phonétiques.

II

La description du côté libyque de Thèbes est complétée par celle des tombeaux des rois, à Biban el-Molouk, dans la vallée, derrière les premières rampes de la montagne. Ce nom traditionnel est appliqué par les uns aux tombes elles-mêmes, par d'autres à la gorge étroite placée à l'entrée de la vallée. Notre voyageur ne donne point une description détaillée de ces tombeaux ni une explication de leurs sculptures. Il confesse que l'état de nos connaissances sur la religion égyptienne ne permet guère que de faire de simples conjectures sur la signification des sujets qui les décorent. Il n'insiste que sur les plus remarquables de ces tombeaux, et relève ce qu'il y a de plus important à en dire. Voici un extrait de la description qu'il donne de quelques-uns.

Le tombeau qui l'emporte sur tous les autres, par la beauté des sculptures et son état de conservation, est celui que Belzoni a découvert. Le plan et les détails en sont connus par l'ouvrage de ce voyageur. Nous nous contenterons de rappeler que ce tombeau est celui de Ménephthah Ier ou Ousirei, le douzième roi de la dix-huitième dynastie. Sa longueur totale est de trois cent vingt pieds et sa profondeur de quatre-vingt-dix.

Le tombeau dit de Bruce, ou du Joueur de harpe, est celui de Rhamsès Méïamoun ; c'est un des plus remarquables pour la connaissance des armes, ustensiles et ameublements des Égyptiens. « La couleur bleue de plusieurs de ces armes, dit « M. Wilkinson, indique qu'elles étaient en fer ; et c'est un « des arguments qui établissent que les anciens Égyptiens « connaissaient l'usage de ce métal. » Dans une des chambres de cette tombe sont représentées ces chaises de la plus élégante forme, ces sophas, ces lits de repos, ces vases de terre et d'une substance qui approche de la porcelaine ; enfin, ces ustensiles de cuivre qui attestent que les Égyptiens, à cette

époque reculée, étaient très-avancés dans les arts de la civilisation. Une autre salle offre des scènes relatives à l'agriculture.

La tombe n° 9, la troisième à droite en entrant, est celle que les Romains appelaient la Syringe de Memnon, d'après les inscriptions qui s'y trouvent. Dans notre ouvrage sur Memnon (1), ignorant quelle était celle où l'on avait copié les inscriptions grecques relatives à la syringe de Memnon, nous avons conjecturé qu'elle devait avoir été ainsi nommée parce qu'elle était la plus belle; le beau Memnon doit avoir eu la plus belle sépulture. M. Wilkinson confirme cette conjecture en disant, presque dans les mêmes termes : « Elle fut ainsi « appelée, probablement parce qu'elle est la plus belle de « celles qu'on eût alors ouvertes. » C'est dans cette tombe qu'est la curieuse inscription du dadouque d'Éleusis, que nous avons expliquée (2). M. Wilkinson en indique une autre, qui nous est restée inconnue; elle a été écrite par un homme de mauvaise humeur, appelé Épiphane; il déclare qu'il n'y a trouvé rien à admirer, excepté la « pierre », voulant probablement parler du sarcophage près duquel il a écrit sa laconique remarque.

Nous ne suivrons pas notre voyageur dans ce qu'il dit des autres syringes. Il paraît que celles qui portent des inscriptions grecques ou latines, tracées par d'anciens voyageurs, ne sont qu'au nombre de quatorze, sur vingt-deux; d'où il est assez raisonnable de conclure qu'il n'y en avait pas davantage d'ouvertes à l'époque de la domination des Grecs et des Romains; car, pourquoi n'aurait-on rien écrit dans les autres, si elles avaient eu aussi leurs visiteurs?

Une observation importante, c'est que la plus ancienne tombe de Biban el-Molouk est celle de Rhamsès Ier, le neuvième roi de la dix-huitième dynastie : toutes les autres sont de ses successeurs, de la dix-neuvième et de la vingtième dynasties.

(1) *La Statue vocale de Memnon* [plus haut, p. 223].
(2) Numéros 1 et 40 [p. 221].

Cela étant, on demande où peuvent être les tombeaux de ses prédécesseurs et de ceux des dynasties précédentes? Probablement dans la vallée, plus reculée à l'Ouest, où existe encore celui d'Aménophis III, et celui d'un roi beaucoup plus ancien, antérieur à la dix-huitième dynastie. Ce sont les deux seules tombes qu'on ait ouvertes dans cette vallée reculée; mais il est bien vraisemblable qu'elles ne sont pas les seules qui s'y trouvent, et que des recherches ultérieures y feront retrouver celles des prédécesseurs d'Aménophis. On peut espérer que des découvertes importantes seront la récompense d'efforts constants dirigés de ce côté.

En passant sur la rive droite du Nil, le voyageur se trouve sur l'emplacement de la ville proprement dite de Thèbes. Les édifices de Louqsor, qui en occupent la partie méridionale, attirent d'abord son attention : on sait qu'ils forment deux parties distinctes, avec des alignements différents. Ils sont en effet de deux époques.

Une grande cour carrée est précédée d'un pylone, en avant duquel s'élevaient les deux grands obélisques, dont l'un a été transporté à Paris (1). Cette partie a été construite par Rhamsès III, ou Sésostris le Grand, en partie avec des matériaux beaucoup plus anciens, portant des sculptures sur le côté intérieur. Ces matériaux faisaient partie des édifices détruits lors de l'invasion des Pasteurs, vers 2300 avant J.-C.

Après cette cour est une double rangée d'énormes colonnes qui paraissent avoir été destinées à former, comme à Karnak, une salle hypostyle, laquelle pourtant n'a jamais été faite. Ces colonnes, décorées à diverses époques, ont été élevées par Aménophis III, qui a construit entièrement l'édifice du fond. Le sanctuaire est formé par une salle de granit, qui fut restaurée par Alexandre, fils d'Alexandre le Grand.

Une allée de sphinx, de plus de deux mille pieds de long,

(1) M. Wilkinson, qui fut témoin de la descente et de l'enlèvement de l'obélisque de Louqsor, a représenté, dans une jolie vignette, l'opération difficile exécutée par M. Lebas.

dont les vestiges subsistent, liait les édifices de Louqsor à ceux de Karnak, plus au nord.

La description fort détaillée des nombreux édifices de Karnak est surtout intéressante par les indices chronologiques recueillis sur les parties diverses, et qui indiquent l'époque de leur construction successive. En nous bornant ici au grand temple, nous dirons qu'on y observe, comme à Médynet-Abou, que l'ancienneté relative de ses diverses parties augmente régulièrement à partir de l'entrée.

Ainsi, le grand pylone de l'entrée de la première cour est de l'époque des Bubastites, vingt-deuxième dynastie. Cette cour n'a été bâtie qu'après le petit édifice, à gauche en entrant, qui est de Ménephthah III, et après le temple, placé transversalement à droite, venant couper l'enceinte de la cour; celui-ci est de Rhamsès Méïamoun. Cette date explique la position tout irrégulière de l'édifice; quand on l'a construit, la cour n'existait pas. Les douze hautes colonnes qui s'élèvent au milieu, et qui paraissent avoir été destinées à porter des étendards, ont été élevées par l'Éthiopien Tharakah et Psammétichus.

C'est entre le temple de Rhamsès Méïamoun et le deuxième pylone que se trouve la porte élevée par Sésonchis ou Shischonch, premier roi des Bubastites, et le mur offrant les bas-reliefs relatifs aux conquêtes de ce prince, le Sesak ou Schischak de la Bible, celui qui prit Jérusalem, sous le règne de Roboam. On sait que, par une coïncidence remarquable entre l'Histoire sainte et les monuments égyptiens, le peuple juif se trouve représenté parmi les nations soumises par le roi, et que son nom exprimé en hiéroglyphes phonétiques, porte *Juda mahlek* (roi de Juda). L'évènement, d'après la chronologie hébraïque, eut lieu en 978; et Schishonch, d'après les textes de Manéthon, a régné entre 979 et 958.

La magnifique cour hypostyle qui vient ensuite fut élevée, avec ses deux pylones, par Ménephthah Ier et Rhamsès le Grand. Sur le mur septentrional sont représentées les conquêtes du premier; et sur le mur du midi, celles du second.

La surface intérieure du troisième pylone est d'Aménophis III (huitième roi); puis, dans la cour oblongue, sont deux obélisques du temps de Thouthmos Ier, de même que le quatrième pylone. Les deux obélisques qui viennent ensuite, les plus grands qui existent, ont été élevés en son honneur par sa fille et son successeur.

Parmi les pièces nombreuses qui remplissent la vaste enceinte derrière ce pylone, se trouve le sanctuaire de granit, qui paraît avoir été élevé primitivement par Osortasen Ier, de la seizième dynastie, puis réparé par Thouthmosis III, et enfin par Philippe Aridée, après les mutilations que les Perses y avaient faites.

Il est à remarquer qu'Osortasen Ier est le plus ancien roi dont le nom se trouve à Thèbes, parmi ceux qui y ont élevé quelque monument. S'il est de plus anciens noms, ils ne se lisent que sur des pierres provenant d'édifices qui étaient déjà détruits à l'avènement de la dix-huitième dynastie, vers 1800 avant J.-C., et dont les matériaux servirent pour les nouveaux édifices. Les hiéroglyphes sculptés sur ces anciens matériaux sont tout à fait semblables à ceux des monuments postérieurs. Ainsi, dès cette époque reculée, l'écriture hiéroglyphique était déjà presque entièrement fixée.

Tous les monuments de Thèbes, je veux dire les principaux, datent de la dix-huitième dynastie, qui restaura ou rebâtit cette antique cité. Les souverains des dynasties postérieures n'ont fait que les agrandir et les compléter.

Mœurs et usages des Égyptiens.

Nous passerons maintenant au chapitre V, qui traite des mœurs et des usages des anciens Égyptiens. M. Wilkinson a consigné dans un exposé court, mais substantiel, le résultat des observations de tout genre qu'une longue pratique des monuments égyptiens l'a mis en état de faire. Ce n'est pas un des morceaux les moins importants et les moins curieux

de son ouvrage. Nous en donnerons une analyse aussi brève que possible, en renvoyant à l'ouvrage même pour les preuves que l'auteur apporte à l'appui de ses diverses assertions.

Maisons particulières. Les maisons des Égyptiens étaient de brique crue; elles étaient recouvertes de stuc en dedans et en dehors, et renfermaient une suite de pièces, non pas uniformément disposées, mais divisées selon le goût ou les besoins du propriétaire. Elles étaient fort simples; on réservait la magnificence pour les temples des dieux, les palais des rois, les demeures des prêtres. Les briques portaient l'estampille du prince ou d'un pontife, et elles étaient la propriété du gouvernement, qui s'en faisait un revenu. Les maisons se composaient fréquemment d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec une terrasse. Beaucoup étaient entourées d'un jardin, avec un réservoir pour l'irrigation. Les maisons plus riches et plus étendues étaient précédées de propylons et d'obélisques peints à l'imitation du granit.

Jardins. Ils étaient divisés en vergers, vignes, bosquets de dattiers et de doura (cucifera thebaïca), outre un parterre de fleurs, coupé d'allées ombragées de divers arbres.

Vignes. On soignait particulièrement la culture de la vigne, par les mêmes procédés simples qui sont employés de nos jours. Elle était soutenue par des échalas peu élevés, formant une suite d'avenues qui offraient une grande facilité pour cueillir le raisin. Dans la saison, des enfants étaient constamment occupés à écarter les oiseaux, de la voix et du geste.

Il y avait deux espèces de presses à vin : dans l'une, consistant en une vaste auge, le raisin était foulé aux pieds; l'autre se composait de leviers, à l'aide desquels on pressait un sac contenant le fruit; on recevait le vin dans un grand vase placé dessous. On mettait ensuite le vin dans des amphores, que l'on rangeait le long des murs du cellier, comme on le faisait en Italie et dans l'ancienne Grèce (Hom., *Odyss.*, II, 340).

Plantes nourricières. Trois espèces de lotus, dans les terres basses du Delta, fournissaient, durant l'inondation, une nour-

riture abondante et facile aux paysans. Les graines de deux d'entre elles, le *nymphæa lotus* et le *cærulea,* étaient pilées, mises en gâteaux qui, étant cuits au four, servaient de pain; leurs racines, d'une saveur agréable et douce, dit Hérodote, étaient mangées crues, rôties ou bouillies. Un autre lotus, le *nymphæa nelumbo,* ou *faba ægyptiaca,* était aussi une plante nourricière. On en doit dire autant du papyrus, dont la tige, qu'on laissait jusqu'à un pied de hauteur, ainsi que la racine, était mâchée ou mangée dans les cantons où une culture soignée avait accru ses proportions.

Arbres. Des arbres de l'ancienne Égypte, les plus connus sont le sycomore, le figuier, le grenadier, le pêcher, l'olivier, le persea, le palma-christi ou *cici*, l'acanthus ou *mimosa nilotica*, le kharoub (*ceratonia siliqua*) : M. Wilkinson donne des détails sur ces diverses espèces d'arbres. Relativement au persea il dit : « Il n'est pas nécessaire de réfuter la notion « imaginaire que le *persea* et le pêcher ont été introduits « par les Perses, ni d'indiquer les différents arbres aux- « quels on a donné le nom de *persea;* il suffit de dire que « les opinions les plus accréditées s'accordent à le considérer « comme étant le *heglidi* ou *balanites ægyptiaca*, qui ne croît « plus dans la vallée du Nil. On le trouve en abondance dans « le désert des Ababdeh, vers la latitude des mines d'éme- « raude, et sur la route de Bérénice. Le fruit, de la grandeur « d'une petite datte, est appelé *lalobe;* la pulpe a une saveur « un peu acide, et l'on mange l'amande du noyau. »

Hérodote et Diodore font mention du kiki, la description du premier peut s'appliquer au *simsim* ou *sisamum orientale.*

En parlant des graines et autres plantes cultivées, telles que le blé, l'orge, le doura, les pois, les fèves, les lentilles, l'hommos (*cicer aretinum*), le gilban (*lathyrus sativus*), les lupins, etc., M. Wilkinson relève les passages où Hérodote parle du blé, des fèves, des poissons, passages dans lesquels cet historien aurait abusé de la crédulité de ses lecteurs. A l'égard de l'assertion d'Hérodote, que les Égyptiens regardaient comme un grand déshonneur de manger du blé ou de l'orge, le voyageur

dit : « Il n'est pas de mon objet de rechercher si Hérodote « veut parler ici du *triticum zea*, qui ne croît plus en Égypte, « ou du *sorghum, doura* de nos jours ; mais il est certain que « les Égyptiens, loin d'avoir un tel éloignement pour les deux « grains en question, les cultivaient avec soin dans toute la « vallée du Nil, et en tiraient une grande partie de leur sub- « sistance. » Il donne, d'après les monuments, sur la culture de ces deux céréales, et sur toutes les autres productions de l'Égypte, des détails souvent neufs et toujours instructifs, où il montre une étude approfondie du pays et de ses monuments.

Il traite ensuite de la chasse, de la pêche, de l'aviceptie, qui faisaient partie de l'amusement des riches, et dont les scènes sont reproduites si souvent sur les sculptures des tombeaux.

Viennent ensuite des détails sur les différentes castes, d'après les monuments et les textes des auteurs anciens. A propos de la caste des soldats, il dit : « Une armée perma- « nente était chargée de la garde du pays et de former les « garnisons des villes de Péluse et de Syène, et pour les ex- « cursions constantes que les rois égyptiens faisaient au « nord-est. Outre les troupes indigènes, on entretenait des « troupes mercenaires qui, aussi bien que les autres, étaient « divisées en régiments, et disciplinées selon les règles d'une « tactique particulière. Chaque bataillon avait un étendard « distinctif, et les armes différaient selon les corps. Sur ces « étendards étaient représentés tantôt un animal sacré, tantôt « une barque, un édifice, le nom du roi, etc. ; ils servaient de « point de ralliement dans les batailles. »

Leurs armes offensives consistaient en arcs, flèches, épées, haches de bataille, poignards, lances, massues, frondes et une sorte de bâton recourbé, dont se servent encore les Ababdeh et les Éthiopiens.

Leurs machines de siège consistaient en bélier, ou poutre armée à son extrémité d'une tête de métal, en échelle, *testudo*, etc.

Les soldats étaient endurcis aux fatigues de la guerre par les occupations de la chasse, et surtout par les jeux et les exercices gymnastiques, lesquels consistaient dans les diverses espèces de lutte, le jeu du bâton, de balle, la course à pied et à cheval, les combats simulés, les assauts de force, etc. « Je ne conçois pas, dit M. Wilkinson, ce qui a pu faire dire « à Diodore que ce n'était point l'usage chez les Égyptiens, « de se livrer aux exercices de la palestre, et à la musique « (I, 81), quoiqu'il affirme ailleurs que Hermès était l'inven- « teur de la palestre (I, 16). » Les grottes de Béni Hassan et d'autres monuments donnent un démenti à son assertion.

L'auteur termine son article sur la musique par l'observation suivante : « Il est évident que les Égyptiens connais- « saient la symphonie à trois parties. »

M. Wilkinson entre dans des détails fort curieux sur leur manière de vivre. En voici un court extrait :

La danse et la musique étaient admises dans tous leurs divertissements, et quelquefois on payait des bouffons pour ajouter à la gaieté de la compagnie, au moyen de leurs farces.

Les grands étaient portés en palanquins, ou sur un char, ordinairement à deux chevaux, précédé de coureurs, et suivi de gens portant un siége et ce dont le maître pouvait avoir besoin en route.

Les convives, en entrant dans la salle du festin, trouvaient un esclave qui prenait leurs sandales, tandis que d'autres leur apportaient de l'eau et des parfums.

Les hommes étaient assis sur des tabourets ou des chaises basses, à part des femmes, qui étaient accompagnées d'esclaves. Après la cérémonie de l'onction on leur présentait une fleur de lotus ou un collier de lotus, et quelquefois on les couronnait d'une guirlande de fleurs.

Le triclinium était inconnu, de même que l'usage du divan. Leur mobilier avait quelque analogie avec celui d'un appartement européen : les tabourets, chaises, fauteuils, ottomanes et simples lits de repos (les trois derniers meubles tout à fait

semblables aux nôtres), étaient les seuls sièges qu'on rencontrait dans les demeures des Égyptiens les plus opulents.

Les convives assis et placés, on leur apportait du vin et des rafraîchissements, puis du bœuf, des oies, du poisson, du gibier, avec des légumes et des fruits en abondance; le tout sur de petites tables, à chacune desquelles deux hôtes étaient assis. On ne connaissait ni les couteaux, ni les fourchettes; et la manière de séparer et de manger la viande avec les doigts, était semblable à celle dont on use encore en Égypte et dans tout l'Orient. L'eau ou le vin étaient apportés dans des bardaques de terre, dans des vases d'or, d'argent, ou des coupes de porcelaine. Car, quoique Hérodote affirme que les vases étaient tous de bronze, l'autorité de l'Écriture sainte et les sculptures de Thèbes prouvent qu'il y en avait aussi en matière plus précieuse.

Dans l'intérieur des maisons on jouait à une espèce de jeu d'échecs, ou plutôt de dames, qu'on trouve représenté dans des sculptures d'Osortasen Ier (2100 ans avant J.-C.), de Ramessès III et de Psammitichus II. L'ennui des heures de loisir était souvent dissipé au moyen d'un bouffon ou de nains, et autres personnes difformes que les gens riches avaient à leur suite, comme en Europe au moyen âge.

L'auteur termine cet intéressant tableau par le paragraphe suivant: «Les combats de taureaux faisaient partie des amu-
« sements de la basse classe..... Les paysans poursuivaient
« l'hyène jusqu'à ce qu'elle fût en leur pouvoir; on la prenait
« au piège, ou on la tuait à coups de flèches. Les enfants
« s'amusaient à divers jeux, inconnus aux enfants européens;
« ils jouaient aussi à la balle, à pair ou non, à la mourre et
« à des assauts d'agilité ou de force. »

M. Wilkinson énumère ensuite les divers animaux qui existaient en Égypte. Il rappelle que le chameau n'est jamais représenté sur les monuments égyptiens; ce qui est d'autant plus extraordinaire qu'il en est déjà question dans la Genèse, où nous voyons des chameaux au nombre des présents faits à Abraham par le roi d'Égypte. Je remarquerai en passant que

M. Heeren a cru pouvoir nier le fait, parce que, selon les planches du grand ouvrage sur l'Égypte, et selon le dessin du général Munitoli, on voit le cou d'un chameau sur le grand obélisque de Louqsor (*Ideen*, etc., V, 365); mais ce qu'on a pris pour une tête et un cou de chameau, n'est qu'une tête et un cou de lion.

Les bœufs étaient nombreux, avec des cornes de diverses longueurs, indépendamment du bœuf éthiopien; les moutons, les chèvres, les porcs et même les gazelles formaient de nombreux troupeaux. Les animaux du désert, l'oie vulpanser du Nil, et une variété d'oiseaux sauvages, étaient fréquemment entretenus par ceux qui avaient des moyens de les nourrir. Il y avait une grande abondance de pigeons et d'autres volailles; quelques perdrix et outardes fréquentaient la lisière du désert. Les cailles n'étaient pas rares dans la vallée du Nil.

Des détails sur d'autres points intéressants suivent ceux dont nous avons donné l'extrait. L'auteur les termine par cette remarque : « Les vases égyptiens sont fréquemment de « la forme la plus élégante, semblables à ceux que nous de- « vons à l'art des Grecs; ils montrent, aussi bien que les des- « sins de leurs coupes de porcelaine, que ce peuple n'était « point dépourvu d'un excellent goût, qui ne put malheureu- « sement se développer, enchaîné qu'il était par les pratiques « religieuses. Les Égyptiens, non-seulement connaissaient « le verre, mais ils excellaient dans l'art de le teindre de di- « verses couleurs, et leur industrie avait été jusqu'à faire pé- « nétrer à travers cette substance des filets colorés. Quant à « l'époque reculée à laquelle le verre a été connu en Égypte, « je dois faire observer qu'indépendamment de ce que nous « trouvons des procédés de sa fabrication, représentés dans « les grottes de Béni Hassan, et à Thèbes, j'ai vu une boule « de verre qui porte le nom d'Amunneitgori, qui vivait au « commencement de la dix-huitième dynastie. Elle est dans la « possession du capitaine Henvey; sa pesanteur spécifique est « la même que celle du crown-glass (verre commun) anglais. « Elle a une teinte légèrement verte. »

Cette seconde partie de l'ouvrage de M. Wilkinson est terminée par des considérations sur les productions de l'Égypte moderne, sur les mesures dont on se sert, sur les impositions, avec un tableau des prix des denrées au Caire, en 1827.

III

Il nous reste à rendre compte de la troisième partie de l'ouvrage de M. Wilkinson, laquelle contient une description de l'Égypte et de ses monuments antiques dans leur état actuel. Cette description commence à Alexandrie, suit l'ordre géographique en remontant le Nil, et se termine à la seconde cataracte. Cette partie, rédigée avec beaucoup de concision, renferme une foule de détails neufs et importants; c'est un vade-mecum dont un voyageur curieux ne peut guère se passer. Nous en donnerons l'analyse, en faisant passer sous les yeux de nos lecteurs les détails qui nous ont paru devoir le plus les intéresser.

A peine arrivé sur le sol d'Alexandrie, le voyageur se met à la recherche des restes de l'antique splendeur de cette ville; ils sont en petit nombre; on ne trouve plus que quelques débris épars, quelques colonnes isolées; çà et là des vestiges de bâtiments, et quelques traces douteuses de la direction des principales rues. Ce qu'on appelle l'aiguille de Cléopâtre, est un obélisque élevé par Thouthmosis III; il avait été transporté d'Héliopolis pour être placé devant un des temples bâtis par les Ptolémées. L'obélisque couché porte les noms de Thouthmosis et de Sésostris. La colonne de Pompée est posée sur des fragments d'un monument égyptien, où l'on voit quelques hiéroglyphes qui sont du temps de Psammitichus II. Le fût, selon M. Wilkinson, est élégant et d'un bon style; le chapiteau et le piédestal sont d'un style fort inférieur. M. Wilkinson pense que le fût est d'une époque grecque, et que le chapiteau et le piédestal y furent ajoutés au temps de Dioclétien. Nous renverrons le savant voyageur à ce qui a été dit à ce sujet dans les *Re-*

cherches pour servir à l'histoire de l'Égypte (p. 365 et suiv.), où l'on a conjecturé que cette colonne de quatre-vingts pieds de haut, n'ayant jamais pu être qu'un monument isolé, doit appartenir à l'époque romaine, et provenir des carrières de Syène, exploitées au temps de Septime-Sévère; tirée de ces carrières à cette époque, elle ne fut érigée que sous Dioclétien, par le gouverneur de l'Égypte, Publius (1). Cette opinion me paraît encore la plus vraisemblable de toutes. Je ne puis surtout adopter celle qu'a proposée M. Osann (*Memorie dell' Instituto di Corrisp. arch.*, Fascic. III, p. 343); il veut que ce monument ait été érigé d'après l'ordre d'Alexandre le Grand, par le fameux architecte Dinocrate; qu'il ait été ruiné ensuite, puis rétabli sous le règne de Dioclétien. Il se fonde uniquement sur une assertion de Cyriaque d'Ancône, laquelle provient d'une fausse manière de lire l'inscription de la base (2), et sur une inscription forgée d'après cette leçon même, et dont la fausseté est évidente à la première lecture (3). Un critique aussi exercé que M. Osann devait hésiter davantage à fonder une opinion sur une base aussi ruineuse.

Mais rien n'atteste l'ancienne grandeur de la ville d'Alexandrie comme les catacombes creusées sur la côte, à l'ouest. Leur grandeur, qui est remarquable, frappe moins encore que l'élégante symétrie et la proportion de l'architecture dans les

(1) Les copies de Pococke, de Clarke, de Villoison, conduisent à des leçons différentes, qu'il est fort inutile de rappeler ici. Celle de M. le colonel Leake, confirmée par le fac-similé qu'en a fait prendre M. Wilkinson, est la seule exacte; la voici :

ΤΟΝΤΙΜΙωΤΑΤΟΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ
ΤΟΝΠΟΛΙΟΥΧΟΝΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΑϹ
ΔΙΟΚΛΗΤΙΑΝΟΝΤΟΝΑΝΙΚΗΤΟΝ
ΠΟΥΒΛΙΟϹΕΠΑΡΧΟϹΑΙΓΥΠΤΟΥ
ЄΠΑΓΑΘω? Ce dernier mot n'est pas sûr.

(2) Maximam illam columnam incertum vulgus hodie Pompeianam appellat, et nos verius Alexandrinam, quam Dinocratem nobilem architectum eximiam per basim novimus antiquo epigrammate erexisse.....

(3) Δημοκράτης (sic) περικλυτὸς ἀρχίτεκτός (sic) με ὤρθωσεν, διὰ Ἀλεξάνδρου Μακεδόνος βασιλέως. Gruter, 186, 2.

premières chambres, qui sont du meilleur style grec, et qu'on ne trouve dans aucune autre partie de l'Égypte.

D'Alexandrie au Caire, il n'y a presque rien de remarquable, excepté les ruines de Saïs à Sa el-Hagar. Elles sont peu considérables, ne consistant qu'en une enceinte de briques crues, dont Champollion a donné le plan dans ses *Lettres*. La position du temple de Neith peut être facilement déterminée, et des fouilles conduiraient sans doute à des découvertes importantes.

Nous passerons sur la description du Caire, qui ne présente qu'un résumé de ce que tous les voyageurs ont observé dans cette capitale. Les restes de Babylone méritent quelque attention; c'est tout près de là qu'Amrou avait fait construire la ville de Fostat. Les restes de l'enceinte de la station romaine sont encore faciles à discerner, et donnent une idée avantageuse de la force qui permit aux troupes d'Héraclius de résister pendant sept mois aux Arabes. Au fronton de la porte principale, il a dû se trouver une inscription qui n'existe plus depuis longtemps; dans une chambre supérieure, au-dessus d'un des bastions de cette entrée, maintenant fermée, il y a une inscription chrétienne, gravée sur bois, du temps de Dioclétien. M. Wilkinson n'a pu obtenir du patriarche copte la permission de l'emporter pour en orner le Musée britannique. On doit espérer qu'il en aura pris copie.

On se rend du Caire à la Matarieh en deux heures. Là était située Héliopolis. Il ne subsiste plus, du grand temple vu et décrit par Strabon, que l'obélisque, élevé par Osortasen Ier, roi de la dix-septième dynastie. La tradition parle d'un autre obélisque qui faisait jadis face à celui-là; et l'on peut facilement le croire, l'usage des Égyptiens étant de les ériger par paire, en avant des grands temples. Le sommet de l'obélisque paraît, d'après sa forme, avoir supporté un pyramidion de métal.

M. Wilkinson pense de même à l'égard des deux obélisques de Louqsor et du petit obélisque de Karnak. Des passages d'auteurs arabes, cités par Masoudy, et dont M. Wilkinson pouvait appuyer son opinion, prouvent qu'en effet les

deux obélisques d'Héliopolis étaient terminés par un chapeau d'airain. Ces textes, cités et traduits par M. de Sacy (*Mag. Encycl.*, 5e année, t. VI, p. 419), viennent d'être reproduits par M. Hittorff, dans un *Précis sur les pyramidions* des obélisques.

Le voyage du Caire à la mer Rouge offre peu d'objets intéressants. M. Wilkinson donne quelques détails sur l'ancien canal de jonction entre la mer Rouge et le Nil. Il cite le travail publié par M. Maclarin, sur le niveau comparé du Nil, de la mer Rouge et de la Méditerranée; d'où il résulte que celui de la mer Rouge est de quinze pieds plus haut que les basses eaux du Nil au Caire, d'environ cinq pieds plus bas que les hautes eaux, et d'environ trente pieds au-dessus de la Méditerranée. Ces résultats sont à peu près les mêmes que ceux du nivellement exécuté par les ingénieurs français, vingt-cinq ans auparavant; j'aurais désiré que M. Wilkinson eût honoré d'une courte mention ces importants travaux, dont ceux de M. Maclarin n'ont fait que confirmer la justesse.

Notre voyageur donne quelques détails connus sur les pyramides, et d'autres qui le sont moins. Dans un des angles de son plan de Thèbes, il a mis un plan général des pyramides, où l'on voit beaucoup de particularités intéressantes, qui ne sont pas sur les plans antérieurs, parce qu'elles n'ont été observées et relevées que depuis peu. M. Wilkinson indique un fait important, déjà signalé par M. Champollion et, d'après lui, par M. Rosellini; d'où il suit que ces monuments sont beaucoup plus anciens que ne le croyait Hérodote, et qu'à cet égard, comme tant d'autres, l'opinion de Manéthon se trouve confirmée. Dans les tombeaux situés à l'est des pyramides, et qui portent tous les caractères de la plus haute antiquité, on lit un cartouche royal de Siouph ou Soupho, qui est bien le Suphis auquel Manéthon attribue la fondation de la grande pyramide. L'absence du prénom et le signe « prêtre » au lieu du signe « roi », ce qui se rencontre aussi dans quelques-unes des plus anciennes tombes de la haute Égypte, attestent la grande antiquité de ce roi, et celle des pyramides, dont Ma-

néthon place la construction sous les rois Memphites de la quatrième dynastie.

Le grand sphinx, taillé dans le roc même, l'a été sous le règne de Thouthmosis IV; sa tête était surmontée de la coiffure dite *pchent,* qui a depuis longtemps disparu; mais une cavité qui se trouve au sommet de la tête, atteste que cette coiffure existait, et qu'elle y avait été rapportée. L'état mutilé de la face et l'absence du nez avaient fait croire que les traits étaient ceux d'un nègre; il n'en est rien; la figure était celle d'un roi égyptien, très-probablement Thouthmosis IV, dont le nom est gravé sur une tablette hiéroglyphique.

Dans le voisinage de la grande pyramide sont des tombeaux décorés de sculptures représentant des scènes de la vie civile. M. Wilkinson, ainsi que Champollion, regarde les sculptures de ces tombeaux comme les plus anciennes qui soient en Égypte, sans excepter celles des grottes de Béni Hassan.

Les deux chaussées qui ont servi à monter les pierres pour la construction des pyramides, sont encore visibles. Elles ont été réparées par les califes et souverains mamelouks, qui s'en sont servis pour ramener les pierres des pyramides dans la plaine. M. Wilkinson cite, parmi les édifices élevés avec ces pierres, la mosquée du sultan Hassan, celle d'El-Gouri, le Moristan, la citadelle, etc.

A Abou Roasch, environ cinq milles au nord-ouest, il y a une autre pyramide ruinée qui paraît plus ancienne que les autres.

Les pyramides de Sakkara méritent toute l'attention des voyageurs.

Dans le flanc des rochers, à l'est, il y a une tombe voûtée du temps de Psammitichus II. C'est le plus ancien arc en pierre qui soit jusqu'à présent connu. Les pyramides de Dashour, au sud, ont leur entrée tournée au nord, comme celles de Djizeh.

C'est à Mit-Rahény qu'était l'emplacement de Memphis. Au temps d'Abulféda, en 1342, les restes de cette ville étaient fort étendus; il n'en subsiste plus qu'un grand colosse de Sésostris, quelques fragments de granit et des substructions.

Avant de pénétrer plus avant, M. Wilkinson revient sur ses pas pour donner quelques détails sur le Delta. Des nombreuses villes qui peuplaient cette terre d'alluvions, il ne reste que les monticules qu'elles occupaient et un petit nombre de vestiges. Leur emplacement est occupé par des villes ou villages modernes. A San (Tanis, la Tsoan de l'Écriture) sont quelques vestiges de l'ancienne ville, où subsistent encore quelques obélisques pour attester son ancienne splendeur (1). Le reste est caché sous les dépôts d'alluvion. Selon le plan de M. Burton, le temple était entouré d'une enceinte à trois entrées, marquées par des portes en pierre.

A Tel et-Tmai il y a un grand monolithe de granit, portant le nom d'Amasis, et placé, comme de coutume, sur des substructions calcaires ; car les Égyptiens avaient appris par expérience que l'humidité et les sels de la terre décomposent les rocs dont le feldspath est partie intégrante. A Bebeit el-Hagar sont lés ruines d'un temple qui, d'après les matériaux, doit avoir été un magnifique monument : c'est une question si le lieu est l'ancienne Atharbechis, la ville d'Athor. « Beaucoup « d'autres monceaux de ruines annoncent, dans le Delta, « l'emplacement d'anciennes villes, et il est fort à regretter, « dit M. Wilkinson, que cette partie de l'Égypte ait été si peu « examinée, et qu'on n'ait pu faire des fouilles qui ne pour- « raient manquer de jeter beaucoup de jour sur l'histoire de « cette contrée. Un autre objet, digne de l'attention des voya- « geurs futurs, est l'ancienne bibliothèque d'un couvent copte « aux lacs Natron, où, entre autres manuscrits curieux, se trouve « un dictionnaire copte et arabe, qui ne peut être acheté, mais « qu'on peut copier, en s'adressant au patriarche du Caire (2) ; « et comme l'étude des hiéroglyphes et les progrès futurs dans

(1) Ils portent le nom de Sésostris le Grand, qui les a fait élever. Ce trait montre, pour le dire en passant, que les villes du Delta remontaient à une haute antiquité ; qu'ainsi le Delta lui-même n'est pas d'une formation aussi récente que Dolomieu et Cuvier l'avaient cru.

(2) M. Wilkinson convient pourtant que tous ses efforts pour obtenir ce dictionnaire ont été sans résultat ; ce qui ne laisse pas beaucoup d'espoir à ses successeurs.

« la connaissance d'un langage depuis longtemps perdu dé-
« pendent entièrement de la possession d'un pareil ouvrage,
« il serait en ce moment une inestimable acquisition. »

Le Saïd ou la haute Égypte commence, selon Aboul-Feda, à partir de Fostat. A environ neuf milles au midi du Caire, derrière El-Masarah, sont plusieurs carrières fort étendues, d'où furent tirées une partie des pierres qui ont servi à bâtir les pyramides. Quelques tablettes hiéroglyphiques s'y trouvent, où se lisent des noms de Pharaons; sur l'une d'elles, sculptée sous Amosis, premier roi de la dix-huitième dynastie, on voit représenté un traîneau, portant un bloc de pierre, traîné par six bœufs; et sur un autre, un homme qui taille la pierre avec un ciseau et un maillet. A dix milles au-dessus d'El-Masarah, sur la rive droite, on aperçoit les deux pyramides de Lisht, bâties de petits blocs de pierre, probablement couverts jadis d'un revêtement en pierres plus grandes.

Un peu au-dessous de Bénisouef est l'entrée du Fayoum: quoique la fertilité de ce canton ait été fort exagérée, elle surpasse néanmoins celle de toute autre partie de l'Égypte. Il y reste peu d'antiquités. Les plus intéressantes sont l'obélisque couché, élevé par Osortasen Ier, comme celui d'Héliopolis; les ruines d'un bâtiment pyramidal, près Biahmou; la pyramide en briques crues de Haouara et d'Illahoun, et tout près de la première les vestiges du labyrinthe; près du Birket-Keroun, ou lac Mœris, entre autres ruines, celles de Kom-Wesim, à peu de distance de l'extrémité orientale du lac, très-près de la position assignée à Bacchis. Elles sont d'une étendue considérable; outre la direction des principales rues, le plan de la plupart des maisons peut se reconnaître. Mais les ruines de Nerba ou Dimay, au nord du lac, sont encore plus remarquables. L'aspect singulier d'un espace pavé ou dromos, d'environ mille trois cents pieds de longueur, autrefois orné à ses extrémités de figures de lion, donne lieu de croire que la ville antique était plus importante que celle de Kom-Wesim. Le principal bâtiment à l'extrémité du dromos a l'aspect d'un temple.

Kasr-Keroun est sur l'emplacement de Dionysias, près de l'angle occidental du lac. La principale ruine est un temple qui contient quatorze pièces. Il paraît être d'époque romaine, et dans l'étage supérieur est un escalier voûté. A cent trente pas au sud-est est un temple romain. Ce n'est pas seulement la situation reculée de cette ville qui atteste que de la terre cultivée s'étendait jadis fort loin vers l'ouest; cela est prouvé encore par des restes de jardins et de vergers qu'on rencontre dans tous les environs de Kasr-Keroun. On peut conjecturer que, dans l'antiquité, le nombre de villages, qui excède à peine soixante-dix, était au moins du double.

M. Wilkinson consigne un fait très-important, qui mériterait confirmation; du moins, on désirerait savoir s'il se fonde sur des observations précises. « Le détail donné par Hérodote « sur l'écoulement du lac Mœris dans le Nil, lors de l'abais- « sement des eaux, est tout à fait inapplicable au Birket-Ke- « roun, puisque le niveau de sa surface est d'environ cent ou « cent vingt pieds au-dessus des bords du Nil à Bénisouef; « même en déduisant la quantité de l'exhaussement, il serait « impossible que le rivage eût été alors de niveau avec le lac; « et conséquemment aucun retour des eaux n'a pu avoir lieu. « Remarquons que le niveau du lac est à présent ce qu'il était « jadis, cela est prouvé par les ruines des bains qu'on voit « sur ses bords. »

Notre voyageur jette ensuite un coup d'œil sur les oasis. L'oasis Parva est connue sous les noms de Ouah el-Bahnasa, de Wah el-Mendischeh et de Ouah el-Gharbi. Les seules ruines qu'on y trouve sont: un petit bâtiment de pierre, près de Zubbo, et un édifice romain dans la ville de Kasr. Cette oasis a plusieurs sources d'eau chaude. Elle est d'ailleurs bien arrosée par des sources abondantes qui y entretiennent une grande fertilité. « Quelque théorie qu'on se forme, dit « M. Wilkinson, de l'origine de ces sources, il est constant « que l'oasis est d'environ cent pieds plus haute que le Nil « par la latitude de Bénisouef. Au reste, le niveau de toutes « les oasis est fort irrégulier; Khargeh et Dakhel sont presque

« à la même hauteur que la vallée du Nil, et beaucoup plus « basses que l'oasis Parva et Farafra; mais, dans toutes, « les sources paraissent s'élever d'un lit rocailleux, placé sous « des couches calcaires dans les deux premières oasis, sous « des couches de grès dans les deux autres. » — Une autre oasis, appelée Ouadi-Zerzoura, à peu près aussi grande que l'oasis Parva, a été découverte, il y a environ neuf ans, par un Arabe courant à la recherche d'un chameau égaré. L'oasis de Dakhel fut inconnue aux Européens jusqu'à la visite de sir Arthur Edmonstone, en 1819. Un temple de l'époque romaine et plusieurs restes en briques crues attestent qu'elle était autrefois un district très-peuplé. Le temple porte le nom de Néron et de Titus, et sur le plafond de l'adytum est une portion d'un sujet astronomique. La population de cette oasis est supérieure à celle des autres. La fertilité en est très-grande. Une abondante source thermale alimente plusieurs bains.

La grande oasis, appelée El-Khargeh, contient un grand temple dédié à Ammon; le nom qu'on y trouve partout est celui de Darius; on y rencontre une fois celui d'Amyrtée. Cet édifice paraît donc avoir été bâti par les Égyptiens, sous la domination des Perses. Il se peut que la colonisation de cette oasis ne fût pas antérieure; on sait qu'au temps d'Hérodote des Grecs de Samos y étaient établis (Hérod., III, 26), peut-être à la suite de la colonie égyptienne. C'est sur le pylone de cet édifice que sont gravées les inscriptions publiées pour la première fois dans le *Journ. d. Sav.* (an. 1822, p. 669 et 684). La ville où ce temple était situé s'appelait Ibis ou Hibé, en égyptien « la charrue ». C'était la capitale de la grande oasis. Près du temple est un cimetière, consistant en cent cinquante tombes en briques crues, de forme assez élégante, orné de pilastres et de niches, et sur le stuc sont représentés divers sujets relatifs au christianisme. Les inscriptions des murs sont coptes, et le thau égyptien y est souvent substitué à la croix. Ce fait confirme une observation, consignée dans les *Matériaux*, etc. (p. 92; [plus haut, t. I, p. 83]). M. Wilkinson

prévient les voyageurs que le temps favorable pour visiter les oasis est l'hiver, à cause des fièvres intermittentes qui règnent en été et dans l'automne. Au reste, il leur conseille de visiter seulement El-Khargeh et El-Dakhel.

Dans le désert à l'est du Nil, à la hauteur de Bénisouef, est la route qui conduit aux couvents de Saint-Antoine et de Saint-Paul, situés sur le côté sud de la vallée dite Ouadi el-Araba, vallée des Chariots, ainsi nommée des chariots qui y passaient pour porter des provisions au couvent, ce qui n'empêche pas qu'on n'en reporte l'origine aux chariots du Pharaon qui poursuivit les Israélites. Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce désert, ce sont les carrières de porphyre à Djebel ed-Dokhan, ouvertes sous le règne de Claude, comme le montrent les inscriptions grecques et latines qu'on y a trouvées.

Revenu sur les bords du Nil, M. Wilkinson continue à remonter ce fleuve, signalant tous les lieux antiques qui conservent quelques ruines, et semant son récit d'observations toujours intéressantes et souvent neuves. Par exemple, il a suivi les traces d'une très-longue muraille en briques crues qui courait le long des montagnes des deux côtés du Nil, fermant tous les ravins qui descendent au fleuve; il regarde cette muraille comme ayant servi à arrêter les Arabes du désert, et à les empêcher de venir ravager la plaine. Il dit à ce sujet: « M. de Voltaire s'est beaucoup moqué de la muraille de quinze « cents stades, élevée par Sésostris pour défendre l'Égypte, « d'Héliopolis à Péluse, contre les incursions des Arabes. » « S'il construisit ce mur pour n'être pas volé, dit Voltaire, « c'est une grande présomption qu'il n'alla pas lui-même vo- « ler les autres nations. » Cela est plus plaisant que juste..... « Les Arabes peuvent piller le paysan sans qu'il soit au pou- « voir de personne de prévenir leur approche: quiconque a « pu connaître les habitudes de ces peuplades errantes sait « qu'il est parfaitement inutile de chercher à les poursuivre « dans ces déserts arides avec une force armée. Cette longue « muraille était un obstacle, elle les obligeait à recourir aux « villes pour y acheter du blé. La construction d'un tel mur

« avait donc le double avantage d'empêcher les paysans d'être « pillés, et de rendre les Arabes dépendants de l'Égypte pour « leurs denrées de première nécessité. » J'ajoute à ces observations qu'une muraille du même genre avait été élevée entre Syène et Philes, sous le règne de Dioclétien, pour maintenir les communications entre ces deux villes frontières (voy. *Matériaux*, etc., p. 81 et 82; [plus haut, t. I, p. 72]).

Au-delà de ce point est Tehneh, dont l'ancien nom Acôris est établi par une inscription grecque du temps de Ptolémée-Épiphane. Au-dessus de cette ville il y a des carrières et des grottes, quelques tablettes hiéroglyphiques et deux figures romaines en haut-relief sculptées sur un roc isolé.

On passe plusieurs lieux insignifiants pour arriver aux grottes de Béni-Hassan, que l'on suppose être le site du Speos-Artemidos, dont il est fait mention dans l'*Itinéraire* d'Antonin. Il y a là d'élégantes catacombes, dans lesquelles sont peintes des scènes de la vie commune du plus haut intérêt, et qui jettent le plus grand jour sur les mœurs et les usages égyptiens. M. Wilkinson en détaille les sujets, qui sont pour la plupart représentés dans les *Monumenti dell' Egitto e della Nubia*. Leur haute antiquité est attestée par les cartouches d'Osortasen Ier. L'entrée d'une de ces grottes est supportée par des colonnes polygones à cannelures légères, sans base, avec un abaque carré, que Champollion a appelées protodoriques (voy. la *Description de l'Égypte, Antiquités*, tome IV), et qui semblent bien en effet avoir servi de modèles à l'ordre dorique grec. Entre les scènes remarquables qu'on y a représentées, se trouve une procession de quelques personnages que Champollion a pris pour des Grecs; ce qui est historiquement impossible, les sculptures remontant à plus de deux mille ans avant J.-C. M. Wilkinson regarde ces personnages, et avec beaucoup de raison, comme des Asiatiques: on peut, je crois, prouver que ce sont tout simplement des Arabes du désert, entre l'Égypte et la mer Rouge.

Scheikh-Abadeh est l'ancienne Antinoupolis, dont les ruines, toutes grecques, ont été complètement décrites dans l'ouvrage

de la Commission d'Égypte. A peu de distance au nord, sont des ruines qui paraissent avoir appartenu à Besa, l'ancienne ville égyptienne, à laquelle Antinoé paraît avoir succédé. C'est dans une grotte voisine qu'on voit une sculpture représentant un colosse placé sur un traîneau tiré par une multitude d'hommes. Cet intéressant sujet, plusieurs fois publié, fut découvert par les capitaines Mangles et Irby, les mêmes qui coopérèrent avec MM. Beechy et Belzoni à l'ouverture du temple d'Ipsamboul.

A Djebel-Touna, un peu plus loin à l'ouest, sont plusieurs puits de momies et une tablette hiéroglyphique, sur laquelle on voit des figures en haut-relief d'un style tout particulier: un roi adore le soleil qui darde des rayons terminés par des mains. De semblables figures se voient de l'autre côté du Nil, dans les grottes d'El-Tell, que M. Wilkinson suppose être l'Alabastron des anciens, mais qui est plutôt Psinaula, comme on l'a dit dans l'ouvrage de la Commission d'Égypte, où les restes très-remarquables de la ville sont décrits avec soin et représentés sur un plan exact; mais on n'y dit rien des grottes mêmes, dont les sculptures sont au nombre des objets les plus curieux de l'Égypte. Ces sculptures, comme celles de Djebel-Touna, portent le caractère d'une très-haute antiquité; le nom du Pharaon qui occupe les cartouches ne peut se lire distinctement; mais il est extrêmement remarquable que c'est le même qui est gravé sur une des pierres, plus anciennement sculptées, qui ont été employées comme vieux matériaux dans la construction du grand temple de Karnak, vers 1800 ans avant J.-C. Ce fait prouve la grande antiquité de ce roi inconnu et des sculptures des grottes de Djebel-Touna et d'El-Tell.

IV

Nous avons laissé le voyageur aux grottes si curieuses de Djebel-Touna et d'El-Tell, dont personne n'a jusqu'ici copié

les sculptures, à l'exception d'un seul fragment. A peu de distance au sud est Siout, l'ancienne Lycopolis, dont il ne reste que les monticules sur lesquels la ville était bâtie, quelques substructions en pierre, et les grottes à l'ouest qui sont presque toutes d'une haute antiquité. Le plafond de la grande catacombe était décoré d'élégants ornements qu'on peut à peine discerner maintenant; et, dans les petites grottes il y a des renfoncements taillés dans le roc, où l'on trouve fréquemment des momies de loup. A ce sujet, M. Wilkinson remarque « que M. Sonnini s'est trompé en supposant que le loup « n'est point un animal d'Égypte; car, après le chacal, c'est « le plus commun de tous les animaux carnassiers, tant de la « haute que de la basse Égypte. » Quant à ce qu'il ajoute, que les médailles de Lycopolis portent un loup au revers, bien loin de pouvoir distinguer si l'animal que porte sur la main droite le sérapis qui est au revers de ces médailles, est un chacal, un loup, ou, comme d'autres l'ont cru, un cerf, on ne peut même être sûr, selon la remarque de Tôchon, que ce soit un quadrupède (Tôchon, *Recherches sur les Nomes,* p. 102).

Au-delà de Siout, on trouve les ruines en brique crue d'Hypsélé, en copte Schop, puis celles de Gou el-Kébir, l'ancienne Antæopolis. Le temple est maintenant tout à fait détruit (v. les *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 44 et suiv.); il n'en reste plus que quelques blocs près du Nil, où l'on distingue encore les noms de Ptolémée et d'Arsinoé. Si M. Wilkinson ne s'est pas trompé, ces noms faisaient partie d'une autre inscription que celle qui décorait l'architrave de la façade et la frise du temple.

Tahta est une ville à quelque distance de la rive gauche; on y voit des monceaux de décombres qui marquent peut-être l'emplacement d'Hésopis. « Le nom de Tahta, dit M. Wil- « kinson, est peu connu dans la basse Égypte; mais une « mystification, faite il y a quelques années, lui a donné une « certaine réputation. Un catholique copte, ayant fait parve- « nir au pape une prétendue pétition du clergé d'Égypte, ac- « compagnée d'une prétendue lettre de Méhémet Aly, Sa

« Sainteté le nomma au siège vacant de l'archevêché de « Memphis, avec le titre de prince de Tahta. »

A Scheïkh Heridi, sont des grottes et des ruines en brique crue; à la base de la montagne, on voit une statue mutilée, revêtue de la toge romaine. C'est près de là qu'était située Passalon.

L'ancienne Aphroditopolis était située sur l'emplacement du lieu appelé Itfou : à peu de distance sont le « monastère rouge » et le « monastère blanc », le dernier mieux connu sous le nom de Amba Schnoudi; c'est un grand bâtiment, construit d'anciens matériaux, sa corniche est semblable à celle d'un temple égyptien, et quelques-uns en ont attribué la construction à sainte Hélène.

Tout près de là sont les ruines de Crocodilopolis, où se trouvent encore des vestiges considérables, parmi lesquels on remarque ceux d'un grand temple dédié à la déesse à tête de lion, Triphis. « Une inscription grecque, sur une architrave « tombée, porte la date de l'an IX de Tibère et la mention de « sa femme Julia Augusta, qui était la veuve d'Agrippa et « la fille d'Auguste ; elle montre que la mort de cette prin- « cesse est arrivée plus tard qu'on ne l'a cru généralement. » Cette dernière circonstance est bien difficile à admettre : Julia Augusta mourut en 767 de Rome, l'année même de l'avènement de Tibère. Je soupçonne que le nom de Julia Augusta, dans cette inscription, comme dans celle de Dendéra et de l'Oasis, est à la fin et désigne seulement le jour éponyme de Livie, dans lequel se fit la consécration (*Recherches*, etc., p. 167). Pour se faire une opinion définitive à cet égard, il faudrait voir au moins les restes de cette inscription curieuse, et s'assurer de la place qu'y occupe le nom de Julia Augusta. Sur d'autres blocs on lit le cartouche de Tibère, Claude, César, Germanicus, et celui de Ptolémée Aulète. Ce temple paraît donc n'avoir été terminé que sous l'empire de Tibère. On voit, à un demi-mille de distance, les carrières d'où ont été tirées les pierres qui ont servi à bâtir le grand temple; au-dessous sont des grottes sépulcrales. Sur le listel de l'une d'elles, une

inscription grecque annonce qu'elle est le tombeau d'Hermias, fils d'Archibius; elle contient encore des débris d'ossements brûlés.

On sait qu'Ekmim ou Akmim a succédé à l'ancienne Panopolis. M. Wilkinson cite l'inscription de l'an XII de Trajan, relative au temple de la divinité de Mendès, dont les Grecs ont traduit le nom par celui de Pan (*Recherches*, etc., p. 197).

Il n'y a pas d'autres ruines intéressantes jusqu'à Arabat el-Matfoun, en copte Ébôt, l'ancienne Abydos, dont les ruines considérables justifient l'assertion de Strabon, qu'Abydos tenait jadis le premier rang après Thèbes. Outre de nombreux monuments sépulcraux, il y a les ruines de deux grands édifices; l'un d'eux, appelé le palais de Memnon, fut commencé par Ousirei et complété par Ramessès II, et, d'après la forme particulière de son plan, ainsi que la structure de son toit, il mérite l'attention du voyageur. Ce toit est formé de grands blocs de pierre, placés d'une architrave à l'autre, non pas, comme à l'ordinaire, sur leur face, mais sur leur tranche; de cette manière, une épaisseur considérable ayant été donnée au toit, on l'a ensuite creusé en forme de voûte, sans en compromettre la solidité (1). L'autre édifice est le fameux temple d'Osiris, où l'on disait qu'était déposé le véritable corps de ce dieu, honneur que lui disputaient Memphis, Busiris, Philes et Taposiris. Ce temple fut complété par Ramessès II, et c'est dans le mur d'une des chambres latérales, ajoutées par ce prince, que se trouvait la fameuse table des rois, découverte par M. Bankes, et dont les fragments font, dit-on, partie de la riche collection récemment apportée à Paris par feu M. Mimaut, mais non encore déballée.

A How se trouvent les ruines d'Hermopolis Parva; derrière la ville sont les restes d'un temple en grès, d'une époque récente, ptolémaïque ou romaine, et, sur la limite du désert, des restes d'édifices antiques, dont le plus remarquable est la tombe d'un Dionysius, fils de Ptolémée et scribe du roi Pto-

(1) Voyez à ce sujet une note dans la *Trad. franç. de Strabon*, V, p. 415.

lémée. Sur un des murs est représentée la scène du jugement, où Horus et Anubis pèsent les actions du défunt.

Les monticules qui marquent l'emplacement de Chenoboscion se voient sur la rive opposée. Le seul vestige d'antiquité qu'on y trouve est un quai ruiné, dont une des pierres porte une inscription du temps d'Antonin le Pieux, qui nous apprend qu'un particulier, dont le nom manque, a exécuté à ses dépens un certain ouvrage; peut-être la construction du quai.

A environ un mille plus loin on rencontre des catacombes intéressantes, dans lesquelles les opérations de l'agriculture, et d'autres scènes de la vie commune des Égyptiens, ont été représentées sur les murs; ces sculptures sont d'une grande conservation : ce qui les rend surtout remarquables, c'est une haute antiquité « qui surpasse celle de tout autre monu-« ment en Égypte, excepté les pyramides et les tombeaux à « l'ouest de la grande. Les noms des rois, dont trois sont « placés dans l'ordre chronologique, ne sont pas précédés de « titres royaux, mais seulement de l'hiéroglyphe du mot « prêtre. »

Enfin on arrive à Dendera, dont les ruines ont été si bien décrites dans la grande description de l'Égypte, qu'il est inutile d'insister sur celle que donne M. Wilkinson; je me contente de remarquer que le voyageur a pu découvrir, dans l'inscription du propylon, le nom de l'épistratège, qui manquait sur toutes les copies : c'est Fulvius Crispus. Il remarque encore que les noms des Césars jusqu'à Néron se lisent sur toutes les parois de l'édifice, et que le nom le plus ancien est celui de Ptolémée Césarion, fils de Cléopâtre. Dans son opinion, « le naos fut bâti sous les derniers Ptolémées, mais « achevé sous le règne de Tibère, qui, ayant terminé le por-« tique, ajouta la plupart des sculptures du mur extérieur. » C'est également l'opinion énoncée dans les *Recherches,* etc.; et nous en faisons la remarque, parce que M. Wilkinson, qui ne connaît pas cet ouvrage, puisqu'il ne le cite jamais, paraît être arrivé à la même conséquence que l'auteur de cet ouvrage, par ses observations personnelles.

Dans l'intervalle de Dendera et de Thèbes, on trouve les ruines peu importantes des villes de Cœnopolis (Keneh), de Coptos (Keft ou Koft), et d'Apollinopolis parva (Kos Birbir); il n'y a dans cette dernière ville d'autre reste d'antiquité qu'un pylone dont l'inscription grecque en l'honneur d'Arouéris est connue. Suivent, dans l'ouvrage de M. Wilkinson, des détails sur le désert des Ababdés entre Cosseyr et la route de Bérénice. Ce désert était traversé par les routes de Coptos à Philotéras Portus et à Bérénice, et celle d'Apollinopolis parva à la montagne des Émeraudes ou Gebel Zabara, et aux mines d'or dont parle Agatharchide. Ces routes étaient garnies de stations (*mansiones*) où l'eau était obtenue au moyen de puits, quelquefois très-profonds, taillés dans le roc. Ainsi, sur la route de Philotéras, on distingue huit de ces stations qui se trouvent aux mêmes distances marquées dans Pline et les itinéraires. Quant à Bérénice, elle était située sur une petite baie; son port est maintenant ensablé. La ville était fort grande, percée de rues irrégulières; les maisons furent construites principalement avec les madrépores de la côte. Il y avait au centre un temple dédié à Sérapis, et construit en pierres de taille, portant les cartouches hiéroglyphiques de Tibère et de Trajan. Ce temple est encombré de sable et de débris; en fouillant les chambres, M. Wilkinson y trouva une inscription grecque en l'honneur de Sérapis, la tête d'un empereur, Trajan ou Adrien, une petite fontaine et de petites figures qui ont dû servir d'ex-voto.

Entre Bérénice et Cosseyr, on retrouve, à de courts intervalles, les petits ports indiqués par Pline; mais il n'y a de ruines dans aucun d'eux, excepté à Nechesia et à Leucos Portus, dont notre voyageur a déterminé la position; dans le premier lieu, on trouve un temple et une citadelle en pierres de taille.

Les mines d'émeraudes sont beaucoup moins intéressantes qu'on ne se le figure. Elles ont été successivement exploitées par les anciens Égyptiens, les califes, les mamelouks et le pacha actuel; mais elles n'ont jamais produit d'émeraudes de

quelque valeur. Sekeyt, village où résident quelques mineurs, contient un petit temple taillé dans le roc. Sur la route de Contra Apollinopolis à ces mines, il y a trois stations, dont la seconde est curieuse par un petit temple dédié à Ammon par le roi Ousirei; les sculptures en sont d'un fort bon style, et l'on y voit une tablette hiéroglyphique portant la date de l'an IX de ce roi. Beaucoup de visiteurs ont écrit leurs noms sur ces murs; l'une de ces inscriptions a été tracée par les soldats cantonnés en ce lieu.

M. Wilkinson termine la description du désert des Ababdés, en donnant l'analyse de l'eau de la mer Rouge, d'après M. Ihre. Sa pesanteur spécifique est de 1.035; sur 1,000 parties, il y en a 43 de matière saline, dont 4 sont de muriate de chaux avec un peu de muriate de magnésie; le reste consiste en muriate de soude avec un peu de sulfate de magnésie. On sait que l'eau de l'Océan ne contient que 36 parties de matière saline, sur une pareille quantité, et que sa pesanteur n'est que de 1.028.

En quittant Thèbes, les premières ruines dignes d'attention que l'on rencontre sont celles d'Erment, l'ancienne Hermonthis. Elles consistent dans un petit temple dédié par la célèbre Cléopâtre et Néocésar ou Césarion, le fils qu'elle avait eu de Jules César. Dans les sculptures, on distingue une représentation de la girafe, le tout d'un très-mauvais style.

Tuot, l'ancienne Tuphium, présente les vestiges d'un petit temple de l'époque ptolémaïque. Au N.-O. d'Esné est le petit temple d'El-Deyr, dont l'époque, d'abord reculée jusqu'en 4800 ans avant J.-C., a été ramenée d'une manière certaine aux temps de la domination grecque. Les conclusions tirées de quelques lignes de grec tracées sur une colonne (*Recherches,* etc., p. 451) ont été vérifiées par les cartouches hiéroglyphiques qui ont été lus depuis. Il n'existe plus de ce temple qu'un mur de côté et une colonne; du zodiaque, qui ornait son portique, il ne subsiste que de faibles vestiges sur des blocs tombés. Les Turcs ont détruit l'édifice pour bâtir la manufacture d'Esné. Ce temple paraît avoir été construit par le

troisième Ptolémée, laissé inachevé et complété successivement par Épiphane, Auguste, Adrien et Marc-Aurèle, dont les noms se présentaient en diverses parties de son intérieur.

Le grand temple d'Esné, dédié à Knouphis ou Kneph, a échappé aux déprédations des Turcs. Le portique ou pronaos est toujours la seule partie où l'on peut pénétrer, le reste étant enfoui sous les décombres. Quelle que puisse être l'époque de la construction de la partie intérieure, le portique ne présente que les noms des premiers empereurs, Tibère, Claude, Vespasien, Trajan, Adrien et Antonin. L'importance de l'ancienne ville de Latopolis est attestée par la multitude de monceaux de décombres qui en couvrent le sol; on ne distingue qu'un quai en pierre, d'époque romaine.

Sur la rive opposée était Contra-Lato, dont l'emplacement est marqué par un temple du temps de Ptolémée Lathyre et Cléopâtre Cocce, terminé sous les règnes de Marc-Aurèle et Commode.

Un peu avant d'arriver à El-Kab (Eilethyia), on trouve un petit temple périptère qui a subi le même sort que toutes les ruines intéressantes d'Eilethyia; il ressemblait au temple de Kneph à Éléphantine, dans son plan général, et même dans sa décoration. La fondation en est due à Thouthmosis III.

Les temples d'Eilethyia étaient sur une petite échelle : le style de leur sculpture et le nom de Ramessès, gravé en creux par-dessus celui d'un roi plus ancien, prouvent leur grande antiquité, ce qui augmente le regret que cause la destruction de ces édifices. Mais, de toutes les ruines d'Eilethyia, rien n'excite l'attention au même degré que les grottes creusées dans la montagne. La première tombe, à l'est, est un monument chronologique intéressant, puisqu'elle contient les noms de plusieurs monarques qui ont régné au commencement de la dix-huitième dynastie, entre Amosis et Aménophis III. Au-dessus de cette grotte, se trouve celle dont les parois offrent les fameuses sculptures peintes qui représentent les scènes de la vie civile des Égyptiens. Selon M. Wilkinson, elles sont

au-dessous de leur réputation et ne peuvent être comparées aux sculptures de Kournah.

Edfou est l'ancienne Apollinopolis magna. Le temple, dont une très-petite partie est maintenant accessible, paraît avoir été fondé par Ptolémée Philométor et complété par Évergète II, son frère, par Aulète et son fils. L'effet général de cet édifice est très-imposant, et son état de conservation peut donner une très-bonne idée des temps égyptiens.

C'est à Djébel Silsili que se trouvent les carrières spacieuses de grès, d'où furent tirés les blocs employés à la construction de la plus grande partie des temples égyptiens. L'ancienne ville de Silsili était située sur la rive orientale du fleuve ; il y reste des substructions qui ont peut-être appartenu à un temple. On a pu voir que M. Wilkinson entremêle souvent les descriptions des lieux par des détails intéressants. Ce qu'il dit à l'occasion des carrières de Silsili mérite d'être mis sous les yeux de nos lecteurs. « Les plus anciens édifices égyp-« tiens, dit-il, furent principalement construits en pierre cal-« caire; cette pierre continua d'être employée par la suite « jusqu'au commencement de la dix-huitième dynastie; ce-« pendant les Pharaons de la seizième avaient déjà mis en « œuvre le grès de Silsili pour les colonnes et les murs des « grands temples. La convenance de cette pierre pour la bâ-« tisse, sa longue durée, l'égalité de son grain, furent telle-« ment appréciées par les architectes du temps de la dix-hui-« tième dynastie et des dynasties subséquentes, qu'elle fut « depuis cette époque presque exclusivement usitée pour les « temples de la Thébaïde. Mais, comme sa contexture était « moins favorable que le calcaire à l'application des couleurs, « les Égyptiens en couvraient la surface d'un enduit d'une « composition calcaire qui, en même temps qu'elle empêchait « la pierre d'absorber plus de couleur qu'il n'était nécessaire, « apportait une plus grande facilité pour l'exécution des con-« tours. Les sujets sculptés, soit en relief, soit en creux, « étaient de nouveau revêtus du même enduit, afin de rece-« voir la couleur; ainsi les détails des figures et des autres

« objets pouvaient être terminés avec précision et délicatesse. » Ce qu'il ajoute sur la nature des couleurs employées par les Égyptiens mérite d'être lu. Il termine en disant : « Quoique « les averses et les orages passagers, dans la haute Égypte, « aient pu endommager les murailles peintes, ils n'ont point « attaqué la pierre elle-même, qui reste dans son état primitif « après un si long temps, excepté lorsque l'humidité, venant « de la terre et chargée de nitre, a pu attaquer la contexture « du grès. Mais l'exposition à l'air, qui affecte les substances « calcaires, n'a eu aucun effet sur le grès de Silsili. Comme son « voisin (1) le granit, il était seulement inférieur au calcaire en « un point, c'est que celui-ci peut rester enterré pendant des « siècles, sans éprouver de détérioration sensible. C'est ce que « les Égyptiens avaient depuis bien longtemps observé, puis- « qu'ils ont constamment employé cette substance pour les « substructions des obélisques et des autres monuments gra- « nitiques. »

La description d'Ombos offre beaucoup d'intérêt. Le temple, si bien décrit dans la grande description de l'Égypte, est un édifice ptolémaïque fondé par Philométor, continué par Évergète et terminé par Aulète. Le temple est entouré d'une enceinte en briques crues, dont il reste beaucoup de parties. Sur le côté oriental est une porte en pierre, où se lit le nom de Thouthmosis III et celui de la reine qui a érigé le grand obélisque de Karnak. « Ceci prouve, dit « M. Wilkinson, qu'il avait existé sur le même emplacement « un temple d'une époque fort reculée, lequel fut démoli lors « de l'invasion persane. » C'est à la même cause qu'est due sans doute cette circonstance, longtemps contestée, maintenant reconnue, que tant de temples de la haute Égypte avaient pour auteurs les Ptolémées. Ils voulurent réparer successivement les ravages causés par leurs prédécesseurs et doter de nouveaux édifices sacrés les villes dont les Perses avaient détruit les temples.

(1) Les roches granitiques se montrent déjà dans le voisinage de Silsili.

« J'ai observé, dit M. Wilkinson, parmi les ruines d'Ombos, « plusieurs pierres rondes de porphyre et d'autres substances « primitives éparses en différentes directions; des pierres de « la même espèce gisent en grande abondance sur la pierre « sablonneuse, à l'ouest de Dendera; quelques-unes d'entre « elles paraissent avoir été rangées dans une ligne régulière, « pour arrêter la force des eaux qui descendent, dans les ora- « ges, des montagnes vers la ville. » M. Wilkinson ajoute : « Il me paraît fort improbable que ces blocs aient été amenés « dans la plaine du Nil, de main d'homme; ils ont dû être « portés au-delà du lit du fleuve, à une époque très-reculée, « au temps du déluge de Noé. » Si l'observation est exacte, il semble qu'on ne puisse assimiler ces blocs de porphyre et de granit qu'aux blocs dits erratiques qui se voient sur le versant oriental du Jura et dans les vastes plaines de la Prusse, de la Pologne et de la Russie, phénomène dont les naturalistes se sont tant occupés, et dont ils ne savent pas encore bien la cause.

V

Aussitôt qu'on a dépassé Edfou, la vallée du Nil se resserre extrêmement. La jonction du gneiss et du granit s'observe à environ deux tiers du chemin, entre Ombos et Syène, dans le voisinage d'El-Kattarah; depuis ce point, le gneiss continue à se présenter, par intervalles, au-dessus du syénite et d'autres roches primitives, comme à Syène et en Nubie.

Essoan, autrefois Syène, en copte Souan, ne présente plus que peu de ruines de l'ancienne ville, excepté quelques colonnes de granit, d'époque récente, et le sécos d'un petit temple, avec les restes d'une chambre et d'un portique. Les seuls noms qu'on lise maintenant sur ces ruines sont ceux de Néron et de Domitien. Les derniers voyageurs ont supposé que cet édifice a dû contenir le puits dont parle Strabon, dans lequel les rayons du soleil vertical atteignaient le fond, à

l'époque du solstice. Mais les fouilles assez considérables faites en cet endroit, pour retrouver le fameux puits, n'ont abouti qu'à montrer que ce sécos était un lieu fort, lieu impropre pour un tel observatoire. M. Wilkinson remarque que le mur qui se projette dans la rivière, au sud de la ville moderne, est de construction arabe, non romaine, comme on l'a cru. Une inscription grecque, encastrée dans ce mur, relative à l'inondation du Nil, a été tirée d'un édifice plus ancien. Les carrières de granit sont le plus intéressant objet à visiter dans les environs de Syène. Là se trouve l'inscription latine constatant la nouvelle exploitation qui eut lieu sous le règne de Septime-Sévère (*Recherches,* etc., p. 361); cette inscription fait maintenant partie de la collection de M. Mimaut, transportée à Paris.

L'île d'Éléphantine renfermait encore plusieurs ruines intéressantes, à l'époque de l'expédition française; elles ont en grande partie disparu. Il y avait au nord le petit, mais très-intéressant temple de Kneph ou Chnoubis, érigé sous Aménophis III. Un autre petit temple a été détruit, comme le premier, par Mohammed-Bey, pour bâtir un misérable palais à Essoan. La partie supérieure du nilomètre a subi le même sort. « Je suis arrivé à temps, dit M. Wilkinson, pour copier, entre les hiéroglyphes gravés sur les murs, le nom « de l'île exprimé par un éléphant. Le cartouche était celui « d'un César; mais il est probable que les parties où se trou« vait ce nom furent ajoutées après la construction de l'es« calier qui servait de nilomètre, puisque cet escalier a été « certainement vu par Strabon. »

L'île de Sehayl ou Séhélé, à l'extrémité de la première cataracte, est intéressante par les nombreux hiéroglyphes sculptés sur les rochers; plusieurs sont fort anciens, les uns du temps de la dix-huitième dynastie, les autres antérieurs. La curieuse inscription découverte par M. Ruppel (*Recherches,* etc., p. 345) montre que cette île s'appelait île de Bacchus.

Les édifices de Philes, qu'on avait mis au nombre des plus

anciens, appartiennent tous aux temps ptolémaïques et romains : le plus ancien nom qu'on y ait découvert est celui de Nectanébo. Le grand temple d'Isis, commencé par Ptolémée Philadelphe et Arsinoé, fut complété par ses successeurs, jusqu'à Ptolémée Aulète. Les sculptures du propylon sont au nombre des plus récentes; et l'opinion, établie avec tant de peine par l'auteur des *Recherches sur l'Égypte*, que les inscriptions grecques de ce propylon ont été gravées avant l'exécution des sculptures égyptiennes, ne trouve plus maintenant d'incrédules. « Beaucoup de parties de ce monument, dit « M. Wilkinson, particulièrement le pronaos, quoique n'of- « frant pas la pureté et la simplicité du style pharaonique, « doivent être admirées pour leur légèreté et leur élégance; « elles donnent surtout une bonne idée de l'effet des couleurs « combinées avec les détails de l'architecture. Les sculptures « ne sont pas non plus dénuées d'intérêt... Elles jettent un « grand jour sur l'étude de la mythologie égyptienne. »

Le nom de Nectanébo, roi égyptien de la trentième dynastie, qui régna après l'invasion des Perses, se lit dans une petite chapelle au sud de l'île. Il paraît bien vraisemblable qu'il existait à Philes un grand temple, plus ancien, qui aura été détruit par les Perses, et rebâti par les Ptolémées, peut-être en grande partie avec les mêmes matériaux.

En face de Philes est l'île de Biggeh, que Wilkinson croit, avec raison, être le lieu appelé dans les inscriptions grecques l'« abaton », où les prêtres seuls avaient le droit de mettre le pied. Sur les rochers de cette île sont des noms royaux appartenant aux seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième dynasties.

C'est ici que commence le territoire des Nubiens. Entre Syène et la deuxième cataracte se trouvent des ruines importantes, décrites plusieurs fois, dessinées par MM. Gau et Huyot. M. Wilkinson les décrit à son tour; nous recueillerons ce qui nous a paru de plus neuf et de plus intéressant dans la description sommaire qu'il en donne.

Le premier lieu que l'on rencontre est Débod ou Dabôd,

qu'on croit, avec beaucoup de raison, répondre à l'emplacement du Parembolé. Les ruines consistent en un temple, qui paraît avoir été fondé, selon M. Wilkinson, par un roi éthiopien, nommé Ascharr Amoun. Dans les *Recherches sur l'Égypte* (p. 22), on a déjà remarqué que cet édifice est de plusieurs époques; le naos en est la partie la plus ancienne, construite probablement par ce roi inconnu; un des propylons fut élevé par Ptolémée Philométor. L'adytum n'est point sculpté; mais deux monolithes, dans l'intérieur, portent les noms de Soter II et de Cléopâtre.

Entre Debod et Gartassy, il n'y a aucun reste d'antiquités, excepté un mur de quai, qui marque peut-être l'emplacement de Tzitzi : le seul édifice qui subsiste à Gartassy est une cour hypèthre, formée de six colonnes, dont quatre ont une espèce de chapiteau composite, commun aux temples de l'ère ptolémaïque ou romaine. A peu de distance se trouve une carrière de gneiss dont les parois extérieures sont couvertes de cinquante et une inscriptions grecques, copiées par M. Gau, et expliquées par M. Niebuhr (*Antiq. de la Nubie*, p. 13). Elles embrassent l'intervalle entre Antonin le Pieux et Philippe. La plupart se rapportent à l'exploitation de la carrière; l'une d'elles fait mention du nombre de pierres extraites par celui qui l'a tracée, et pour le grand temple de Philes.

A Tafa, l'ancienne Taphis, il y a plusieurs ruines intéressantes, entre autres celles de deux temples, dont l'un a été converti en église chrétienne; l'autre est un bâtiment isolé, consistant en une chambre avec une niche au mur du fond. M. Gau a trouvé sur le mur du pronaos et a copié une inscription grecque, contenant la mesure de l'ombre pour chaque jour d'un semestre entier (voy. l'explication que j'en ai donnée dans les *Nouv. Annales des voyages*, tom. XVII, p. 357 et suiv.). Celle qui, placée de l'autre côté de la porte, contenait les mêmes mesures pour l'autre semestre, était trop effacée pour que M. Gau ait pu la copier. M. Wilkinson ne parle ni de l'une ni de l'autre; ce qui peut laisser croire qu'elles ont à présent disparu toutes les deux.

C'est à Khalapshé, l'ancienne Talmis, que se trouve le plus ancien temple de la Nubie ; il paraît avoir été bâti sous le règne d'Auguste ; il n'a jamais été terminé, quoique les noms d'autres Césars, tels que Caligula, Trajan et Sévère, attestent qu'on y a travaillé aux sculptures pendant deux siècles environ. Les pierres employées à sa construction ont fait partie d'un édifice plus ancien, peut-être de l'époque de Thouthmosis III, dont le nom est tracé sur une statue de granit, renversée près de l'entrée du temple. A l'angle du nord-est de l'enceinte est une petite chapelle qui paraît avoir appartenu au temple primitif. Les sculptures de l'édifice sont d'un fort mauvais style, médiocrement compensé par les dorures dont étaient couvertes celles de deux chambres à l'entrée du naos. Cette observation confirme la conséquence que nous avions tirée d'une inscription découverte dans le temple de Dekkeh ou Pselcis, où il est question de la dorure du temple. Cette inscription nous avait paru être du second siècle de notre ère, et nous en avions conclu que les sculptures, jadis dorées, de cet édifice, avaient été exécutées fort tard, circonstance qui nous avait alors surpris. Elle paraîtra maintenant fort naturelle (*Recherches*, etc., p. 372).

L'étendue du temple de Talmis le place dans un rang très-élevé parmi les plus grands monuments de l'Égypte. Mandoulé ou Maloulé est le nom que de nombreuses inscriptions grecques, aussi bien que les cartouches hiéroglyphiques, donnent à la divinité adorée dans ce temple, et qui paraît avoir été le soleil (*Recherches*, etc., p. 479). « La plus intéressante de ces « inscriptions, dit M. Wilkinson, est celle du roi nubien « Silco. » Il la rapporte au règne de Dioclétien, selon l'opinion de Niebuhr, qu'il ne cite cependant pas ; il n'a pas eu connaissance des recherches postérieures, qui ont établi que Silco était chrétien, et qu'il vivait au temps de Justinien, environ trois siècles plus tard.

« Ce n'est pas sans une grande satisfaction, dit notre voya-« geur, que l'antiquaire égyptien passe de toutes ces barbares « sculptures de l'époque romaine aux dessins purs et élégants

« de l'ère pharaonique, qui décorent le temple de Beit el-« Oueli (la maison du Saint). » Cet édifice, creusé dans le roc, consiste en une chambre intérieure, ou adytum. L'architrave, soutenue par des colonnes polygones d'un très-ancien style, comme celles de Beni-Hassan, rappelle à l'esprit la simplicité de l'ancien dorique grec; sur les murs sont sculptées les conquêtes de Ramessès II. Ici, M. Wilkinson discute la question de savoir si ce conquérant est le père de Sésostris ou Ramessès le Grand, comme l'a pensé Champollion, opinion qu'il ne partage pas. Dire ici les motifs qui nous font pencher pour l'avis du savant français, et que nous avons indiqués ailleurs, nous entraînerait beaucoup trop loin.

Le temple de Dandour est situé justement sous le tropique. Les sculptures sont du temps d'Auguste.

A Gerf ou Girscheh, est l'ancienne Tutzis. On y voit un temple du temps de Ramessès le Grand.

Dekkeh est la Pselcis de l'Itinéraire, la synonymie est prouvée par plusieurs inscriptions grecques. Le temple a été bâti par un roi éthiopien appelé Ergamun, qui paraît bien être l'Ergamène de Diodore de Sicile. Ses diverses parties sont d'époques différentes. Ptolémée Philopator en a fait exécuter les principales sculptures, et Ptolémée Évergète II a élevé le pronaos, comme nous l'apprend l'inscription grecque gravée sur l'architrave (voy. le *Journal des Savants*, 1832, p. 235 et suiv.). Le dieu de Pselcis était Hermès Trismégiste, appelé, dans les inscriptions grecques ou proscynemata, le très-grand Hermès Paytnouphis.

Il y a des ruines fort insignifiantes à Korti et à Meharraka. Ce dernier lieu est l'Hiérosycaminon des anciens. Tout près est un édifice hypèthre, du temps des Césars, dédié à Isis et Sérapis. Comme la plupart des temples de la Nubie, il a été converti en église par les premiers chrétiens. Saboa est ainsi nommé des lions (androsphinx) du dromos du temple construit sous le règne de Sésostris. A Hassaïa, il existe un petit temple nommé Amada, construit sous Thouthmosis III. Les noms de son fils Aménoph II et de son petit-fils Thouth-

mosis IV se lisent dans les sculptures hiéroglyphiques. Ces sculptures sont remarquables par la conservation des couleurs, « ce qui est dû sans doute, dit M. Wilkinson, à l'enduit « dont les chrétiens ont recouvert les figures égyptiennes; « ils les ont ainsi, à leur insu et contre leur gré, défendues des « ravages du temps. » C'est ce qu'ils ont fait au temple de Philes et ailleurs (*Matériaux,* etc., p. 89; [plus haut, t. I, p. 80]).

Derr, la capitale de la basse Nubie, est située sur la rive opposée du fleuve, c'est-à-dire sur la rive droite. « Il est di-« gne de remarque, dit le voyageur, que tous les temples « anciens, entre la première et la seconde cataracte, sont si-« tués sur la rive gauche, à l'exception seulement de Derr, « d'Ibrim et d'Henayq, et qu'au lieu d'être fondés sur la terre « labourable, ils l'ont été sur la plaine sablonneuse, ou creu-« sés dans le roc. Cette disposition tient à la nécessité où « étaient les habitants de ménager le sol qui pouvait les « nourrir. »

Le temple de Derr est du temps de Ramessès le Grand, et présente quelques-unes des belles sculptures de cette époque, mais extrêmement mutilées. L'édifice était consacré à Ammon-Ra.

Ibrim, l'ancienne Primis, contient peu de restes d'antiquités : quelques vestiges de fortifications romaines montrent que les Romains y avaient bâti une forteresse pour arrêter les incursions des Nubiens. Dans le roc, au-dessous d'Ibrim, il y a des grottes où se lisent les noms de plusieurs rois de la dix-huitième dynastie.

C'est à Ipsamboul ou Abou-Samboul que se trouvent les plus intéressantes ruines de toute la Nubie, et même de l'Égypte, Thèbes exceptée. Les deux temples, creusés dans le roc, tous deux du temps de Sésostris, indépendamment de leur grandeur et de leurs beautés architecturales, contiennent des sculptures d'une parfaite exécution, qui jettent beaucoup de jour sur l'histoire du conquérant. Le petit temple est dédié à Athor, qui, dans les hiéroglyphes, porte le nom de « Dame

« d'Aboschek », dénomination qui montre que le lieu est l'Aboccis de Pline, ce qui en fixe la position. La façade est ornée de plusieurs statues colossales en haut-relief.

« Le grand temple est remarquable, dit M. Wilkinson, par « les plus beaux colosses qui existent dans toute l'Égypte; « ils sont assis sur un trône, et taillés dans le roc même, au« quel ils sont adhérents. La face de quelques-uns d'entre « eux, heureusement bien conservée, annonce une beauté « d'expression qu'on ne peut se lasser d'admirer dans les co« losses de cette dimension... Ces colosses étaient enfouis « dans le sable. Ils ont été déblayés. » L'ouvrage de M. Gau donne une idée exacte de ces grands travaux de l'art égyptien. C'est sur la cuisse d'un des colosses que MM. Bankes et Salt ont découvert une des inscriptions grecques des plus anciennes, sinon la plus ancienne, que l'on connaisse, puisqu'elle est l'ouvrage des soldats cariens et ioniens qui accompagnèrent Psammétichus dans son expédition d'Éthiopie.

En face d'Ipsamboul est Férayq, petit temple excavé, consistant dans une salle supportée par quatre colonnes : les sculptures portent le nom d'Aménoph III.

Farras, sur la rive droite, est supposée répondre à la Phthuris de Pline. D'après les ruines, il est évident que quelque ancienne ville a existé sur cet emplacement. Dans l'opinion de notre voyageur, ces ruines appartiennent plutôt à l'époque romaine qu'à celle de la monarchie égyptienne. Le fait mérite vérification; jusqu'à présent tout prouve que la domination romaine n'a pas dépassé, d'une manière constante, Meharrrakah ou Hiérosycaminon (*Matériaux*, p. 27; [plus haut, t. I, p. 26]). La construction d'un temple supposerait un séjour prolongé, dont il n'avait pas encore été trouvé de traces à cette hauteur.

La cataracte de Ouadi-Halfah est moins intéressante que celle de Syène, mais plus étendue, étant formée d'une succession de rapides qui occupent une étendue de plusieurs milles. Quoique cette cataracte, l'*ultima Thule* de la plupart des voyageurs, soit le terme du voyage de M. Wilkinson, il

donne cependant d'intéressants détails sur le temple de Semneh, situé à une journée et demie plus loin. Cet édifice, décrit par M. Cailliaud, a été bâti par Thouthmosis III. Parmi les cartouches hiéroglyphiques, se trouvent ceux de Thouthmosis III, d'Aménophis II et d'Osortasen III, monarque de la dix-septième dynastie, un des ancêtres de Thouthmosis.

Sur la rive opposée est un temple plus petit, mais d'une disposition plus élégante : les sculptures en sont remarquables.

A cet endroit le Nil forme une troisième cataracte. On informa notre voyageur que près de là sont des inscriptions grecques, fait qu'il aurait été important de vérifier.

Le voyage se termine avec le chapitre VII ; le chapitre suivant contient une table chronologique des rois d'Égypte, d'après les monuments, comparés au texte de Manéthon. Il y aurait plus d'une observation à faire sur le classement des rois des dynasties antérieures à la dix-huitième. M. Wilkinson, qui reporte à une époque très-reculée les pyramides et les tombeaux à l'ouest, d'après le témoignage de Manéthon, n'en place pas moins Ménès, premier roi égyptien, en 2200 av. J.-C. ; il explique ainsi cette contradiction : « Je sais qu'on peut placer « à une époque plus reculée le règne de ce premier roi... « mais je ne l'ai pas mis plus haut, dans la crainte d'être en « opposition avec la date du déluge de Noé, qui est de l'an « 2348 av. J.-C. » Comme le déluge de Noé peut être aussi placé sept cents ans plus haut, notre chronologiste, sans cesser d'être orthodoxe, pouvait prendre une carrière un peu plus large, et rester un peu plus fidèle à la vérité historique.

Cette table chronologique est accompagnée des cartouches hiéroglyphiques des souverains de l'Égypte, relevés sur les monuments, jusqu'aux derniers des Ptolémées.

Le chapitre IX renferme la chronologie des souverains arabes, depuis Mohammed jusqu'à la conquête de Sélim.

Ces deux chapitres contiennent toutes les notions qu'un voyageur peut désirer de posséder sur l'histoire du pays : le reste du livre complétera son bagage d'instruction.

L'appendice A indique tous les préparatifs à faire et les précautions à prendre pour celui qui voyage en Égypte. L'appendice B consiste dans un vocabulaire de mots arabes usuels. L'appendice C est un mémoire fort intéressant sur la communication avec l'Inde par l'Égypte. Cette question, si importante pour le commerce européen, est ici traitée sommairement, mais avec des détails et des faits nombreux recueillis sur les lieux mêmes. Nous croyons devoir en extraire les passages les plus importants :

« La communication avec l'Inde par l'Égypte et l'Euphrate, « au moyen de la vapeur, est devenue une question du plus « haut intérêt par rapport à nos possessions dans l'Inde. La « longue durée d'un voyage par le Cap, les grands dangers « auxquels sont exposés les vaisseaux, l'ennui d'un si long « voyage, l'inconvénient d'un tel séjour en mer, et par-dessus « tout la perte de temps, et conséquemment de profit, dans « toutes les transactions commerciales avec l'Inde, ont tou- « jours été de sérieuses objections à la route qu'on suit ac- « tuellement. »

M. Wilkinson passe en revue toutes les difficultés qu'a offertes, aux vaisseaux des anciens, la navigation de la mer Rouge, et il fait observer que l'emploi des bateaux à vapeur dispense de prendre les précautions auxquelles étaient obligés d'avoir recours les anciens et les marins arabes.

Il continue en ces termes :

« Le passage de Bombay à Kosseir et Souez a déjà été « effectué par des bateaux à vapeur, et avec grand succès. Le « temps employé pour venir de l'Inde en Égypte est fixé à la « courte durée de 21 jours ; mais une question s'est élevée « pour savoir à quel point de la côte doit s'opérer le débar- « quement : les uns ont proposé Bérénice, d'autres Kosseir, « d'autres enfin Souez, à l'extrémité nord du golfe. Je con- « sidère comme une forte objection contre Bérénice le grand « éloignement du Nil et la difficulté de se procurer de l'eau « sur la route, ainsi que des provisions, et d'autres raisons « non moins fortes. Il reste donc à décider entre Souez et

« Kosseir; après avoir établi ce qui milite en faveur de cha-« cun de ces lieux, je laisserai le lecteur décider lequel est le « préférable.

« La distance de Souez à Boulak, le port du Caire, est de « 80 milles (environ 27 lieues) : des passagers ou des mar-« chandises peuvent y être embarqués et descendus facile-« ment jusqu'à Alexandrie ou Rosette, sur des bateaux du « pays. La route est bonne : l'eau ne manque pas; mais le « passage dans le golfe de Souez, au nord du Ras-Mohammed, « n'est ni sûr, ni praticable en tout temps, même pour un « bateau à vapeur; et la violence du vent nord-ouest et les « retards qu'il occasionne rendent nécessaire de trouver un « moyen d'éviter la partie supérieure du golfe. La position « de Kosseir remédie à cet inconvénient; en outre on évite « les dangers de cette partie de la mer Rouge, et on échappe « à l'embarras et à la dépense d'avoir un autre dépôt de « charbon à Souez.

« La distance de Kosseir au Nil, à Keneh, par la route, est « d'environ 119 milles (près de 40 lieues), ou à Coptos, seu-« lement 108 (36 lieues); de Coptos à Boulak on compte « 478 milles (159 lieues), de là à Rosette, 154 (51 lieues), ou « bien à Alexandrie, par le Nil et le canal, 185 milles « (61 lieues). La route de Kosseir est bonne et plane : le sol « est plus ferme et conséquemment plus commode pour les « chameaux pesamment chargés que celle de Souez au Caire, « et l'eau y est encore plus abondante.

« Le voyage de Kosseir à Souez est de deux jours pour un « bateau à vapeur; tandis que les bateaux à rames mettent « huit jours, en descendant le Nil de Coptos à Boulak; si l'on « joint à ces huit jours le surplus de la route de Kosseir à « Coptos, on aura un excédant qui paraîtra assez considé-« rable pour faire préférer la voie de Souez; mais cet excé-« dant pourra être de beaucoup diminué si l'on emploie un « bateau à vapeur sur le Nil, et si l'on se rend directement de « Coptos à Rosette, de manière que les marchandises y « soient immédiatement embarquées sur les bateaux de la

« Méditerranée. La rapidité avec laquelle un bateau à va-
« peur descendra le Nil réduira l'espace de huit jours à trois
« ou quatre ; ainsi, le voyage de Coptos à Boulak n'excédera
« que de deux jours au plus celui de Kosseir à Souez par
« mer. »

« On objectera que ce parti obligera de supporter la dé-
« pense d'un bateau à vapeur sur le Nil ; mais, je le demande,
« comment la distance de Boulak à Rosette sera-t-elle par-
« courue ? Les marchandises seront-elles embarquées dans
« des bateaux du pays et descendront-elles le fleuve seule-
« ment avec la vitesse de son cours ?... Dans ce cas,
« j'affirme que les bateaux mettront autant de temps à des-
« cendre de Boulak à Rosette, qu'un bateau à vapeur de
« Coptos à ce même port. Ainsi, pour épargner le temps, on
« sera obligé, en tout cas, d'avoir un bateau à vapeur sur le
« Nil, et, une fois construit, il ne coûtera pas beaucoup
« plus de lui faire faire le trajet entier ; on gagnera du temps,
« et l'on évitera les dangers qu'offre la navigation du golfe
« de Souez. »

Quoique M. Wilkinson ait dit qu'il ne se prononçait pas entre les deux systèmes, on voit que sa préférence est pour le second, c'est-à-dire pour le débarquement à Kosseir. Il défend encore ce système contre plusieurs objections qu'on pourrait élever ; puis il aborde une nouvelle et importante question, liée à celle de la navigation du golfe, la question du chemin de fer ou la réouverture du canal de jonction entre la mer Rouge et le Nil ; il regarde ces deux projets comme également chimériques : sa longue expérience donne beaucoup de poids à ses paroles.

« Comme ces deux projets doivent paraître chimériques à
« quiconque connaît les localités, il n'est pas nécessaire de
« retenir notre lecteur par la série des arguments qu'on
« peut y opposer : je me contenterai de dire que jamais on
« n'obtiendra l'équivalent des dépenses qu'entraînera l'un
« ou l'autre, et que les chameaux en rempliront, comme par
« le passé, l'office à bien moins de frais. On y gagnerait seu-

« lement du temps; un dromadaire peut faire en douze ou « treize heures le voyage de Souez au Caire (un chameau en « trente-deux heures), de Kosseir à Coptos en quinze heures « (un chameau en quarante-trois) ; la différence entre ce « mode de communication et le premier ne peut jamais être « considérée comme un équivalent à l'immense disproportion « dans les dépenses..... En outre, les Arabes feront subir aux « *railways* de fréquentes mutilations, par jalousie contre un « établissement qui contrarie leurs habitudes et nuit à leurs « intérêts, ce qui occasionnera beaucoup d'embarras et de « dépenses. Quand on a quelque connaissance de la vie et « des mœurs des Arabes, on sait qu'il est de toute impossi- « bilité de prévenir cet inconvénient et de punir ceux qui se « sont rendus coupables de ce délit.... Dans mon opinion, les « deux projets doivent être abandonnés : la route de Kosseir « à Coptos doit être préférée. »

Suit un détail comparatif de la longueur des différentes routes, exprimé en milles et en jours.

Ce mémoire est terminé par un paragraphe sur la communication avec l'Inde par le moyen de l'Euphrate. M. Wilkinson n'est pas non plus très-favorable à ce projet..... « Il suffit, « dit-il, de faire attention au caractère des peuples dont on « doit traverser le pays, pour être persuadé qu'ils apporteront « constamment de sérieux obstacles à la communication et « finiront par la rendre également difficile et dangereuse. Les « Arabes ne peuvent être apaisés par la force ; si l'on essaye « de les gagner par argent, leurs demandes s'accroîtront tou- « jours, et l'exemple d'une tribu sera bientôt suivi par toutes « les autres. Mais si elles venaient à manifester des senti- « ments hostiles, ce qui très-probablement peut arriver, le « mal qu'elles peuvent faire et l'impossibilité de le prévenir « montreront combien cette entreprise est impolitique. »

MANNERS AND CUSTOMS

OF THE ANCIENT EGYPTIANS

BY SIR G. WILKINSON

(COMPTE-RENDU)

I

Avant l'expédition française en Égypte, les connaissances que l'on possédait sur cette contrée fameuse étaient excessivement limitées ; elles reposaient presque uniquement sur les récits des anciens et sur les relations incomplètes de quelques voyageurs, qui n'en avaient vu que la partie septentrionale, ou n'en avaient parcouru la totalité qu'avec une rapidité beaucoup trop grande. Le P. Sicard, le seul qui ait séjourné en Égypte assez de temps pour bien connaître le pays, avait rassemblé d'immenses matériaux, qui ont été dispersés à sa mort ; et il ne reste de sa longue exploration (de 1708 à 1726) que les maigres extraits publiés dans les Lettres édifiantes. Il faut arriver à Norden et à Pococke (1738-1743), pour trouver quelques notions exactes sur les monuments égyptiens ; le deuxième surtout, dont les dessins, sans doute bien imparfaits, ont pourtant suffi pour suggérer à M. Quatremère de Quincy les vues ingénieuses et saines qu'il a produites dans son ouvrage sur l'architecture égyptienne, composé en 1785, quatorze ans avant l'expédition d'Égypte. Cependant l'exemple de Pococke et ses travaux ne suffirent pas pour convier les voyageurs à l'étude des monuments de la haute Égypte ; et

l'on s'étonnera toujours que Volney n'ait pas eu la volonté de remonter le Nil au-delà du Caire.

L'expédition d'Égypte et le grand ouvrage qui en contient les résultats scientifiques ont été le signal d'une ère nouvelle pour les études égyptiennes. Ce grand ouvrage renferme des recherches fort étendues et souvent complètes sur le climat, la constitution physique, les productions naturelles, ainsi que des dessins exacts, et la description détaillée de tous les monuments antiques qui subsistaient encore. Cependant il offre plutôt un recueil de très-bons matériaux qu'une description proprement dite. La partie archéologique surtout y est fort incomplète; mais il est juste de remarquer que cette imperfection est due, en grande partie, à celle des connaissances au commencement du XIXe siècle. Ce n'est guère que depuis vingt ans que l'admirable découverte de Champollion est venue fonder l'archéologie égyptienne sur des bases solides, et que les systèmes capricieux auxquels, jusqu'alors, elle avait été livrée ont fait place à des théories justifiées par des faits bien observés et mieux définis. On a dès lors senti le besoin d'étudier, d'une manière moins imparfaite, les nombreuses représentations qui couvrent les parois des temples et des tombeaux. La copie de ces curieux tableaux avait été fort négligée par les savants de la commission d'Égypte, qui, ne pouvant tout faire au milieu des obstacles et des périls qui les environnaient, avaient principalement porté leur attention sur l'architecture. Et c'est pour suppléer à cette lacune que fut entreprise l'expédition franco-toscane en 1828, et que fut ensuite envoyé Nestor L'Hôte, pour achever de dessiner ce qui avait échappé aux membres de cette expédition. Ces divers travaux vont être complétés par celle que préside le Dr Lepsius, dont les heureux résultats ont déjà attiré l'attention et excité l'intérêt de l'Europe savante.

Parmi les voyageurs qui, pendant un long séjour en Égypte, ont appliqué avec succès les nouveaux moyens d'observation que fournissent les découvertes du savant Français, il faut compter, au premier rang, sir Gardner Wilkinson, dont tous

nos lecteurs connaissent l'utile et excellent ouvrage intitulé : *Topography of Thebes, and general view of Egypt,* où se trouve un exact résumé de tout ce qui a été observé en Égypte par les autres voyageurs, joint à une foule d'observations qu'il a faites lui-même.

Après avoir exécuté cet ouvrage, qui ne contient guère qu'un exposé des lieux, pouvant servir de *Manuel du voyageur* en Égypte, sir Gardner Wilkinson a conçu le plan d'une description complète de l'ancienne Égypte, c'est-à-dire d'un ouvrage qui n'est devenu possible que depuis plusieurs années, comprenant, sur tous les points de l'archéologie égyptienne, des notions courtes et suffisantes, fondées sur l'étude des monuments. Nul n'était peut-être mieux qualifié pour l'exécuter avec succès.

C'est l'ouvrage dont nous allons rendre compte, en indiquant, avec toute la brièveté possible, les points si variés et si nombreux qui ont été traités par l'auteur.

L'ouvrage a d'abord été composé de trois volumes. L'auteur, trouvant ensuite que la religion n'y était pas présentée d'une manière suffisante, y a joint plus tard deux autres volumes, formant une deuxième série, exclusivement consacrée à la religion et à la mythologie. Le tout est terminé par un volume formant atlas, et contenant 87 planches, qui, avec les 503 vignettes gravées en bois et insérées dans le texte, présentent la collection des sujets qui peuvent le plus intéresser l'archéologie égyptienne.

L'auteur commence par des vues sur l'origine des Égyptiens, qu'il regarde comme étant descendus de la vallée supérieure du Nil, et de même race que les Abyssins. C'est un point que décide, en effet, l'examen de tous les caractères physiques, qui résultent à la fois des peintures égyptiennes et de la forme du crâne des momies. Mais que la civilisation égyptienne soit aussi descendue de l'Éthiopie, c'est un point qui lui paraît fort douteux. Nous avons eu plusieurs fois occasion nous-même d'établir des vues analogues, en montrant que le peuple qui est venu s'établir en Égypte ne possédait

que les premiers rudiments d'une civilisation ébauchée, qui s'est ensuite perfectionnée dans la vallée, au-dessous de Philes et de Syène, en prenant là tous les développements qui ont formé son caractère propre, sauf les emprunts mutuels que se font partout les peuples limitrophes.

Un autre point, qu'a présenté très-sommairement le savant auteur, est l'époque très-ancienne à laquelle le Delta d'Égypte a été cultivé et peuplé. Il s'élève contre l'opinion qui représente cette importante partie de l'Égypte comme n'existant pas encore au temps d'Homère, ce qui est démenti à la fois par le texte de l'Écriture, qui montre que *Tanis* existait déjà au temps d'Abraham, et par les restes d'édifices égyptiens trouvés à Saïs et ailleurs, portant le nom de Ramessès.

Ce sont également des vues que nous avons exposées, il y a une douzaine d'années, dans nos cours du Collège de France, où, en présence de plusieurs éminents géologues, tels que MM. Alex. de Humboldt, Élie de Beaumont, Amy Boué et Walferdin, nous avons discuté l'opinion de Cuvier sur l'époque récente du Delta; nous avons montré qu'elle est aussi contraire à l'histoire qu'à toutes les circonstances relatives au régime du Nil. Nous en faisons ici la remarque; parce que sir Gardner Wilkinson, ignorant que nous avions exposé cette opinion, ne nous a point cité. Il y est donc arrivé de son côté par ses propres réflexions, ce qui est toujours un préjugé favorable pour une opinion scientifique. De notre travail à ce sujet, il n'a paru que des extraits dans les journaux du temps, et un fragment complet imprimé dans le Bulletin de Férussac, juin 1831, [plus haut, t. I, p. 319] où se trouve discuté, d'après un point de vue nouveau, le passage si controversé d'Homère sur la distance d'un jour de navigation qui séparait l'île de Pharos de la côte d'Égypte. Sir Gardner, qui n'a pas plus connu cette explication que le reste de nos idées à ce sujet, revient à celle de Rob. Wood, assez généralement adoptée, que, dans le texte du poète, le mot Αἴγυπτος signifie le fleuve, et non le pays; en sorte que la distance s'entendrait de l'île de Pharos à la bouche du Nil la plus voisine, à savoir la bou-

che Canopique. Nous avons montré, par la discussion de tous les passages de l'Odyssée, que, dans celui-ci, le mot Αἴγυπτος signifie positivement le pays et non le fleuve, ce que les anciens ont parfaitement bien vu; ainsi ce moyen d'explication n'est point admissible. L'île de Pharos d'Homère, située au milieu de la mer, et non près des côtes, est une localité tout aussi imaginaire que l'île de Calypso, l'île de Circé, ou le pays des Cyclopes et des Lestrygons, lieux avec lesquels les Grecs, plus tard, ont fait de la géographie positive. En cette circonstance, on a donc voulu faire de la géologie avec les fictions d'un poète qui, à son gré, en transportait le théâtre au-delà des limites de son horizon géographique.

L'auteur jette ensuite un coup d'œil sur l'histoire de l'Égypte, d'après Manéthon et les diverses sources chronologiques qui nous sont restées. Il reconnaît que les plus anciens monuments qui subsistent encore sont probablement les pyramides, en avouant que l'absence d'hiéroglyphes et de toute trace de sculpture ne permet pas d'en déterminer l'époque. Il croit cependant que ces édifices ne sont pas antérieurs à l'an 2120; mais il n'en donne aucune preuve, et nous ne pensons pas qu'il en ait d'autres que celle qu'il a naïvement exprimée dans sa *Topography of Thebes,* p. 506, à l'occasion de Ménès, premier roi d'Égypte, dont il plaçait l'époque en 2201 avant J.-C. « Je sais bien, dit-il, que Ménès peut être porté « à une époque beaucoup plus reculée..., mais je ne l'ai pas « placé plus haut dans la crainte de contrarier l'époque du « déluge de Noé, qui est de 2348 avant J.-C. » Dans l'ouvrage que nous analysons, il a pourtant reculé cette époque jusqu'en 2320; en sorte que Ménès serait monté sur le trône vingt-huit ans après le déluge. Nous ne savons si, en Angleterre, on trouve cela fort vraisemblable. A notre avis, l'auteur, voulant partir de la chronologie biblique, aurait dû faire comme le P. Pezron et d'autres chronologistes, prendre celle des Septante, qui lui aurait donné 636 ans de plus, et le moyen de placer d'une manière plus probable les faits qu'il se croit forcé de reconnaître. Au reste, nous devons dire que nous admet-

trions difficilement le système qu'il présente pour l'histoire égyptienne avant le XIIIe siècle. Mais nous nous garderons d'exposer ici nos propres idées, ce qui nous mènerait beaucoup trop loin. Nous continuerons d'exposer la marche que suit l'auteur.

Après avoir passé en revue les plus anciennes dynasties, sir Gardner Wilkinson arrive à Osortasen Ier, le plus ancien roi auquel on remonte, d'après les monuments, par une succession non interrompue. Il le place au temps de Joseph, vers 1740, quoique les combinaisons des listes manéthoniennes et de celles qui résultent des monuments placent ce souverain environ trois siècles plus haut, au temps d'Abraham. A cette époque, la civilisation égyptienne avait acquis tout son développement, comme on le voit par les grottes sépulcrales de Beni-Hassan, sculptées sous son règne, et l'obélisque d'Héliopolis, érigé à la même époque. Il résulte des peintures de ces grottes qu'à cette date si reculée, les Égyptiens possédaient des fabriques de toile, de verre, de meubles, d'ouvrages d'or et d'argent, et de nombreux objets indiquant des arts fort perfectionnés; ils avaient des jeux gymnastiques, ils connaissaient le jeu de dames, de balle, de la mourre et d'autres amusements. C'est aussi là que se trouvent ces piliers à facettes que Champollion a nommés, et qu'on a nommés d'après lui *protodoriques,* comme ayant servi de modèle à l'ordre dorique; ce qui nous paraît fort douteux. Toujours est-on forcé de convenir que les Grecs en avaient si profondément modifié le principe et les détails, qu'il n'y resta presque rien de l'invention primitive.

Sir Gardner, passant en revue successivement les rois dont il reste des édifices, donne une attention particulière au règne de Ramessès le Grand ou Sésostris, dont les monuments attestent le plus haut degré de perfection où l'art égyptien soit parvenu. Ce sont principalement les additions considérables faites au temple ou palais de Karnak ou de Louqsor; le Memnonium et beaucoup d'autres édifices à Thèbes et à Abydos; les temples creusés dans le roc à Abou-Simbel; ceux de Dayr,

de Seboa, de Gerf-Hossayn, en Nubie; les obélisques de Tanis et les vestiges qui subsistent en d'autres parties du Delta.

Entre plusieurs observations curieuses sur les travaux de ce prince, nous extrairons celle-ci, qui est relative à une critique de Voltaire. Diodore raconte que Sésostris fit élever une grande muraille le long de l'Égypte, du côté de l'isthme de Suez, s'étendant d'Héliopolis à Péluse. Voltaire, qui ne croit pas beaucoup à la réalité de cette muraille, dit, à ce sujet : « S'il construisit ce mur pour n'être point volé, c'est « une grande présomption qu'il n'alla pas lui-même voler les « autres nations. » « Cette remarque ne paraît pas juste, dit « sir Gardner; les Arabes peuvent venir piller le paysan, sans « qu'il soit au pouvoir de personne de prévoir ou de prévenir « leur approche; et quiconque connaît les habitudes de ces « tribus errantes sait qu'il est inutile de les poursuivre avec « une force armée dans ces déserts arides. En outre, une « construction de cette espèce les obligeait à recourir aux « villes pour acheter du blé; elle avait donc le double avan- « tage d'empêcher le paysan d'être pillé, et de rendre les « Arabes dépendants de l'Égypte, en les forçant de venir « acheter les denrées dont ils avaient besoin. Le gouverne- « ment n'était pas forcé de payer leurs chefs, comme aujour- « d'hui, pour qu'ils se tiennent tranquilles. »

II

Nous en sommes resté au précis historique que l'auteur a placé en tête de son ouvrage, et, sans entrer dans aucune discussion sur son système chronologique, ce qui nous aurait entraîné trop loin, nous nous sommes contenté de rappeler quelques-unes de ses vues sur les travaux immenses des anciens rois, principalement de ceux de la dix-huitième dynastie. L'auteur insiste surtout, à l'égard du monument appelé par Diodore *tombeau d'Osymandyas*. Il donne son opinion, sans faire

aucune mention de celle qui a été émise dans ce journal, il y a déjà vingt-deux ans (1), et, depuis, dans un mémoire spécial publié en 1831 (2), circonstance qu'il a sans doute ignorée, puisqu'il la passe sous silence. Je n'en fais la remarque que parce que son opinion revient au même pour le fond, d'où il résulte qu'il y aura été conduit par ses propres réflexions; ce qui donne à cette opinion l'appui et l'autorité d'un des hommes les plus versés dans ces matières. Il a été soutenu, en effet, dans le Mémoire dont nous parlons, que la disposition du tombeau d'Osymandyas, d'après la description de Diodore de Sicile, a une très-grande analogie avec celle de l'ancien édifice, appelé vulgairement *Memnonium*, et que l'on est convenu à présent de nommer le *Ramesseum*, parce qu'il a pour fondateur Ramessès le Grand; mais que les différences sont telles, qu'il est bien difficile de l'appliquer ni à cet édifice, ni à aucun autre édifice connu à Thèbes, et que ses proportions colossales surpassent celles de tous les autres temples. En conséquence, on doit y voir une de ces descriptions formées avec des éléments réels et possibles, pris isolément, mais dont la combinaison est fantastique et même, à certains égards, impossible; caractère qui se retrouve encore dans la description du tombeau de Porsenna. Sir Gardner Wilkinson croit que ce monument est une combinaison des édifices de Médinet-Abou et du *Ramesseum*. On pourrait prouver facilement qu'il y est entré d'autres éléments encore, mais cette combinaison seule suffirait pour établir que la description est aussi chimérique que le serait celle d'une église qu'on prétendrait avoir réuni dans son ensemble les traits propres à Notre-Dame, à Saint-Sulpice et à Saint-Eustache.

Quoique notre intention ne soit pas de discuter les bases que le savant voyageur adopte pour la chronologie de la dix-huitième dynastie, nous ferons remarquer cependant qu'il se fonde, pour rabaisser de beaucoup l'époque des Ramessès,

(1) *Journal des Savants*, juillet 1822.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IX. [T. I de cette publication, p. 222.]

sur ce que le plafond, dit astronomique, qui se voit dans le *Ramesseum,* construit par Sésostris, est de l'an 1322 avant notre ère, parce que, dit-il, le lever héliaque de Sirius s'y trouve indiqué comme concourant avec le 1er thoth; ce qui n'eut lieu qu'à l'une des époques du renouvellement de la période sothiaque, en 139 de notre ère, et en 1322, et 2782 avant Jésus-Christ. Cette conjecture est fort ingénieuse, parce qu'en effet, au-dessous de l'hiéroglyphe du mois de thoth, on voit une figure de déesse qui paraît bien être Isis; mais y a-t-il réellement entre la figure et le signe une relation d'époques? C'est ce qu'on ne peut guère savoir à présent, surtout lorsqu'on voit deux figures à tête d'épervier correspondre aux deux mois suivants, phaophi et athyr. Par des considérations toutes différentes, un savant astronome a fait remonter l'âge de ce tableau de quatre siècles et demi (en 1780). Ce n'est point sur des bases aussi incertaines qu'on peut établir la chronologie des anciennes dynasties égyptiennes. Notre intention n'est pas d'opposer ici une opinion à une autre. Nous nous bornerons à dire que ce tableau est, selon nous, purement religieux et funéraire, relatif au roi fondateur de l'édifice, et que, dans l'état actuel de nos connaissances, il est bien difficile d'y trouver l'expression d'une époque, excepté celle qui résulte du cartouche royal de Ramessès.

L'auteur se hâte de sortir des temps obscurs de l'histoire égyptienne, pour arriver au temps où les difficultés disparaissent, à partir de Psammitichus. Il rappelle tous les travaux qui existent encore de ce prince à Thèbes, et ceux que cite Hérodote. Tout ce précis est intéressant et instructif, quoique, à certains égards, il puisse prêter à la critique. L'auteur combine les récits d'Hérodote et de Diodore, et s'efforce de les concilier avec les monuments. Ses tentatives à cet égard sont toujours fondées sur une parfaite connaissance des restes de l'art égyptien; et plusieurs de ses observations méritent d'être recueillies et pesées avec soin.

Il remarque, sur le règne de Psammitichus, que ce prince avait fait de grandes additions au temple d'Ammon à Thèbes,

ainsi qu'au temple d'Apis à Memphis. Quant à la fuite des 240,000 gens de guerre, qui se retirèrent en Éthiopie, il rapporte au règne du premier Psammitichus l'expression βασιλέως ἐλθόντος ἐς Ἐλεφαντίναν Ψαμματίχου, contenue dans une inscription, en vieux caractères grecs, gravée sur la cuisse d'un des colosses d'Ipsamboul. D'autres savants, avec plus de vraisemblance, rapportent cette inscription à Psammitichus II.

Son fils Néchao continua la politique de son père, favorisa de plus en plus l'établissement des étrangers, et subit l'influence de cette communication constante avec des peuples nouveaux. C'est à cette influence que nous avons cru pouvoir attribuer, et l'idée de faire faire le tour de l'Afrique, pour en savoir la forme, et celle de percer l'isthme, pour lier ensemble les deux mers.

Relativement à ce dernier fait, sir G. W. persiste à croire que l'idée appartient à Sésostris, comme le disent Aristote et Strabon, plutôt qu'à Néchao, contre le témoignage formel d'Hérodote, qui dit expressément que Néchao en fit le premier la tentative (ἐπεχείρησε πρῶτος). Cependant il paraît bien peu probable que, si le travail eût été aussi ancien, les prêtres n'en eussent point parlé à Hérodote; ce n'était guère là leur habitude. S'ils n'ont pas dit un mot de Sésostris, c'est, apparemment, qu'alors ils n'en savaient rien, et qu'ils s'en sont avisés plus tard.

Il en est de même du voyage autour de l'Afrique : ce n'est pas non plus, selon toute apparence, une idée égyptienne; on y reconnaît plutôt l'esprit d'aventure des Grecs ou des Phéniciens. A cet égard, sir G. Wilkinson n'entre dans aucun examen critique, et il raconte le voyage sans donner un signe de doute. Les difficultés considérables soulevées par Gosselin lui sont restées inconnues; du moins n'en parle-t-il pas. Il va même plus loin, car il croit que de semblables expéditions autour de l'Afrique furent exécutées à diverses époques : telles sont celles d'Hannon le Carthaginois et du Grec Eudoxe, sous Ptolémée Lathyre. Mais personne n'ignore que l'expédition d'Hannon fut très-loin d'être une circumnaviga-

tion, quoi qu'en ait dit Pline; c'est même là un point reconnu, et l'on n'est plus guère en dissidence que sur la limite méridionale où s'est arrêté le navigateur carthaginois; Gosselin la met en avant du cap Bojador, d'autres la reculent beaucoup plus loin vers le sud. Quant aux voyages de circumnavigation exécutés par Sataspes et Eudoxe, nous ne pensons pas qu'on puisse s'y arrêter le moins du monde, quand on a lu la critique si judicieuse qu'en a faite Gosselin (1). Ce grand géographe oppose un argument bien fort, tiré de l'ignorance des anciens sur la forme de l'Afrique méridionale, qui, selon toute l'école d'Ératosthène, n'atteignait pas même l'équateur, et qui, selon Hipparque et Ptolémée, courait, tant à l'ouest qu'à l'est, enveloppant d'un côté l'océan Atlantique, de l'autre l'océan Indien, dont elle faisait un bassin fermé (2).

En racontant les règnes d'Apriès et d'Amasis, l'auteur tâche de résoudre la grande difficulté historique qui consiste dans la célèbre discordance entre le récit d'Hérodote et les prophéties de Jérémie et d'Ézéchiel. Selon l'historien, l'Égypte ne fut jamais plus riche ni plus florissante que sous Amasis, puisque alors il n'y avait pas moins de vingt mille villes habitées (3). Selon les prophètes, l'Égypte, lors de l'invasion de Nabuchodonosor, doit être réduite en solitude, ses villes dépeuplées, ses habitants détruits par le glaive ou dispersés jusqu'aux frontières de l'Éthiopie (4). On connaît la peine que s'est donnée Larcher pour expliquer cette contradiction (5). Sir Gardner Wilkinson commence par reconnaître que le témoignage de l'historien est, sinon formellement prononcé, du moins rendu bien probable, d'après ce qui reste des édifices somptueux élevés sous les règnes d'Amasis et de ses deux prédécesseurs, d'après ce qui est raconté des monuments laissés par Amasis, et de l'immense

(1) *Géographie des Grecs analysée*, t. I, p. 74, 201, 217 et suiv.

(2) Voy. notre mémoire, dans le *Journal des Savants*, septembre 1836, p. 550 et suiv.

(3) Hérodot., II, 177.

(4) Jérém., XLIV, 30; XLVI, 26. Ezéch., XXIX, 9 sq.

(5) Trad. d'Hérodote, t. II, p. 526 et suiv.

butin enlevé d'Égypte par les Perses. Que de simples particuliers fussent alors dans une grande opulence, c'est ce que prouve encore la richesse des tombeaux de cette époque. Puis il conjecture que la conquête du monarque babylonien, tout en réduisant l'Égypte à une condition tributaire, qui blessait l'orgueil de ce pays et le dégradait comme nation, n'avait que médiocrement atteint la condition des individus, dont la richesse pouvait continuer de s'accroître dans cette fertile contrée, « par la fécondité que lui procurait le fleuve, et par l'abondance des biens que la terre fournit à ses habitants, comme dit Hérodote. » — « Il est très-possible, ajoute l'auteur, que les prophéties se rapportent *en partie* à la conquête de Nabuchodonosor, et à la condition où l'Égypte fut réduite, comme puissance tributaire ; et *en partie* à la chute finale de cette contrée, lors de l'invasion des Perses, sous Cambyse ; car un évènement si remarquable ne peut avoir été omis dans des prophéties qui annoncent la désolation de l'Égypte ; et, si cette dernière invasion n'est pas expressément distinguée de la première, on peut admettre qu'elle est comprise dans la prédiction générale. »

Nous laissons nos lecteurs juger si cette grande difficulté est résolue plus heureusement que Larcher n'avait réussi à le faire, et si les paroles expresses des prophètes se prêtent à cette nouvelle explication. Nous nous contenterons de remarquer que l'invasion des Perses n'a pas eu pour l'Égypte les fâcheuses conséquences que l'on continue à lui attribuer. Nous avons lu à l'Académie, il y a plus de vingt ans, un mémoire resté inédit, comme plusieurs autres, où il est établi que, malgré la folie temporaire de Cambyse, l'Égypte avait fort peu souffert, dans sa prospérité et dans ses institutions, pendant la domination persane ; que les arts mêmes s'y étaient conservés à peu près intacts, comme le prouvent plusieurs monuments, entre autres le beau torse du jeune Nectanébo, déposé au Cabinet des Antiques, et qui, bien qu'exécuté à la fin de la domination persane (vers 387), est d'une perfection que ne surpasse aucun des monuments qui restent de l'âge

des Sésostris. Tout ce qui a été découvert depuis confirme plutôt qu'il n'affaiblit cette thèse, que nous n'avions pu alors établir que sur l'histoire.

Nous craignons aussi que le docte voyageur ne perde de vue l'élément nouveau que les établissements grecs en Égypte avaient apporté depuis Psammitichus. Les Grecs, grâce à l'élasticité, si l'on peut parler ainsi, de leur religion, avaient accepté, sans difficulté, une synonymie toute factice pour les divinités des deux peuples. Il ne leur en coûta rien de croire qu'Ammon était leur Jupiter; Neith, leur Athéné; Bubaste, leur Artémis; Aroéris, leur Apollon; Rha, leur Hélios; Phtha, leur Héphæstos, etc. Les Égyptiens se prêtèrent à cette assimilation qui les flattait, puisqu'elle faisait de leur religion le point de départ de celle des Grecs; c'est là ce qui explique les offrandes que les rois de la vingt-sixième dynastie saïte ont faites dans des temples de divinités grecques, selon Hérodote. Néchao consacra, dans le temple d'Apollon des Branchides, le vêtement qu'il avait porté durant la guerre de Syrie (1). M. W. trouve cela on ne peut plus improbable (p. 165). Pourquoi? Est-ce que, selon le même Hérodote, Amasis n'a pas envoyé à la Minerve de Lindus, dans l'île de Rhodes, deux statues de pierre avec un corselet de lin; et, à Cyrène, une statue de Minerve avec son portrait (2)? Sans doute on peut douter que ces statues représentassent l'Athéné grecque, avec le casque, l'égide, la lance et le bouclier, plutôt que la Neith égyptienne, figurée comme elle l'est sur les monuments nationaux (3). Mais ces offrandes, en elles-mêmes, n'ont rien qui doive surprendre, quand on voit le même Amasis épouser une fille grecque de Cyrène (4), et concourir, pour une somme considérable (mille talents d'alun), au rétablissement du temple de Delphes (5). Quant à l'offrande de Néchao, dans le temple d'Apollon, elle

(1) II, 159.
(2) II, 182.
(3) Voy. l'Atlas de Wilkinson, pl. 28.
(4) Herodot., II, 181.
(5) *Ibid.*, 180, 7.

fut, sans doute, motivée par les services que lui avaient rendus les Grecs asiatiques pendant la guerre de Syrie. Tous ces faits servent à nous révéler l'espèce d'accord qui s'établit, dès cette époque, entre les deux polythéismes, dont l'origine était, au fond, si différente.

Nous terminerons ce que nous avons à dire de ce précis, en mentionnant un fait curieux, que l'on doit à M. Burton, et que M. W. n'a point négligé. On sait qu'Hérodote parle des grands monuments élevés par Amasis, entre autres d'un temple monolithe en granit rose, d'une dimension et d'un poids prodigieux, ayant en dehors 21 coudées de long, 14 de large et 8 de haut; et, intérieurement, 18 coudées 20 doigts de long, 12 de large et 5 de haut. Ce grand monolithe ne s'est pas retrouvé; mais, ce qui montre qu'Amasis avait en effet un goût particulier pour ce genre de monuments, c'est que M. Burton a vu, en 1828, à Tel et-Mai, qui occupe l'emplacement de Thmuïs, dans le Delta, un monolithe de granit rose, portant le nom d'Amasis, dont les dimensions sont de 21 pieds 9 pouces anglais (6^{m},630), 13 pieds de large (3^{m},962) et 11 pieds 7 pouces (3^{m},53) de haut; et, dans œuvre, de 19 pieds 3 pouces (5^{m},86), sur 8 pieds (2^{m},438) et 8 pieds 3 pouces (2^{m},514) (1).

Après ce précis historique, dont la lecture ne peut que vivement intéresser le lecteur instruit, l'auteur entre dans son sujet, en commençant par tout ce qui tient à l'état politique de l'ancienne Égypte. Nous en donnerons un exposé sommaire dans les articles suivants.

III

L'intention du savant auteur a été, comme nous l'avons dit, de réunir tous les éléments de la civilisation égyptienne,

(1) On en voit la figure dans les *Excerpt. hieroglyph.*, pl. 41.

qui se tirent des monuments ainsi que des textes anciens, afin de les comparer entre eux et de les éclairer les uns par les autres. Il a donc passé en revue toutes les branches de cette civilisation sur lesquelles on peut obtenir quelque renseignement; et, de tout cela, il a tâché de former un tableau aussi complet et aussi fidèle qu'il est possible à présent de le faire.

Après le précis historique dont nous avons parlé, l'auteur entre en matière par l'examen de la surface cultivable du pays, et de la population qui l'habitait autrefois.

Quant au premier point, il fait une observation importante et qui détruit un préjugé assez général : c'est que l'Égypte, bien loin de perdre avec le temps une partie de ses terres labourables, par l'effet de l'invasion des sables du désert, voit s'accroître de jour en jour l'étendue de la surface propre à la culture. La raison en est simple. Par suite de l'exhaussement progressif qu'amènent les dépôts annuels du fleuve, son niveau supérieur atteint, de siècle en siècle, un point plus élevé sur la lisière de sable de chaque côté, au pied des montagnes libyque et arabique, et va couvrir de son limon des parties de terrain qu'il n'atteignait pas dans les temps anciens. C'est ainsi que la plaine de Thèbes, au temps d'Aménophis III, environ dix-sept cents ans avant notre ère, n'avait guère que les deux tiers de sa largeur actuelle; aussi les deux colosses de la plaine, autour desquels le limon s'est accumulé jusqu'à la hauteur de deux mètres, sont établis sur le sol sablonneux qui alors s'étendait plus vers l'est, en se rapprochant du lit du fleuve. Rien de plus faux, en conséquence, que cette opinion générale sur l'envahissement des sables du désert qui menacent la prospérité et jusqu'à l'existence du pays.

Outre les villes et les villages que les anciens construisirent au milieu de la plaine cultivable, il en est beaucoup qu'ils ont établis sur la lisière du désert, à quelque distance du sol d'alluvion, afin de le ménager autant que possible, et aussi dans la vue d'encourager la culture de certaines parties, qui, n'é-

tant pas atteintes par l'inondation, pouvaient être artificiellement arrosées au moyen de canaux ou des puits dont l'eau était élevée par des procédés mécaniques, comme de nos jours. Des monceaux de décombres montrent, encore à présent, le site de ces villes ou villages; et, dans un petit nombre de cas, les restes de temples magnifiques attestent l'existence de grandes cités dans de pareilles situations : ainsi Abydos, Athribis, Tentyra, certaines parties de Memphis et d'Oxyrinchus étaient situées au bord du désert, sur le sol sablonneux; et la ville qui occupait le voisinage du Kasr-Kéroun, à l'extrémité occidentale du Fayoum, était placée assez loin de l'influence bienfaisante de l'inondation.

Lorque des villes, des villages, étaient entourés de sables, l'attention constante des habitants empêchait qu'ils n'en fussent encombrés; mais, une fois abandonnés, ils ne tardaient pas à être envahis, et l'on voit encore les monuments à demi enterrés sous des flots de sable amenés par les vents. Il n'en faut pas induire, comme l'a fait Deluc, que l'Égypte finira par disparaître sous les sables. Leur envahissement sera toujours limité à un très-petit nombre de points, comme à Behnésé (*Oxyrinchus*), à Khardassy, etc., ce qui est dû à la disposition particulière des vallées qui s'ouvrent dans la montagne libyque ; et il est plus que compensé par les effets de l'exhaussement successif qui, selon les observations de Girard, est d'environ $0^m,12$ par siècle.

Il résulte de cette vue, contraire à l'opinion commune, que la quantité du sol cultivable en Égypte est, pour le moins, égale à ce qu'elle était dans l'antiquité, et que l'Égypte pourrait encore être aussi peuplée que dans l'antiquité, si les mêmes causes de prospérité, dues aux institutions et au mode de gouvernement, venaient à renaître.

Ceci conduit naturellement à rechercher quelle était la population du pays. Sir G. W. paraît n'avoir pas tiré de ces prémisses les conséquences qui doivent s'en déduire. Comme c'est un des points les plus curieux pour l'histoire, nous y insisterons quelques instants.

Laissant de côté tous les calculs exagérés de quelques modernes, l'auteur s'en tient au passage de Diodore de Sicile qui porte cette population à sept millions d'âmes. C'est aussi ce que nous avons fait dans un mémoire, lu à l'Académie en 1821, dont l'extrait se trouve dans le tome Ier, p. 7 et 8, de l'édition de Rollin, publiée chez F. Didot (1821), où nous avons établi par divers calculs que cette population, entre sept et huit millions d'habitants, n'avait rien d'exagéré, et répondait à l'idée qu'on doit se faire des ressources d'une contrée si fertile (1).

Maintenant une question importante est celle-ci : Cette population était-elle beaucoup diminuée lors de la domination grecque et romaine? Ceux qui veulent que la conquête des Perses ait amené pour l'Égypte un système d'oppression qui a porté, comme le dit sir G. W., un coup mortel aux institutions et aux arts de ce pays, ne balancent pas à croire qu'à l'époque ptolémaïque cette population avait dû singulièrement déchoir.

Notre auteur s'attache donc à la leçon de Diodore, d'où il résulte que, du temps de l'historien, la population de l'Égypte était réduite de plus de moitié. « On dit qu'autrefois toute la population montait à environ sept cents myriades, et que, de nos jours, elle n'est pas moindre de trois cents (2). »

Mais ce mot de τριακοσίων a été introduit là sans raison par quelque copiste, car il manque dans plusieurs manuscrits. Wessling le retranche, et tous les éditeurs l'ont mis depuis entre crochets, comme n'appartenant pas au texte original. Si l'on pouvait, à cet égard, conserver le moindre doute, il serait levé par ce que Diodore de Sicile ajoute au même endroit. Hérodote avait dit qu'au temps d'Amasis on comptait en Égypte 18,000 villes (3), ce qui est impossible, à moins

(1) La section de ce mémoire relative à la population de Thèbes a été textuellement imprimée dans les *Éclaircissements historiques sur Rollin*, p. 27-41, Paris, 1825. [T. I, p. 126.]

(2) Τοῦ δὲ σύμπαντος λαοῦ τὸ μὲν παλαιὸν φασὶ γεγονέναι περὶ ἑπτακοσίας μυριάδας, καὶ καθ' ἡμᾶς δὲ οὐκ ἐλάττους [τριακοσίων]. I, xxxi.

(3) II, c. 177.

qu'on ne prenne ici πόλεις pour des lieux habités quelconques; et, en effet, Diodore dit que, dans les temps anciens, il existait plus de 18,000, tant villages que villes; et qu'au temps de Ptolémée, fils de Lagus, on en comptait plus de 30,000, dont « le plus grand nombre a subsisté jusqu'à notre temps » (1). Ce nombre doit comprendre, comme on l'a déjà reconnu, non-seulement l'Égypte, mais les diverses contrées soumises aux Ptolémées; puisque c'est le même, à peu près, que Théocrite (2) donne pour celui des villes contenues dans les contrées soumises à Ptolémée Philadelphe. Cette expression, « dont la multitude subsiste encore », fait bien voir que, dans la pensée de Diodore, le nombre des lieux habités était presque aussi considérable que dans les temps anciens, ce qui ne se concevrait pas, s'il avait dit plus haut que la population était diminuée de plus de moitié. Le seul sens possible de la phrase de Diodore est donc : « On dit que, dans les temps anciens, la population totale de l'Égypte était de sept millions d'hommes, et à présent elle n'est pas moindre. » Et, ce qui le prouve non moins clairement, c'est que l'historien Josèphe, qui connaissait si bien l'Égypte, dit qu'elle contenait, sous Vespasien, sept millions et demi d'habitants, sans compter Alexandrie. « Ce qui résulte, ajoute-t-il, des registres de capitation (3). » Ainsi l'Égypte était aussi peuplée sous les Ptolémées que sous les Pharaons, et elle l'était même un peu plus sous les Romains, dont l'excellente administration avait encore augmenté la prospérité du pays.

L'aspect même des lieux vient à l'appui de l'histoire. Tout annonce, en effet, que les diverses parties de l'Égypte étaient, à l'époque romaine, beaucoup plus peuplées qu'elles ne le sont de nos jours. Et, sans parler de l'Égypte propre, il suffit, pour s'en convaincre, de lire les descriptions modernes des oasis, et particulièrement de la grande, qui renferme tant de ruines

(1) Ἐπὶ δὲ Πτολεμαίου τοῦ Λάγου, πλείους τῶν τρισμυρίων ἠριθμήθησαν, ὧν τὸ πλῆθος διαμεμένηκεν ἕως τῶν καθ' ἡμᾶς χρόνων. Diod. Sic., I, xxxi.

(2) Trente-trois mille trois cent trente-trois. *Idyll.*, xvii, 34.

(3) *Bell. Jud.*, II, xvi, 4 : Ὡς ἔνεστιν ἐκ τῆς καθ' ἑκάστην κεφαλῆς τεκμήρασθαι.

considérables égyptiennes ou grecques, lesquelles sont, en grande partie, de l'époque romaine, même des temps chrétiens. On sait que la vaste Nécropolis de la métropole Hibe, près d'El-Khargeh, contient des tombeaux qui, par leurs dimensions et leur beauté, égalent pour le moins les plus grands de ceux qu'on trouve dans la campagne de Rome.

Tout se réunit donc pour établir que la prospérité de l'Égypte n'était que faiblement déchue sous les dominations étrangères et successives des Perses, des Grecs et des Romains, ce qui fait tomber ce préjugé (encore admis, comme on le voit, par un des archéologues les plus habiles et les plus exercés), que l'Égypte, sous le régime des Perses, n'était déjà plus que l'ombre d'elle-même. Il y a bien d'autres faits qui prouvent le contraire; mais je me borne à celui-ci, qui me semble le plus important.

Après quelques observations sur le peu qu'on sait des revenus et du commerce de l'ancienne Égypte, sir G. W. parle des richesses qu'elle possédait, attestées par des textes de l'Écriture, par une foule de bas-reliefs, et par la multitude d'objets précieux qu'on y découvre chaque jour. Le gisement des mines d'or d'où les Égyptiens ont pu tirer de grandes ressources, est à présent bien déterminé. Elles étaient situées à environ dix journées au sud-est d'Edfou (Apollonopolis-Magna), dans les montagnes des Bischaris; elles ont été récemment visitées par MM. Linant et Bonami. L'or y gît dans des veines de quartz, au milieu de rocs qui bordent une vallée sauvage et inhospitalière. Mais la petite quantité que fournirait à présent le minerai, jointe à la difficulté de se procurer de l'eau, et d'autres obstacles locaux, empêcheront sans doute d'en reprendre l'exploitation. On sait qu'au temps d'Abou'lféda, elle couvrait à peine les dépenses; aussi n'a-t-elle pas été reprise depuis les califes. On ne sait, à vrai dire, si les anciens Pharaons en ont jamais tiré de grandes ressources; et, malgré l'assertion d'Hécatée, que l'on extrayait annuellement de ces mines pour la somme fabuleuse de 533,333 talents d'argent, on a lieu de croire que la plus grande partie de l'or et de l'ar-

gent qu'on employait en Égypte était apportée par le commerce avec le midi de l'Afrique; et que ces métaux y arrivaient, alors comme aujourd'hui, sous la forme de ces anneaux qu'on voit souvent amoncelés dans les bas-reliefs qui représentent des scènes de conquête et de triomphes sur l'Éthiopie.

Dès une époque très-ancienne, le commerce avait amené en Égypte des marchandises venues de l'Inde et même de la Chine, témoin ces vases avec caractères chinois, trouvés dans des tombeaux à Thèbes, qui paraissent être d'une ancienne date.

L'auteur passe ensuite à l'examen de tout ce qui concerne les *castes* ou classes distinctes dans lesquelles était partagé le peuple égyptien. On sait que leur nombre n'est pas le même dans les divers auteurs anciens. Il explique ces différences, comme on l'a fait avant lui, en disant que les uns ne parlent que des grandes castes, et les autres les subdivisent. Personne n'ignore non plus que ces divergences existent à l'égard des castes de l'Inde et par la même cause. Après quelques détails sur ce sujet, l'auteur recueille les divers textes et les monuments qui se rapportent à la condition des quatre principales castes, à savoir les prêtres, les guerriers, les agriculteurs et les artisans.

Après toutes les recherches qui ont été faites sur ce sujet, il est difficile de trouver dans les textes anciens quelque chose de neuf à dire. Ce n'est que sur les monuments qu'on peut recueillir soit quelques détails nouveaux, soit la confirmation des renseignements donnés par les anciens.

A l'égard de ces différents points, l'auteur fait un choix très-judicieux entre les résultats des recherches antérieures, auxquelles il ajoute des vues et des observations qui lui sont propres, puisées dans une connaissance approfondie des monuments. La manière dont les noms des rois sont quelquefois exprimés dans les bas-reliefs permet de conclure que la couronne, qui passait de père en fils, se transmettait, lorsqu'un roi ne laissait pas d'héritier, à son plus proche parent, ou bien à son gendre. Il paraît qu'à la mort de leur mari, les reines

pouvaient continuer de gouverner, et, pendant la minorité de leur fils, faisaient office de régente ; mais elles étaient contraintes de s'associer leurs fils ou leurs frères, usage qui se continua sous les Ptolémées, où nous voyons Cléopâtre, veuve d'Évergète II, forcée de s'associer ses deux fils, Soter II et Alexandre, et la fameuse Cléopâtre, fille d'Aulète, contrainte de faire asseoir sur le trône, à côté d'elle, d'abord ses deux frères, puis son fils Césarion. Si Manéthon fait mention des *reines,* et Hérodote de *Nitocris,* on ne trouve aucune reine dans les listes royales sculptées sur les monuments de Thèbes et d'Abydos.

Il ne paraît pas non plus que la monarchie fût élective, quoi qu'en ait dit Synésius. Il aura généralisé soit le cas particulier relatif à Psammitichus, soit l'usurpation de quelque chef puissant, comme Amasis, ou d'un conquérant comme quelque prince éthiopien, qui pouvaient encore faire valoir de certains droits fondés sur leur parenté avec la famille régnante. Ces rares exemples ne peuvent prévaloir contre l'accord des textes et des monuments.

Quant aux castes en particulier, sir Gardner recueille tout ce qui peut expliquer leur position sociale et leurs costumes.

A propos des prêtres, il s'occupe d'une question souvent agitée parmi les savants, celle de savoir si les Égyptiens admettaient des femmes au sacerdoce. Hérodote soutient formellement le contraire. L'auteur, après plusieurs archéologues, prouve très-bien que l'assertion de cet historien ne doit pas être prise à la lettre. Plusieurs faits, appartenant soit aux temps pharaoniques, soit à l'époque grecque, démontrent que les femmes pouvaient être prêtresses. Mais il est vraisemblable, selon la remarque de M. W., que l'assertion d'Hérodote ne concerne que les hautes fonctions du sacerdoce, auxquelles les femmes, même les reines, n'étaient jamais admises.

Dans ce qu'il dit du costume des prêtres, on remarque l'observation que ce costume variait avec les fonctions dont ces prêtres étaient chargés. Ainsi ceux qui faisaient certaines of-

frandes ou sacrifices aux dieux se montrent toujours vêtus d'une peau de léopard, que Plutarque a prise à tort pour une *nébride* ou peau de faon.

La multitude de scènes militaires représentées sur les monuments a permis à sir G. W. d'entrer dans des détails circonstanciés sur la caste militaire, sur les costumes des soldats et des officiers, la forme des armes et des machines de guerre, sur les troupes auxiliaires, les prisonniers des diverses nations. Les figures gravées sur bois, insérées dans le texte, étaient à peu près toutes connues; mais elles se trouvent ici pour la première fois réunies pour éclaircir chaque usage. Cette réunion donne lieu à plusieurs rapprochements fort curieux. Par exemple, l'auteur remarque que le bouclier égyptien a très-souvent cette forme , qui est constamment celle des tablettes funéraires qu'on trouve dans les tombeaux; et il émet la conjecture qu'il était peut-être d'usage de faire du bouclier un monument en l'honneur des soldats morts au service. Ces boucliers sont tous de petite dimension. Il en est cependant d'une grandeur considérable, ayant la même forme, mais terminés, à la partie supérieure, par une espèce d'ogive. Ces derniers couvrent entièrement le corps du guerrier, comme ceux qu'on trouve sur quelques monuments grecs, répondant à la description de Virgile (1) et de Tyrtée (2). M. W. n'en cite pourtant qu'un exemple tiré d'un ancien tombeau à Lycopolis (Syout).

A propos des armes, il parle du *coutelas* recourbé, espèce de *ensis falcatus;* il dit qu'on l'appelait en égyptien *schopsh,* ce qui rappelle le κοπίς des Grecs; et il en conclut que les Grecs d'Argos, originaires d'Égypte, avaient tiré de ce pays et l'ustensile et le nom qui le désignait. L'auteur revient, à diverses reprises, sur cette *origine égyptienne* de certains usages grecs, dont la transmission est due, selon lui, aux colonies d'Inachus, de Cécrops et de Danaüs. Nous pensons que ces origines

(1) « Clypeique sub orbe teguntur ». *Æneid.,* II, 227.
(2) *Eleg.,* VIII, 23 (Schneidew.).

sont aussi chimériques que ces colonies elles-mêmes, dont les anciens Grecs n'entendirent jamais parler, et qui ont été inventées à une époque récente ; opinion avancée par H. Voss et K.-O. Müller, et qu'on peut corroborer par de bonnes raisons. Quant à nous, nous sommes d'avis que les Grecs n'ont presque rien tiré d'Égypte avant le règne de Psammitichus. Quoi qu'il en soit, dans le cas particulier dont il s'agit, il est d'autant moins nécessaire de recourir à l'étymologie égyptienne, que κοπίς, *couteau* ou *poignard*, a la même origine que κόπτειν, *couper*.

IV

Après avoir réuni tout ce qu'il est possible de savoir, d'après les monuments, sur l'art militaire chez les Égyptiens, l'auteur passe aux noms des nations avec lesquelles ils ont été en guerre. Ces noms se lisent parmi les différentes scènes guerrières représentées dans les bas-reliefs ; mais il est bien différent d'en connaître la synonymie géographique, ou de savoir à quelle contrée il convient de rapporter ces noms. Ces peuples se distinguent par un accoutrement particulier, qui suffirait, indépendamment du nom, pour montrer la différence essentielle qui les caractérise. Sir G. W. a réuni sur une vignette sept peuples avec leur nom, à savoir : les Scheretana, les Tokkari, les Rebo, les Rot-ñ-no, les Shari, les Pount, les Scheta ou Kheta, etc. Que chacun de ces peuples ait été représenté avec les traits qui lui sont propres, cela n'est pas douteux : on voit que les Égyptiens ont voulu idéaliser le type qui formait leur caractère ; et ils l'ont fait avec une naïveté et une précision de trait qui ne permet pas de douter de l'exactitude de l'imitation. Que la plupart de ces peuples soient asiatiques, le fait est aussi bien probable ; mais assigner leur position est impossible. On y a vu des Scythes, des Bactriens et même des Indiens. M. W. a le bon

esprit de convenir qu'il n'en sait rien, ou du moins qu'on ne peut former à cet égard que des conjectures plus ou moins plausibles, fondées sur des similitudes de nom qui peuvent être trompeuses. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que ces peuples asiatiques appartiennent à l'Asie occidentale, aux diverses parties de la Syrie et de la Mésopotamie, sur les deux rives de l'Euphrate et du Tigre; mais il en est aussi plusieurs qui doivent appartenir à l'Afrique, ainsi qu'on le voit, dans un grand tableau dessiné, d'après un tombeau de Kournah à Thèbes, par M. Hoskins (1), et reproduit, en petit, par M. W. Ce tableau représente le triomphe d'un roi égyptien sur les peuples du midi de l'Égypte, comme le prouve la nature des offrandes : on y voit des nègres portant des troncs d'ébène et d'ivoire, mêlés à des hommes de race blanche, portant des offrandes du même genre, et conduisant des singes, des panthères, des gazelles, une girafe, un éléphant, animaux de l'intérieur de l'Afrique; de plus, des anneaux d'or et d'argent. On y voit un ours, qui provient, sans doute, de la région montagneuse de l'Abyssinie; puis de magnifiques chevaux, des chiens de chasse exactement semblables aux nôtres, et qui montrent qu'à ces époques reculées le croisement des races avait déjà produit dans l'espèce canine les mêmes variétés qui existent de nos jours, et que ces variétés existaient surtout en Éthiopie, puisqu'on les transportait en Égypte, avec les autres curiosités propres à ce pays. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est un groupe d'hommes blancs, à barbe et cheveux roux, dont l'origine éthiopienne est attestée par les dents d'éléphant qu'ils portent sur leurs épaules, et l'éléphant qu'ils conduisent en laisse. J'ai essayé de rendre compte de ce fait au moyen de l'hypothèse que ces gens faisaient probablement partie de quelque colonie établie au midi de l'Égypte par les Pasteurs, lorsqu'ils étaient maîtres de tout le pays. On sait que les Pasteurs, qui envahirent l'Égypte vers 2,300 ans avant Jésus-Christ, étaient, selon

(1) Dans Hoskins, *Travels in Æthiopia*, p. 334.

l'hypothèse de Champollion, des Scythes détachés de la grande invasion qui était descendue dans l'Asie occidentale. Quelle que soit l'explication qu'on hasarde du fait, c'est un des plus singuliers de ceux que présente ce tableau remarquable. Ce qui ne mérite pas moins d'attention, c'est la richesse et l'élégance des vases apportés par les Éthiopiens, et qui atteste que les arts étaient fort perfectionnés chez eux à ces époques recherchées.

Les détails que donne l'auteur sur les différentes castes des Égyptiens, et sur les traits distinctifs qui les font reconnaître sur les monuments, forment deux des chapitres les plus instructifs de l'ouvrage.

Le chapitre suivant contient tout ce qui se rapporte à la construction et à la disposition des habitations privées et des palais des grands, des jardins et des vergers qui les entouraient. L'auteur explique leur disparition complète par la nature des matériaux employés pour leur construction : c'était la brique crue, séchée au soleil. Ces matériaux simples, faciles à se procurer partout à bon marché, étaient employés pour les enclos de jardins, les enceintes sacrées des temples, les murs des villes, les maisons, les tombeaux, bref, pour toute construction, excepté les temples. Sir G. pense que, vu la grande consommation qui s'en faisait, le gouvernement s'en était réservé la fabrication et le monopole; ce fait, qui n'est point mentionné par les auteurs, lui paraît résulter de ce qu'on trouve très-fréquemment, dans des ruines de bâtiments publics ou privés, des briques marquées du sceau du roi ou de quelque personnage privilégié; et l'on ne peut douter que le sceau n'ait été imprimé dans la fabrique même, lorsque l'argile était encore molle.

Pour cette fabrique si étendue, le gouvernement employait de nombreux captifs qui travaillaient comme esclaves, et lui permettaient de livrer les briques à fort bon compte. En effet, on voit, dans plusieurs bas-reliefs, des hommes étrangers à l'Égypte occupés de la confection des briques. La Bible dit que les Hébreux furent contraints, par les Égyptiens, d'y

travailler péniblement (1). Aussi l'on a cru voir des Hébreux dans un bas-relief représentant des captifs travaillant à cette fabrication. Rien n'empêche que ce ne soit des Hébreux, mais rien ne le dit non plus : aucun nom ne l'indique. Tout ce qu'on sait, c'est que la scène se passe à Thèbes, où le bas-relief a été trouvé, et les hiéroglyphes portent que « les briques (*tôbi*) sont faites pour un bâtiment à Thèbes ». Sir G. remarque que *tôbi* est tout à la fois le mot copte et arabe pour exprimer la brique.

C'est principalement des ruines de l'ancienne ville, près de Tell-Amarna, que sir G. tire des indications pour le plan des habitations privées. L'auteur croit que ce lieu répond à *Alabastroupolis;* en quoi il se trompe assurément, puisque, selon Ptolémée, cette ville est dans l'intérieur du désert, tandis que les ruines sont sur le bord du Nil; il paraît certain, comme l'a pensé M. Jomard (2), que c'est l'ancienne *Psinaula*. Quoi qu'il en soit, c'est peut-être le seul lieu où l'on reconnaisse distinctement la disposition d'une ville égyptienne, avec ses rues, ses masses d'habitations, et le plan encore distinct de plusieurs d'entre elles. Sir G. W. reproduit la planche de l'ouvrage d'Égypte (3), en y ajoutant quelques détails nouveaux qu'il explique par la comparaison avec ceux que fournissent d'autres monuments. La distribution intérieure des appartements, la disposition des portes, leur fermeture, les serrures, les gonds, tous ces détails sont éclaircis par des figures qui en donnent une idée nette. Les maisons portaient fréquemment le nom du propriétaire; quelquefois on y ajoutait une devise qui donnait un bon augure, comme *la bonne demeure*.

Les murs et les plafonds étaient richement revêtus d'ornements peints qui offrent la plus grande analogie avec ceux de l'art grec, et qu'on trouve cependant sur des monuments de la dix-huitième dynastie et des dynasties antérieures. On ne

(1) *Exod.*, I, 14.
(2) *Description de l'Heptanomide,* p. 13.
(3) *Antiq.*, t. V, pl. 63, fig. 6.

peut douter, en conséquence, que les Grecs ne les aient empruntés à l'Égypte, comme la forme de beaucoup de vases.

On lit, avec un intérêt particulier, la description d'une ferme et celle de tous les travaux qui s'y rapportent, la forme des greniers, la manière d'y entasser les grains, de les en retirer, la culture du jardin et du verger, celle de la vigne, la récolte des raisins, les diverses manières de les presser, de faire le vin, de le verser dans les jarres pour le conserver, de placer les jarres dans les celliers.

Viennent ensuite de nombreux détails sur l'ameublement des maisons ; en particulier sur les différentes espèces de sièges et de fauteuils, les uns de construction fort simple, les autres aussi riches qu'élégants, tels qu'on les trouve dans les tombeaux de Biban el-Molouk. Rien ne saurait donner une plus favorable idée du luxe et de la richesse des meubles, excepté peut-être la forme de certains instruments de musique, principalement des *harpes*, dessinées dans l'ouvrage de la commission avec une grande exactitude, sauf les couleurs, qui ne sont pas celles des originaux.

La musique et les divers instruments à vent, à percussion et à cordes, sont l'objet d'un chapitre très-intéressant et très-complet, enrichi d'une multitude de figures qui représentent les diverses espèces de lyres, de harpes, de guitares ou de mandolines, de flûtes doubles et simples, de trompettes, de tambourins, de cymbales. L'auteur explique très-bien, au moyen de dessins tirés des originaux, comment les cordes étaient attachées sur le manche des instruments, et pouvaient être plus ou moins tendues ou accordées.

On trouve, parmi les sujets représentés dans les grottes de Beni-Hassan, une suite de personnages, hommes, femmes et enfants, qui paraissent en route. Un âne porte des bagages; un autre deux enfants. Un des hommes tient une lyre qui rappelle une des formes de la lyre grecque. Champollion y voyait des Grecs ioniens, ou de l'Asie Mineure (1). C'est une

(1) *Lettres écrites d'Égypte*, p. 77.

erreur qui provient de ce que d'abord il avait cru que les grottes de Beni-Hassan ne remontaient pas plus haut que le IXe siècle de notre ère. Mais il a reconnu depuis, et tout le monde reconnaît à présent, que ces grottes ont été sculptées sous Osortasen Ier, roi contemporain d'Abraham. Ces prétendus *Grecs* sont très-probablement des Arabes du désert à l'est du Nil.

Le chapitre suivant traite des diverses formes de vases; des boîtes de toilette, en ivoire, en différentes espèces de bois. Plusieurs de ces formes, pleines d'élégance et d'originalité, ont été plus tard, comme je l'ai dit, imitées par les Grecs. L'auteur passe ensuite à tout ce qui concerne les repas, la danse et les différents jeux, tels que la mourre, les dames, les dés, etc.

Le troisième volume commence par les détails relatifs à la chasse des différents animaux sauvages. Le goût de la chasse était fort répandu dans toutes les classes des Égyptiens; elle s'exerçait sur la lisière du désert, dans les défilés des montagnes libyque et arabique. Les gens riches et les rois avaient des enclos ou des parcs, dans lesquels les animaux étaient renfermés, comme les *theriotrophia* (θηριοτροφεῖα) des Grecs et des Romains. Des bas-reliefs montrent une hyène, prise dans un piège, portée par deux hommes; un autre porte sur ses épaules une sorte de bouquetin, et conduit en laisse deux chiens de chasse qui lui ont servi à l'atteindre. Un autre bas-relief de Beni-Hassan montre deux chasseurs faisant usage du *lasso* pour prendre, l'un un bœuf sauvage, l'autre une gazelle. La chasse au lion est représentée en d'autres scènes. On sait que les rois employaient aussi les lions apprivoisés pour chasser d'autres animaux. Dans ce cas, ils étaient marqués avec un fer rouge. On en a l'exemple dans les grottes de Beni-Hassan, où l'on voit un lion marqué en deux endroits, au poitrail et près de la queue. C'est ainsi que, dans l'Inde, on se sert du *cheta,* ou léopard chasseur. Mais il ne paraît pas qu'en Égypte on se soit jamais servi, à cet effet, de cet animal. Diodore nous parle de lions amenés à la guerre par un roi d'É-

gypte; les sculptures de Thèbes confirment le fait, et montrent que l'usage était assez fréquent.

Un chapitre qui ne sera pas sans intérêt pour les naturalistes concerne les différents animaux sauvages qui existaient en Égypte, et qui sont représentés sur les monuments. Sir G. W. accompagne leurs figures d'observations curieuses. Par exemple, il remarque que le *kebsh* ou *mouton sauvage* se trouve dans le désert à l'est, principalement dans les montagnes primitives, qui, commençant vers le 28e degré de lat., s'étendent jusqu'en Abyssinie. Le *kebsh* femelle a de 2 à 3 pieds de haut, et sa longueur totale n'excède pas 4 pieds. Le mâle est plus grand et pourvu de plus fortes cornes, qui ont près de 5 pouces de diamètre à la racine. Le porc-épic n'est point un animal d'Égypte, non plus que le léopard. Les ours y sont inconnus, et, s'ils se présentent deux fois dans les peintures de Thèbes, ils sont, dans les deux cas, amenés par des étrangers; ce qui prouve qu'ils n'étaient qu'un objet de curiosité. Sir G. W. pense donc qu'Hérodote s'est trompé quand il a dit que les *ours sont rares en Égypte* (1). Il est vraisemblable que l'historien aura vu un ou deux ours qui avaient été amenés de loin, et qu'il aura crus indigènes. Relativement au loup égyptien, qu'il dit à peine aussi grand qu'un renard, son assertion est confirmée par le fait. Selon M. W., le loup égyptien diffère de celui des autres pays en un point caractéristique quant à ses habitudes; car il ne vit jamais en troupes. « Car, bien que je l'aie bien souvent chassé, dit-il, je n'en ai jamais vu plus de deux ensemble; et généralement je l'ai trouvé errant isolé dans la plaine. » A son avis, les conclusions de Sonnini, relativement à l'existence du loup en Égypte, sont hâtives et erronées. Celui-ci reproche à Hérodote d'avoir confondu le *loup* avec le chacal, par la raison, dit-il, qu'il n'y a pas de *loups* en Égypte. C'est une erreur, assure M. W. : « Les tombeaux dans les montagnes, au-des- « sus de Lycopolis, contiennent des momies de loups, dont

(1) Hérodot., II, 67.

« j'ai examiné un grand nombre, et je me suis convaincu que « l'animal vénéré à *Lycopolis* était bien le loup, non le « chacal. »

Le lion est à présent inconnu en Égypte; on ne le trouve plus que dans l'Éthiopie supérieure. Anciennement, il s'avançait beaucoup plus vers le nord. On le trouvait dans le Liban, et, au temps d'Hérodote, dans les montagnes de la Thrace. On explique par là le rôle important que joue cet animal dans le système graphique et dans la religion des Égyptiens.

V

Les détails relatifs à toutes les branches de l'industrie égyptienne terminent le troisième volume de cet ouvrage. C'est une des parties les plus instructives de l'ouvrage, celle, du moins, que le savant auteur a traitée avec le plus d'attention. Il a réuni dans le chapitre IX, consacré à cette partie intéressante, une multitude de notions variées et neuves.

Dès l'époque la plus reculée, les Égyptiens ont été en possession d'une industrie très-perfectionnée, qui s'est conservée jusque dans les derniers temps de leur monarchie; et tout annonce que, sous les Perses et même sous les Grecs, leurs procédés industriels n'avaient subi aucune altération. Au temps de Ptolémée Philadelphe, ils surent transporter de Syène à Alexandrie, et dresser sur une place de cette ville, un obélisque plus grand qu'aucun de ceux qui existent à Karnak. Le sarcophage d'Amyrtée, en brèche verte, matière des plus dures, orné d'une infinité de sculptures d'une pureté et d'une finesse incomparables, montre que, vers 400 avant J.-C., les Égyptiens n'avaient rien perdu de leur patience ni de leur talent à travailler les matériaux les plus rebelles.

Sir G. W. passe en revue les différentes branches de l'industrie égyptienne, en commençant par le verre, la porcelaine et les pierres fausses.

Une de leurs plus remarquables inventions, qu'ils possédaient au moins dès le temps d'Osortasen I[er] (2100 ans avant notre ère), est l'art de souffler le verre. Ce procédé est représenté dans les grottes de Beni-Hassan, qui ont été sculptées sous ce roi; et des bouteilles de verre coloré, portant un nom de roi qui florissait vers 1900, ont été trouvées à Thèbes. La pesanteur spécifique de ce verre est précisément celle du verre ordinaire ou *crown glass,* que l'on fabrique dans nos verreries. D'autres objets de ce genre sont fréquemment trouvés dans des tombeaux d'une antiquité très-reculée, quoiqu'on ne puisse pas en fixer la date. Des vases de verre ont été employés pour contenir le vin, à une époque beaucoup plus ancienne que celle de l'Exode. Déjà Goguet, de Pauw et d'autres antiquaires ont présumé que les énormes émeraudes mentionnées par les anciens auteurs devaient être des imitations en pâtes de verre. Telle était la statue de Sérapis, de neuf coudées de haut, etc. Cette conjecture, dit l'auteur, est rendue plausible par le fait, découvert dans ces derniers temps, que les plus célèbres joyaux conservés dans les églises chrétiennes sont fréquemment formés de verre coloré (1); mais elle est pleinement confirmée par divers échantillons récemment découverts dans les ruines de Thèbes, appartenant au temps de la dix-huitième dynastie. On y trouve des imitations très-adroites de beaucoup de pierres précieuses, telles que l'émeraude et l'améthyste. Selon M. W., les Égyptiens couvraient quelquefois un sarcophage en granit d'un enduit en matière vitrifiée, ordinairement d'une belle couleur verte, qui faisait valoir, par sa transparence, les légendes hiéroglyphiques gravées sur la pierre même; ils appliquaient ce procédé à beaucoup de figures en poterie ou en pierre, trouvées dans les tombes.

Comme les Romains, ils employaient le verre pour ouvrages en mosaïque; des pièces de diverses couleurs étaient employées pour des ornements dans les figures de divinités, les emblèmes sacrés. Dans quelques-unes de ces compositions

(1) Tel est le *Sacro Catino* de Gênes, que Guyton de Morvaux découvrit être du verre, d'après les soufflures qu'il y remarqua.

vitrifiées, les couleurs ont un brillant extraordinaire; les bleus, qui proviennent du cuivre, sont d'une grande vivacité, et un des rouges, probablement tiré du minium, a toute l'intensité du *rosso antico*, avec tout le brillant de la matière vitrifiée qu'il colore, réunissant ainsi les qualités d'un riche émail.

Un grand nombre de coupes trouvées à Thèbes présentent un arrangement plein de goût de couleurs variées, et montrent un grand art dans la fabrique de la porcelaine; et l'on ne peut examiner de semblables spécimens sans être convaincu de la grande expérience que les Égyptiens avaient acquise dans cette branche de l'art.

La porcelaine égyptienne pourrait être appelée *verre-porcelaine*, comme participant aux deux substances. Le fond est généralement d'une qualité homogène et de même couleur, bleue ou verte, traversée en plusieurs directions par des lignes ou traits d'autres couleurs, rouge, blanche, jaune, bleu clair ou foncé, verte, ou toute autre, que l'artiste voulait introduire; elles ne sont pas toujours bornées à la surface, mais pénètrent fréquemment à l'intérieur, jusqu'à la moitié de l'épaisseur, et quelquefois tout au travers. Sous ce rapport, elle diffère de la porcelaine chinoise, où les fleurs et autres ornements sont toujours appliqués à la surface. En quelques exemples, les jaunes étaient appliqués par dessus les autres couleurs; puis les vases étaient remis au feu; ensuite on ajoutait les anses, le bord et la base.

Que les Égyptiens possédassent de grandes connaissances en chimie et sussent employer les oxydes métalliques, cela se prouve par la nature des couleurs qu'ils appliquaient sur le verre et la porcelaine. Ils n'ignoraient pas non plus l'action des acides sur les couleurs.

Ils connaissaient l'art de graver le verre et les pierres précieuses. Quel moyen employaient-ils? Était-ce au moyen de la poudre de diamant? on l'ignore. On ne sait pas davantage par quels procédés ils taillaient les pierres les plus dures, et gravaient dessus des hiéroglyphes avec tant de finesse et de précision. M. W. pense qu'ils avaient les poudres d'émeril,

l'usage du touret et de la roue du lapidaire. Pour le touret, il semble qu'on doive le reconnaître dans le signe *ââ,* qui est fréquemment employé comme le déterminatif du verbe graver ou sculpter.

L'auteur croit à l'origine chinoise de certains vases de porcelaine trouvés dans les tombeaux de Thèbes, dont l'un est de la dix-huitième dynastie. Il donne la figure de quatre de ces vases avec inscriptions chinoises, que M. Davis se flatte d'avoir lues. Nous savons que d'autres sinologues doutent de cette origine. Le fait mériterait d'être éclairci par une discussion contradictoire. Sans doute, rien n'empêche que de si petits objets pussent être apportés de proche en proche par le commerce : il n'est pas même nécessaire, pour cela, de supposer une communication directe entre les deux pays. Le fait n'a donc rien d'impossible, mais il paraît peu vraisemblable. Comment se ferait-il que le commerce n'eût apporté que ces vases, et que d'autres objets, non moins faciles à transporter, le thé, la soie, ne les eussent pas accompagnés? Cependant, si les inscriptions sont réellement chinoises, il faudra bien accepter le fait. Tout est là.

Notre auteur traite aussi la question si obscure des vases murrhins. Il est fort porté à admettre l'opinion de Rozière, que leur matière était le *spath fluor,* substance qui, en effet, répond le mieux aux traits de la description de Pline.

Après cet article si curieux, dont nous avons réuni quelques traits, l'auteur passe à la fabrication des étoffes de laine, de coton et de lin. Déjà plusieurs savants avaient pensé que le *byssus,* dont les anciens parlent tant, était le lin et non le coton, selon l'opinion commune. La question a été décidée, depuis peu d'années, par le docteur Ure, par MM. Bauer et Thompson, au moyen d'observations microscopiques. Il est à présent certain que les enveloppes de momies, qu'Hérodote dit être de *byssus* (II, 86), sont en étoffes de lin (1). L'auteur donne de curieux détails sur l'art du tisserand en Égypte et

(1) Voyez mon *Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte*, t. I, p. 282.

sur le mode de fabrication de plusieurs pièces de toiles peintes trouvées dans les tombeaux; sur la teinture, la préparation du chanvre, la fabrication des cordages, etc.

Les divers modes de préparer le papyrus sont ensuite décrits par le docte archéologue. On sait que le papyrus (*cyperus papyrus*) croissait principalement dans les terrains marécageux du Delta. Le gouvernement se réservait le monopole de cette culture, dont il tirait un profit considérable, vu l'immense consommation qui se faisait de cette plante pour les nombreux usages auxquels on l'employait; car on s'en servait pour faire des canots, des barques, des paniers, des semelles de sandales, et une multitude d'autres choses. Quant au papier qu'on en fabriquait, il était de différentes qualités, selon la partie de la tige d'où il était tiré. En général, il est fragile, difficile à dérouler, à moins qu'on ne l'expose graduellement à l'humidité ou à la vapeur; quelquefois il est si cassant qu'on dirait qu'il a été desséché par des moyens artificiels. Notre expérience particulière nous a montré qu'en général les papyrus de Memphis sont plus flexibles que ceux de Thèbes; ce qui doit tenir à un mode différent de préparation.

Sir Gardner remarque que l'emploi du papier en Égypte remonte aux époques pharaoniques les plus reculées. Des sculptures égyptiennes montrent qu'on écrivait sur cette substance dès le temps de Suphis ou Chéops, le fondateur de la grande pyramide. Un voyageur français, M. Prisse, vient de rapporter d'Égypte un papyrus hiératique, qui remonte à cette époque reculée, d'après les noms propres qu'on y lit. C'est le plus ancien manuscrit connu dans le monde.

Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans quelques détails sur les autres branches de l'industrie égyptienne exposées dans le reste du troisième volume de cet ouvrage, dont la lecture, toujours instructive, serait plus attachante, si l'auteur en avait mieux disposé le plan et classé plus méthodiquement les précieux matériaux.

Depuis la publication des trois premiers volumes, l'auteur a fait paraître une seconde série, composée de deux volumes,

où il traite de tout ce qui tient à l'agriculture, aux sciences et à la religion. Nous allons en donner, comme des premiers, une analyse sommaire.

La richesse de la vallée de l'Égypte était proverbiale chez les anciens. Elle surpassait de beaucoup celle de tous les pays connus. Ce fut là, sans doute, dit l'auteur, le motif de l'invasion des peuples pasteurs, ou Hycsos, qui s'en emparèrent et y séjournèrent, selon Manéthon, pendant 511 ans, jusqu'à leur expulsion entière, qui eut lieu sous Amosis, vers le XVIII[e] siècle avant J.-C. Champollion a montré que ce peuple, venu de l'Asie, était de race blonde. Il devait être, nous le pensons, un démembrement de la grande invasion scythique. qui, vers cette époque reculée, s'était étendue sur l'Asie occidentale. A l'appui de cette opinion, nous avons produit ailleurs quelques synchronismes qui lui donnent de la consistance. Après l'expulsion de ces conquérants, l'Égypte resta indépendante, jusqu'à la conquête des Perses, pendant près de douze siècles, conservant sans mélange ses arts et ses institutions. Nous avons déjà eu occasion de remarquer que, selon l'auteur, cette conquête fut le signal de la perte, ou du moins de l'altération sensible de la civilisation propre à l'Égypte. C'est une manière de voir que nous avons dit ne point partager; nous l'avons combattue dans un mémoire spécial, que nous soumettons en ce moment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La source de la prospérité de l'Égypte a principalement consisté dans l'agriculture, qui, de bonne heure, y a été portée à un très-haut degré de perfection. La division des castes y a maintenu, en tout temps, un nombre suffisant d'hommes occupés de la culture; et le produit des terres y est demeuré presque constamment le même, en terme moyen, pendant une longue suite de siècles. Il est vrai que le phénomène des inondations du fleuve, sur lequel le sort de la culture repose, est soumis à une régularité parfaite, quant aux époques, et quant à la quantité moyenne; ce qui tient à la constance des causes astronomiques et physiques qui le produisent.

Les auteurs anciens, tels qu'Hérodote, Diodore, Platon, Clément d'Alexandrie, s'accordent à dire que cette inondation périodique, en confondant une fois par an les limites des propriétés, a, de très-bonne heure, rendu nécessaire l'étude de la géométrie, et amené la connaissance des théorèmes élémentaires sur lesquels repose l'arpentage. On a des preuves que cette science existait au temps du patriarche Joseph; mais tout annonce qu'elle est bien plus ancienne encore.

Le même phénomène a dû faire naître aussi de bonne heure et perfectionner l'art des irrigations ou de la distribution des eaux sur les terres diversement élevées, de manière que les eaux pussent atteindre la plus grande surface possible de terres, et s'y maintenir le plus longtemps après que le fleuve était rentré dans son lit. Aussi les annales égyptiennes attribuent-elles aux plus anciens rois, et même à Ménès, le premier de tous, de grands travaux relatifs aux canaux d'arrosement et aux digues pour diriger le cours du fleuve et régler la distribution de ses eaux. Les soins extrêmes apportés à leurs aménagements avaient été, comme le reste, liés à la religion, et coordonnés avec des cérémonies ou des traditions religieuses qui en étaient la consécration. Ainsi la divinité du Nil était l'objet de sacrifices et d'offrandes, soit avant, soit pendant l'inondation, à l'effet de rendre le dieu favorable.

Sénèque rapporte que, lors d'une fête particulière, les prêtres jetaient des offrandes précieuses dans le fleuve, près de Philes, à l'endroit où l'on apercevait les premiers symptômes de l'inondation naissante. Certains symboles religieux se rapportaient à cette époque remarquable, quelques-uns fort clairs, d'autres plus obscurs, dont la signification est l'objet des conjectures des archéologues modernes. Ainsi il est encore permis, quoi qu'en pense M. W., de douter que l'union d'Osiris et d'Isis soit une allusion à l'introduction des eaux du fleuve dans les canaux qui les portaient à l'intérieur.

Selon notre auteur, c'est aux soins donnés par les Égyptiens à l'agriculture, qu'on peut attribuer l'attention qu'ils ont mise à observer le retour du débordement du fleuve, et les phénomènes astronomiques qui pouvaient s'y rapporter, tels que le lever héliaque de certaines étoiles, principalement de Sirius, dont le lever, d'abord en coïncidence avec l'époque de l'inondation, s'en était graduellement écarté, parce que celui-ci a toujours été très-voisin du solstice ; tandis que les levers consécutifs de cet astre ont toujours été séparés par un intervalle sensiblement égal à 365 jours 6 heures, c'est-à-dire à la durée de l'année julienne. C'est donc, dans la pensée de sir G. W., à l'agriculture qu'est due la forme régulière et simple qu'avait prise l'année égyptienne, dès une époque inconnue, mais qui doit être fort ancienne. Il expose ensuite cette forme, conformément à la théorie de Baimbridge, de Fréret et d'Ideler, qui est généralement adoptée. C'est également celle que, dans un mémoire inédit, nous avons admise et complétée par des arguments et des faits nouveaux, qui répondent aux objections élevées contre cette théorie, fondée sur les témoignages de l'histoire. M. Wilkinson, à qui nous avons communiqué notre travail en 1840, à Paris, le rappelle brièvement (1), et nous jugeons utile d'en indiquer ici les résultats généraux, sous forme de simples assertions, dont chacune est, dans le mémoire même, appuyée des preuves nécessaires :

1° La première forme de l'année égyptienne a été lunaire.

2° Ensuite elle est devenue solaire, sans intercalation ; et, dès une époque très-ancienne, elle s'est composée de 365 jours. Il n'y a aucune preuve que l'Égypte ait jamais eu une année de 360 jours, quoi qu'en aient dit Desvignoles et d'autres chronologistes.

(1) Il en parle en ces termes : « J'éprouve moins de regret en m'abstenant de mentionner beaucoup d'arguments qui peuvent être allégués pour soutenir l'ancienneté de l'intercalation du quart de jour, parce que M. Letronne a préparé un mémoire approfondi sur ce sujet, en s'appuyant sur l'autorité d'un papyrus grec de la collection du Louvre. » (T. III, p. 19.)

3° Cette année de 365 jours vague est restée l'année civile, jusqu'à l'adoption de l'année fixe de 365 jours 1/4, l'an 25 avant notre ère.

4° Dès l'an 3000 avant notre ère, une année fixe de 365 jours 1/4 a été établie à Memphis; elle est entrée dès lors dans le calendrier, comme année de concordance, ayant même division que l'année civile; elle a été employée par les prêtres pour la détermination de certaines fêtes qui, étant rattachées aux phénomènes de l'année agricole, devaient être fixes. Le lever héliaque de Sirius en a été le régulateur.

5° Cette année de 365 jours 1/4 est devenue, plus tard, l'année julienne et l'année fixe alexandrine, qui en a conservé jusqu'au mode d'intercalation.

6° Les anciens Égyptiens n'ont fait usage d'aucune des périodes dites *sothiaques*, dans leur calendrier ou dans leur chronologie. De ces périodes, l'une, celle de 1461 ans vagues, a été employée par les savants d'Alexandrie; les autres sont de l'invention des savants modernes.

Le reste du chapitre est occupé par le détail des opérations de l'agriculture, des diverses productions de l'Égypte, de l'éducation des bestiaux. De nombreuses figures gravées en bois et insérées dans le texte accompagnent les explications et les éclaircissent.

Jusque-là, M. W. ne s'est point occupé d'une partie principale de l'archéologie égyptienne; je veux parler de la *religion*. Il consacre à cette branche si obscure les trois quarts du premier volume de la deuxième série, et tout le second volume.

Le docte voyageur passe en revue, à propos de chaque divinité, tous les passages anciens, rassemblés déjà par Jablonski; mais il les compare, de plus, avec une foule de monuments, que ce profond érudit n'avait pu connaître. Il met largement à profit tous les secours que la découverte de Champollion nous a procurés; car la lecture des légendes hiéroglyphiques qui accompagnent les diverses divinités, en

apprenant leur nom égyptien, a introduit une foule de nouveaux éléments dans le Panthéon égyptien. Jusque-là, la plupart des divinités mâles se nommaient *Osiris*, les autres s'appelaient *Isis*. A présent, le nombre des unes et des autres s'est fort augmenté, et leurs attributs ont été mieux définis.

Nos connaissances réelles sur le fond de la religion égyptienne ont-elles augmenté en proportion? Il est permis d'en douter. M. Fréd. Creuzer avait fort modifié le système de Jablonski, à l'aide de son érudition immense, de son ingénieuse sagacité et de sa riche imagination. Champollion, dans son *Panthéon égyptien*, a porté de rudes coups à ce système; lui-même, lors de son voyage en Égypte, s'est aperçu qu'un grand nombre de ses résultats étaient prématurés; et, si le ciel lui avait accordé de longs jours, sincère et ami de la vérité, comme l'était cet illustre philologue, il aurait réformé bien des choses dans ce premier essai. Celui qui vient après tous, sir G. W., modifie beaucoup le travail de ses devanciers. Sans doute, il apporte quelques faits nouveaux; mais, le plus souvent, il ne propose, à son tour, que des conjectures, qui ne paraissaient pas destinées à sortir du cercle des opinions individuelles. Or celles-ci n'ont jamais ni constitué ni même amélioré une science. Les sciences ne s'enrichissent que de ces opinions qui, étant déduites rigoureusement de faits certains, et admises par toutes les personnes sensées, prennent le rang de vérités ou de résultats positifs. Ces résultats peuvent être plus ou moins modifiés ou complétés par la suite, mais les adversaires qu'ils rencontrent encore ne parviennent que rarement à les détruire.

Que, dans le sujet dont nous parlons, on se soit procuré, depuis peu, des résultats de ce genre, nous ne prétendrons pas le nier. Mais nous croyons qu'il y a, sur ce sujet, bien plus de provisoire qu'on ne pense; et nous sommes fort loin d'en faire un sujet de reproche aux personnes qui, malgré tous leurs efforts, ne réussissent pas davantage. Comment serait-on surpris de ce peu de succès, à l'égard de l'Égypte, si l'on pense à toutes les obscurités qui environnent encore

le système religieux des Grecs? Pour arriver à le connaître, on possède une succession de représentations figurées de tout genre, qui, remontant au moins au VIe siècle, descendent jusqu'à la chute du paganisme, lesquelles expriment, sous toutes les formes, les détails de la religion grecque; il existe, de plus, une suite de monuments littéraires qui remontent, depuis cet évènement, jusqu'au xe siècle avant notre ère. Et, cependant, on compte plus de vingt opinions totalement différentes sur la nature et l'essence de cette religion; et ces vingt opinions se subdivisent en une centaine d'autres, qui diffèrent en des points essentiels. D'autres systèmes sont, à l'heure qu'il est, sur le chantier, avec fort peu de chances de mieux réussir que les précédents.

Quant aux Égyptiens, les monuments figurés ne manquent assurément pas; mais la littérature égyptienne est perdue; et tout ce qui tient à leur religion ne se peut apprendre que dans quelques textes épars des Grecs, ou dans les légendes hiéroglyphiques qu'on ne lit qu'imparfaitement, et même qu'en certains cas, fort nombreux, on ne lit pas du tout.

Ces réflexions, que nous croyons justes, sont de nature à inspirer beaucoup d'indulgence pour les efforts de ce genre; mais, en même temps, une certaine défiance à l'égard de tout résultat qui n'aurait pas pour appui un texte clair ou un monument d'une signification non douteuse. C'est dans cette disposition d'esprit que nous avons lu les intéressantes recherches de M. W.; mais nous devons sincèrement avouer qu'elles y ont apporté peu de changement. Il nous semble que le savant auteur, pour ennoblir et spiritualiser la religion égyptienne, compte un peu sur l'autorité des néoplatoniciens, tels que Jamblique et Porphyre, dont les écrits furent rédigés sous l'influence d'une préoccupation exclusive, celle de trouver une signification relevée aux symboles les plus extravagants du paganisme. Ils ont réussi de cette manière à fabriquer une religion factice, fort différente de celle qui respire dans les écrits et les monuments des anciens. Un autre point sur lequel le docte auteur insiste beaucoup, c'est l'origine

égyptienne du polythéisme grec; d'où résultent des rapprochements nombreux qui n'ont de réalité que quand on ne s'élève pas au-dessus du v[e] siècle avant notre ère, parce que c'est surtout à cette époque que se manifeste l'espèce de compromis qui s'opérait, depuis un siècle ou deux, entre les deux religions, par suite des communications constantes entre les deux peuples.

L'auteur nous laisse encore dans une complète obscurité sur les véritables caractères auxquels nous devons reconnaître quelques-unes des principales divinités, et, par exemple, de *Typhon*, que nous avouons franchement ne pouvoir distinguer, parmi les nombreuses figures où les archéologues veulent trouver ce dieu, qu'on croit être une expression du mauvais principe. En revanche, sir W. croit découvrir des dieux nouveaux dont il ne connaît guère que le *nom,* écrit dans les légendes qui en accompagnent la figure, tels que *Hohou, Aphophis, Io* ou *A, Pnesto, Hacte,* etc. Mais ces noms sont-ils écrits phonétiquement ou symboliquement? désignent-ils des divinités distinctes, ou seulement des formes diverses de la même divinité? Voilà la question; et il est à craindre que le docte voyageur ne multiplie les individus sans y être suffisamment autorisé. Pour nous, nous sommes fort disposé à croire que, plus les points de comparaison se multiplieront, plus le nombre des divinités différentes diminuera, et que plusieurs seront ramenées à un même type.

Nous pensons que, si l'auteur a montré beaucoup d'érudition, en ce point comme sur le reste, il n'a pas montré, au même degré, la critique que le sujet exige. Nous ne pourrions appuyer ce jugement sans entrer dans une infinité de détails qui fatigueraient d'autant plus nos lecteurs, qu'il nous est impossible de les accompagner des figures qui seraient nécessaires.

Nous aimons mieux leur présenter quelques observations nouvelles sur une question principale dans les recherches relatives à cette matière : à savoir de quelle nature sont les rapports présumés entre les religions grecque et égyptienne;

sont-ils réels et primitifs comme on l'a cru? sont-ils dus à une assimilation factice et récente? C'est ce que nous croyons devoir renvoyer à un travail particulier, que nous mettrons sous leurs yeux (1).

[(1) Cette promesse n'a pas été tenue, l'article qui devait suivre n'a pas paru.]

LETTRES ÉCRITES D'ÉGYPTE

EN 1838 ET 1839

PAR NESTOR L'HÔTE

(COMPTE RENDU)

I

Le titre de cet opuscule annonce que l'auteur ne s'est pas proposé de reprendre ce que les voyageurs qui l'ont précédé ont pu observer en Égypte, ni de faire ce qu'on appelle une *narration complète;* il s'est renfermé simplement dans l'objet spécial de son voyage, qui était de dessiner quelques monuments nouvellement découverts, ou qu'on avait négligés. Dans ses lettres, écrites sur le lieu même, soit à des amis, soit au ministre qui l'avait chargé de cette mission, il a rendu compte, avec une réserve modeste, exempte de toute prétention, des observations qu'il a faites et des travaux qu'il a exécutés. Les unes et les autres nous paraissent dignes de toute l'attention des amis de l'antiquité. Il y a, dans ce petit nombre de pages, plus d'indications neuves et curieuses que dans tel gros livre que nous pourrions citer.

Avant de les passer en revue, nous devons rappeler dans quelles circonstances et à quelle occasion ces lettres ont été écrites.

Les travaux des membres de la Commission d'Égypte, lors de l'expédition française, et, plus tard, ceux de MM. Gau et Huyot, avaient laissé peu de chose à faire sur les monuments d'architecture qui subsistent en Égypte et en Nubie jusqu'à

la seconde cataracte. Mais ces habiles artistes n'avaient pu s'occuper avec le même soin des restes de sculpture et de peinture qui couvrent les parois de ces monuments et celles des tombeaux. Il restait donc encore à recueillir une moisson riche en ce genre et bien importante pour les recherches ultérieures sur l'art, la religion, les usages et les idiomes de l'ancienne Égypte. Tel est le but que s'étaient proposé les gouvernements de France et de Toscane, en envoyant de concert en Égypte une commission scientifique. Les savants ont déjà pu juger, par la double publication française et toscane des *Monuments de l'Égypte et de la Nubie,* avec quel soin cette mission a été remplie.

Le but qu'on se proposait aurait été sans doute complètement atteint, si Champollion, qui était l'âme de l'expédition, n'eût été, en Égypte même, atteint déjà de la maladie qui l'enleva peu de temps après son retour. Cette malheureuse circonstance fut cause qu'on ne put terminer que l'exploration de la partie supérieure, depuis la seconde cataracte jusqu'à Thèbes; on ne put même achever entièrement celle de cette ville; et, à partir de là, en descendant, le travail resta tout à fait incomplet. Champollion lui-même connaissait bien l'étendue et l'importance de cette lacune; son vœu était de retourner en Égypte aussitôt qu'il le pourrait, et, sans doute, il aurait exécuté ce projet, si le ciel n'en eût ordonné autrement.

Le gouvernement français, ayant décidé l'impression des matériaux de l'expédition, devait penser à accomplir le vœu de Champollion. En 1838, il résolut d'envoyer sur les lieux un dessinateur chargé de reprendre le travail que ce savant illustre regrettait d'avoir été forcé d'interrompre. On choisit pour cette mission un de ses compagnons de voyage, M. Nestor L'Hôte, qui, ayant exécuté une partie des dessins rapportés du premier voyage, avait dû acquérir cette habitude du style égyptien et des formes hiéroglyphiques indispensable pour pouvoir les reproduire rapidement et avec exactitude. Au talent de dessinateur, M. L'Hôte joint des connaissances ar-

chéologiques, comme il l'a montré dans la rédaction d'une partie du texte du *Musée des antiquités égyptiennes*, publié par M. Ch. Lenormant. C'est d'ailleurs un homme plein de zèle et de conscience. On ne pouvait donc choisir une personne plus capable de remplir cette mission avec tout le succès désirable.

Ce voyageur a pleinement répondu à ce qu'on attendait de lui. Dans un séjour en Égypte de moins d'un an, il a recueilli un riche portefeuille de dessins extrêmement curieux. Il avait complété ces dessins à l'aide de plus de cinq cents empreintes en papier, prises sur les originaux, avec l'indication des couleurs. Mais, par un déplorable accident de mer qu'il était impossible de prévoir, toutes ces empreintes ont été perdues. Cette perte cruelle ne pouvait être réparée que par un nouveau voyage. D'ailleurs, M. L'Hôte avait dû, pour cause de maladie grave, quitter l'Égypte avant d'avoir exploré le Fayoum, la région des Pyramides et le Delta. D'après ces différents motifs, on vient de charger M. L'Hôte d'une nouvelle mission, afin qu'il puisse compléter les résultats de la première, et réparer la perte qu'il a éprouvée. En ce moment, il est à l'œuvre sur les bords du Nil.

Les lettres qui contiennent la relation du premier voyage sont, comme nous l'avons dit, au nombre de six. Elles ont été écrites sur les lieux mêmes. L'auteur n'y a fait d'autres changements que d'y introduire quelques notes et une soixantaine de petits dessins gravés sur bois, insérés dans le texte, et qui servent à compléter la narration, en même temps qu'ils ajoutent à l'intérêt qu'elle présente. Grâce à l'obligeance de M. Didot, nous pouvons en joindre quelques-uns à cet article (1).

La première lettre est datée de Thèbes. L'auteur y décrit un grand tombeau, déjà signalé comme fort ancien par plusieurs voyageurs. Il est situé au-delà de la Vallée des Rois, ou de Biban el-Molouk, dans un vallon écarté que l'on connaît

(1) [L'importance n'en est pas telle que nous ayons dû les reproduire; nous renvoyons simplement aux deux ouvrages où ils se trouvent.]

sous le nom de Vallée de l'Ouest. D'après l'observation faite par M. Wilkinson, que le plus ancien tombeau de la Vallée des Rois est celui de Rhamsès Ier, le neuvième roi de la dix-huitième dynastie, nous avions émis la conjecture (1) que les rois antérieurs à ce prince ont dû être enterrés ailleurs, par exemple, dans cette même vallée de l'Ouest, où se trouve la tombe d'Aménophis III, et celle, bien plus ancienne, que M. L'Hôte a complètement dessinée. Tout annonce que des fouilles bien dirigées dans cette vallée amèneraient les découvertes les plus curieuses.

Deux monuments avaient surtout été recommandés à M. L'Hôte : l'un est cette tombe remarquable dont je viens de parler; l'autre, les grottes d'El-Tell, dans l'Égypte moyenne. Ces deux monuments, tout couverts de peintures, qui n'avaient jamais été dessinés, méritent toute l'attention des archéologues à cause de leur antiquité, qui surpasse de beaucoup celle des plus anciens monuments de Thèbes, et peut-être l'emporte sur celle d'aucun autre monument connu de l'art égyptien, excepté les tombes voisines des Pyramides. Cette antiquité résulte d'un fait qui ne saurait laisser aucun doute.

Il a déjà été remarqué, par les auteurs de la *Description de Thèbes,* que plusieurs des édifices de Louqsor et de Karnak ont été construits avec des matériaux tirés d'anciens monuments. « En examinant avec attention, disent ces excellents « observateurs, l'intérieur de ces murs, nous y avons aperçu « un grand nombre de pierres provenant d'autres monuments; « elles présentent encore des hiéroglyphes aussi bien sculptés « que ceux du palais, et même revêtus de couleurs, particu- « lièrement de jaune et de bleu..... Il faut donc admettre que « ce palais de Karnak, dont l'antiquité est constatée par le « témoignage de l'histoire, autant que par l'aspect de vétusté « qu'il présente, et par l'état de son sol, qui est maintenant « au-dessus du niveau moyen de la plaine, a été construit « avec les débris d'autres monuments plus anciens que lui,

(1) Plus haut, p. 379.

« et qui étaient peut-être tombés de vétusté (1). » L'existence de ces pierres provenant d'anciens édifices a été reconnue par tous les voyageurs, et observée principalement dans les pylônes de Karnak, qui ont été construits, au plus tard, vers le xvie siècle avant notre ère.

Sans doute, il n'est pas nécessaire d'admettre que l'édifice auquel ces blocs avaient primitivement appartenu était déjà *tombé de vétusté,* à l'époque où ses matériaux ont servi dans la bâtisse du pylône, ce qui en ferait remonter la construction à des temps excessivement anciens; mais on ne peut croire non plus qu'on eût démoli un monument religieux pour en employer ailleurs les matériaux. Il faut au moins admettre qu'il aura été détruit par suite de quelque invasion; et c'est ainsi que celle des Perses, bien des siècles après, amena la destruction ou la mutilation de tant d'édifices égyptiens. Or, au-delà du xvie siècle, on ne trouve que l'invasion des Pasteurs qui ait pu avoir cet effet; car, selon Manéthon, ils détruisirent les temples égyptiens (2); ce qui porterait vers 2300 ans avant J.-C. la démolition de ces vieux édifices sacrés, dont les matériaux furent employés, par les rois de la dix-huitième dynastie, à rebâtir les temples qui avaient été ruinés par les Pasteurs.

Au dire des témoins oculaires, les sculptures peintes qu'on trouve sur ces blocs diffèrent peu de celles qui couvrent les édifices de Thèbes; on y reconnaît le même système d'art, les mêmes couleurs, les mêmes caractères hiéroglyphiques. D'où il suit qu'à l'époque quelconque, mais nécessairement fort reculée, à laquelle furent élevés ces anciens édifices, le pays était déjà en possession de tous les éléments de sa civilisation, et que les arts y étaient arrivés à peu près au point de perfection qu'il leur a été donné d'atteindre en Égypte.

Quoique, lors de l'expédition française, on ne sût pas que ces espèces d'encadrements nommés cartouches renfermaient

(1) *Description de Thèbes*, p. 223 et 224; cf. p. 24.

(2) Ap. Joseph, *Contra Apion*. I, 14 : Καὶ τοὺς ἡγεμονεύσαντας ἐν Αἰγύπτῳ χειρωσάμενοι τὸ λοιπὸν τάς τε πόλεις ὠμῶς ἐνέπρησαν, καὶ τὰ ἱερὰ τῶν θεῶν κατέσκαψαν.

des noms de rois (1), et qu'on fût loin d'y attacher l'importance historique qu'ils ont acquise depuis la découverte de Champollion, cependant, comme ces encadrements forment un trait caractéristique et distinct dans toute inscription en hiéroglyphes, les mêmes observateurs avaient déjà remarqué que ces pierres peintes portent des « *légendes encadrées* différentes de celles qui sont sculptées sur les murs du palais de Karnak, et qui lui appartiennent exclusivement ».

Cette observation, indépendamment de la place que ces pierres occupent, prouve leur haute antiquité. Il a été, depuis, constaté d'une manière complète par Champollion que les éléments dont se composent les noms qui s'y lisent ne se retrouvent dans aucun des autres noms gravés sur les autres parties des édifices de Thèbes, ou qui se rencontrent dans les listes de Manéthon. C'est une raison de croire qu'ils doivent s'appliquer à quelque roi compris dans ces dynasties antérieures dont les extraits de Manéthon ne donnent que la durée totale, sans indiquer nominativement les princes qui appartiennent à chacune d'elles.

Ce que nous venons de dire suffit pour faire comprendre toute l'importance qu'on devait attacher à connaître les détails du tombeau de la vallée de l'Ouest et des grottes d'El-Tell; car les cartouches royaux qu'on y trouve sont ceux de deux de ces rois inconnus, dont les noms ne se retrouvent nulle autre part que sur quelques-uns des blocs antiques qui ont servi comme matériaux dans la construction des édifices de Karnak. Ce fait, déjà observé par Champollion, M. Wilkinson et d'autres voyageurs, est démontré par les dessins qu'a rapportés M. L'Hôte.

La description détaillée du tombeau de la vallée de l'Ouest occupe donc une partie de la première lettre. Nous indiquerons les points principaux de cette description.

Le nom phonétique du roi qui y fut enseveli a été lu de plusieurs manières différentes. M. L'Hôte montre assez bien

(1) On croyait qu'ils contenaient la légende de la divinité du temple. (*Description de Thèbes*, p. 224, n. 1.)

que celui de *Skaï*, qu'on lui a donné, pourrait provenir d'un dessin incomplet; mais il ne réussit peut-être pas mieux à lire le cartouche d'une manière certaine : les leçons *Noutei* ou *Binouthri*, qu'il a proposées, ne sont peut-être pas plus sûres que l'autre (1). Nous passerons donc légèrement sur ces lectures douteuses, pour nous arrêter aux faits incontestables qui démontrent l'ancienneté du prince : c'est, 1° que son cartouche ne se retrouve dans aucun de ceux qui se rapportent aux noms connus de la dix-septième dynastie et des dynasties postérieures; circonstance qui indiquerait seule la haute antiquité du roi dont le cartouche exprime le nom; 2° que ce cartouche se lit distinctement sur un des blocs qui ont servi à construire le pylône de la salle hypostyle de Karnak. Ce prince et son tombeau appartiennent donc à l'époque reculée qui s'élève indéfiniment au-delà du XVIIIe siècle avant J.-C. Les autres circonstances concourent à établir ce fait capital.

« Ce tombeau, dit M. L'Hôte, porte l'empreinte d'une très-
« haute antiquité. Situé au fond d'une vallée resserrée entre
« des rochers à pic, au milieu d'un terrain que les pluies, les
« torrents et d'autres phénomènes physiques, plus puissants
« encore, ont bouleversé de fond en comble, ce monument
« est lui-même antérieur à une partie du désordre qui l'envi-
« ronne. Ses avenues et son entrée sont obstruées par d'é-
« normes quartiers de roche précipités des montagnes, et le
« sol de l'intérieur s'est exhaussé par l'accumulation des dé-
« bris et du limon qu'y ont apportés les eaux. »

Cet hypogée consiste en un couloir descendant par une pente rapide, formé de deux rampes et de deux escaliers qui se terminent par un petit vestibule, d'où l'on entre dans une salle carrée, au milieu de laquelle est le sarcophage du roi. Cette salle offre, sur les quatre parois, des peintures sur enduit, représentant divers sujets funéraires et des scènes mythiques où le roi est figuré en pied de grandeur naturelle,

(1) [Voir les deux cartouches dans *L'Hôte*, p. 96, ou dans le *Journ. des Sav.*, 1840, p. 518.]

ainsi que les divinités avec lesquelles il est en rapport. Les hiéroglyphes qui accompagnent ces sujets ne donnent que des légendes et le titre des personnages en action.

On remarque, à la suite du roi, un autre personnage qui paraît être son *double*, peut-être son génie intime (1). Il n'est point, comme le roi, caractérisé par les deux cartouches; mais il porte sur sa coiffure la bannière royale, cette espèce de blason que les Pharaons prenaient indépendamment des cartouches, et qui peut-être, selon M. L'Hôte, les caractérisait d'une manière moins variable, en quelque sorte « plus per« sonnelle, que le cartouche lui-même. » Il considère « *ce dé*« *doublement* comme le plus ancien témoignage d'une distinc« tion dogmatique entre l'âme et le corps, ce qui rappelle le « *ferouer* des anciens rois asiatiques ».

Toutes ces peintures sont exécutées sur fond jaune, et, quoiqu'elles soient assez grossières sous le rapport du fini, « elles « offrent la même variété, la même disposition des couleurs « et presque la même richesse de détails que les peintures de « la belle époque. Les figures, bien que de proportions cour« tes, à raison de la grosseur des têtes, offrent des contours « purs et des formes élégantes; en un mot, le style du monu« ment n'annonce pas la haute antiquité que tous les autres « indices obligent à lui donner ».

Ces observations, que confirme la vue des dessins de M. L'Hôte, ont une grande importance, vu l'antiquité incontestable de ce monument. Elles attestent qu'à l'époque si reculée à laquelle toutes ces peintures appartiennent, l'art égyptien n'avait presque plus de progrès à faire dans la voie qui lui était tracée. Nous verrons bientôt ce fait confirmé d'une manière plus éclatante encore par les sculptures des grottes d'El-Tell.

M. L'Hôte s'y est pris à deux fois pour dessiner toutes les peintures de ce tombeau. Après y avoir consacré douze jours consécutifs, en se rendant, chaque matin, des grottes de Kour-

(1) [Voir le dessin dans *L'Hôte*, p. 6, ou dans le *Journal des Savants*, 1840, p. 519.]

nah, à plus de deux heures de marche, il se sentit tellement fatigué, qu'il éprouva le besoin de suspendre ce travail. Il partit pour Ilithyia, et revint ensuite au tombeau, dont il acheva la description dans une autre lettre. Nous réunirons ici les parties séparées de cette description.

Il a remarqué que toutes les têtes du roi sont mutilées; ce qu'il attribue à ce que ce roi était illégitime. Cette mutilation peut provenir d'une autre cause qui nous est inconnue. Quoi qu'il en soit, comme ces têtes ne sont pas mutilées aux mêmes parties, il a pu, en rapprochant les divers portraits, retrouver le profil entier; il s'est convaincu, par l'exacte ressemblance de ses traits avec ceux du profil d'Osiris, qu'on donnait à ce dieu les traits mêmes du roi; ils sont exactement représentés dans la figure ci-contre (1). Cette physionomie aux traits forts, à l'expression sérieuse, offre, dit M. L'Hôte, un caractère étrange et presque sauvage.

Le sarcophage du roi est aussi fort remarquable; il se distingue de tous les monuments connus par sa forme élégante et par les sculptures qui le décorent (2). Il est de granit rouge, en forme de naos, ou de petit temple, couronné par une corniche. La sculpture de ce monolithe est d'un très-beau style quant aux reliefs; les caractères hiéroglyphiques, gravés en creux, paraissent non-seulement être d'une autre main, mais avoir été gravés après le martelage d'autres hiéroglyphes plus anciens; ce qui donnerait à penser que la grotte sépulcrale a été envahie et occupée à une époque postérieure. Les *seconds* hiéroglyphes « sont d'un travail négligé, peu profonds, et « leurs formes se distinguent difficilement parmi les rugosi- « tés de la surface mal dégrossie dans laquelle ils sont gra- « vés. »

Dans son excursion à Ilithyia, M. L'Hôte a cru pouvoir négliger les grottes déjà dessinées par la commission d'Égypte et d'autres voyageurs. Son attention s'est portée sur des mo-

(1) [Voir *L'Hôte,* p. 9, ou le *Journ. des Sav.*, 1840, p. 520.]

(2) [On en trouve le dessin dans les ouvrages cités, respectivement p. 11 et 520.]

numents qui n'avaient pas été visités. Ce sont deux édifices situés dans une vallée transversale qui commence à environ trois kilomètres du fleuve. Le plus grand est un temple avec naos, proanos et cour environnée de colonnes. C'est un élégant édifice, bâti en grès, consacré, vers la fin d'Évergète II, à la déesse Hathor. On n'y trouve que cette seule inscription grecque, qui est un proscynème en l'honneur d'une divinité inconnue :

ΠΛΑΤΩΝ	qu'il faut lire ainsi :	Πλάτων
ΕΙΜΩΝΟΣ		Ἕρμωνος (ou Σίμωνος)
ΗΚΩΠΑΙΑ		ἥκω παρὰ
ΤΗΜΕΓΙΣΤΗΝ		τὴν μεγίστην
ΘΕΑΝΣΜΙΘΙΝ		θεὰν Σμίθιν.

« Platon, fils d'Hermon (ou de Simon), est venu visiter la « très-grande déesse Smithis. ».

Cette déesse Σμίθις est peut-être *Tmé*, une des formes d'Hathor, plusieurs fois représentée dans les sculptures du temple.

A une demi-lieue de ces deux édifices, on en aperçoit un troisième, qui contraste avec les précédents par sa merveilleuse conservation, quoiqu'il soit d'une époque bien plus reculée, puisqu'il appartient au règne d'Aménophis III. Il doit cette conservation à son isolement et à sa situation à l'entrée du désert, sur une des routes maintenant abandonnées qui conduisaient à la mer Rouge. Sa décoration intérieure offre des sculptures peintes avec le plus grand soin, et d'une telle vivacité de coloris, d'une telle fraîcheur, qu'il n'y a, dans toute l'Égypte, aucun monument qu'on puisse lui comparer, sous ce rapport, excepté quelques tombeaux à Biban el-Molouk.

Après avoir terminé son exploration d'Ilithyia, M. L'Hôte est revenu à Thèbes, pour achever de dessiner le tombeau de la vallée de l'Ouest. Il a visité ensuite les colosses de la plaine de Thèbes, afin de vérifier l'observation de M. Wilkinson sur la cause du phénomène vocal. Ce savant voyageur dit avoir

remarqué une cavité *laissée à dessein*, au-dessus des genoux du colosse, et dans laquelle se cachait un homme, frappant sur une pierre sonore. Nous avons élevé de grandes difficultés contre la réalité de ce fait, qui est contraire aux indications les plus certaines (1).

M. L'Hôte, que nous avions prié d'examiner avec soin cette partie du colosse, a confirmé nos prévisions à cet égard. « Il existe effectivement, dit-il, dans le giron de la statue « vocale, une pierre carrée, de la nature du grès qui a servi à « la restauration du colosse, et qui produit, à la percussion, « un son semblable à celui d'une masse de métal coulé; mais « l'ancienne cavité supposée en avant du bloc n'est qu'un « creux informe d'un pouce au plus de profondeur : l'autre « cavité, ménagée à dessein, dit-on, dans l'intention de tenir « une personne cachée, et de favoriser l'erreur des gens cré- « dules, n'est autre chose que l'énorme crevasse de haut en « bas du siège de la statue vers la flexion des cuisses, et qui « fait en même temps séparation entre la partie ancienne et « la partie restaurée qui repose sur le fragment d'arrière. La « sonorité de la pierre est surprenante, en effet, mais cette « propriété lui est commune avec tous les grès à pâte sili- « ceuse, et particulièrement avec ceux qui sont entrés dans « la restauration du colosse; propriété que possède, à un plus « haut degré encore, la pierre plus siliceuse, plus homogène « du colosse original. Chacun des blocs délités et son énorme « siège rendent un son analogue à celui que signale M. Wil- « kinson, mais plus étouffé, à cause du contact ou de la su- « perposition des parties voisines. Au surplus, s'il faut croire « à une supercherie, elle serait évidemment postérieure à la « restauration du monument, cela ne changerait rien aux « causes naturelles du phénomène antérieur. »

On a déjà remarqué que l'écroulement de certaines parties des édifices de Thèbes semble être l'effet d'un tremblement de terre. M. L'Hôte fait la même observation. « Je crois, dit-

(1) *Mém. de l'Ac. des Inscr.* X, 773 [voir à la fin de ce volume].

il, que le tremblement de terre qui a déterminé la chute de la partie supérieure du colosse de Memnon, a causé aussi l'écroulement des pylônes du Ramesséum et de la salle hypostyle de Karnak, lesquels, par la disposition des matériaux, n'annoncent pas l'effet destructeur des hommes. La disjonction des pierres et leur accumulation sur l'emplacement même des pylônes produisent plutôt l'effet de constructions violemment ébranlées dans toute leur masse, et qui se seraient écroulées sur elles-mêmes. Il faudrait, si je ne me trompe, attribuer à la même cause la chute des douze colonnes qui formaient avenue dans la cour des Bubastites, et qui sont tombées tout d'une pièce, presque toutes du même côté; les disques qui les composaient ont conservé dans leur chute leur ordre de juxtaposition. »

La seconde lettre renferme plusieurs observations intéressantes sur des débris de monuments dans l'Égypte moyenne. Telles sont les ruines d'un temple en pierre calcaire du lieu, qui paraît répondre à l'*Hipponon* de l'Itinéraire, et un hypogée où M. L'Hôte a trouvé l'image en pied et la légende d'un des plus vieux rois dont les monuments aient conservé le souvenir (1).

Ce monument est, par malheur, fort endommagé. Cependant tout ce qu'on y peut découvrir de sculptures dénote à la fois le style des plus anciens hypogées de Djizeh et de Sakkarah, et un art déjà parvenu au degré de perfection qu'il n'a pas dépassé depuis.

Sur un autre point de la chaîne arabique, M. L'Hôte a découvert d'autres hypogées, telles qu'une grotte ou spéos, exécutée sous Ménephtah II. Au village de Tehneh, qui répond à l'ancienne ville d'Acoris, sont diverses antiquités, indiquées dans la grande Description de l'Égypte, mais peu de dessins en font connaître les détails. M. L'Hôte a visité les lieux avec soin et dessiné ce qu'ils offrent d'intéressant. Il a relevé cette inscription, gravée à l'entrée d'une grotte :

(1) [Voir le dessin dans *L'Hôte,* p. 32, ou le *Journ. des Sav.*, 1840, p. 523.]

ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΘΕΟΥΕΠΙΦΑΝΟΥΣΜΕΓΑΛΟΥΕΥΧΑΡΙΣΤΟΥ
ΑΚΩΡΙΣΕΡΕΕΩΣΙΣΙΔΙΜΟΧΙΑΔΙΣΩΤΕΙΡΑΙ

Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ Ἐπιφανοῦς, Μεγάλου (1), Εὐχαρίστου, Ἄκωρις Ἐριέως Ἴσιδι Λοχιάδι, Σωτείρᾳ. « Pour le salut « du roi Ptolémée, dieu Épiphane, grand Eucharistc, Acoris, « fils d'Ériée, à Isis Lochias, Sotira. »

J'ai déjà eu occasion de remarquer ailleurs qu'il n'est peut-être pas une des inscriptions grecques trouvées en Égypte, quelque courte qu'elle soit, qui n'offre un trait neuf et instructif. Celle-ci ne fait pas exception à la règle. D'abord elle présente le seul exemple de l'épithète de μέγας donnée à un Ptolémée; elle revient peut-être à celle de μεγαλόδοξος que l'inscription de Rosette donne au même roi Ptolémée Épiphane, qui, sur les inscriptions connues, porte seulement le titre de Ἐπιφανής, joint quelquefois à Εὐχάριστος (2). L'absence du nom de la reine prouve que la dédicace est antérieure au mariage d'Épiphane. Nous avons aussi le seul exemple connu du nom d'homme Ἄκωρις, qui a cela de remarquable que c'est celui-là même du lieu où se trouve le monument. Quant à Ἐρεεως, c'est Ἐριέως qu'il faut lire, nom qui se présente fréquemment (3). Les deux noms sont égyptiens. Le trait saillant est l'épithète Μοχιάδι jointe au nom d'Isis.

M. L'Hôte a tenté de rattacher ce nom à une racine hébraïque, *mochiang,* qui signifie *salvator, liberator*. Nous croyons qu'ici le M initial a été confondu avec un Λ, et qu'il faut lire tout simplement Λοχιάδι, *qui préside aux accouchements*. Cette épithète va parfaitement avec celle de Σωτείρᾳ qui suit; c'est ainsi qu'Artémis, à laquelle appartiennent, comme *dea Lu-*

(1) Dans la note que nous avons remise à ce sujet, il s'est introduit par inadvertance le mot εὐεργέτου qui n'est point dans le texte original.

(2) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte,* pag. 53 et suiv. Voyez mon *Commentaire sur l'inscription de Rosette*, note 7.

(3) *Pap. Taurin.*, part. I, pag. 26, 30; part. II, pag. 25, 46, 63.

cina, les épithètes λοχεία ou ὠκυλόχεια, ou λυτηρία (1), est appelée dans une inscription Λοχεία καὶ Εὐεργέτις, selon la leçon certaine de M. Böckh (2). C'est la première fois qu'Isis reçoit l'épithète de Λοχεία ; mais celle de *Salutaris* (Σωτεῖρα) lui a déjà été donnée (3), comme présidant à la santé (4). J'ajoute que la forme λοχίας pour λοχεία ou λοχία n'est connue par aucun autre exemple ; mais elle n'en paraît pas moins certaine. Ainsi l'épithète λυτηρία, donnée à Artémis (5), se montre aussi sous la forme λυτηριάς (6).

Le mélange des idées grecques et égyptiennes, qu'on reconnaît dans cette inscription, se montre encore en plusieurs points du même canton. Les époques grecque et romaine ont presque seules laissé des vestiges à Tehneh ; à ces époques appartiennent les deux hypogées qui s'y trouvent. Sur le rocher on voit une figure de femme sculptée en ronde-bosse, qui rappelle les beaux types de la Vénus Anadyomène. Il est à remarquer que cette figure grecque est en vénération dans le pays, et le but d'un pèlerinage où se rendent encore les femmes affligées de stérilité. Cette superstition date sans doute de loin, et nous rend compte du culte d'*Isis Lochias,* qui existait jadis en ces lieux.

Sur la même rive du fleuve, et presque vis-à-vis de Minieh, commence une suite de carrières et d'excavations antiques connues sous les noms de *Saouadeh, Zaouyet el-Mayeteyn,* etc. On rencontre, sur tout cet espace, des monticules plus ou moins étendus, appelés Koum el-ahmar (butte rouge). Ce qu'ils offrent de remarquable, c'est l'énorme quantité de fragments d'albâtre qui couvrent le sol et forment presque la partie constitutive des décombres. Ils annoncent le voisinage du lieu appelé *Alabastroupolis.* Il n'y a plus rien à découvrir dans ces

(1) *Orphic. hymn.,* 36, 7, 8.
(2) *Corp. Inscr.,* n° 1768.
(3) Gruter, LXXXIII, 15.
(4) Diod., I, 25. — Tibull., I, 3, 24.
(5) *Orphic. hymn.,* l. 1.
(6) *Ibid.,* 13, 7.

lieux depuis longtemps explorés; M. L'Hôte n'y a vu que deux tombes inachevées, dont l'une porte le cartouche déjà cité (p. 475), l'autre celui d'un roi (1) qui figure parmi les ancêtres de Mœris dans une petite chambre du palais de Karnak.

Les grottes de Beni-Hassan, si complètement explorées par Champollion, ne laissent rien à faire à son successeur : il s'est donc contenté de prendre des mesures exactes de ces colonnes à seize pans avec architrave et denticules, que l'on regarde comme les modèles de l'ordre dorique grec (2); ce qui donnerait à cet ordre une antiquité fort respectable, puisque ces grottes sont du règne d'Osortasen, vers 2000 ans avant notre ère.

Dans les montagnes de Cheikh-Abadeh sont les grottes sépulcrales des anciens habitants de Besa ou Antinoé. Ces carrières sont fort étendues, moins encore que celles qu'on trouve derrière les villages de Deyr, à trois lieues au sud de Cheikh-Abadeh. M. L'Hôte remarque qu'il n'y a qu'une ville considérable qui ait pu laisser de pareilles traces d'exploitation. Ces carrières, qui ont dû servir à la construction d'*Hermopolis Magna*, située dans le voisinage, occupent deux gorges profondes de la montagne Arabique; les plus septentrionales n'ont de remarquable que leur nombre et leur étendue, les autres sont plus intéressantes : on y trouve une stèle portant la date de l'an XXXII de Thouthmosis IV (3).

Il existe sur le même point un assez grand nombre d'hypogées funéraires très-anciens, mais presque tous dépourvus de sculptures. Il en est d'autres qui furent décorés, mais ils sont brisés ou ensevelis sous un éboulement de la montagne. Un seul, échappé au désastre, offre un intérêt particulier. Ce monument, curieux par les sujets qui le décorent et leur fini précieux, est le tombeau d'un intendant des chasses, nommé

(1) [Qu'on trouve dans *L'Hôte*, p. 43, et *Journ. des Sav.*, p. 525.]

(2) Jomard, *Descr. de l'Heptanomide*, pag. 28, 29. — Champollion, *Lettres écrites d'Égypte*, p. 75.

(3) [Voir les ouvrages cités, respectivement, pag. 47 et 525.]

Thooût-Otph, père du roi Osortasen II. Cette dernière circonstance est un nouveau fait ajouté à l'histoire des dynasties égyptiennes. On ignorait le nom du père de ce roi. Il est plusieurs fois représenté marchant à la suite du défunt, ainsi que ses frères, mais se distinguant par le cartouche qui renferme son nom, comme on le voit dans ce dessin (1).

Cette deuxième lettre contient encore plusieurs observations intéressantes; mais nous les passerons sous silence pour arriver à la description des grottes d'El-Tell, qui, sculptées, comme le tombeau de la vallée de l'Ouest, sous un roi dont le nom ne se trouve plus que dans les matériaux du temple de Karnak, présentent diverses circonstances qui leur donnent une importance plus grande et doivent exciter un intérêt plus vif encore.

II

Les grottes d'El-Tell sont situées dans la montagne Arabique, à une lieue et demie d'une ville ancienne dont les ruines subsistent encore, et l'on reconnaît les rues et les substructions des habitations particulières; on en peut voir le plan dans l'ouvrage de la commission d'Égypte (2). Cette ancienne ville a été supposée être l'ancienne *Alabastron*. Il est plus probable que c'était *Psinaula* (3), ville mentionnée dans la Notice de l'empire, dans saint Athanase (4) et les écrivains coptes. Les grottes sont au nombre de douze; six d'entre elles sont restées à l'état d'ébauche; les six autres, plus ou moins achevées, ont été décorées de sculptures peintes dont les sujets méritent, au plus haut degré, d'être étudiés à fond.

Nous avons déjà parlé de la haute antiquité de ces sculptures. Elle résulte, indépendamment des autres caractères, du

(1) [*Ib.*, pag. 48 et 526.]
(2) *Descript. de l'Égypte ant.*, t. V, pl. 631, fig. 6.
(3) *Ibid.*, t. II. *Description de l'Heptanomide*, p. 13.
(4) Quatremère, *Mém. géogr. sur l'Égypte*, I, p. 42; Böcking, in *Not. imper. Orient*, p. 335.

fait certain que la légende royale, la seule qu'on y lise, ne se trouve que sur des blocs employés comme matériaux dans la construction du pylône de Karnak.

Le mythe religieux de ces hypogées, quoiqu'ils soient funéraires, n'offre aucune des images habituelles aux tombeaux. Osiris, Isis, Tmé, Nephthys, Anébo et les autres dieux de l'Amenti n'y figurent point. Une seule divinité s'y montre, et toujours sous la même forme : c'est le dieu Soleil, représenté par un disque, d'où partent de nombreux rayons terminés par autant de mains. La vignette *A* (1) donne une idée de cette disposition originale, qui ne se trouve qu'aux grottes de Djebel-Tounah et dans les sculptures de quelques matériaux du temple de Karnak. L'identité des représentations ressort du simple parallèle de cette vignette avec ces deux fragments B et C, copiés par M. L'Hôte parmi les pierres du pylône d'Horus, d'où il suit que, dans la construction de ce pylône au XVIe siècle avant notre ère, il est entré des restes d'un édifice contemporain des hypogées d'El-Tell.

Une seule légende, et toujours la même, y accompagne le disque solaire. Quant aux personnages royaux qui adressent leurs offrandes à la divinité, ils sont toujours accompagnés de cinq cartouches, dont deux, et ce sont les plus grands, paraissent renfermer, comme le pense M. Rosellini, le nom et les attributs du Soleil. Les trois autres appartiennent, deux au roi (*a, b*) et le troisième (*c*) à la reine qui vient toujours après lui; les caractères ATNRA forment le principal élément de leur nom. Celui du roi semble se compléter par trois signes qui pourraient se prononcer *Becn*. Ces noms ne se retrouvent nulle part dans la série connue des rois (2).

On voit paraître dans tous ces hypogées la même famille royale, les mêmes légendes et un cortège à peu près semblable. Il est à remarquer que ce cortège présente un concours de femmes qui n'est pas ordinaire dans les compositions de ce genre. Un trait plus singulier, ce sont les formes lourdes, les

(1) [Voir les ouvrages cités, pag. 59 et 63 — et 603.]
(2) [Voir les dessins *l. l.*, pag. 57, — et 604.]

contours pour ainsi dire bouffis, que le sculpteur a donnés aux figures; cette exagération de formes est telle, qu'on pourrait se méprendre sur le sexe de ces personnages. C'est une des énigmes que ces sculptures présenteront aux archéologues.

Dans les scènes les plus remarquables, le roi paraît sur un char tiré par quatre chevaux qu'il dirige lui-même, armé d'un fouet. Le disque du soleil projette ses rayons sur sa personne royale. Des troupes de soldats courent en avant du cortège, puis viennent les scribes et autres fonctionnaires publics; enfin un grand mouvement de chevaux et de chars, les uns montés par les dames de la cour, portant ombrelles et chasse-mouches. A la suite viennent des porteurs chargés d'offrandes, conduisant des bœufs couverts de housses, ornés de bandelettes pour les sacrifices. La marche est fermée par des groupes de prisonniers de différentes nations, enchaînés ou portant de riches tributs. Le cortège royal se dirige vers le temple, où l'attendent les prêtres.

Nous passons d'autres détails pleins d'intérêt sur toutes ces scènes religieuses, si dignes d'être étudiées, afin d'indiquer quelques traits d'un autre genre. Ainsi, parmi les constructions qui appartiennent au temple, on remarque de nombreux portiques décorés de statues en pied du roi et de la reine, des colonnades, et quantité de propylées. L'entrée principale s'annonce par un grand pylône, devant lequel s'élèvent dix mâts ornés de banderoles; ce qui confirme l'explication qu'on avait donnée de certaine disposition remarquée en avant des pylônes de Karnak et de Louqsor (1). Des portes, des colonnades, d'innombrables salles font voir la disposition intérieure et la richesse des édifices sacrés.

D'autres détails nous font connaître le plan des palais du roi, les portiques et propylées qui y donnaient accès; les chambres intérieures, magasins et offices; les cours, les jardins et les réservoirs; enfin, tout ce qui composait l'ensemble d'une demeure royale.

(1) [Voir le dessin *l. l.*, pag. 64, — et 605.]

Ce qui frappe surtout dans un monument d'une antiquité si reculée, c'est le luxe extraordinaire que supposent toutes ces représentations; c'est l'état avancé d'une civilisation qui, sur tous les points, était arrivée à un degré de perfectionnement qu'elle semble n'avoir pas dépassé. On est particulièrement étonné de certains détails qui prouvent que les artistes pouvaient dès lors reproduire les contours du corps humain avec grâce, sans toutefois s'affranchir du principe fautif et de l'absence de raccourcis qui caractérise l'art égyptien. M. L'Hôte en a donné un curieux échantillon dans la figure ci-jointe (1).

La mollesse, l'abandon gracieux de cette belle figure suffiraient pour démentir l'opinion qui veut que tout soit raide et sec dans l'art plastique des Égyptiens. Un trait que M. L'Hôte signale dans cette peinture, c'est l'ornement architectonique qu'on voit à la partie supérieure, et qui rappelle, d'une manière sensible, les oves de l'architecture grecque. Il est placé au-dessous du bandeau ou de l'architrave d'un naos que soutiennent des colonnes à fleurs de lotus. Le même ornement se retrouve encore, mais d'une manière plus simple, en quelque sorte plus élémentaire, au-dessus de certaines portes à Abydos; c'est une suite d'oves sans leurs chevrons (2). M. L'Hôte trouve ici une nouvelle preuve que les Grecs ont imité les Égyptiens en plusieurs détails de leur architecture; c'est à ses yeux une confirmation que les colonnes à pans des grottes de Beni-Hassan sont bien l'origine des colonnes doriques (plus haut, p. 478). Quand on se refuserait encore à partager sa conviction, et quand on persisterait à ne voir là qu'une rencontre fortuite, le fait qu'il a recueilli n'en serait pas moins une précieuse acquisition pour l'histoire de l'art.

Avant de quitter les grottes d'El-Tell, nous voulons encore signaler à nos lecteurs une observation curieuse : c'est que, dans ces sculptures plus que partout ailleurs, on trouve des indices de cette architecture en bois à colonnes grêles, à orne-

(1) [Voir *l. l.*, pag. 66, — et 606.]
(2) [Voir *l. l.*, pag. 117, — et 606.]

ments légers, qui paraît caractériser les plus anciennes époques de l'art égyptien. En voici un échantillon (1) :

On a souvent rapporté aux Pasteurs, qui envahirent l'Égypte vers 1300 avant J.-C. et en furent chassés vers 1800, le type de ces prisonniers à barbe pointue, à robes longues, les mains liées derrière le dos, qu'on représentait fréquemment sous les semelles des sandales. Mais le type de ces captifs (2) se retrouve dans les grottes d'El-Tell, qui appartiennent à une époque beaucoup plus ancienne; il doit se rapporter à quelque invasion antérieure, qui est peut-être celle que les prêtres ont rappelée dans l'inscription de Rosette, en lui donnant une couleur mythique (3).

Les six hypogées d'El-Tell, exécutés tous à la même époque, comme le prouve l'identité des cartouches, appartiennent à des fonctionnaires attachés au service de la famille royale; les uns étaient scribes royaux; les autres, hérauts d'armes ou porte-éventail. Deux de ces tombes ont été sculptées au nom de dames du palais attachées au service de la reine, comme celle du dessin cité p. 482, où l'on voit une de ces femmes versant à boire à la reine.

« La destination funéraire de ces monuments, dit « M. L'Hôte, est mise hors de doute par les puits, escaliers « et conduits souterrains aboutissant à des caves sépulcrales, « et par des statues assises des défunts, sculptées en ronde-« bosse au fond des hypogées, quand ces derniers ont été « achevés. D'ailleurs, ces monuments avaient un but reli-« gieux moins restreint; c'étaient, comme sont aujourd'hui « les mosquées qui renferment le tombeau de leur fondateur, « des lieux de prière où l'on se rendait au moins à certaines « époques de l'année. Cette fréquentation est prouvée par « de larges chemins parfaitement alignés et dont la trace est « encore reconnaissable, malgré le laps des siècles et les « pluies qui ont balayé le sol. Ces chemins qui se croisent

(1) [Voir *l. l.*, pag. 69, — et 607.]
(2) [*Ib.*, pag. 70, — et 607.]
(3) Voyez mon *Commentaire* sur cette inscription, note 50.

« dans la plaine sur deux directions, partaient, les uns de « la ville principale, les autres d'une seconde ville dont les « ruines, presque aussi étendues que celles de Psinaula, sont « situées vers le nord, entre le Nil et la montagne qui, sur « ce point, en est voisine. Cette seconde ville avait, comme « l'autre, une large rue, des rues transversales à angle droit, « des pylônes en briques et de grands édifices construits sur « un plan régulier. » L'existence de cette seconde ville est un fait que M. L'Hôte nous paraît avoir remarqué le premier.

Dans sa quatrième lettre, il continue l'exploration de l'Égypte moyenne, en n'insistant que sur les points qui ont été peu observés ou négligés tout à fait. Il a trouvé les hypogées de Syout (Lycopolis) dans un état de destruction tel, qu'il est à peine possible de reconnaître l'emplacement de ceux dont il est fait mention dans le grand ouvrage de la commission d'Égypte. A Gaon-el-Kebir (*Antæopolis*), le temple a tout à fait disparu; on ne voit plus à sa place que quelques restes de fondations. Les grottes des environs offrent des peintures, mais de peu d'intérêt. A Akmym (*Panopolis*), il existe encore, à une assez grande distance du fleuve, des grottes funéraires. M. L'Hôte les a visitées ; il n'a pas eu lieu de regretter la fatigue d'une course pénible, puisqu'il a pu constater un fait très-curieux. Les peintures dont on trouve encore les restes dans ces grottes ne présentent que des sujets grecs-égyptiens d'un très-bas temps ; la grossièreté de leur exécution tient de la barbarie; notre voyageur y a remarqué, dans les parties les moins dégradées de quelques plafonds, des portions de deux zodiaques à douze compartiments, où l'on aperçoit encore les figures du Sagittaire, du Taureau, du Scorpion, au milieu d'autres tout à fait méconnaissables; au centre, on distingue une tête humaine de forte proportion ; ce qui donne à ce monument l'aspect du zodiaque de Palmyre. « C'est là, « dit M. L'Hôte, un nouvel exemple qui confirme l'opinion « sur l'époque récente de toute représentation zodiacale en « Égypte. Ce fait doit être rapproché, sous ce point de vue,

« du zodiaque sculpté au plafond du propylon d'Akmym (1). « Il est fort à regretter que ce dernier monument n'ait pas « été copié à l'époque où il pouvait l'être. Aujourd'hui son « enfouissement est complet, et j'ai dû renoncer au projet « d'en prendre copie. Quant à l'inscription grecque, elle est « aujourd'hui plus fruste que jamais. » Cependant M. L'Hôte en a pris une nouvelle copie qui, plus incomplète, en général, que celle de Pococke et d'Hamilton, présente cependant quelques traits nouveaux.

Aux environs de Coptos, dans le village de Schanhour, est un temple presque entièrement enfoui sous les décombres de masures qui l'avaient jusqu'à ces derniers temps dérobé à la connaissance des voyageurs. Cet édifice a été consacré à Hathor, sous le règne de Tibère. Il est situé sur l'emplacement d'une ville antique dont l'existence est attestée par une grande masse de ruines.

De retour à Thèbes, M. L'Hôte a pris un grand nombre de calques et de copies dans les hypogées funéraires de Kournah, qui dépérissent de jour en jour. Plusieurs sont d'une antiquité fort reculée. Dans l'un d'eux, il a calqué des figures de captifs étrangers remarquables par leur physionomie, le caractère et la richesse de leurs costumes; ainsi que le cortège d'une princesse montée sur un char attelé de bœufs, et suivie d'esclaves portant des tributs ou conduisant diverses espèces d'animaux. Ce tombeau a été exécuté sous un des rois si anciens dont le nom se retrouve seulement dans les matériaux du pylône d'Horus à Karnak, et que voici (2) :

Dans la cinquième lettre, le voyageur rend d'abord compte de son voyage dans la haute Égypte, au-dessus de Thèbes ; il revient encore sur les monuments d'El-Kab ou Ilithyia qu'il a visités une seconde fois, et expose sommairement l'état où il a trouvé les monuments antiques d'Esné (*Latopolis*), d'Herment (*Hermonthis*), puis ceux de Tentyra et d'Abydos.

A deux lieues environ d'El-Kab, sur la rive gauche du Nil,

(1) Letronne, *Recherches pour servir*, etc.
(2) [Voir *l. l.*, pag. 94, — et 609.]

on voit une pyramide de trente pieds de hauteur, construite en pierres calcaires d'assez grandes dimensions, mais d'un travail grossier; son isolement et l'absence de tout autre vestige d'antiquités feraient supposer, dit M. L'Hôte, que la destination de ce monument n'était pas funéraire. Il est pourtant difficile de croire qu'il fût autre chose qu'un tombeau.

Le portique ou pronaos d'Esné est devenu un magasin de coton; il est d'ailleurs engagé au milieu de constructions particulières, où il n'est pas possible de pénétrer. Notre voyageur n'a pu, en conséquence, s'assurer du nombre et de la disposition des parties intérieures, ni reconnaître la date de leur construction.

A Hermonthis on a mis récemment à découvert les fondations d'un vaste édifice, qui était le grand temple d'Hermonthis; des portions d'architraves, engagées dans les substructions, portent le nom de Thouthmosis IV, ce qui prouverait qu'il fut reconstruit avec des matériaux d'un ancien édifice élevé par ce prince. La reconstruction, ou tout au moins l'achèvement du nouveau temple, est du temps d'Hadrien. Il est impossible d'en restaurer le plan, mais l'étendue qu'occupent ses fondements permet de juger de ses dimensions. On peut encore s'en faire une idée d'après les bases et les tronçons de quelques colonnes; elles avaient 2 mètres 15 centimètres de diamètre, ou près de 20 pieds de circonférence; la décoration en est d'une grande richesse.

A Tentyra, le propylon qui précède le grand temple a été en partie démoli dans ces derniers temps; il l'aurait été entièrement si le pacha, sur les plaintes de quelques voyageurs, n'eût fait suspendre cette œuvre de destruction. Le grand temple a été déblayé à l'intérieur, et l'on peut maintenant y pénétrer.

La description d'Abydos est la partie la plus neuve et la plus intéressante de cette lettre. Cette ville antique porte à présent le nom de Haraba Madfouneh, c'est-à-dire « Haraba l'enterrée ». L'étendue de ses décombres justifie le rapport des anciens qui faisaient d'Abydos la seconde ville de la Thé-

baïde; et ce qui en reste n'est pas au-dessous de l'idée qu'on doit se faire de l'importance qu'elle avait jadis.

La nécropole occupe à elle seule un espace immense, et, sous ce rapport, elle ne le cédait guère à la nécropole de Thèbes. Il y avait là, comme à Thèbes, un Memnonium, ou des Memnonia, genre d'édifices spécialement funéraires. M. L'Hôte confirme cette observation, déjà faite avant lui, que le nom d'Aménophis III, le Memnon des Grecs, ne se trouve nulle part dans ces ruines; ce qui appuie l'opinion que nous avons émise, avant de connaître ce fait, à savoir que le nom de « Memnonia » ne suppose point que l'édifice auquel les anciens le donnent avait été construit par Aménophis (1). C'est sous le règne de Menephtah I[er], père de Rhamsès le Grand, que fut élevé, ou peut-être, dit M. L'Hôte, seulement reconstruit, le grand palais aujourd'hui enfoui sous le sable, et qu'on trouve en abordant les ruines du côté sud-est de la plaine. Rien n'égale la perfection des sculptures, notamment dans les couloirs en voûte, dont la partie inférieure est construite en un calcaire blanc de la plus belle qualité.

A quelque distance de ce palais, on trouve les ruines d'un temple qui fut construit et décoré sous le règne de Rhamsès le Grand. Malheureusement nulle partie de ce monument n'est conservée en son entier; les décombres et le sable l'ont partout envahi: « Et, ajoute M. L'Hôte, ce qui avait échappé aux « envahissements du désert ou à la main des barbares a été « cruellement achevé par les spéculateurs d'antiquités. C'est « dans cet édifice qu'était la fameuse table d'Abydos; il sem« ble qu'en enlevant cette pierre on ait voulu ne rien laisser « subsister de la chambre qui la renfermait. Trois de ses pa« rois ont à peu près disparu, et la quatrième, celle du fond, « n'a conservé que la partie inférieure des figures de divinités « qui la décoraient. Cette pièce, de modique dimension, fai« sait partie d'une série d'appartements qui, de ce côté, « comme de l'autre, formaient les ailes latérales d'une cour

(1) *Statue vocale de Memnon*, pag. 81, 257 et passim.

« au fond de laquelle était un sanctuaire. Ce qui reste de « cette dernière partie peut donner une idée de sa richesse; « elle est entièrement revêtue d'albâtre d'un beau choix et « décorée de sculptures peintes, dont l'exécution répondait à « la beauté de la matière... J'ai copié tout ce qui restait de « peintures et de sculptures, tant sur les propylons que sur « les parois intérieures de l'édifice. »

Nous passerons beaucoup d'autres détails intéressants que M. L'Hôte donne sur diverses ruines qui existent en plusieurs endroits de l'emplacement d'Abydos. En descendant le Nil, notre voyageur a visité un grand nombre d'hypogées, dans la montagne Arabique, qui présentaient le même aspect que ceux d'Akmym, et qui appartiennent à la même époque. Sur l'un d'eux est cette inscription :

ΕΡΜΙΟΥΤΟΥΑΡΧΙΒΙΟΥΟΤΑΦΟΣ

« Le tombeau d'Hermias, fils d'Archibius. »

Les ruines d'Aschmounein (Hermopolis magna) n'offrent plus qu'un vaste amas de ruines en briques crues, et des restes d'édifices qui ont appartenu à l'époque grecque ou au Bas-Empire. Quant au beau portique, dessiné dans le grand ouvrage de la Commission d'Égypte, il n'en existe plus rien que la base d'une colonne portant le nom de Philippe Arrhidée.

Près de Djebel-Tounah, à environ trois heures de marche d'Aschmounein, on remarque deux figures sculptées en ronde bosse, et une stèle taillée sur la face aplatie du rocher. Ces ouvrages sont remarquables en ce qu'ils ont été exécutés à la même époque et dans le style des grottes d'El-Tell. Au-dessous du sujet ordinaire représentant le roi en adoration devant le soleil qui lance ses rayons terminés par des mains, se lit une inscription en vingt-six lignes malheureusement endommagée. On y distingue ce fragment (1) qui donne la bannière du roi et une date ainsi conçue : *L'an VI, le* 13ᵉ *jour*

(1) [Voir *l. l.*, pag. 131, — et 612.]

de mesori (4ᵉ mois de la récolte), etc., laquelle a cela de remarquable, qu'elle prouve qu'à ces époques si reculées la notation de l'année, du mois et du jour, était déjà inventée et en usage. Cela est encore confirmé par une date dans les hiéroglyphes du tombeau de la vallée de l'Ouest. Au reste, ces faits étaient connus de Champollion; car, dans son admirable mémoire, dont la première partie, qu'on croyait perdue, vient d'être récemment retrouvée, il avait annoncé que cette notation se perd dans la nuit des temps (1).

M. L'Hôte termine la description fort détaillée de ces curieux monuments en remarquant que toute la plaine qui les avoisine présente une continuité de monticules formés de débris antiques. Tout annonce l'existence d'une ville considérable. Il présume, d'après le nom moderne, *Toun,* que ce doit être la *Thœnis* des anciens. Champollion avait déjà émis cette conjecture (2), qui est très-vraisemblable.

Dans la sixième et dernière lettre, M. L'Hôte rend compte de son excursion aux environs des Pyramides et de Djizé. Cette excursion, qui a été fort abrégée, pour cause de maladie, sera reprise dans le second voyage. En attendant, il réunit quelques-uns des résultats obtenus par les recherches récentes, tels que la lecture des noms de Chéops et de Mycérinus trouvés dans les chambres nouvellement découvertes, lesquels prouvent qu'à l'époque de la construction des pyramides, l'écriture était déjà connue et employée, telle que nous l'offrent les plus beaux monuments de la dix-huitième dynastie.

Des déblais considérables ont été faits au pied de la grande pyramide et dans l'intérieur. On a découvert plusieurs des petites pyramides qui l'entourent. Leur intérieur ne présente qu'un couloir qui conduit à la chambre sépulcrale. Leurs parois sont dénuées de sculptures et entièrement nues. Dans l'une d'elles on a trouvé un sarcophage en granit rouge, dépourvu de sculptures, mais remarquable par sa construction,

(1) Voyez le passage cité par M. Biot, *Recherches sur l'année vague des anciens Égyptiens,* p. 162.

(2) *L'Égypte sous les Pharaons,* I, 285.

la vivacité de ses arêtes, et son système de clôture, analogue à celui des coffrets funéraires en bois, qu'on trouve dans les collections (1). Une rainure en biseau est ménagée aux trois côtés supérieurs du sarcophage; le couvercle, taillé lui-même en biseau, était introduit dans cette rainure, en manière de tiroir; des boulons mobiles, rentrant à volonté dans l'épaisseur, retombaient dans des trous lorsque le couvercle était à sa place, et l'ouverture devenait impossible, à moins qu'on ne brisât le sarcophage ou son couvercle.

Parmi ces découvertes récentes, il faut encore remarquer celle d'un puits quadrilatère déblayé par M. le colonel Wyse. Ce puits est curieux par sa disposition intérieure, autant que par l'énormité et la difficulté des travaux qu'il a nécessités (2). Il est creusé dans le roc. Sa largeur est d'environ huit mètres, sur une profondeur de vingt-cinq mètres. Sur ses côtés sont d'autres puits conduisant à des chambres sépulcrales, et ayant des ouvertures ménagées dans les parois du puits principal. Au fond de celui-ci est une construction cintrée, dont la forme, vue d'en haut, représente celle d'un sarcophage. Cette construction est formée d'une double voûte qui protège, en lui servant de décharge, un monolithe d'un poids considérable, au-dessous duquel est le tombeau du personnage auquel le monument était destiné. Que de précautions pour défendre le cadavre d'un mort! Le sarcophage est en basalte noir, en forme de momie, et porte une inscription hiéroglyphique donnant les noms et les titres du défunt, qui était basilicogrammate ou scribe royal, et prêtre à Memphis, sous le règne de Psammitique.

M. L'Hôte termine cette lettre en hasardant une hypothèse sur l'origine de la forme adoptée pour les pyramides. Il croit qu'elle est une imitation de celle qu'affectent les montagnes de la chaîne Libyque, dans le sein desquelles ont été creusés les tombeaux à Thèbes. Plusieurs de ces collines, dont il donne le profil, ont, en effet, une grande analogie avec les pyra-

(1) [Voir le dessin *l. l.*, pag. 140, — et 613.]
(2) [*Ib.*, pag. 144, — et 614.]

mides à plusieurs étages, telles que celles de Sakkarah et de Meydoun. Il pense donc que les rois qui vinrent s'établir à Memphis, voulant rappeler et perpétuer les usages de Thèbes, songèrent à élever au-dessus de leurs tombes des montagnes factices, là où la nature n'offrait qu'un plateau, et donner à ces masses une forme dont là montagne de Thèbes leur offrait elle-même le type. On peut objecter à cette hypothèse, qui est d'ailleurs ingénieuse, que la forme plus ou moins pyramidale de certains monuments se trouve en bien d'autres lieux, et doit tenir à une cause plus générale.

A la suite de ces lettres vient un appendice composé de trois morceaux : le premier, sur *les hypogées royaux de Thèbes*, contient un résumé des principales observations que l'on peut faire sur leurs dispositions. L'auteur en conclut que ceux qui les ont creusés sont restés fidèles à la symétrie toutes les fois que des causes accidentelles n'y ont pas fait obstacle ; le deuxième est une description des ruines de Karnak, accompagnée d'un plan général; le troisième est la description des bas-reliefs historiques, représentant les campagnes de Menephtah Ier sculptés dans la partie latérale extérieure de la salle hypostyle à Karnak.

On voit, par cette analyse, que M. L'Hôte a bien compris la première mission dont M. de Salvandy l'avait chargé, et qu'il l'a remplie aussi bien que pouvaient le permettre les ressources dont il disposait. On ne peut douter qu'il ne remplisse avec autant de zèle et de succès la seconde mission qui lui a été confiée par M. Villemain, avec le but de reprendre les empreintes qui avaient été perdues dans un naufrage, et d'explorer les lieux qu'il avait été forcé de négliger. Ses observations neuves, les nombreux dessins et les empreintes qui seront le fruit de ces deux voyages, compléteront l'exploration archéologique de l'Égypte, exécutée, en 1828 et 1829, par la commission franco-toscane que présidait M. Champollion. On citerait peu d'exemples d'un si utile résultat, obtenu par une seule personne, en si peu de temps et à si peu de frais.

LETTRE A M. DE SAULCY

SUR L'ÉPOQUE

D'UN PROSCYNÈME DÉMOTIQUE[1]

Paris, 22 janvier 1845.

J'ai lu, mon cher confrère, avec un grand intérêt, votre mémoire sur les proscynèmes démotiques que M. L'Hôte a copiés dans la vallée d'El-Hammamât, sur la route de Kosseir. J'ai suivi avec soin l'analyse détaillée que vous avez donnée des éléments dont chacune de ces inscriptions se compose; il m'a paru que cette analyse, conduite avec beaucoup de réserve et de finesse, a de quoi satisfaire un esprit raisonnable et lui donner pleine confiance, au moins dans tout ce qui est essentiel.

Les traductions qui résultent de l'application de votre méthode me paraissent claires, précises, et d'une teneur très-vraisemblable.

Mais dans les travaux de ce genre, où l'on est souvent obligé de donner beaucoup à la conjecture, où les résultats ne s'obtiennent pas directement, mais sortent, l'un après l'autre, de tâtonnements et d'inductions délicates, on n'est vraiment sûr de quelque chose que lorsqu'on peut se placer sur le terrain historique, c'est-à-dire lorsque des traductions amenées par

(1) Cette lettre se rapporte à la savante dissertation de M. de Saulcy publiée dans la *Revue archéologique* (11e et 12e livr.).

la seule analyse philologique peuvent être confirmées par d'autres données uniquement tirées de l'histoire.

Je crois avoir été assez heureux pour découvrir dans votre intéressant travail plusieurs confirmations de ce genre, d'autant plus remarquables que vous n'y avez pas pensé, et que vous vous êtes laissé guider uniquement par votre méthode de lecture.

Plusieurs de ces proscynèmes sont adressés à une divinité dont vous avez exprimé le nom par celui d' « Ammon Générateur ».

Cette traduction ne peut qu'être exacte. J'ai sous les yeux une soixantaine d'inscriptions grecques contenant des proscynèmes copiés dans la vallée d'El-Hammamât, les uns par M. L'Hôte, les autres par sir G. Wilkinson. Ce sont, pour la plupart, des actes d'adoration en l'honneur du Dieu principal. Partout ce Dieu est représenté dans l'attitude ithyphallique reconnue pour être celle d'Ammon Khem ou générateur. Dans les inscriptions grecques, il est toujours désigné sous le nom de Πὰν, avec l'épithète θεὸς μέγιστος; et l'on sait que les Grecs, par l'effet d'une de ces assimilations factices sur lesquelles reposent les rapports des deux religions, ont toujours identifié l'Ammon Générateur des Égyptiens avec leur Dieu Pan, qui, dans son essence, en différait complètement. Ce sont les rêveurs Alexandrins, dont Macrobe est l'écho, qui, en abusant d'une fausse étymologie du nom de Pan, ont fait de ce dieu, ou plutôt de ce héros (1) ou demi-dieu, le *grand tout*, l'*âme universelle;* et, comme d'Hercule, une divinité solaire et cosmique, dont les anciens Grecs n'avaient jamais entendu parler.

En vous amenant à lire, dans ces inscriptions démotiques, le nom d'Ammon Générateur, votre méthode vous a conduit

(1) C'est ainsi qu'il est appelé dans une inscription métrique de Ouadi Genisseh (désert à l'E. d'Edfou); elle commence ainsi : ξεῖνον τιμήσαντες, ὁδοιπόροι, ἥρωα τόνδε, Εὔοδον. La divinité adorée en ce lieu est aussi, comme à El-Hammamât, Ammon Khem ou Générateur, appelé constamment dans ces inscriptions Πᾶν εὔοδος.

justement à trouver le dieu qui doit, sans nul doute, y être désigné; et cela, sans que vous puissiez vous douter de ce que les inscriptions grecques, que vous ne connaissiez pas, m'avaient appris depuis longtemps.

Une autre coïncidence de ce genre, et plus frappante encore, se reconnaît dans un des proscynèmes. Votre analyse vous a conduit à cette traduction : « L'an 26 du roi Ptolémée, fils de « Ptolémée, Terpsenammon, fils d'Eiméré, a offert des liba- « tions en ce lieu, selon les rites prescrits, au roi Aridée, fils « d'Arsinoé. »

Voilà réunies plusieurs circonstances historiques qui peuvent servir de pierre de touche à votre système. Et d'abord, il n'y a qu'un seul des Lagides qui ait pu être qualifié ainsi : « Le roi Ptolémée, fils de Ptolémée, » sans autre désignation; c'est le successeur de Ptolémée Soter, du premier des Lagides, à savoir son fils Ptolémée Philadelphe. C'est ainsi qu'il a été désigné dans une inscription delphique publiée par M. Curtius : βασιλεύοντος Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου βασιλέως (*Anecd. Delphica*, n° 56, p. 81). Cette expression porte donc en elle-même un caractère historique qui concilie d'abord la confiance à votre traduction. La date de l'an 26 présente une coïncidence remarquable avec le premier fait; car Ptolémée Philadelphe est justement un des quatre Lagides dont le règne a dépassé ce nombre d'années. Le quantième, le quatre de tobi, vient bien à la place qu'occupe ordinairement cette indication. La date précise de notre proscynème répond au 24 février (Julien proleptique) de l'an 259 avant J.-C.

Les deux noms qui viennent ensuite ont une physionomie complètement égyptienne, « Terpsenammon, fils d'Eiméré »; le premier est un de ces noms composés d'un nom de dieu avec le préfixe *sen* ou *psen,* comme « Psenosiris, Psenmonthès, Psenchonsis, etc. », précédé ici du mot *ter,* qui signifie Dieu. Quant à Eiméré, c'est le nom connu Eimei (personnage dont le tombeau est près de la grande pyramide) suivi de *ré* ou *phré,* le Soleil, comme Menkaré et d'autres.

Jusqu'ici, votre méthode vous a conduit au but, ce me

semble; et, quand l'inscription s'arrêterait là, ou du moins ne donnerait pas lieu à d'autres rapprochements, le plus sévère critique pourrait déjà se montrer satisfait; mais il s'y trouve un dernier renseignement qui permet d'aller jusqu'à essayer de compléter l'histoire sur un détail assez curieux.

Ce n'est pas à la divinité du lieu que Terpsenammon adresse son hommage; c'est à l'effigie d'un roi divinisé, dont vous lisez le nom « roi Aritée » ou « Aridée ». Ce nom nous reporte encore dans l'histoire; car il ne peut être que Philippe Aridée ou Arrhidée, le fils naturel de Philippe, le frère et successeur d'Alexandre. L'orthographe grecque flotte entre Ἀῤῥιδαῖος et Ἀριδαῖος, ce qui revient au même, l'augmentatif ἀρι se disant aussi ἀῤῥι (1). Mais il est à remarquer que la première orthographe n'existe que dans Arrien et en un seul endroit de Plutarque; la deuxième, qui est celle de votre proscynème démotique, se trouve dans les textes de Dicéarque, de Ptolémée (de Mégalopolis), d'Arrien, de Dexippe, de Strabon, de Pausanias, etc. D'ailleurs les exemples des noms propres avec le préfixe ἀρι sont bien plus nombreux que les autres; et, quant aux adjectifs précédés de cette particule, le lexique si complet de Passow n'en présente aucun exemple. Ainsi vous avez pour votre leçon le plus grand nombre des autorités et l'usage ordinaire de la langue.

A ce sujet, je me rappelle la perplexité où je vis Champollion lorsque l'application de son alphabet l'eut conduit à lire sur des monuments égyptiens à Thèbes et à Aschmounein le nom de Philippe accompagné des titres divins, comme les noms des autres rois. Il ne savait d'abord comment expliquer que Philippe, père d'Alexandre, fût au nombre des rois au nom desquels avaient été construits ou réparés des édifices égyptiens. Mais bientôt il se souvint que, parmi les souverains effectifs de l'Égypte, il fallait compter Philippe Aridée. La difficulté était résolue. En effet, ce prince, fils naturel de Phi-

(1) Ἀριδαῖος ou Ἀῤῥιδαῖος doit signifier « vaillant, belliqueux » (de ἀρι ou ἀῤῥι et de δάϊς), à peu près comme Πτολεμαῖος, dérivé de πτόλεμος forme poétique de πόλεμος.

lippe et frère d'Alexandre, avait été investi, à Babylone, du pouvoir royal; ses droits furent reconnus par tous les généraux; et, en Égypte particulièrement, sa royauté fut si bien admise que le canon des rois divise le règne de Ptolémée Soter en trois parties : la première, de sept ans, est donnée à Philippe Aridée; la deuxième, de douze ans, à Alexandre, fils posthume d'Alexandre et de Roxane; la troisième, de vingt ans, à Ptolémée Soter. Ainsi, pendant les dix-neuf premières années, ce prince régna sous les noms d'Aridée et d'Alexandre, et ne fut roi que lorsque la mort du fils et du frère du conquérant lui permit de prendre ce titre.

Ce fait, si bien constaté par l'histoire, explique la présence des noms de Philippe et d'Alexandre sur les monuments égyptiens réparés ou reconstruits de 324 à 317, ou de 317 à 305 avant notre ère; et l'on peut être à présent assuré que, si l'on découvrait un jour des inscriptions ou des papyrus appartenant à l'un de ces deux intervalles, on les trouverait datés, non du règne de Soter, mais de ceux de Philippe Aridée ou d'Alexandre.

La présence du nom d'Aridée dans le proscynème d'El-Hammamât est un fait du même ordre. Ce prince est qualifié de roi, parce qu'en effet il le fut; il est traité comme une divinité à laquelle on rend un culte, parce qu'en effet les rois grecs en Égypte, comme les anciens Pharaons, furent divinisés même de leur vivant; aussi les divers cartels hiéroglyphiques de Philippe Aridée et d'Alexandre sont-ils accompagnés, comme tous les autres, des titres divins. Votre proscynème s'y coordonne de la manière la plus satisfaisante.

La date, qui est celle de l'an 26 de Philadelphe, n'est postérieure à la mort d'Aridée que d'environ 58 ans. Cet intervalle n'a rien d'invraisemblable. On comprend que l'Égyptien Terpsenammon, voyageant sur la route de Kosseir et passant à El-Hammamât, ait trouvé sur quelque monument une image d'Aridée, prince qui était peut-être le bienfaiteur de son père ou de tout autre membre de sa famille, et qu'il ait saisi cette occasion de lui donner une marque de sa vénération et de sa

reconnaissance. Il suffirait même que notre Égyptien eût à cette époque 75 ans pour qu'il eût connu Aridée, éprouvé personnellement sa générosité ou reçu le service qu'il a voulu reconnaître. Nous voyons par là que si, sur les monuments publics, ce prince portait le nom de Philippe, son vrai nom Aridée lui avait été conservé par ses contemporains, et pouvait paraître seul dans les actes privés.

J'arrive à la dernière circonstance, qui est le nom de la mère d'Aridée. D'après votre traduction, il était fils d'Arsinoé. Je remarque d'abord combien ce nom grec vient à propos, après un nom d'homme grec; c'est ainsi que plus haut les deux noms grecs de Ptolémée se suivent, comme ensuite les deux noms égyptiens Terpsenammon et Eiméré; votre méthode donne toujours ce qu'il faut.

Quant au nom lui-même « Arsinoé », il est impossible que le hasard seul l'amène; pour ma part, je suis aussi certain que ce nom est écrit dans l'inscription que s'il y était marqué en lettres grecques; et ce proscynème tout entier me paraît aussi clair que si nous avions à côté son expression grecque à peu près de cette manière : Βασιλεύοντος Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου, ἔτους $\overline{\text{Κς}}$, τοβὶ $\overline{\Delta}$, Τηρψενάμμων τοῦ Εἰμερέως, τῷ βασιλεῖ Ἀῤῥιδαίῳ τῆς Ἀρσινόης, τὰς σπονδάς, κατὰ τὰ νόμιμα, συνετέλησε.

La leçon étant bien constatée, on peut à présent la prendre avec confiance pour base d'observation.

Ce qui me frappe d'abord, c'est que notre Égyptien nomme la mère d'Aridée et ne parle pas de son père. S'il n'y avait pas d'autre désignation de ce genre dans le proscynème, celle-ci ne me surprendrait pas; car on sait que c'était l'usage égyptien de désigner les individus par le nom de leur mère. Mais pourquoi a-t-il suivi l'usage grec à propos du roi Ptolémée et de lui-même, tandis qu'il suit l'usage égyptien en parlant d'Aridée? Voilà ce qui me semble singulier; mais le fait est constant, et peut-être n'est-il pas impossible d'en découvrir la cause.

Quelle est cette Arsinoé mère d'Aridée? Ce sera sans doute quelque concubine de Philippe, puisque Aridée était fils natu-

rel de ce roi. Or précisément, au nombre des concubines de Philippe, l'histoire cite une Arsinoé, femme d'un rang élevé, puisqu'elle était fille de Méléagre et de la race des Héraclides (Saint-Martin, dans la *Biogr. univ.*, t. XXXVI, p. 187). Philippe la maria à l'un de ses officiers, Lagus, lorsqu'elle était déjà enceinte de Ptolémée, depuis Soter (Suidas, V. Ἔγκαρπος); en sorte que le fondateur de la dynastie des Lagides, qui passait pour le fils de Lagus, était réellement fils de Philippe, et frère d'Alexandre comme Aridée (Paus., I, 62. Curt. IX, 8, 22). N'est-il pas bien naturel de voir dans cette Arsinoé la mère de Philippe Aridée? ce serait donc un fils qu'elle aurait eu de Philippe, avant qu'il la fît épouser à Lagus.

Mais ici une grave difficulté se présente. L'histoire donne pour mère à Aridée une autre concubine de Philippe, nommée Philina ou Philinna. Le fait a pour garant un auteur presque contemporain, Dicéarque, disciple d'Aristote (ap. Athen., p. 557, c. Λαρισσαῖα Φίλιννα, ἐξ ἧς Ἀριδαῖον ἐτέκνωσε), puis Ptolémée de Mégalopolis, qui florissait sous Philopator ou à peu près (*Ib.*, p. 578, a). Les historiens postérieurs, Arrien (ap. Phot. p. 69 a, éd. Bekk.), Plutarque (in Alex. c. 77 fin.) et Dexippe (ap. Phot., p. 64 a), prononcent tous le même nom et aucun d'eux ne nomme Arsinoé. Cette Philinna était une danseuse de Larisse en Thessalie, que Philippe, passionné pour les femmes et fort peu délicat dans ses choix, ne craignit pas d'élever jusqu'à lui, comme le dit Ptolémée de Mégalopolis. Plutarque va même jusqu'à la qualifier de « vile prostituée », γυνὴ ἄδοξος καὶ κοινή.

Ces autorités sont nombreuses et graves, mais l'inscription est aussi une autorité bien imposante qu'on ne peut soupçonner d'erreur. Car notre Égyptien ne pouvait se tromper sur le nom de la mère du roi; du moins il n'a pu exprimer que l'opinion qui avait cours en Égypte.

On sait que l'élection d'Aridée comme successeur d'Alexandre ne fut point unanime: elle trompait trop d'ambitions pour qu'elle n'eût pas plus d'un adversaire. Ptolémée surtout se déclarait contre cette élection (Justin, XIII, 2), pour différen-

tes causes, opposant à Aridée l'infamie de sa mère, « propter maternas sordes ». Il est bien à présumer que la médisance et même la calomnie furent mises en jeu contre lui, et qu'on tâcha de le déconsidérer de toutes manières jusqu'au moment où il succomba sous les embûches d'Olympias. Or un des moyens qu'on dut employer fut d'attaquer sa naissance. Philippe l'avait reconnu pour son fils, on ne pouvait le nier ; mais on diminuait cet avantage en soutenant qu'il était fils d'une vile baladine, d'une de ces femmes publiques avec lesquelles la paternité est toujours chose fort incertaine. Voilà ce qui se disait contre Aridée, et ce que les historiens ont recueilli. L'imputation était-elle fause, était-elle vraie? Était-il réellement né d'une telle femme, « obscure et à tout venant », ἄδοξος καὶ κοινή? Était-il né d'une autre, et, par exemple, de cette Arsinoé qui devint ensuite la femme de Lagus? En tout cas, il a pu, dans l'intérêt de sa position, il a dû rejeter une origine si peu honorable et soutenir qu'il devait la naissance à une descendante des Héraclides.

Le proscynème démotique nous aurait donc conservé le nom de la mère que se donnait Aridée, soit qu'elle le fût réellement, soit que ce ne fût de sa part qu'une prétention conseillée par la politique. L'histoire ne nous aura peut-être ici conservé qu'un article de la chronique scandaleuse du temps. On expliquerait par là pourquoi notre Égyptien n'a fait mention que de la mère d'Aridée. Personne ne mettait en doute qu'il ne fût le fils de Philippe ; mais, comme on lui contestait son origine maternelle, il tenait d'autant plus à la constater en tous lieux. De son vivant, c'était lui faire sa cour que d'accoler à son nom celui d'Arsinoé ; et, après sa mort, ceux qui voulaient honorer sa mémoire avaient bien soin de lui conserver cette origine qu'on avait voulu lui contester.

Voilà, mon cher confrère, en attendant mieux, mon explication de cette difficulté historique. Tout cela tient, comme vous le voyez, au seul nom d'Arsinoé ; mais du moment que la leçon est certaine (et comment pourrait-elle ne pas l'être?) elle devient un fait historique qu'on expliquera comme on pourra,

mais qu'il est aussi impossible de mettre de côté que l'autre fait, transmis par le témoignage des historiens. Dès lors, on ne peut plus hésiter que sur le moyen de concilier ces autorités contradictoires.

Ce qui résulte de cette longue lettre, c'est que le proscynème devient un document qui, sur la plupart des points, se lie parfaitement avec l'histoire, et qui peut-être sert à la compléter sur le seul point qui semble y être contraire.

Je souhaite, mon cher confrère, que ces résultats augmentent votre confiance dans l'instrument dont vous savez faire un tel usage, et qu'ils soutiennent votre persévérance dans la poursuite de ces recherches arides et difficiles où l'on a tant besoin d'être encouragé par la perspective d'une heureuse issue.

LETTRE A M. LETRONNE

SUR L'EXPRESSION HIÉROGLYPHIQUE

DU MOT ÉGYPTIEN CALASIRIS

Mon cher Monsieur,

Connaissant l'intérêt que vous prenez à tous les rapprochements qu'on peut faire entre la Grèce et l'Égypte, je pense que vous verrez avec plaisir l'observation suivante.

Le mot égyptien « Calasiris », Καλάσιρις, est mentionné par Hérodote pour désigner les militaires (II, 164-168; VII, 89; IX, 32) et pour signifier une espèce de vêtement (II, 81). Jusqu'à présent, on ne l'avait pas trouvé exprimé en hiéroglyphes. Je crois l'avoir découvert comme nom propre d'un homme pour l'embaumement duquel a été écrit, à l'époque romaine, un papyrus maintenant possédé par M. Gennyson, en Angleterre. Le nom est exprimé de ces deux manières [caractères hiéroglyphiques que nous ne reproduisons pas], *Kel-Shera* ou *Kell-Shar;* dans l'un et l'autre cas, le nom est accompagné du déterminatif « archer », ce qui montre qu'en effet le nom se rapporte essentiellement à la caste militaire. Ma petite trouvaille implique donc que ce nom commun a pu être employé pour un nom propre; et je sens qu'on est en droit de m'en demander un exemple ; mais je n'en ai point à la main. Cependant je ne crois pas mon observation indigne d'être mise sous les yeux des égyptologues. Veuillez donc la faire insérer dans la *Revue archéologique*, qui embrasse tout le

champ de la science, l'Égypte, la Grèce et l'Italie, l'antiquité et le moyen âge. Je serais charmé si votre érudition pouvait me fournir la confirmation dont j'ai besoin pour appuyer ma lecture de ces deux légendes hiéroglyphiques.

SAMUEL BIRCH.

RÉPONSE.

L'observation précédente, si curieuse en elle-même, le devient d'autant plus qu'en effet le mot Καλάσιρις a été employé comme nom propre.

D'abord, c'est celui d'un Égyptien qui tient une grande place dans le roman des Éthiopiques (Théagène et Chariclée) d'Héliodore. De plus, je le trouve en cinq inscriptions grecques. La première existe à Philes : Τὸ προσκύνημα Καλάσιρις [καὶ οἱ] παρ' ἐμοῦ (le proscynème : Calasiris, et les miens) (*Rec. des Inscr. de l'Ég.*, II, p. 186, n° 131).

La deuxième dans les carrières de Silsilis : Τὸ προσκύνημα· Καλάσιρις Ἰσιδώρου, μετάτωρ (*Ib.*, n° 168, p. 234), (le proscynème : Calasiris, fils d'Isidore, métateur) (1).

Les trois autres aux carrières de *Breccia verde* dans la vallée d'El-Hammamât, sur la route de Keneh à Kosseir (*Ib.*, n° 424, p. 430). L'une d'elles porte : Τὸ προσκύνημα · Καλάσιρις Παχομχήμιος... L. A. Τίτου, μεσορί (Meineke, *Hist. crit. com. græc.*, p. 400). Ici le nom égyptien Calasiris est joint à un autre nom du même ordre; et, comme tout se lie dans l'antiquité, on peut à présent remarquer que l'emploi du mot Καλάσιρις comme nom propre laisse à présent incertain si la comédie du poète d'Alexis, intitulée Καλάσιρις, prenait son titre du vêtement ainsi nommé, plutôt que du nom du principal personnage de cette pièce.

Je suis heureux de pouvoir reconnaître l'aimable communication du savant et ingénieux M. S. Birch en lui fournissant le renseignement qu'il désirait d'obtenir.

(1) Ce qui répond à fourrier ou maréchal des logis.

ANTIQUITÉS DE LA NUBIE

PAR M. GAU

(EXTRAIT DU COMPTE-RENDU)

...Le premier monument qu'on rencontre à partir de Syène est un temple égyptien, situé en face de Débout ou Débode. Le savant M. Hamilton, qui l'a décrit le premier, pense que ce lieu est l'ancienne Parembolé, placée par l'Itinéraire d'Antonin (*Itiner. vet.*, p. 161) à seize milles au-delà de Philes; et cette opinion me paraît certaine. M. Gau a consacré à ce monument six planches; il en a déjà publié deux très-intéressantes : l'une donne le plan de l'édifice, l'autre, les coupes, l'élévation de la façade et les détails des chapiteaux. Le plan nous montre que ce temple est composé d'un naos, précédé de trois propylons ou portes isolées, placées l'une devant l'autre et dans l'axe de l'édifice; la dernière sert de porte à l'enceinte qui entoure tout le terrain sacré ou hiéron. La disposition de ces propylons rappelle le passage où Strabon (XVII), décrivant le temple d'Héliopolis, dit : « Ensuite s'élève un grand propylon, puis un second, puis un troisième; après on trouve le naos »; le plan de Parembolé peut servir de commentaire à ce passage. Cet édifice offre d'ailleurs des particularités curieuses. La cella ou pièce centrale, qu'on peut regarder comme le sécos dans les temples égyptiens, est d'une construction beaucoup plus ancienne que le reste de l'édifice qui l'environne; la façade est d'une époque récente, ainsi que les trois propylons; deux des quatre chapiteaux du pronaos ne sont qu'ébauchés; sur la

frise et l'architecture on voit deux pierres d'attente, destinées à être sculptées en forme de globe ailé; et tout annonce que quelques circonstances ont empêché les fondateurs des nouvelles constructions de les terminer, comme ils avaient l'intention de le faire. C'est sur un des trois propylons que M. Hamilton a trouvé une inscription grecque dont je donne la restitution et la date et dont j'explique l'objet, dans un ouvrage maintenant sous presse.

A peu de distance, au sud de Parembolé, on trouve des ruines assez considérables, et d'anciennes carrières où il existe des inscriptions; trois planches leur seront consacrées dans les livraisons suivantes; elles contiendront aussi les coupes et les vues pittoresques de deux monuments situés à Tehfal.

Les trois planches qui suivent immédiatement celles de Parembolé concernent le monument qui existe à Khalapshé; une inscription, découverte par M. Gau et expliquée par M. Niebuhr (1), démontre que c'est l'ancienne Talmis. Le monument, taillé dans le roc, est couvert de sculptures extrêmement curieuses; on y voit un roi sur un char à deux chevaux richement caparaçonnés, poursuivant des ennemis qu'il perce de ses traits : ailleurs ce même prince assiège une forteresse garnie de créneaux; dans d'autres bas-reliefs, il est assis sur son trône, il reçoit ses soldats vainqueurs qui lui présentent des prisonniers enchaînés ou mutilés. Il est à remarquer que les premiers n'ont point de barbe, et que les seconds en ont tous une assez longue et pointue. Ce sont presque les mêmes sujets que ceux du temple de Karnak, représentés avec les mêmes détails, et tout semble nous avertir qu'ils sont du même temps et appartiennent au même prince, soit Sésostris, soit tout autre qui aura porté ses conquêtes en Éthiopie; car je regarde comme certain (2), d'après cette identité, que le lieu de la scène de presque tous les combats dont on voit la représentation dans les monuments de l'Égypte est la Nubie ou l'Abyssinie, et que ce sont des nations éthiopiennes dont

(1) *Inscr. Nub.*, p. 10; voy. notre article, *Journ. des Sav.*, 1820, p. 399.
(2) C'est ce que j'ai déjà avancé plusieurs fois. *Ib.*, pag. 306, 721.

les bas-reliefs égyptiens consacrent la défaite et la soumission. Les sujets n'ont vraisemblablement rien de commun ni avec la Perse, ni avec la Bactriane, l'Inde et le Caucase, ainsi qu'on l'a dit dans plusieurs ouvrages estimables. Ce qui le prouve encore mieux, c'est un autre bas-relief représentant la divinité du temple (ou le roi divinisé) sur son trône, recevant en offrande les dépouilles des nations vaincues ; on y voit figurer des tigres et des panthères, des singes, des gazelles, des buffles, des antilopes, une autruche, une girafe, animaux de l'intérieur de l'Afrique. On n'y trouve point d'éléphant ; cet animal est, comme on sait, extrêmement rare dans les bas-reliefs égyptiens, puisque, selon M. Belzoni, on n'en voit qu'à l'entrée du temple d'Isis, à Philes (*Descr. de l'Ég. Ant.*, t. I[er]); la girafe se trouve représentée à Hermonthis.

D'après une inscription latine trouvée par M. Gau et que M. Niebuhr a expliquée (*Inscr. Nub.*, p. 24), on apprend que le temple de Khalapshé était consacré au soleil. Selon M. Niebuhr, un voyageur écosssais, M. Bailies, a copié une inscription où la divinité de Khalapshé est appelée « Mandicles », qui en est sans doute le nom égyptien. Il est facile de reconnaître ce même nom dans cette inscription fruste, copiée par Burckhardt (*Travels in Nubia,* p. 116), et M. Light (*Travels,* p. 91) :

ЄΠΑΓΑΘωΙΚΥΡΙЄ
ΤΟΠΡΟϹΚΥΝΗΜ·ΟΔЄ
ΓΑΙΟΥΚΛЄΙΟΥΚЄΛЄΡ
ΟϹΙΠΠЄΟϹΧωΡΤΗϹΑ
ΘΗΒΑΙωΝΙΠΠΙΚΗϹ
ΤΥΡΜΗϹΚΑΛΛΙϹΤΙΑΙ
ΚΑΙΤΟΥΠΑΙΔΙΟΥΑΥΤΟΥ
ΚΑΙΤωΝΑΒΑϹΚΑΝΤωΝ
ΑΔЄΛΦωΝΚΑΙΤωΝΑΥΤΟΥ
ΠΑΝΤωΝΠΑΡΑΤωΚΥΡΙωλ.Ν
ΔΟΥΛΙ

qu'il faut restituer ainsi : 'Επ' ἀγαθῷ Κυρίου (le nom de l'empe-

reur) τὸ προσκύνημα τόδε Γαίου Κασίου Κέλερος ἱππέως Χώρτης Ā Θηβαίων ἱππικῆς, τύρμης Καλλίστης, καὶ τοῦ παιδίου αὐτοῦ καὶ τῶν ἀβασκάντων ἀδελφῶν καὶ τῶν αὐτοῦ πάντων, παρὰ τῷ κυρίῳ Μανδοῦλι. « Pour le bonheur de notre maître..., voici l'acte d'adoration de Caïus Casius Celer, cavalier de la première cohorte de cavalerie des Thébains, de la turma dite calliste (1), et celui de son fils, de ses frères que l'envie ne peut atteindre, et de tous ceux qui lui appartiennent; inscrit au temple du maître Mandulis ».

La planche suivante contient le plan et la vue pittoresque d'un temple dans le lieu appelé Dandour; il est précédé d'un propylon semblable à ceux de Parembolé. M. Gau doit consacrer encore à cet édifice trois autres planches qui en donneront la façade principale et les bas-reliefs. Il les fera suivre de six autres gravures représentant le plan, les coupes, la vue du temple Girsché ou Garsché, où se trouvent une allée de sphinx et vingt-huit statues de diverses divinités. Cet édifice, en partie taillé dans le roc, présente des particularités inconnues, et il a donné lieu à M. Gau de faire des découvertes intéressantes.

L'ancienne Pselcis, maintenant Dakkeh, paraît avoir été le séjour d'une population assez considérable; on y voit un temple long d'environ 30 mètres, précédé, à la distance de 15 mètres, d'un propylon ayant 12 mètres de haut. Ce temple présente la même particularité que celui de Parembolé; le sécos est d'une construction plus ancienne que le reste, mais ce qu'il y a de tout à fait particulier, c'est que le mur du fond du pronaos ne touche pas à celui du naos, il commence à un mètre et demi de distance et n'y est joint que par un mur latéral élevé en retraite du plan des deux édifices. Un autre fait non moins remarquable, c'est l'inscription grecque gravée sur la façade du pronaos; elle est sur l'architrave même, et non sur le listel de la corniche, mais son encadrement prouve qu'elle n'a point été placée après coup et qu'elle est de la

(1) « Très-belle », épithète analogue à celle de « felix » dans *Cohors prima felix Theodosiana*. (*Not. imp.*, p. 212.)

même époque que le monument. Il est malheureux qu'elle soit mutilée au point qu'on ne peut guère espérer de la restituer avec quelque certitude et de déterminer quel est son objet; on y voit seulement qu'il est question de Ptolémée Évergète II, le septième Lagide.

Le propylon de Dakkeh est couvert d'inscriptions grecques, dont plusieurs ont été recueillies par Burckhardt; elles contiennent des actes d'adoration en l'honneur d' « Hermès, dieu très grand ». J'en ai déjà cité et restitué une (*Journ. des Sav.*, 1820, p. 399). Il est donc certain qu'Hermès était la divinité du temple. M. Gau, qui en a relevé un bien plus grand nombre, dont M. Niebuhr a maintenant les copies, n'en a rapporté qu'une fort courte et altérée que voici :

ΤΟΠΡΟϹΚΥΝΗΜΑ
ΠΕΤΕΗϹΙϹΚΡΟΥΙ...
ΠΟΙѠΙΠΑΙΑΤѠΙ
ΚΥΡΙΟΥΠΑΥΤΝΟΥΦΙϹ

que je lis : τὸ προσκύνημα Πετεήσις ἱερουργὸς ποιῶ παρὰ τῷ κυρίῳ Παυτνούφιδι (1). « Pétéisis, prêtre : je fais cet acte d'adoration auprès de notre maître Paytnuphis ». Ce mot « Paytnuphis » ne peut désigner qu'Hermès, divinité du temple. C'est un mot égyptien que je livre, comme celui de Mandulis, à la sagacité des orientalistes.

Le temple de Dakkeh doit encore occuper quatre planches, contenant des vues intérieures, des bas-reliefs, des autels, des inscriptions. Les deux planches que M. Gau a déjà publiées donnent un vif désir de connaître les autres.

Au-dessus de Dakkeh, M. Gau a trouvé d'autres monuments à Kesseh, à Meharrakah, qui occupent trois gravures : Essaboua, où se trouve un temple taillé en partie dans le roc, sera décrit dans six autres, dont deux sont contenues dans les livraisons déjà publiées. Le plan de l'édifice l'annonce comme un monument considérable : une grande allée bordée de huit

(1) Ou Παΰτνούφει, ou Παΰτνούφι; les trois désinences sont également usitées dans les mots de ce genre.

sphinx de chaque côté et longue de 60 mètres précède un grand pylone élevé de 10 mètres; à ce pylone succède une cour longue de 20 mètres, entourée d'un portique aux piliers duquel sont adossées de ces statues qu'on a nommées, dans la description de l'Égypte, « piliers cariatides »; elle est suivie d'une autre salle moins grande, décorée de statues semblables, qui donne entrée dans six chambres creusées dans le roc et ornées de sculptures. Deux de ces sculptures occupent la planche 45, coloriée avec un grand soin : on voit sur l'une l'acte d'adoration d'un roi à la divinité, qui est enfermée dans un petit temple porté sur un bateau; l'autre est un acte d'adoration de deux rois; la divinité occupait le milieu du tableau; mais elle est maintenant recouverte d'un enduit sur lequel on a peint une grande figure de saint Pierre avec une auréole et une énorme clef d'or; on lit autour ΠΕΤΡΟΥΑΠΟCΤΟΛΟΥ; c'est l'ouvrage des premiers chrétiens qui auront converti cette grotte en église.....

NARRATIVE

OF THE

OPERATIONS AND RECENT DISCOVERIES

WITHIN THE PYRAMIDS

BY G. BELZONI.

(COMPTE-RENDU)

Depuis la mémorable expédition des Français en Égypte et la publication du commencement de leur grande Description de ce pays, l'attention du monde savant s'est trouvée ramenée plus que jamais vers cette antique source de science et de civilisation. La protection du gouverneur actuel de l'Égypte a rendu les voyages en ce pays aussi faciles et peut-être moins dangereux qu'ils ne le sont en certains pays civilisés de l'Europe, tels que l'Italie et l'Espagne : on a pu parcourir l'Égypte en tous les sens, vérifier les travaux des savants français, examiner de nouveau ce qu'ils avaient vu, dessiner et décrire ce que les circonstances ou le défaut de temps les avaient empêchés de voir, déblayer des monuments enfouis, pénétrer dans des catacombes inconnues. Il en est résulté des découvertes si curieuses et si importantes, qu'on ne peut leur comparer rien de ce qu'on avait trouvé auparavant.

Le nom de M. Belzoni est lié aux plus importantes de ces découvertes ; c'est à l'intrépidité, à la persévérance, au génie entreprenant de ce voyageur qu'on doit de connaître l'intérieur de la seconde pyramide, dite de Chephren, et le plus magni-

fique des tombeaux à Thèbes, et d'avoir déblayé le grand temple d'Ipsamboul près de la seconde cataracte en Nubie. Les deux premières découvertes, jointes à celle de la chambre sépulcrale trouvée sous le puits de la grande pyramide, et du temple placé entre les deux pattes du grand sphinx, surpassent sans aucun doute, par leur nouveauté et leur importance, tout ce que les Français ont découvert pendant leur séjour en Égypte. Nous pousserons même l'impartialité jusqu'à témoigner notre surprise de ce que, pendant trois ans de séjour au Caire, les Français, pouvant disposer d'un si grand nombre de bras, n'ont pas essayé de déblayer le sphinx, de faire des recherches sur le côté septentrional de la seconde pyramide, et ont laissé échapper l'honneur de découvertes qu'ils auraient faites immanquablement.

Après un tel aveu, nous avons le droit de nous plaindre de la partialité qu'il montre contre les Français, dont il n'a reçu que des politesses, des égards et des lumières : jamais ou presque jamais la mention de leurs travaux ne se rencontre sous sa plume ; les recherches des Européens en Égypte semblent ne dater que du consulat de M. Salt ; avant MM. Hamilton, Bankes, Legh, Leake, Light, Burckhardt et Belzoni, l'Égypte était un pays inconnu ; et ces messieurs ont ouvert une ère nouvelle. Cependant M. Belzoni consultait, étudiait au Caire le texte et les planches de la grande Description ; ce sont les travaux des Français qui lui servaient de guide ; ce qu'ils ont fait le conduisait à ce qu'ils n'ont pu faire ; et si, dans certains points, il a vu plus loin qu'eux, c'est qu'il était monté sur leurs épaules. A cette partialité, qui forme le trait caractéristique de son livre, il faut ajouter une multitude d'inculpations contre des personnes qui, selon lui, ont voulu entraver ses opérations ou s'en attribuer l'honneur. M. le comte de Forbin et M. Drovetti sont principalement l'objet de ses attaques ; le premier a l'irréparable tort d'être Français et d'avoir refusé de reconnaître le droit que les Anglais semblent maintenant vouloir s'arroger sur les antiquités qu'on découvre en Égypte ; le second, dont le caractère et les talents

sont au-dessus de tout éloge, a le tort non moins irréparable d'avoir adopté la France pour sa patrie et de s'être fait en Égypte le patron et le protecteur des Français. Qu'un tel homme ait trempé dans une espèce de guet-apens dressé contre M. Belzoni, c'est ce que M. Belzoni ne dit pas précisément; mais c'est ce qu'il ne serait pas fâché qu'on voulût bien croire. Il n'y a pas jusqu'à l'inoffensif M. Cailliaud qu'il n'attaque avec violence; il est vrai que ce jeune et intéressant voyageur, au tort d'être Français, joint celui d'annoncer du courage, de la constance, des lumières, un goût vif pour les découvertes; il a même pris la liberté de voir avant M. Belzoni les mines d'émeraudes et la ville bâtie au milieu de ces mines; de pénétrer en Nubie plus loin que M. Belzoni, et de parcourir la grande Oasis, où M. Belzoni n'a jamais mis le pied. Voilà de ces griefs qui ne se pardonnent pas.

Nous nous contenterons de ces observations générales sur l'esprit qui domine dans la narration de M. Belzoni; nous consentirons même, pour en finir, à ne voir dans toutes ces attaques que l'exaltation d'un homme ardent, tout plein des découvertes qu'il a faites, du désir d'en faire de nouvelles, qui craint toujours ou qu'on ne veuille entrer en partage avec lui, ou qu'on ne le prévienne dans les entreprises qu'il veut tenter; et sans avoir la prétention de le contraindre à la justice, nous allons nous y montrer fidèles en présentant à nos lecteurs l'analyse de ce que présente de neuf son voyage, qui nous paraît la plus intéressante et la plus curieuse narration qu'on ait écrite sur ce pays, depuis la publication des *Ægyptiaca,* de M. Hamilton.

Ce livre se compose de trois journaux de voyages qui contiennent le récit des excursions successives de l'auteur dans la Haute-Égypte ou Nubie, et dans le désert à l'Est et à l'Ouest du Nil. L'auteur n'a point réuni ces trois voyages dans une même narration; il suit l'ordre de ses excursions et revient plusieurs fois sur les mêmes lieux et les mêmes objets.

M. Belzoni donne d'abord un précis de sa vie, de ses aventures et des circonstances qui l'ont conduit en Égypte; nous

n'examinerons pas à cet égard s'il dit toute la vérité; cela importe peu. Nous ne discuterons pas non plus avec lui une question à laquelle il semble attacher une grande importance et qui nous intéresse médiocrement; c'est de savoir s'il était employé *régulièrement* par M. Salt, c'est-à-dire s'il était à sa solde (1), ou s'il faisait des recherches pour son propre plaisir, mais avec l'argent du consul anglais, et au profit du Musée britannique; distinction fort délicate qui rappelle un peu l'immense différence que Covielle, dans le *Bourgeois gentilhomme*, établit entre un marchand de drap et un homme qui donne du drap à ses connaissances pour de l'argent. Nous prendrons la narration de M. Belzoni au moment où il décrit la machine hydraulique qu'il exécutait au Caire, espérant la faire adopter par le pacha. Dès cette époque, il avait, dit-il, conçu le projet d'enlever le buste colossal en porphyre, vulgairement dit de Memnon le Jeune, qui gisait sur le sable de la plaine de Thèbes. Ce projet le mit en relation avec M. Salt, et c'est à partir de cette époque qu'il commença ses excursions pour recueillir des antiquités destinées à enrichir le cabinet britannique.

PREMIER VOYAGE EN NUBIE

M. Belzoni partit du Caire, le 28 juin 1816, avec des instructions de M. Salt portant qu'il ferait transporter la tête colossale en porphyre à bord d'un bateau et l'amènerait à Alexandrie. Ce premier voyage contient, outre le détail des opérations de M. Belzoni pour le transport de la tête colossale, le récit de sa première excursion dans la Haute-Égypte et en Nubie, jusqu'à la seconde cataracte. Il dit quelques mots des antiquités de Thèbes, d'Esné, d'Edfou, d'Éléphantine et de Philé; nous ne trouvons à en extraire que cette observation : « On ne voit de représentation d'éléphant sur les monuments

(1) « I found that M. Belzoni lived in the house (*of M. Salt*), and was not only a resident with, but in the pay of M. Salt ». Ce sont les expressions de M. Fitz-Clarence, *Journ. of a route across India through Egypt*, p. 433.

d'Égypte qu'à l'entrée du temple d'Isis, dans l'île de Philé; le cheval, comme hiéroglyphe, ne se voit que sur l'extérieur du mur O. de Médinet Abou; et la girafe, sur le mur du Sécos du Memnonium ». Je ne me souviens point que d'autres voyageurs aient dit avoir vu la figure de l'éléphant à Philé; cette observation est d'autant plus curieuse que, selon une opinion de Bochart (1), assez probable, le nom d' « île de Philé », le seul endroit où l'éléphant soit représenté, signifie « ivoire » et « éléphant », et l'on a tout lieu de croire que, dans l'antiquité, Philé et Éléphantine, dont le nom paraît avoir eu la même signification dans les deux langues égyptienne et grecque, étaient l'entrepôt du commerce de l'ivoire apporté des régions de l'intérieur.

Dans son excursion en Nubie, M. Belzoni note tous les endroits où se trouvent, sur les deux rives du Nil, des ruines de temples antiques : ces indications existent déjà dans le voyage de Light (2), mais principalement dans celui de Burckhardt. La description qu'en donne Burckhardt est beaucoup plus complète que celle de M. Belzoni : ainsi nous ne nous arrêterons point sur cette partie de la narration.

De retour à Thèbes, M. Belzoni commença quelques fouilles dans la vallée adjacente à celle de Biban el-Molouk; puis il revint au Caire à l'époque où le capitaine Caviglia, commandant d'un bâtiment de commerce sous pavillon anglais, faisait des découvertes qui l'ont rendu célèbre. M. Caviglia trouva que le puits de la grande pyramide, sur lequel on a fait tant de conjectures, n'est qu'un canal aboutissant à une chambre creusée dans le roc, au-dessous du sol de la pyramide; c'est encore lui qui fit déblayer le grand sphinx, qui jusqu'alors avait été enterré jusqu'à la poitrine, et découvrit un temple placé entre ses deux pattes de devant. M. Belzoni décrit en détail ces belles découvertes; comme elles ont été très-bien

(1) Bochart, *Geogr. sacra*, I, 4, 26; Jomard, dans la *Descr. Antiq.*, I, 18.

(2) Un fragment de ce voyage a été publié dans les *Nouv. Ann. des voyages*, IV, pag. 47-86.

expliquées dans le numéro 37 du *Quarterly Review,* nous terminerons ici l'extrait du premier voyage de M. Belzoni.

SECOND VOYAGE

Après avoir effectué le transport du buste colossal à Alexandrie, M. Belzoni commença une seconde tournée dans le Saïd. Il dirigea de nouvelles fouilles à Karnak et à Gournou, deux lieux situés sur l'emplacement de Thèbes. Ces fouilles lui procurèrent la découverte de quelques papyrus; il trouva une nouvelle rangée de sphinx enfouis sous le sable. En dérangeant l'un des sphinx, on découvrit sous un de ses pieds une faucille en fer, rompue en trois morceaux et entièrement rongée par la rouille; M. Belzoni croit cette faucille d'une époque antérieure à l'invasion des Perses, conjecture qui n'a rien d'incroyable.

Abandonnant ces recherches pour retourner à Ipsamboul, il remonta le Nil. En passant à Philé, il remarqua une inscription grecque sur le piédestal d'un obélisque, contenant une plainte adressée à un Ptolémée par les prêtres du lieu. M. Belzoni dit que cette inscription a été découverte par un Anglais, M. Banks; nous dirons qu'elle a été vue aussi par M. Cailliaud, qui en a pris une copie assez correcte; elle existe dans ses papiers; mais, selon toute apparence, en ceci comme en bien d'autres choses, M. Cailliaud sera prévenu et viendra trop tard. M. Belzoni n'a copié en Nubie que deux inscriptions, dont l'une est presque indéchiffrable, et l'autre est déjà donnée dans le voyage de Burckhardt, avec les mêmes fautes; elles ont été prises à Dakké, qu'on croit être l'ancienne Pselcis.

C'est dans cette première excursion que M. Belzoni commença les opérations pour le déblai du grand temple d'Ipsamboul, situé sur la rive gauche du Nil, près de la seconde cataracte et à 140 milles géographiques environ au-dessus d'Assouan. Ce temple immense, taillé dans le roc, vu pour la première fois par M. Banks, était enfoui jusqu'à une hauteur considérable. M. Belzoni prit des arrangements avec le kaschef

du lieu, et lui fit promettre de ne pas souffrir que personne continuât les fouilles jusqu'à son retour, qui devait avoir lieu sous peu de mois. En passant à Syène, il visita les carrières de granit qui sont aux environs; il découvrit, le 28 septembre 1816, sur une colonne renversée, une inscription latine qui est sans contredit la plus curieuse de toutes les inscriptions latines qu'on ait trouvées en Égypte. Nous devons dire qu'elle n'a pas échappé non plus à M. Cailliaud, qui a passé à Syène sept mois avant M. Belzoni (22 fév. 1816); nous en avons vu une copie dans ses papiers, mais plus corrompue que celle de M. Belzoni. Voici cette inscription, avec les restitutions nécessaires et quelques notes :

IOMHAMMONICENVBIDI
IVNONI.REGINAEQVOR.SVB
TVTELA.HIC.MONS.EST.QVOD
PRIMITER.SVB.IMPERIOPR
FELICISSIMO.SAECVLO.D.D.
NNINVICTOR.IMPPSEVERIET
ANTONINIPIISSIMORVMAVGG
ET.......ISSI

Jovi Hammoni, Anubidi, Junoni reginæ, quorum sub tutela hic mons est; Quod primiter sub imperio populi Romani, felicissimo sæculo Dominorum nostrorum invictorum imperatorum Severi et Antonini piissimorum Augustorum, et Getæ piissimi Cæsaris (1),

(1) Cette ligne a été effacée à dessein ; mais ici, comme à l'arc de Septime-Sévère, la pierre a résisté aux efforts des esclaves de Caracalla; elle garde encore des traces d'un nom que la haine du fratricide Caracalla poursuivit jusqu'aux frontières de l'Éthiopie. Le titre d' « Augustorum » qui suit les noms de Sévère et d'Antonin Caracalla, prouve que Géta n'était point encore Auguste à l'époque où l'inscription a été tracée. Il reçut ce titre en 208 (Tillemont, III, 78); ainsi l'inscription est antérieure à cette date : d'une autre part, Caracalla fut nommé Auguste en 198 (*id.*, 53), et Géta était déjà César depuis deux ans. Il est donc certain que la ligne doit être ainsi remplie :

ET.(GETAE.PI)ISSI(MI.CAESARIS.ET).

La date de l'inscription se renferme, comme on voit, entre les années 198 et 208; mais une autre circonstance resserre cet intervalle : c'est le nom de Subatianus Aquila, préfet d'Égypte, dont il est fait mention à la fin. Eusèbe parle de ce préfet (*Hist. eccl.*, VI, 3 et 4), et Tillemont (III, 99) a montré, par la suite des faits, qu'il n'a gouverné l'Égypte qu'après l'an 204. Il s'ensuit que les travaux dont parle cette curieuse inscription ont été exécutés entre les années 204 et 208 de notre ère, c'est-à-dire au moins deux ans après le voyage de Septime-Sévère en Égypte.

IVLIAEDOMNAEAVG.M.K.
IVXSTAPHILAS.NOVAE
LAPICAEDINAEADINVEN
TAETRACTAEQVESVNTPARA
STATICAE.ETCOLVMNAE
GRANDESETMVLTAESVB
SVBATIANO.AQVILAEPR.
AEG.CVRAM.AGENE.OPDOMINIC
AVREL.HERACLIDAE.DECAL.MAVR.

et Juliæ Domnæ Augustæ matri Kastrorum (1), *juxsta Philas, novæ lapicædinæ* (2) *adinventæ, tractæque sunt parastaticæ et columnæ* (3) *grandes et multæ; sub Subatiano Aquila præfecto Ægypti curam agente* (4), *opera Domini Caii Aurelii Heraclidæ, Decurionis Alæ Iæ Maurorum* (5).

A Ipsamboul les travaux furent repris avec une nouvelle ardeur; 80 hommes, employés pendant 21 jours, mirent enfin le temple à découvert. Il était tellement enfoui, qu'il fallut enlever 31 pieds de terre ou de sable avant d'arriver à la partie supérieure de la porte d'entrée. Ce temple est sans contredit la plus magnifique excavation qui existe non-seulement en Nubie, mais dans toute l'Égypte. Rien de plus imposant que l'aspect de ce monument creusé dans le roc; sa façade

(1) M(atri) K(astrorum); c'est le titre de Julie sur les inscriptions de Septime Sévère. L'inscription de la colonne d'Alexandre Sévère à Antinoé donne le même titre à Julie Mammée : Ιουλίᾳ Μαμμέᾳ Σεβαστῇ μητρὶ αὐτοῦ καὶ τῶν ἀηττήτων στρατοπέδων (ap. Hamilton, *Ægypt.*, p. 282). Dans la description d'Antinoé (p. 22), on a lu ΜΗΤRΙΜΗΝΤΑΥΤΗΤΩΝΣΤRΑΤΟΠΕΔΩΝ, ce qui n'a point de sens.

(2) Remarquez cette orthographe, conforme à l'étymologie.

(3) « Des pilastres et des colonnes ». Ces deux noms se trouvent joints ensemble dans Pline, XXXIII, 3, et Vitruve, IX, 9.

(4) Il est probable que la partie supérieure de la lettre E finale du mot AGENTE était prolongée en arrière pour figurer par une *littera nexilis* les lettres TE.

(5) Je ne pense pas qu'on puisse interpréter autrement les lettres DECAL. MAVR. (Reines. VIII, 6; Gruter, DXXXVI, 6). Un intervalle entre L et M donne la place du chiffre I (*primæ*). On voit que les travaux des carrières furent exécutés sous les ordres du décurion Héraclide, par les soldats de l'*ala prima Maurorum,* campés près de Philé et de Syène. Suétone et Aurélius Victor rapportent qu'Auguste fit exécuter le curage des canaux par les soldats romains (Suét., *Aug.*, 18; Aur. V., *Épit.*, I). Notre inscription s'accorde avec ce fait pour montrer que les Romains n'employèrent pas les Égyptiens aux travaux publics. *Dominus* est un prénom (Gruter, DCLXXXII, 10; CMXXXIII, 7; CMXI, 2), non pas un titre honorifique, lequel n'était donné qu'aux empereurs, du moins à cette époque.

a 170 pieds de large et 86 pieds de haut; de chaque côté de la porte sont deux colosses assis, les plus grands qui se voient en Égypte et en Nubie, puisque leurs proportions sont à peu près les deux tiers de celles du grand sphinx; il suffira de dire que le bras, depuis l'épaule jusqu'au coude, a 15 pieds 6 pouces de long; leur oreille a 3 pieds 6 pouces; leur face 7 pieds; leur hauteur est d'environ 65 pieds y compris leur bonnet. Au-dessus de la porte est une statue d'Osiris assise, de 20 pieds de haut, ayant de chaque côté une autre figure colossale qui la regarde. Le sommet du temple est couronné d'une corniche chargée d'hiéroglyphes, d'un toros et d'une frise au-dessous; la corniche a 6 pieds de large, la frise 4 pieds, et elle est surmontée d'une rangée de singes assis, au nombre de 31, ayant 8 pieds de haut. Le pronaos, long de 57 pieds, large de 52, est soutenu par deux rangs de piliers carrés, de 5 pieds à chaque face, au-devant desquels est placée une figure colossale, semblable à celles de Medinet Abou et d'environ 30 pieds de haut; ces piliers et les murs sont couverts de belles peintures, dont le style est supérieur, ou du moins plus hardi que celui des peintures qu'on trouve ailleurs; elles représentent des batailles, des assauts de forteresses, des triomphes sur les Éthiopiens, des sacrifices, etc., tout à fait semblables aux sujets représentés dans le temple de Medinet Abou et de Karnak à Thèbes. Burckhardt fait la même remarque à propos de plusieurs des temples de la Nubie, tels que ceux de Derr, de Dakké, de Khalapshé, dont les peintures, comme celles des temples de Thèbes et des tombeaux des rois, offrent des batailles, des triomphes, où l'on voit des nègres et d'autres figures qu'il n'hésite point à prendre pour des Nubiens et des Abyssins. On y voit en outre des girafes, des buffles, des hippopotames, des gazelles, des autruches, des lions, des singes, indices qui ne permettent point de douter que ces sujets ne rappellent des guerres avec des peuples situés au sud du confluent de l'Astaboras et de l'Astapus. Ces observations nouvelles confirment singulièrement une proposition que j'ai avancée dans le *Journal des Savants* (1820, p. 306), et que je

reproduis maintenant avec plus d'assurance : c'est que les peintures qui existent dans les temples et les tombeaux de Thèbes se rapportent à des guerres avec les Nubiens, les Abyssins et les Arabes, et non pas avec les nations de la Colchide ou de la Bactriane, comme l'ont conjecturé plusieurs savants.

Il est vraisemblable que ce magnifique temple était situé dans le voisinage d'une ville assez considérable ; la fin du mot Ipsamboul paraît être, comme dans *Stamboul* (nom turc de Constantinople, corrompu de εἰς τὰν πόλιν), une corruption du mot grec πόλις. Burckhardt a remarqué que la plupart des chapiteaux du temple sont des têtes d'Isis ; d'après cet indice et plusieurs autres encore, il conjecture (p. 91) que le temple était dédié à cette déesse. Il me paraît, en conséquence, très-probable que le mot Ipsamboul est une altération de Ἰσείου πόλις, genre de dénomination fort commun en Égypte : les mots *Isiu, Ibiu, Serapiu*, qu'on trouve dans les itinéraires, ne sont autre chose que les mots Ἰσείου, Ἰβείου, Σεραπείου, sous-entendu πόλις.

De retour à Thèbes, M. Belzoni commença de nouvelles recherches dans les montagnes de Biban el-Molouk. Des fouilles conduites avec autant de sagacité que de persévérance lui firent découvrir plusieurs catacombes jusqu'alors inconnues, qu'il décrit en détail ; il remarque qu'elles semblent appartenir, par la beauté des peintures et le soin avec lequel les momies qu'on y trouve ont été préparées, à des personnages d'un rang distingué ; et dès lors il conçut l'espérance d'y trouver les tombeaux des rois de Thèbes. Il découvrit en effet plusieurs souterrains dont l'ouverture, fermée par des blocs de pierre, donnait entrée dans des chambres sépulcrales couvertes de superbes peintures. Ce fut peu de jours après avoir commencé les fouilles, que M. Belzoni fit la découverte, devenue si célèbre, du plus magnifique de ces tombeaux. Que cette découverte ait été l'effet du hasard, comme on le prétend, ou le résultat de la combinaison ingénieuse de plusieurs indications très-vagues, comme on doit le croire d'après la narration

de M. Belzoni, ce n'est pas là ce qui nous intéresse. La découverte a été faite par lui, voilà l'important. Nous allons dire en peu de mots en quoi elle consiste. A 18 pieds sous le sol, qu'il fallut fouiller avec beaucoup de peine, notre voyageur aperçut une pierre qui fermait l'entrée d'un tombeau; il força le passage, et ne tarda pas à reconnaître qu'il avait pénétré dans un grand et magnifique tombeau. A l'extrémité d'un corridor long de 36 pieds 2 pouces, large de 8 pieds 8 pouces, haut de 6 pieds 9 pouces, et dont le plafond et les parois étaient tout couverts de peintures et d'hiéroglyphes en relief, il trouva un escalier de 33 pieds de long, qui donnait entrée dans un autre corridor ayant à peu près les mêmes dimensions que le premier, avec les mêmes ornements, aussi frais que s'ils sortaient actuellement des mains des ouvriers. Au bout de ce corridor, M. Belzoni fut arrêté par un fossé de 30 pieds de profondeur sur 14 de large, dont l'objet a été évidemment d'interrompre la communication avec les pièces extérieures. Les parois de ce fossé sont également couvertes de peintures depuis le haut jusqu'en bas. On aperçut une pièce de bois à l'extrémité de laquelle était attachée une corde qui a dû servir pour franchir le passage; et en effet, on voyait du côté opposé un mur transversal, percé d'un trou de deux pieds en tout sens, pratiqué évidemment avec violence, et qui annonçait qu'à une époque inconnue on avait déjà pénétré dans ce tombeau; sans cette ouverture, M. Belzoni aurait pu croire que le souterrain se terminait au fossé. Que de précautions prises pour défendre ce tombeau des entreprises de la cupidité! M. Belzoni revint le lendemain avec deux poutres, dont il se servit comme d'un pont. Après avoir dépassé la petite ouverture, il entra dans une belle salle de 27 pieds 6 pouces sur 26 pieds 10 pouces, soutenue par quatre piliers, toute couverte de peintures; elle donnait entrée dans une autre, de même dimension à peu près. De la première salle, un escalier de 16 marches conduisit dans un beau corridor de 36 pieds 6 pouces de long; plus on avançait, plus les peintures devenaient soignées. Ce corridor communique, par un escalier de

10 marches, avec une autre galerie, d'où l'on entre, successivement, dans une pièce ornée des plus magnifiques bas-reliefs peints; dans une vaste salle de 37 pieds sur 26, soutenue par deux rangs de piliers carrés; dans une autre de 31 pieds sur 27, dont le plafond est cintré; une autre chambre plus vaste encore, ayant 43 pieds sur 17, contenait la momie d'un bœuf embaumé avec de l'asphalte, et une immense quantité de petites caisses de momies, et des statues de bois. Le centre de ce salon était occupé par un objet qui, selon les expressions de M. Belzoni « n'a point son pareil dans le monde entier »; c'est un sarcophage du plus bel albâtre oriental, de 9 pieds 3 pouces de long, sur 3 pieds 7 pouces de large, épais seulement de 2 pouces et transparent, couvert en dehors et en dedans de plusieurs centaines de petites figures qui n'ont pas plus de 2 pouces de haut, représentant des triomphes, des processions, des sacrifices. Le couvercle en avait été enlevé et brisé; on en trouva les morceaux. Ce sarcophage était placé au-dessus d'un escalier qui conduisait à un souterrain de 300 pieds de long. A l'extrémité, commence un autre souterrain qui se prolonge dans une direction Sud-Ouest à travers la montagne. M. Belzoni présume que ce passage est une autre entrée qui n'a plus servi après l'enterrement du personnage pour lequel on a creusé le tombeau; car, au bas de l'escalier pratiqué sous le sarcophage, on avait élevé un mur qui fermait toute communication avec le souterrain. Tel est l'extrait fort sommaire de la longue et curieuse description que M. Belzoni a donnée de ce tombeau surprenant. L'immense quantité de peintures, ou plutôt de sculptures peintes, dont toutes les parois sont couvertes, n'est pas moins merveilleuse que le monument lui-même. En lisant cette description, on croit en vérité lire un fragment des *Mille et une Nuits*.

Avec le secours de M. Ricci, notre voyageur a employé une année entière à copier toutes les figures, tous les ornements, emblèmes, hiéroglyphes; il a même pris des empreintes en cire de quelques-unes, avec une persévérance qui nous paraît au-dessus de tout éloge, et il se propose, dit-on, de repro-

duire, en Angleterre, un modèle de ce tombeau précisément semblable à l'original. Les dessins joints à son atlas en donnent d'avance une idée suffisante.

Le docteur Young, qui s'occupe de déchiffrer les hiéroglyphes, a cru lire au-dessus des deux figures principales de l'une des peintures, les noms de Nechao et de Psammitichus; il conjecture que ce tombeau est celui de Psammitichus et de Nechao son fils. Cette conjecture a toute l'incertitude que peut avoir la découverte que le docteur Young, dont la sagacité est du reste bien connue, croit avoir faite de la manière dont il faut lire les hiéroglyphes.

La dernière partie de ce second voyage est consacrée au récit des opérations qui conduisirent M. Belzoni dans l'intérieur de la seconde pyramide jusqu'à la chambre sépulcrale qui est au milieu. Comme il en a été fait mention dans plusieurs ouvrages, tels que le voyage de Fitz Clarence (cité plus haut), celui de M. le comte de Forbin, et le numéro 37 du *Quarterly Review*, nous nous contenterons d'en rappeler en peu de mots les circonstances principales. M. Belzoni trouva d'abord une entrée profonde, pratiquée avec violence, et qui annonçait une tentative faite antérieurement pour pénétrer dans la pyramide; ensuite il découvrit la véritable entrée, bouchée par une pierre de granit; ayant levé cette pierre, il pénétra dans un souterrain incliné de 26° à l'horizon, comme celui de la grande pyramide, et fermé à l'extrémité par un bloc de granit encastré dans une coulisse. Après avoir levé cette espèce de herse, M. Belzoni entra dans un autre canal taillé dans le roc, suivant une direction horizontale; ce canal aboutit à une chambre également taillée dans le roc, terminée par un plafond de forme pyramidale; elle renferme un sarcophage au niveau du sol, où l'on trouva des os de bœuf, et sur une des parois on lut une inscription arabe qui prouvait qu'on y avait déjà pénétré. En revenant sur sa route, et à l'entrée du conduit horizontal, un autre canal, creusé dans le roc et incliné de 26°, aboutit à une autre chambre, creusée de même dans le roc, à environ 30 pieds au-dessous du sol de la

pyramide ; et enfin un dernier canal, également incliné de 26°, conduit à une seconde ouverture de la pyramide, placée précisément au niveau du sol de ce monument. Ainsi la pyramide avait deux entrées au-dessous l'une de l'autre. Nous bornerons ici des indications qui, plus détaillées, auraient besoin du secours d'un plan.

Je dois faire observer que la découverte de l'ouverture de cette pyramide n'est pas aussi nouvelle que M. Belzoni le pense : non seulement les Arabes y avaient pénétré dès le XII[e] siècle, mais il est certain que P. della Valle en a parcouru tout l'intérieur dès l'an 1615 ; il dit : « Au pied de la descente (du premier canal de la *deuxième* pyramide), nous ne trouvâmes pas une montée ainsi que dans l'autre, mais immédiatement la chambre sépulcrale, très-grande et très-élevée. Le plancher n'est pas horizontal comme dans l'autre, mais angulaire. De cette chambre, on entre, par une petite porte très-basse, dans une autre chambre semblable et de même grandeur, etc. (1). » Il est clair que P. della Valle a vu, mais n'a pas si bien décrit tout ce qu'a vu M. Belzoni. Grobert, qui a connu le fait, dit également : « Cette seconde pyramide a été ouverte à la même hauteur que celle dont nous venons de parler. La branche descendante de cette ouverture n'est pas très-rapide ; elle est encombrée de pierres, attendu qu'elle est rarement visitée. Il serait impossible d'y descendre en ce moment sans un travail long et pénible (2). » Encore une fois, comment les Français, pendant leur séjour au Caire, ont-ils négligé de pénétrer par cette ouverture, dont on n'ignorait pas l'existence?

Plusieurs voyageurs, tels que Norden, Pococke et Grobert, ont parlé des restes d'un temple à l'Est du Chéphren ou de la seconde pyramide. Les fouilles de M. Belzoni mirent à découvert les restes d'un portique auquel on arrive par une chaussée qui descend vers le grand sphinx ; il soupçonna qu'entre le portique et la pyramide devaient exister les fonda-

(1) Voyages cités par Grobert, *Descr. des pyramides*, p. 10.
(2) *Ib.*, p. 10.

tions d'un temple. Quatre-vingts Arabes furent mis à l'ouvrage; après plusieurs jours de travail, ils découvrirent la partie inférieure d'un temple très-vaste, lié avec le portique et s'étendant vers la pyramide jusqu'à la distance de 50 pieds seulement. Les murs extérieurs étaient formés de blocs énormes, dont quelques-uns ont plus de 24 pieds de long, 8 de large et autant d'épaisseur. Pour s'assurer s'il existait une communication entre ce temple et la pyramide, il fit déblayer le sol et trouva un pavé continu qui, partant du pied de la pyramide, allait aboutir au temple. M. Belzoni n'hésite point à penser que ce temple, le grand sphinx et la pyramide ont été érigés en même temps.

M. Belzoni commença quelques fouilles sur la face N. de la troisième pyramide, dite de Mycérinus; mais le défaut de temps et d'argent l'empêcha d'y donner suite. Ici finit son second voyage.

TROISIÈME VOYAGE

Cette partie de sa narration se compose de deux voyages : le premier sur la côte de la mer Rouge, à la recherche des mines d'émeraudes; le second, dans l'oasis qu'il croit être celui d'Ammon. Ces deux excursions renferment des particularités neuves et curieuses.

Le pacha d'Égypte, dit M. Belzoni, avait appris de deux Coptes qu'il existait des mines de soufre dans les montagnes voisines de cette mer. Le pacha ordonna au kaschef d'Esné d'aller à la découverte de ces mines; le succès ne répondit pas à son attente; c'est alors qu'il imagina d'envoyer des Européens pour examiner les lieux, comptant plus sur leurs lumières et leur activité. M. Cailliaud, que M. Drovetti avait recommandé au pacha, partit en novembre 1816, avec une escorte de soldats et de mineurs; il trouva les mines aussi stériles que le kaschef d'Esné l'avait dit; mais, au retour, il ne manqua point de visiter les mines d'émeraudes, d'après les instructions qu'il avait reçues de M. Drovetti, « qui évidemment », dit

M. Belzoni, « avait vu l'ouvrage de Bruce, où il est fait mention de ces mines ». On voit que notre voyageur, dans son chagrin d'être obligé d'avouer qu'un Français a retrouvé la mine d'émeraudes, s'arrange pour en faire remonter la découverte jusqu'à Bruce. Le fait est que le Djebel Zumrud visité par Bruce n'a rien de commun avec la mine d'émeraudes qu'a trouvée M. Cailliaud, attendu qu'il est situé dans une île de la mer Rouge (Bruce, I, 229 suiv.). Au reste, il paraît, d'après les savantes recherches de M. Et. Quatremère, que cette mine a été exploitée depuis les anciens par les Arabes et même par les Turcs, jusqu'au temps de Prosper Alpin (*Mém. sur l'Ég.*, II, 180). M. Cailliaud avait trouvé les traces non équivoques de l'exploitation faite par les Grecs et les Romains; il avait en outre découvert les ruines d'une ville antique bâtie au milieu des mines, non loin des bords de la mer Rouge, et qu'il croyait être l'ancienne Bérénice. Un extrait du voyage de M. Cailliaud a été rapporté par Burckhardt, dans l'appendice de son voyage (p. 538-539).

La nouvelle de ces découvertes était bien propre à enflammer l'ardeur de M. Belzoni et à lui faire concevoir l'idée d'une excursion dans le désert à l'E. du Nil. Le voyageur partit d'Edfou le 23 septembre 1818. A environ huit lieues à l'E. de cette ville, il trouva dans une petite vallée un temple égyptien creusé dans le roc, orné de figures égyptiennes en bas-relief, grandes comme nature et peintes; une des colonnes porte une inscription grecque que M. Belzoni n'a pas rapportée. Tout près, on voit un enclos de construction grecque avec un puits au milieu : c'est probablement un caravansérail, qui annonce que cette route était assez fréquentée par le commerce; toutefois l'embranchement de la route de Coptos à Bérénice est plus à l'E., dans un lieu appelé Samount, où l'on voit encore des restes de bâtiments avec un puits comblé. En quittant la direction de cette route, qui court au S.-E., et en se dirigeant droit à l'E., notre voyageur traversa une contrée entièrement granitique, habitée par des Ababdés, dont la tribu s'étend le long de la mer Rouge jusqu'au vingt-

troisième degré de latitude. Enfin, sept jours après son départ d'Edfou, il arriva aux mines d'émeraudes, situées à environ huit lieues de la mer Rouge; il y trouva une cinquantaine d'hommes occupés à chercher de ces pierres précieuses dans les trous et canaux pratiqués par les anciens. On voit un grand nombre de mines ouvertes dans la montagne, et l'immense quantité de terre qui en a été retirée prouve l'étendue de l'exploitation que les anciens en avaient faite. Il paraît que ces mines sont maintenant fort peu riches.

M. Belzoni, jugeant, d'après la carte de Danville, que l'ancienne Bérénice devait avoir été située un peu plus au S., suivit la côte de la mer Rouge : il trouva des mines de soufre dont l'exploitation pourrait être fort avantageuse. Après deux jours de marche, il arriva sur le bord d'une baie demi-circulaire, où se trouvent les ruines d'une ville antique considérable ; on y distingue les rues et les vestiges des maisons. La grandeur de cette ville peut avoir été de 2,000 pieds sur 1,600 ; au centre s'élève un temple égyptien de 102 pieds de long sur 43 de large, presque enfoui dans le sable ; les murs en sont couverts de bas-reliefs et d'hiéroglyphes. La position de cette antique ville sur le bord de la mer, dans le fond d'une baie, permet de croire que c'est la fameuse Bérénice ; cependant il se pourrait encore que cette ville antique fût située un peu plus au S., au port des Abyssins, comme M. Gossellin le pense, en se fondant sur des raisons qui paraissent très-solides. Il est fâcheux que M. Belzoni n'ait pas exécuté son projet de suivre la côte au S. pendant une journée de marche ; il y aurait vu s'il existe des ruines sur cette portion de la côte, et la position de Bérénice eût été connue avec certitude.

C'est au retour que M. Belzoni trouva, derrière la montagne des mines, la ville antique que M. Cailliaud avait découverte : les Arabes l'appellent « la petite Sakiet », par opposition avec Bérénice, qu'ils nomment « la grande Sakiet » ; elle est en effet beaucoup moins considérable et paraît n'avoir jamais été habitée que par des mineurs, étant à plus de quinze lieues de la route tracée entre Coptos et Bérénice. Il paraît que

M. Cailliaud a rapporté une description très-détaillée de ce lieu, et des inscriptions grecques, qui ont été également copiées par M. Belzoni. Les copies de M. Cailliaud, que nous avons vues dans ses papiers, sont extrêmement fautives et presque indéchiffrables; celles qu'a prises M. Belzoni ne sont pas dans un meilleur état, sans quoi il les aurait données; mais il s'est contenté de mettre dans son ouvrage les restitutions qu'en a faites conjecturalement le docteur Young, dont la sagacité bien connue garantit qu'il en a tiré tout le parti possible. On regrette que M. Belzoni n'ait pas donné les copies telles qu'il les a prises. Au reste, ces inscriptions, dans l'état où elles sont, offrent peu d'intérêt.

Le récit de cette intéressante excursion est suivi du long détail des peines que M. Belzoni a prises pour mettre sur un bateau et conduire au Caire un obélisque trouvé dans l'île de Philé. Nous nous contenterons de l'indiquer, et nous passerons au voyage dans l'Oasis que M. Belzoni croit être celui d'Hammon. Ce morceau n'est pas le moins important du livre.

De Benisouef, M. Belzoni se rendit dans la province de Fayoum, dont il décrit les monuments. Il fit le tour d'une partie du lac de Keroun; et la description des environs de ce lac est d'autant plus intéressante que les Français n'ont pu en faire qu'une reconnaissance très-incomplète. Sur les indications des Arabes, il trouva dans la montagne, au N. du lac, les ruines d'une ville grecque. « Ce ne peut être autre chose, dit-il, que la « ville de Bacchus » que j'ai observée sur quelques anciennes cartes. On y trouve un grand nombre de maisons à moitié détruites et un mur de briques séchées au soleil, qui environne les ruines d'un temple; les maisons ne sont pas contiguës ni formant des rues régulières; chacune d'elles est isolée et séparée des autres par un espace d'environ quatre pieds de large; toutes sont bâties en briques. Une chaussée ou route pavée en larges pierres traverse la ville et aboutit au temple, qui fait face au S..... Il paraît avoir été très-vaste, bâti en gros blocs de pierre; mais les ruines en sont

tellement bouleversées qu'on ne peut se faire une idée de sa disposition ; seulement on y découvre des fragments de sculpture grecque en pierre, en marbre et en brèche. Les Arabes nomment cette ville Denay. » Le nom de Denay se rapproche tellement de celui de Dionysias qu'il est présumable que ce lieu offre les ruines d'une ville ainsi appelée, que Ptolémée place assez près de l'entrée du canal qui fait communiquer le lac de Mœris avec le Nil; et Danville a probablement eu tort de placer Dionysias à l'extrémité O. du lac de Mœris.

M. Belzoni prit ensuite la route à l'O. du lac de Mœris; à peu de distance, il vit les ruines d'une ville antique nommée El-Hamman, située à quarante pieds au-dessus du niveau des eaux du lac. Je pense que ce nom pourrait provenir d'un temple de Jupiter Ammon qui aurait été situé dans ce lieu. Toute cette contrée est parsemée de fragments de colonnes en marbre et en granit; de blocs taillés de même matière, qui annoncent qu'une grande ville ou que de vastes édifices existaient dans ce canton.

M. Belzoni sortit du Fayoum le 22 mai, par le S.-O.; il pénétra dans le désert, à l'entrée duquel il vit la partie supérieure d'un mur très-épais, qui a dû être l'enceinte d'une grande ville, maintenant enterrée sous le sable : ce lieu se nomme El-Karak. En continuant sa route dans la direction O., il vit une trentaine de buttes de terre dont chacune avait de vingt à trente pieds de long, qu'il suppose fort sérieusement avoir servi de sépulture à l'armée que Cambyse envoya contre les Ammoniens. Une observation bien plus curieuse est celle d'un *bahr belà mâ,* ou mer sans eau, à deux journées de distance. C'est un vallon qui court du S. au N., ce qui présente toute l'apparence du lit d'un fleuve; le bord et les fonds sont entièrement remplis de sable et de pierres; il y a plusieurs îles au milieu; mais la circonstance la plus remarquable est qu'à une certaine hauteur, sur les deux bords, on aperçoit une trace horizontale qui semble indiquer que l'eau parvenait jusque-là; les îles au milieu ont la même trace à la même élévation. Les Arabes prétendent que cette « mer sans

eau », car c'est ainsi qu'ils l'appellent, n'est que le prolongement du Bahr belâ mâ près des lacs de Natroun; ce qu'il est bien difficile de croire, attendu la situation du Bahr belâ mâ au N.-E. du Birket el-Keroun, et sa direction du S.-E. au N.-E., parallèle à celle de la vallée des lacs de Natroun. Au reste, si le Bahr belâ mâ près des lacs de Natroun, sur l'origine duquel les géologues ne sont pas d'accord, est un fait important, l'existence d'un autre Bahr belâ mâ à l'O. du lac de Mœris ne mérite pas moins leur attention.

Ce fut le 25 mai, c'est-à-dire trois jours après son départ du Fayoum, que M. Belzoni atteignit une oasis formée de plusieurs cantons, contenant une demi-douzaine de villages bien habités : c'est une vallée fertile en dattes et abricots, figues, amandes, prunes et quelques raisins (1); elle est entourée de rochers élevés et forme une plaine spacieuse de douze à quatorze milles (quatre lieues) de long sur environ six milles (deux lieues) de large; une partie seulement est en culture; mais il est visible que la totalité a été cultivée autrefois; certaines portions du sol sont de nature argileuse. Cette vallée est parsemée de petits monticules couverts de buissons et de plantes basses; quelques-uns ont une source au sommet. Les voyageurs trouvèrent un ruisseau dont l'eau était douce. Un village nommé Zaboo était situé dans un endroit plus fertile que le reste. Les habitants montrèrent d'abord des dispositions assez hostiles; on les apaisa en donnant aux principaux du tabac et du café; et la curiosité l'emportant sur tout autre sentiment, ils entourèrent M. Belzoni, comme si, dit-il, « j'étais arrivé de la lune, car ils n'avaient jamais vu de Franc ou Européen ». Leur ayant demandé s'il y avait quelque chose à voir chez eux, ils répondirent qu'il fallait aller dans l'oasis voisine, à

(1) Ce passage me fait voir que, dans l'endroit où Strabon dit que la grande oasis produisait du vin, il peut fort bien être question de vin de raisin : j'avais cru qu'il s'agissait peut-être de vin de palmier (t. V, p. 416); ce qui n'était pas sans vraisemblance. — Je profite de l'occasion pour relever une faute d'impression dans ce même endroit : au lieu de *trois jours* de route entre l'oasis et Abydos, il faut lire *sept jours;* et à la p. 319, note 3, lig. antép., *pays d'en pays,* où il faut lire *pays d'en bas.*

quatre journées de là au N.-O., désignant sans aucun doute l'oasis de Syouah. Cependant M. Belzoni insistant pour parcourir leur pays, alors les scheiks se consultèrent pour savoir s'ils accorderaient cette permission à l'étranger; comme ils étaient persuadés, ainsi que le sont tous les Arabes, que son but était de chercher des trésors, M. Belzoni s'étant engagé à leur remettre tout l'or qu'il trouverait, ils consentirent enfin à sa demande.

M. Belzoni découvrit des tombeaux creusés dans le roc, comme ceux de l'Égypte, dans lesquels il trouva des sarcophages d'argile cuite, contenant des momies enveloppées de toile beaucoup moins fine que celle des enveloppes de momies égyptiennes. En sortant de ces tombeaux, il fut soigneusement fouillé par les scheiks, dans l'idée qu'il devait y avoir trouvé quelque précieux trésor. Plus loin, il rencontra les ruines d'un vieil édifice en briques séchées au soleil, qui avait servi d'église chrétienne; on lui montra « la maison du diable », bâtie par le diable en une seule nuit : c'est un rocher peu élevé contenant des tombeaux de style égyptien creusés dans le roc; les habitants n'avaient jamais osé en approcher. Dans une autre partie de la vallée, M. Belzoni trouva les restes d'un temple grec, consistant en un mur élevé avec deux murs latéraux, et au milieu une arcade : sa situation annonce qu'il a été bâti sur l'emplacement d'un autre beaucoup plus vaste. On n'y voit aucune inscription, excepté sur le mur latéral de l'O., où se lisent distinctement, au-dessus de la corniche, les lettres E.P.H.S. La forme de la dernière lettre prouve que ces quatre lettres appartiennent à une inscription latine. Selon toute apparence, les deux premières signifient : E. P*ublico;* les deux dernières H.S. sont la sigle ordinaire pour *Sestertia :* elles font donc partie d'une inscription où l'on disait que telle somme avait été affectée à la réparation de la partie du temple sur laquelle elle était gravée. En conséquence de cette hypothèse, elle devait être conçue à peu près ainsi : ...(les noms, et l'indication de la partie du temple restaurée)... REFICIENDAM. (ou un autre mot) CVRAVIT (ou *curaverunt*)

IN.QVOD.OPVS.E. *Publico* HS [*sestertiorum*]... MILLIA EROGATA.SVNT. Il faut se souvenir que la petite Oasis, à laquelle appartient certainement ce canton, était, selon la Notice de l'Empire, le lieu de la résidence d'un détachement de cavalerie (*prima ala Abasgorum*).

Mais l'objet qui parut le plus important à notre voyageur, ce fut une fontaine alternativement chaude et froide dont lui parla son guide; il se souvint qu'Hérodote (IV, 181) parle de l'existence d'une fontaine dans l'oasis d'Ammon, bouillante à minuit et froide le matin et le soir, et il ne douta plus qu'il ne fût parvenu dans cette fameuse oasis tant cherchée. Cette fontaine est un puits de huit pieds en carré et de six pieds de profondeur; en y mettant la main, il la trouva chaude; c'était après le coucher du soleil; à minuit il revint à la fontaine et la trouva sensiblement plus chaude qu'auparavant; le lendemain matin, elle était à peu près comme à minuit; il regrette fort de n'avoir point eu de thermomètre. M. Belzoni convient lui-même que ces indications sont bien vagues; cependant il ne demanderait pas mieux qu'on fût d'avis qu'il a découvert l'oasis d'Ammon, comme il l'annonce sur le titre de son livre. Nous pensons que cette oasis n'a absolument rien de commun avec celle d'Ammon. Les variations de température de l'eau de la source sont différentes de celles dont parle Hérodote, en admettant que cet historien a été bien instruit du fait. Ces variations, qui consistent en ce que l'eau a paru plus chaude à minuit et le matin que le soir, peuvent ne tenir qu'à la différence de la température atmosphérique; et tout ce qu'on en pourrait conclure à la rigueur, c'est que l'eau est naturellement un peu chaude. Quant à la position, cette oasis est évidemment celle qu'Aboulféda place à trois journées de Fayoum (1), distance à laquelle M. Belzoni l'a trouvée en effet. Paul Lucas en avait entendu parler comme d'un pays abondant en palmiers, d'où l'on transportait au Caire des dattes meilleures que celles de l'Égypte. Cette oasis est sans

(1) Ap. Langlès, *Mémoire sur les Oasis*, p. 381.

nul doute un des cantons les plus septentrionaux de ce que les anciens appelaient «petite oasis». D'après les ruines qui s'y trouvent et le fragment d'inscription dont j'ai essayé de tirer parti, il est vraisemblable que là était située la capitale de la «petite oasis», qui portait le même nom, selon Ptolémée.

Quoi qu'il en soit, il ne nous paraît pas moins certain que M. Belzoni est le premier des voyageurs européens modernes qui ait pénétré dans cette oasis et nous en ait donné la description; son excursion peut être regardée comme une des plus intéressantes qu'on ait faites dans les déserts aux environs de l'Égypte.

Ici se termine la narration de M. Belzoni. Elle est suivie d'un long appendice, sous le titre modeste de «Détails sans conséquence (trifling account) sur les femmes en Égypte, en Nubie, en Syrie, etc.», rédigé par M[me] Belzoni, qui a accompagné son mari dans ses voyages en Égypte et en Nubie, et a parcouru seule une partie de la Syrie. Nous nous contenterons d'indiquer à nos lecteurs cet appendice, qui n'est pas sans intérêt.

La plupart des planches jointes à l'ouvrage de M. Belzoni ont pour objet de représenter le plan et les détails du fameux tombeau des rois à Thèbes. Des personnes qui ont vu ce tombeau nous ont assuré que ces dessins sont de la plus grande fidélité. Les autres dessins, qui représentent des vues ou plans de temples, sont de simples croquis très-imparfaits.

DEUX INSCRIPTIONS GRECQUES

GRAVÉES

SUR LE PYLONE D'UN TEMPLE ÉGYPTIEN

DANS LA GRANDE OASIS

ET CONTENANT DES DÉCRETS RENDUS PAR LE PRÉFET DE L'ÉGYPTE

SOUS LES RÈGNES DE CLAUDE ET DE GALBA[1].

---

§ I

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Au nombre des découvertes les plus intéressantes qu'ait faites notre compatriote M. Frédéric Cailliaud, dans son premier voyage, il faut mettre sans doute celle de deux décrets romains gravés sur le premier pylône du temple d'el-Khargeh dans la grande Oasis. Les copies qu'il en avait prises m'ayant été communiquées, en novembre 1819, par M. Jomard, éditeur de son Voyage, je m'attachai à étudier ces curieux monuments, et, dès l'année suivante, j'aurais pu faire connaître mon travail au public, s'il n'eût pas été dans les convenances d'attendre la publication du voyage de M. Cailliaud, pour ne pas le priver de l'avantage de publier le premier les monu-

(1) [Ce mémoire est réimprimé d'après l'exemplaire à corrections de M. Letronne lui-même. Nous avons indiqué par la lettre C les additions ou corrections tirées de cet exemplaire. Éd.]

ments qu'il avait découverts. Cet avantage ne lui a pas moins été enlevé. Pendant qu'il imprimait la première livraison de son voyage, qui n'a paru qu'en avril 1822, d'autres voyageurs ont marché sur ses traces : un Anglais, M. Hyde, a copié toutes les inscriptions de la grande Oasis, notamment les deux décrets, et ils ont paru, en 1821, dans le tome XXIII du *Classical Journal* (p. 156-165, 365-371), par les soins de M. Salt.

Quelque temps avant cette publication, j'avais annoncé mon travail en ces termes, dans le Journal des Savants (1821, p. 174) : « Ces deux inscriptions sont des décrets du préfet « de l'Égypte, sous les règnes de Claude et de Galba. L'une « d'elles a soixante-six lignes et environ huit mille cinq cents « lettres. Les quarante premières lignes n'offrent que les « fautes qu'un voyageur ne saurait éviter, quand il copie, ou « plutôt quand il dessine une inscription écrite dans une « langue dont il sait à peine lire les caractères. Le reste pré- « sente des lacunes et un plus grand nombre de fautes; la fin « de toutes les lignes et le commencement de quelques-unes « manquent absolument, quelquefois les lacunes sont de « vingt à trente lettres. Je crois cependant l'avoir restituée « tout à fait, et j'ai pu faire une traduction suivie des soixante « premières lignes, que j'ai remise à M. Jomard.

« La seconde inscription, beaucoup plus courte, n'a que « trente-six lignes : elle est misérablement corrompue en « totalité ; la plupart des mots sont défigurés à ne pas les « reconnaître, et, dans un quart de l'inscription, il manque « une partie de chaque ligne. Je crois l'avoir également toute « restituée. »

Les copies de M. Hyde, qui ne m'ont été connues que depuis, ont nécessité peu de changements dans mon travail. La grande inscription avait été plus complètement copiée par M. Cailliaud dans tous les endroits difficiles ; il en est de même du commencement de la petite : mais, pour la fin, M. Hyde a été plus exact que lui ; sa copie est moins incorrecte, et il donne une ligne de plus que M. Cailliaud. Aussi, à cet endroit de la copie de ce dernier, j'avais écrit *inintelligible,*

mais, excepté ce passage, celle de M. Hyde n'a fait que confirmer mes restitutions.

Maintenant que ces inscriptions ont été mises sous les yeux du public, telles que ces voyageurs les ont trouvées, et qu'elles sont devenues une propriété commune au monde savant, je dois faire connaître mon travail, dans la crainte d'être privé, à mon tour, du faible honneur d'avoir restitué le premier ces curieux monuments ; c'est ce qui m'engage à en publier d'abord le texte corrigé et la traduction, sans y joindre les remarques dont ils sont susceptibles, afin d'éviter toutes lenteurs ; car le commentaire sur lequel se fondent les restaurations des lacunes, la lecture des parties difficiles à déchiffrer, et le sens adopté pour tous les passages, forme un travail historique et critique considérable, qui contient un grand nombre de recherches relatives à l'administration romaine en Égypte, tirées des auteurs anciens et des inscriptions : il m'est difficile d'en rien extraire, et je me propose de le publier incessamment en entier. Voici donc ces textes, qui peuvent être regardés, dès à présent, comme de précieuses sources historiques.

§ II

DÉCRET DE CNÆUS VIRGILIUS CAPITON, PRÉFET DE L'ÉGYPTE ; PRÉCÉDÉ D'UNE LETTRE DE CE PRÉFET, DATÉE DU 7 MÉCHIR DE L'AN IX DU RÈGNE DE L'EMPEREUR CLAUDE (1er FÉVRIER DE L'AN 49 DE NOTRE ÈRE).

La collection de M. Cailliaud contient deux inscriptions dont les copies sont séparées l'une de l'autre, et rien n'indique, dans le journal de ce voyageur, qu'elles aient le moindre rapport entre elles. M. Hyde, qui les a copiées également, a si peu indiqué la liaison qui pouvait les unir, qu'en les publiant dans le *Classical Journal,* on les a séparées par un intervalle de cinq pages. L'éditeur du voyage de M. Cailliaud n'a pas davantage aperçu le rapport qui existe entre ces deux fragments, puisque, dans la copie gravée, où il les a placées

l'une sous l'autre (1), il a mis en dessous celle qui devait être en dessus.

Une seule indication avait été donnée par M. Cailliaud, c'est qu'elles sont inscrites toutes deux sur le *premier pylône du grand temple d'el-Khargeh*. La comparaison attentive de divers caractères qu'il serait trop long d'indiquer ici, mais dont le résultat paraîtra certain à ceux qui liront le texte suivant, m'a démontré qu'elles ne doivent point être séparées l'une de l'autre ; que, dans la première, le stratège (2) du nome annonce qu'il vient de recevoir une lettre et un décret du préfet de l'Égypte, et qu'ensuite il donne la lettre de ce préfet ; que la seconde inscription est le décret annoncé plus haut ; qu'en conséquence elles doivent se trouver placées l'une sous l'autre, ou à côté l'une de l'autre, dans toute la largeur du premier pylône.

(1) Pl. XIII, nos 8 et 7.

(2) Le stratège, comme je l'ai déjà indiqué (*Journal des Savants*, mars 1821, p. 178), est le chef politique, le *préfet* du nome, et non pas seulement le *commandant des troupes ;* c'est ce que j'ai tâché d'établir par des passages tirés de ces deux décrets et d'un grand nombre d'inscriptions, rassemblés et discutés dans mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, tirées des inscriptions grecques et latines découvertes en ce pays* ; un vol. in-8°, qui paraît en ce moment.

TEXTE RESTITUÉ[1]

PREMIÈRE PARTIE

1. Ποσιδώνιος, στρατηγὸς [Ὀάσεως Θηϐαΐδος] (2),
2. τῆς πεμφθείσης μοι ὑπὸ τοῦ κυρίου ἡγεμόνος
3. ἐ[πι]στολῆς, σὺν τῷ ὑποτεταγμένῳ προστά[γματι, τ
4. αῦτα] τὰ ἀντίγραφα ὑμεῖν ὑποτέταχα, ἵν' εἰδό[τες μ
5. ηδὲν παρά]λογόν τε καὶ μηδὲν ὑπεναντίον τοῖς προσ
6. γεγραμμένοις (C) πάθητε]. L. ἐνάτου Τιϐερίου Κλαυδίου Καίσαρος [Γερμα
7. [νικοῦ (C) Σεϐαστοῦ αὐ]τοκράτορος, μεχεὶρ Ζ. [Γναῖος
8. Οὐεργιλίος Κα]πίτων Ποσειδωνίῳ, στρατηγῷ Ὀάσε[ως,
9. χαίρειν. Ἐκ]τῆς πόλεως [πρ]οέθηκα·(C) διάταγμα
10. [ὃ (C) καὶ ἔπεμ]ψά σ[οι. Βο]ύλομαι οὖν σε ἐν[ϐραχεῖ (C)
11. χρόνω (C) ἔν]τε τῇ μητροπόλει τοῦ νομοῦ καὶ καθ' ἑ[κάστην
12. πόλιν (3) αὐτ]ὸ προθεῖναι σαφέσι καὶ εὐσήμοις [γράμμασιν, ἐγκε
13. χαραγμένον] ἵνα(C)γένηται τὰ ὑ[π'] ἐμοῦ [σταθέντα ἅπασιν φανερά(C).]

TRADUCTION

AVERTISSEMENT DU STRATÈGE

« Moi Posidonius, stratège de l'Oasis de Thébaïde, j'ai mis sous vos yeux les copies de la lettre que m'a envoyée le seigneur préfet [de 'lÉgypte], et du décret qui la suivait, afin qu'en ayant pris connaissance, vous ne puissiez éprouver rien qui ne soit légal et convenable.

LETTRE DU PRÉFET

« La neuvième année de Tibère Claude César Auguste, empereur, le 7 de méchir, Cnæus Virgilius Capiton à Posidonius, stratège de l'Oasis, salut. Je vous ai envoyé de la ville (4) ce décret que j'ai rendu, et je veux que les ethnarques, non-seulement dans la métropole du nome, mais encore dans chaque ville, l'exposent publiquement en caractères nets et bien lisibles, afin que chaque habitant connaisse ce que j'ai résolu.

(1) Les parties entre crochets sont des restitutions. Dans le reste de l'inscription, j'ai corrigé une multitude de fautes qui rendaient la plupart des mots méconnaissables et leur lecture fort difficile.

(2) Cette restitution, uniquement fondée sur l'exemple de l'autre décret, n'est peut-être pas nécessaire.

(3) Ou κώμην.

(4) D'Alexandrie.

DEUXIÈME PARTIE

14. Γναῖος Οὐ[εργί]λιος Καπίτων λέγει ·
15. Καὶ πάλαι μὲν ἤκουόν τινας δαπάνας ἀδίκους καὶ παραλογι[σθεί]
16. σας ὑπὸ τῶν πλεονεκτικῶς καὶ ἀναιδῶς ταῖς ἐξουσίαις ἀπο
17. χρωμένων γείνεσθαι · καὶ νῦν δὲ ἐν τῇ τῶν Λιβύων μάλιστα
18. ἔγνων ὑποθέσει ὅτι ἀναλίσκεταί τινα, ἀρ[π]αζόντων ἀδε
19. ῶς τῶν ἐπὶ ταῖς χρείαις, ὡς ὑποκείμενα εἰς δαπάνας
20. καὶ ξενίας αὐτῶν τὰ μήτε ὄντα, μήτε ὀφείλοντα εἶναι ·
21. ὁμοίως δὲ καὶ ἀγγαρειῶν ὀνόματι. Διὸ κελεύω τοὺς
22. διοδεύοντας διὰ τῶν νομῶν, στρατιώτας καὶ ἱππεῖς (1) καὶ
23. στάτορας (c) καὶ ἑκατοντάρχας καὶ χιλιάρχους καὶ τοὺς ἀν[θρώ] (2)
24. πους ἅπαντας * (3) μηδὲν λαμβάνειν μηδὲ ἀγγαρεύειν εἰ μή
25. τινες ἐμὰ διπλ * ώματα ἔχουσιν · καὶ τούτους δὲ στέγῃ μόνον δέ
26. χεσθαι τοὺς διερχομένους, ὑποκείμενόν τε μηδένα μηδὲν πράτ

DÉCRET (4)

« Cnæus Virgilius Capiton dit:

« Depuis longtemps j'ai entendu dire que des gens (5) font un usage arbitraire et honteux de leur autorité, exigent injustement que les particuliers fournissent à des dépenses qui ne doivent point être à leur charge; mais en ce moment, des dépositions formelles m'apprennent (6) que plusieurs, principalement dans la Libye, exercent impunément à leur profit des vexations et des rapines, sous prétexte qu'on est obligé de fournir à leur entretien et aux frais de leur route, ce qui n'est point et ne doit pas être. Des vexations analogues ont eu lieu à titre d'*angaries*.

« En conséquence, je défends à ceux qui traversent les nomes, soit fantassins, cavaliers ou domestiques (c), soit centurions, tribuns ou tous autres, de rien prendre des particuliers, d'exiger d'eux aucune corvée quelconque, à moins qu'ils ne soient munis d'autorisations de ma part ; et ceux-là même n'ont droit qu'au logement durant leur passage, et aucun habitant n'est obligé de rien faire au-delà de ce qui a été fixé par Maximus.

(1) *Procop. anecd.*, p. 102, 16, ed. Alam. (c).

(2) Peut-être τοὺς ἄλ[λους ἀνθρώ].

(3) Tout ce qui est compris entre les deux astérisques avait été passé par M. Cailliaud.

(4) Ce décret n'est point applicable à la seule Oasis; il concerne, à ce qu'il paraît, toute la haute Égypte ou Thébaïde, et peut-être l'Égypte entière : dans ce cas, il a dû être envoyé à tous les stratèges ou nômarques, accompagné d'une lettre circulaire, dont celle qui précède nous a conservé le protocole.

(5) Ceci s'applique peut-être indirectement aux stratèges eux-mêmes.

(6) Ou bien, *j'apprends, surtout par les dépositions des Libyens, que*, etc.

27. τειν ἔξω τῶν ὑπὸ Μαξίμου σταθέντων. Ἐὰν δέ τις δῷ ἢ (1) ὡς δε
28. δομένον λογίσηται καὶ εἰσπράξῃ δημοσίᾳ, τοῦτον τὸ δεκάπλουν
29. ἐγὼ ἐκπράξω οὗ αὐτὸς ἔπραξεν τὸν νομὸν, καὶ τῷ μηνύσαντι
30. τὸ τετραπλάσειον μέρος δώσω ἐκ τῆς τοῦ κατακριθέντος οὐσίας.
31. Ο[ἱ μὲν β]ασιλικοὶ γραμματεῖς καὶ κωμογραμματεῖς καὶ τοπογραμ
32. [ματ]εῖς κατὰ νομὸν πάντα ὅσα δαπανᾶται ἐκ τοῦ νομοῦ, εἴ τινα
33. [εἰ]σπέπρακται παραλόγως, ἢ ἄλλο τι, ἀναγραφέσθωσαν, καὶ ε[ἰ μὴ, X̅]
34. ἑξήκοντα ἐπιδότωσαν · οἱ δὲ πρὸς Θηβαΐδος διὰ τετρα[μ]ή[ν]ο[υ] ἐφο-[ράτωσαν τὰ]
35. λογιστήρια καὶ πρὸς (2) Βασιλείδην τὸν Καίσαρος ἀπελεύθερον τὰ ἐκ
36. τοῦ λογιστηρίου καὶ (3) τοὺς ἐκλογιστὰς πεμπέτωσαν, ἵν'ἐάν [τι] (4) παρὰ τὸ δί
37. καιον λελογευμένον (c) ἢ πεπραγμένον ᾖ, τοῦτο διορθώσωμαι (5), ὁμοίως δὲ βούλομαι δηλοῦσθαί μοι..... (c)

« Mais si quelqu'un (6) fait une fourniture [au-delà de ce qui est prescrit], ou bien porte en compte ou impose [sur le nome], comme ayant été faite, une fourniture [qui ne l'aurait pas été réellement], je l'obligerai de payer le décuple de la somme imposée ; et celui qui l'aura dénoncé en aura le quadruple, pris sur les biens du délinquant.

« Que les greffiers royaux, ceux des bourgades et des villages dans chaque nome, aient le soin de tenir registre exact de tout ce que les nomes paient à tort ou à raison, et de quelque manière que ce soit ; sinon, qu'ils paient eux-mêmes soixante deniers en sus [de la somme qu'ils n'auront point enregistrée]. Que ceux de la Thébaïde visitent les bureaux de recette tous les quatre mois, et qu'ils renvoient par-devant Basilide, l'affranchi de César, et tout ce qui concerne leur bureau, et les receveurs eux-mêmes, afin que, dans le cas où quelque somme aurait été portée en compte ou perçue injustement, je puisse également remédier à cet abus. »

(1) δώφη B. (c).
(2) Πρὸς.τὰ. B. (c).
(3) ἐπὶ. B. (c).
(4) La copie de M. Cailliaud ne donne point IN à la ligne précédente, et l'on trouve dans les deux copies ΔΙΟΡΘΩCOMAI, que j'ai cru devoir lire διορθώσωμαι : il se pourrait que le texte fût ἐὰν [δέ τι]......., διορθώσομαι.
(5) 'Εὰν τι. —ὅ ἐὰν ou ὁ δέ ἄν. B (c).
(6) Encore ici le stratège paraît indirectement désigné.

§ III

DÉCRET RENDU PAR TIBERIUS JULIUS ALEXANDRE, PRÉFET DE L'ÉGYPTE, DATÉ DU 1er PHAOPHI DE L'AN II DU RÈGNE DE L'EMPEREUR GALBA (28 SEPTEMBRE DE L'AN 68 DE NOTRE ÈRE).

TEXTE RESTITUÉ (1)

1. Ιούλιος Δημήτριος, στρατηγὸς Ὀάσεως Θηβαΐδος, τοῦ πεμφθέντος μοι διατάγματος ὑπὸ τοῦ κυρίου ἡγεμόνος
2. Τιβερίου Ἰουλίου Ἀλεξάνδρου τὸ ἀντίγραφον ὑμεῖν ὑπέταξα, ἵν' εἰδότες ἀπολαύητε τῶν εὐεργεσιῶν. L. B̄. Λουκίου Λιβίου Σεβαστοῦ Σουλπικίου Γάλβα
3. αὐτοκράτορος, φαωφὶ Ā, Ἰουλίᾳ Σεβαστῇ, Τιβέριος Ἰούλιος Ἀλέξανδρος λέγει· πᾶσαν πρόνοιαν ποιούμενος τοῦ διαμένειν τῷ προσήκοντι κα

TRADUCTION

AVERTISSEMENT DU STRATÈGE

« Moi, Julius Démétrius, stratège de l'Oasis de Thébaïde, j'ai mis sous vos yeux la copie du décret que m'a envoyé le seigneur préfet Tiberius Julius Alexandre, afin qu'en ayant pris connaissance, vous jouissiez des dispositions bienfaisantes qu'il contient. »

DÉCRET

« La seconde année (2) de Lucius Livius Auguste Sulpicius Galba, empereur, le 1er de phaophi, *Julie Auguste* (3), Tibérius Julius Alexandre dit :

(1) J'ai conservé dans ce texte, comme dans le précédent, l'orthographe de l'original.

(2) Galba est monté sur le trône, le 9 juin de l'an 68, de notre ère; il ne régnait donc que depuis *trois mois et demi* environ lorsque ce décret a été rendu. Cependant la date exprime la *deuxième année* de son règne; c'est que, selon l'usage égyptien, l'intervalle de deux mois vingt jours écoulés, entre le 9 juin et le 29 août, ou 1er thot, qui commençait l'année alexandrine, fut compté comme la première année du règne de Galba. C'est ce que j'ai déjà expliqué dans le *Journal des Savants* (mai 1821) et dans l'ouvrage (p. 167) cité plus haut (p. 535).

(3) *Jour éponyme* de Livie, femme d'Auguste; voyez le *Journal des Savants*, 1821, p. 308-310.

4. ταστήματι τὴν πόλιν ἀπολαύουσαν τῶν εὐεργεσιῶν, ἃς ἔχει παρὰ τῶν Σεβαστῶν, καὶ τοῦ τὴν Αἴγυπτον, ἐν εὐσταθείᾳ διάγουσαν, εὐθύμως ὑπηρετεῖν τῇ τε εὐθηνίᾳ καὶ τρισμεγίσ

5. τῃ τῶν νῦν καιρῶν εὐδαιμονίᾳ, μὴ βαρυνομένην καιναῖς καὶ ἀδίκοις εἰσπράξεσι· σχεδὸν δὲ ἐξ οὗ τῆς πόλεως ἐπέβην, καταβοώμενος ὑπὸ τῶν ἐντυγχανόντων, καὶ κατ' ὀλίγους καὶ κα

6. τὰ πλήθη, τῶν τε ἐνθάδε εὐσχημονεστάτων καὶ τῶν γεωργούντων τὴν χώραν μεμφομένων τὰς ἔγγιστα γενομένας ἐπηρείας, οὐ διέλιπον μὲν κατὰ τὴν ἐμαυτοῦ δύναμιν τὰ ἐπείγοντα

7. ἐπανορθούμενος· ἵνα δὲ εὐθυμότεροι πάντα ἐλπίζητε, παρὰ τοῦ ἐπιλάμψαντος ἡμεῖν ἐπὶ σωτηρίᾳ τοῦ παντὸς ἀνθρώπων γένους εὐεργέτου Σεβαστοῦ αὐτοκράτορος Γάλβα, τά τε πρὸς σωτηρίαν

8. καὶ τὰ πρὸς ἀπόλαυσιν· καὶ γινώσκητε ὅτι ἐφρόντισα τῶν πρὸς τὴν ὑμετέραν βοήθειαν ἡκόντων, προέγραψα ἀναγκαίως περὶ ἑκάστου τῶν ἐπιζητουμένων, ὅσα ἔξεστί μοι κρεί

9. νειν καὶ ποιεῖν· τὰ δὲ μείζονα, καὶ δεόμενα τῆς τοῦ αὐτοκράτορος δυνάμεως καὶ μεγαλειότητος, αὐτῷ δηλώσω μετὰ πάσης ἀληθείας, τῶν θεῶν ταμιευσαμένων εἰς τοῦτον τὸν

« Comme je mets tous mes soins à ce que la ville (1), continuant à jouir des bienfaits qu'elle tient des Augustes, demeure dans l'état qui convient, et à ce que l'Égypte, au sein de la tranquillité et de la paix, concoure avec zèle à la prospérité, à la félicité trois fois très-grande des temps actuels, n'étant point grevée de charges nouvelles et injustes ;

« D'autre part, comme je me suis vu assiégé, presque en mettant le pied dans la ville, de réclamations nombreuses qui m'étaient adressées, soit isolément, soit en corps (2), par les gens les plus distingués du pays, et par les cultivateurs, lesquels se plaignaient tous des vexations qu'on leur avait fait subir récemment;

« Je n'ai pas cessé de redresser, autant qu'il était en mon pouvoir, les abus dont la répression était urgente.

« Mais afin que, prenant désormais plus de confiance, vous conceviez le juste espoir d'obtenir du bienfaiteur Auguste, empereur, Galba (qui brille à nos yeux pour le salut du genre humain), tout ce qui tient à votre sûreté et aux jouissances de la vie, et afin que vous connaissiez toute ma sollicitude pour ce qui peut vous être utile, j'ai pris des arrêtés formels relativement aux objets de vos demandes sur lesquels il m'est permis de prononcer et d'agir. Quant à ceux d'une importance plus grande, dont la décision ne saurait émaner que de la puissance et de la majesté de l'empereur, je les lui ferai connaître en toute vérité, les dieux ayant pour ce temps très-saint, jusqu'à ce jour, réservé à la terre le repos et la sécurité (c).

(1) Alexandrie.

(2) Ces expressions ne rendent pas bien le grec, mais je n'en trouve pas d'autres.



10. ἱερώτατον καιρὸν τὴν τῆς οἰκουμένης ἀσφάλειαν. Ἔγνων γὰρ πρὸ παντὸς εὐλογωτάτην οὖσαν τὴν ἔντευξιν ὑμῶν (1), ὑπὲρ τοῦ μὴ ἄκοντας ἀνθρώπους εἰς τελωνείας ἢ ἄλ

11. λας μισθώσεις οὐσιακὰς, παρὰ τὸ κοινὸν ἔθος (C) τῶν ἐπαρχειῶν, πρὸς βίαν ἄγεσθαι· καὶ ὅτι οὐκ ὀλ[ίγ]ω[ς] (2) ἔβλαψε τὰ πράγματα τὸ πολλοὺς, ἀπείρους ὄντας τῆς τοιαύ

12. της πραγματείας, ἀχθῆναι μετ' ἀνάγκης, ἐπιβληθέντων αὐτοῖς τῶν τελῶν· διόπερ, καὶ αὐτὸς οὔτε ἤγαγόν τινα ἐς τελωνείαν ἢ μίσθωσιν, οὔτε ἄξω, [ε]ἰδὼ[ς] τοῦτο

13. συμφέρειν καὶ ταῖς κυριακαῖς ψήφοις τὸ μετὰ προθυμίας ἑκόντας πραγματεύεσθαι τοὺς δυνατούς· πέπεισμαι δὲ ὅτι οὐδ' εἰς τὸ μέλλον ἄκοντάς τις ἄξει τελώνας

14. ἢ μισθωτάς· ἀλλὰ διαμισθώσει τοῖς βουλομένοις ἑκουσίως προέρχεσθαι, μᾶλλον τὴν τῶν προτέρων ἐπάρχων αἰώνιον συνήθειαν φυλάσσων, ἢ τὴν πρόσκαιρόν τινος ἀδικίαν

15. μειμησάμενος. Ἐπειδὴ ἔνιοι, προφάσει τῶν δημοσίων, καὶ ἀλλότρια δάνεια παραχωρούμενοι, εἴς τε πρακτόρειόν τινας παρέδοσαν καὶ εἰς ἄλλας φυλακὰς, ἃς καὶ δι' αὐτὸ τοῦτο

Article premier. — « J'ai reconnu avant tout comme très-fondée votre demande tendant à ce que personne ne soit forcé, contre l'usage général des provinces, de prendre malgré soi la ferme des impôts (3) ou d'autres propriétés publiques. J'ai reconnu aussi qu'on avait singulièrement nui aux affaires, en obligeant beaucoup de particuliers, sans expérience dans ce genre d'opérations, d'y entrer malgré eux, en les chargeant du paiement des impôts.

« C'est pourquoi je n'ai pour ma part forcé ni ne forcerai personne de se charger, soit de la ferme d'un impôt, soit de toute autre ferme, sachant combien il est utile aux intérêts du fisc que ce genre d'affaires soit entrepris de plein gré, avec empressement même, par ceux qui en ont les moyens : mais de plus, je suis persuadé qu'à l'avenir aucun [préfet] ne contraindra personne à se faire publicain ou fermier ; qu'au contraire, tous tiendront à n'affermer qu'à ceux qui se présenteront volontiers et de leur propre mouvement, et qu'ils aimeront mieux se conformer à l'habitude constante et invariable des précédents préfets, que d'imiter l'injustice momentanée de quelqu'un d'entre eux.

Art. 2. — « Considérant que plusieurs, s'étant fait concéder des créances étrangères, ont, sous prétexte de dette envers le fisc, traduit des particuliers dans le *practorium* ou dans d'autres maisons d'arrêt, que, par cela même, j'ai jugé à propos d'abolir (4) ;

(1) Peyron, 101, 59 (c).
(2) ὀλίγου. — Diod. Sic. I, 27, 75 (c).
(3) *Douanes*, Reynier, 232 (c).
(4) Peut-être : *que j'ai su avoir été établies uniquement à cet effet.*

16. ἔγνων ἀναιρεθεῖσας· ἵνα αἱ πράξεις τῶν δανείων ἐκ τῶν ὑπαρχόντων ὦσι, καὶ μὴ ἐκ τῶν σωμάτων, ἑπόμενος τῇ τοῦ θεοῦ Σεβαστοῦ βουλήσει, κελεύω μηδένα τῇ τῶν δημοσίων προφά

17. σει παραχωρεῖσθαι παρ' ἄλλων δάνεια ἃ μὴ αὐτὸς ἐξ ἀρχῆς ἐδάνεισεν, μηδ' ὅλως κατακλείεσθαί τινας ἐλευθέρους εἰς φυλακὴν ἡντινοῦν, εἰ μὴ κακοῦργον, μηδ' εἰς τὸ πραχ

18. τόρειον, ἔξω τῶν ὀφειλόντων εἰς τὸν κυριακὸν λόγον· ἵνα δὲ μηδαμόθεν βαρύνῃ τὰς πρὸς ἀλλήλους συναλλαγὰς τὸ τῶν δημοσίων ὄνομα, μηδὲ συνέχωσι τὴν κοινὴν πίστιν,

19. οἱ τῇ πρωτοπραξίᾳ πρὸς ἃ μὴ δεῖ καταχρώμενοι, καὶ περὶ ταύτης ἀναγκαίως προέγραψα· ἐδηλώθη γάρ μοι πολλάκις ὅτι ἤδη τινὲς, καὶ ὑποθήκας ἐπείρασαν ἀφελέσθαι νομίμως

20. γεγονυίας, καὶ ἀποδεδομένα δάνεια παρὰ τῶν ἀπολαβόντων ἀναπράσσειν πρὸς βίαν, καὶ ἀγορασμοὺς ἀναδάστους ποιεῖν, ἀποσπῶντες τὰ κτήματα τῶν ὠνησαμένων, ὡς

21. συμβεβληκότων τισὶν ἀναβολικὰ εἰληφόσι ἐκ τοῦ φίσκου, ἢ στρατηγοῖς, ἢ πραγματικοῖς, ἢ ἄλλοις τῶν προσωφειληκότων τῷ δημοσίῳ λόγῳ· κελεύω οὖν, ὅστις ἂν ἐνθάδε,

« Afin que les actions pour dettes atteignent les biens, non les personnes, conformément à la volonté du divin Auguste, j'ordonne que nul [employé public] ne se fera concéder, sous prétexte de l'intérêt du fisc, des créances de sommes qu'il n'aurait pas lui-même prêtées dès l'origine, et je défends que, sous aucun motif, on incarcère des personnes libres dans une prison quelconque, à moins que ce ne soient des malfaiteurs, ou dans le practorium, excepté les débiteurs du fisc;

« Et afin que le prétexte de dette envers le fisc ne puisse servir à gêner et à troubler les transactions entre particuliers, et que nul ne puisse troubler la foi publique (c) en faisant valoir abusivement le titre de dette privilégiée pour des affaires où le privilège ne saurait avoir lieu, j'ai pris également un arrêté formel à l'égard de ce privilège.

Art. III. — « Car plusieurs fois on m'a fait voir que déjà certaines gens ont tenté d'annuler des hypothèques fondées légalement, d'enlever de force à des créanciers l'argent qu'ils avaient reçu de leurs débiteurs, et d'annuler des marchés, en dépouillant les acquéreurs de leurs biens, sous prétexte qu'ils avaient contracté avec des personnes, soit stratèges, soit employés dans l'administration des finances, soit tous autres, qui, ayant obtenu des délais, étaient reliquataires envers le fisc.

« J'ordonne en conséquence à quiconque fait ici fonction de procureur de César ou d'économe, s'il a des soupçons sur quelqu'un des employés publics, d'engager le nom de cet individu, ou de défendre de contracter avec lui, ou de retenir dans le *tabularium* les deux tiers de ses biens, comme caution du reliquat de sa dette. Après cela, si quelqu'un des susdits employés dont le nom n'est point engagé ni les biens n'ont souffert aucune retenue, a prêté sur hypothèque légale, ou est parvenu à rentrer

22. ἐπίσκοπος τοῦ κυρίου, ἢ οἰκονόμος, ὕποπτόν τινα ἔχῃ τῶν ἐν τοῖς δημοσίοις πράγμασι ὄντων, κατέχεσθαι αὐτοῦ τὸ ὄνομα, ἢ προγράφειν ἵν[α μηδε]ὶς τῷ τοιούτῳ συμβάλλῃ,

23. ἢ B' (c) (1) μέρη τῶν ὑπαρχόντων αὐτοῦ κατέχειν ἐν τοῖς δημοσίοις γραμματοφυλακίοις, προσοφείλημα. Ἐὰν δέ τις, μήτε ὀνόματος κατεσχημένου, μήτε ὑπαρχόντων κρα-

24. τουμένων, δανίσῃ νομίμως, λαβὼν ὑποθήκην, ἢ φθάσῃ ἃ ἐδάνεισεν κομίσασθαι, ἢ καὶ ὠνήσηταί τι, μὴ κατεχομένου τοῦ ὀνόματος, μηδὲ τοῦ ὑπάρχοντος, οὐδὲν πρᾶγμα ἕξει·

25. τὰς μὲν γὰρ προῖκας ἀλλοτρίας οὔσας καὶ οὐ τῶν εἰληφότων ἀνδρῶν, καὶ ὁ θεὸς Σεβαστὸς ἐκέλευσεν, καὶ οἱ ἔπαρχοι, ἐκ τοῦ φίσκου ταῖς γυναιξὶ ἀποδίδοσθαι, ὧν βεβαίαν δεῖ

26. τὴν πρωτοπραξίαν φυλάσσειν. Ἐνετεύχθην δὲ καὶ περὶ τῶν ἀτελειῶν καὶ κουφοτελειῶν, ἐν αἷς ἐστὶν καὶ τὰ προσοδικά, ἀξιούντων αὐτὰς φυλαχθῆναι, ὡς ὁ θεὸς Κλαύδιος

27. ἔγραψεν Ποστόμῳ ἀπολύων, καὶ λεγόντων ὕστερον κατακεκρίσθαι τὰ ὑπὸ ἰδιωτῶν πραχθέντα, ἐν τῷ μέσῳ χρόνῳ, μετὰ τὸ Φλάκκον κατακρεῖναι, καὶ πρὸ τοῦ τὸν θεὸν

28. Κλαύδιον ἀπολῦσαι· Ἐπεὶ οὖν καὶ Βάλβιλλος καὶ Οὐηστεῖνος ταῦτα ἀπέλυσαν, ἀμφοτέρων τῶν ἐπάρχων ἐπικρίματα φυλάσσων (2), καὶ ἐκείνων κατηκολουθηκότων τῇ

dans ses fonds, ou enfin achète une propriété, son nom n'étant point engagé ni son bien retenu, on ne pourra l'inquiéter en rien.

Art. IV. — « Quant aux dots, comme elles ne sont point la propriété des maris qui les ont reçues, le divin Auguste et les préfets ont ordonné qu'elles fussent rendues par le fisc aux femmes ; car il faut conserver intact leur privilège dotal.

Art. V. — « Relativement aux exemptions et aux diminutions d'impôts, dans lesquelles sont compris aussi les impôts en nature, j'ai reçu des réclamations de particuliers qui demandent qu'elles soient maintenues sur le pied fixé par le divin Claude dans la lettre qu'il écrivit à Postumus pour qu'on fît remise [des dettes antérieures] ; ils se plaignent que, postérieurement à cette lettre, on a infirmé des transactions faites par des particuliers dans l'intervalle de temps qui sépare l'époque des condamnations prononcées par Flaccus à ce sujet, de celles des remises accordées par le divin Claude. En conséquence, comme Balbillus et Vestinus ont effectué les remises dont il s'agit, je veux maintenir les décisions de ces deux préfets, qui, eux-mêmes n'ont fait que mettre à exécution la volonté bienfaisante du divin Claude ; en sorte que je remets toutes les sommes qui n'auraient point été payées par les débiteurs du fisc ; bien entendu

(1) Un habile critique propose de lire ἢ β̄ μέρη, leçon dont j'adopte le sens.

(2) La syntaxe exigerait φυλάσσω.

29. τοῦ θεοῦ Κλαυδίου χάριτι, ὥστε ἀπολελύσθαι τὰ μηδέπω ἐξ αὐτῶν εἰσπραχθέντα, δηλονότι εἰς τὸ λοιπὸν τηρουμένης αὐτοῖς ἀτελείας καὶ κουφοτελείας. Ὑπὲρ δὲ
30. τῶν ἐκ τοῦ Καίσαρος λόγου πραχθέντων ἐν τῷ μέσῳ χρόνῳ, περὶ ὧν ἐκφόρια κατεκρίθη, ὡς Οὐηστεῖνος ἐκέλευσεν τὰ καθήκοντα τελεῖσθαι, καὶ αὐ
31. τὸς ἵστημι ἀπολελυκὼς τὰ μηδέπω εἰσπραχθέντα, καὶ πρὸς τὸ μέλλον μένειν αὐτὰ ἐπὶ τοῖς καθήκουσι· ἄδικον γάρ ἐστιν τοὺς ὠνησαμένους κτή
32. ματα καὶ τιμὰς αὐτῶν ἀποδόντας, ὡς δημοσίους γεωργοὺς ἐκφόρια ἀπαιτεῖσθαι τῶν ἰδίων ἐδαφῶν· ἀκόλουθον δέ ἐστιν ταῖς τῶν Σεβαστῶν
33. χάρισι, καὶ τὸ τοὺς ἐνγενεῖς Ἀλεξανδρεῖς καὶ ἐν τῇ χώρᾳ (C) διὰ φιλεργίαν (C) κατοικοῦντας [ε]ἰ[ς] μ[ηδε]μίαν [τῶν λει]του[ργιῶν χωρικῶν (C) ἄγεσθαι].
34. Πολλάκις μὲν ἐπεζητήσατε, κ' αὐτὸς δὲ φυλάσσω, ὥστε μηδένα τῶν ἐνγενῶν Ἀλεξανδρέων εἰς λειτουργίας χωρικὰς ἄγεσθαι. Μελήσει δέ
35. μοι καὶ τὰς στρατηγίας μετὰ διαλογισμὸν πρὸς τριετίαν ἐνχειρίζειν τοῖς κατασταθησομένοις. Καθόλου δὲ κελεύω ὁσάκις ἔπαρχος ἐπ' αὐτὸν ἀχθέντα ἔφθα

que je conserve pour l'avenir [sur le même pied] les exemptions et diminutions d'impôts.

Art. VI. — « Quant aux terres vendues par le fisc à des particuliers, dans l'intervalle de temps ci-dessus indiqué, et qu'on avait frappées de redevances ; comme Vestinus a ordonné qu'on ne paierait au trésor que ce qui serait prescrit par la loi, je prononce aussi la dispense de payer ce qui reste à percevoir de la part du fisc, et je veux qu'à l'avenir les droits demeurent fixés comme ils doivent l'être ; car il est injuste que ceux qui, ayant acheté des biens (c), en ont payé le prix de leurs deniers, soient traités comme des agriculteurs tenant à ferme des biens du trésor, et qu'on exige des redevances de celles qui leur appartiennent en toute propriété.

Art. VII. — « C'est également une conséquence des bienfaits accordés par les Augustes, que les Alexandrins natifs qui habitent la campagne par goût des travaux [agricoles] ne soient assujettis à aucune autre charge que celles des habitants de la ville (1). Vous avez (2) souvent réclamé, et moi-même je veille avec soin (c), pour que les Alexandrins natifs fussent exempts des charges imposées aux habitants du pays.

Art. VIII. — « J'aurai soin également de ne conférer que pour trois ans la place de stratège et après avoir demandé compte de la gestion précédente : mais toutes les fois qu'un [stratège] cité par-devant un préfet aura été renvoyé de la plainte, on ne pourra le citer une seconde fois ; et

(1) Alexandrie.
(2) Ici le préfet s'adresse aux Alexandrins eux-mêmes.

36. σεν κρείνας ἀπολῦσαι, μηκέτι εἰς διαλογισμὸν ἄγεσθαι. Ἐὰν δὲ καὶ δύο ἔπαρχοι τὸ αὐτὸ πεφρονηκότες ὦσι, καὶ κολαστέος ἐστὶν ὁ ἐγλογιστὴς ὁ τὰ αὐτὰ εἰς διαλογισμὸν

37. ἄ[γ]ων, [κα]ὶ μηδὲν ἄλλο ποιῶν, πλὴν ἀργυρισμοῦ πρόφασιν καταλείπων ἑαυτῷ καὶ τοῖς ἄλλοις πραγματικοῖς. Πολλοὶ οὖν ἠξίωσαν ἐκστῆναι μᾶλλον τῶν ἰδίων κτημάτων, ὡς

38. πλεῖον τῆς τιμῆς αὐτῶν ἀνηλωκότες, διὰ τὸ καθ' ἕκαστον διαλογισμὸν τὰ αὐτὰ πράγματα εἰς κρίσιν ἄγεσθαι· τὸ δ' αὐτὸ καὶ περὶ τῶν ἐν ἰδίῳ λόγῳ πραγμάτων ἀγομένων ἵστημι, ὥσ

39. τε εἴ τι κριθὲν ἀπελύθη ἢ ἀπολυθήσεται ὑπὸ τοῦ πρὸς τῷ ἰδίῳ λόγῳ τεταγμένου, μηκέτι ἐξεῖναι τούτῳ εἰσαγγέλλειν κατηγόρῳ μηδὲ εἰς κρίσιν ἄγεσθαι, ἢ ὁ τοῦτο ποιήσας ἀπαραιτή

40. τως ζημιωθήσεται· οὐδὲν γὰρ ἔσται πέρας τῶν συκοφαντημάτων, ἐὰν τὰ ἀπολελυμένα ἄγηται, ἕως τις αὐτὰ κατακρίνῃ. Ἤδη δὲ τῆς πόλεως σχεδὸν ἀοικήτου γενομένης, διὰ τὸ

41. πλῆθος τῶν συκοφαντῶν, καὶ πάσης οἰκίας συνταρασσομένης, ἀναγκαίως κελεύω, ἐὰν μέν τις τῶν ἐν ἰδίῳ λόγῳ κατηγορῶν, ὡς ἑτέρῳ συνηγορῶν, εἰσάγῃ ὑπόθεσιν, παρίστασθαι ὑπ'

quand deux préfets auront été du même avis [sur la gestion d'un stratège], il faudra punir le receveur des finances qui, en l'obligeant à rendre encore une fois ses comptes sur le même objet, n'a pu avoir d'autre but que de se ménager, pour lui-même et pour les autres employés du fisc, un moyen de gagner de l'argent. Aussi beaucoup [de stratèges] ont-ils demandé de préférence l'expropriation de leurs biens, disant qu'ils avaient dépensé au-delà de la valeur de ces biens, parce qu'à chaque fois qu'ils rendaient leurs comptes, on intentait un nouveau procès sur les points déjà décidés.

Art. IX. — « Appliquant la même disposition aux affaires du domaine privé, j'arrête que si, en vertu d'une sentence des juges, le préposé au domaine privé a prononcé ou est sur le point de prononcer la libération d'une dette fiscale, il ne lui sera plus désormais permis de se porter accusateur ou d'intenter une poursuite juridique [pour le même objet]; celui qui agira ainsi sera puni [d'une amende] sans rémission : car il n'y aura jamais de terme aux délations, si les affaires décidées favorablement sont renvoyées continuellement à la justice, jusqu'à ce qu'il se trouve quelqu'un pour prononcer une décision défavorable.

Art. X. — « La ville ayant été déjà rendue presque déserte, et toutes les familles ayant été plongées dans le trouble et le désordre par la multitude des délateurs, j'ordonne expressément que si quelque employé du domaine privé, se portant accusateur au nom d'une tierce personne, intente un procès, il doit faire comparaître aussi cette personne, afin qu'elle ne puisse rester à l'abri des suites de la procédure. Que si, ayant en son propre nom intenté trois procès, il ne prouve pas [une des accusations sur trois], il lui sera défendu désormais d'accuser personne, et de plus, la

42. αὐτοῦ τὸν προσαγγείλαντα, ἵνα μηδὲ ἐκεῖνος ἀκίνδυνος ᾖ · ἐὰν δὲ ἰδίῳ ὀνόματι κατενεγκὼν τρεῖς ὑποθέσεις, μὴ ἀποδείξῃ, μηκέτι ἐξεῖναι αὐτῷ κατηγορεῖν, ἀλλὰ τὸ ἥμισυ αὐτοῦ

43. τῆς οὐσίας ἀναλαμβάνεσθαι · ἀδικώτατον γάρ ἐστιν πολλοῖς ἐπάγοντα κινδύνους ὑπὲρ οὐσιῶν καὶ τῆς ἐπιτιμίας αὐτὸν διαπαντὸς ἀνεύθυνον εἶναι. Καὶ καθόλου δὲ [δια

44. κε]λεύσομαι τὸν γνώμονα τοῦ ἰδίου λόγου πάντα τὰ καινοποιηθέντα παρὰ τὰς τῶν Σεβαστῶν χάριτας ἐπανορθῶσαι, [περὶ ὧν] προγράψω [ἀναγκαίως. Ἤδη δὲ καὶ τοὺς ἐμοὶ ἐ

45. ν] δειχθέντας συκοφάντας, ὡς ἔδει, ἐτιμωρησάμην. Οὐκ ἀγνοῶν δ' ὅτι πολλὴν πρόνοιαν ποιεῖσθε καὶ τοῦ τὴν Αἴγυπτον ἐν εὐσταθείᾳ [δια]-μ[ένειν], ἐξ ἧς [πολλὰς καὶ μεγάλας]

46. χορηγίας ἔχετε, ὅσα οἷόν τε ἦν ἐπηνωρθωσάμην. Ἐνέτυχον γάρ μοι πολλάκις οἱ καθ' ὅλην τὴν χώραν γεωργοῦντες καὶ ἐδήλωσαν ὅτι πολλὰ καινῶς κατεκρίθη

47. [καὶ μεγ]άλα τελέσματα σιτικὰ καὶ ἀργυρικά, καὶ οὐκ ἐξὸν τοῖς βουλομένοις εὐχερῶς καθολικόν τι καινίζειν · ταῦτα δὲ καὶ τὰ τοιαῦτα καταχρείματα οὐκ ἐπὶ τὴν Θηβαΐδα μόν[ην

48. οὐ]δὲ ἐπὶ τοὺς πόῤῥω νομοὺς τῆς κάτω χώρας, ἀλλὰ καὶ τὰ προάστεια τῆς πόλεως ἔφθασεν, τήν τε Ἀλεξανδρέων καλουμένην χώραν καὶ τὸν Μαρεώτην, [κελεύω οὖν ·

moitié de son bien sera confisquée; car il est de toute injustice que celui qui met en péril la fortune et l'honneur d'une multitude de personnes, n'ait lui-même aucune poursuite à redouter. Aussi j'ordonnerai expressément à l'inspecteur du domaine privé de faire cesser, conformément au décret formel que je me propose de rendre à ce sujet, toute innovation contraire aux grâces accordées par les Augustes; mais [en attendant], j'ai déjà plusieurs fois puni, comme il convenait de le faire, les délateurs qui m'ont été dénoncés.

Art. XI. — « D'ailleurs, n'ignorant pas que vous mettez (1) une grande sollicitude à ce que l'Égypte reste dans cet état prospère qui est pour vous la cause de tant et de si grandes ressources, je me suis attaché à redresser autant d'abus qu'il m'a été possible.

« Car bien souvent les cultivateurs, dans toute l'étendue du pays, ont réclamé auprès de moi et m'ont fait voir qu'on les avait condamnés à payer de nombreuses et fortes contributions jusqu'alors inconnues, tant en blé qu'en argent ; quoiqu'il ne soit pas permis à qui bon semble, d'imposer ainsi, de sa propre autorité, des charges toutes nouvelles : or, de tels actes arbitraires ont eu lieu, non-seulement dans la Thébaïde et dans les nomes de la basse Égypte éloignés [d'Alexandrie], mais même dans les environs de la ville, savoir, dans ce qu'on appelle *le pays Alexandrin* et le *nome Maréotique*. J'ordonne en conséquence aux stratèges

(1) Il s'agit encore ici des Alexandrins.

49. ο]ἰς[κ[ατ[ὰ] νομὸν στρατηγοῖς, ἵνα, εἴ τινα καινῶς τῇ ἔγγιστα πενταετίᾳ τὰ μὴ πρότερον τελούμενα καθολικῶς ἢ πληθικῶς, νομῶν ἢ τοπα[ρχιῶν, ἀδικηθέντων (C), κατ]

50. εκρίθη, ταῦτα εἰς τὴν προτέραν τάξιν ἀποκαταστήσωσιν, παρέντες αὐτῶν τὴν ἀπαίτησιν, καὶ ἐπὶ τὸν διαλογισμὸν ἀχθέντα ἐκ τῶν [τοιούτων ἀπολῦσαι κρίνω (C).

51. Ἐκόλ]ασα δ' ἔτι καὶ πρότερον καὶ τὴν ἄμετρον ἐξουσίαν τῶν ἐγλογιστῶν, διὰ τὸ πάντας αὐτῶν καταβοᾷν ἐπὶ τῷ παραγράφειν αὐτοὺς πλειστά-[κις παρὰ τὸ (C)... (1)

52. ...δέο]ν (C) ἐξ οὗ συνέβαινεν αὐτοὺς μὲν ἀργυρίζεσθαι, τὴν δὲ Αἴγυπτον ἀνάστατον γείνεσθαι· καὶ νῦν τοῖς αὐτοῖς παραγγέλλω μηδὲν ἐξομοίωμα (2) [πα (C)

53. ρα]γράφειν ἀλ[λ]αχ[ῇ] ἄλλο τι (3) τῷ καθόλου, χωρὶς τοῦ κρεῖναι τὸν ἔπαρχον. Κελεύω δὲ καὶ τοῖς στρατηγοῖς μηδὲν παρὰ ἐγλογιστῶν μεταλαμβάνειν χωρὶς ὑ[ποδέ

54. σεω]ς (C) ἐπάρχου. Καὶ οἱ ἄλλοι δὲ πραγματικοί, ἐάν τι εὑρεθῶσι ψευδὲς ἢ παρὰ τὸ δέον παραγεγραφότες, καὶ τοῖς ἰδιώταις ἀποδώσουσιν ὅσον ἀπῃτήθησαν, καὶ το[σοῦτον

dans chaque nome, que si, durant les cinq années qui viennent de s'écouler, il a été établi arbitrairement, au préjudice des nomes ou des toparchies, des droits, soit généraux, soit locaux et partiels, qui n'avaient jamais été payés auparavant, ils aient à rétablir les choses sur l'ancien pied, en renonçant à la perception de ces nouveaux droits, et, quant à moi, je n'accorderai point libération de compte à ceux qui, appelés à rendre compte de leur gestion, seraient accusés de ce genre de malversation.

Art. XII. — « J'ai déjà auparavant réprimé le pouvoir exorbitant des receveurs des finances, parce que tout le monde réclamait fortement contre.................. ce qui leur a procuré les moyens de s'enrichir en ruinant l'Égypte ; et maintenant encore, je leur défends de .... dans aucun cas, à moins que le préfet ne l'ait trouvé bon. Je défends également aux stratèges de rien recevoir des receveurs des finances, sans le consentement du préfet.

(1) Je renonce aux restitutions que j'avais proposées pour la fin de cette ligne et de la suivante, et je laisse à de plus habiles le soin de trouver une conjecture meilleure que les quatre ou cinq différentes qui me sont venues à l'esprit. La difficulté de tous ces passages tient au sens de παραγράφειν que je n'entends pas bien. [Cette note paraît devoir disparaître, à raison des corrections indiquées. Sur le sens de παραγράφειν, nous trouvons des renvois à Diod. Sic. I, 232, et à Strabon, III, 93, 6. Ed.]

(2) Ou ἐξ ὁμοιώματος. Le mot ἐξομοίωμα ou ὁμοίωμα doit désigner un *duplicata*, un *double*.

(3) Ou ἄλλοτε.

55. ἀποτ[ίσουσι[ν ε]ἰς τὸ δημόσιον· τῆς δ' αὐτῆς κακοτεχνίας ἐστὶν καὶ ἡ λεγομένη κατὰ σύνοψιν ἀπαίτησις, οὐ πρὸς τὴν οὖσαν ἀνάβ[ασιν τοῦ Νείλου ποτα

56. μο]ῦ, [ἀ]λλὰ πρὸς σύγκρισιν ἀρχαίας ἑτέρων τινῶν ἀναβάσε[ων· ἐπεὶ] τῆς ἀληθείας αὐτῆς οὐδὲν δοκεῖ δικαιότερον εἶναι. Θαῤ[ρεῖν (1) δὲ βουλόμενος εἰς τὸ (c) καθ' ὅλην τὴν χ

57. ώραν κατο]ικεῖν καὶ προθύμως γεωργεῖν τοὺς ἀνθρώπους, [κε]λ[εύω] ὅτι πρὸς τὸ ἀληθὲς τῆς οὔσης ἀναβάσεως καὶ τῆς βεβρεγ[μένης γῆς κατὰ τὴν ἀνάβασιν,

58. ἀλλ' ο]ὐ πρὸς συκοφαντίαν τῶν κατὰ σύνοψιν παραγραφόντων ἡ ἀπαίτησις ἔσται. Ἐὰν δέ τις ἐξελεγχθῇ ψευσάμ[ενος τοῦτο, εἰς τὸ δημ

59. όσ]ιον τριπλάσιον ἀποδώσει. Ὅσοι μὲν γὰρ ἐφοβήθησαν ἀ[κο]ύσαντες περὶ ἀναμετρήσεως τῆς ἐν τῇ [Ἀλε]ξανδρέων [χώρᾳ καλουμένῃ καὶ ἐν] (c)

60. τῷ Με[νελ]αΐτῃ ἀρχαίας [γῆς εἰς] ἣν οὐδέποτε σχοινίον κα[τη]νέχθη, μὴ μάτην ἐνοχλείσθωσαν, οὔτε [τ]ί[ς] τολμήσε[ι ποιεῖσθ] (c)

Art. XIII. — « Quant aux autres employés [dans les finances], si l'on en trouve qui aient fait une déclaration sur leurs registres fausse ou illégale, ils seront obligés de rendre aux particuliers tout l'argent qu'ils leur auront extorqué, et d'en payer autant au trésor.

Art. XIV. — « Je regarde encore comme une de ces pratiques condamnables, ce qu'on appelle la *perception synoptique*, laquelle s'établit, non pas sur la vraie inondation du Nil, mais par comparaison avec une ancienne inondation prise entre quelques autres ; tandis qu'il n'est rien de plus juste que de prendre la vérité elle-même pour base unique.

Art. XV. — « Voulant donc encourager le peuple à habiter et à cultiver avec le même empressement toute l'étendue du pays, j'ordonne que, désormais, la perception de l'impôt sera établie sur l'inondation réelle du fleuve, et d'après la quantité de terre qui aura été inondée, et non pas d'après la friponnerie de ceux qui . . . .

« Que si quelqu'un est convaincu de fausseté à cet égard, il paiera au trésor le triple de [ce qu'il aura marqué de trop].

Art. XVI. — Quant à ceux qui ont pris l'alarme, en ayant entendu dire qu'on allait mesurer dans le pays dit Alexandrin et dans le [nome] Ménélaïtès, l'ancienne terre, sur laquelle la chaîne de l'arpenteur n'a jamais été portée, qu'ils ne se tourmentent pas inutilement, personne n'osera exécuter cette mesure, ni même l'entreprendre, car tout ce qui a été reconnu juste, à cet égard, dès l'origine, doit subsister sur le même pied (c).

« Je prends les mêmes résolutions relativement aux augmentations d'impôt tout-à-fait nouvelles ; de manière que rien ne soit innové à cet égard.

(1) Ou bien θαῤῥοῦντας δὲ βουλόμενος καθ' ὅλην κ. τ. λ., ou θαῤῥεῖν δὲ βουλόμενος εἰς τὸ καθ' ὅλην κ. τ. λ.

61. αι τὴν ἀνα[μ]έτρησιν, οὔτε ἐ[πιθ]ήσεται· μένειν γὰρ ὀφείλε[ι τὰ] ἐξ αἰῶνος αὐτῆς δίκα[ια· τ]ὸ δ' αὐτὸ ἵστημ[ι καὶ πε]ρὶ τῶν τὸ [καθόλου καινῶν καὶ ἀδίκ] (c)
62. ων προσγενημάτων, [ὥ]στε [οὐ]δὲν ἐπ' αὐτῶν καινίζεσθαι· περὶ δὲ τῶν ἀρχαιοτελ[ειῶν] ἐτε[ί]ων, ἐνκει[μένω]ν ὑμῶν, [ἅς τινες (c)
63. διερ]εύνησαν (c) πολλάκις, ὥ[στε οὐ]πλέον περιε[πο]ίησαν πλὴν ἀργυρισμοῦ τῶν πραγ[ματικ]ῶν καὶ τῆς τῶ[ν ἀνθρώ]πων (c) ἐπι[τρίψεως, Καίσα]
64. ρι [Σεβα]στῷ α[ὐτ]οκράτορι γ[ρ]άψ[ω, καὶ τὰ μέγ]ιστα τῶν ἄλλων αὐτῷ δηλώσω, μόνῳ δυναμ[ένῳ] τὰ τοιαῦτα ὁλ[ικ]ῶς [ἐ]κκόπτ[ειν· ἤδη γὰρ ὑμῖν ἀπεδείχθη πε
65. ρ[ὶ τῆς πάντων [ὑμ]ῶ[ν] σωτηρίας ἡ δ[ιη]νεκὴς [εὐερ]γεσία καὶ πρόνοια [ἐμοῦ, ἔτο]υς πρώτο[υ Λουκ]ίου Λειβίου [Σουλπικίου Γάλ]
66. βα Καίσαρος [Σεβ]αστ[οῦ] αὐτοκράτορος, ἐπιφ[ὶ] ΙΒ.

Art. XVII. — « Mais relativement aux anciennes contributions annuelles, sur lesquelles, malgré vos réclamations urgentes, les receveurs des finances ont souvent réglé la perception des impôts, en sorte qu'ils n'ont rien fait autre chose que d'enrichir les gens du fisc au détriment des laboureurs, j'en écrirai à César Auguste, empereur, et je lui ferai connaître les plus importants des autres abus que lui seul peut détruire radicalement ; car déjà vous ayez eu une preuve de ma constante et bienveillante sollicitude pour le bonheur de vous tous, la première année du règne de Lucius Livius Sulpicius Galba César Auguste, empereur, le 12 d'épiphi. »

Cette date du 12 d'épiphi est antérieure (c) d'environ trois mois (83 jours) à celle du présent décret, qui est du 1er phaophi de la seconde année de Galba (p. 536). D'après la restitution, qui me paraît certaine pour le fond, d'un passage aussi misérablement mutilé, cette date doit être celle d'un décret analogue à celui-ci, et que Tibère Alexandre avait envoyé aux stratèges des nomes, aussitôt que la nouvelle de l'avènement de Galba fut parvenue à Alexandrie. Cet empereur monta sur le trône, le 9 juin de l'an 68 de notre ère ; ainsi la date du 12 épiphi de l'an Ier (6 juillet de l'an 68) tombe vingt-sept jours après cet avènement. On peut juger par ce fait de la promptitude avec laquelle de semblables nouvelles arrivaient à Alexandrie (1), et de l'empressement que mettaient les préfets à signaler l'avè-

(1) Plin. II, 154, 12 ; *Acad. des inscr.* XII ; *Hist.* 146, 147 (c).

nement d'un empereur par quelque décret contenant des promesses qui sans doute ne s'effectuaient pas toujours.

Je me contenterai de faire ici une seule observation générale. Il est évident que ces deux décrets n'ont rien de particulier à la grande Oasis où ils ont été découverts; le second surtout embrasse l'Égypte entière, et le préfet s'adresse en plusieurs endroits aux Alexandrins eux-mêmes : ce décret a donc été expédié à tous les stratèges de l'Égypte, avec une lettre circulaire semblable à celle qui est en tête de celui de Capiton (plus haut, p. 536). On peut, d'après ce fait certain, concevoir l'espérance de découvrir le texte d'autres édits du même genre, en faisant des fouilles dans les temples principaux de l'Égypte; car, comme il était prescrit aux stratèges d'exposer ces édits dans un lieu fréquenté, et de choisir une place bien en vue, ces magistrats choisissaient les temples à cet effet : quand ces édifices contenaient quelque pylône non couvert de sculptures, ils faisaient graver les édits sur la partie nue; autrement ils les exposaient sur des *stèles* dont plusieurs doivent être enfouies sous les décombres qui recouvrent le sol des enceintes sacrées, dans les temples égyptiens.

RESTITUTION

D'UNE

INSCRIPTION MÉTRIQUE

GRAVÉE

SUR LE PROPYLON DU TEMPLE D'HERMÈS A DEKKÉ,

L'ANCIENNE PSELCIS OU PSELCHIS EN NUBIE

Dekké est un lieu de la Nubie situé sur la rive gauche du Nil, à environ vingt-quatre lieues au-dessus de Syène : on y voit les restes d'un temple assez bien conservé, précédé d'un grand propylon sur lequel, à diverses époques, des Grecs et des Romains ont gravé des inscriptions dont il subsiste une quarantaine environ, la plupart fort courtes ; plusieurs même ne contiennent que des mots tronqués, qui laissent deviner qu'elles sont, comme les autres, des proscynèmes ou actes d'adoration. J'ai donné dans mes *Recherches* toutes celles qui avaient été copiées par Burckhardt, et fait voir que ces proscynèmes eux-mêmes, bien qu'insignifiants par leur objet, peuvent contenir beaucoup de notions curieuses et neuves. Un assez bon nombre de celles que M. Gau a recueillies à Dekké présentent cet avantage, et je m'attache à le faire ressortir dans l'explication que j'en donnerai dans les *Antiquités de la Nubie* que publie cet habile architecte.

En attendant, j'ai pensé que nos lecteurs verraient avec

plaisir le texte et la restitution d'un de ces proscynèmes, qui me paraît offrir des détails intéressants.

Voici d'abord la représentation, aussi exacte que possible, de la copie de M. Gau :

ΗΛΘЄCΤΡΑΤΗΓΟCCωΝΑΠΟΜωΝΙΟCΟΗΟΑΔΙΚΑΖωΝ
......COΙΛЄΑΝΑΞΥΕΛΧΙΔΟΟΟΟΙΙCΛCΟΙC
.......ΥΤΗΞΤΑΞΥΚΑΙΑΙΘΙΟΓC........
.......ΧΟΛ.ΝΟCΡЄΖЄΘΥΗΠC...

Cette copie est, comme l'on voit, fort mutilée : la première ligne est peu distincte en quelques endroits ; quant aux autres, il en manque le commencement et la fin ; et même, en comparant les longueurs, il est facile de voir que la moitié seule des deux dernières nous a été conservée. Je crois cependant pouvoir en présenter une restitution qui sera certaine, du moins pour le sens.

D'abord la première ligne, si nous suivons exactement toutes les traces des lettres, ne peut se lire que de cette manière :

ΗΛΘЄ CΤΡΑΤΗΓΟC ЄωΝ ΑΠΟΛΛωΝΙΟC ЄΝΘΑ ΔΙΚΑΖωΝ,

savoir ἦλθε στρατηγὸς ἐὼν Ἀπολλώνιος ἔνθα δικάζων, c'est-à-dire « Apollonius, stratège, est venu rendre la justice en ce lieu ». Ἦλθε...δικάζων est analogue à ἤϊε...παίζων dans un vers cité par Athénée, que j'ai expliqué dans le *Journal des Sav.*, 1817, p. 45. Cette restitution nous apprend déjà que l'inscription est en vers ; car cette ligne est un vers hexamètre, malgré deux licences qui ne surprendront pas beaucoup dans une inscription de ce genre : l'une consiste en ce que la dernière de ἦλθε reste brève, quoique les trois consonnes qui commencent le mot suivant la rendent longue par position ; l'autre en ce que l'auteur a fait brève la seconde de Ἀπολλώνιος, qui devrait être longue. Au reste, cette faute, si c'en est une, est fort légère, vu l'extrême liberté qu'ont prise à l'égard de quantité de noms propres les auteurs des nombreuses ins-

criptions tumulaires, dédicatoires ou votives conservées soit dans l'Anthologie, soit sur les marbres.

La première ligne étant un hexamètre, il est plus que probable, d'après l'emploi presque constant des vers élégiaques dans les inscriptions de ce genre, que les autres lignes seront des vers alternativement pentamètres et hexamètres. Cet élément doit nous conduire à la restitution de ces lignes; car les syllabes conservées montrent quel est le nombre et la nature des syllabes que formaient les mots effacés. Nous voyons par exemple dans la seconde ligne que les lettres ΝΑΞΥΕΛ et, dans la quatrième que les lettres ΝΟϹΡΕΖ doivent former le pied moyen de chacun des deux pentamètres. Il s'ensuit, d'après les lettres qui subsistent, qu'il manque un spondée ou un dactyle au commencement, et quatre syllabes à la fin du second vers, -◡◡| ϹΟΙΛΕΑ | ΝΑΞΥΕΛ | ΧΙΔΟ-|◡◡-; et deux pieds au commencement et un anapeste à la fin du quatrième, -◡◡|-◡◡| ΝΟϹΡΕΖ | ΕΘΥΗ | Π◡◡-, c'est-à-dire trois pieds sur cinq. Quant à la troisième ligne, qui est un hexamètre, il manque évidemment deux pieds au commencement et deux pieds à la fin, c'est-à-dire quatre pieds sur six : -◡◡|-◡◡ ΤΑΞΥΚΑΙ | ΑΙΘΙΟ | -◡◡|--.

Ces conditions bien déterminées, on peut procéder à la restitution. Je remarque d'abord que le sens du premier vers n'est pas complet; il manque le régime ordinaire du verbe δικάζων; et ce complément devait former le premier pied du vers suivant. On distingue bien nettement dans ce vers les mots σοὶ δὲ ἄναξ Ψελχίδο[ς]. Ces mots s'adressent à Hermès, qui était la divinité principale du temple de Dekké, comme le montrent les autres inscriptions de ce même édifice (*Recherches*, p. 370 sq., et 479 sq.) : le stratège Apollonius le qualifie « roi de Pselchis », de la même manière que l'auteur d'un des hymnes orphiques qualifie Apollon « roi de Délos » Δήλι' ἄναξ (*Hymn.* 34, éd. Hermann). Or, les mots σοὶ δὲ... « mais à toi, roi de Pselchis », annoncent une opposition avec ce qui précède, et cette opposition ne peut être que dans le complément de δικάζων : le premier pied de ce vers sera donc θνητοῖς ou λαοῖς ou

ἀνδράσι, et le sens devient : « Apollonius, stratège, est venu rendre la justice aux mortels en ce lieu. Quant à toi, roi de Pselchis, etc. » Le sens du premier vers est donc maintenant complet; δικάζειν θνητοῖς se trouve dans un fragment de la Ménalippe d'Euripide (*Fragm.*, III, v. 4) et Pindare (IV, *Pyth.*, 270) dit d'un prince qui administre la justice εὔθυνε λαοῖς δίκας. Je lis λαοῖς; θνητοῖς ou ἀνδράσι pourraient être également la vraie leçon, mais peu importe.

Maintenant, pour rétablir le reste, il faut se reporter à la dernière ligne, où nous distinguons les lettres ΡΕΖΕ, verbe qui a nécessairement pour sujet le nom du stratège et pour régime le mot dont il ne reste que les lettres ΘΥΗΠ, qui est sans nul doute θυηπόλιον ou θυηπολίην, mot placé, dans quelques épigrammes, à la fin d'un pentamètre, comme dans notre inscription. Ainsi : δεξάμενοι λαμπρῆς δῶρα θυηπολίης de Myrinus (*Anal.*, II, 107, Br.); .....καὶ λιτῆς δῶρα θυηπολίης de Lentulus (*Ead.* II, 166); δέξο γενεθλιδίους, πότνα, θυηπολίας de Diodore de Sardes (*Ead.* II, 185); δαῖμον, ἐπ' εὐϊέρους βῆθι θυηπολίας de Philippe de Thessalonique (*Ead.* II, 214); enfin on lit, dans une épigramme de Doriée sur Milon, conservée par Athénée (X, 413, A) :

...ἄταρ τοῦδε πλέον ἤνυσε θαῦμα
Πρόσθεν Πισαίου, ξεῖνε, θυηπολίου.

Comme cet exemple est le seul qu'on connaisse du mot θυηπόλιον, qui paraît avoir le sens d' « autel » (Schweigh. ad h. l. Ath.), je préfère θυηπολίην; et la phrase σοὶ δὲ...ῥέζε θυηπολίην rappelle l'expression homérique θεοῖς ἱερὰ, ou ἑκατόμβας, ῥέζειν.

Avant ΡΕΖΕ les lettres ΧΟΛ.ΝΟΣ doivent être le participe εὐχόμενος; ainsi il ne reste plus qu'un pied pour remplir le vers; je lis σήμερον, mot employé souvent dans ces proscynèmes. Pindare (IV, *Pyth.*, 1) a dit de même : σάμερον μὲν χρήσε παρ' ἀνδρὶ φίλῳ στάμεν. Le vers est alors complet, de même que le sens : σοὶ δὲ ἄναξ Ψέλχιδος... σήμερον εὐχόμενος ῥέζε θυη-

πολίην. La phrase est analogue à celle-ci, qui est enfermée dans deux vers d'une inscription dédicatoire :

Σοὶ, παιῆον ἄναξ, Ἀσκληπιὲ, τήνδ' ἀνέθηκεν
Εὐξάμενος στήλην λαϊνέην ὁ Βάλης (1).

On trouve une opposition semblable à celle qu'on remarque ici dans cette autre inscription publiée par Akerblad (2) :

Κήρυκι ἀθανάτων Ἑρμῇ στῆσάν με ἀγοραίῳ
Σοὶ μὲν, ἄναξ, δῶρον κ. τ. λ.

Il résulte de cette restitution que tout ce qui était entre Ψέλχιδος et σήμερον ne peut être qu'une phrase incidente ou complétive qui se rattache à l'expression ἄναξ Ψέλχιδος. Or, dans le troisième vers, on distingue fort bien les lettres ΤΑΞΥΚΑΙ.ΑΙΘΙΟΠ, qui nous représentent évidemment μεταξὺ καὶ Αἰθιόπων « entre... et les Éthiopiens ». Il manque donc auparavant un nom de pays ou de peuple qui ne peut être que le mot « Égypte » ou « Égyptiens ». On ne saurait douter en conséquence que l'auteur n'ait voulu exprimer la même idée que celle qui existe dans une autre inscription de Dekké, que j'ai expliquée ailleurs (*Recherches*, p. 371 sq.), où nous lisons Θεῷ μεγίστῳ Ἑρμῇ Πυτνύβιδι, Αἰγύπτου συρονίην καὶ Αἰθιόπων μετέχοντι « au dieu très-grand Hermès Pytnybis, qui préside à la région limitrophe de l'Égypte et des Éthiopiens ». Il est clair qu'Apollonius a voulu rendre cette idée en vers : je lis donc Αἰγύπτου (ou Αἰγυπτίων, trisyllabe par synérèse) τε μεταξὺ καὶ Αἰθιόπων, locution analogue à κασσίης τε μεσηγὺ καὶ Εὐξείνοιο θαλάσσης de Denys le Périégète (XXI), et à μεσσηγὺς γαίης τε καὶ οὐρανοῦ ἀστερόεντος d'Homère (*Il.* ε', 768 ; ω', 78) ; et pour finir le vers auquel il manque encore les deux brèves du dactyle et un spondée, j'ajoute περάτης γῆς ; on a le vers entier

(1) Gruter, MLXXIII, 4 ; Cf. Jacobs, *ad Anthol.*, XIII, 607 ; *Anth. pal. append.*, n° 322.
(2) *Sopra due laminette di bronzo*, p. 22 ; cf. Jacobs, *Anth. pal.*, III, *In Addend.*, p. C.

Αἰγύπτου τε μεταξὺ καὶ Αἰθιόπων περάτης γῆς « entre l'Égypte et la terre des Éthiopiens, située à l'extrémité du monde ». Dans une inscription de Philé, l'Éthiopie est désignée de même : l'île de Philé personnifiée parle ainsi :

. . . . Καλὸν πέρας Αἰγύπτοιο
Ἔμμι καὶ Αἰθιόπων γᾶς ὅριον νεάτας.

L'expression « la terre la plus reculée », appliquée à l'Éthiopie, était en quelque sorte consacrée par l'épithète ἔσχατοι ἀνδρῶν, qu'Homère donne aux Éthiopiens (*Odyss.* α', 23); de là le τηλουρὸς γῆ d'Eschyle (*Prom. vinct.* 796, éd. Bothe), etc. Au lieu de περάτης γῆς, expression que j'emprunte à Apollonius de Rhodes (περάτης εἰς οὔρεα γαίης, *Argon.* II, 1090), on peut lire aussi bien, comme dans le vers que je viens de citer, νεάτης, ce qui revient au même pour le sens et la mesure; ou enfin πυμάτης, dont se sert Denys le Périégète en parlant de Cerné (πυμάτης παρὰ τέμπεα Κέρνης, Den. Per. 217). Ces trois expressions conviennent également; ce qui importe, c'est que la restitution de l'idée ne laisse point de doute.

Pour compléter l'inscription, il ne me reste plus qu'à rendre l'idée « qui préside, qui règne », exprimée évidemment à la fin du second vers, après ἄναξ Ψέλχιδος; il faut, comme on l'a vu, quatre syllabes (‑ ᴗᴗ ‑) pour achever ce pentamètre; je lis ὃς μεδέεις, dont je retrouve tous les éléments dans les vestiges confus que la copie nous a conservés :

CCIICACOIC
OCMЄΔЄЄIC

Μεδέω, qui s'emploie le plus souvent avec un complément au génitif, est pris quelquefois, comme ici, d'une manière absolue; témoin Homère dans Ἴδηθεν μεδέων « régnant du haut de l'Ida », ce qui est analogue à notre μεδέων Αἰγύπτου τε μεταξὺ καὶ Αἰθιόπων περάτης γῆς. L'inscription était donc ainsi conçue :

Ἦλθε στρατηγὸς ἐὼν Ἀπολλώνιος ἔνθα δικάζων
Λαοῖς·] σοὶ δέ, ἄναξ Ψέλχιδο[ς, ὃς μεδέεις
Αἰγύπτου τε με]ταξὺ καὶ Αἰθιό[πων περάτης γῆς,
Σήμερον εὐχόμε]νος ῥέζε θυηπ[ολίην.

« Apollonius, stratège, est venu rendre la justice aux hommes en ce lieu. Quant à toi, roi de Pselchis, qui règnes entre l'Égypte et la terre reculée des Éthiopiens, il t'adresse ses vœux en ce jour et te fait un sacrifice. »

Les deux faits principaux qui résultent de ce texte rétabli sont : 1° que les fonctions de stratège en Égypte étaient de l'ordre civil, comme je l'ai établi dans mes *Recherches,* d'après des inductions qui m'ont paru certaines ; 2° que Dekké est évidemment le même lieu que l'ancien Pselcis, ainsi que Burckhardt l'avait conjecturé par la seule combinaison des distances de l'Itinéraire d'Antonin : son opinion, généralement adoptée par tous les géographes, n'est plus maintenant une simple conjecture. Il y a encore plusieurs indications à tirer de cette inscription, mais ce n'est pas le lieu de les faire ressortir. Je dois me contenter d'avoir présenté à nos lecteurs une nouvelle *épigramme* qui n'est pas inférieure à beaucoup de celles que les inscriptions ont fournies jusqu'à présent.

NOTE ADDITIONNELLE

AU MÉMOIRE

SUR LA STATUE DE MEMNON[1]

Depuis la publication de ce mémoire, plusieurs journaux littéraires ont parlé d'une découverte faite par M. Wilkinson, d'où il résulterait la preuve que le phénomène vocal de Memnon était l'effet d'une supercherie. D'après une lettre écrite par Sir W. Gell à M. Hamilton et lue à la Société royale de littérature de Londres, le 7 novembre 1833, M. Wilkinson aurait trouvé, après un examen soigneux, « que les sons mystérieux étaient produits au moyen d'une pierre sonore fixée au-dessous de la poitrine, et qu'une personne, placée à ce dessein dans une niche cachée, frappait avec une pièce de fer ou d'autre métal (2) ».

Depuis, M. W. a lu un mémoire détaillé sur cette découverte, à la Société, le 18 décembre suivant. L'extrait de ce mémoire a paru dans le journal de la Société en ces termes : « Parmi les nombreuses inscriptions laissées par les anciens voyageurs sur le colosse, et qui ont été expliquées par M. Letronne dans un mémoire publié dans les *Transactions* de la Société et reproduit avec de grandes augmentations dans un volume récent, il y en a une de Julia Ballilla (non *Balbilla,* que donne un voyageur (3), qui compare le son émis par la statue à celui d'un coup donné

(1) [Le *P.-S.* suivant, qu'on ne trouve pas dans ce Mémoire, tel qu'il a été publié à part en un volume, mais seulement dans le t. X des *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, p. 773, aurait dû figurer p. 236 de ce volume.]

(2) « M. W. found, upon a careful examination of the figure, that mysterious sounds were produced by means of a sonorous stone, fixed below the breast; which a persone, placed for that purpose in concealed niche, struck with a piece of iron or other metal ». (*Proceed. of the R. S. of Lond.,* I, n° 4.) La même lettre est en italien dans le *Bolletino* de la Soc. de corr. arch., an. 1833, p. 130.

(3) Ballilla n'est pas plus un nom latin que Ballus; ce qui rend cette leçon fort douteuse. Je persiste à croire que Balbilla est la vraie leçon (L).

sur un vase de cuivre, ὡς χαλκοῖο τυπέντος... M. W. avait remarqué la qualité métallique du son produit par un coup donné sur une pierre placée au-dessous de la poitrine, avant que son attention fût attirée sur ce passage. Dans une visite subséquente à Thèbes (en 1830), il fut frappé par cette confirmation de l'opinion qu'il s'était faite à l'égard des moyens employés pour tromper les auditeurs; il résolut de s'assurer si le bruit pouvait être entendu de personnes stationnées près de la base, et si quelqu'un, totalement étranger à l'histoire de la statue, reconnaîtrait le son métallique de la pierre. L'expérience fut essayée sur quelques paysans de Thèbes, qui ne savaient pourquoi on les faisait venir là. Sur la demande s'ils avaient entendu quelque chose, ils répondirent : « Vous avez frappé du cuivre (1) ». La concordance de cette réponse avec le témoignage de Julia Ballilla acheva la conviction de l'auteur quant aux moyens employés pour produire la déception. »

Ceux qui auront pris la peine de lire notre mémoire douteront beaucoup de la conclusion que le savant voyageur tire du fait qu'il a observé. S'ils veulent bien s'arrêter aux faits qui, indépendamment de toute explication quelconque, sont démontrés par l'accord des témoignages les plus précis, ils verront que la pierre sonore, dont je ne conteste ni la propriété ni la place, ne saurait rendre raison d'aucune des conditions historiques du problème. Il est certain, en effet : 1° que la partie supérieure du colosse, jusqu'aux genoux, était renversée, lorsque les anciens voyageurs, depuis Strabon jusqu'à Pausanias, vinrent le visiter et entendirent sa voix; 2° que le rétablissement n'a eu lieu que postérieurement au règne d'Adrien; 3° que le colosse n'a plus rien dit, ou du moins que personne n'en parle plus depuis cette époque.

Or, si la pierre dont on parle est placée au-dessous de la poitrine, elle appartient à la partie restaurée, et elle n'existait pas avant la restauration du colosse, c'est-à-dire précisément à l'époque où le phénomène s'est produit dans tout son éclat. Le silence que la statue a gardé depuis sa restauration est une preuve que la pierre dont parle M. W. n'a pu être employée à produire l'effet qu'il suppose.

Que si l'on voulait que la pierre sonore tînt à la partie ancienne du colosse, comme il faudrait admettre alors que, pendant tout le temps que la jonglerie a subsisté, la pierre se trouvait à la partie supérieure de ce qui existait, on demanderait comment un homme a pu venir là sans qu'on l'aperçût; car il ne suffisait pas qu'il pût s'y cacher dans un trou, il fallait monter en dehors et descendre de même. Comment le secret d'un si grossier subterfuge a-t-il pu rester caché pendant près de 250 ans? Cela est complètement impossible.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'une pareille charlatanerie ait pu être employée impunément lorsque les Grecs seuls pouvaient y avoir un intérêt bien faible, les Égyptiens, comme cela est démontré par des raisons sans réplique, y étant restés toujours étrangers. Chaque jour ils auraient

(1) Dans cet extrait, il n'est plus question de la niche dont parle sir W. Gell. (L.)

pris à tâche de détromper les gens crédules; or, pour le plaisir stérile de faire quelques dupes, qui aurait osé mentir aux personnages puissants, gouverneurs, chefs de corps, empereurs, qui vinrent visiter Memnon et entendirent sa voix?

Telles sont quelques-unes des difficultés historiques tout à fait insolubles, à mon sens, que présente l'opinion du savant voyageur anglais : il y en a bien d'autres encore dont l'exposé me mènerait trop loin ici; mais ces observations suffisent.

Encore une fois, je ne conteste point la réalité de ce qu'a vu M. W.; je n'élève aucun doute contre sa véracité; je prends son observation telle qu'il l'a faite, et j'admets que les voyageurs après lui ne manqueront pas de la confirmer. Tout cela une fois accordé, je conteste seulement l'explication qu'il en donne. Si la pierre sonore existe réellement à l'endroit qu'il indique, et s'il se trouve derrière un trou qui ne soit pas un vide causé par la chute naturelle de quelque fragment, mais annonce une intention, je ne puis voir là, toutes les circonstances bien pesées, qu'un essai tenté après coup pour reproduire un effet qui avait cessé.

L'intention de ceux qui, postérieurement à Adrien, exécutèrent le gigantesque ouvrage de rebâtir le colosse, n'a pu être que de rendre le phénomène encore plus éclatant; mais leur attente fut trompée. La voix cessa de se faire entendre; ce qui est prouvé par l'absence d'inscription postérieure à Septime Sévère, et le silence de l'histoire à partir de la même époque. Or, si l'on songe à tout ce qui rendait le phénomène important, alors que la lutte du paganisme et du christianisme était flagrante, on admettra facilement que la cessation absolue du phénomène fut une grande contrariété pour ceux qui avaient achevé une entreprise si coûteuse, et qu'ils purent essayer de produire artificiellement un effet qui, auparavant, sans qu'on sût pourquoi, se produisait de lui-même. De là cet appareil ménagé dans la masse du colosse rebâti, cette pierre sonore placée au milieu de blocs d'un grès sans vibrations; mais un semblable appareil ne pouvait longtemps rester secret. Aussi ne tarda-t-il pas à être abandonné, et le colosse resta-t-il aussi muet qu'auparavant.

Je le répète, si l'observation de M. W. est exacte, l'explication que je propose me paraît la seule compatible avec l'ensemble des données certaines que l'examen approfondi de cette question fait découvrir.

NOUVELLES REMARQUES

SUR DEUX PASSAGES

DE L'INSCRIPTION DE ROSETTE[1]

J'ai admis que le décret de Rosette avait été rendu à l'occasion du couronnement d'Épiphane. Depuis, je suis revenu sur cette opinion, et j'ai reconnu que l'an IX d'Épiphane n'était pas celui de son intronisation, et que c'était un simple anniversaire de son avènement, qui avait eu lieu le jour même de la mort de son père, le 17 méchir ou 28 mars 204. Son couronnement ou son intronisation n'eut lieu que l'année d'après. J'avais, de plus, établi que le jour de l'avènement d'Épiphane était le même que son jour éponyme, ce qui a été contesté. J'ai discuté ces points dans une note que j'ai lue à l'Académie et que je vais reproduire, parce qu'elle intéresse en plusieurs points la chronologie des Lagides, qu'elle rectifie ou confirme en plusieurs points de mon commentaire.

I. — *Le jour de l'avènement d'Épiphane est le même que son jour éponyme.* Pour suivre cette discussion, il est bon d'avoir sous les yeux le tableau chronologique du règne d'Épiphane jusqu'à la date du décret de Memphis (p. 285). Le passage controversé est ainsi conçu : Ligne 47. Καὶ ἐπεὶ τὴν τριακάδα τοῦ μέσορὴ, ἐν ᾗ τὰ γενέθλια τοῦ βασιλέως ἄγεται, ὁμοίως δὲ καὶ[τὴν...] ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρὸς ἐπωνύμους νενομίκασιν ἐν τοῖς ἱεροῖς, αἱ δὴ πολλῶν ἀγαθῶν ἀρχηγοὶ πᾶσιν εἰσὶν, ἄγειν τὰς ἡμέρας ταύτας ἑορτ[ὴν καὶ πανήγυριν ἐν τοῖς κατὰ τὴν Αἴ]γυπτον ἱεροῖς, κατὰ μῆνα. « Et puisque le 30 de mésori, dans lequel on célèbre la naissance du roi, ainsi que [le. . .], dans lequel il a succédé à son père, les prêtres les ont reconnus pour éponymes dans les temples, jours qui sont en effet, pour tous, l'origine de grands biens, ils les célébreront désormais chaque mois par une fête en son honneur et une panégyrie dans les temples d'Égypte. »

Les prêtres disent donc que ces deux jours, qui étaient déjà reconnus

(1) [Ces remarques, qui ne figurent que dans le t. II du *Recueil des inscriptions*, p. 535-547, auraient dû être placées p. 354 de ce volume. Ed.]

pour éponymes auparavant, seront, de plus, désormais célébrés à l'occasion de la présente cérémonie par des fêtes et des solennités particulières. Le premier de ces jours est le 30 de mésori, douzième mois de l'année égyptienne; c'est le jour où l'on célébrait les généthliaques, c'est-à-dire l'anniversaire de la naissance du prince. Épiphane était donc né le dernier jour du douzième mois de l'année, lequel jour, en 196 avant Jésus-Christ, répondait au 8 octobre julien proleptique. Sur ce point nulle difficulté.

Le deuxième jour éponyme est celui où Épiphane avait reçu la couronne de son père, où il lui avait succédé, c'est-à-dire le jour de son avènement, ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός. Il ne peut y avoir de doute sur le sens de ces mots, et il serait fort superflu de l'établir de nouveau, s'il n'avait pas été contesté par nos savants confrères.

Le verbe composé παραλαμβάνειν, comme le substantif παράληψις, sont les mots propres pour exprimer la transmission par succession ou héritage. Ainsi l'expression παραλαμβάνειν τὴν ἀρχήν ou τὴν βασιλείαν est caractéristique pour signifier qu'un magistrat ou un roi est arrivé au pouvoir ou à la couronne après un autre; παραλαμβάνειν est alors tout à fait synonyme de διαδέχεσθαι, ἐκδέχεσθαι ou παραδέχεσθαι, à la seule différence qu'il ne peut, en ce cas, se passer du complément παρά τινος, c'est-à-dire de l'indication de la personne à qui l'on succède, de qui l'on a reçu le pouvoir; aussi, quand il s'agit de la transmission de la couronne de père en fils, le complément παρὰ τοῦ πατρός accompagne le verbe, comme on le voit dans toutes les occasions où cette idée se rencontre, et en particulier dans l'inscription de Rosette, où l'expression παρέλαβεν τὴν βασιλείαν se trouve trois fois, et autant de fois avec l'addition παρὰ τοῦ πατρός.

Il n'en est pas de même du substantif παράληψις qui, indiquant d'une manière absolue la prise de possession, n'est point suivi du complément. C'est ce qui explique pourquoi, dans cette même inscription, on trouve aussi trois fois l'expression ἡ παράληψις τῆς βασιλείας et jamais avec l'addition παρὰ τοῦ πατρός. Ainsi ligne 7, à l'endroit où il est dit que la panégyrie de Memphis a pour objet la prise de possession, on lit ἡ πανήγυρις τῆς παραλήψεως τῆς βασιλείας; aux lignes 28 et 45, où il est parlé de ce qu'il est d'usage de faire lors de la prise de possession de la couronne, on lit : τὰ νόμιμα ou τὰ νομιζόμενα τῇ παραλήψει τῆς βασιλείας, sans l'addition de παρὰ τοῦ πατρός. Seulement, la première fois que cette locution se rencontre, comme on voulait insister sur le titre auquel Épiphane était arrivé au trône, après πρὸς τὴν πανήγυριν τῆς παραλήψεως τῆς βασιλείας, le rédacteur a mis les mots ἣν παρέλαβεν παρὰ τοῦ πατρός; les deux autres fois il s'en est dispensé; ce qui en effet était devenu parfaitement inutile; preuve de plus que le mot παράληψις ne pouvait être suivi du complément.

Telle est la vraie théorie de ces deux expressions, ce qui ne peut laisser de doute dans aucun esprit raisonnable.

On voit par là que si le texte démotique, comme on l'a remarqué après Champollion, n'offre pas en cet endroit la circonstance exprimée dans le

grec par les mots παρὰ τοῦ πατρός, il faut que ce soit une erreur du traducteur égyptien, qui n'a pas compris l'indispensable nécessité de ces deux mots, ou bien une pure inadvertance du graveur qui a transcrit le texte démotique sur la pierre; d'autant plus que le texte hiéroglyphique, dans le passage correspondant (l. 10), porte « la prise de possession de la puissance royale à la place de son père », comme le traduit Champollion. (*Dict. hiérogl.* p. 295.)

Il est donc de toute évidence que les mots ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός, qui désignent le second des deux jours éponymes, ne peuvent signifier que *le jour où il hérita de la couronne de son père*, c'est-à-dire le jour de son avènement à la couronne; et c'est précisément parce que ce jour marquait son entrée dans la vie politique qu'on l'avait décrété éponyme, comme on avait décerné le même honneur au jour de sa naissance; tous deux, selon l'expression adulatrice des prêtres, étant « l'origine de grands biens pour tous » αἳ δὴ πολλῶν ἀγαθῶν ἀρχηγοὶ πᾶσιν εἰσιν.

Il serait facile maintenant de connaître avec une suffisante approximation la date précise de ce deuxième jour, et de remplir la lacune de la ligne 47, quand même nous n'aurions aucun autre secours pour y parvenir. La date du décret rendu par les prêtres à cette occasion est exprimée d'une manière très-nette (lignes 4-6) : « L'an IX... le 4 du mois xandique, le 18 méchir des Égyptiens. Décret. » Et plus bas : « Les archiprêtres et prophètes qui, des temples du pays, sont arrivés à Memphis au-devant du roi, pour la panégyrie de l'avènement à la couronne qu'il a reçue de son père, s'étant réunis dans le temple de Memphis ce même jour (c'est-à-dire le 18 méchir), ils ont déclaré, etc. »

Il y a ici deux circonstances : l'une générale, l'arrivée à Memphis des délégués du sacerdoce égyptien pour la panégyrie; l'autre particulière, la réunion dans le temple pour la promulgation du décret rendu à cette occasion. Il est clair qu'une telle cérémonie devait durer plusieurs jours, deux ou trois, peut-être plus, comme on le voit par la panégyrie de Phthah Socari, dont il est fait mention dans un bas-relief de Medynet Abou et qui dura trois jours consécutifs, le 26, 27 et 28 athyr (Champollion, *Lettres d'Égypte*, p. 361). Dès lors la circonstance doit avoir eu lieu, sinon le jour même de la principale cérémonie, tout au plus le lendemain ou le surlendemain; par conséquent l'éponymie du prince doit avoir eu lieu le 17 ou le 16 méchir : c'est l'une de ces deux dates qu'on peut restituer, en toute assurance, sans crainte de se tromper de plus d'un jour.

La date du premier jour éponyme d'Épiphane, celui de sa naissance, est donc fixée, dans le texte grec, au 30 mésori. Celle du second jour se trouvait énoncée à la fin de la ligne 46 du texte grec, mais cette fin a disparu. Elle n'existe que dans les deux textes hiéroglyphique et démotique; mais par l'effet d'une inadvertance du graveur égyptien, il y a erreur de signe dans l'un ou l'autre texte. Le premier porte le 17 de méchir; le second, le 17 du mois de la deuxième tétraménie de la végétation, ce qui répond à phaophi.

Champollion, qui, le premier, a remarqué cette discordance fâcheuse

dans son mémoire sur la notation hiéroglyphique des parties du temps (p. 20; *Ac. des Inscr.* t. XV, p. 92), s'est prononcé sans hésiter pour la date du texte démotique, sans même donner le motif de son choix, qui, au premier abord, peut paraître arbitraire, puisqu'il semble n'y avoir aucune raison pour choisir entre ces deux dates, appuyées l'une et l'autre sur une autorité qui doit nous paraître d'égale valeur.

Ce motif est celui qui m'a déterminé moi-même. En effet, il ne pouvait échapper à Champollion que la date du 17 méchir est précisément celle qui résulte de l'ensemble du texte; puisque le jour de l'éponymie était le même que celui de l'avènement, dont la célébration amenait la réunion des prêtres à Memphis. Cette réunion et la cérémonie ne pouvaient avoir lieu que le jour même, ou tout au plus la veille du décret; la date du 17 méchir, marquée dans le texte démotique, réunit donc tous les caractères de la vérité. Celle du 17 phaophi, au contraire, mettant quatre mois d'intervalle entre la cérémonie et le décret rendu par les prêtres assemblés pour cette même occasion solennelle, est évidemment impossible, et il m'a paru, comme à Champollion, qu'on ne pouvait y songer ni s'y arrêter le moins du monde. Aussi n'avais-je pas cru nécessaire de la discuter dans mon commentaire. Je m'étais contenté de dire que ceux qui, s'écartant sur ce point de l'avis de Champollion, voudraient préférer la date du texte hiéroglyphique, s'attacheraient à une opinion insoutenable. Je persiste dans mon dire, et je ne puis être ébranlé par les observations qui ont été faites sur le plus ou moins de facilité paléographique à commettre l'erreur dans l'un ou l'autre texte. Ceci n'est point une simple question de paléographie, c'est une question de bon sens; car, dès le moment que le jour de l'éponymie est celui de l'avènement, qui marque aussi l'époque de la cérémonie de Memphis, le point est définitivement jugé et la date du 17 méchir paraîtra la seule possible.

Mais le jour de l'avènement d'Épiphane n'était autre chose que celui de la mort de son père Philopator. Car en Égypte, où la maxime *mort le roi, vive le roi* était en vigueur, la succession était immédiate, et ces deux jours se confondaient toujours en un seul. Il s'ensuit de toute nécessité que la date du 17 méchir, pour l'avènement, est purement fortuite. Le 17 méchir ou 26 mars tombe au voisinage de l'équinoxe vernal, parce qu'en l'an 196 cet équinoxe est arrivé le 24 mars, deux jours avant. Mais, comme ce jour a autant de chance qu'aucun autre dans l'année pour être celui de la mort de quelqu'un, je n'ai trouvé nulle difficulté à admettre qu'il fût celui de la mort de Philopator, conformément aux exigences de l'histoire, et par conséquent qu'il fût le jour de l'avènement de son fils.

On prétendu que cette rencontre, loin d'être fortuite, tenait à un usage depuis longtemps reçu de couronner les rois lors de l'équinoxe vernal; et que, s'il y a deux jours de différence, cela tient à l'imperfection de l'astronomie égyptienne qui, dit-on, ne pouvait déterminer un équinoxe à deux jours près.

Cette inexactitude n'est pas très-vraisemblable, quand il s'agit, non d'une observation isolée, sur laquelle on pouvait sans doute commettre

une telle erreur, mais de la détermination qui avait dû être répétée et vérifiée cent fois dans l'hypothèse que l'on admet, puisque les Égyptiens devaient attacher une grande importance à l'observation d'un fait astronomique qui aurait joué un si grand rôle dans leur histoire.

Toutefois je n'insiste pas sur cette difficulté, parce que l'opinion dont il s'agit prête à une difficulté bien plus grande et, on peut le dire, tout à fait matérielle.

La preuve que le voisinage du 17 méchir et de l'équinoxe vernal est ici un pur effet du hasard, se tire de la nature même de ce quantième; on a vu que c'est celui de l'éponymie d'Épiphane. Or cette époque, ainsi que toutes les autres, était établie à un jour fixe dans un mois; il a donc correspondu au 17 méchir pendant toute la vie d'Épiphane, comme le jour de sa naissance au 30 mésori; mais, comme ces jours étaient placés dans un calendrier vague, leurs rapports avec les points fixes de l'équinoxe et du solstice variaient d'un jour tous les quatre ans; si donc le 17 méchir a correspondu, dans la neuvième année d'Épiphane, avec le surlendemain de l'équinoxe, huit ans auparavant, lors de l'avènement d'Épiphane, il correspondait au 28 mars. Au contraire, la coïncidence des deux jours n'a été complète que dans la dix-septième année de ce prince, où le 17 méchir a correspondu avec le 24 mars; et, l'année de la mort d'Épiphane, son éponymie tombait le 22 mars, deux jours avant l'équinoxe. C'est donc par l'effet naturel du roulement de l'année vague dans l'année fixe que le 17 méchir a correspondu avec le 26 mars, lors du décret de Rosette. L'équinoxe n'est entré dans aucune considération pour cette époque, qui est celle de l'éponymie.

Indépendamment de la preuve qui se tire de l'inscription de Rosette elle-même, il suffisait de se souvenir de ce qui se pratiquait à l'époque où les rois montaient sur le trône, pour être sûr qu'il n'en pouvait être autrement. L'année vague des Égyptiens, due sans doute d'abord à l'imperfection des connaissances astronomiques, avait été ensuite conservée par la religion; et les Égyptiens, au dire de Géminus (l. 6), regardaient comme un principe duquel il n'était plus permis de s'écarter, que toutes les fêtes devaient à leur tour, et dans un espace de 1461 ans, passer par tous les jours de l'année naturelle. Ils tenaient tant à ce principe qu'ils faisaient jurer aux rois, en montant sur le trône, de ne rien changer en ce qui tenait au calendrier et de conserver intact le mouvement successif des fêtes (*Schol. Germ.* II, p. 71, éd. Buhle). Serait-il vraisemblable d'admettre que, pour l'époque même où l'on faisait ce serment solennel, on eût choisi une époque fixe, comme l'équinoxe ou le solstice, et donné un démenti si flagrant aux institutions du pays? On pourrait regarder comme certain qu'il en était autrement, quand même l'inscription de Rosette ne le montrerait pas d'une manière si claire. On a donc ici prêté aux Égyptiens une intention qu'ils n'ont pu avoir, et l'on a cherché de l'astronomie là où il n'y a qu'un usage fondé sur toutes les habitudes religieuses du pays.

Ces observations me dispensent de discuter les arguments (avancés à l'appui d'une coïncidence qui n'existe pas) tirés de bas-reliefs égyptiens

dont on ne sait rien, sinon que leur signification, quelle qu'elle soit, est tout autre que celle qui lui est attribuée par notre confrère; ce qu'il me serait facile de démontrer, si cela pouvait être nécessaire. Je me bornerai, sans entrer ici dans plus de détails, à justifier un point du tableau chronologique que j'ai rapporté plus haut.

La première année d'Épiphane y est fixée au jour de son avènement, c'est à-dire au 17 méchir, et non au 1er thoth précédent; tandis que toutes les autres années de son règne commencent le 1er thoth. On a trouvé une contradiction dans cette différence d'époque; c'est au contraire une expression fidèle de ce qui a dû se passer.

En effet, lorsqu'un prince mourait, sa femme, un de ses enfants ou un de ses plus proches parents, lui succédait le même jour. Si ce jour, par le plus grand hasard, se rencontrait le 1er de thoth (le jour de l'an), l'année civile tout entière ne répondait qu'à une seule année de règne; mais, comme il est toujours arrivé que la mort du prince a eu lieu dans le cours d'une année, cette année s'est toujours partagée entre deux règnes. Les actes publics de la première partie de l'année avaient pour date la dernière année du règne précédent, et ceux de la deuxième partie étaient marqués par la première année du règne suivant. Celle-ci commençait donc le jour de la mort du prédécesseur; mais elle ne durait que jusqu'au 1er thoth de l'année suivante, auquel commençait la seconde année du règne: en d'autres termes, la première année du règne de tout prince, en Égypte, se composait du nombre de mois et de jours nécessaires pour compléter celle qui avait commencé sous son prédécesseur.

J'ai donc eu raison de ne point commencer la première année du règne d'Épiphane au 1er thoth, comme je l'ai fait pour les suivantes. Si j'avais agi autrement, j'aurais perdu de vue que cette méthode de compter pour première année d'un prince, non-seulement la portion occupée effectivement par son règne, mais toute la partie qui avait appartenu à son prédécesseur, est étrangère à l'usage civil de l'Égypte et a été inventée par les chronologistes alexandrins pour leur commodité particulière. Lorsqu'ils voulurent réduire les règnes dans une ère continue et dresser le canon des rois, ils éprouvèrent quelque embarras, parce que, dans les annales des différents peuples soumis au régime monarchique, la durée de chaque règne était marquée isolément par année et mois, comme nous la voyons encore indiquée dans les listes de Manéthon. La dernière année d'un règne et la première du suivant se trouvant alors presque toujours réunies dans une même année civile, ils prirent le parti, afin d'éviter les erreurs provenant de doubles emplois, de compter uniformément pour première année d'un prince l'année tout entière où il avait commencé de régner, quand même il n'en aurait occupé que peu de jours. Ainsi, pour nous renfermer dans la partie de l'histoire qui nous occupe, Philopator, père d'Épiphane, avait régné environ six mois au-delà de 17 ans, mais les chronologistes ne lui comptèrent que 17 ans de règne, attribuant les six mois en sus à la première année de son fils Épiphane. C'est sur ce principe qu'est établie la table chronologique de Porphyre, rapportée par Eusèbe, et tout le canon des rois que nous donne



Ptolémée. Mais cet arrangement artificiel est, comme je l'ai dit, purement chronologique, et j'aurais fait une grave inadvertance si j'avais placé le commencement effectif du règne d'Épiphane à un jour autre que celui de la mort de Philopator, c'est-à-dire le 17 méchir ou 26 mars.

II. *Le décret des prêtres a été rendu à l'occasion d'un anniversaire de l'avénement d'Epiphane, et non de son couronnement.* Ici se place une nouvelle observation sur le motif de la réunion des prêtres égyptiens à Memphis. Tout le monde a pensé que ce motif était le couronnement d'Épiphane après sa minorité. Cette opinion, que j'ai partagée également, se fondait, en premier lieu, sur ce qu'Épiphane avait dû être couronné un peu avant sa majorité, puisque Polybe dit qu'il le fut « bien que l'âge ne pressât pas encore », ὡς οὐδέπω μὲν τῆς ἡλικίας κατεπειγομένης (XVIII, xxxviii, 3). Or, en l'an IX de son règne, il n'en pouvait être éloigné, tandis que, l'année suivante, il l'aurait dépassé ; et c'était une raison de croire que son couronnement avait eu lieu à l'époque du décret de Memphis ; en second lieu, cette grande cérémonie, ayant été accompagnée de la prise du pschent ou de la couronne royale, devait avoir le couronnement pour objet principal.

Je partageai donc sur ce point l'opinion de tout le monde, bien qu'elle me parût offrir beaucoup de difficultés. En y réfléchissant davantage, ces difficultés, qui m'avaient tenu en suspens, se sont présentées à mon esprit avec plus de force, et je me crois à présent certain qu'Épiphane n'a été couronné que l'année suivante, en sorte que la panégyrie mentionnée dans le décret de Rosette avait pour but de célébrer, non pas son couronnement, mais le huitième anniversaire de son avénement.

Et d'abord, il n'y a pas un mot dans l'inscription qui soit relatif au couronnement du jeune prince ou à son intronisation ; ce qu'on exprimait par le mot ἀνακλητήρια « fêtes de la proclamation », terme dont Polybe se sert deux fois, à propos du couronnement d'Épiphane (XVIII, xxxviii, 3) et de celui de Philométor ou d'Évergète II (XXVIII, x, 8); ou par le substantif ἐνθρονισμός et les verbes ἐνθρονίζειν ou ἐνθρονίζεσθαι, qu'emploie Diodore de Sicile en parlant d'Évergète II (xxxiii, 13). Dans l'inscription, au contraire, on ne voit rien de tel : il n'est jamais question que de la παράληψις τῆς βασιλείας, qui est l'avénement au trône. Ainsi les prêtres disent qu'ils se sont réunis à Memphis, non pour la panégyrie du couronnement, ce qui serait exprimé par les mots πρὸς τὴν πανήγυριν τῶν ἀναχλητηρίων ou τοῦ ἐνθρονισμοῦ, mais pour la panégyrie de l'avénement, πρὸς τὴν πανήγυριν τῆς παραλήψεως τῆς βασιλείας, et de même dans les deux autres exemples. Cela ne peut réellement indiquer qu'un anniversaire des cérémonies de l'avénement, et non le couronnement du prince. Voyons maintenant les difficultés qu'on peut opposer à ce fait, qui paraît si nettement indiqué.

On se demande d'abord pourquoi la cérémonie de Memphis, si elle n'eût été qu'un anniversaire, aurait été célébrée avec une distinction si particulière ; et ensuite pourquoi cet anniversaire devint l'occasion des grands honneurs rendus au jeune roi par le sacerdoce égyptien ? Cela est expliqué dans le décret, où l'on voit qu'Épiphane venait justement de

conduire à bonne fin une longue guerre avec les révoltés du Delta, guerre commencée sous le règne précédent et achevée dans la huitième année du sien (ligne 24), peu de temps avant le huitième anniversaire de son avènement. Pour le célébrer (πρὸς τὸ συντελεσθῆναι (αὐτῷ τὰ) προσήκοντα νόμιμα τῇ παραλήψει τῆς βασιλείας), il vint à Memphis, amenant avec lui les chefs des révoltés, et leur infligea la punition de leurs crimes, vengeant ainsi les dieux, son père et sa propre couronne (l. 28, ἐπαμυνῶν τῷ πατρὶ καὶ τῇ ἑαυτοῦ βασιλείᾳ πάντας ἐκόλασε καθηκόντως).

En tout ceci, nulle mention d'intronisation ni de couronnement. On n'y voit qu'un anniversaire, celui de l'avènement, παράληψις; on n'y parle point de la majorité du roi, et rien ne dit qu'il ne fût pas encore mineur. Cette observation nous explique, pour la première fois, d'une manière complète un mot de l'inscription qui m'avait toujours paru obscur : c'est l'épithète de νέος que l'on donne à Épiphane au commencement, βασιλεύοντος τοῦ νέου... Πτολεμαίου.

J'avais pensé, comme tout le monde, que cette épithète se rapportait à ce qu'Épiphane fut couronné lorsqu'il n'était pas encore majeur. Mais, en tout cas, il n'était pas fort loin de sa majorité, car l'expression déjà citée de Polybe, « l'âge ne pressant pas encore », à propos du couronnement d'Épiphane, indique bien que, si le prince n'avait pas encore tout-à-fait atteint sa majorité, il n'en était pas bien loin; et nous allons voir qu'en effet il s'en fallait peu qu'il n'y fût arrivé. Il était donc inutile de l'appeler encore νέος; car, devenant majeur par le fait même de son couronnement, il ne devait plus recevoir ce titre de νέος, qui ne peut réellement s'expliquer d'une manière parfaitement satisfaisante que si le prince était encore mineur (1).

Ce fait se rattache très-probablement à une autre circonstance qu'il sert à expliquer. Il résulte en effet de mon observation que l'anniversaire de l'avènement qui marquait le commencement de chaque année de règne était célébré à Memphis par tous les collèges sacerdotaux de l'Égypte, réunis dans cette ville, qui venaient au-devant du roi, ἀπαντήσαντες τῷ βασιλεῖ (l. 8); à la l. 17, il est dit que le roi « a dispensé les députations sacerdotales de descendre chaque année jusqu'à Memphis », ἀπέλυσεν τοὺς ἐκ τῶν ἱερῶν ἐθνῶν τοῦ κατ'ἐνιαυτὸν εἰς Ἀλεξάνδρειαν κατάπλου. Ceci veut dire que, jusque-là, les députations avaient été assujetties chaque année, lors de l'anniversaire, à venir au-devant du roi jusqu'à Alexandrie; mais qu'à partir de cette année, il les dispensait de venir jusqu'à cette ville, et il leur accordait de s'arrêter à Memphis, lieu où les cérémonies devaient être célébrées. Tout semble donc concourir à montrer qu'il ne s'agit ici que de l'anniversaire de l'avènement.

Mais on pourrait tirer une objection de la circonstance exprimée à la

(1) Mon savant confrère M. de Saulcy, dans son *Analyse grammaticale du texte démotique de la pierre de Rosette* (p. 42), confirme entièrement mon explication du mot νέος; puisque, selon lui, les mots βασιλεύοντος τοῦ νέου y sont rendus, en égyptien, par « sous le règne de l'enfant », ce qui ne peut absolument s'appliquer qu'à un roi mineur.



ligne 45, où il est dit que le prince est entré dans le temple la tête couverte de la coiffure royale appelée pschent. On sait que cette coiffure double était un symbole de la basse et de la haute Égypte, et une sorte d'expression de la domination sur tout le pays. On a donc cru pouvoir assimiler l'action de se coiffer du pschent avec le couronnement; mais c'est là une pure hypothèse. Aucun texte ne dit que les rois ne prissent le pschent que dans cette seule circonstance; et les monuments nous les montrent la tête ornée de cette coiffure, non-seulement dans les cérémonies religieuses qui n'ont aucun rapport avec un couronnement, mais même dans des scènes de guerre ou de triomphe, et particulièrement dans celle qui est si souvent répétée, où le roi tient d'une main les cheveux de plusieurs ennemis, et, de l'autre, va les frapper de son arme redoutable. Il s'ensuit que le pschent, coiffure exclusivement réservée aux dieux et aux rois, était pris par ceux-ci dans diverses circonstances solennelles, religieuses ou guerrières, et même pendant leur minorité, puisqu'ils étaient rois dès leur avènement, quelque jeunes qu'ils fussent. Il n'est donc pas étonnant qu'Épiphane mit le pschent sur sa tête avant d'entrer dans le temple pour y célébrer les cérémonies anniversaires de son avènement.

Dans la solennité dont il s'agit, célébrée l'an IX du règne d'Épiphane, on doit donc voir simplement le huitième de ces anniversaires. Son couronnement ou son intronisation (ἐνθρονισμός) ne peut avoir eu lieu que le 17 méchir de l'année suivante, et l'on remarquera que, même à cette époque, il n'avait pas encore atteint sa majorité; circonstance qu'on doit respecter, puisqu'elle repose sur le texte de Polybe; mais le prince en approchait beaucoup. En effet, d'après mon tableau, au 17 méchir de l'an IX, jour de la cérémonie de Memphis, il n'avait que douze ans et cinq mois; un an plus tard, le même jour il s'en fallait encore de sept mois qu'il eût atteint sa quatorzième année, époque de sa majorité, ce qui est parfaitement conforme aux paroles de Polybe, οὐδέπω μὲν τῆς ἡλικίας κατεπειγούσης, « l'âge ne pressant pas encore ».

Je résume cette discussion en peu de mots : 1° Le jour de la deuxième éponymie d'Épiphane était à la fois celui de son avènement, de la mort de son père et de la panégyrie de Memphis; 2° la date du texte démotique pour le jour de cette éponymie est la seule possible; 3° la panégyrie de Memphis avait pour objet de célébrer le huitième anniversaire de l'avènement d'Épiphane, encore mineur, νέος, et non pas son couronnement, qui n'eut lieu que l'année suivante à pareil jour, c'est-à-dire le 17 méchir de l'an 195 avant notre ère.

INDEX

DU PREMIER ET DU DEUXIÈME VOLUMES

A

B

C

D

E

F

I

L

M

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

A

B

Γ

Δ

E

Z

H

Θ

I

K

Λ

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Typographie G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 9364.

ŒUVRES CHOISIES

DE

A.-J. LETRONNE

MEMBRE DE L'INSTITUT

ASSEMBLÉES, MISES EN ORDRE ET AUGMENTÉES D'UN INDEX

PAR

E. FAGNAN

PREMIÈRE SÉRIE

ÉGYPTE ANCIENNE

TOME DEUXIÈME

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

—

1881

ERNEST LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte.

NOUVELLES PUBLICATIONS

BOUCHÉ-LECLERCQ

Histoire de la Divination dans l'Antiquité. 4 vol. in-8. . . 40 fr.
Les tomes I à VI ont paru.

ERNEST CURTIUS

Histoire grecque, traduite sur la 5e édition par A. Bouché-Leclercq, professeur à la Faculté des lettres. 5 vol. in-8. . . . . . . 37 fr. 50
L'ouvrage parait en 35 fascicules, à 1 fr. 25. — On peut souscrire d'avance.

DE SAULCY
DE L'INSTITUT

Histoire des Machabées, princes de la dynastie asmonéenne. Un vol. in-8. . . . . 10 fr.

P. PIERRET
CONSERVATEUR DU MUSÉE ÉGYPTIEN DU LOUVRE

Panthéon Égyptien. In-8, illustré. . . . . 10 fr.

G. SCHLUMBERGER

Le Trésor de San'â, études sur les monnaies himyaritiques. In-4, planches . . . . 15 fr.

A. RHONÉ

Résumé chronologique de l'Histoire d'Égypte. In-8, illustré, avec carte . . . . 5 fr.

J. DE BAYE

L'Archéologie préhistorique. In-8, illustré . . . . 20 fr.

Éм. ROCHER

La Province chinoise du Yûn-nan. 2 vol., avec planches, cartes, plans, figures . . . . 25 fr.

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — [illegible].

